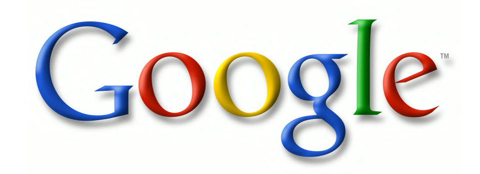




LES CORRESPONDANTS

DE LA

MARQUISE DE BALLEROY

LES CORRESPONDANTS

DE

LA MARQUISE DE BALLEROY

2 janvier 1719.

Il n'y a pas grand'chose de nouveau depuis jeudi; Mme la duchesse du Maine est restée à Fontainebleau pour y attendre un carrosse plus doux que celui dans lequel elle est partie, ne le pouvant supporter. Mme de Chambonas, la dame d'honneur, et Mlle des Forges ont permission de l'aller trouver. Mme la Princesse a demandé que Mlle du Maine aille à Chaliot au lieu de Maubuisson et l'on assure que M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu vont ensemble à Eu, à la prière de M. le comte de Toulouse. Voilà un petit changement à ce qui s'étoit dit d'abord. Adieu, ma chère reine; je vous embrasse de tout mon cœur.

2 janvier.

Vous avez su une partie de ce qui se passe ici. M. de Chatillon n'a point été arrêté à Salins, comme

on l'avoit dit, non plus que M. l'évêque de Nîmes. L'on arrête force gens tous les jours, et l'on prétend que jeudi nous verrons des choses surprenantes. La même chose qui se passe ici se passe en Espagne, parce qu'on dit que M. de Saint-Aignan avoit fait de même que l'ambassadeur d'Espagne ici. Il y a aussi plusieurs gens que le roi d'Espagne a fait arrêter. On parle aussi que la conspiration faite contre le roi de Prusse et le Czar a été découverte, et que toute la famille royale de Prusse devoit être poignardée. On dit que le cardinal de Bissy a ordre de rester à Meaux et le cardinal de Rohan à Saverne. M. de Faumont, premier maréchal des logis des mousquetaires gris, a le commandement du château de Dourlens, où va M. le duc du Maine, et ordre de porter toujours la clef de sa chambre dans sa poche. Il a 6000 livres de pension; l'abbé Brigaud, qui étoit à la Bastille, est mort. Le maréchal de Villars a donné ordre à son suisse que sa porte fût ouverte à toute heure, même de la nuit, à ceux qui viendroient pour l'arrêter, car on dit qu'il est du nombre. Le prince de Conti n'a point été au conseil, où il a été résolu que M. et Mme du Maine seroient arrêtés.

La banque Lass est passée avec un arrêt du conseil, que l'on crie dans les rues. On annonce pour demain le manifeste de M. le duc d'Orléans.

GIRARDIN.

4 janvier 1719.

Roy [1], poète connu par l'opéra de *Calliroe* et reconnu pour l'auteur de *Sémiramis*, se résolut il y a trois ou quatre jours à se faire saigner. Le chirurgien le saigne et s'en va. Il est à noter que, étant en chambre garnie, il n'avoit ni assiette ni plat pour recevoir le sang qu'on lui retira. On prend une écuelle de deux qu'il y avoit; dans l'autre, il y avoit du bouillon prêt. Le poète pour tout train avoit un laquais qui, comme valet de poète, étoit accoutumé à trotter tous les matins avec sonnets, épigrammes, ballades; il y en avoit cinq ou six à porter ce matin-là. Son maître, qui ne se faisoit saigner que par précaution, l'envoya et lui dit de dire à la servante de la maison de venir dans une heure lui donner un bouillon. L'heure se passe, la fille vient et ne se trompe pas de porte, mais se trompe de plat, qui étoient tous deux couverts. Elle met le sang chauffer, et, à mesure qu'il chauffe, mon homme par degré parvient à la plus étonnante frénésie qu'on ait vue. La fille appelle au secours; on le lie, on renvoie chercher le chirurgien, qui s'étonne de pareil accident; il dit qu'il lui faut faire prendre un bouillon. « Il est là qui chauffe, » répond la servante. Il y

1. Pierre-Charles Roy (1681-1764), conseiller au Châtelet; il s'occupa peu de sa charge et se donna tout entier à la littérature; il composa beaucoup de divertissements pour la cour, et il eût pu acquérir dans le monde une situation notable, sans son caractère méchant et ses mœurs déplorables.

va, découvre l'écuelle, voit du sang qui bout et ne s'étonne plus. Il le met refroidir; le malade se calme à mesure. Enfin il se gèle, parce qu'il étoit sur une fenêtre et qu'il faisait froid, et le sang se gèle dans les veines du poète. Il devait mourir hier.

5 janvier 1719.

Un homme fort bien mis s'est fait introduire dans le cabinet de M. le duc d'Aumont et, se voyant seul avec lui, lui a demandé de l'argent; les gens du prince entrèrent par bonheur dans le cabinet, et le duc, ne voulant pas le faire prendre, le fit conduire à la porte sans que ses gens eussent su quelle proposition il lui avoit faite.

Il y a beaucoup de voleurs à Paris : les gens sages se retirent de bonne heure.

7 janvier 1719.

Je ne sais si M. de La Cour vous a porté les *Révolutions de la république romaine;* l'ouvrage feroit grand plaisir si l'on étoit moins au fait de cette histoire. L'auteur est l'abbé de Vertot, auteur des *Révolutions de Suède.* L'épître dédicatoire m'a fait grand plaisir; la similitude parfaite qu'il trouve entre le duc de Noailles et Scipion m'a d'abord rappelé l'accusation de péculat intentée contre le Romain. Sans s'en défendre, il se souvint qu'à pareil jour il avoit pris Carthage, et il proposa au peuple romain de monter au Capitole pour remercier les dieux. Je

ne crois pas que le Scipion moderne ait eu une pareille défense à proposer. L'épître n'a servi qu'à renouveler la chanson que je crois que vous savez sur l'air : *Si Mahomet, le démon du Levant, etc.* :

Du général qui part pour Roussillon,
Le choix ne doit pas vous surprendre.
Après celui qui commande en Piedmont,
A quoi deviez-vous vous attendre ?
Quand on choisit un nouveau Scipion,
Pourquoi voulez-vous prendre garde
S'il est neveu de la femme à Scarron
Ou mari d'une Chamillarde ?

On dit que le cardinal de Polignac a demandé à changer le séjour d'Anchin contre la citadelle de Douai et qu'on lui accorde cette grâce. Il faut que la résidence soit quelque chose de bien inutile pour les ecclésiastiques, si la prison est préférable. M. de Machault lui a permis de prendre parmi ses papiers son poème favori de l'*Anti-Lucrèce* et quelques bijoux en or qu'il a mis dans ses poches.

Le Régent a dit au cardinal de Noailles que dans toute cette affaire les anticonstitutionnaires lui étoient moins contraires que les constitutionnaires. Vous ne sauriez croire combien cela nous a comblé de joie. On dit le bon père Le Sellier en fuite, les cardinaux de Rohan et de Bissy condamnés à résider.

On a arrêté ces jours-ci Silly, des dragons ; passe pour cela : c'est un militaire. Mais que dites-vous de l'aîné de La Railletine ? Si c'étoit son frère le bailli, je dirais : Passe ! mais quelle fonction auroit-on donnée à l'aîné ? celle de nouvelliste des conjurés.

De conjurations il y en a tout plein partout :

1° Celle de ce pays-ci ;

2° Une autre en Espagne, pour laquelle on a arrêté le fils du maréchal de Berwick, son beau-père, etc. ;

3° Une nouvelle en Moscovie, pour laquelle le Czar a fait répandre encore bien du sang ;

4° Une en Danemark, que l'on dit faite par le frère du roi ;

5° Celle de Prusse, conduite par un Français nommé Clément, qui devoit faire assassiner en un jour toute la famille royale.

Jugez quelle belle politique.

On débite la mort du roi de Suède, tué de deux coups de mousquet au siège de Frédéricstadt le 10. Cette nouvelle passa hier pour certaine au Palais-Royal ; M. de Pizieu ne le croit pas.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, ce 8 janvier 1719.

Je vous ai mandé hier, ma chère sœur, que la mort du roi de Suède étoit incertaine. La confirmation en est venue depuis de plusieurs endroits. Il a été tué d'un coup de fauconneau à la tête et n'a pas parlé depuis. Les Suédois ont fait immédiatement après sa mort une trêve avec les Danois ; ceux-ci ont fait certainement une sottise, car l'armée suédoise sans chef et l'État sans roi n'auroient pas eu beau jeu.

On dit que Lunéville a été brûlé par un accident

et que le duc et la duchesse de Lorraine s'en sont sauvés en chemise.

Du 9 *au matin.* — Madame montra hier à Baudry une lettre qu'elle venoit de recevoir de Mme de Lorraine. La perte qu'ils ont faite à Lunéville est inestimable : tous leurs meubles ont esté consumés avec le château ; leur vaisselle d'argent, leurs pierreries et tous les titres de la Lorraine ; plus de quatre-vingts personnes ont péri dans le feu. Le duc et la duchesse se sont sauvés en chemise. Cely a emporté un de leurs enfants, un autre homme de la rue a sauvé l'autre entre ses bras.

CAUMARTIN DE BOISSY.

12 janvier.

La noblesse de Bretagne a écrit à M. le Régent une lettre fort respectueuse, mais qui explique bien leurs griefs.

Le régiment de Bourbonnais, qui est en ce pays-là, a fait beaucoup de désordre dans un village dont ils ont pendu le curé; les paysans ont pris les armes et ont tué trente-cinq soldats.

On ne croit point du tout que les Turcs veulent faire la paix cette année; ils font des préparatifs extraordinaires et donnent la liberté à 40 000 esclaves chrétiens, à condition qu'ils suivront le prince Ragoski; les seigneurs hongrois les vont joindre en foule [1].

1. Ces bruits n'eurent aucune suite.

15 janvier 1719.

Je suis bien dérangé sur mon devoir, ma chère tante; je ne vous ai pas encore souhaité la bonne année : vous m'avez écrit sur cela, et je n'ai pas fait réponse. Jugez si je suis affairé; je défie personne d'exprimer un homme bien embarrassé d'affaires par des expressions plus sensibles. Agréez donc que je répare ma faute en vous souhaitant aujourd'hui tous les biens de la terre et surtout une prompte vision du biribi; on n'en voit encore qu'à Paris : le biribi ne s'est point encanaillé dans les provinces. Vous perdrez le goût du faraon, du réversi et même du brelan; un plein gagné à propos vous rafraîchira le sang, un quart vous mettra en goût de faire fortune : vous jouez hardiment et par conséquent heureusement; vous verrez que les banquiers vont à l'hôpital et maudissent le secret qu'ils ont donné au public. Seroit-ce la raison du retour? Nous bâtirions un temple au biribi, qui n'en a déjà que trop à Paris.

Les Mémoires de Mademoiselle ne seront imprimés nulle part. M. de Machault a fait main basse dessus; on a même pris des mesures du côté de la Hollande, précaution bien inutile, comme on voit, quand on a lu ces mémoires; ils n'ont aucunement le même danger que ceux du cardinal de Retz. L'imprimeur étoit au second tome; j'ai eu par grâce spéciale un exemplaire du premier : c'est le seul qui soit rassemblé et relié; je vous en offre la lecture, mais je

vous demande un peu de soin et d'exactitude à me le renvoyer.

CHEVALIER D'ARGENSON.

16 janvier.

M. de Beauffremont a été prier M. le Régent de ne point envoyer son régiment contre le roi d'Espagne. « Monseigneur, lui a-t-il dit, si vous avez la bonté de m'accorder ce que je vous demande, vous me tirerez du plus cruel embarras où j'aie de ma vie été. L'obéissance et la reconnoissance prétendent avoir même empire sur moi ; je vous dois l'une ; les obligations que j'ai au roi d'Espagne ne me permettent pas de lui refuser l'autre. » M. le Régent lui répondit qu'il y avoit déjà prévu ; d'autres disent que la réponse avoit été plus vive et qu'il auroit ordre de vendre [1].

Œdipe est toujours fort suivi. *Sémiramis* est tombé. On va jouer *Iphigénie*. Nouveau couplet sur sa chute, qui ne vaut pas mieux que l'opéra :

Réveillez-vous, Iphigénie.
Sémiramis veut s'endormir.
Réveillez-vous, l'on vous en prie,
Elle ne peut se soutenir.

Les généraux sont nommés pour l'armée d'Espagne ; on dit les maréchaux de Berwick et de Bezons. Les compagnies de cavalerie, qui se vendoient dix-sept et dix-huit, vont être taxées à huit.

1. Il était chevalier de la Toison d'or et fut fort approuvé. Le Régent le nomma brigadier au mois de juin.

20 janvier.

Le pâté a été trouvé excellent; nous en mangeâmes encore hier au soir, et d'une commune voix il fut préféré à un de faisan que nous entamâmes. Quelle victoire pour le cochon de lait! Le souper fut très long et fort gaillard. La maîtresse de la maison, qui n'aime ni le vin ni la table, y resta cinq bonnes heures sans s'ennuyer et but assurément autant que personne de la compagnie. Le mari levoit les mains aux cieux et pensa chanter le *Te Deum* pour nouvelle âme gagnée à Dieu. Le malheureux Muret, qui étoit entre la Montauban et moi, en tenoit rudement pour son compte; le visage allongé d'une coudée, les yeux battus jusqu'à la bouche, il surpassoit le chevalier de la Triste-Figure. La bonne Langeron, qui avoit mis la scène en train, se retira très prudemment au sortir de table [1]. Le reste de la compagnie rentra dans la chambre. Tout le monde parloit à la fois. Malgré ma taciturnité vineuse, je parlois plus que personne. Je voudrois que vous eussiez entendu un Anglais qui, avec une voix assez grêle et l'accent plus étranger qu'il n'en est jamais arrivé des bords de la Tamise, ne cessoit de chanter des petites chansons d'amour avec des mots à double entente. Dieu a béni notre petit travail, du

1. Élisabeth Le Camus, fille du premier président de la Cour des aides, mariée en 1716 à Louis Andrault, marquis de Maulevrier-Langeron, maréchal de France en 1745.

moins le mien : je n'en ai pas eu le moindre mal de tête aujourd'hui. Plus long griffonneur aujourd'hui que babillard hier, j'ai honte de la longueur de la digression dans laquelle le cochon de lait m'a jeté.

La mort du Suédois, comme vous dites, est un furieux coup de sifflet pour faire changer la décoration.

La Courcolette se meurt [1]. Ce sera une belle âme devant Dieu. Voici à peu près comme cela est arrivé. Courcollet et elle s'étoient raccommodés. Il a commencé à sentir les atteintes du scorbut; je dis à la dame qu'elle prît garde non seulement à éviter tout rapport avec son mari, mais même les verres et les cuillers. Elle me répondit avec un embarras qui me persuada qu'elle ne lui avoit rien refusé. Le mal parut peu de jours après au gentil cavalier. Les chirurgiens ont travaillé sur ce pauvre diable aux ciseaux et bistouris. Tout le monde l'a dit circoncis. Sa chaste épouse elle-même n'en disconvenoit pas; depuis quelques jours, le même mal l'a attaquée. Elle a d'abord voulu le cacher, mais il se fait si violemment sentir qu'elle s'en meurt.

Que dites-vous du vieux Broglie, qui a été demander avec grande vivacité au Régent de le faire maréchal de France, comme le plus ancien lieu-

1. Jean de Turmenia, seigneur de Nointel, garde du trésor royal, était surnommé Courcollet; sa femme était Marie-Anne Le Bel.

20 janvier.

Le pâté a été trouvé excellent; nous en mangeâmes encore hier au soir, et d'une commune voix il fut préféré à un de faisan que nous entamâmes. Quelle victoire pour le cochon de lait! Le souper fut très long et fort gaillard. La maîtresse de la maison, qui n'aime ni le vin ni la table, y resta cinq bonnes heures sans s'ennuyer et but assurément autant que personne de la compagnie. Le mari levoit les mains aux cieux et pensa chanter le *Te Deum* pour nouvelle âme gagnée à Dieu. Le malheureux Muret, qui étoit entre la Montauban et moi, en tenoit rudement pour son compte; le visage allongé d'une coudée, les yeux battus jusqu'à la bouche, il surpassoit le chevalier de la Triste-Figure. La bonne Langeron, qui avoit mis la scène en train, se retira très prudemment au sortir de table [1]. Le reste de la compagnie rentra dans la chambre. Tout le monde parloit à la fois. Malgré ma taciturnité vineuse, je parlois plus que personne. Je voudrois que vous eussiez entendu un Anglais qui, avec une voix assez grêle et l'accent plus étranger qu'il n'en est jamais arrivé des bords de la Tamise, ne cessoit de chanter des petites chansons d'amour avec des mots à double entente. Dieu a béni notre petit travail, du

1. Élisabeth Le Camus, fille du premier président de la Cour des aides, mariée en 1716 à Louis Andrault, marquis de Maulevrier-Langeron, maréchal de France en 1745.

moins le mien : je n'en ai pas eu le moindre mal de tête aujourd'hui. Plus long griffonneur aujourd'hui que babillard hier, j'ai honte de la longueur de la digression dans laquelle le cochon de lait m'a jeté.

La mort du Suédois, comme vous dites, est un furieux coup de sifflet pour faire changer la décoration.

La Courcolette se meurt [1]. Ce sera une belle âme devant Dieu. Voici à peu près comme cela est arrivé. Courcollet et elle s'étoient raccommodés. Il a commencé à sentir les atteintes du scorbut; je dis à la dame qu'elle prît garde non seulement à éviter tout rapport avec son mari, mais même les verres et les cuillers. Elle me répondit avec un embarras qui me persuada qu'elle ne lui avoit rien refusé. Le mal parut peu de jours après au gentil cavalier. Les chirurgiens ont travaillé sur ce pauvre diable aux ciseaux et bistouris. Tout le monde l'a dit circoncis. Sa chaste épouse elle-même n'en disconvenoit pas; depuis quelques jours, le même mal l'a attaquée. Elle a d'abord voulu le cacher, mais il se fait si violemment sentir qu'elle s'en meurt.

Que dites-vous du vieux Broglie, qui a été demander avec grande vivacité au Régent de le faire maréchal de France, comme le plus ancien lieu-

1. Jean de Turmenia, seigneur de Nointel, garde du trésor royal, était surnommé Courcollet; sa femme était Marie-Anne Le Bel.

tenant général. Son Altesse Royale lui a répondu que M. de Lauzun se plaindroit, étant plus ancien que lui [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

2 février 1719.

Vous savez l'affaire du curé d'Orléans, que l'on avoit accusé d'avoir contrefait une lettre très impertinente de l'évêque au Régent. Huit experts sans qualité avoient jugé que la lettre étoit de la main du curé ; quatre autres nommés d'autorité de justice avoient confirmé la même chose. Pendant ce temps-là, l'abbé de Sainte-Geneviève est venu dire à mon frère qu'un particulier de la ville d'Orléans avoit été à confesse à l'un de ses religieux et lui avoit avoué qu'il étoit l'auteur de la lettre, qu'il l'avoit faite sans aucune mauvaise intention, mais simplement pour empêcher que l'évêque, qui avoit quatre lettres de cachet avec le nom en blanc, ne s'en servît pour chasser les plus honnêtes gens de la ville. Qu'au reste il n'avoit pas prétendu faire la moindre affaire à son évêque, dont il n'avait cherché à contrefaire ni l'écriture ni la signature.

Ce discours d'un homme d'une probité connue

1. Charles de Broglie, marquis de Dormans, entra au service de France comme colonel d'un régiment étranger et fut naturalisé pour ses brillants services militaires; il fut nommé lieutenant général le 24 août 1688 et obtint enfin le bâton le 2 février 1724.

fit que mon frère, qui est à la tête de la chambre de l'Arsenal, ne pressa si vite l'affaire que M. d'Armenonville et son frère l'évêque d'Orléans l'auroient souhaité. Ils crioient comme des aigles. Pendant ce temps, l'écrivain ne paraissoit pas; de temps en temps, l'on disoit qu'il alloit venir, qu'il demandoit seulement un sauf-conduit du Régent et sa grâce. Le Régent offroit le sauf-conduit, promettant seulement la grâce lorsque l'écrivain seroit jugé et condamné. Pendant ce temps-là, cet homme ne venoit pas. Les amis du curé et tout le parti de la morale sévère disoient qu'il ne viendroit pas que la grâce ne fût accordée. Comme elle ne pouvoit l'être avant une condamnation, vous jugez comme le parti de la constitution crioit victoire. Ils disoient que c'étoit un fantôme que les Jansénistes annonçoient, mais qu'ils n'osoient faire paroître. Les neutres comme moi suspendoient leur jugement, comprenant bien que, quelque bien intentionné qu'il fût pour empêcher la perte d'un innocent, il n'avoit pas une figure assez agréable à faire dans tout cela pour se presser de paroître. Cependant je commençai à croire que c'étoit une fable inventée par le parti pour sauver le curé. Hier enfin il se montra et vint chez M. le duc de Saint-Simon, qui a toujours été plus lié avec les Jésuites que personne; mais il est honnête homme et rend témoignage à la vérité. Il copia les lettres de l'évêque au Régent très couramment et d'une façon si semblable, qu'il est très facile de voir que c'est

va, découvre l'écuelle, voit du sang qui bout et ne s'étonne plus. Il le met refroidir; le malade se calme à mesure. Enfin il se gèle, parce qu'il étoit sur une fenêtre et qu'il faisait froid, et le sang se gèle dans les veines du poète. Il devait mourir hier.

5 janvier 1719.

Un homme fort bien mis s'est fait introduire dans le cabinet de M. le duc d'Aumont et, se voyant seul avec lui, lui a demandé de l'argent; les gens du prince entrèrent par bonheur dans le cabinet, et le duc, ne voulant pas le faire prendre, le fit conduire à la porte sans que ses gens eussent su quelle proposition il lui avoit faite.

Il y a beaucoup de voleurs à Paris : les gens sages se retirent de bonne heure.

7 janvier 1719.

Je ne sais si M. de La Cour vous a porté les *Révolutions de la république romaine;* l'ouvrage feroit grand plaisir si l'on étoit moins au fait de cette histoire. L'auteur est l'abbé de Vertot, auteur des *Révolutions de Suède.* L'épître dédicatoire m'a fait grand plaisir; la similitude parfaite qu'il trouve entre le duc de Noailles et Scipion m'a d'abord rappelé l'accusation de péculat intentée contre le Romain. Sans s'en défendre, il se souvint qu'à pareil jour il avoit pris Carthage, et il proposa au peuple romain de monter au Capitole pour remercier les dieux. Je

ne crois pas que le Scipion moderne ait eu une pareille défense à proposer. L'épître n'a servi qu'à renouveler la chanson que je crois que vous savez sur l'air : *Si Mahomet, le démon du Levant, etc.* :

Du général qui part pour Roussillon,
Le choix ne doit pas vous surprendre.
Après celui qui commande en Piedmont,
A quoi deviez-vous vous attendre?
Quand on choisit un nouveau Scipion,
Pourquoi voulez-vous prendre garde
S'il est neveu de la femme à Scarron
Ou mari d'une Chamillarde ?

On dit que le cardinal de Polignac a demandé à changer le séjour d'Anchin contre la citadelle de Douai et qu'on lui accorde cette grâce. Il faut que la résidence soit quelque chose de bien inutile pour les ecclésiastiques, si la prison est préférable. M. de Machault lui a permis de prendre parmi ses papiers son poème favori de l'*Anti-Lucrèce* et quelques bijoux en or qu'il a mis dans ses poches.

Le Régent a dit au cardinal de Noailles que dans toute cette affaire les anticonstitutionnaires lui étoient moins contraires que les constitutionnaires. Vous ne sauriez croire combien cela nous a comblé de joie. On dit le bon père Le Sellier en fuite, les cardinaux de Rohan et de Bissy condamnés à résider.

On a arrêté ces jours-ci Silly, des dragons ; passe pour cela : c'est un militaire. Mais que dites-vous de l'aîné de La Railletine? Si c'étoit son frère le bailli, je dirais : Passe ! mais quelle fonction auroit-on donnée à l'aîné? celle de nouvelliste des conjurés.

quer à toutes les paroles que l'on a données à l'écrivain de faire autrement. Je ne sais si je vous en ai marqué le nom. Il s'appelle Masnon; il est de même famille que le conseiller du grand conseil et cousin germain de MM. du Chéré et Chourdin. Si le curé d'Orléans est coupable, ils ont raison de parler ainsi et de souhaiter qu'il soit tiré d'affaire sans plus d'examen; s'il est innocent, et qu'ils veulent qu'il se lave, il ne le peut être qu'en approfondissant tout à fait l'affaire. S'il étoit mon fils ou mon frère et que je le connusse innocent, je ne voudrois pas qu'il manquât rien à l'instruction. Et j'avoue que tous les efforts que font tous ceux de ce parti commencent à me faire douter fort de son innocence, malgré ce qui m'a paru de l'écriture de l'homme qui vient s'accuser. Car dans la vérité je ne compare pas ma lumière dans ce que j'ai vu en peu de temps avec le rapport d'experts qui ont examiné longuement.

Je reviens à votre lettre. Les perdrix dont vous me parlez me donnent une douce espérance : elles ne seront point mangées sans boire à votre santé. Nous nous donnons entre nous des soupers que j'ai commencés assez sagement. Ils sont venus à un point d'extravagance outrée. Le Pivert avait suivi mon exemple. La musique de l'abbé Bignon, qui précéda celui qu'il nous donna, mit un air de fête dans le repas, qu'Ory voulut soutenir par 200 bougies et un souper enragé. Nous exigeâmes de Richebourg plus

de modestie, il nous paroît même de la frugalité. Il nous donna deux services d'extra, trois de rôtis, deux d'entremets et, ce qui nous surprit le plus, deux de fruits; et toutes choses si recherchées que je ne crois pas qu'il ait été quitte des seules entrées pour quatre cents livres. La Granville avoit un peu radouci les choses. Beaussan, chez qui nous soupâmes hier, nous fit le plus excellent repas et le mieux entendu que j'aie fait de ma vie, soit pour le vin, soit pour les liqueurs, soit pour les vivres; ce qu'il y eut même de mieux, c'est que je n'ai jamais vu tant d'air de simplicité, ni rien de si exquis. Demain, le petit Chatillon entrera en danse, Bernage après, puis Saint-Contest. Je pourrai bien recommencer, surtout si j'ai votre secours.

Caumartin de Boissy.

8 février 1719.

Vous n'aurez ici que des nouvelles subalternes. M. de Beynac a été tué à la foire par un Anglais. Madame de Seignelay est morte en couches [1]. M. d'Estiau a épousé Mlle Feydeau de Marville [2]; Mlle d'Aguesseau épouse, dit-on, M. de Berbizey, premier président de Dijon [3]; M. de Pontcarré fils, Mlle de Jas-

1. Anne de la Tour-et-Taxis, mariée à Charles Colbert, comte de Seignelay, petit-fils du ministre.

2. Bonne Feydeau, fille de M. de Marville et de Bonne-Courtin de Boisbarry, épousa, le 25 février 1719, Louis Croiset, marquis d'Estiaux, conseiller au parlement, veuve le 5 septembre suivant.

3. Fille du chancelier et de mademoiselle Le Fèvre d'Ormesson,

sau[1]; M. de Pré, conseiller, a épousé Mlle de La Motte. Beaucoup de gens vont au bal. Mercredi, beaucoup iront à l'*Électre* de Longepierre[2]. On va essayer Mlle Pipy dans le sérieux. On dit une grande querelle entre MM. d'Effiat et de Saint-Simon, une autre fort vive entre l'abbé du Bois et M. de Torcy. Bien des petites bagatelles que je ne puis pas écrire.

CHEVALIER D'ARGENSON.

11 février 1719.

L'ambassadeur d'Agleterre, Milord Stairs, a fait son entrée dimanche ici, qui étoit bien belle.

Tous les prisonniers qui ont été mis à la Bastille y sont toujours sans que l'on en dise rien, sinon il y a longtemps que l'on avoit dit l'abbé Brigaud mort à la question. C'est M. le garde des sceaux et M. Le Blanc qui les vont interroger. On y a aussi mis d'autres personnes de peu de considération; on dit que l'on doit transférer M. de Malesieux [3] et que le Parlement lui fera son procès, parce que l'on a trouvé un de ces mémoires écrit de

elle épousa le 15 février 1722 le comte de Chastellux, lieutenant-général.

1. Geoffroy Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Rennes, épousa Marie de Jassaud, fille d'un président à la Cour des comptes.

2. Jouée avec un brillant succès sur le théâtre du prince de Conti à Versailles, cette pièce tomba tout à fait quand on la représenta à Paris en 1722.

3. Mis en liberté le 16 mai 1719.

sa main, à quoi l'on dit qu'il a répondu que Mme du Maine lui avoit donné en Espagne pour le traduire en françois, parce qu'il le sait.

Le président de Blamont est à Séez chez l'évêque, son bon ami; il reviendra incessamment. Le Parlement paraît fort de concert avec M. le Régent [1].

M. de Chastelier, qui étoit chambellan de M. le Régent, est mort, et sa charge est donnée à M. du Plouy, qui étoit ci-devant écuyer de Mme de Berry et à qui la première vacance avoit été promise, quoique M. de Ségur l'ait fort demandée, qui a épousé une fille naturelle du Régent, fille de la Desmares.

M. de Pluveaux, qui avoit un brevet de premier gentilhomme de la chambre, et auparavant étoit maître de la garde-robe de Son Altesse Royale, est mort aussi il y a quelque temps. M. de Baleine, écuyer ordinaire de Madame, qui avoit épousé Mlle de Châteaurenard, est mort aussi [2].

M. le Régent a fait chef du conseil de la guerre M. de Chartres, ce qui n'a pas plu à M. le Duc, qui l'étoit, et a en même temps donné à M. de Conty 25 000 livres d'augmentation de pension et le commandement de la cavalerie de l'armée de Catalogne.

1. Le Régent avait autorisé M. de Blamont, à la fin de décembre, à revenir habiter une de ses terres, sur les instances du premier président. Saint-Simon nous apprend qu'à son retour il devint « un pigeon privé du Régent » : ce qui, quand on le découvrit au Parlement, le fit mettre complètement à l'index.

2. Remplacé par M. de Vintes : cette place valait 2500 livres, avec un logement au Palais-Royal.

Mme la Duchesse, qui avoit reçu tous les sacrements et qui étoit abandonnée des médecins, un chimiste l'a entreprise depuis quelques jours, et elle ne meurt pas [1].

Le prince Eugène doit être ou doit arriver à Bruxelles avec 15 000 hommes des meilleures troupes impériales ; on dit qu'il va prendre possession des Pays-Bas en qualité de vicaire général.

Le prince de Dombes et le comte d'Eu sont à Eu avec un officier qui les accompagne et à qui l'on donne 1000 écus de pension, et qui mangera avec eux. Ils ont six lieues pour pouvoir chasser.

Les bals de l'Opéra ont commencé après Noël. Il y a eu des jours où il a fallu rendre l'argent, n'y ayant presque personne.

Le prince d'Harcourt est mort [2]. On va prendre ici le deuil du roi de Suède.

GIRARDIN.

18 février 1719.

Pour répondre d'abord à monsieur le marquis, je lui dirai que personne, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, ne tient bonne table que le principal plat ne soit fourni par sa libéralité. Lorsque le duc de

1. Elle ne mourut qu'au mois de mars 1720. Elle était fille de Mme de La Vallière, dite Mlle de Nantes.

2. Alphonse-Henri de Lorraine, petit-fils du duc d'Elbeuf ; il servit avec distinction toute sa vie et alla même guerroyer à Nègrepont et à Corinthe ; il avait épousé la fille du comte de Brancas.

Brancas a eu quelques petits mécontentements avec Mme la duchesse d'Orléans, une des plus terribles menaces qu'il ait pu lui faire a été de ne plus lui faire part de ces excellents pâtés de M. de La Cour. Son Altesse Royale en a tremblé. Il n'y a rien qu'elle n'ait fait pour calmer la colère d'un homme prêt à la priver d'un si grand bien. Le dernier pâté qu'a reçu le duc d'Albret a dépassé, selon lui et selon nous tous, tout ce que nous connaissions de pièces de four. Un mélange aimable de poulardes avec des canetons nous a paru une des plus industrieuses inventions du monde pour flatter le goût et perdre l'estomac.

Je ne puis m'empêcher de dire à monsieur le marquis qu'il traite la robe avec un peu trop de mépris. La crainte qu'il a qu'on ne le prenne pour un ancien maître des requêtes blesseroit trop les anciens serviteurs qu'il a dans le corps. Qu'en diroient des Boulanger, des d'Aunay, des du Grie, etc.? Sait-il bien que de ce corps sortirent des Martanges, des Barberye, les plus jolis petits Turgots du monde, tant de rares merveilles qui gouvernent ou sont prêtes à gouverner les plus belles provinces du royaume?

Les constitutionnaires et les anticonstitutionnaires sont plus endiablés que jamais : une moitié du clergé va excommunier l'autre.

Le petit prêtre Breteuil[1] m'a raconté la burlesque

1. Charles Le Tonnelier de Breteuil, abbé de Deuil, grand maître de la chapelle du Roi, évêque de Rennes en 1723, mort en 1732.

colère du baron contre ses gens, qui sans préparation lui sont venus annoncer la mort de sa sœur, morte d'un catarrhe suffoquant dans le temps qu'il étoit affligé, à ce qu'il paraît, d'un mal pareil. Moins touché de la perte de la maison de son voisin que de la crainte de perdre la sienne, son propre intérêt étouffa la douleur, qu'il compensa en criailleries contre le peu d'affection de ses gens.

On a peint un ex-voto de Mme de Ventadour qui voue à Dieu le petit roi.

Le maréchal, qui prétend que le tableau ne le dépeint pas bien, dit qu'il le fait vieux comme le vieux baron.

Je ne sais si je vous ai mandé à quel point a brillé dans les bals de l'Opéra un sénateur normand. Il se nomme le président de Folleville, vêtu d'or antique, justaucorps rouge, orné d'une très vieille broderie où l'or ne paraissoit presque plus; la tête ornée d'un chapeau bordé un peu retroussé, perruque carrée mise en devant avec un peu de poudre. Il a fait les délices du carnaval et a dansé comme un perdu avec toutes les princesses et tout ce qu'il y avoit de plus aimable à la cour. Il n'y en avoit que pour lui; mardi, une soi-disant Mme de Brancas vint de la part de Madame pour lui faire un compliment et lui fit présenter une carafe d'orgeat. Après elle se présenta une autre soi-disant Mme de Villars; elle baisa le magistrat d'une manière très immodeste et le pria à dîner pour le

lendemain. Le président, qui crut tout cela de la meilleure foi du monde, alla pour y dîner et n'y dîna pas. On le jouoit comme d'un ballon dans la salle du bal. Cela alla si loin qu'un exempt vint le prier de sortir de la salle, de peur que cela ne fît du désordre. Mais le président ne voulut rien faire, et il assura qu'il entendoit très bien la raillerie et qu'il ne se fâchoit jamais, qu'il avoit reçu des amitiés de tout le monde et que, dans un voyage qu'il venoit de faire en Angleterre, il lui en étoit arrivé bien d'autres. Tout auroit été à merveille si, dans une ballottade un peu outrée, le pied ne lui avoit manqué et si toute la compagnie ne lui avoit dansé sur le ventre. L'histoire vous paraîtra un peu outrée, mais vous avez trois neveux, qui tous trois me l'ont contée.

LE CHEVALIER D'ARGENSON.

19 février 1719.

Il y a une lettre du cardinal de Bissy excellente. Il mande aux évêques de son parti tout ce que Rome va faire et leur marque de s'arranger sur cela. Il leur marque que le parti du cardinal de Noailles a fait certains écrits dont il leur envoie les titres et leur propose de les condamner sans les avoir vus, sur sa parole. La proposition n'est-elle pas bien épiscopale? Je vais souper ce soir chez son confrère pour la première fois ; nous sommes à

merveille, mais je lui ai demandé la liberté de ne pas abjurer.

A l'égard du livre dont vous me parlez, mes amis voisins du Temple, comme vous le croirez aisément, en ont été fort blessés. Je puis vous assurer que ceux de la maison du héros n'y ont aucune part. Ils en sont aussi fâchés qu'on puisse être. Ils offrent même une lettre ou à mon frère ou à la partie intéressée, que l'on rendra publique et que l'on imprimera, si l'on veut même de la faire ajouter aux livres qui sont en blanc chez l'imprimeur. Peuvent-ils rien faire de mieux? Et peut-on les soupçonner de s'être voulu exposer de gaieté de cœur à une amende honorable? Vous savez qu'ils avoient lâché pareils discours sur une maison puissante et qu'ils n'ont jamais voulu en démordre. Pour ce nouveau fait, je puis assurer qu'il n'a pas fallu les pousser : au premier discours que nous leur en avons fait, ils se sont jetés à corps perdu dans le désaveu et se sont proposés à toutes sortes de réparations. Le petit marquis est content; sa femme fait son métier de pisse-vinaigre. Ne vous souvenez-vous pas de l'abbé La Fayette quand il disoit : « Comment voudriez-vous que cette bête ne fût pas de mauvaise humeur? Elle ne ch... point. »

Tout se prépare pour la guerre d'Espagne. Les officiers généraux ne sont pourtant pas encore nommés. Je voudrois que Balleroy eût demandé à servir, quoique le régiment où il est ne serve pas;

mais il faut aller où il y a de la guerre, si l'on veut cheminer. Mgr le Régent donne à M. le prince de Conti deux cent mille livres d'argent comptant pour faire ses équipages et mille deux cents marcs d'argent pour son argenterie, dont il n'a pas. Il laisse, dit-on, sa femme en partant dans un couvent.

Il y eut jeudi un bal d'enfants à l'hôtel de Sully. Rouillé y arriva donnant la main à Mme de Béthune. Le duc de Noailles étoit dans un coin. Le Coudray fut auprès de lui avant qu'il l'eût aperçu. Il se mit à rire et lui dit : « *Deus nobis hæc otia fecit.* »

Toute la compagnie se mit à rire, hors le Rouillé, qui fut décontenancé [1].

Voilà bien du griffonnage; mais il auroit fallu trois heures pour mieux écrire.

Ce 19 février (suite de la précédente).

Je dînai hier chez le cardinal de Rohan et fus plus content de lui et de sa race que je ne puis vous le dire. Il me dit que le Czar avoit écrit ou fait écrire à l'Académie des sciences qu'il étoit arrivé aux côtes de Russie un vaisseau d'une structure bizarre, avec des hommes tous vêtus de soie, dont l'on n'entendoit pas la langue; que l'on

1. Rouillé du Coudray avait été le bras droit du duc de Noailles pour les finances et avait quitté les affaires avec lui.

dit que c'étoit une pirogue du Japon. Si cela étoit, cela pourroit donner des éclaircissements sur la géographie.

Je reprends la plume en rentrant de la ville. N'est-ce pas une chose très ridicule de souper chez soi tout seul le dimanche gras? Cela m'arrive pourtant ce soir, quoique prié en deux bonnes maisons; mais j'ai refusé pour aller dans une troisième, où j'ai trouvé visage de bois, et de honte je suis revenu tout seul ici comme un hibou.

Bénac et Jussac se sont battus en duel ces jours-ci, à midi, dans la rue Dauphine. Bénac a été blessé à mort, à ce qu'on croit; il ne l'étoit pourtant pas encore ce matin. Jussac s'étoit masqué avec une barbe à croc; il l'a quittée à cent pas de là et a été reconnu par plusieurs personnes [1]. Le Parlement a décrété hier. Nous verrons ce qu'il en résultera.

Il court d'étranges bruits du petit roi d'Angleterre; on disoit qu'il y avoit une flotte en Espagne, prête de le mener en Écosse aujourd'hui; entre la couronne et la prison, on ignore son sort. Ce seroit sur cela que j'aurais besoin de vous faire une longue lettre. Si vous savez qu'un président à l'audience est comme un curé à l'offrande, j'avoue pourtant à ma tante que j'aimerois mieux l'offrande si l'on donnoit de grosses pièces. J'en avois le loisir, mais

1. Le marquis de Bénac mourut peu de jours après, sans avoir voulu nommer son adversaire ; il paraît qu'il s'agissait d'une affaire de jeu.

j'ai la rage d'aller juger. Le bruit s'est répandu que le roi d'Angleterre avoit été arrêté à Milan, passant en Espagne, pour le projet dont je viens de vous parler. M. le duc d'Orléans le croyoit même avant-hier. Les mieux instruits le croient embarqué. Je vis le comte de Croissy chez Mme de Maillebois, l'abbé Pomponne, M. Amelot et beaucoup d'autres gens, avec qui j'ai soupé chez le prince de Rohan, qui tous pensèrent de même. Voici cependant ce qui m'a été dit par l'abbé de Ryom, Irlandais, aumônier de la feue reine d'Angleterre, fort ami de M. de Vannes. Il m'arrêta hier dans la rue, fondant en larmes, et m'assura qu'il venoit de recevoir des lettres de Rome par lesquelles on lui mandoit qu'il étoit arrivé un courrier chez le Roi, qu'on n'avoit pas voulu lui faire parler; que cet homme, après avoir bien insisté, s'étoit fait connaître au Roi par une lettre qu'il lui écrivit sur-le-champ; qu'ils restèrent plus de deux heures en conférence ensemble, après quoi le Roi alla chercher le cardinal Ottoboni, à qui il dit qu'il étoit obligé d'aller faire un petit voyage de quatre ou cinq jours à la campagne, dont il lui demanda le secret; qu'il le chargea d'une lettre pour le pape, dont on ne sait pas le contenu ; qu'il ordonna à ses gens de ne pas parler absolument de son départ, qu'il ordonna même qu'on donnât un dîner le lendemain à des gens qu'il avoit priés et qu'on leur dît qu'il avoit une migraine qui l'empêchoit de se montrer;

que cependant le Roi, après avoir fait son petit arrangement, étoit sorti de Rome le plus secrètement qu'il avoit pu, pour aller trouver trois chaises à deux qui avoient été préparées pour son voyage; qu'il étoit monté dans une avec le comte de Mars, le courrier et trois Anglais dans les autres ; que cependant l'ambassadeur de l'empereur, ayant appris qu'il n'avoit pas dîné avec ceux qui étoient conviés, avoit dépêché des courriers par toutes les routes qu'il avoit imaginées que le Roi avoit prises, avec ordre de l'arrêter sur les terres de l'Empereur; qu'on l'avoit joint dans le Milanais et qu'on l'avoit arrêté. Si cela est vrai, comme il y a toute apparence, je ne crois pas qu'il en sorte plus tôt que sa femme d'Inspruck. Les Béthune le disent embarqué sur la côte de Florence. D'autres disent que la nouvelle de l'abbé est vraie dans toutes ses circonstances, hors l'arrêt de la personne du Roi; qu'il a fait partir les trois chaises de poste, qu'il a suivi à cheval à quelque distance, que l'on a arrêté ceux qui étoient dedans et que lui a gagné Gênes, où il s'est embarqué pour l'Espagne. C'étoit hier le sentiment le plus commun. Cette façon de faire pour d'autres gens que l'on pût prendre pour lui est assez dans son goût; vous savez qu'il en a déjà usé comme cela lorsqu'il est parti de Lorraine; ce qu'il y a d'étonnant, c'est que chacun donne ses doutes pour la chose du monde la plus assurée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

2 mars 1719.

J'attends aujourd'hui des goutteux à souper; en attendant, je vous écris : les présidents de Luzan et Dodun [1], MM. de Hauteroche, Lamblin, Feydeau [2], Hangran [3] et Beaussons [4] viennent ici prendre leur réfection, pour me servir de la phrase de M. de Thuisy.

Je vous manderai peu de nouvelles, parce qu'il n'y en a guère. Vous ai-je mandé le combat de Bénac et de Jussac? Les chirurgiens avoient abandonné Bénac; Le Dran ne vouloit pas seulement le panser; il étoit sans connaissance, les extrémités froides; le sang s'épanchoit dans la poitrine ; on lui a fait venir un garde du Roi qui l'a pansé avec de la poudre de Saimpatis (*sic*). Les chirurgiens, quand ils ont vu que tout alloit bien contre leur espérance, ont fait des incisions qui l'ont remis à la mort. Le garde revint le trouver et demanda en grâce ou que l'on chassât les médecins ou qu'on lui permît de se retirer. Les chirurgiens ont été chassés, et le malade est en très bon train de guérison. Ne devroit-on pas faire justice de ces canailles?

Depuis l'entrée du comte de Stairs, il a été voir les princes et les princesses, dont il a après reçu des vi-

1. Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, contrôleur général en 1723.
2. Conseiller au Parlement.
3. Angrand, maître de requêtes.
4 Beaussons Saint-Aubin, maître des requêtes.

sites. Lorsque Mgr le prince de Conti a été chez lui, il n'a pas voulu aller au-devant de lui jusqu'au bas de l'escalier, comme il le doit aux princes du sang et comme il avoit fait à Mgr le duc de Chartres, qui dans la vérité n'a point d'autre rang. Le prince a attendu quelque temps et a envoyé savoir si l'ambassadeur ne viendroit pas au-devant de lui jusqu'au bas de l'escalier. Le comte de Stairs a répondu que, s'il avoit fait plus à l'égard du duc de Chartres, c'est qu'il l'avoit bien voulu et qu'il ne vouloit pas faire la même chose à l'égard du prince de Conti ni des autres princes du sang ; qu'il avoit des ordres sur cela [1]. Il a demandé depuis à voir Mme la princesse de Conti, qui a refusé sa visite jusqu'à ce qu'il ait rendu aux princes du sang ce qu'il leur doit.

Comme depuis il a été éclairci que les ambassadeurs venoient au-devant des princes du sang et que le comte de Kœnigseck y est allé, le Stairs s'est rejeté sur d'autres propos et a prétendu que le prince de Conti avoit manqué à quelque chose lorsqu'il étoit allé le voir. Le fait est faux, et d'ailleurs rien ne pourroit excuser un ambassadeur de ne s'en être pas expliqué auparavant et d'avoir laissé venir le prince jusque chez lui pour lui manquer de respect, en rendant sa visite inutile et l'empêchant de monter après

1. Stairs avait « subjugué », dit Saint-Simon, le Régent et son entourage ; il se crut tout permis : le duc d'Orléans intervint faiblement, mais la persévérance des princes du sang triompha de cette insolente innovation.

être descendu de son carrosse. Mais les insolences de cet Anglais ne doivent point étonner.

J'ai grande impatience de voir à quoi cela aboutira.

CAUMARTIN DE BOISSY.

5 mars 1719.

Le pape a refusé tout net les bulles de votre évêque et d'un autre, à qui il avoit échappé de dire que, dès qu'ils les auroient, ils feroient leur appel pour la constitution, ce qui est venu à M. le Nonce, qui le manda à Rome. Le Pape a voulu en donner à d'autres, et le Régent a dit qu'il n'en vouloit pour aucun ou pour tous ensemble.

Depuis le carême, il s'est fait plusieurs mariages. M. Destouche-Chanereux, un de mes anciens camarades, épouse Mlle Mire, fille des consignations, avec 240 000 livres ; M. Destiaux-Croizet a épousé Mlle Marville-Feydeau ; M. de Pontcarré, Mlle Jassaud, fille du président. Le carnaval s'est passé sans beaucoup de choses remarquables. Souvent, au bal de l'Opéra, il s'est trouvé fort peu de monde, sauf aux derniers jours.

M. le marquis de Bénac a eu un démêlé avec M. de Jussac, dont la mère est au Palais-Royal. M. de Bénac a eu un coup d'épée considérable; cependant il a guéri par la poudre de sympathie, et M. de Riom l'avoit retiré au palais du Luxembourg,

comme son parent. Cette affaire n'aura pas de suite.

On ne parle plus du tout de ceux qui ont été arrêtés. On dit que le frère de M Le Blanc aura l'évêché de Périgueux. M. l'abbé du Bois a encore eu une grosse abbaye. On dit que M. de Torcy lui a dit des choses fort vives en présence de M. le Régent au sujet de la manière dont il menoit les affaires étrangères, et une personne m'a dit tenir de M. de Torcy que ces bruits étoient vrais.

Il y a une femme de soixante-dix ans, il y a un mois, qui a accouché d'un enfant qui n'étoit pas parfaitement formé.

On disoit hier une chose extraordinaire, qu'on alloit rembourser toutes les rentes en billets de banque.

Une nouvelle de ce matin, c'est que Turmony [1], du trésor royal, a été enrôlé par La Noue et Colombet, qui commande le régiment de Conti, pour dix louis. A l'Isle-Adam, étant à table, il dit qu'il s'enrôleroit bien pour dix louis et qu'il boiroit à la santé du Roi. Colombet ne les ayant pas, La Noue les tira de sa poche et lui donna ; on fit son enrôlement, on le désigna et il fut signé par les présents. On dit que, du temps du feu Roi, un conseiller au Parlement fit la même chose et qu'il alla le lendemain en robe de-

1. Maître des requêtes et intendant de province avant de succéder à son père comme garde du Trésor royal ; intelligent, honorable et très estimé. Il mourut jeune encore, en 1722, ne laissant qu'une sœur, mariée à M. de Montmorency, comte de Laval, après avoir épousé M. de La Rochefoucauld, marquis de Bayers.

mander son congé au Roi, qui lui répondit que, ayant changé d'état, il n'appartenoit qu'au capitaine de lui donner, et il donna 1500 francs pour l'avoir. Il y a apparence que cette aventure finira par quelque chose de semblable.

9 mars 1719.

Je ne sais si je vous ai mandé la lettre du maréchal de Beuvron au prince de Conti. Il lui écrivit un billet, sans mettre le Monseigneur en tête de l'épître, et il met ce mot dans la ligne; point de A. S., point même de simple Altesse ni dans le corps de la lettre ni dans la suscription; la signature point détachée. Il marque au prince qu'il lui demande part dans ses bonnes grâces, qu'il l'espère dautant plus qu'il a toujours été fort ami de monsieur son père. Vous pouvez juger que pareille lettre a offensé Mgr le prince de Conti; quelques méchants esprits croient que l'Anglois, qui n'est pas bien curieux de l'avoir dans son armée, n'a peut-être pas été fâché de les brouiller à l'avance.

La querelle avec le comte de Stairs sur la réception qu'il lui a faite n'est point encore terminée. Le comte attend des ordres d'Angleterre. Le public est infiniment attentif à cet évènement et à voir réprimer l'insolence de ce diable d'Anglois. Il a d'abord dit que ses instructions lui défendoient de faire ces cérémonies avec les princes du sang;

qu'il étoit vrai qu'il avoit bien voulu le faire avec Mgr le duc de Chartres pour des considérations particulières, quoiqu'il n'eût que le simple rang de prince du sang, mais qu'il n'avoit pas voulu le faire à l'égard des autres; ayant des ordres contraires, on l'auroit blâmé. Depuis, il a été obligé d'abandonner cette défense, parce qu'il a été établi que milord Portland étoit venu au-devant jusqu'au carrosse, et même l'ambassadeur de l'Empereur. Il s'est rejeté sur des plaintes personnelles du prince de Conti, sur ce qu'il ne l'avoit reconduit que jusqu'au milieu du vestibule et point jusqu'à la dernière marche du perron, comme il devoit. Il convenoit bien que les ducs de Chartres et de Bourbon ne l'avoient reconduit que jusqu'à la porte de leur appartement, mais qu'ils lui avoient dit, l'un qu'il étoit dans la maison de son père, et l'autre dans celle du Roi. Cette seconde excuse ne vaut pas mieux que la première. J'ai vu des gens présents à la visite que lui fit le comte de Stairs et qui disent qu'il le reconduisit jusqu'au haut du perron qui descend dans la cour.

Il court beaucoup de bruits de duels extravagants. On dit que Mme de Polignac s'est battue en combat singulier avec Mme de Nesle à coups de couteau et que toutes deux sont assez grièvement blessées, surtout la Polignac [1].

1. La marquise de Nesle était fille du duc de Mazarin et belle-sœur de la marquise de Polignac; elles se battirent à cause de

On a conté encore un très beau combat entre un Gascon et un homme de ce pays-ci que le Gascon a jeté sur le carreau. Il lui écrivit qu'il le prioit très instamment de ne point passer dans une certaine rue, parce que, se sentant en colère contre lui, il ne pourroit s'empêcher de l'attaquer. Cette lettre, comme vous le jugez bien, étoit un appel narquois. Celui qui la reçut ne manqua pas d'y aller et attrapa son paquet. On dit que, la lettre ayant été trouvée dans les poches du mort, on l'a remise entre les mains du procureur général, qui veut lui faire son procès, mais que le Gascon soutient que ce n'est pas défi, mais un conseil sage qu'il a voulu donner.

Le marché de Lass est enfin achevé pour la terre de Tancarville à 8 600 000 livres. Il achète l'hôtel de Nevers pour la Banque, et l'hôtel Mazarin pour sa personne.

Vous jugez bien qu'il ne s'accommodera pas des dedans gothiques qui y sont.

Il est exact que le roi d'Angleterre s'est échappé en trompant avec les trois chaises envoyées en avant par lui. On dit que la princesse Sobieska s'est échappée et est avec lui. Presque tout le monde est convaincu que cela se fait d'accord avec l'Empereur,

d'Alincourt, ou, selon quelques-uns, de Richelieu. Le duel eut lieu au Pré-aux-Clercs, et, après des paroles plus que vives, elles s'assaillirent à coups de couteau et se fussent tuées sans l'intervention de leurs gens. Mme de Nesle fut blessée au sein, Mme de Polignac au visage et en plusieurs endroits; elles furent exilées pendant quelque temps pour ce bel exploit.

que l'on sait qui a fait son traité avec l'Espagne. On croit que le duc d'Ormond s'est embarqué sur une flotte que le roi d'Espagne avoit armée à Cadix, composée de huit vaisseaux et d'un grand nombre de transports qui doivent être suivis par quatre autres gros vaisseaux; les bâtiments ont été armés sur le pied d'un armement pour la Sicile.

On croit aujourd'hui que c'est pour faire une descente à Bristol : ils emmènent sept bataillons espagnols, un régiment de dragons et un de cavalerie avec des armes pour 30 000 hommes; on ne doute pas que le prétendant ne s'y joigne. Ne trouvez-vous pas que l'Alberoni est bien extravagant de prétendre conquérir par mer l'Angleterre et d'y envoyer des troupes, dans le besoin qu'il en a pour sa défense, dans le temps où nous sommes, à la veille d'entrer en son pays? Il faut pour ses projets, que l'on ne comprend pas, que ce soit le plus grand homme du monde ou le plus extravagant.

Le pauvre Bénac est mort de sa blessure ou, pour mieux dire, de ses chirurgiens, à cause des incisions qui lui ont été faites à l'insu du garde du corps qui lui avoit donné de la poudre de sympathie. On devroit faire une justice exemplaire de ces misérables et plus rigoureuse que de ceux qui assassinent sur la grande route.

Le mariage du cadet Destouches [1] fait ici grand

1. Fils d'André des Touches, surintendant de la musique du Roi et inspecteur général de l'Académie royale de musique.

bruit : il a épousé Mlle Miré, avec 230 000 livres. Tout le monde les blâme tous deux. Pourquoi la famille de Mlle Miré marie-t-elle une fille de dix-sept ans, à qui l'on donne 230 000 livres, à un homme qui n'est plus jeune, qui a quitté le service et que tout le monde croit qu'il a autant et plus besoin du grand remède que quand il y a passé? Son frère le Canon [1] en est au désespoir et le quitte. Voici ce qui a donné lieu au mariage :

Un jour qu'ils étoient à l'Opéra, le Canon dit au cadet : « Où soupez-vous, mon frère? voulez-vous venir chez Mme de Vérue? » Le cadet répondit : « Il est bien triste, avec 80 000 livres de rentes dont nous jouissons, de n'avoir pas une ordinaire fondé (*sic*), d'être obligé d'inviter à souper, ou d'aller demander son souper en ville. » Il étoit résolu à se marier, si le Canon ne vouloit pas le faire. Sur cela, il se passa beaucoup de temps; le Canon répondit toujours qu'il étoit résolu de n'en rien faire, qu'il étoit sûr de trouver toujours en ville bonne compagnie ou de la faire venir chez lui, qu'il ne vouloit pas avoir d'autre femme que lui, qu'une qu'il prendroit étrangeroit peut-être leurs amis ou ne leur conviendroit pas et les feroit même enrager. A tous ces discours, le vénérable Chavereux répondit que, si son frère ne vouloit pas se marier, il se marieroit. Le Canon lui répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais

1. Ainsi nommé parce qu'il était colonel-lieutenant du régiment des bombardiers ; cordon rouge en 1725.

qu'il lui demandoit en grâce de ne point prendre une femme trop jeune ni de basse naissance, qu'il ne s'arrêtât pas au bien, mais surtout qu'il ne prît point une personne dont les biens fussent mal acquis. Il y a quelques jours que le Chavercux vint souper chez Mme de La Panoze, à laquelle il dit qu'il avoit vu une petite fille dans une loge avec sa mère et Mme Pallu; qu'elle lui avoit paru assez jolie, que, pour peu qu'elle ait de bien, il la prioit d'en parler à Mme Pallu et de lui faire épouser. Cette grâce a été exaucée. Il a cinquante ans. M. Miré est un avocat qui a gagné son bien dans les consignations. Destouches, mécontent de la naissance et de l'origine des biens, a résolu de s'en séparer; il n'a voulu ni assister au mariage ni signer au contrat. Voilà un article bien long, mais il faudroit le recommencer pour le faire plus court; vous m'en dispenserez.

Grand procès entre les disciples de saint François et ceux de Loyola : les premiers prétendent que les seconds leur ont volé une chapelle dans l'île de Scio; il est pendant au Conseil de la marine. Il est bien mal aux laquais de plaider contre leurs maîtres.

Le factum que j'ai commencé me fait grand plaisir; il est fort bien fait.

A propos de Jésuites, l'Empereur a fait parler au pape à propos de la persécution qu'il fait au cardinal de Noailles. Sa Sainteté a répondu qu'il lui paraissoit bien extraordinaire que l'Empereur,

après l'avoir presque dépouillé de sa puissance temporelle en Italie, voulût encore se mêler du spirituel. Le comte de Gallas lui répliqua assez sèchement qu'il avoit ordre de son maître de lui faire savoir ses volontés et point d'ordre de lui demander de réponse. On prétend que cet office a fort servi le cardinal auprès de la cour de Rome, dont vous connaissez la timidité quand on lui parle haut et l'insolence quand on la craint. On dit que l'archevêque de Vienne, à qui le cardinal avoit écrit, lui a rendu ce bon office auprès de l'Empereur, mais plus que tout cela le prince Eugène. Le Père Le Tellier, pendant qu'il a été à Amiens, a voulu tracasser en Flandre au sujet de la constitution à l'aide du Sabatier. Le prince Eugène l'a mandé à l'Empereur, qui lui a fait donner l'ordre par le Régent de s'en aller à La Flèche.

Presque en même temps, l'Université a envoyé au prince Eugène ses décrets contre la constitution, comme à un digne élève de son corps, orné de la qualité de maître ès arts, ayant commencé avec applaudissement sa théologie dans ses écoles. La lettre du recteur étoit écrite en bon latin et très flatteuse. L'éloquence du pédant a flatté le prince et l'a concilié au parti de la vérité. On prétend que c'est lui qui a obtenu de l'Empereur la protection qu'il a fait donner aux appelants par son ambassadeur.

Je vous avoue que qui connaîtrait les ressorts qui font jouer les plus grands évènements s'en éton-

neroit tous les jours. Un pédant crotté, enflé de son latin, qui se croit le premier homme du monde, s'avise d'écrire au prince Eugène. Un homme de bon sang qui seroit arrivé dans sa chambre lui auroit dit : « Où diable, monsieur le Recteur, allez-vous imaginer que le prince Eugène, qui, quand il étoit à Paris, se battoit les fesses de sa Sorbonne, s'aille fourrer dans vos tracasseries de constitution ? » Cependant cela tombe dans des circonstances où ce prince, fâché contre les Jésuites et touché par d'autres motifs que nous ne connoissons pas, excite l'autorité de l'Emperur et arrête peut-être un schisme en France qu'il souhaiteroit par la suite d'avoir fomenté.

CAUMARTIN DE BOISSY.

18 mars 1719.

Je vous dirai seulement que l'histoire de l'enrolement du Courcollet est vraie dans toutes ses circonstances; que l'engagement a été signé par huit ou neuf personnes, en présence du prince de Conti comme témoin. Nointel assure qu'il gardera l'argent; La Noue dit qu'il le fera enlever, et il est homme à le faire.

Nouvelle contradictoire pour le roi d'Angleterre. On dit qu'il restera en Espagne avec sa femme pour lui faire des enfants et ne passera en Angleterre que quand le duc d'Ormond aura fortifié son parti.

D'autre part, on ne sait pas positivement si la reine

pucelle s'est sauvée d'Inspruck. Enfin l'arrivée de la flotte à Bristol n'est pas vraie. On sait seulement qu'un Malouin qui venoit d'un voyage au long cours a rencontré la flotte à la hauteur de Lisbonne.

CAUMARTIN DE BOISSY.

25 mars 1719.

Les affaires d'Espagne et d'Angleterre sont moins éclaircies que jamais. On dit aujourd'hui blanc, demain noir. Il passe pour constant qu'à Londres il n'y a point le plus petit mouvement : cela ne nous dit pas pourtant que dans huit jours tout ne sera pas en feu. Son Altesse Royale a dit hier que le duc d'Ormond étoit parti le 12 du port du Passage avec quatre frégates chargées de quatre compagnies de grenadiers et de beaucoup d'armes, mais que cela ne paroissoit pas suffisant pour conquérir l'Angleterre.

Mme de Polignac est séparée de corps et de biens avec son mari, qui lui donne 12 000 livres de pension.

CAUMARTIN DE BOISSY.

30 mars.

On dit qu'on entend force coups de canon dans la Manche, vous devez le savoir mieux que nous.

Le duc de Richelieu fut arrêté hier et mis à la Bastille par le prévôt de la connétablie. Il est presque certain que c'est pour des cancans avec le cardinal

Alberoni. Machaut a mis les scellés sur tous les papiers [1].

Je veux vous conter une bonne action que je fis hier. Nous condamnâmes à mort un pauvre diable qui avoit volé, le 12 de ce mois, trois serrures pour toutes choses dans le pavillon neuf des Tuileries, celui dont on refait le dedans devant le pont Royal. Il en avoit laissé deux par terre et avait défait les vis de la troisième et l'avoit empochée. On le trouva saisi du vol. Comme il y a une ordonnance du feu roi qui enjoint aux juges de condamner à la corde tous ceux qui sont convaincus du moindre vol dans les lieux où le roi habite, nous prononçâmes tous d'une voix sa condamnation. Le grand prévôt et moi allâmes trouver le Régent chez Mme de Berry. Je portai la parole, dis qu'en obéissant à la loi qui nous avoit paru dure, nous avions espéré que la clémence l'adouciroit; que le juge avoit été obligé de s'y conformer, que le prince seul pouvoit faire grâce. Il me demanda à quoi je croyois que pût être commuée la peine. Je lui proposai en celle des galères perpétuelles. Il accorda la commutation et auroit même fait plus encore, si je n'avois pris la liberté de lui montrer la nécessité de l'exemple.

J'oubliois de vous dire que Jaillac fut encore mis hier à la Bastille. Il s'est plaint avec hauteur de

1. Il avait pris, dit-on, des engagements formels avec Albéroni; son régiment était en garnison à Bayonne. Il n'en sortit que le 30 septembre.

n'avoir point été fait brigadier. Le Régent lui a répondu que, tant qu'il auroit le pouvoir en main, il ne nommeroit ni les poltrons ni les escrocs. Ce discours, quoique très vrai, avoit offensé Jaillac : il s'est lâché en mauvais propos, qui lui ont attiré un mauvais gîte.

Je soupai hier avec la jeune duchesse d'Estrées, qui nous dit que le duc de Richelieu lui avoit souvent dit qu'il devoit être mis trois fois à la Bastille, que les deux premières il en sortiroit, que la troisième lui seroit fatale ; d'autres gens avec qui nous soupâmes lui ont ouï dire la même prédiction [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er avril 1719.

Il y a huit jours que j'ai vu M. de La Boulaye à ténèbres ; vous savez qu'on les court à l'instar du bal ; je les courrai donc. Je trouvai M. de La Boulaye fixe à l'Assomption, fixe pour l'amour de Dieu, fixe pour celui de Mme de Sabines ; les ténèbres finies, je l'emmenai aux Tuileries.

La maladie de Mme de Berry a occupé tout Paris pendant huit jours ; elle se porte mieux heureusement. Elle est d'hier à Meudon. Les portes du Luxembourg sont ouvertes ; elle est vouée au blanc pour six mois. On chante partout des *Te Deum* pour son heureux rétablissement ; elle a promis, à ce qu'on

1. Il y fut mis en effet trois fois.

dit, de ne plus veiller, de ne plus tant boire, de ne plus tant..... prendre de tabac et autres choses nuisibles à la santé. La santé de madame la Duchesse est aussi meilleure; le peu d'amendement qu'on y trouve est attribué à un rêve, une révélation, je ne sais pas bien distinguer cela, tant il y a que voici le fait. Madame la Duchesse, éveillée en dormant, entendit une voix qui lui dit : « Si tu veux guérir (voix peu polie, comme vous voyez), délivre trois prisonniers et élève auprès de toi un enfant trouvé. Sur-le-champ elle conte cela à Mlle de Charolais, qui va délivrer trois prisonniers et lui amène un enfant. Elle se porte un peu mieux.

On arrête ici tous les jours du monde, depuis MM. de Richelieu et du Saillant [1]. On a arrêté M. de Carignan [2] hier au matin ; on dit qu'on l'a conduit sur la frontière; vingt gardes du Roi et un exempt en ont l'endosse. Le guet et la maison du Roi, sans pourtant que la guerre soit déclarée entre eux, en viennent souvent aux mains. Aujourd'hui les gardes du corps, demain les mousquetaires. Le chevalier Dagranville fut cause d'un

1. Le marquis de Lasteyrie du Saillant, arrêté pour les mêmes causes que le duc de Richelieu ; son régiment était également à Bayonne. Il sortit pleinement justifié le 4 mai 1719.

2. Fils du prince muet et petit-fils du prince Thomas : il épousa la fille du roi de Sicile et de Madame de Verrue et mena une vie de joueur et d'agioteur; à la fin de mars 1719 une lettre de cachet l'exila dans une de ses terres. Il fut seulement menacé de la Bastille ayant refusé de partir et fut recueilli à Chantilly avec ordre d'y rester.

assez grand tapage avant-hier; il n'avoit pourtant pas tort; il y a trois archers du guet de tués, une porte du commissaire Labbé enfoncée, les vitres cassées, sa fille blessée; je ne sais ni le commencement ni la fin.

On jette des billets dans le carrosse du comte de Stairs, où il y a écrit : Remède contre les descentes.

2 avril 1719.

Si vous avez quelque curiosité de lire le compliment que je voulois faire aujourd'hui à monsieur le garde des sceaux, le voilà. Si vous voulez savoir celui que je lui ai fait, il a été tout différent; j'ai usé de prudence; je serais demeuré tout court. Lorsqu'on est jeune, il est plus aisé de composer que d'apprendre; je le composai avant-hier en une demiheure; je le lus hier matin à mes frères, qui l'approuvèrent; je partis pour aller au conseil et ne revins que le soir assez tard. Je voulus l'apprendre en arrivant; je crus y être parvenu. Ce matin avant de partir, j'ai voulu le répéter, et j'ai trouvé que je ne le savois pas; sur cela, j'ai pris une généreuse résolution et marmottai quelques paroles; cela valoit bien mieux que rester court.

Le duc de Richelieu est, comme vous le savez, à la Bastille, accusé d'avoir voulu livrer Bayonne à l'Espagne. Il y avoit eu des lettres de sa main interceptées; il a tout avoué tout d'un coup sans se faire

prier. Son procès n'est pas difficile à instruire, comme vous voyez. La seule excuse est que le Régent, qui est naturellement bon, le regarde comme un fol et aime mieux donner un exemple de clémence que de justice.

L'affaire du duc d'Albret sera jugée demain. Je crois que le mariage sera déclaré abusif; il y a eu une terrible cabale contre lui, mais ce seroit trop long à écrire dans une lettre, et puis il y a bien des choses qu'on ne peut y mettre, à cause de la Poste [1].

Mme de Berry est très mal; je vous en manderai demain des détails; il a paru ce matin quelque rayon d'espérance. Le pauvre premier président n'est pas bien non plus; il y a plus de deux mois que je l'ai vu avec des yeux qui ne disoient rien de bon.

Lundi matin. — Mme de Berry étoit hier au soir presque hors de danger; cette nuit, elle a paru beaucoup mieux; je le souhaite plus que je ne l'espère.

Mme de Maintenon est morte.

Ce pauvre curé d'Orléans est mort à la Bastille, dans le temps que son innocence étoit vérifiée ou autant vaut. Le Roi a gracié l'auteur de la lettre.

Il se fait des pertes horribles au biribi. Il en a coûté 1800 louis d'or neuf à M. de Villequier en trois jours.

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. Le conseil jugea le mariage non valablement fait, mais en déclarant nulles toutes les oppositions de la famille de Louvois faites ou non faites; le mariage fut recélébré immédiatement.

2 mai 1719.

A l'égard de l'expédition de Silly [1], il est vrai qu'il a souffert quelques désertions, mais son entreprise a réussi. Chose inconcevable que l'indolence des Espagnols et qui marque en même temps que l'Alberoni n'est pas un si grand personnage que bien des gens le croient! Il y a quatre mois que l'on sait ici que Silly doit aller brûler six gros vaisseaux que les Espagnols bâtissoient au bord du Passage. Ce port est défendu du côté de la mer par un fort assez bon qu'ils y ont bâti. Les Espagnols ne l'ont pas défendu ; il a été emporté par les quatorze bataillons de Silly, qui a brûlé les vaisseaux tout à son aise.

On ne sait encore rien de la flotte. On dit le prétendant prêt à s'embarquer à la Corogne.

Il arrive un courrier de Rome qui apporte des brefs tout plein contre les appelants, mais on ne les ouvrira pas. Nous devrions bien imiter messieurs les Allemands, qui mènent toujours cette prêtraille à coups de bâton. C'est le seul moyen de n'en être pas opprimé.

Madame la Duchesse tourne à sa fin.

On parle beaucoup de désunir Saint-Denis de Saint-Cyr. Monsieur le Duc demande cette abbaye

1. Lieutenant général chargé d'engager les hostilités contre l'Espagne en attaquant le fort de Béobie, sur la Bidassoa.

pour le comte de Clermont, et vraisemblablement il l'aura.

Vous avez ouï parler de la querelle du prince de Conti avec le comte de Stairs. Il avoit proposé à monsieur le Duc de se joindre à lui, la cause étant commune. Il y a deux ou trois jours que monsieur le Duc alla chez l'ambassadeur avec un cortège pompeux. Le prince de Conti, se voyant peu soutenu, recourut au Régent. Son Altesse Royale lui dit que le comte de Stairs lui feroit des excuses et qu'il falloit qu'il l'allât voir après. Le prince auroit souhaité que c'eût été chez lui; cependant cela s'est fait au Palais-Royal.

Le Régent lui dit que le comte de Stairs étoit fâché de ce qu'il avoit fait, n'étant pas bien instruit du cérémonial. Voilà l'affaire finie. Le prince est retourné faire sa visite.

CAUMARTIN DE BOISSY.

3 mai 1719.

Le jeune d'Argenson se marie, comme vous savez, à Mlle Larcher [1]; lundi le père en donna part à ses proches. Le mariage se fait à la Madeleine [2], où la future demeure jusqu'à ce qu'elle ait l'âge pour la consommation. Madame la garde des sceaux, qui s'y fait ajouter un appartement, ne sait pas grand

1. Fille de M. Larcher, seigneur de Pocancy, conseiller au Parlement, et de mademoiselle Hebert de Buc.

2. Le prieuré du Trainel.

détail du mariage, environ 100 000 écus qu'elle croit chargés de 4000 livres de douaire envers la mère. Si la grand'mère vouloit passer de cette vie à une meilleure et même une pire, 550 000 livres lui sauteroient au collet.

La flotte d'Espagne, après avoir été bien battue par les vents, a dû se retirer en mauvais état dans divers ports d'Espagne.

Le marquis de La Vieuville, cocu de trois femmes, n'auroit pas cru avoir travaillé pour la gloire s'il ne s'étoit pris d'une tendre passion pour la Belloy, à qui il donne des sommes immenses [1].

Grande querelle entre Mmes Bouchu et de La Houssaye [2]. Mme de La Houssaye louoit à Vaugirard une petite maison de M. de Belair; il lui a donné congé, qu'elle a reçu. Je crois qu'il vouloit la louer à Mme Bouchu. Pour qu'elle ne fût point incommodée de quelques réparations qu'il vouloit faire faire chez lui, il les a voulu commencer plus tôt que plus tard. Il a envoyé d'abord toutes les charrettes de fumier qu'il a pu ramasser pour accommoder son potager, et de cela a été fait une se-

1. René Coskaer, marquis de La Vieuville, chevalier d'honneur de la Reine, fils du duc de La Vieuville, dont le titre n'avait pas été enregistré, épousa successivement Anne de La Mothe-Houdancourt (1676), que le Roi avait précédemment distinguée; Louise de la Chaussée d'Eu, fille du comte d'Arrez (1689), et Madeleine de Froulay, veuve de M. de Breteuil (1716). Il mourut le 9 juin suivant, laissant une réputation de la plus modeste intelligence, « une pécore lourde, » dit Saint-Simon.

2. Marie de Freville, mariée en 1687 à Richard de La Houssaye.

conde tour de Babel qui a été élevée au milieu de la cour. Ce nouvel édifice a déplu à Mme de La Houssaye, qui a mandé dans le village qu'avant de quitter le pays elle avoit fait venir le meilleur fumier du monde pour leur jardin, qu'ils n'avoient qu'à l'envoyer chercher, qu'elle le donneroit du meilleur de son cœur. Vous jugez que pareille offre n'a pas été dédaignée, et en trois heures de temps la tour a été enlevée, au grand déplaisir de l'infante Bouchu, qui a été le lendemain crier justice chez Mme de La Houssaye. Vous pouvez juger que la conversation a été vive; dans le feu du discours, elle lui a donné un démenti : il manque au récit quelques lacérations de cornette.

Autre grande querelle plus sérieuse. Connaissez-vous Mlle Peypy [1] (*sic*), que le sieur de Volter a aimée ?

Les mercures galants depuis quelques mois ont fait retentir son nom jusqu'aux deux bouts de l'univers.

Vous devinerez aisément que la bien-aimée d'un grand poète doit devenir grande comédienne, et

1. Suzanne de Corsambleu de Livry, fille d'un conseiller du Roi au bureau des finances, passait ses étés à Sully, et l'on sait que Voltaire fit plusieurs séjours à ce château dans sa jeunesse; elle y jouait la comédie et inspira au poète une vive passion, qui fut partagée et qui se continua assez publiquement à Paris ; mais elle ne tarda pas à abandonner Arouet pour un de ses amis, M. de Genouville, sans que l'amant délaissé pût oublier son amour. Grâce à lui, Mlle de Livry débuta à la Comédie Française dans les *Folies amoureuses*.

son poète, son bretteur peut soutenir ses grâces, sa déclamation, etc. Les représentations de cette pièce ont commencé depuis vingt-cinq jours; dans les deux premiers actes, le rôle de Jocaste lui a été bien imprudemment départi; le succès de l'auteur n'a pas passé à celle qu'il honoroit de sa couche. Il a senti que cette besogne était trop forte pour un commencement; il a fallu du tragique la faire passer au comique. Quelques accents nouvellement exportés des bords de la Loire, malgré toutes les instructions du maître, faisoient quelquefois rire ceux à qui elle vouloit agréer. Il y a trois ou quatre jours, Poisson prit cette liberté comme les autres. Sur cela, notre petit ami en colère se lâcha en propos. Poisson, qui est bretteur comme un chien, l'attendit au sortir du spectacle et lui proposa l'escrime. Le poète, plus hardi en paroles qu'au combat, dit qu'un homme de sa considération ne se battoit pas contre un comédien. Poisson, à haute et intelligible voix, lui proposa des coups de bâton. Harouet fit sa plainte chez un commissaire et le lendemain se transporta à la porte de Poisson et envoya un messager en haut lui dire que Laguere l'attendoit chez Mlle Desmares. Poisson, se doutant du fait, envoya son valet voir ce qui se passoit dans la rue. Il lui dit qu'Harouet étoit à la porte avec deux bretteurs; la compagnie parut trop nombreuse au comédien, qui depuis a fait informer. Harouet vint nous voir hier pour nous conter le fait

à sa mode. Il nous nia les deux compagnons ; nous lui demandâmes pourquoi, s'il vouloit se battre, il ne s'étoit pas battu la veille, lorsque Poisson lui avoit dit de si vilaines paroles. Il nous dit qu'il n'en avoit pas plus envie le lendemain, qu'il vouloit le faire descendre pour lui casser la tête avec deux pistolets qu'il avoit dans ses poches ; que, ne l'ayant pas fait et se trouvant insulté par ce comédien, il nous prioit de demander justice à M. de Machault pour qu'il fût chassé de la Comédie et mis dans un cachot. Vous voyez que rien n'est plus raisonnable : il sera bien heureux s'il en est quitte pour avoir été menacé de coups de bâton à la porte de la Comédie et qu'on ne lui fasse pas faire son procès comme un assassineur.

Le comte d'Uzès est capitaine des gardes de Mme de Berry [1]. Le Régent en avoit toujours eu envie ; elle vouloit le marquis d'Hautefort [2].

Le premier président partit dimanche pour les eaux en trois carrosses à six chevaux, deux fourgons et bien des gens à cheval. Je n'ai jamais vu manger le bien d'autrui avec autant d'intrépidité.

Caumartin de Boissy.

1. Francois de Crussol, quatrième fils du duc d'Uzès et de Julie de Sainte-Maure, lieutenant général après de très brillants services militaires, mort en 1736.

2. Gabriel, fils du marquis d'Hautefort et de Marthe d'Estourmel, lieutenant général, premier écuyer de la duchesse de Berry en 1711, mort en 1743.

Paris, 4 mai 1719.

Le Blanc dit que l'on va ces jours-ci mettre les choses en règle à l'égard des prisonniers d'État; que l'on renverra tous ceux contre lesquels il n'y a point de preuves bien complètes.

La femme du jeune Chaillon est morte hier au soir; depuis longtemps, on la soupçonnoit d'être pulmoniaque. C'étoit une femme à souhait pour l'honneur et pour les manières; son pauvre mari est inconsolable [1].

Il n'y a pas encore de jour pris pour le mariage de d'Argenson cadet : sa prétendue vint hier avec sa grand'mère chez la nôtre. C'est une bamboche haute comme une poupée du palais; sa figure est jolie, à ce que l'on dit, et elle paraît avoir de l'esprit; mais elle est enfant comme celle que l'on mène avec la lisière. Elle se mit sur une chaise; ses petites jambes ne venoient qu'à un pied de terre. Elle vouloit les y remettre et s'apercevoit qu'elle n'étoit plus assise; elle ressautoit sur la chaise. Ma mère nous en fit une assez jolie description.

Mme la Duchesse n'est pas encore morte, mais on n'en espère plus rien. Il semble qu'elle ait voulu se tuer exprès; la dernière rechute lui est encore venue d'une indigestion.

1. Gertrude Bombarda, fille d'un noble romain, trésorier général de l'électeur de Bavière, et de Gertrude Clootz; mariée en mai 1716 à Jean-Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, maître des requêtes, puis conseiller d'Etat et de l'Académie française.

Mmes de Thibergeau et de Fontaines trouvèrent l'autre jour Mme la princesse de Conti, que l'on faisoit tenir au lit pour un prétendu soupçon de grossesse. Elle leur dit qu'elle vouloit faire son testament; qu'elle vouloit donner une cuisse et une jambe au pauvre Cousillon, un œil à son frère, un autre au Régent. La Thibergeau lui dit qu'elle avoit encore quelque chose de bon dont elle ne disposoit pas. Sur-le-champ elle déclara qu'elle le léguoit au marquis de Gesvres, comptant que son mari n'en pouvoit prendre de jalousie, et sa patience tant éprouvée à celle qui lui succèderoit. Avez-vous vu un testament plus sage?

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 15 mai 1719.

Il arriva hier des aventures sinistres. Un intendant de M. de La Rochefoucauld, attaqué d'une fièvre chaude, avoit six hommes pour le garder; il échappa hier à leur vigilance, sauta par la fenêtre sur la tête vis-à-vis de celle des chevaux de l'abbé de Breteuil, qui s'est trouvé tout ému.

Les mousquetaires firent hier une revue devant le Roi. Comme ils passoient sur le pont Royal, le Roi s'étant montré à la fenêtre, la compagnie salua de l'épée; un brigadier, tirant la sienne, tomba raide mort[1]. Ce spectacle affreux fit, comme vous le pensez

1. M. Jauvetz; il mourut peu après avoir été ramené à la caserne.

bien, raisonner tout le monde; on en parla au conseil de régence. Son Altesse Royale conta sur cela la mort de feu Monsieur; en la contant, il se trouva mal et perdit même un instant connaissance. Il revint peu après et retourna au Palais-Royal, où j'étois chez Mme de Nancré. Vous jugez comme nous fûmes alarmés. Toute la France y arriva à la file dans la dernière consternation. Il parut devant tout le monde en bonne santé; il eut pourtant le soir un petit mouvement de fièvre, mais il a fort bien passé la nuit.

Je soupai il y a quelques jours avec votre ami le duc de Brancas chez les d'Albret, avec le poète de la constitution. C'est un chanoine de Tours, nommé l'abbé de Grécourt [1]. Ce n'est pas un petit homme cacochyme et uniquement occupé de ses vers et de la littérature. C'est un grand diable de prêtre, plus haut que moi, bien pourvu de gueule, bien fendu de jambes, beau décrotteur de matines, beau dépendeur d'andouilles; ce grand personnage ne donne pas un poème à lire, il le récite à table, lorsqu'on a renvoyé les valets, une bouteille vis-à-vis de lui, qui se renouvelle au moins une fois. Il n'a pas d'autre façon de réciter et, si le vin n'étoit pas bon,

1. Jean-Baptiste Willart de Grécourt (1683-1743), chanoine de Tours à treize ans. Il vint à Paris après avoir échoué dans ses tentatives de prédication en faisant trop d'allusions satiriques aux dames de la ville. Il se fit alors connaître par ses contes grivois. Protégé par les ducs d'Estrées et d'Aiguillon, il se lança dans le jansénisme, pour plaire, dit-on, à une belle chapelière de la place Maubert.

au premier coup finiroit son récit. Le poème est composé de 1500 vers. On ne peut pourtant pas dire que c'est de la poésie, c'est de la prose rimée. Mais l'ouvrage est tout aussi plaisant, aussi amusant que chose que j'aie jamais vue. Le sujet est traité avec badinage, mais est sérieux quand il le faut, et traite très théologiquement les matières. Malgré cela, je doute qu'il soutienne l'impression. Lauré, son acolyte, qu'il mène partout comme un sage gouverneur, a soin qu'il ne se mette pas sur les dents. Tous deux, depuis six semaines, ont chaque jour un grand dîner et un souper pareils à faire avec la meilleure société de France. Dieu les bénit; leur estomac y suffit. Le poète raconte que, se promenant dans la campagne, il rencontra sous un buisson quelque espèce de haillon; que, s'étant approché, à la queue torse et aux cornes il reconnut que c'étoit Satan; qu'il défit de son col son scapulaire et le cordon de Saint-François dont il lui passa un nœud coulant; qu'il le traîna sur le bord d'une mare, qu'il convertit au même moment en eau bénite; qu'il le menaça de l'y jeter s'il ne lui répondoit exactement vrai, qu'il lui en fit même essayer une flaquée qui fit *qeehe;* j'avoue que l'orthographe de ce mot est difficile à trouver. Le diable, bien tremblant, répondit à toutes ses questions; son nom était Philotanus ou Pylopode, car les deux sont employés également dans l'ouvrage, engagés dans la Société de Loyola. Il conte tout ce qu'il avoit fait à Rome avec

le pape et les cardinaux, les intrigues de la cour de France, les portraits des principaux personnages de la pièce ; tout est traité dans un badinage et une ressemblance parfaite, mais le détail serait trop long à vous faire. Lorsque le pape lui remontra que parmi les 101 propositions il y a eu quelques-unes qui renversent le texte saisi, il lui représente judicieusement que ce ne seroit pas grande merveille pour le Saint-Siège de faire approuver ses constitutions, s'il les tiroit de l'Écriture et des Pères. Mais que les contredisant en tout, c'étoit là qu'éclatoit sa grandeur et qu'il feroit valoir son infaillibilité.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 18 mai 1719.

Harouet a obtenu que Poisson seroit mis en prison, ce qui a été fait. Machault a stipulé que Harouet lui écriroit une lettre pour lui demander qu'il en sortît ; il lui a dit à peu près ce qu'il falloit qu'il lui mandât. Notre fol a écrit toutes sortes de gentillesses de son cru dans la lettre, et ce qu'il y a de beau, c'est qu'après que Machault lui en eut lavé la tête, Harouet en a donné des copies à qui en a voulu, ce dont Machault est très en colère.

Don Bernard de Montfaucon [1] (avez-vous vu un

1. Gabriel Bernard, dit le président de Rieux, petit-fils du fameux Samuel Bemard, épousa, le 29 juin 1719, Suzanne de Boulainvilliers, fille du comte de Boulainvilliers, connu par ses écrits, et de Henriette Hurault du Marais.

nom mieux doué), veuf d'une Saint-Chanan, non sans soupçon de l'avoir dépêchée, épouse une Boulainvilliers : le futur beau-père, qui lit tout courant dans les astres et qui sait que les destinées sont inévitables, a pourtant vu qu'elle étoit destinée à être veuve d'un roué. Il aime mieux qu'il soit riche.

La Ville aux Clercs[1] épouse une Malouine, nommée Mlle de Blanpignon, autrement Baillan, à qui l'on donne 250 000 livres.

Le lieutenant général de Limoges, après boire, a frappé de trois coups de couteau un trésorier de France de la même ville. On n'a pas encore de nouvelle qu'il soit mort.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 20 mai 1719.

Mme la Duchesse se porte mieux, et on espère la tirer d'affaire.

Mme de Berry est, à ce qu'on dit, d'une maigreur étonnante, et cela augmente tous les jours, ce qui fait beaucoup craindre pour sa vie.

On m'a assuré qu'on a fait sortir ces jours-ci de la Bastille six ou sept prisonniers, mais on n'a pu me dire aucun nom.

On m'a dit que M. le Duc sollicite vivement le

1. Conseiller au Parlement, qui avait été mis l'année précédente en prison pour avoir parcouru les rues de Paris la nuit, afin d'arracher les placards de l'édit relatif aux monnaies.

retour de M. de Magni ; on dit que madame sa femme a fait depuis son départ les procédures les plus rigoureuses; ainsi, s'il revient, ils pourraient bien n'être pas de bonne intelligence à son retour.

Le pauvre M. de Pécoil[1] est mort ici il y a huit jours. Voilà la fille encore un meilleur parti.

Une fille de l'Opéra nommée Mlle Le Roi étoit entretenue par M. le maréchal Châteaurenaud[2]; elle étoit grosse de lui. Il lui a pris une jalousie qui l'a porté à lui donner quelques coups de pied dans le ventre, et elle est accouchée avant terme. Quinze jours après qu'elle a été guérie, autre jalousie : il a pris un manche à balai, de manière qu'elle est morte de ses blessures. Il n'oseroit plus aller à l'Opéra.

BALLEROY.

Paris, 21 mai 1719.

N'avez-vous pas ouï parler d'une demoiselle de Mirabelle que le fils du Mont[3] a épousée par amour? Sa mauvaise conduite et le dérangement de son

1. Maître des requêtes qui laissait plus de 2 millions. Marquis de Septêmes, il avait épousé Mlle Le Gendre. Sa fille, née le 5 mai 1707, épousa le 22 octobre 1720 le duc de Brissac; mort en 1770.

2. Emmanuel Rousselet, marquis de Châteaurenaud, fils du maréchal et de Renée de La Porte; capitaine de vaisseau (1695-1739). Il avait épousé en 1713 une fille du duc de Noailles.

3. Fils de Gourcault du Mont, capitaine de Meudon et frère de Mme de Flers.

mari les ont fait sortir de chez le bonhomme du Mont. Ils se sont retirés à Brie-Comte-Robert chez un M. de Farcilly. La bonne dame payoit la pension plus de son corps que de son argent. L'hôte vouloit faire le jaloux et se rendoit plus incommode que l'imbécile de mari. Elle proposa à un autre de ses galants nommé Chavannes de l'en défaire. Chavannes, un soir après souper, l'emmena au bout de son jardin et d'un coup de baïonnette dans les reins le fit rouler à ses pieds raide mort. Il revint à la maison, où il devoit coucher et demanda un cheval, disant qu'il s'étoit souvenu qu'il avoit un rendez-vous pour le lendemain matin, et, s'approchant de la dame, il lui dit bas qu'il venoit d'exécuter ses ordres. Cela fut entendu par quelqu'un qui, ayant trouvé le maître assassiné et ayant remarqué l'embarras de Chavannes, en alla avertir la justice. On dit qu'ils sont arrêtés.

Le bruit court qu'on fait l'abbé de Lorraine coadjuteur de Paris.

On est fort inquiet de Mme la duchesse de Berry, et on dit que Chirac l'envoie aux eaux parce qu'il ne sait plus qu'y faire.

CAUMARTIN DE BOISSY.

10 juin 1719.

La lettre de M. l'archevêque de Reims à tous ses confrères ne propose pas moins, à ce qu'on dit,

que de refuser le don gratuit jusqu'à ce qu'on ait accepté la constitution. On ne dit pas encore quel parti on prendra contre lui. Je le crois bien heureux qu'on ne consulte pas le public là-dessus.

Il n'y a d'autre nouvelle que la mort de M. d'Effiat [1] ; il avoit vendu la survivance de sa charge de premier veneur du Régent à M. de Barbançon [2]. Il ne reste à donner que celle de premier écuyer. Les ducs de Brancas et de La Meilleraie la demandent et bien d'autres qui ne sont pas ducs.

Le second fils de Bernard, dont la femme est morte il y a environ un an, épouse Mlle de Boulainvilliers la cadette, qu'on dit avoir vingt mille écus. On fait la plaisanterie de dire que son père a tiré son horoscope et a trouvé qu'elle devait faire son mari c... dans deux mois et mourir dans trois ans. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quand il fut question du premier mariage de ce Bernard, Boulainvilliers dit devant moi à sa fille que, sachant travailler en tapisserie comme elle, si jamais pareil parti se présentoit pour elle, il s'y opposeroit de toutes ses forces, et aujourd'hui il la lui donne. Cela prouve bien que la volonté de l'homme est ambulante.

J'apprends que c'est enfin M. de Biron qui est

1. Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, chevalier des ordres, membre du conseil de Régence, dernier de sa branche; il avait quatre-vingt-un ans et passait pour avoir empoisonné la première femme de Monsieur.

2. François du Prat, comte de Barbançon, brigadier, fils d'un premier maître d'hôtel du duc d'Orléans qui avait été substitut au nom de Barbançon du chef de sa bisaïeule.

écuyer de M. le Régent, mais d'une manière bien différente de M. d'Effiat, car il ne se mêlera ni des chevaux de carrosse, ni des chevaux de selle, ni des carrosses; ce sera un M. de Ploui qui aura tout ce détail et en rendra compte directement de clerc à maître à M. le Régent. M. de Biron n'aura autre chose à faire que de jouir de 8000 livres d'appointement et 12 000 livres de pension attachées à cette charge, un beau logement au Palais-Royal, quinze chevaux à son choix, destinés uniquement pour lui, de la livrée et des carrosses à proportion [1].

BALLEROY.

On parle fort ici d'un mariage pour Guitaud : c'est Mlle de Chamillard de Vilate. On dit que son grand-père, M. de Lucé, je crois, lui donne 200 000 livres et que sa mère lui en assure 100. Je l'ai vu parler sur le mariage d'un ton à faire croire qu'il ne se contenteroit pas à si peu.

M. le Régent est dans une colère horrible contre l'archevêque de Reims, et avec toute la raison possible. M. l'évêque de Soissons, ou plutôt les jésuites sous son nom, ont fait plusieurs écrits contre des chapitres qui ne sont pas de son diocèse. Le Parlement menaçoit de sévir contre lui; on l'a retenu parce qu'ils avoient fait entendre à M. le Régent

1. Charles-Armand de Gontaut, marquis, puis duc de Biron en 1723, maréchal en 1734, mort en 1756, ayant eu de Marie de Bautru de Nogent vingt-six enfants.

que, si le Parlement sévissoit, tous les acceptants alloient publier leur séparation de communion, l'archevêque de Reims plus menaçant que les autres. Le Régent a jugé à propos de lui envoyer l'abbé de La Force lui promettre que le parlement ne diroit rien et qu'ils ne dissent rien aussi. Sa réponse a été qu'il arrivoit trop tard et que la chose étoit faite et en même temps il a écrit à tous les évêques du royaume une lettre circulaire toute des plus séditieuses. On croit qu'on va commencer par saisir son temporel, et bien des gens voudroient qu'on allât plus loin.

3 juillet 1719.

Il y a eu l'autre jour un petit combat auprès de Saint-Germain entre soixante faux-saulniers qui venoient depuis quelque temps, armés, distribuer du sel jusque dans ce canton-là. Pour les attaquer, on a fait marcher cent archers et deux compagnies de Suisses, sans lesquelles on dit que les archers n'auroient pas eu beau jeu, et le combat a duré plus d'une heure; il y a eu cinq faux-saulniers tués, deux Suisses et six archers aussi; enfin ils en ont emmené quinze ou seize de vivants; les autres se sont sauvés. On les a vus hier arriver en plein midi en trois charrettes. Ils sont au For-l'Évêque.

CAUMARTIN DE BOISSY.

3 juillet.

Vous savez que Nocé a le brevet de premier gentilhomme de la chambre, mais la chambre n'y défère pas.

Le Régent se porte infiniment mieux de son rhumatisme. Il se sert de l'huile de Soldat. Avant-hier, sans le savoir, je pris la liberté de la lui recommander et lui dis l'expérience que j'en avois faite. Il me remercia et me dit qu'il avait commencé la veille. J'appris depuis que le mieux augmente. Pour Mme de Berry, elle va de mieux en mieux [1].

La fureur du biribi recommence plus que jamais; on dit que les jeux vont être permis partout, sans exception d'aucuns. Je ne puis le croire que je ne le voie.

Madame la garde des sceaux se porte de mieux en mieux.

La duchesse d'Albret accoucha hier au soir très heureusement d'un gros garçon ; nous boirons ce soir à la santé de l'accouchée : on l'appelle comte de Nevers.

BOISSY.

Paris, samedi 8 juillet 1719.

J'ai le cœur si serré que j'aurai plus tôt fait de vous écrire que de dicter. Dimanche dernier, la duchesse d'Albret accoucha d'un garçon après un travail de

1. La princesse avait de violentes attaques de goutte.

douze heures [1]. Falconnet lui trouva de la fièvre; Peira, son accoucheur, ne lui en trouva pas. Voilà ce que j'ai appris hier et que ni le duc ni moi nous n'avons pas su. Falconnet assura qu'elle n'en relèveroit pas à tous ceux à qui il en parla en particulier; il assura même que le fils ne vivroit pas. Mercredi après-midi, nous nous tînmes dans sa chambre, comme les jours précédents, projetant des voyages à Pontoise cet été. Elle se trouva si mal le soir qu'il fallut la saigner du pied à une heure. Le jeudi matin, on lui donna de l'émétique : elle parut dans la journée mieux; le soir à minuit on me manda que tout alloit fort bien. Sur les une heure du matin, elle fut plus mal. Autre saignée du pied hier matin. Sur les sept heures du soir, consultation de médecins. Chirac et Féret pour réitérer la saignée ; Falconnet et Peira contraires. Le duc d'Albret ne voulut pas souffrir qu'on la lui fît. Sur les cinq heures la poitrine commença à s'emplir; à onze heures du soir elle mourut. Nous avons emmené le pauvre duc à Mondésir; c'est la maison de Mlle de Bouillon à Ivry, je vais y retourner.

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 juillet 1719.

Premièrement je vous dirai que Mme de Berry est morte la nuit de jeudi à vendredi; on dit que ce va

1. Louise-Angélique Le Tellier, sa seconde femme; elle mourut ce même jour; l'enfant vécut jusqu'en 1732.

être un deuil de trois mois. Voilà tout ce que j'en ai ouï dire [1].

BALLEROY.

24 juillet 1719.

Je vous dirai qu'on parle fort mal de M. et Mme de Mouchi. Ce qui est certain, c'est que M. de Mouchi est venu après la mort de Mme de Berry trouver M. le Régent, le baguier de Mme de Berry à la main, et lui dit que c'étoit un présent que Mme de Berry avoit fait à Mme de Mouchi. On dit que, le Régent ayant avancé la main pour le prendre, Mouchi fit un petit mouvement pour retirer la sienne, assez pour être aperçu; mais cependant il le répara dans le moment, et le Régent le mit dans la poche; on dit qu'il y a pour 100 000 écus de pierreries. M. de Mouchi cita trois témoins de ce présent; le Régent les a envoyé chercher; ils ont tous dit n'en avoir aucune connaissance. Ils sont sortis tous deux de la Muette, où elle est morte, un peu avant sa mort. On dit qu'ils ont bien fait, parce que le reste de la maison les auroit assommés, tant pour tout ce qu'ils avoient pris à visage découvert que parce qu'ils étoient persuadés que lui et sa femme avoient beaucoup abrégé les jours de la princesse en lui fournissant les plus mauvaises choses à manger dès qu'elle en

1. Un peu après minuit. Voir nos *Filles du Régent*, tome V, pour tous les détails sur cette mort et les incidents qui suivirent.

avoit la moindre envie. On les accuse même dans les derniers jours de la vie de la princesse d'avoir tiré la nuit quantité de ballots ; enfin ils sortent de là fort riches et fort déshonorés.

On n'a pas encore déclaré de combien sera le deuil de Mme de Berry ; on dit seulement que personne ne drapera ni ses gens ni ses carrosses. On le prendra jeudi.

BALLEROY.

31 juillet 1719.

La santé de la garde des sceaux va toujours de mieux en mieux ; elle a auprès d'elle deux médecins : Harmand, qui est l'ordinaire, et un nommé Le Tonnelier, qu'il a appelé. Le premier me paraît homme assez sage.

Le Tonnelier est de ceux que les autres aiment à appeler, parce qu'ils disent ce qu'ils veulent. Praticien médiocre, plus par routine que par raisonnement, toujours livré à ce que voudra dire le médecin ordinaire, il saignera, clistérisera ou cordialisera comme on voudra.

CAUMARTIN DE BOISSY.

2 août.

M. de La Cour et M. de Vannes ont pris des soins de la pauvre garde des sceaux, qui me font me reprocher à moi de n'en avoir rendu que dans les

derniers temps [1]. Le garde des sceaux commence à sentir sa perte et est très touché. Sa fille se désespère. Le cadet que l'on avoit arraché d'auprès d'elle, malgré les défenses, venoit dans la maison dès qu'il se pouvoit échapper, et augmenteroit votre douleur si vous le voyiez.

CAUMARTIN DE BOISSY.

7 août 1719.

Je n'ai autre chose à vous dire, ma chère amie, que de vous exhorter à conserver votre santé, de qui la mienne dépend absolument; conservez-la donc pour l'amour de moi et pour vos enfants, si vous ne voulez pas la conserver pour vous.

BALLEROY.

Paris, 11 août 1719.

M. le Régent s'est donné une entorse [2]. Je ne sais si vous avez personne dans toute la province dont on y soit aussi occupé de la santé qu'on l'est ici de celle de M. Lass; tous ses actionnaires ne s'entretiennent que de la différence du temps par rapport à sa santé; ils vous disent : Bonne nouvelle, le temps se rafraîchit, cela est de grande consé-

1. Elle mourut le 1er août de la petite vérole; son frère l'évêque de Vannes s'était enfermé avec elle.

2. Le 9, en se promenant après souper à la campagne.

quence pour la santé de M. Lass. On étoit bien inquiet dans ces chaleurs, mais il seroit bien à souhaiter pour sa santé que l'on eût un peu de pluie, etc. On ne voit que des gens qui font des fortunes immenses.

SAINT-ANGE.

23 août.

Les actions du Mississipi sont fort tombées; on dit que cela vient de ce que M. le Duc et quelques autres en ont trop mis en vente à la fois; mais l'habileté de M. Lass réparera cela.

Enfin le fort Saint-Sébastien est pris par le hasard d'une bombe qui a mis le feu à leurs poudres; l'ordre étoit envoyé pour convertir le siège en blocus, et le courrier qui portoit cet ordre a croisé celui qui apportoit la nouvelle de la prise, qui étoit M. de Soubise [1].

J'ai eu la badauderie d'aller voir le feu de Saint-Louis qui s'est fait dans le grand bassin des Tuileries. Le château étoit fort illuminé ; le feu représentoit un jet de feu comme celui d'eau, lequel en tombant formoit une cascade en rond. Cela faisoit un très joli spectacle. Mais ce qui fut fort vilain, c'est qu'en sortant de là il y eut cinq femmes écrasées et étouffées à la porte des écuries; ce n'est point une manière de parler, car on les porta toutes

1. La place se rendit le 17.

cinq dans un coin, et on y mit un garde suisse pour empêcher que la foule ne leur fît du mal, leur supposant encore de la vie; mais la précaution étoit inutile, car il n'en revint aucune; il y eut aussi un homme qui eut les jambes cassées. Il arriva aussi une espèce de petit accident à MM. de Latilly et d'Argouges en revenant de là. Ils se trouvèrent dans un embarras; ils proposèrent bien honnêtement à un cocher de remise de reculer un pas pour faire cesser l'embarras; il leur répondit d'un coup de fouet par le nez, accompagné de beaucoup d'injures. M. de Latilly descendit de carrosse et chargea le cocher de quelques coups de plat d'épée; M. d'Argouges suivit et le chargea de coups de canne; le cocher descendit. Mme d'Argouges, qui étoit dans le carrosse, cria aux gens de ces messieurs d'aller à eux; ils y allèrent aussitôt, mais ils étoient tellement ivres que ce fut pour sauter à la cravate de chacun de leurs maîtres et leur donner des coups de poing tous de leur mieux. Ils ripostèrent, M. d'Argouges à coups de canne et M. de Latilly à coups de moitié de son épée, car il l'avoit rompue sur le cocher. Ainsi le combat tourna des maîtres aux valets et se termina au désavantage de ces derniers. A tout cela, il n'en coûta à M. de Latilly que la moitié de son épée et sa perruque, qui étoit tombée dans la bagarre.

BALLEROY.

Paris, 1er septembre 1719.

La perte que nous avons faite de ma pauvre sœur m'a mis un poids sur le cœur qui ne peut se fondre. Vous comprenez bien que ce ne seroit pas l'arrêt du 27 du mois dernier qui me procureroit quelque soulagement [1]. Nous ne savons plus sur rien au monde à quoi nous en sommes. J'étois prêt à toucher mon remboursement, j'avois mon arrêt. L'argent n'a plus de valeur; nous ne savons plus ce que nous en pouvons faire. Les constitutions de rentes deviennent de jour en jour plus mauvaises. Bien heureux qui a des terres comme vous, bien malheureux qui comme moi n'en a point. On m'a forcé de remettre à partager une bonne petite terre qui rapportoit quelque revenu pour en prendre une qui ne rapporte qu'en idée. Elle devient cependant l'effet le plus réel qui puisse fonder du pain pour mes enfants. Mais vous savez combien peu je suis certain sur mes biens paternels. D'acheter aujourd'hui des terres, c'est un projet que nul homme sage ne peut se résoudre de faire. Il faut en donner le denier 40 des plus vilaines, qui ne sont point bâties, et ce denier 40 se trouve réellement le denier 50. Le vendeur fait des parties d'apothicaire sur l'état de son

1. Arrêt acceptant la proposition de la banque de Law, qui se chargeait de la ferme générale pour 52 millions au lieu de 48, avec prêt de 1200 millions au Roi et 3 0/0 pour rembourser la ville et payer les dettes du Roi.

revenu; l'acheteur, qui veut absolument quelque fonds, saisit toutes sortes de chimères, les adopte comme article de foi et donne tout ce qu'on lui demande. On me dit de toutes parts : Mariez votre fils. Je réponds à cela : A quoi me serviroit de le marier? Que lui donner? De l'argent; qu'en fera-t-il? Vous aviez il y a quelque temps moins de bien que moi. Je vous en crois aujourd'hui le double. Si vous vouliez vendre demain Balleroy, vous en auriez plus d'un bon million. Il n'y a que ceux qui ont mis au Mississipi de véritablement riches : tel a deux ou trois millions de bien aujourd'hui qui n'avoit rien il y a deux ans. Si je trouve demain matin une fille pour mon fils qui eût trente mille livres de rentes en fonds de terre et qui ne dût que quatre cent mille livres, je la prendrai avec la plus grande joie du monde et la préfèrerai à un parti de deux cent mille écus. Cela vous paraît bizarre; mais qui sait compter conviendra de la préférence.

On parle beaucoup du mariage du duc d'Albret avec Mlle de Gordes [1]; je crois même qu'il se fera. Mais ce ne sera qu'après la mort de M. de Bouillon, car il a besoin du secours de la garde-robe de son dernier fils, jusqu'à ce que les biens de sa maison

1. Anna-Christine, fille unique de Francois de Simiane, comte de Mouches, et d'Anne-Thérèse de Simiane, fille unique du marquis de Gordes. Le mariage fut d'abord rompu, puis eut lieu le 26 mai 1720; le duc de Bouillon était déjà deux fois veuf.

lui reviennent. Mlle de Gordes aura un jour de très grands biens; mais pour cela il faut attendre la mort de sa mère et de son oncle; en attendant, elle n'a rien.

Le duc de Richelieu a ordre de se retirer à Richelieu; on lui a permis, en sortant de la Bastille, de rester quelques jours chez le cardinal de Noailles, à Conflans.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 6 septembre 1719.

On parle de supprimer tous les impôts et de les réduire à un seul, qui produira, dit-on, autant que tous les autres ensemble. C'est de lever 4 d. par livre de pain. Beaucoup de gens sensés approuvent beaucoup cette idée; d'autres disent qu'elle est injuste, en ce que le pauvre payeroit autant que le riche; mais cette objection n'est pas bonne, car le riche en fait manger à trente personnes et le pauvre n'a que lui à nourrir. Je ne sais ce qu'il en sera, mais on en parle beaucoup. Il est certain qu'il y a encore beaucoup de changements en l'air.

BALLEROY.

11 septembre 1719.

Il court d'assez mauvais bruits sur le compte de M. le garde des sceaux, qui sont que le Régent

s'est un peu refroidi à son égard, sur des remontrances trop vives qu'il lui fait sur le nouvel arrangement.

On dit que M. Le Blanc a enfin obtenu un brevet de colonel de dragons pour son gendre, avec permission de lever un régiment; de cette manière, cela fait un régiment de plus et ne fait de tort à personne. On dit aussi que M. Le Blanc a bien branlé au manche ces jours-ci par des manèges de M. de Broglie, qui est son ennemi déclaré et qui cherche à le perdre dans l'esprit du Régent par toutes sortes de moyens.

On ne savoit qui étoit si libéral d'acheter la tour d'Ancenis, affermée dix-huit mille livres, pour un million. Cela est déclaré : c'est Lass. On dit qu'il en achète une autre en Picardie, nommée Halvin, qui vaut trente-deux mille livres de rentes, pour un million trois cent mille livres.

Nonobstant le nouvel arrangement, l'argent n'est pas aussi commun qu'il semble qu'il devroit être, et les constitutions sont encore au denier 24 ou 25. La raison de cela est qu'il y a encore apparemment des gens qui espèrent quelque changement. Mais, quand on verra qu'il n'y en a point et que chacun sera remboursé de sa rente sur la ville ou sur autre créance sur le roi, ce sera alors que l'argent sera à bon marché et les fonds bien chers. Je me fie toujours que le prix des maisons se soutiendra; on dit qu'on a toisé la nuit toutes les rues de Paris; on

est persuadé que l'on peut y mettre un impôt par toise.

BALLEROY.

20 septembre 1719.

Je ne vous écrivis pas par l'ordinaire de lundi, ma chère amie; c'étoit le jour du mariage de M. de Guitaud, et il me vint prendre plus tôt que je ne pensois [1]. La noce et le mariage se sont faits à Auteuil dans la maison de M. de Fontaine, qui l'avoit prêtée à M. de Lussé, qui étoit le véritable amphitryon [2]. Il n'y avoit du côté de la famille que messieurs vos trois frères, avec M. de Boissy le fils et moi; du côté de la mariée, M. de Lussé grand-père, le bonhomme M. de Somery [3], M. et Mme de Somery mère [4], la comtesse de Chamillard [5], M. de Buissy [6]; j'oubliois de notre côté d'Argenson l'aîné; enfin, y compris le curé et le vicaire, qui se prièrent du dîner, nous

1. Louis de Pechpeyrou de Comminges, comte de Guitaut, maréchal de camp, épousa le 19 Madeleine de Chamillart, fille du comte de Vilette, président en la chambre des comptes, et de Madeleine de Lussé. Il était fils de Mlle de Verthamont, seconde femme du comte de Guitaut, premier gentilhomme de M. le Prince.

2. La future était fille de M. de Lucé, receveur général à Bordeaux.

3. Jacques de Johanne de La Carre, marquis de Saumery, capitaine de Chambord, sous-gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry.

4. Jean-Baptiste, son fils, maréchal de camp, sous-gouverneur du Roi, mort en 1726, ayant épousé Mlle de Lucé, fille du receveur général, veuve de M. de Chamillart de Vilette.

5. Isabelle Le Rebours, mariée en 1680 au ministre.

6. Claude de Thiard, comte de Boissy.

n'étions que vingt; nous y dinâmes et y soupâmes, le tout assez sérieusement. Boissy gagna près de 50 pistoles d'un brelan qui se fit et une bonne indigestion à souper, dont il fut malade toute la nuit.

J'eus hier un véritable chagrin. Mme d'Argouges[1] m'avoit prié à dîner; elle me conta qu'elle venoit de recevoir la valeur de tous ses billets, avec les intérêts à 1/2 pour 100 de remise qu'elle avoit faite pour accélérer les choses. Je la louai infiniment sur son empressement à tirer son épingle du jeu; mais ensuite elle me dit qu'elle alloit tout mettre au Missisipi. Son pauvre mari eut beau lui dire que c'étoit sortant de la gueule d'un loup se jeter en celle d'un tigre; je n'ai pas à me reprocher de ne pas lui avoir dit ce que j'entends tous les jours contre cela. Elle ne peut résister à l'idée des grands profits que Lass a fait faire à quelques gens qu'il a cru qu'ils pouvoient lui être bons à quelque chose; et à peine eut-elle dîné qu'elle monta en carrosse pour aller chercher le moyen de donner son argent. Vous jugez par ce discours que je ne suis point d'avis que nous y missions.

Je vous dirai que je ne connais pas de père de famille sage qui s'y soit fourré.

M. de Marillac est enterré[2]. Par là, il n'y a plus

1. Françoise Le Pelletier, mariée en 1677 à Jean-Pierre d'Argouges, marquis d'Archères, conseiller d'Etat; morte en 1745; elle eut un fils lieutenant civil au Châtelet et un autre lieutenant général.

2. Il était doyen du conseil ; successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de province. Il avait épousé Mlle Bochart de Sarron.

que M. Pelletier avant M. de Caumartin. Sa place de conseiller d'État a été donnée à M. Ferrand, maître des requêtes, et celle de conseiller d'honneur au Parlement à M. Méliand, oncle de notre neveu.

BALLEROY.

25 septembre 1719.

Il y a des commissaires nommés pour la Bretagne pour y tenir les grands jours; cette nouvelle est fraîche. Je ne sais que le nom du procureur général, qui est M. de Vatan, maître des requêtes [1].

On dit que l'on va casser le concordat pour s'en tenir à la pragmatique sanction; que le Roi devient l'abbé de son royaume, qu'il jouira du revenu de l'Église, que les archevêques auront 30, les évêques 20 et les abbés 10 000 livres de rente; que les religieux riches, comme les bénédictins, chartreux et autres, seront réduits à tant par mois, qu'à cause des infirmités on mettra la portion congrue à 500 livres. Je consens que cet on-dit ne soit pas exécuté, mais c'est un on-dit. Je passe du sérieux au comique.

Il y a trois ou quatre jours que le duc d'Aremberg pria deux Allemands à souper. Ils soupèrent en gens de leur pays, c'est-à-dire qu'ils burent beaucoup.

1. Président, M. de Chateauneuf, conseiller d'État; la commission comptait neuf maîtres des requêtes, le procureur général et quatre conseillers au Châtelet comme substituts.

Ils sortirent de table au jour et assez gais pour que l'enterrement du vieux M. Nigol ne les attristât point. Un prêtre gardoit le corps sous la porte; ils lui présentent une bouteille de vin, mettant leurs verres sur la bière et l'invitant à boire avec eux. Le prêtre n'osa boire, quoi que les Allemands pussent faire pour l'exciter en chantant toutes sortes de belles chansons au lieu de *De profundis*. Enfin les prêtres arrivèrent pour le porter en terre; ils accompagnèrent le convoi jusqu'à la paroisse, toujours chantant *alleluia*, se rangeant dans l'église à côté des chaisiers et se promenant avec eux criant à tue-tête *alleluia*. Cela fit un très grand scandale. Bienheureux pour eux de s'y être pris si matin. Enfin un prêtre leur baragouina en latin que ce seroit peut-être leur tour le lendemain; ils en rirent et s'en allèrent.

Courcillon [1], Surville [2] et Louvois [3] sont morts de la petite vérole; leurs régiments ont été donnés à MM. de Béthune, de Guitaut et de Surville le frère. M. de Crussol [4] en est fort mal, et Mme de Vilgenoux en est morte [5]; Mlle de Clermont s'en porte bien et est assez bonne de ne pas se consoler de l'avoir

1. Fils du marquis de Dangeau.
2. Fils du colonel-lieutenant du régiment de Condé.
3. Colonel du régiment d'Anjou avec la survivance des Cent-Suisses; fils aîné du marquis de Courtanvaux et de Mlle d'Estrées; marié à la fille du duc de Noailles, qui épousa ensuite le marquis Mancini.
4. Fils du marquis de Florensac et gendre de M. de Villacerf. Il mourut le 30 septembre.
5. Femme de l'intendant des menus plaisirs du roi.

eue parce qu'elle en est marquée. Elle ne goûte pas une nouvelle béatitude qui dit : « Bienheureux qui en est marqué. »

Vers sur Lass.

O toi que la France vénère
Comme son unique soutien,
Esprit qu'un feu divin éclaire,
Créateur qui fais tout de rien,
Par un esprit imaginaire
Tu nous séduis tous ; pour nous plaire,
Ton génie est notre trésor.
Tu sais nous montrer de l'or
Où tu ne vois qu'une chimère.

6 octobre 1719.

Deux Mercures partent pour vous aller trouver; un des deux est porteur de ma lettre, et ma lettre ne vous portera que beaucoup de respect, peu de nouvelles, point de chansons, parce que celles que j'ai ne peuvent être contre-signées. Le mariage de M. de Boufflers et de Mlle d'Auvergne, fille du duc d'Albret, fait l'entretien des gens qui n'ont point de Mississipi et il est au pied de la lettre vrai que gens qui y ont ou qui ont envie d'y avoir ne parlent que de cela. C'étoit un jeu dans le commencement; c'est devenu une manie, une maladie dans les formes. Ces pauvres gens, qui n'ont que le gain en tête, sont pris d'une fièvre chaude, ne parlent que de millions supputés, calculent et crèvent en quatre jours; réellement les médecins disent que dans tous les transports il y a du Mississipi. La moitié de Paris

recommande en s'éveillant à Dieu M. Lass ou l'invoque lui-même. Je ne saurois mieux vous prouver mon dire que par une chanson qui, n'étant pas bien maligne, peut devancer ses compagnes d'un ordinaire. La voici. On ne chante que cela à la Banque.

Monsieur Lass, portez-vous bien,
Disoit un fameux actionnaire.
J'ai pris des actions ce matin,
Monsieur Lass, portez-vous bien.
Vostre salut sera le mien :
Faites-en vostre unique affaire;
Monsieur Lass, portez-vous bien,
Ou bien allez vous faire faire....

C'est la meilleure, c'est-à-dire la plus honnête.

M. le garde des sceaux est aussi bien en cour qu'il a jamais été. M. de Crussol [1] est mort à Villacerf.

6 novembre.

Mme de Montpipeau [2] et le marquis de Vivant [3] sont morts. La gendarmerie, les gardes françoises, les régiments du Roi, du Maine et plusieurs autres vont relever le siège de Roses.

Tous les régiments vont être remboursés.

1. Emmanuel de Crussol, marquis de Crussol, colonel du régiment Béarn; mort le 27 septembre 1719; il avait épousé Marguerite Colbert, fille du marquis de Villacerf et de Marie de Senneterre-Brinon.

2. Femme de M. de Rochechouart, marquis de Montpipeau, cadet de la branche des ducs de Mortemart.

3. Lieutenant général qui se signala brillamment au siége de Fribourg.

J'ai vu ces jours-ci Mme d'Argouges; le Missis-sipi est son centre; elle espère gagner deux fois ce qu'elle a. Il y a encore un jeu de Mississipi tout nouveau et plus aisé. Vous allumez un morceau de papier, et vous demandez à combien est le Missis-sipi. On vous répond : A tant. Vous donnez le papier à un autre qui en fait autant. Ainsi du reste. Les derniers se brûlent.

M. d'Argouges s'est trouvé parent de M. de Ségur, qui a épousé une fille de la Desmares et du Régent. On lui a voulu faire signer le contrat, et il n'a jamais voulu. Il lui a fallu un ordre de M. le duc d'Orléans, et il a signé de fort mauvaise grâce. On veut s'en venger. Sa charge, qui est unique, sera dédoublée. M. de Machault fait sa charge assez mal, parce qu'il ne s'en soucie pas, ayant déjà voulu la remettre deux ou trois fois.

Un abbé de ses amis se promenant par les rues vit pour enseigne à un café un abbé qui caressoit une demoiselle. Il en fut choqué, entra dans le café, jura Dieu que cela n'est pas bien et, prenant le parti du clerc, dit qu'il s'en plaindra. On lui dit : « Bon, dans un autre temps; mais, dans celui-ci, il est permis de tout faire. » L'abbé s'en va, tient parole sur-le-champ et se plaint à M. de Machault, qui fait appeler un exempt et l'envoie chercher l'enseigne de l'abbé et de la demoiselle. L'exempt entend mal : il croit qu'on lui a dit d'amener un abbé et une demoiselle qu'il trouvera dans le café. Il part, il chemine, il

avise. Peu de temps avant son arrivée, un abbé venu en fiacre avec sa sœur prenoit une prise de café; aussitôt l'exempt saute dessus, et : « Je vous arrête au nom du Roi! » fut tout son discours. Le fiacre qui les avoit amenés les mena chez M. de Machault. Je ne vous dirai point leur discours : « Mon frère, qu'as-tu fait? qu'as-tu dit? — Rien, ma sœur. — Ni moi non plus, mon frère. » Enfin, arrivés à la police, le maître n'y dînait pas. L'exempt les laissa là sous bonne garde et va trouver M. de Machault où il dînoit. Il lui fait dire par un laquais qu'il avoit exécuté ses ordres. M. de Machault dit que cela est bien. On lui demande ce qu'il vouloit qu'on en fasse. Il répond : « Qu'on les mette dans ma garde-robe! » L'exempt s'en retourne, fait mettre le frère et la sœur dans la garde-robe, va à ses affaires, les laisse là jusqu'à minuit, que M. de Machault revient. On lui dit que l'abbé et la demoiselle étoient dans sa garde-robe. Il demande ce que cela veut dire. L'exempt lui rend compte de sa mission; il le gronde, l'appelle buse, bête, demande pardon aux prisonniers, fait mettre des chevaux à son carrosse et les renvoie. Voilà tout ce que je sais.

9 novembre 1719.

Commençons par le peu de nouvelles qu'il y a. Je n'en sais que du clergé; on est bien en peine comment on procèdera contre le bon évêque de Vabres,

qui a voulu faire empoisonner et depuis assassiner une de ses ouailles. On dit que l'imprudent prélat a laissé paraître tant de preuves du complot, qu'il y en a trois fois plus qu'il ne faut pour prouver le délit [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

12 novembre 1719.

Notre Mississipi va à merveille. On compte qu'avant la fin du mois, et vraisemblablement de la semaine, les actions seront à 400 livres de bénéfice.

D'Argenson l'aîné y est pour 500 000 livres et l'avoue. Le cadet ne dit pas qu'il y est, mais tout le monde le croit. Je ne sais ce que le père dit de tout cela. Si Guitaut avoit voulu me croire, il y auroit mis autant que moi et s'en trouveroit bien. Mais c'est un trembleur comme votre mari. Pour vous, ma chère, si vous étiez ici, vous seriez tout aussi mississipienne que moi.

L'abondance inespérée qui arrive à des gens qui n'y étoient pas destinés produit tous les jours des histoires nouvelles.

Le sellier de M. de Quadecasse (?) en reconnut l'autre jour un à sa physionomie et en profita. Après un long préambule sur les difficultés de se contenter sur-le-champ, il lui dit qu'il venoit de courir vingt boutiques sans pouvoir trouver un carrosse tout fait, qu'il vouloit cependant en acheter un tout à l'heure ;

1. Alexandre Le Filleul de La Chapelle, nommé en 1711.

qu'il iroit de là chez un maquignon pour des chevaux. Le sellier lui en montra un qu'il venoit de raccommoder; il lui fit 8000 livres. Le bon agioteur sans marchander lui lâcha son argent et le pria seulement de le garder jusqu'à ce qu'il eût trouvé un cocher et des chevaux.

Une belle dame vint se planter l'autre jour à l'Opéra dans une loge, toute raide d'or et brodée de pierreries; de la loge, elle appela un homme dans le parterre et lui dit : « Monsieur, voulez-vous venir souper chez nous? »

En sortant l'autre jour de la Comédie, un seigneur de la rue Quincampoix, tout brodé, se mit derrière son carrosse, oubliant le droit qu'il avoit de monter dedans.

Un de ces messieurs s'en alla l'autre jour chez un orfèvre et demanda de la vaisselle d'argent. L'orfèvre lui demanda ce qu'il vouloit de plats, d'assiettes, etc. Le nouveau seigneur ne savoit pas bonnement ce qu'il lui falloit, mais il demanda avant tout ce qu'il y avoit dans la boutique. On le lui dit sans rien oublier et il demanda le prix du total, n'y ayant rien de tel que de jouir sur-le-champ. Il se trouva pour 75 000 livres de toutes sortes de drogues, en croix, soleils, calices, réchauds, bassins à barbe, etc. Il paya le tout sur-le-champ et partit bien content.

On ne tariroit pas. Un conte qui vous paraîtra peu vraisemblable et qui est pourtant extrêmement vrai, est arrivé ces jours-ci chez un orfèvre fameux

que l'on nomme La Miche. Il livroit pour 45 000 livres de vaisselle d'argent en commande. Un homme assez mal bâti et très mal vêtu entra dans la boutique, qui admiroit chaque pièce et importunoit fort le vendeur et l'acheteur à force de questions. Il s'en aperçut, et pour prouver qu'on avoit tort de le mépriser, lorsque celui à qui on le livroit fut parti, il demanda combien pareille vaisselle coûteroit en or. La proposition étonna. Il jeta quelques louis sur la table pour payer d'avance le calculateur. Le compte fait, il fut répondu que sans la façon, qui coûte toujours plus cher en or qu'en argent, il faudroit 1 050 000 livres ou environ de matière. Le nouveau Crésus dit que ce n'étoit pas la peine de ne pas en jouir, qu'il vouloit tout cela en or, et offrit pour 100 000 écus de papier pour servir d'arrhes. L'orfèvre, qui croyoit que c'étoit un songe, voulut se ménager le temps du réveil. Il dit qu'il n'étoit pas sûr de trouver assez de matière d'or pour faire cette quantité de vaisselle. Il le pria d'attendre au lendemain pour qu'il pût en chercher. Ici finit le conte, du moins je n'en sais pas plus.

Finissons par un autre et pire. Chirac, aussi riche que grand médecin, et trois fois plus ardent pour l'argent, tâtoit le pouls d'une malade. D'autres gens qui causoient au bout de la chambre disoient que les actions baissoient. Chirac, plus attentif à ce mal qui lui étoit personnel, qu'à ce mal qui lui étoit étranger, tenoit toujours le pouls, disant : « Elles bais-

sent. » Les parents, croyant qu'il parloit du pouls qu'il tâtoit, vinrent à l'Esculape et lui dirent : « Bon Dieu, de quoi est-il question? Pourquoi faire peur à la malade? » Chirac assura qu'elle n'avoit nulle fièvre et qu'il ne savoit ce qu'on lui vouloit dire. L'explication faite, il se trouva qu'il parloit à son bonnet et qu'il s'entretenoit à lui-même de ce qu'on disoit de son cher Mississipi.

Vous voulez des nouvelles qui ne se trouvent pas dans la gazette. En voilà qui ne se trouvent ni dans celle de France, ni dans les autres.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 8 décembre 1719.

Les actions haussent et baissent. Elles ont été à 1050 de profit ; hier elles n'étaient qu'à 840. C'est l'approche des payements qui les fait baisser ; cela ne m'inquiète pas.

Le pauvre Bellegarde [1] mourut hier ; dès qu'il sut qu'il avoit la petite vérole et qu'il n'en pourroit revenir, il se fit transporter hors de la maison paternelle.

Dangeau s'est tiré gaiement de la taille [2] ; au bout de neuf jours, il a ôté toutes les emplâtres ; il est

1. Second fils du duc d'Antin, fils de Mme de Montespan; capitaine de vaisseau, surintendant des bâtiments en survivance, marié en 1716 à Françoise de Verthamon, fille du premier président du grand conseil ; il la perdit le 3 octobre 1719 et en conçut un chagrin qui hâta sa fin.

2. Son journal ne fut même pas interrompu à ce moment.

gaillard et se porte à merveille. Il revient de loin à quatre-vingt-quatre ans.

Sa maladie me fait songer à un discours de la duchesse du Lude dont le Régent a beaucoup ri [1]. Elle avait ouï dire dans le temps que les actions montoient, parce qu'on avoit promis d'y mettre un gros *dividant*. En bonne compagnie, avec l'air de capacité que vous lui connaissez, elle dit qu'elle en savoit bien la raison : c'est qu'il y devoit mettre.... elle retrancha *di* et mit *dedans* à la place de *dant*. On ne peut vous faire le discours avec plus de modestie. J'ai acheté et je vous prêterai lorsque vous serez ici le livre du P. de Montfaucon des *Antiquités grecques et romaines* en 10 ou 12 volumes in-folio, avec de belles planches. D'Argenson m'avoit promis de me l'acheter; il ne coûtoit alors que 300 livres; mais, ayant différé, il m'a coûté 400 livres. Il est monté de 400 à 500 livres, et l'on dit qu'il ira bientôt à 700. C'est un franc Mississipi.

Il y a quelques jours que trois belles dames fort bien vêtues ne dédaignèrent pas de se transporter rue Quincampoix. Un agioteur leur demanda si elles vouloient acheter ou vendre. Elles lui dirent qu'elles vouloient vendre. L'agioteur leur demanda combien elles avoient d'actions. Elles dirent qu'elles en avoient

1. Marguerite de Béthune, fille du duc de Sully, veuve du comte de Guiche, remariée le 6 février 1681 à Henri de Daillon, duc du Lude, grand maître de l'artillerie ; dame d'honneur de la Dauphine.

cent, mais qu'elles ne savoient pas bien le cours sur la place. L'agioteur crut avoir trouvé des pigeons. Il leur proposa, au lieu d'entrer dans la rue, de venir dîner chez un traiteur. Les dames firent de grandes difficultés et dirent que des femmes de leur qualité n'alloient pas au cabaret. Il dit que ce n'étoit pas un cabaret, mais un traiteur chez lequel toutes les dames de condition alloient tous les jours. Elles eurent grande peine à s'y laisser traîner; elles y consentirent enfin; elles n'avoient pas apporté leurs actions avec elles, mais dirent qu'elles avoient voulu simplement savoir le cours de la place; que si on vouloit leur en donner un prix convenable, elles alloient les chercher. L'agioteur leur fit 10 ou 12 plus bas que le cours, charmé d'avoir trouvé des dupes. En attendant leur homme d'affaires, qu'elles avoient envoyé chercher, on se mit à table, et les bonnes dames mirent des drogues dans le vin de celui qui croyoit les attraper. Elles l'enivrèrent, lui volèrent son portefeuille, payèrent en bas, disant qu'elles l'avoient laissé dans les vapeurs du vin. Le cabaretier bien payé ne s'informa pas davantage. L'agioteur à son réveil se trouva sans portefeuille et n'a encore pu rien découvrir.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 14 décembre 1719.

J'ai toujours pensé que les actions baisseroient fort au moment des payements. Beaucoup de personnes

conseilloient de vendre et de racheter après cela. Je n'ai pas cru que cela convînt à d'autres qu'à des usuriers. Je ne m'en repens pas, quoique de 1030 les actions soient descendues à 500 livres. Je tremblerois si je les voyois à 100 livres.

CAUMARTIN DE BOISSY.

15 au soir.

Les actions ont remonté et se soutiendront. La Banque, pour ôter l'épouvante qui s'étoit saisie de tout le monde, fera afficher que l'on les reprendra sur le pied de 600 livres de bénéfice. Cela va les faire remonter, et je crois qu'elles seront à 2000 de bénéfice au mois de février. La tête tourne de ce que l'on voit. C'est un grand bonheur pour moi d'avoir risqué d'abord : si je ne l'avois pas fait, mes enfants n'auroient pas de pain.

CAUMARTIN DE BOISSY.

16 au matin.

Les actions se couchèrent hier à 893 de profit. Tout le monde dit que, si la Banque affiche ce matin, elles seront à 1000. Je crains bien que si elle n'affiche pas, elles ne dégringolent encore un peu. Quiconque ces jours-ci a voulu acheter et revendre à la place doit avoir fait des profits immenses. Mais je tiens cette espèce de gain comme indigne de gens comme

nous. Il y a un banquet dans la société de la maréchale d'Estrées[1] qui se paye tous les dimanches au soir par un grand souper. Ils sont seize, tous gens choisis. Le plus fin agiotage s'y rassemble. C'est demain Le Blanc qui traite. Comme la maison qui gît dans la rue Jean-Pain-Mollet n'est pas bastante pour recevoir si grande et si noble compagnie, ils prendront une salle à faire noce. Faute d'officiers, le traiteur de la ville nommé du Parcq fera le repas.

L'archevêque de Reims partit lundi 11 de ce mois de sa ville archiépiscopale sur les cinq heures du soir, dans une chaise à porteurs, sans que l'on sût où il allait. Il avoit reçu le courrier du Saint-Père; le chevalier de Velleron[2] n'étoit pas encore arrivé. Personne ne savoit où il étoit allé; chacun en raisonnoit à son mot. Le tout a été mis au net. Le chevalier l'a trouvé à Soissons, d'où il venoit à Paris. L'archevêque a obéi. Il est retourné chez lui avec parole de ne point en sortir sans permission. Il a écrit une lettre très soumise au Régent, par laquelle il a marqué qu'il ne recevroit pas la calotte, puisque le Roi ne le vouloit pas. Tout le monde a cru d'abord que son obéissance lui serviroit et que dans peu de temps on lui donneroit toute permission. Cependant on commence à en douter, car c'est une espèce d'insulte que

1. Mlle d'Ayen, mariée au comte d'Estrées, vice-amiral, puis maréchal de France.

2. Le chevalier de Velleron, enseigne des gardes du corps, neveu du cardinal de Janson, depuis ambassadeur en Angleterre sous le nom de comte de Cambis.

nous a fait le Pape de lui donner le chapeau, malgré l'exclusion formelle donnée par le cardinal de La Tremoïlle.

Le duc de Brancas proposa l'autre jour une punition affreuse pour la vanité du nouveau cardinal : de lui permettre d'accepter sous le nom de cardinal de Reims, avec défense de porter le sien. Le Régent lui a donné une pension de 12 000 livres.

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 décembre 1719.

Vous devez savoir que l'on renvoie d'Espagne le cardinal Albéroni. C'est une des marques les plus certaines de la paix. Il a bien fait parler de lui. Mais à quoi cela a-t-il abouti? A ruiner le roi d'Espagne et à le mettre à deux doigts de sa perte.

L'affaire de Bretagne devient de plus en plus sérieuse; on a trouvé l'acte d'association avec l'Espagne, signé de 18. On en nomme plusieurs. Lambilly vient d'être condamné par contumace à avoir la tête tranchée, son château de Kergroaen rasé et les avenues coupées à hauteur. On dit que le comte de Noyan a été arrêté à Paris; que Rohan du Pouldu, du Guesclin, Bonamour, Pontcalec, etc., en sont. Mais on ne sait s'ils sont arrêtés ou non [1].

1. On arrêta Mmes de Bonamour et de Lambilly, leurs maris étant en fuite. M. de Pontcalec se sauva grâce à la vitesse de son cheval. Il fut arrêté peu après déguisé, en paysan, dans une forêt. Au mois de mai suivant, Pontcalec, Talhouet, Montlouis et du

L'archevêque de Reims est à Paris; tout le monde va se faire écrire chez lui, mais il n'a pas encore la permission de prendre le chapeau.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 29 décembre.

J'ai porté aujourd'hui 324 000 livres à la Banque pour la nourriture de nos actions. Vous les trouverez peut-être bien goulues de tant manger, mais il y a espérance que la nourriture produira.

D'Armenonville a vendu un million sa maison ; il en garde la jouissance viagère moyennant 20 000 livres, qu'il payera à La Chausseraie, qui l'a achetée [1]. On offre 1 500 000 livres au duc de Lorges de la maison dont la princesse de Conti a la jouissance viagère, à la charge de le payer dès à présent et de laisser la princesse jouir de la maison.

Le Roi vient à la Banque demain, où tous les actionnaires qui ont 50 actions du vieil Occident auront séance et voix délibérative. Je laisserai y briller le

Couedic furent décapités à Nantes. Seize autres le furent en effigie, entre autres Rohan et Bonamour de Talhouet. Tous avaient avoué la conspiration tendant à livrer les ports de Bretagne à l'Espagne, qui leur faisait espérer la reconstitution d'une Bretagne indépendante.

1. Mademoiselle de La Chausseraye, fille d'honneur de Madame, qui joua un rôle important sous la Régence. Petit de Verno de son nom, et d'une médiocre noblesse du Poitou, elle fut poussée à la cour par le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour, par la recommandation du marquis de Vezins, frère de sa mère ; son esprit et son habileté firent le reste.

baron de Breteuil, qui se parera de quelque vieil oripeau qu'il a conservé de sa charge d'introducteur.

On parle ici de nouvelles actions pour assurances qui doivent être faites ce matin à l'assemblée. Je crains bien que cela ne culbute les nôtres ou du moins que cela ne les fasse baisser.

Je passai une partie de l'après-midi chez un des chefs de la constitution; j'ai évité tout propos tendant à la nomination de l'archevêque de Reims, mais le bruit court qu'ils en sont fort intrigués et qu'ils s'assemblent à chaque moment du jour. On lui a envoyé la défense de la part du Roi de le recevoir. Cette situation est très délicate; mais je crois qu'il n'y a qu'un parti sage pour lui : c'est d'obéir. Peut-être sera-t-il dans quelque temps à portée de se raccommoder et lui permettra-t-on d'accepter, au lieu que, s'il se commet avec la cour, il y a toute apparence qu'il lui sera très malaisé d'y revenir jamais. Il est bien hasardeux à un homme de condition de se brouiller avec son maître.

On vient de m'apprendre un petit détail sur la lettre de cachet de M. de Mailly. Le Roi lui ordonna de renvoyer le chapeau au pape ou de se retirer à Montrichard [1]; sur cela on raisonne et

1. On apprit à Paris le 10 décembre la promotion de ce prélat au cardinalat ; de longues négociations, auxquelles Saint-Simon fut activement mêlé, eurent lieu à cette occasion. Mailly joua à peu près tout le monde. A la fin, le Régent lui écrivit deux lettres : l'une ostensible, l'engageant à signer le formulaire, tout en le déclarant libre et en lui promettant quand même l'autorisation ;

on dit qu'il ne le renverra pas et qu'il prétendra que c'est une alternative et qu'il n'aura pas désobéi.

Les actions baissent fort ces jours-ci. Nous l'avions toujours prévu vers le milieu de ce mois-ci, à cause des payements; mais, vers le mois de janvier, on ne doute pas qu'elles ne remontent très haut.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 1er janvier 1720.

Que ne veniez-vous il y a deux mois, ma très-chère tante? Missisipi vous auroit fait grand plaisir; il n'auroit été question que d'entendre; entreprendre vous auroit été naturel et réussir sur-le-champ; vous eussiez plus expédié que César, qui venoit, voyoit, etc. Aujourd'hui, le bon temps est totalement passé : on a presque aboli la rue Quincampoix : la Banque s'est emparée de ses profits par les dernières délibérations, dont on assure que les actions sont comme fixées; on ne verra plus de fortunes subites : tout va redevenir à peu près à son prix naturel; on ne croira plus dépenser de l'argent du jeu; on croira dépenser le fonds en dépensant beaucoup et le revenu tant qu'il viendra.

Vous connaissez l'abbé d'Antrague [1], cette face

l'autre secrète, lui intimant formellement d'opter. « Il empocha l'une, se para de l'autre et signa tout de suite. »

1. L'abbé Crémaux d'Entrague, de petite noblesse lyonnaise, poussé par sa belle-sœur, Mlle de Courtarvel, sœur utérine de Mme de La Vallière. Il était l'un des fidèles de la petite cour de

plâtrée et à grande perruque bouclée; il avoit déclaré à la mort du Roi qu'il étoit protestant; il en a fait ces jours-ci la cérémonie publique d'apostasie au prêche de l'ambassadeur de Hollande. Cela a fait grand bruit : on a dit qu'une action aussi nouvelle pouvoit le mener fort loin; on lui a envoyé l'ordre de se rendre à la Bastille sur-le-champ, il s'est enfui en Hollande.

Le comte d'Auvergne épouse Mlle de Trante, Anglaise, qui a 5 millions : voilà du mariage [1]. On offre 1 800 000 livres de l'hôtel de Lauzun pour y loger après la mort de M. de Lauzun, et 1 500 000 de l'hôtel de Conti pour y loger après la mort de la princesse de Conti : voilà du marché.

Je ne suis pas encore tout à fait intendant, mais il ne s'en faut guère [2]. M. de La Cour vous aura dit que dès cet été il ne s'en falloit guère. Aujourd'hui, le papier est écrit et paraphé et en poche de M. le garde des sceaux. Cela est tout prêt à partir; pourtant je vous supplie de n'en rien dire et de me croire toujours bien respectueusement à vous.

LE COMTE D'ARGENSON.

Sceaux; très fin, instruit, médisant, sévère dans ses appréciations, sans mœurs, cherchant à paraître extraordinaire et à imiter surtout les gestes et les manières des femmes, dont il prenait même parfois les vêtements. Mis en liberté après quelques mois de séjour à la Bastille, il abjura ses erreurs et parvint à un âge très avancé. Saint-Simon assure que finalement il mourut sérieusement converti.

1. Olive de Trante, fille d'un baronnet irlandais, mariée le 17 janvier 1720 à Frédéric de La Tour, troisième fils du duc de Bouillon et de Marie-Anne Mancini, veuve sans hoirs en 1733.

2. Il fut nommé le 15 intendant du Hainaut.

1er janvier 1720.

M. le duc du Maine doit arriver ce soir à Clagny et Mme du Maine demain à Sceaux; les uns disent que Mme la Princesse sa mère l'a obtenu par l'aveu que Mme du Maine a fait ès mains de M. le duc d'Orléans, car on dit qu'il n'y en a jamais eu contre M. le duc du Maine; les autres disent que c'est un préliminaire que le roi d'Espagne a voulu avant la paix, aussi bien que faire sortir de prison tous ceux qui ont été arrêtés. On dit aussi que M. le duc d'Orléans n'a que jusques au 1er février pour accepter les propositions que le roi d'Espagne offre, dont toute l'Europe est contente.

La Banque fait toujours merveille et a été heureuse, puis bien des gens qui ont fait des fortunes qu'on ne s'imagine pas et qui ont attiré ici 350 000 personnes d'extraordinaire, si bien que l'on ne trouve rien à Paris pour se loger et que Paris n'est plus connaissable, puisque le foin vaut 100 livres le cent et un carrosse se loue aujourd'hui pour la journée 80 livres. Jugez de tout à proportion.

GIRARDIN.

Caen, 3 janvier 1720.

Ce ne sera plus une nouvelle pour vous, madame, que l'étrenne que l'évêque donna hier aux RR. PP.

Jésuites en les déchargeant du soin de prêcher et de confesser tant dans leur église qu'ailleurs. Cette nouvelle auroit fait sans doute l'entretien du premier jour de l'année, sans une autre du même jour beaucoup plus intéressante. On est en vérité bien obligé à M. Lass du soin qu'il prend dans le royaume d'occuper et amuser tout le monde en enrichissant les uns, appauvrissant les autres et en fournissant aux autres des sujets de conversation. On pourra, je crois, lui appliquer le verset du psaume : *Esurientes implevit bonis*, etc. Pour revenir à la nouvelle, M. de Goupillière, directeur de la Monnoie, seul et unique trésorier présentement par la suppression des autres de toute la généralité, reçut hier au matin un ordre par une simple lettre signée Lass, par lequel il lui étoit défendu de payer en argent aucun des billets de banque que l'on lui porteroit, et cela jusqu'à nouvel ordre, sans dire rien de plus ; ceux qui s'en étoient pourvus avant le dernier arrêt qui ordonnoit que l'on payeroit 1050 livres pour en avoir un de 1000 livres à la Banque, se savoient un très bon gré et s'étoient fort remerciés de ce que leur diligence leur valoit par préférence à ceux qui les achetoient à 5 0/0 pour éviter la diminution, car il avoit été porté à la Banque avant cet arrêt pour 700 000 livres d'argent, pour prendre pareille somme en billets, sans ce qui a été porté depuis et acheté à 5 0/0. Ç'a donc été, comme vous jugez, une grande surprise aux uns et aux autres de se voir

frustrés par une simple lettre du plaisir de revoir leur argent et d'avoir évité la diminution. Cet ordre ne laisse pas de diviser le pays et d'ébranler la confiance qui s'établissoit; tout ceci s'est fait sans en donner d'avis à M. l'Intendant.

Toutes nos dames veulent voir la rue Quincampoix : Mmes de Sourdoval et de Montéclair partent dans ce mois; Mme de Louvigny, la comtesse, les maris y sont d'avance; enfin notre ville veut avoir sa part de l'agiotage.

Le chevalier de La Motte, qui est, comme vous savez, enrôlé dans l'agiotage, écrit aujourd'hui à ses associés que, comme porteur d'un certificat de possession de 50 actions, il a eu l'entrée et séance à l'assemblée qui s'est faite le 30, où se sont trouvés le duc d'Orléans, le duc de Chartres et M. le Duc, plusieurs maréchaux et ducs et pairs, tous suivant leur rang assis autour d'une table de 70 personnes, M. Lass à l'opposite de M. le Régent à un des bouts de la table et tous les actionnaires assis au nombre de 1200. M. Cornuau, avocat, assis auprès de Lass, qui a fait un beau discours, auquel M. le Régent a répondu et dit que chacun des assistants avoit le droit de proposer les difficultés qu'il auroit. On a répondu, comme à la comédie, par un battement de mains; peut-être que, si le parterre y eût été, il y auroit eu des siffleurs. On a fait le dividende des premières actions, qui produisent 40 0/0 de la première finance, c'est-à-dire que pour

500 livres on a 200 livres de revenu; ce n'est pas la peine de faire tant de fracas, d'autant qu'il y en a peu qui les ont gardées et qu'elles ont coûté bien plus cher à ceux qui les ont achetées, dont on ne leur tient pas compte. De plus, il a été déclaré et résolu que l'on mettroit le tabac marchand et que, pour indemniser le pays qui en sèmeroit, on lui donneroit avis de semer de la chènevière, que le Roi achèteroit les chanvres 55 livres le quintal, et que l'on établiroit des magasins pour cela, et chacun s'est retiré bien content.

De Faligny.

Paris, 3 janvier 1720.

Je crois que je vous apprendrai des premiers une nouvelle que je vous prie d'apprendre avec joie sans la mêler de regrets. Mon père vient d'abdiquer les finances, qui sont remises aux mains de M. Lass, sous le titre de contrôleur général. Il ne lui manquoit qu'un titre, toute l'administration étant depuis quatre mois entre ses mains, et il ne manquoit à mon père que de se démettre d'un titre qui n'avoit presque plus de fonctions. Pourtant de ce peu de fonctions et de ce titre, sans aucune perte de revenu, il me fait conseiller d'État dès à présent, Son Altesse Royale m'ayant remis elle-même hier le brevet, et, à mon âge et à mon peu de service, voyez si c'est un grade distingué

et si ce n'est pas l'antipode de la disgrâce. Trouvez-vous ma destinée malheureuse[1]?

COMTE D'ARGENSON.

Paris, 8 janvier 1720.

Nous ne devons rien trouver que d'agréable dans l'évènement. Il avance un homme que nous devons être fort aise de voir avancer, et l'autre ne perd rien lorsqu'il ne fait que quitter une place qu'il ne faisoit plus, qu'il n'avoit jamais bien faite ni avoit envie de nous faire grand plaisir. Pour moi, je suis fort résolu de mettre plus tard mon fils en mon lieu et place et de vivre pour moi. Mon bonheur auroit été parfait si ç'avoit été avec vous, mais je ne suis pas destiné à tant de douceur.

On prend tous les jours de nouveaux prisonniers, que l'on conduit à Nantes. Je souhaite fort que le comte de Rieux ne se trouve pas mêlé dans tout cela.

Vous savez la mort de Mlle de Vertus; sa sœur, Mlle d'Avaugour, a pris d'elle la petite vérole[2].

1. Le contrôle général fut donné à Law; d'Argenson, voulant conserver les sceaux, comprit à temps qu'il fallait céder au courant et éviter l'orage qui se formait contre lui. Tout au contraire, il sut se faire bien venir par là et obtenir pour son fils les plus avantageuses compensations.

2. Angélique de Bretagne, fille du baron d'Avaugour, comte de Vertus, et d'Anne Le Lièvre de La Grange, morte le 19 décembre, âgée de quarante ans; sa sœur aînée mourut le 12 janvier; une autre sœur, Mlle de Châteaulin, le 13, toujours de la même maladie. La dernière, mariée depuis 1704 au prince de Courtenay, seule fut sauvée.

Mme du Maine n'arrive pas. On commence même à douter qu'elle est partie. On dit que M. du Maine ne la veut plus voir, que tout ce qu'elle a fait a été à son insu et qu'il ne lui pardonnera jamais d'avoir été la cause de sa prison et de la perte de son rang.

CAUMARTIN DE BOISSY.

11 janvier 1720.

Je ne doute pas que vous n'ayez su que M. Lass est contrôleur général, puisqu'il y a deux ou trois jours qu'on le sait ici. Cela va ranimer les actions languissantes, puisque voilà le grand protecteur en état de leur procurer tout le bien qu'il croira devoir leur faire. Les nouvelles d'aujourd'hui les disent à 1090. On dit que M. le garde des sceaux reprend la surintendance générale de Paris, avec un maître des requêtes sous ses ordres. Vous n'ignorez pas non plus qu'il a fait donner la place de conseiller d'État à son fils. On a commencé hier à payer ici les billets de banque avec les espèces ordinaires. On dit qu'on a fait pour 7 à 8 millions d'actions fausses. On a arrêté deux ou trois des fabricateurs, dont étoit un notaire. Il y a ici une grande quantité de petite vérole. Mmes de Louvigny l'aînée, de Montéclair, de Grieux, Brécour, Mlle de Vatainville la cadette, une belle-fille de M. Le Cocq, Mme de Cauvigny, Mlle de Bretteville l'aînée, un fils de Mme de Mer-

ville et celui de M. de Bonneville. La Vache Royale avec une jeune dame nommée Mme de Grainville l'ont depuis deux jours, ce qui donne beaucoup d'inquiétude aux personnes qui en sont encore exemptes.

La marquise de Rabodange en vient de mourir à Paris. La pauvre Mme de Maltot, la religieuse, seule en a succombé aujourd'hui. C'est une très grande perte pour la maison, car c'était une fille de mérite.

DE FALIGNY.

Paris, 15 janvier 1720.

Puisque Dieu me fait la grâce de me trouver ce soir tranquillement auprès de mes tisons, je vais tâcher de me rappeler les nouvelles qui courent.

Premièrement, on dit et en bon lieu qu'il est arrêté qu'on va rembourser tout le Parlement et commettre en leur place en grande partie ceux qui seront remboursés, mais cela donnera la liberté d'y mettre qui on voudra et d'en ôter de même.

Je ne sais si je vous ai mandé que Mme de Bernières [1] ayant bien voulu prêter un logement à Mme de Rabodange [2] chez elle, qui est la moitié de

1. Catherine de La Mothe, mariée à Charles-Etienne Maignard de Bernières, conseiller au grand conseil, veuve en 1717 ; elle mourut sans enfants en 1727.

2. Fille du maréchal de La Ferté-Senneterre et de Madeleine d'Angennes, mariée en 1699 à son cousin le marquis de Rabodange.

la maison de Cailli [1], elle y est venue et deux jours après s'est trouvée prise de la petite vérole. Mmes de Bernières et Cailli ont eu la cruauté de la faire enlever, la petite vérole sortante, et porter chez une garde, où elle est morte avant-hier.

M. le Régent a traité fort durement milord Stairs; il part incessamment pour s'en retourner. On dit que milord Stairs a dit ces jours-ci au Palais-Royal devant gens de considération qu'il ne savoit que depuis peu que le prétendant avoit ici un résidant qui étoit Lass, et ce discours paraît insolent, car cela doit choquer M. le Régent.

A propos de M. Lass, il se va faire bâtir une maison convenable pour se loger; ce sera entre les Champs-Elysées et la maison de M. le comte d'Evreux. Cette maison aura 32 croisées de face, le plancher 25 pieds d'exhaussement et le tout d'un goût exquis; les gens disent que cette dépense ne passera pas 4 millions, à cause de son habileté; d'autres prétendent que cela ira plus loin. Cela doit être prêt au mois de septembre. Hier, une personne qui avoit besoin de pierres pour achever un petit bout de maison m'assure qu'il y avoit des gardes à toutes les carrières des environs de Paris, pour qu'on ne donnât de pierres à personne jusqu'à ce que sa provision soit faite.

BALLEROY.

1. Louis-François Le Fèvre de Caumartin, marquis de Cailly.

19 janvier.

Je commencerai par vous dire, ma chère sœur, que la Normandie a perdu la plus grande partie de son mérite pour moi depuis qu'il n'y est plus question d'y faire le lieu de ma retraite de votre château avec vous et nos enfants. M. de La Cour ne m'a parlé d'aucun détail, mais il en a dit plus à ma femme. Il laisse gagner tout le terrain qu'on veut sur lui, et il souscrira à tout. Je ne puis m'empêcher de vous dire que mon frère n'approuve pas du tout les conditions par où il passe.

P.-S. La Cour soupa hier avec son chevalier ici. Nous raisonnâmes beaucoup sur les Matignoniens; il me parut qu'il n'en étoit plus si intéressé, qu'il ne vouloit plus souscrire à tout, qu'il étoit tout prêt de prendre une résolution virile. Dieu le veuille et pour vous et pour moi, puisqu'un autre mariage que j'étois prêt de faire n'est point fait.

CAUMARTIN DE BOISSY.

19 janvier.

Il est certain que les frais de voitures sont immenses; encore est-il difficile d'en avoir : j'ai pris le parti de louer deux chevaux que je mets à mon carrosse pour être un peu plus honnêtement et diminuer un peu les frais ; ils ne laissent de me coûter 40 pistoles par mois. J'ai stipulé que je pourrai les

quitter quand je voudrai en prévenant un jour d'avance, et payant au prorata, ce que j'espère faire cesser incessamment au moyen de la lettre que je vous ai écrite il y a quelques jours, par laquelle je vous mande de m'envoyer tout le plus tôt que vous pourrez deux chevaux et un cocher, et je vous prie encore de n'y pas perdre de temps, afin de faire cesser cette affreuse dépense-là ; la nourriture des chevaux me reviendra à un écu la pièce, mais cela est encore bien différent et plus honnête.

Je vais vous chercher partout un frotteur, mais les domestiques sont aussi rares ici que tout le reste.

BALLEROY.

A Paris, 20 janvier 1720.

Je ne vous crois pas assez peu instruite pour vous faire un détail de la confession de Mme du Maine, contenue en 18 pages bien circonstanciées sur tous les faits les plus forts, même, à ce que l'on dit, sur des attentats sur la personne du Régent. Les prisonniers avoient tout avoué, et l'on avoit des preuves écrites contre la plupart. On ne peut plus trouver à redire à ce qui a été fait contre eux, l'on ne peut que louer la modération. L'abbé de Vaubrun [1] est le seul qui

1. Fils de M. Bautru de Vaubrun, lieutenant général, tué au combat d'Altenheim, et de Mlle de Serrant ; une de ses sœurs fut duchesse d'Estrées ; quant à lui, excessivement contrefait, il entra dans les ordres et passa sa vie à intriguer, d'abord avec le

prend le parti de Mme du Maine et qui veut soutenir que les écrits peuvent être supposés. Alberoni conduisoit toute cette machine. Il n'y avoit que deux personnes qui n'étoient pas dans la confidence, M. du Maine et le roi d'Espagne. Le premier est pleinement justifié par sa femme, par les prisonniers et par tous les papiers que l'on a trouvés. Il est bien à plaindre d'avoir eu une femme qui, après l'avoir ruiné dans ses biens, lui a d'ailleurs fait essuyer tant de malheurs. On dit qu'il est dans une colère terrible contre elle. Tout le monde va le voir à Clagny, où il est. La presse n'est pas si grande pour aller à Sceaux; cependant M. le Régent n'a pas trouvé mauvais que Mme la duchesse de Rohan et la jeune duchesse d'Estrées aient demandé permission de la voir. Le roi d'Espagne ignoroit absolument tout le complot. Alberoni l'obsédoit si fort, que l'on a eu besoin de la voie de Parme pour le lui faire savoir. Lorsqu'il l'a su, il a chassé le cardinal, et cela nous a donné une paix qui sera apparemment durable.

CAUMARTIN DE BOISSY.

26 janvier 1720.

M. le président de Novion a fait une niche à M. Lass pour avoir de l'argent. La voici. Il est entré

cardinal de Bouillon, puis avec la duchesse du Maine; lecteur du roi, il fut exilé pendant dix ans en Anjou. « Toute sa vie, dit Saint-Simon, il eut la rage d'être évêque. »

en marché avec lui d'une terre et ne lui a fait que 400 000 livres. M. Lass lui a représenté lui-même que c'étoit trop bon marché. « Cela est vrai, lui a dit M. de Novion; mais autrefois elle n'auroit valu que cela, et d'ailleurs je ne veux pas profiter de tout ce remuement-ci; mais j'y mets une clause : c'est que vous me payerez tout en or et point de billets. Le marché fut fait et l'or donné; mais, deux ou trois jours après, M. de Novion le fils a retiré la terre et a remboursé M. Lass en billets.

L'abbé de Vaubrun a eu ces jours-ci une audience secrète du Régent, dans laquelle il lui a représenté d'un ton fort pathétique qu'il se voyoit avec beaucoup de chagrin le seul de ceux qui avoient été oubliés du règne de Louis XIV, continuer à l'être de celui-ci; que tous les autres avoient été placés, et qu'il supplioit de vouloir bien faire la même chose pour lui; qu'il n'avoit jamais rien demandé tant qu'il avoit pu être soupçonné d'avoir trempé dans l'affaire de Mme du Maine, mais que, comme à présent tout étoit éclairci et que sa fidélité au Roi étoit reconnue, il supplioit Son Altesse Royale de faire quelque chose pour lui. Le Régent ne lui ayant pas paru disposé à lui accorder sa requête, il lui demanda de vouloir bien au moins pour son honneur le nommer à un évêché et qu'il lui promettoit de ne point accepter. M. le Régent l'assura qu'il ne convenoit pas de faire un jeu de choses aussi sérieuses et que les mêmes prétextes dont il pouvoit se servir pour remercier

au cas qu'il fût nommé serviroient pour qu'il ne le fût pas.

CHEVALIER DE BALLEROY.

27 janvier.

Parlons d'une comédie qui s'est passée au Palais-Royal. L'abbé de Vaubrun, tout fier de ne s'être point trouvé mêlé dans les affaires de Mme du Maine, a voulu faire servir sa sagesse à sa fortune. Il a demandé une audience particulière, et après s'être bien congratulé lui-même sur la certitude que l'on avoit aujourd'hui de son innocence, et vanté son attachement pour Son Altesse Royale, lui a demandé si les biens qu'il répandoit sur tout le monde ne viendroient pas jusqu'à lui; qu'il étoit triste de se voir déshonoré en ne lui donnant point les honneurs de l'Église. Comme il s'aperçut que son éloquence ne persuadoit point, il demanda au moins en grâce singulière une nomination à un évêché sur parole qu'il n'accepteroit pas; qu'il diroit, comme l'abbé de Louvois, que sa santé ne lui permettoit pas d'accepter. Le Régent lui répondit avec sa sagesse ordinaire que ces choses étoient trop sérieuses pour badiner sur cela; que l'on ne nommoit un évêque que lorsqu'il étoit de la vraisemblance que cela lui conviendroit. Vous jugez bien que personne n'a ignoré cette conversation.

CAUMARTIN DE BOISSY.

28 janvier 1720.

Les actionnaires ont été très inquiets. Les deux derniers arrêts, l'un qui augmente les espèces, l'autre qui les diminue avant le temps marqué, avoient donné un air d'incertitude aux opérations de la Banque qui alarmoit fort ceux qui s'y intéressent; l'on retiroit son argent à force, et l'on ne vouloit plus de billets qu'à perte. Hier le vieil argent commençoit à débonder. On craignoit les visites; tout le monde porte à la Banque; il y arrive des trésors immenses; on court le papier; hier après-midi, on publie un arrêt par lequel on remet les 4 sols par livre à quiconque payera les entrées en billets de la Banque. Vous pouvez compter que cela, joint au bureau que l'on établit, va faire remonter les billets de la Banque et, par une liaison nécessaire, les soumissions.

Il arriva une grande et belle scène l'autre jour entre des gens de votre connaissance : père, mère, fille mariée en pays étrangers et les deux beaux-frères. Je ne vous les nommerai pas; je vous défie de ne pas les deviner.

Malgré l'intempérie de la saison, le fils aîné avoit demandé la permission d'envoyer ses enfants dans la petite maison de campagne que le père et la mère possèdent sur le bord de la Seine. La mère avoit dit qu'ils pouvoient prendre dans la maison leur besoin; elle avoit entendu par là du vin et des légumes, si

légumes y a. Le fils avoit entendu toutes choses nécessaires à la vie. Comme il ne croissoit pas de viande dans le potager, le fils fut obligé d'en faire acheter pour la subsistance de sa progéniture. Il étoit dans un coin du feu de la maison paternelle avec sa sœur et son cadet; le père et la mère étoient d'un autre côté à piailler apparemment. Il y avoit deux dames dans la chambre.

L'aîné commença un procès contre sa mère et se plaignit de sa dureté. La fille voulut excuser sa mère; on dit qu'il n'y avoit que du malentendu; sur cela, l'aîné s'aigrit et s'emporta de telle façon que, après lui avoir dit de s'en retourner chez son mari et même envoyée où il ne convient pas d'aller à une personne si bien élevée, il lui dit toutes les injures du monde, la menaçant de lui donner cent coups de bâton, et se leva pour la frapper. Le cadet, comme un lion, partit de son fauteuil, prit l'aîné à la cravate, le secoua et lui dit qu'il l'étrangleroit s'il ne se taisoit. La correction du puîné fut reçue paisiblement par l'aîné, qui trembla devant un si terrible adversaire.

La mère arriva au bruit de la lutte et se mit à piailler de la porte. La fille courut au-devant; la mère voulut savoir ce qui s'étoit passé. Le cadet, tout fier d'avoir trouvé plus poltron que lui, sortit de la chambre. Le père arriva en même temps et voulut aussi savoir ce qui s'étoit passé. La fille en commença le récit de la manière la plus douce. Comme le cadet s'étoit retiré fier de sa victoire, l'aîné le de-

vint à son tour de n'avoir plus d'ennemi. Il commença à dire que la plus grande marque de respect qu'il avoit pu donner à père et à mère c'étoit de n'avoir pas passé son épée au travers du corps de son frère. Sur cela, son père lui remontra qu'il n'étoit pas question de parler de son épée, qui ne pouvoit faire peur à personne; qu'elle n'étoit pas capable de tuer un poulet. Un discours si offensant réveilla l'humeur martiale de notre homme; il prit son père par la manche et commença à le secouer; il se mit à jurer Dieu comme un païen et lui dit qu'il lui feroit bien rentrer ses paroles dans le corps; que l'on savoit bien ce qu'il avoit souffert lui-même. Le père lui répéta deux ou trois fois : Je t'entends de reste; mais cela n'empêche pas que je ne dise vrai que ce n'est pas à toi à parler d'épée, etc. (*sic*).

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 31 janvier 1720.

M. Lass a couru risque d'être insulté il y a quelques jours; c'étoit au sujet d'un arrêt qui fait, à ce qu'on dit, défense de garder plus d'argent qu'il n'en faut pour le courant de sa dépense [1]. On prétend qu'il y a ordre de fouiller les maisons. M. le contrô-

1. Dangeau annonce, le 3, que la banque pour l'achat et la vente des actions était fermée jusqu'au 10; après cette date, la compagnie recevait la permission de visiter toutes les maisons pour y enlever les louis et écus et n'y laisser que des pièces de 20 francs et au-dessus et des billets.

leur général alloit à la Banqu
loppé dans un embarras et les
lui chanta pouille; mais avec so
il baissa ses glaces et les harang
les calma tous. Ce qu'il y a de
c'est que les petits billets sont
conté ces jours-ci une lettre d'u
province à un de ses amis par laqu
« Nous avions bien de la peine à cr
mandoit. » Je suis venu, j'ai vu, e
ment et ne crois pas plus que qu
vince; ainsi je vous conseille de v
moi, je crois toujours être à Ballero
et cela depuis que je suis arrivé jusq

2

On a résolu au Conseil de Régence
les diamants et de ne les permettre qu'
princesses, ducs et maréchaux de Fran

Les Francières crient comme des d
préférence que l'on donne aux ducs
noblesse. Les dames mississipiennes en
douleur. Mais il sortoit tant d'argent de F
les emplettes que cette précaution a été
nécessaire. Vous croyez bien que cel
renchérir.

5 février.

La défense de pierreries va faire ici bien de la peine aux dames du Mississipi, qui en étoient toutes bardées. L'on ne permet qu'aux évêques l'anneau épiscopal; on défend toutes sortes de pierreries à tout le monde, hormis à ceux et à celles qui obtiendront des brevets [1].

La charge de grand audiencier de Vanelle a été vendue il y a deux jours à Le Blanc 1 203 000 livres; ces charges n'avoient jamais passé 100 000 écus. Les confrères sont bien fâchés de l'avoir parmi eux, et en vérité on ne peut excuser le garde des sceaux de lui avoir scellé ses provisions [2].

CAUMARTIN DE BOISSY.

7 février.

J'appris hier au soir que l'on doit porter au Parlement la déclaration qui défend les pierreries. C'est

1. Mais Dangeau ajoute qu'on devait accorder de nombreuses permissions, du moment où elles seraient demandées. Le tout était d'empêcher l'étranger de nous enlever beaucoup d'or en échange de pierreries ; on parlait alors de plus de cent millions.

2. Van Hol, mort depuis 1714, était un Hollandais qui s'enrichit dans l'agiotage ; on croit que, ses affaires s'étant embrouillées, il se tua ou se sauva en faisant simuler son enterrement. Protégé par les Rohan, ceux-ci continuèrent leur bienveillance à son fils, qui vendit sa charge pour devenir maître des requêtes, puis intendant de province, où il acquit une réputation méritée. — Vincent Le Blanc était un simple agioteur qui fut taxé à 7 millions en 1722; mis à la Conciergerie jusqu'à parfait payement, il refusa pendant plusieurs mois de s'exécuter.

toujours quelque chose pour cette compagnie mutine que l'on veuille bien se souvenir qu'elle existe.

Deux ambassadeurs des Allegonquins et un fils du prince de Lacota ou Patocha rendirent hier visite à ma mère. Les deux ambassadeurs avoient le visage barbouillé, suivant l'usage de leur nation, et parloient français comme nous. Ils paraissoient avoir bien de l'esprit et beaucoup plus que le bon missionnaire qui les conduit. Ils nous parlèrent du bonheur de leur vie et combien ils la préfèrent à la nôtre. Je convins des préférences, et je les trouve cent fois plus heureux que nous. L'enfant qu'ils menoient avec eux avoit été pris à 5 ou 600 lieues de leur pays. Le missionnaire qui l'amène au Roi le dit fils de prince. Les bons Allegonquins ne me parurent pas beaucoup insister sur la principauté; c'est un très plaisant petit polisson; il a les oreilles larges comme ma main, percées à cinq ou six endroits chacune; elles sont très hautes à proportion et retombent en entier. Il paroît d'une nation absolument différente par la conformation de son visage. Le Roi le prend et le va faire entrer au collège avec les houssards et le jeune Indien. Pour les Allegonquins, ils retournent incessamment dans leur pays, où ils ont une grande impatience de se retrouver. Ils chantent et dansent la victoire et la mort. Leur danse et leur musique n'ont rien que de très déplaisant et ridicule.

CAUMARTIN DE BOISSY.

CHANSON SUR LE LIEUTENANT DE POLICE

(Sur l'*Air de Joconde*.

Dargenson, ton air gracieux
N'est point fait pour ta place.
Il y faut fermer les deux yeux
Et faire peu de grâce.

Comment défendras-tu l'amour
D'une rigueur extrême ?
Tu ne peux passer un seul jour
Sans l'inspirer toi-même.

8 février 1720.

Je devrois encore moins, ma chère tante, être à vous remercier de votre compliment, car il est écrit de la façon la plus gracieuse. J'ai vu ce matin M. de La Cour, qui m'a dit où en étoit le sujet de compliment que j'ai à vous adresser à mon tour. Je chan gerai volontiers de style suivant que les affaires me paroîtront d'un différent point de vue et qu'elles vous plairont. Il me semble que les conditions sont devenues meilleures qu'on ne les supposoit d'abord. Vous vous trouverez une fille de grande naissance dans votre maison, et à son arrivée elle accommodera mieux vos affaires. En vérité, c'est là un sujet de compliment que je vous écris de tout mon cœur. Vous m'avez parlé d'une chose qui ne sortira pas sitôt de ma tête. Ce seroit, quand vous vous trouverez à Paris, d'aller jusqu'à mon intendance. Je me fais fort que vous vous y plairez plus qu'à Caen, car

vous saurez que je ne m'en tiendrai pas à Maubeuge; j'établirai mes pénates à Valenciennes, et demandez si ce n'est pas une ville de ressources. J'ai bien envie que vous exécutiez d'aussi beaux projets et que nous puissions assez vous plaire, ma femme et moi, pour que nous vous fassions autant désirer en Normandie et à Paris que la Normandie vous a gardée de temps.

On ne dit rien que la paix, dont on ne sait pas trop les conditions. M. le duc d'Orléans est médiateur; on dit que le traité se fera à Paris. M. de Lauzun est revenu d'une maladie désespérée. M. d'Orsay a épousé en secondes noces Mlle de Saint-Abre la cadette, et en faveur de ce mariage M. de Saint-Abre déshérite les aînées et donne tout à celle-ci. Il se fait quatre mariages à la fois chez les Farges; M. Farges père épouse Mlle de La Marck l'aînée; M. de........ la cadette; M. de Saint-Pierre Mlle Farges; j'ai oublié le quatrième, le *Mercure* y suppléera.

Vous savez que les diamants ne sont pas tout à fait défendus; avec la permission du Roi, on pourra en acheter, mais Son Altesse Royale marquera par son exemple à n'en point porter que c'est déplaire que d'en avoir. Il en sera de même de la vaisselle.

COMTE D'ARGENSON.

9 février.

Je crois vous avoir mandé la situation du pauvre abbé de Mesmes; accablé d'apoplexie depuis long-

temps, il baisse de jour en jour. Depuis quelque temps, il devient souvent dans des états si terribles, que pris d'une rage il jette tous ses habits dans le feu, prêt à s'y jeter lui-même.

L'état du premier président me fit plus de peine que je ne puis le dire. Je crois fort que nous le conserverons peu longtemps : ce sera une perte.

Le duc d'Albret a depuis trois semaines une goutte des plus violentes avec de la fièvre; mais ce qui me fait le plus de peine, c'est un furieux fond de mélancolie. L'ennui du célibat en est la principale cause. Mais le chagrin, de quelque part qu'il vienne, est mortel aux hommes. On ne parle plus qu'anglais chez lui. Piqué des rigueurs de Mlle de Pienne, qui, je crois, n'en veut pas, pour trop vouloir un aventurier nommé M. Quanche (?), il s'est jeté dans une belle passion pour la fille du duc de Richmont; elle est de la religion de son pays : cela suppose un mariage; l'âge de notre ami ne donne pas grande espérance pour un concubinage.

Le bruit de la vente de la charge de M. le Premier (écuyer) au chevalier de Pezé s'est beaucoup répandu : la plupart des gens sensés n'y vouloient pas croire, mais on le dit si fort de tous les côtés que je commence à y ajouter foi [1].

1. M. de Pezé, d'une famille de petite noblesse du Maine, produite à la cour par l'intimité existant entre sa mère et le maréchal de Tessé ; il épousa une fille du marquis de Béringhem, premier écuyer, et fut tué lieutenant général à Guastalla en l'année 1735. Au mois de mai 1730, il eut une scène avec le Roi, qui le frappa à la



Le Roi a dansé dans la dernière perfection, mais le claveau s'est mis dans tous ceux qui devoient être du ballet, de sorte qu'ils ont presque tous manqué [1]. La santé, la force, la gaieté, tout augmente tous les jours en bien chez lui. Le jeu du claquoir avec de grandes feuilles de papier est fort à la mode dans la cour ; dès que M. de Louvigny arrive, tout le monde court au-devant de lui et claque de force en criant : Voilà le vilain Monsieur [2].

M. de Lauzun se tire d'affaires. Comme l'on dit, il revient de loin. Dans le temps qu'il étoit le plus mal, Gontaut et Castelmoron ne le quittoient pas d'un moment. Le bon petit bonhomme dans ses vraies ou fausses rêveries offroit son âme à Dieu, lui demandoit pardon de ses péchés, et disoit qu'il vouloit donner tout son bien aux pauvres pour expier ses péchés [3].

On a cru la paix de l'Église faite; Rome s'y prêtoit, mais Meaux et son évêque ne s'y prêtent pas. On dit que le Régent a parlé au Bissy avec une cordialité peu obligeante. Il a redoublé à l'abbé du

figure. Villeroy força l'enfant à formuler des excuses, ce qu'il fit, mais en conservant pour M. de Pezé des sentiments hostiles qui ne changèrent jamais.

1. Ce n'était heureusement que la rougeole, qui sévissait alors. Le fils de Law, Gondrin, Torcy, La Vrillière ne purent paraître à ce ballet, qui fut très brillant cependant et où le Roi dansa très bien.

2. Antoine de Gramont, colonel général des dragons, lieutenant général, puis duc de Gramont et maréchal de France. Gendre du maréchal de Noailles.

3. Le duc de Lauzun fut administré le 4; il ne mourut qu'en 1723.

Bois, dont il espéroit plus de consolation, et lui a parlé sur le même ton, peut-être même encore plus fort.

Les Tessé se repentent bien d'avoir vendu leur maison au grand prince; il y fait faire un bâtiment sur la gauche, que l'on dit qui lui coûtera 100 000 écus. L'abbé de Chaulieu, à la fleur de son âge, fait bâtir une maison pour lui dans le voisinage [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

Versailles, 10 février 1720.

Les nouvelles nous viennent si tard ici, madame, que je crois que ce n'en sera plus une pour vous que de vous dire ce que j'ai appris hier au sujet de ce qui s'est passé au conseil de Régence qui se tint dimanche dernier pour les actions. M. le Contrôleur général y parla à merveille et proposa, entre autres moyens pour l'arrangement des finances, de supprimer toutes les actions qui, après un examen très exact, ne se trouveroient pas venir du propre de ceux qui les possèdent. M. le Régent goûta cet avis et dit qu'il est prêt à en remettre 10 000 qu'il avoit. M. le Duc dit qu'il en avoit pour 4 millions, qu'il étoit prêt aussi de remettre. M. le prince de Conti dit que tout ce qu'il avoit de gain consistoit

1. Il mourut le 27 juin suivant. Le peu orthodoxe abbé avait 81 ans.

en la terre de Mercœur et qu'il étoit prêt de la remettre au Roi ou de lui payer les pensions ou autres revenus, si Sa Majesté vouloit lui faire la grâce de la lui laisser. M. d'Antin, qui est un de ceux qui a le plus gagné, alla un peu plus avant et dit qu'il rendroit volontiers toutes les actions, pourvu que M. le Régent rendît aussi tout l'argent comptant qu'il avoit pris depuis cinq ans. On ajoute qu'après cela il y eut de grosses paroles entre M. le Régent et M. le Duc, et même quelque chose de plus. Le public est si prévenu à leur avantage, que l'on leur fait souvent dire et penser des choses auxquelles ils n'ont pas pensé. Ce que l'on assure s'être passé entre le prince et M. le Chancelier peut bien être de ce nombre. Je ne saurai pourtant m'empêcher de vous le dire. On dit donc qu'il envoya chercher M. le Chancelier et qu'il lui dit : « Il faut que je vous fasse part d'une chose que j'ai faite cette nuit, comme de la chose du monde qui m'a le plus fait de plaisir. » Le chancelier, qui crut qu'il étoit question de quelque chose de plus sérieux, fut fort étonné quand il lui dit qu'il avoit été la nuit de Paris à Versailles en poste. Vous pouvez vous figurer la surprise où fut un personnage aussi grave.

Il y a trois bureaux pour l'examen des billets de banque et des actions, composés de deux conseillers d'État et dix maîtres des requêtes. MM. Bignon et Ferrand en ont un; MM. de Machault et.... en ont un autre, M. Fagon le troisième.

Les choses allèrent si loin au conseil dont je viens de vous parler entre M. le Régent et M. le Duc, que M. le maréchal de Villeroy fut obligé de leur dire : « Messieurs, vous oubliez que vous êtes devant votre maître. »

Paris, 10 février.

Le mariage de Mme de Modène se fait demain et fait quitter le deuil pour le reste des jours gras. La défense des diamants, perles et toutes sortes de pierreries est passée au conseil de Régence ; on en peut porter jusqu'au 1er mars ; mais, passé ce temps, personne n'en pourra porter que le Roi, les évêques et les châsses des saints, et aussi sur les ornements d'Église où il y en a.

J'ai été obligé de quitter ma lettre, madame ma très chère mère, et je la reprends. Le mariage de Mme de Modène se fit avant-hier, qui étoit le mardi gras ; il fut beaucoup pleuré, et le reste de la cérémonie se passa fort tristement : pas le moindre bal, pas le moindre repas ; chacun se retira chez soi ; le Roi, en la voyant remonter en carrosse, dit au cocher : « A Modène [1]. » Elle sortit par la porte de la Conférence et rentra par la porte Saint-Honoré. Voilà le cérémonial fait ; elle partira tout de bon lundi. On croit que M. le Régent ira la conduire

1. C'était un usage toujours observé. La mariée était censée partie, aussitôt après la messe, pour sa nouvelle résidence.

jusqu'à Fontainebleau; le duché de Modène seroit, à ce qu'on dit, encombré de ce qu'elle emporte d'habits. L'envoyé de M. de Modène disoit l'autre jour à M. le Régent qu'il pouvoit l'assurer que son maître avoit son pucelage. M. le Régent ne put que lui souhaiter d'en avoir deux.

Le lieutenant de police consomma il y a deux jours avec sa petite moitié la sienne chez Mme Talon, à un souper; cela a furieusement l'air de bonnes fortunes.

CHEVALIER DE BALLEROY.

16 février.

Quant aux plats, on attend tous les jours l'arrêt de leur défense. Je crois qu'il faut l'attendre pour voir les restrictions qu'il y aura. Cependant, s'il est encore huit jours sans venir, j'y ferai travailler. On parle aussi de défendre les galons d'or et d'argent.

BALLEROY.

Paris, 17 février.

Nous soupâmes hier avec La Cour chez le duc d'Albret, que nous trouvâmes assez gaillard, malgré sa goutte. Il gagne 8 ou 500 000 livres au Mississipi. Il m'assure qu'il étoit bien décidé à ne pas employer 30 sols au payement de ses dettes, mais que Dieu aidant il mangeroit et boiroit.

Le comte d'Evreux et le prince d'Auvergne n'en vont pas de même; ils ne cherchent qu'à acquérir et former l'un et l'autre une bonne maison dont leurs neveux profiteront.

La princesse d'Auvergne nous rendit hier une visite après souper. La Cour, qui ne la connaissoit pas, en fut charmé. La vérité est qu'elle est de très aimable compagnie et fort gaillarde. Elle disputa avec le duc d'Albret sur la préférence de l'homme sur la femme; chacun soutint son sexe. Depuis la fameuse dispute du comte de Fiesque et de feu M. de La Feuillade sur les longs et sur les courts, je n'ai point entendu une plus belle. La sainte Ecriture n'y fut point oubliée. Le duc d'Albret soutint la thèse sur la création de la femme et de la tentation du fruit défendu. L'Anglaise le suivoit dans le raisonnement et s'acharna comme un doyen de son pays; elle soutint que l'homme créé de boue et de limon, Dieu tira de ses os, qui étoit la matière la plus parfaite et la moins susceptible de corruption, la femme, comme une quintessence, laissant l'homme comme le *caput mortuum;* que pour ce qui est du fruit défendu, le serpent, comme le plus subtil des animaux, ne s'attacha qu'à persuader la femme, sûr qu'elle le serviroit. Elle mèneroit par le nez son imbécile de mari, à qui ce serpent ne prit seulement pas la peine de parler.

Le pauvre Harouet eut hier une mauvaise réussite à sa nouvelle pièce. L'on croit qu'il ne la fera

pas rejouer. Le premier acte fut fort applaudi; les autres furent sifflés en plusieurs endroits [1].

Les affaires de la rue Quincampoix ne vont pas fort bien. On a cessé de les prendre aujourd'hui à 920 à la Banque. Elles sont tombées dans la rue à 800. Elles remontent ce soir un peu et font 910. Mais les grands politiques prétendent qu'elles seront dans quatre jours à 1000. Surtout il est difficile de faire des horoscopes bien justes. Les braves veulent tout garder et les poltrons tout vendre.

Quelque peu que les La Cour père et fils vous écrivent, je ne doute pas qu'il ne vous aient mandé la consommation du mariage de leurs proches; ainsi je ne vous en manderai point le détail. Le beau-père maréchal les enferma après souper dans la chambre, où il avoit eu soin de faire mettre des draps blancs à son lit. Le mari croyoit, quoiqu'il n'eût pas été mis dans la confidence, ne devoir pas reculer; nous n'en savons pas d'autre détail, si ce n'est que la petite femme, à qui sa belle-sœur aînée demanda le lendemain si cela lui avoit fait du mal ou du plaisir, dit que tout lui étoit bon, pourvu qu'elle changeât de domicile [2].

Caumartin de Boissy.

1. La tragédie d'*Artemise ;* après quelques changements, Voltaire la fit rejouer le 22, et elle réussit cette fois à peu près.

2. Depuis plusieurs mois, M. de Balleroy poursuivait à Paris la négociation du mariage de son fils Augustin avec une fille du maréchal de Matignon-Gacé. Marie-Elisabeth, dont la mère était Marie Berthelot, fille d'un secrétaire des commandements de la Dauphine, mourut à Balleroy, le 19 mars 1745, à soixante-seize ans.

19 février.

Malgré tout cela, je ne veux rien faire qui vous déplaise. Ainsi je souscris au marché. Mais en y souscrivant je suis bien aise de vous dire, ma chère sœur, que sur vos deux épaules vous portez une tête aimable par l'esprit et par la figure, mais d'une humeur quelquefois un peu aigrelette.

CAUMARTIN DE BOISSY.

20 février.

Le Roi est entré au conseil de Régence; on dit qu'il y a été comme auroit fait Louis XIV, mais sans parler.

Mme de Modène, qui est actuellement à Paris incognito sous le nom de Mme de Reggio, a la rougeole, et Mme la Duchesse, qui l'avoit, se porte bien.

BALLEROY.

21 février.

Mlle de Valois devoit partir aujourd'hui pour aller trouver son cher époux; la maladie de Mme de Villars avoit retardé son départ. La fièvre la prit elle-même hier soir, et il fallut la saigner au pied [1].

1. Le départ eut lieu le 11; la princesse se disait malade; elle était en réalité désespérée de quitter la France. La duchesse partait pour accompagner au nom du Roi la fille du Régent, honneur réservé jusqu'alors aux filles et petites-filles de France.

La duchesse de Villars fait suivre une litière, soit qu'elle soit véritablement malade, soit qu'elle le fasse. C'est dommage qu'elle ne passe pas par nos cantons; les parents ne seroient pas mécontents de l'équipage avec lequel elle marche; elle mène 50 chevaux et mulets pour ses voitures.

Comme on a prévu qu'elle ne pourroit pas faire tout le voyage, on lui a adjoint Mme de Simiane [1]. Mme de Bacqueville [2] fera la quatrième dans le carrosse. Mme de Beauvau, qui est fort de la cour, devoit y aller; au lieu d'elle, on y envoie une de ses tantes nommée Mme de Goyon [3], sœur de Mme de Fesnes; son mari, qui est aujourd'hui écuyer du Roi, l'étoit autrefois du comte de Brionne. Comme elle ne sera pas dans le carrosse, elle n'ennuiera pas la princesse; c'est une des sottes bégueules que je connaisse, qui, ne croyant rien de si grand qu'une charge d'écuyer cavalcadour du Roi, ne dit pas mot sans parler de l'écurie. Elle vint un jour chez M. de Longpré, où j'étois; elle répéta mille fois ce mot, qui déplaisoit autant à l'autre qu'il lui faisoit de plaisir. Le contraste m'en divertit, et je soulageai fort la

1. Fille de M. de Grignan et de la fille de M. de Sévigné, veuve du premier gentilhomme du Régent, dame de la duchesse d'Orléans.
2. Fille de M. de Châtillon, premier gentilhomme de feu Monsieur, mariée au fils du premier président de la Chambre des Comptes de Rouen, intime amie de la princesse et qu'on dut faire partir pendant le voyage.
3. Fille de Mme des Bordes, gouvernante des enfants et petits-enfants de Monsieur, mariée à un cousin de M. de Matignon, écuyer de la grande écurie.

maîtresse de la maison en tombant un peu sur le corps de l'autre lorsqu'elle fut sortie.

Mme de Roquelaure [1], liée par l'agiotage avec Mme de Villars depuis les Compagnies d'Orient et d'Occident, est devenue si fort sa complaisante depuis qu'elle a été chargée de sa conduite, que vous n'avez jamais rien vu de pareil.

L'affaire de la constitution pourra bien s'accommoder. Vous savez combien j'ai été jusqu'à présent incrédule à tous les mouvements qui se sont faits pour elle. Le cardinal de Noailles et la plupart de son parti s'y sont toujours bien montrés. Le cardinal de Rohan va même train. Il a fallu des coups de bâton au Bissy pour l'approcher. Quelque renouvellement de bastonnade achèvera la chose.

Le Roi a été ces jours-ci au conseil de Régence. C'est une chose étonnante que l'application qu'il a donnée aux affaires dont on y a parlé. Lorsqu'il n'entendoit pas, il questionnoit tout bas le Régent avec attention et compréhension. C'est une chose étonnante que le goût qu'il a pour tout ce qui dépend du raisonnement. Dans les mathématiques, il va plus loin que l'on ne le veut mener.

Je crois vous avoir mandé la mauvaise réussite de la pièce d'Harouet; elle tomba dès le premier jour si prodigieusement que lui-même dit qu'il la trouvoit plus mauvaise que personne et que jamais il ne la

1. Marie de Laval-Lezay, mariée au maréchal duc de Roquelaure.

laisseroit rejouer. Depuis, Madame a voulu absolument la revoir [1]. Aujourd'hui, il la fera rejouer; mais il fait sa protestation que, quoiqu'il y ait beaucoup de changé, il n'a pas encore changé assez; qu'il faudroit plus d'un mois pour faire les changements nécessaires et que jamais il n'en peut rien faire de bon. Un auteur ne peut mieux se rendre justice.

Autre propos sur l'Opéra. Vous savez les tracasseries qu'il y a eu entre M. le prince de Conti et le nouveau contrôleur général. Son fils est une espèce de petit seigneur, que l'on n'aime pas beaucoup parmi ceux qui approchent la personne du Roi. Il se trouva l'autre jour dans le balcon à l'Opéra lorsque le prince de Conti y entra. Ils étoient six, qui étoit tout ce qui peut y tenir sur le premier rang. Un des six se leva et donna sa place; le jeune Lass ne bougea pas. M. le prince de Conti lui dit que, sortant de la rougeole, il ne devoit pas venir parmi tout le monde, que lui-même craignoit peu cette maladie pour lui, mais qu'il n'oseroit pas retourner chez le Roi s'il avoit passé l'Opéra côte à côte d'un homme qui relevoit de cette maladie. Comme le petit garçon restoit toujours, le prince lui ordonna de sortir [2].

Le pauvre duc d'Albret reprend ses brisées pour

1. Elle fut jouée au Palais-Royal le 5 mars.

2. Ce jeune homme mourut de bonne heure sans alliance. Law ne laissa qu'une fille, que les généalogistes ne mentionnent que comme mariée en Languedoc, sans indiquer de nom de famille. Les Law de Lauriston descendent d'un frère du contrôleur général.

tâcher de renouer le mariage; je doute qu'il réussisse et crains le ridicule pour mon ami.

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 février.

Il y a eu aujourd'hui une grande assemblée à la banque, qui étoit annoncée il y a plus de huit jours. M. le Régent et M. le Duc y ont assisté. M. Lass portoit la parole, et on a communiqué à tous les assistants, qui étoient en grand nombre, plusieurs résolutions qu'on a prises. Je les ai entendu conter assez mal à un des assistants avec qui j'ai dîné en sortant de là. Voici ce que j'en ai retenu. La banque royale a la Compagnie des Indes, et le Roi se rend garant de tout. Le Roi avoit, dit-on, 50 millions d'actions; il les remet au public, c'est-à-dire en achètera qui voudra; tout cela va faire, à ce qu'on dit, des biens infinis à tous les actionnaires, et je suis persuadé que c'est l'intention. On n'affichera plus à la banque. C'est que de temps en temps la banque affichoit qu'elle achèteroit des actions à tant et qu'elle en vendroit à tant, ce qui dérangeoit la rue Quincampoix. On promet donc de lui laisser liberté tout entière.

On a promis encore de ne plus prendre le 5 0/0; je m'explique : lorsque quelqu'un vouloit avoir des papiers au lieu d'argent, il alloit à la banque pour cela; s'il vouloit pour 100 pistoles de papier, il falloit qu'il en donnât 105, et comme de raison, car, le papier

n'étant pas sujet à diminution ni à mille autres inconvénients, il est bien sûr qu'il vaut mieux que l'argent. On a promis encore, lorsqu'on portera des billets de banque pour avoir de l'argent, de les payer en espèces sur le même pied que ces espèces auront cours dans le public; c'est que jusqu'ici on payoit en écus sur le pied de 6 livres, pendant qu'ils n'ont cours dans le public que sur le pied de 5 livres 13 sols et 6 livres.

Mais, à propos d'actions, M. de B..... en a retiré pour 600 000 livres; il sollicite actuellement les Pères de Saint-Denis pour leur prêter 500 000 livres au denier 45, et ils se font prier. Personne n'en profite plus joliment que M. d'Argenson l'aîné; il vient encore d'acheter une terre sur le chemin de Réveillon, qui est sa principale acquisition.

BALLEROY.

26 février 1720.

Il se fait ici beaucoup d'épigrammes et de chansons. Vous savez que c'est la consolation dans la douleur, et vous savez aussi que je n'en suis pas le distributeur.

L'amendement des affaires de la constitution va son train, et l'on espère que cela finira bien. Mlle de Bouillon et Mme d'Harrouis [1] gémissent pour des

1. Veuve du trésorier des États de Bretagne, grande amie de Mme de Sévigné, très spirituelle, dit Saint-Simon, aimable et extrêmement janséniste.

motifs différents : l'une dit que le jansénisme va détruire la vraie religion en France, l'autre que la faiblesse du cardinal de Noailles lui fait tout craindre. C'est dommage que la religion et la politique soient gouvernées par de pareilles têtes.

La deuxième représentation de la pièce d'Harouet a mieux réussi que la première; il dit toutes les sottises du monde au maréchal de Villeroy sur ce qu'il vouloit qu'on la rejouât devant le Roi. Il veut absolument la raccommoder encore et se met en fureur contre quiconque lui propose de la faire rejouer.

CAUMARTIN DE BOISSY.

4 mars.

On assure que les papiers vont devenir si bons qu'il n'y aura rien de meilleur; en attendant, nous ne pouvons nous en aider sans perdre infiniment dessus. On croyoit tout perdu pour l'accommodement des affaires de la constitution; la chose paroissoit d'autant plus vraisemblable que les constituants n'en ont certainement aucune envie. Cependant les négociations sont renouées, et le Régent veut absolument finir cette guerre intestine.

M. l'abbé du Bois, à qui le public destine l'archevêché de Cambrai, fut hier promu à l'ordre de prêtrise à Triel, qui dépend de l'archevêché de Rouen. Huit jours auparavant, il avoit été sous-diacre et diacre.

Il court ici un livre nouveau des conversations d'Ariste et de Philarotte sur les affaires présentes. Je n'ai pu l'avoir qu'un demi-jour; je le fais chercher.

Les écus valent ou vont valoir 8 livres et les louis 48 livres. Les pièces de 20 sols 30, les vieux louis 70 livres, les vieux écus 10 livres. L'arrêt n'est point encore publié; mais on les reçoit dans la rue Quincampoix pour le prix.

CAUMARTIN DE BOISSY.

9 mars.

L'argent est à présent à 80 livres le marc; tout le monde dit que cela ne peut pas durer trois mois, et qui que ce soit n'en achète à ce prix-là; les orfèvres croient que cela ne peut durer, et dans cette situation je prends le parti d'employer ce que nous avons de vaisselle d'argent à faire d'abord les principaux plats et les plus nécessaires, et à retrancher quelques-uns pour fournir aux autres, et, dès que l'argent sera revenu à un prix raisonnable, nous ferons faire ce qui nous manquera.

Voilà l'or fort enchéri, car les derniers louis valent 48 livres, et il court un bruit qu'on va les pousser jusqu'à 100 livres. Ainsi, si vous pouviez me mander à peu près ce qu'il faudra de fil d'or pour achever l'habit brodé, je me dépêcherai de l'acheter.

L'abbé du Bois reçoit des compliments pour l'archevêché de Cambrai.

BALLEROY.

11 mars.

Le concile œcuménique assemblé dîne aujourd'hui chez le cardinal de Rohan. M. du Bois y tient son coin. J'y tiendrai le mien ce soir, et j'ajouterai demain à ma lettre le résultat de la conférence. Ce même demain est le jour de la signature. Je ne la croirai que lorsque je l'aurai vue, car il est certain que les Ignatiens font tout ce qu'ils peuvent pour rompre un accommodement où ils perdront autant. Bien des gens prétendent que le cardinal de Noailles en son particulier n'y gagnera pas, et que s'il accepte, à quelque condition que ce puisse être, les curés de Paris ne publieront pas son mandement. Boileau [1], de l'archevêché, que je crois cousin du flagellant, dit assez plaisamment que la formule de l'acceptation doit être : « Je reçois respectueusement l'erreur par rapport à la vérité, dont je ne me so ci e guère. »

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. L'abbé Boileau exerçait une grande influence sur le cardinal de Noailles, dont il était le bras droit et pour lequel il prit plusieurs fois la plume. Disgracié à la fin, il mourut chanoine de Saint-Honoré, à Paris. Il était originaire d'Agen et n'avait nulle parenté avec Despréaux. Voir de curieuses lettres publiées par M. Tamizey de La Roque (in-8, Paris, Aubry, 1878), que complètent celles de dom Thierry de Viaixnes, publiées par M. Hérelle, et celles de l'abbé de Beaufort, publiées par nous, deux brochures in-8, Paris, Menu, 1880.

Mercredi matin.

Je n'allai point hier chez le cardinal de Rohan, de peur qu'il ne crût que je ne venois que pour écumer ce qui se disoit, ce qui n'est point de mon caractère. Je ne voulois y aller qu'au cas où les choses prissent un bon tour, ce que j'ignorois. Je n'ai su ce qui s'est passé que sur les dix heures du soir. La matinée fut employée à la lecture du corps de doctrine; une partie resta à dîner dans la maison; l'autre s'en retourna et ne revint que sur les quatre heures. On lut encore quelques autres pièces, après que le Bissy, qui n'avoit pas paru le matin, entra un moment avant que l'on commençât à opiner. Le cardinal de Rohan exposa que le corps de doctrine étoit examiné, qu'il n'étoit question que de l'approuver pour que le cardinal de Noailles après acceptât la constitution; qu'il ne s'agissoit que de donner la forme à l'approbation que l'on étoit convenu de donner au corps de doctrine : si on le feroit par un acte ou par une lettre; que pour lui il étoit d'avis de le faire par un acte en forme, que c'étoit l'approbation la plus authentique et le meilleur moyen de se rapprocher de bonne foi sur des choses qui avoient séparé l'épiscopat. Ceux qui opinèrent après furent du même avis. La parole vint à l'évêque de Chartres, qui, comme un sot qu'il est, laissa voir le venin de son parti. Il dit qu'il trouvoit l'acte une

approbation trop authentique, qu'il étoit d'avis d'une simple lettre, parce que cela seroit moins lié avec le corps de doctrine. Les avis qui suivirent ballottèrent la chose; cela vint à l'évêque de Nîmes, qui, comme grenadier de la constitution, dit qu'il n'étoit d'avis que de la lettre, qu'il trouvoit encore que c'étoit trop, que le corps de doctrine mériteroit plutôt la condamnation que d'être approuvé. Le cardinal de Rohan voulut plusieurs fois lui imposer silence. Il lui dit toujours qu'il n'étoit plus question d'examiner les ouvrages, que tout le monde avoit convenu de l'approuver, lui comme les autres, qu'il falloit faire de bonne grâce ce dont on étoit convenu, sans vouloir aigrir une affaire qui ne l'avoit été que trop. Le Bissy, qui s'étoit mis hors de rang, parla comme un sanglier, toujours avec fureur, et ne dit aucune raison. Il dit qu'il ne vouloit pas de l'acte, que la lettre même étoit de trop; que ce seroit tout au plus ce à quoi il pourroit consentir, mais qu'il falloit bien en peser les termes; qu'il avoit mille bonnes raisons pour cela, sur lesquelles il ne s'expliqua point cependant. Un méchant esprit, qui sait qu'il n'a pas la parole à la main, lui dit : « Mais, monseigneur, vous nous devriez expliquer les raisons qui peuvent nous faire revenir. » Le cardinal, plus rouge de visage que de calotte, le regarda d'un air furieux et quitta l'assemblée.

C'est ce matin que le jour est pris pour signer. Vous voyez que les choses sont bien avancées. Ce

sera un beau miracle si cela se fait. Je vous prie que cette lettre soit pour vous seule. Il y a même bien des petits détails que je n'ose vous mander. Je crois que quelques évêques, du nombre desquels est le vôtre, porteront ce matin une approbation en forme signée de cinq ou six qui sont nouveaux dans la chose, n'ayant ni accepté la constitution, ni appelé. Dieu veuille que cela donne aux autres un exemple qui les rapproche; mais je crains que, au lieu de cela, cela ne les irrite, car rien n'est si difficile que de raccommoder des gens qui ne veulent pas l'être [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

15 mars 1720.

Dimanche dernier, M. de Blois, sortant de la messe d'un prêtre grec, fut reconduit par un minime à qui il dit en badinant : « N'est-ce pas l'aumônier de l'ambassadeur turc? » Le Père lui répondit sur le même ton qu'il étoit vrai. Cela fit une nouvelle dans le quartier. On dit qu'il alloit apparemment se convertir, puisqu'il avoit un aumônier.

Votre amie Mme de Canillac alla le voir l'autre jours et l'attaqua de conversation en turc. Vous pouvez juger comme cela réussit. Café, sorbets et parfums furent prodigués à elle et à sa compagnie.

1. Dangeau nous apprend que, le 21 mars, le Régent fit embrasser tous les cardinaux dans son cabinet; et ils s'embrassèrent, dit-il, de bonne grâce et d'un air de sincérité.

Je n'apprends pas cependant que la libéralité se soit étendue jusqu'à un fichu. On ne cite que Mme de Ségur qui en ait été gratifiée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

20 mars.

Bienheureux qui sait ce qu'il a et qui peut compter dessus; pour nous, c'est ce que nous ignorons. Nous sommes plantés sur le haut d'une pique à regarder de quel côté vient le vent, mais nous n'y sentons que la bise la plus cuisante; pas le moindre petit zéphir doux et benin. Hier, La Cour soupa chez moi avec le frère du feu président de Luzan. Il n'a pas tenu à moi que je ne l'aie fait plaider contre sa belle-sœur. La gueuon s'est fait donner par force par son mari mourant sa terre de Plainville et toute la vaisselle et les meubles à d'Orville, son beau-frère. Elle vit scandaleusement avec lui, brouillée avec Mme d'Orville, sœur de l'une et femme de l'autre. Le scandale de leur vie auroit fait casser le testament, si le frère du président avoit eu le courage de soutenir son procès; mais il aime la vie douce et aime mieux se contenter de ce qu'on lui veut donner que de plaider.

CAUMARTIN DE BOISSY.

20 mars.

Le cardinal de Mailly vit hier le Roi, qui lui donna la calotte; il signera comme les autres le corps de

doctrine ; mais on doute fort que cette besogne, que l'on a eu tant de peine à terminer et que je croyois encore qui ne finiroit pas le jour que l'on s'assembla chez le Régent, produise une paix bien solide dans l'Église. Il se trouvera toujours quelques appelants qui ne signeront jamais la lettre, quelques explications que l'on puisse y donner. Il y aura des partisans des Jésuites qui ne signeront jamais le corps de doctrine, et, parmi les curés de Paris et le corps des docteurs, tout s'est si fort révolté contre l'archevêque que vous n'avez jamais rien vu de pareil. L'acceptation n'est pas bien ancienne, et l'on répand déjà des écrits très forts par lesquels on prouve que, suivant le mandement du cardinal, il n'a jamais pu ni dû accepter. Sa belle-sœur la maréchale lui a lavé la tête, que rien n'y a manqué.

J'avoue que la dernière phrase n'est pas très française, mais je ne travaille pas à un ouvrage académique.

Je crois vous avoir mandé un discours de l'abbé Boileau de l'archevêché, qui m'a paru assez plaisant. Il dit que la forme de l'acceptation devroit être conçue en ces termes : « J'accepte l'erreur masquée sous les apparences de la vérité, dont je ne me soucie guère. »

On vole ici et on assassine beaucoup. Il y a deux jours que, soupant chez moi, j'envoyai mon cocher à l'autre bout de la ville sur mon cheval. Il fut arrêté par quatre hommes qui lui demandèrent ses papiers ; il

dit qu'il n'en avoit pas, et, comme mon cheval est vigoureux, il s'en dépêtra. C'était dans la rue aux Ours, entre neuf et dix heures du soir. Ils avoient arrêté d'autres gens et se retiroient dans un cabaret à boire, où le jour les prit. Mais le commissaire, ayant su que c'étoient des enfants de famillle, traita cela plutôt comme suite d'ivrognerie que comme un dessein de voler et les fit relâcher; on trouva qu'il avoit fort mal fait; de pareilles douceurs sont déplacées dans le temps qui court.

Mme la Duchesse va très mal, et l'on ne croit pas cette fois qu'elle en réchappe [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 mars.

On n'a l'esprit rempli que d'inquiétudes sur l'état présent des fortunes et d'horreur sur ce qui se passe tous les jours. Un valet de chambre de M. de Busca [2] avoit disparu avec les effets de son maître. On a trouvé au bout de quelques jours dans la rivière le corps coupé en morceaux, le visage dévisagé, de façon que l'on n'a pu le reconnaître qu'à une loupe fort remarquable qu'il avoit à la tête. On n'a pu encore découvrir les assassins.

1. Elle mourut le lendemain. Marie-Anne de Bourbon, fille du prince de Conti et de Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, mariée, le 9 juillet 1713, à Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon, puis prince de Condé, premier ministre après le Régent.

2. Maréchal de camp.

On brûla hier deux hommes à la Grève, après leur avoir coupé la langue et le poignet. Les malheureux étoient condamnés au Mississipi, et dans la prison du Châtelet. On mit dans la même chambre un jeune ecclésiastique que l'on avoit trouvé dans la rue avec des filles. Ces deux bons messieurs le vidèrent pendant la nuit, et, ayant trouvé sur lui un scapulaire, ils firent des blasphèmes si épouvantables et si nouveaux, que les juges qui les condamnèrent disent que jamais on n'a rien entendu de si terrible. Trois d'entre eux qui auroient voulu qu'on les étranglât sur le bûcher ont été retenus par tous les autres qui auroient voulu qu'on eût pu imaginer un nouveau genre de supplice terrible. L'un avoit vingt-un ou vingt-deux ans, l'autre dix-huit. Le plus âgé regardoit à droite à gauche pendant qu'on préparoit le bûcher, comme s'il n'avoit été que simple spectateur. Le jeune n'étoit pas si ferme.

Il y a deux jours, le chevalier de Brissac [1], frère du duc, passoit dans son carrosse devant chez M. le Premier. Son laquais descendit pour faire ranger un charretier, qui battit le laquais ; celui-ci se réfugia à la portière de son maître ; le charretier le poursuivit, se jeta sur lui et l'étrangla. Le chevalier descendit et fut saisi de même par le charretier, qui pensa l'étran-

1. Jean-Paul-Timoléon, second fils du duc de Brissac et de Louise de Béchameil, né en 1698, chevalier de Malte, maistre de camp de cavalerie en 1720, après avoir fait la campagne de Catalogne. Il devint duc de Brissac à la mort de son frère aîné sans enfants mâles, le 17 avril 1732, et maréchal de France en 1768.

gler. Le baron de Châteauneuf, qui étoit avec lui, Nangis qui passoit et tout ce qui se trouvoit dans la rue, travailloient à coups de plat d'épée et de bâton sur le charretier, qui n'en serroit que plus fort le chevalier, qui tiroit la langue d'un pied de long et qui étoit devenu tout violet, et il eût été complètement étranglé si un de ces messieurs n'eût passé son épée au travers du corps du charretier, qui mourut sur-le-champ. Le peuple loua la conduite de ce monsieur et trouva qu'il avoit bien fait.

Autre aventure d'aujourd'hui, plus vraie que vraisemblable :

Deux hommes de condition avoient envoyé un émissaire demander une forte partie d'Occident. Deux agioteurs lui ayant dit qu'ils en avoient pour 150 000 livres, les deux soi-disant acheteurs les ont conduits dans un cabaret qui donne sur un petit cul-de-sac qui ne perce pas jusqu'à la rue Quincampoix. Les messieurs, après avoir fait tirer les actions du portefeuille et faire un bordereau, l'un donne un coup de poignard à un des agioteurs, dont il l'a tué sur place; l'autre n'a fait de son poignard qu'une blessure au second, qui s'enfuit, sautant les marches quatre à quatre en criant au meurtre. Ces messieurs ont pris le parti de sauter dans le cul-de-sac par une fenêtre de plus de 25 pieds de hauteur sans se blesser. Les gens du cabaret se sont doutés qu'ils se pouvoient sauver par là; ils les ont vus sautant, et ont crié au peuple de les arrêter. On les a joints auprès de Saint-Eustache et conduits

chez le commissaire. L'un d'eux a reconnu un tonnelier qu'il avoit vu chez le prince d'Isenghien; il l'a appelé par son nom et lui a dit d'aller avertir ses amis de son malheur. Croiriez-vous que cet assassin se nomme le comte de Horn, de la maison de Montmorency [1]. Quand il fut chez le commissaire, il demanda la permission d'aller aux lieux; il s'enferma dedans; quelques vauriens dirent : « Mais cet homme sautera peut-être par la fenêtre, comme il a fait par l'autre. » On accourut, et on entendit qu'il jetoit quelque chose dans le privé. Le commissaire sur-le-champ a fait ouvrir la fosse, et on a retrouvé le portefeuille bien parfumé, que l'on a reconnu pour celui du défunt. Pour l'autre [2], trouvez bon que je ne vous le nomme pas, n'en étant pas certain. On dit que c'est l'aîné d'une famille dans l'épée et dans la robe à qui le père a ôté tout ce qu'il a pu pour

1. Paul-Joseph-Maximilien, fils cadet du prince de Hornes, grand d'Espagne, lieutenant général des armées catholiques, qui servit brillamment dans nos troupes, et de la princesse de Ligne; capitaine de cavalerie, baron de Lesdain. On sait que le Régent ne voulut écouter aucune prière et que Hornes fut roué avec l'un des complices, le Piémontais Mille; l'autre, nommé Lestang, parvint à se sauver. Saint-Simon blâme beaucoup, non la condamnation capitale, mais l'exécution infamante, qui blessa profondément la noblesse des Pays-Bas.

Les Hornes ne tenaient qu'accidentellement aux Montmorency : Jean, comte de Hornes, prévot de Liège, grand veneur héréditaire de l'empire, se trouvant sans enfant, adopta Philippe et Floris de Montmorency, fils de sa femme Anne d'Egmond et de M. de Nivelle, son premier mari.

2. Dangeau le nomme Lestanc, et une similitude de noms avec quelqu'une des familles nobles de Lestang aura sans doute frappé d'abord le public.

le donner au cadet, qui est fort de mes amis. Comprenez-vous que des gens qui commettent de si grands crimes choisissent pareil lieu et pareille heure?

Mme de Resmond, qui ne vous est pas, je crois, inconnue, soupoit il y a deux jours avec deux dames très aimables, plus grandes par leur naissance que par leur taille, toutes deux nièces d'un cardinal, l'une veuve, l'autre belle-sœur d'un autre à pareille calotte. Ces bonnes dames, après avoir soupé assez long entre elles, dans la gaieté du vin proposèrent d'aller voir le géant de la foire, géant de toute façon, plus par ce qu'on ne voit pas toujours que par ce qui s'aperçoit, et très renommé pour sa force. Elles choisirent l'heure de midi, parce que le monde n'y vient que le soir, et résolurent d'y aller en fiacre de place et sans laquais. Elles allèrent prendre sur le midi la Resmond, qui avoit bien fait la sainte-nitouche pendant le souper sur la partie; elles ne la trouvèrent pas et s'en allèrent chez le géant, qui leur fit dire très impoliment qu'il ne pouvoit les voir, qu'une diable de femme l'étoit venu trouver sur les sept heures du matin, qu'elle ne venoit que de sortir, qu'il étoit las des femmes et qu'il n'en vouloit voir de la journée. Les deux dames, qui n'étoient pas modestes en paroles, firent un tapage terrible à la porte, nommèrent leur amie et dirent : « Ah! la vilaine, nous allons bien dire partout qu'elle a mis le géant sur les dents. » Toute l'envie

tion, quoique très peu approuvable. Ceux qui y perdent le plus, ce sont les Jésuites : tout ce qu'ils avoient fait du temps du feu roi pour élever le molinisme est par là détruit; le corps de doctrine fixe ce que l'on peut croire ou ne pas croire sur le sens des propositions; ceux qui voudroient soutenir la grâce efficace ou la promotion physique auront beau jeu, pourvu qu'ils ne veuillent rien outrer. Les sectateurs marqués de Pélage ne l'auront pas de même; laissez donc triompher les Molinistes autant qu'il leur plaira. Ces gens fiers et présomptueux chantent leur triomphe lorsqu'ils sont battus; si leur doctrine souffre, ils veulent au moins que leur autorité ne paraisse pas abattue, et se soutiendront toujours et persécuteront l'autre autant qu'ils pourront. Leur principal manège a été de faire approuver le corps de doctrine par une lettre plutôt que par un acte, parce que cette approbation est moins authentique; ils n'en font pas la petite bouche. De vous dire ce qui arrivera parmi les curés de Paris et dans la Sorbonne, c'est assurément ce que j'ignore; tous ces messieurs murmurent infiniment, ainsi que tous les appelants, qui font corps de communauté. On doute fort que la plupart reçoivent et publient les mandements dans leurs paroisses; savoir si on les voudra forcer. Je doute fort de cela; je crois qu'il feroit bien mal, et tous ceux à qui j'en ai parlé pensent de même façon; lorsque je vous parle ainsi, c'est après en avoir raisonné avec ses plus familiers. A l'égard des évé-

ques, je crois que beaucoup ne signeront pas. Les Jésuites, quoi qu'ils vous disent, empêcheront de signer le corps de doctrine par tous ceux qu'ils pourront. La plupart des évêques appelants refuseront de recevoir la Constitution, sur quelques applications que ce puisse être, et j'en connois qui ont reçu et qui depuis ont appelé, et d'autres qui, sans avoir encore fait leur appel, sont appelants dans le cœur et très mécontents de ce que le cardinal a fait; ils se tiennent sur les hauteurs et voient venir. Je doute fort de la paix véritable; je crois le feu sous la cendre. On avoit fait arrêter quelques ecclésiastiques qui avoient fait des écrits sur les affaires présentes. Le cardinal les a fait relâcher, mais il a eu bien de la peine à y réussir; d'autres y resteront peut-être plus longtemps.

CAUMARTIN DE BOISSY.

25 mars.

La nouvelle de la famille est que le lieutenant de police étant il y a trois jours chez sa belle-mère, où étoit sa femme, qu'on y a laissée passer les jours gras, l'a détournée dans une chambre, s'est enfermé avec elle, et enfin que le mariage s'y est consommé, ce qui a fait que le jour même on les a mis entre deux draps ensemble. On dit qu'il y a grand danger pour elle si elle devient grosse.

BALLEROY.

29 mars.

Il est certain que M. de Horne en mourant a nommé beaucoup de complices de plusieurs grands crimes qu'il a commis. On ne les nommera pas, comme vous le croyez bien, jusqu'à ce qu'on les ait arrêtés. On prétend qu'il y a des gens de condition dans ce nombre. On dit que c'est lui qui avoit tué, pour le voler, le maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois, grand agioteur. Le jour même qu'il a été exécuté *al dispetto* de la roue, d'autres ont enlevé un limonadier nommé Saumanoize, qui demeuroit rue de la Harpe, *Au Grand Régent*. On n'a retrouvé ni le corps ni un portefeuille de 300 000 livres avec lequel il étoit sorti pour aller agioter. C'est une chose horrible que la quantité de gens que l'on assassine tous les jours.

CAUMARTIN DE BOISSY.

30 mars.

Il n'y a rien de changé à notre affaire, et je compte toujours qu'elle sera finie immédiatement après les fêtes; il est certain que dans ces jours-ci on ne peut jouir de personne; tout le monde étant occupé à faire ses dévotions, je comptois aussi faire les miennes aujourd'hui; mais, étant obligé de me donner du mouvement pour le chevalier de Dampierre, je les remets à lundi.

BALLEROY.

30 mars.

Les lettres de Bretagne arrivèrent hier au soir. Mardi dernier, pendant que le comte de Horne représentoit en Grève, une autre tragédie se passa dans le château de Nantes. Les juges se mirent en place à quatre heures du matin. Les opinions ne finirent qu'à cinq heures du soir. Pontcallec, un Talhouet et Montlouis furent condamnés à avoir la tête tranchée, avec un quatrième dont je saurai le nom dans un moment, dès que j'aurai parlé à M. de Blois, qui vient de me le mander par un valet de chambre. Le jugement fut exécuté sûr les dix heures du soir, les portes du château fermées et les troupes sous les armes. Deux fugitifs ont été pareillement condamnés à perdre la tête. Salum, beau-frère du procureur général, n'est condamné qu'à garder la prison pendant un an. Je ne comprends pas cela, car, suivant la loi, la prison n'est pas une peine que l'on puisse ordonner.

Les actions remontent, et il y a toute apparence que l'on aura le loisir de se retourner. Il ne s'en est guère failli que je n'aie fondé à bon prix.

Je suis persuadé que votre évêque [1] ne perdra rien par la suite de la bonne opinion que l'on a d'abord prise de lui. Des mœurs douces, simples et unies, un cœur vrai et honnête sont de bonnes

1. Louis-Armand de Lorraine, fils du comte d'Armagnac et de Mlle de Villeroy, nommé en 1718 évêque de Bayeux, mort en 1728.

qualités à la longue et qui se font même goûter aux Normands.

Le comte de Horn est de l'ancien Horn; il n'y a rien de plus grand. Son camarade de supplice s'appeloit Mil : il étoit officier dans les troupes; personne n'a pu encore dire qui il étoit. Le troisième, qui avoit sauté par la fenêtre avec Mil et qui s'est sauvé, s'appeloit le chevalier de Lestappe. C'est le fils d'un très riche marchand du côté de Lille. Ce jeune homme, n'ayant pas voulu suivre le commerce de son père, étoit venu à Paris, où il menoit la vie la plus libertine et se faisoit appeler le Chevalier.

Les curés de Paris et les docteurs de Sorbonne et plusieurs communautés qui avoient appelé étoient dans une grande colère contre le cardinal : ils vouloient renouveler leur appel. Cependant il paroît que les choses se radoucissent : le cardinal sera censuré par le corps des docteurs chez un des grands vicaires sans déplacer ; ils en paraissent être contents et retirent leur appel renouvelé.

MM. de Montpellier et de Boulogne [1] avoient refusé de prendre communication du corps de doctrine et avoient même écrit une lettre très vive. On s'est jeté entre eux. Ils vont prendre communication du corps, et puis ils l'approuveront sans recevoir la

1. Pierre de Langles, évêque de Boulogne en 1699, mort en 1724. Mgr Colbert du Croissy, évêque de Montpellier en 1697, mort en 1739. Ils reçurent l'ordre de retourner dans leurs diocèses, le 21 avril, à cause de leur opposition anticonstitutionnaire.

constitution. Ce seroit le mieux qu'ils puissent faire ; on ne pourroit pas leur reprocher que leur croyance fût mauvaise dès qu'ils signeront ce que dans le monde on signe. Du reste, on ne pourroit les obliger à recevoir la constitution qu'ils prétendoient n'être pas assez claire....

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er avril.

Je ne doute pas qu'on ne vous ait conté la tragique aventure du comte d'Horne, mais à tout hasard la voici. C'étoit un homme de vingt-deux ans, beau et bien fait, mais qui dès sa tendre jeunesse s'étoit tourné à mal ; il a été lui troisième dans la rue Quincampoix chercher à acheter, disoit-il, beaucoup d'actions de différentes espèces ; un agioteur des mieux assortis s'est offert de lui en vendre ; ils lui ont demandé de venir déjeuner dans un cabaret voisin ; c'étoit à dix heures du matin. L'agioteur a donné dans le panneau ; ils l'ont fait boire peu de temps et tout d'un coup se sont jetés sur lui et l'ont poignardé ; au bruit de la chute de son corps et de sa chaise, le maître est accouru, et, apercevant un corps ensanglanté par terre, au lieu d'entrer, il a tiré la porte sur lui et l'a fermée à double tour et a promptement couru appeler la garde, car c'étoit auprès de la rue Quincampoix, et il y en a toujours une. Pendant ce temps-là, ces messieurs, se voyant

pris, ont tous trois sauté par la fenêtre; le comte et celui qui vient de lui tenir compagnie sur la roue ont été si blessés de ce saut qu'ils n'ont pu aller plus loin et ont été pris sur-le-champ. Le troisième s'est sauvé et court encore. Ce camarade de roue s'appeloit Tampe et étoit, à ce qu'on dit, un vagabond originaire de Lille; tout le public a fort applaudi à la rigueur de M. le Régent, car toutes les grandes maisons du royaume se sont intéressées au comte d'Horne.

BALLEROY.

6 avril.

A l'égard de la manière dont je suis avec toute la famille, la voici : Fort bien avec madame votre mère, qui se porte comme le Pont-Neuf. M. de Caumartin me caresse quelquefois fort un jour et le lendemain point : c'est sa manière. M. de Boissy m'embrasse toujours à m'étouffer. Monseigneur de Blois m'aime toujours comme un crapaud; le chevalier ne sauroit me pardonner le ridicule mystère qu'il me fait des affaires de madame votre mère.

BALLEROY.

Valenciennes, 7 avril.

J'apprends avec beaucoup de joie, ma chère tante, que le contrat de mariage de M. de Balleroy avec Mlle de Matignon est sur le point de se signer. Je

vous crois persuadée de toute mon amitié et de mes souhaits sincères pour votre satisfaction sur cela et celle de mon cousin. J'apprendrai sans doute au plus tôt un peu plus de détails : les moindres circonstances m'en seront très sensibles. Mais n'y auroit-il pas des voyages à Paris dans tout cela? J'y ai mon intérêt. Je suis sûr que je vous prierai tant que vous viendrez ici; ma maison n'est pas mauvaise : vous la trouverez même, quoique naissante, au-dessus de cette classe-là. Il vient un opéra à Valenciennes; nous avons un très joli lansquenet, un bon piquet, quadrille et même brelan, une calèche, cet été des promenades à choix si vous voulez voir un pays tout nouveau pour vous, les villes des environs. Enfin, que vous dirai-je? voir des personnes qui vous aiment fort, quoique je parle d'une qui ne vous connoît pas encore, mais pour laquelle je vous demande votre amitié. Vous m'avez écrit quelque chose qui ne m'éloigne pas de l'espérance de réussir. Je vous répète les assurances d'être plus charmé que personne de l'établissement de Balleroy; on dit que le mérite y est au-dessus des éloges : c'est trop avec la naissance qu'elle a.

Comte d'Argenson.

Paris, 10 avril.

Je voulois, ma chère sœur, laisser amasser un peu de nouvelles pour vous les mander toutes à la

fois ; mais il faut toujours vous faire part de la naissance d'une petite nièce Colandre que vous avez d'avant-hier en bonne santé, aussi bien que sa mère. Le baptême se fit hier, et j'en puis rendre témoignage, car j'y étois. C'étoit M. de Bordeaux qui étoit parrain et Mlle Pecoil marraine, représentée par Mme de Fumechon.

On est dans l'attente de la manière dont sera reçu au Parlement l'édit qui défend aux notaires de passer dorénavant de contrat qu'au denier 50 ; on a observé de ne point lui donner un effet rétroactif.

On prétend que le pape n'est pas content de l'accommodement : sa constitution étoit si claire qu'elle n'avoit pas besoin de toutes ces explications, sous prétexte de prémunir. Ma mère se porte à merveille ; cela lui fera grand plaisir de vous revoir et à nous tous. Je remets à vous faire un compliment plus au long sur votre mariage dès que cela sera signé, quoique ce soit bien chose comme faite [1]. Vous trou-

1. Ce mariage avait subi toutes sortes de vicissitudes, dont M. de Balleroy a rendu longuement compte à sa femme. Durant tout le mois de mars, il eut à se donner infiniment de mal, d'autant, dit-il le 30, qu' « en ce temps de semaine sainte tout le monde est occupé à faire ses dévotions : je contois aussi faire les miennes aujourd'hui, mais, étant obligé de me donner du mouvement, je les remets à lundi. » Les Matignon avaient au dernier moment cherché à réduire les avantages pécuniaires de la fortune. Le chevalier de Dampierre et surtout le maréchal de Tessé soutenaient vivement les Balleroy ; M. de Gacé et le chevalier de Matignon « buvoient tout bas à la conclusion de l'affaire, cela est beau et bon ; mais ils ne s'en mêlent pas du tout » (23 mars). A deux reprises, on fut sur le point de rompre, à cause des articles du contrat. Un nouvel atermoiement se produisit encore ; il n'y avait rien de fait le

verez chez les Aulède un brelan à perpétuité. M. d'Aulède ne pouvant plus s'en passer, non plus que de boire et manger ou même de politiquer. Si vous étiez ici demain, vous verriez Baron reparaître dans *Cinna*. Je vous embrasse, ma chère sœur, et mon neveu, en attendant que je vous félicite.

22 avril.

En qualité d'historiographe fidèle, l'un de vos plus proches parents écrivit à l'abbé de Robien, grand vicaire de Vannes, ce qui s'étoit passé au plus juste dans l'assemblée chez le cardinal de Rohan qui fut la veille des signatures : ce que les zélés constitutionnaires dirent n'y fut pas peu flatté. Il finissoit par marquer que le Bissy avoit scandaleusement dit, etc. Le bon abbé de Robien, sans mauvaise intention, mais pour instruire ses compatriotes, laissa tirer des copies de la lettre à qui en voulut. Il en est revenu en ce pays-ci : vous jugez de la colère du parti et surtout du glorieux petit Rouget. Le maître de la maison étoit bien traité dans la lettre, c'est tout ce qui me console. Un homme à qui nous devons dé-

19 avril. « Je galope M. de Tessé tous les jours, écrit Balleroy à cette date, sans pouvoir le joindre. J'espère que cela ne durera pas. » Le soir même, Tessé lui communiquait une invitation du maréchal de Matignon, « disant qu'il serait à propos de le voir. » Le 17 enfin, le maréchal vint chez M. de Balleroy, dont le fils était toujours prudemment près de sa mère, et le marquis annonçait avec joie à sa femme que ce fut « toujours continuation d'honnêteté et d'amitié ».

férence pour l'âge et la proximité est d'avis que celui qui a écrit fasse diligence pour se raccommoder; je suis d'un avis contraire. Je trouve que ce seroit bassesse sans utilité, qui n'aboutiroit qu'à le faire mépriser sans le faire moins haïr. Les épîtres ne se pardonnent point, parce que rien n'offense comme la vérité. Il faut gémir de son imprudence et tâcher d'éviter pareil inconvénient. Je ne me pique ni d'austérité dans mes mœurs, ni de la foi du centenier, mais je sais que, si j'étois honoré du sacerdoce, je serois plus ferme dans mon appel qu'aucun des quatre évêques.

Revenons à la constitution : le feu ne s'est pas éteint par tout ce que l'on a fait. Il y a dans Paris plus de 1200 appels renouvelés. L'abbé de Francières triomphe de la fermeté de ses confrères, pendant qu'il gémit sur la pusillanimité de son archevêque.

On m'écrit de Valenciennes qu'on a imprimé en Hollande le grand poème de Philotanus orné de tailles-douces, et que l'on va me l'envoyer. J'en demande un second exemplaire pour vous.

CAUMARTIN DE BOISSY.

24 avril.

Le roi eut une faiblesse il y a trois jours [1]; il se porte bien présentement. Nouvelle des plus extraor-

1. Le dimanche 21, en sortant de la messe.

dinaires, au moins qui a passé telle ici à tous : avant-hier au soir, on signa l'abandon de Bellisle à M. Lass et à la Banque. M. de Bellisle, par le crédit de Lass, l'échangea l'année dernière contre des terres très considérables. Aujourd'hui, on les cède à la Compagnie pour servir de magasin; on dit même que ce sera elle qui payera la garnison [1].

Le Parlement a des lettres de jussion pour l'enregistrement de l'arrêt des rentes au denier 50, et il se prépare à réitérer ses remontrances et n'obéira, à ce qu'on dit, qu'à la seule lettre de jussion.

Il y a une cabale très forte contre Lass et son système. M. le Régent lui-même voudroit bien en être déchargé, mais il ne sait comment en sortir.

Je soupois hier avec le lieutenant de police, avec assez mauvaise compagnie, quoiqu'il y eût quatre ou cinq personnes qui avoient bien de l'esprit.

On m'a fait un habit; je n'oserois vous mander ce qu'il coûte! C'est qu'on n'est plus en deuil, le deuil de Mme la Duchesse n'ayant duré que huit jours. J'ai peur de vous alarmer en vous laissant dans l'incertitude; il est en argent et va environ à 900 livres : c'est vous dire qu'il est assez beau [2].

CHEVALIER DE BALLEROY.

1. Moyennant une rente de 50 000 livres, le roi conservant les droits honorifiques et y ayant un gouverneur.

2. Balleroy termine sa lettre en annonçant enfin la visite officielle à Mme de Matignon, « qui pensa nous manger de caresses, mon père et moi, tant en notre nom qu'au vôtre. M. de Matignon nous reçut poliment, mais avec moins de vivacité. Je fus bien content

Il n'y a rien de nouveau depuis que les princes ont été au Grand Conseil; ils étoient trente-cinq à quarante, tant princes que ducs et maréchaux. Le duc de Valentinois m'en parut hier un peu honteux. Je lui demandoi comment il avoit formulé son avis. Il me dit qu'il avoit dit qu'il étoit de l'avis de son voisin. On dit ici que la constitution a été reçue au Conseil. Il n'y avoit que quatre ou cinq de ces messieurs qui fussent en droit d'opiner, les autres n'ayant pas été reçus; on ne s'avisa pas de faire cette objection-là, qui les auroit, dit-on, fort embarrassés. M. Le Tonnelier parla avec force et dignité. On dit que M. le Régent fut par cinq ou six fois sur le point de l'interrompre un peu vivement et que le Chancelier l'en empêcha. A sa place, il prit la parole cinq ou six fois pendant le discours de M. Le Tonnelier, qui, ne s'en tenant pas pour interrompu, répondoit à son objection, puis reprenoit la suite de son discours. J'entendis dire hier que le cardinal alloit revenir contre ce qui s'étoit fait, sous prétexte qu'on lui avoit permis de faire enregistrer au Par-

du duc de Valentinois ; nous ne vîmes pas sa femme : elle étoit encore couchée. Nous y reviendrons aujourd'hui. Nous sommes aussi contents du père et des frères que nous pouvons l'être. Nous comptons signer ce matin. » Le 27, M. de Balleroy écrit que le contrat est signé du 25. « Cela s'est fait avec toute la politesse et marques de plaisir imaginables de toutes parts, à l'exception de notre cher oncle, qui n'a pas tout à fait marqué tant de joie, quoiqu'il ait fait très honnêtement; pour Mme de Matignon, elle nous assura qu'elle n'avoit jamais signé de contrat avec tant de plaisir, et enfin elle m'en a paru presque aussi aise que M. de Balleroy; ce n'est pas peu dire. »

lement et que cela ne l'auroit été qu'au Grand Conseil. Je souhaite qu'il fasse cette démarche; tout le monde convient qu'elle achèvera de le déshonorer.

CHEVALIER DE BALLEROY.

1er mai.

Il y a quatre escouades qui courent les rues de Paris armées d'épées et de pistolets, sous les ordres de M. Le Blanc, du lieutenant de police, du chevalier du guet et du prévôt de l'Isle. Ces messieurs sont commis pour enlever les vagabonds et surtout les gueux. On leur donne 10 livres pour chacun. Ils vont de leur autorité, avec grande indiscrétion, enlevant souvent des gens tout différents de ceux qu'on les charge de prendre. Cela a fait un mouvement terrible dans le peuple, qui les assomme dru comme mouches avec bâtons ferrés et couperets de boucherie. Le désordre augmente, et je ne sais quel ordre on y mettra.

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er mai.

Avant-hier ici grand tapage; vous savez qu'on coupoit des gorges la nuit. Paris étoit infesté d'une multitude prodigieuse de gens sans aveu, bandits et autres. On a créé une espèce de guet du jour pour les arrêter. On donne une pistole de la pièce : les

vieux à l'hôpital, les jeunes au Mississipi. Il y a pu avoir un peu d'abus, et l'envie de gagner une pistole a pu faire arrêter quelque garçon de boutique qui n'étoit point dans le cas; enfin le peuple a trouvé cela très mauvais. Il s'attroupa hier matin, et il y eut une espèce de bataille où huit tombèrent tant morts que de blessés. Il y eut encore hier quelques tapes de données. Tout cela n'est pas grand'chose, mais on a fait des contes admirables. M. de Charolois revient demain : c'est encore un mystère.

CHEVALIER DE BALLEROY.

13 mai.

Je ne vous parlerai point de ce qui se passe dans les rues. Balleroy vous en rendra compte. On arrêta hier au soir un palefrenier qui est entré chez nous depuis deux jours. Il n'avoit pas encore ma livrée. Cependant il fit tant qu'on le laissa aller, après lui avoir pris les 15 livres qu'il avoit. Il est encore si étourdi du bâton qu'il ne peut rien dire.

On dit que d'Armenonville vend sa charge de secrétaire général de la marine à M. le Contrôleur général; que d'Alligre va commander en Bretagne à la place de Montesquiou. Il auroit été utile pour le service que le changement eût été plus tôt fait, et que l'on voulût bien encore changer leur premier président.

Le duc d'Albret a aussi renoncé aux mariages

anglais pour se marier en terre catholique. Son mariage est arrêté avec Mlle de Gordes, à qui l'on donne 20 000 livres de rentes, en attendant la succession de son oncle, que l'on dit très considérable.

Il y a eu de grands tapages entre le comte d'Auvergne et son Anglaise. Comme je n'en sais les détails que par un des proches du mari qui hait fort la femme, je crois qu'il lui donne plus de torts qu'elle n'en a. Il prétend qu'elle a voulu prendre des hauteurs et soutenir qu'on ne traitoit pas ainsi une personne de sa qualité. Je lui crois trop d'esprit pour ne pas connoître un peu plus le peu qu'elle est née. Dans la dispute qu'ils eurent ensemble, elle lui reprocha sa Suissesse, qu'elle traita de guenon. Le prince d'Auvergne soutint la vertu et la chasteté de la reine de son cœur; il ajouta que, si elle avoit été veuve lorsqu'il se maria, il l'auroit épousée de préférence. Il alla souper chez elle et conta la scène et ce qu'il avoit répondu. Le mari, charmé de l'estime qu'il témoignoit de sa femme, dans l'effusion de son cœur, dit qu'il voudroit être mort il y a un an pour avoir le plaisir de voir sa femme princesse.

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 mai.

Le Roi a acheté le khermès minéral, autrefois connu sous le nom de Poudre des Chartreux; ce re-

mède purge par les sueurs et est excellent contre toutes les maladies malignes.

M. le Contrôleur général continue à délivrer les prisonniers retenus pour dettes. C'est l'abbé de Tencin [1] qui est chargé de l'argent qu'il faut pour cela. On joint à M. Lass M. de Meure, qui de son côté a employé plus de deux millions, dit-on, pour cette œuvre de charité.

On écrit de Bretagne que le maréchal de Montesquiou a ordre de mettre garnison à Saint-Malo avant de quitter cette province. Apparemment que la cour a ses raisons pour en agir ainsi, car on sait que les bourgeois de cette ville avoient le privilège de se garder eux-mêmes. On croit qu'on fouillera dans les maisons de cette ville, sur l'avis que l'on a reçu qu'il y avoit quantité d'argent caché.

On confirme que M. Lass persévère dans le dessein d'établir une banque au Mississipi. Il prétend engager par là les Espagnols à venir échanger leurs piastres contre ses billets, qui leur seront payés à La Rochelle ou dans quelque autre port sans prendre aucun droit sur eux. Il en reviendra un grand avantage à la Compagnie et aux Espagnols, puisqu'il leur en coûtoit plus d'un quart de leur argent pour le faire remettre en Europe.

L'envoyé du duc de Modène qui a accompagné

1. Depuis cardinal. A ce moment, il était chargé par Dubois de convertir Lass, et il en profitait pour bénéficier largement du système.

la princesse a fait de grandes libéralités le jour de Saint-Marc, patron de son maître. Il a distribué plus de 10 000 livres au peuple de la ville de Vienne en Dauphiné.

Outre les conditions du mariage de la petite André avec le marquis d'Oise, ce riche mississipien fait encore une pension de 6000 livres au duc de Brancas, frère de son gendre [1]. De plus, il achète une terre que le duc a auprès d'Orléans, dont il lui paye la valeur comptant, et cependant le vendeur en percevra les revenus sa vie durant.

On parle du mariage de M. le Duc avec la princesse Sobiesky, cadette de la femme du Prétendant [2].

Le mariage de M. Pannier d'Orgeville avec Mlle de Saint-Hermine [3] s'est fait, le 21, à Montrouge, chez le marquis de La Vrillière. Ce ministre n'a rien épargné pour rendre cette fête galante et magnifique. Il y a eu comédie italienne, suivie d'un grand feu d'artifice. Le Roi et le Régent ont signé le contrat.

1. Jean André, ancien chef du gobelet du Roi, acquéreur en 1719 de la terre de Mongeron, fit une immense fortune ; il fiança sa fille, âgée de trois ans, au marquis d'Oise, frère cadet du duc de Villars-Brancas. Il était remis au futur 300 000 livres comptant, 20 000 livres de pension jusqu'au jour du mariage, fixé à la douzième année de l'enfant, sans reddition de compte. Ce mariage, dit Saint-Simon, avorta avant la fin de la bouillie de la mariée avec la culbute de Law. Les Brancas gardèrent l'argent reçu, mais eurent à subir un procès qui dura quinze ans.

2. Il se remaria en 1728 seulement, avec Charlotte de Hesse-Rheinfels.

3. Marguerite, fille du marquis de Sainte-Hermine et de Marie Morel de Putanges, mariée à quatorze ans à M. d'Orgeville, enrichi dans les affaires, maître des requêtes, puis intendant des Antilles.

On assure que le comte de Charolois entre au prochain Conseil. Il y a parole positive du Régent.

M. de Tavanne, capitaine de gendarmerie [1], a 3000 livres de pension.

27 mai.

Vous aurez su le sort des billets de banque et des actions. On parle fort d'un arrêt qui doit être rendu demain à ce sujet; on souhaite qu'il apportera quelque adoucissement au premier [2]. Il nous en coûtera quelque chose s'il n'y a point de changement et encore plus à M. de Matignon. Ils m'envoyèrent avertir hier dès le matin de recevoir la dot de notre chère belle-fille. J'allai chez leur notaire et y trouvai l'intendant du maréchal, qui me proposa d'abord de signer ma quittance, qui portoit une espèce de réduction de sa pauvre petite dot à 64 000 livres, qui est la somme à laquelle monte à présent la valeur de 50 billets de 1000 livres. Pendant cela le notaire me murmuroit à l'oreille de porter la perte par moitié, à quoi

1. Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, marquis de Sully et d'Arc-sur-Thil, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, puis des gendarmes de Flandre; il devint brigadier des armées, lieutenant général de la province de Bourgogne, bailli de Dijon, et avait épousé en 1712 une fille du marquis Amelot de Gournay.

2. Cet arrêt du 21 mai diminuait les billets de banque du cinquième de mois en mois, de façon qu'à la fin de l'année un billet de 1000 livres ne devait plus valoir que 500 livres. La mesure était déplorable et faisait croire la situation encore plus compromise qu'elle ne l'était. L'émotion fut immense, telle qu'un arrêt du 28 révoqua le précédent.

je leur répondis que je n'avois ni le pouvoir ni la volonté de rien de tout cela, et qu'il me paraissoit que, quand une fille de sa naissance avoit une aussi petite dot, il n'étoit pas raisonnable de chercher à la diminuer, surtout la justice étant de son côté à elle, car il est certain que les billets ont été jusqu'à aujourd'hui entre leurs mains et que, s'ils avoient augmenté, ils en auroient sûrement profité.

Je plains fort le pauvre M. de Boissy; je crois qu'il ne se trouvera pas plus riche qu'il étoit avant le Missisipi.

BALLEROY.

29 mai.

Voilà que ça change. Il paroît un avis qui casse et annule celui du 22, qui détruisoit les billets de banque, en sorte que les voilà revenus à leur première valeur. Ainsi MM. de Matignon ni nous n'y perdrons rien. Je cours soir et matin pour placer la dot.

BALLEROY.

31 mai.

L'arrêt du 27 révoque celui du 21, qui avoit causé une consternation à Paris telle qu'en province, au point que l'arrêt du 27 rétablit très faiblement la confiance que l'on avoit mise aux billets. Le Parlement a fait de nouvelles remontrances. M. le Duc,

M. le prince de Conti et le maréchal de Villeroy ont engagé M. le Régent à trouver bon que l'on examinât en quel état étoit la Banque; les scellés y ont été apposés, et quatre commissaires du Parlement sont nommés pour cet examen. M. Lass, que l'on assure destitué de son contrôle général, est gardé à vue et a chez lui une garde. Ainsi il faudra qu'il rende un compte positif des opérations et des succès de cette Banque, dont on est prévenu qu'il aura assez de peine à rendre raison. On débite ce matin que M. Le Pelletier de La Houssaye est nommé pour l'inspection des fermes du Roi, M. Le Pelletier des Forts pour celle de la Compagnie des Indes et des monnoies, M. Fagon pour la Banque et la recette générale, M. Amelot pour le commerce. M. d'Argenson a l'administration et l'inspection générale des finances [1]. Mais comme les nouvelles varient! A l'instant où je vous écris, on doute ici que la garnison qui étoit chez M. Lass est levée et lui rétabli à son poste de directeur général de la Banque, mais non de contrôleur général, ce que vous verrez par l'arrêt sur la monnoie que je vous envoie, où il n'est plus dit : « Vu le rapport de M. Lass, etc. » Ce qui passe pour constant, c'est qu'on aura bien de la peine, quelques expédients que l'on puisse trouver, à remédier au dérangement des papiers.

1. Ce bruit était exact. Les diverses attributions du contrôle général furent bien données à ces cinq personnages. Ce jour-là, le duc de La Force conduisit Law chez le Régent, qui refusa de le recevoir.

Je rouvre ma lettre pour vous dire ce qui se répand : c'est que M. Lass est établi secrétaire d'État d'épée, avec l'inspection et direction générale de la Banque, dont on dit que les fonds et l'arrangement se sont trouvés en fort bon ordre. Aussi cette confiance, qui étoit pour ainsi dire absolument éteinte et perdue en moins de deux heures, semble si bien rétablie, que les actions que l'on vendoit ce matin au-dessous de 4000 livres au lieu de 9000, ont remonté en si peu de temps à 5 et à 6000 livres. Et tout paraît aussi tranquille et rassuré qu'il y avoit de trouble et de consternation [1].

1er juin.

Vous savez qu'il n'est plus question de Lass ; il est gardé à vue par le major des Suisses et a une garde chez lui. M. d'Argenson est remis à la tête des finances. Cela est arrangé différemment de ce que cela étoit. C'est, à ce que m'a dit M. d'Argenson, le Régent qui sera contrôleur général lui-même. Cela n'est pas encore bien au sûr, mais mérite un compliment pour M. d'Argenson.

BALLEROY.

1. Tout ayant été trouvé en état, on enleva l'officier suisse commis à la garde de Law, qui fut très bien reçu le 2 par le Régent. — Cette lettre est adressée à M. de Balleroy.

3 juin.

Lisez bas. L'affaire pour laquelle le maréchal de Matignon m'avoit demandé étoit pour aller avec lui chez M. le Garde des sceaux lui parler de l'évasion de Mme de Gacé : ce qui fut tout nouveau pour moi. Il est question d'avoir une lettre de cachet pour la renfermer et ensuite la trouver. Il y a huit jours qu'elle disparut; après un jour ou deux, elle alla chez son frère, qui la mit chez son homme d'affaires, où elle fut deux jours, et, voyant que son frère la prêchoit toujours pour aller dans un couvent, elle s'est encore échappée de là. M. le Garde des sceaux nous a fait espérer hier la lettre de cachet, et le lieutenant de police a déjà mis ses mouches en campagne; si elle est encore à Paris, cela sera bientôt fait.

Lass reprend vigueur, cessant pourtant toujours d'être contrôleur général. M. le Régent vient de le faire conseiller d'État d'épée et lui laisse la direction de la Banque. Tout le monde est persuadé qu'il y aura encore bien des changements incessamment à tout cela. Dans ce moment, j'apprends de lieu sûr qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que je viens de vous mander sur Lass. Cela étoit pourtant unanimement vrai hier; les variations sont à la mode cette année.

La lettre de cachet sur laquelle M. le Régent avoit paru balancer est accordée. Il n'y a plus qu'à faire agir le lieutenant de police.

BALLEROY.

3 juin.

Vous savez toutes les nouvelles si vous savez la nomination de l'abbé du Bois à l'archevêché de Cambrai. Une dispute mue entre un sien laquais et un de l'archevêque de Reims est fort plaisante. Les domestiques gardent assez entre eux les rangs de leurs maîtres : ils disputoient de la prééminence, des prérogatives. Le laquais de l'archevêque de Reims disoit : « Tu es un plaisant faquin ; ton maître n'est qu'un archevêque, le mien est archevêque et duc et pair, et de plus sacre les rois. — Beau privilège ! en cinquante ans un archevêque de Reims sacre un roi, et l'archevêque de Cambrai, mon maître, sacre Dieu tous les jours. »

Vous ne savez peut-être pas la façon dont il a été nommé. M. le Régent, soupant avec une demi-douzaine de ses roués, dit : « J'ai nommé à l'archevêché de Cambray ; je ne crois pas que Dieu m'en sache beaucoup de gré, car j'ai nommé le plus grand coquin, le plus grand athée, le plus grand scélérat et le plus mauvais prêtre qu'il y ait au monde. » L'abbé du Bois, sans attendre qu'on le nommât, se leva et alla baiser la main du Régent et le remercia.

CHEVALIER DE LA COUR.

5 juin.

Nous n'avons pas de nouvelles de la dame qui a disparu. On m'en a parlé un peu tard, et les voies se sont refroidies.

Lass est rentré au Conseil et n'a plus de gardes. Il n'y aura plus incessamment de billets dans le commerce que ceux de 100 livres et de 10 livres. Tous les autres seront mis à l'hôtel de ville en rente[1].

BALLEROY.

10 juin.

Que vous dire de la situation présente, madame? Ne fournit-elle pas assez d'évènements pour amuser dans la campagne? La scène change à chaque instant. Jamais je n'ai vu la roue de la fortune tourner avec tant de rapidité.

Il courait hier de mauvais bruits sur M. Le Blanc. Jamais rien n'a été si mal fondé. Il est à merveille avec M. Lass, qu'il soutiendra de son mieux, comme vous pensez bien.

Pour M. le Garde des sceaux, il reste à Paris et se retire dans le logement de son frère en attendant que son nouveau bâtiment soit tout à fait en état. Tout le monde approuve fort une retraite pareille, près d'une église et d'un couvent de saintes filles, dans un bon air, en état de vaquer aux exercices de piété;

1. On mit un million de billets en rente sur la ville à 2 1/2.

que peut-on mieux faire que de mettre un espace entre la vie et la mort et de se retirer pour songer à son salut? Ne croyez-vous voir la retraite du rat dans son fromage de Hollande? Son fils garde toujours sa place de lieutenant de police; le père le conduira, et vous verrez incessamment le public honorer sa retraite du titre de vertu la plus éclatante, n'ayant pas voulu se soumettre à ce qu'il croyoit pouvoir être à charge au public. Il y a pourtant des gens assez impertinents pour prétendre qu'il ne l'a fait que par humeur et par piquerie contre Lass, tant il est vrai qu'on veut trouver à redire à ce que font les gens de bien [1].

Lorsque les commissaires allèrent à la Banque, Fagon, avec son humeur critique, voulut trouver à redire à tout et se gâta. Des Forts admira l'ordre surprenant et comprit tout en un clin d'œil; La Houssaye, plus pesant que lui et cependant plus sage que Fagon, admira la perspicacité de des Forts et avoua qu'il lui faudroit plus de temps. On prétend qu'on lui a offert les finances, aussi bien qu'à M. Amelot, mais qu'ils se sont défendus tous deux

1. D'Argenson avait joué une grosse partie, et il se montra beau perdeur. Jaloux de Law, auquel il avait dû abandonner les finances, il passe pour avoir provoqué l'arrêt du 22 mai, qui causa une si profonde perturbation. Law devint un bouc émissaire; mais d'Argenson se tint habilement en dehors, sans paraître rien vouloir recueillir. L'émotion populaire émut le Régent, qui consentit à revoir Law et presque aussitôt révoqua le fameux arrêt. Le Régent, perçant les menées de d'Argenson, écouta ses adversaires et lui fit redemander les sceaux, qui furent rendus au chancelier, rappelé immédiatement.

sur leur peu de lumière. Dans cette situation, la dictature des finances a été déférée à des Forts et le consulat à MM. d'Ormesson et de Gaumont.

Le Chancelier est de retour, désiré par le public et estimé de tout le monde. Le Régent l'a reçu avec toutes les marques d'amitié imaginables.

On vient d'enregistrer au Parlement l'édit qui recrée des nouvelles rentes sur l'hôtel de ville au denier 40. Vous verrez qu'on se battra.

15 juin 1720.

Bienheureux qui aujourd'hui a des terres, car, pour nous pauvres malheureux, nous ne savons de quel bois nous ferons flèche dans quelque temps, malgré nos richesses imaginaires ; nous nous regardons comme suspendus en l'air à un fil qui peut aisément rompre.

Je crois que le petit lieutenant de police tiendra dans sa place. Les ennemis mêmes de son père disent du bien de lui. La maison du faubourg paraît très étonnante à tout le monde [1] ; on trouve que c'est trop se mettre au-dessus des discours du public, qui de son côté s'en venge cruellement. Il faut, lorsque l'on perd les grandes places, du moins se conserver l'estime. Si l'on n'a pu la mériter pendant que l'on a été sur le pinacle, il faut au moins tâcher que le

1. Le prieuré du Traisnel, où M. d'Argenson s'était retiré. (Voir tome I, Introduction, page LVI.)

malheur l'attire, lorsque l'on en sort; mais de ne pas chercher au moins dans ce temps-là à la mériter, c'est ce qui paraît extravagant. Il court tous les jours sur lui des bruits différents. Aujourd'hui, on le dit chassé dans ses terres; hier, on le disoit rappelé au conseil de Régence. De vous faire son horoscope, c'est ce que je ne puis ; si j'avois à parier, je crois qu'il remontera, car aujourd'hui la vicissitude est grande.

On ne paye pas à la Banque et l'on ne payera pas. Vous pouvez juger du prix des deniers [1].

Les affaires de l'Église ne sont point dans une situation plus tranquille : jamais les deux parties n'ont été plus aigres les unes contre les autres.

Les biens de la terre paroissoient une ressource dans les calamités publiques, mais les pluies continuelles nous en font presque désespérer.

CAUMARTIN DE BOISSY.

15 juin.

N'y auroit-il pas moyen d'adoucir la dépense de notre maison ? Ce que vous me mandez pour le rôti me paroît impossible. Il n'y a personne qui ne se retranche à présent.

On n'est pas plus avancé que le premier jour en ce qui regarde Mme de Gacé ; elle a un frère qui est

1. Le 12, on avait affiché aux portes de la Banque qu'aucun payement n'aurait lieu avant que la commission du conseil eût achevé ses vérifications, et un arrêt donna le cours forcé aux billets. Les actions dans cette journée baissèrent de 4200 livres.

un indigne homme [1]; il est probablement de concert avec elle.

Il court de bons bruits sur le compte de M. d'Argenson comme vice-chancelier ou je ne sais pas quoi.

BALLEROY [2].

22 juin.

Je commence par vous expliquer, ma chère amie, ce qui regarde M. d'Argenson, et pourquoi il contresigne encore. C'est qu'il a des lettres d'honoraires pour jouir toujours des mêmes honneurs et privilèges qu'il jouissoit, et, de peur d'y oublier quelque chose, on a copié celles que Louis XIV avoit données à M. de Pontchartrain, qu'il avoit envie de bien traiter, de sorte que si M. d'Aguesseau se retiroit, ce que quelques gens croient qui pourroit bien arriver, M. d'Argenson n'auroit pas besoin de nouvelles

1. Anne-Marie de Rousselet était fille du maréchal de Châteaurenaud et avait épousé en 1710 le comte de Gacé, lieutenant général. Elle mourut sans postérité en 1755.

2. Dans une lettre du 17, il annonce la mort de M. de Choisy : « Nous voilà donc soulagé de mille écus de rentes. Il me semble convenable que nous lui fassions faire un service. » M. de Balleroy remettait toujours son départ, tout en protestant de son vif désir de rentrer en Normandie; mais il trouvait toujours quelque chose à faire. « Je ne vous dirai pas de nouvelles de M. de La Cour, écrit Boissy le 19; nous ne le voyons plus. De temps en temps, il nous apparaît en habit et perruque négligés, comme s'il alloit partir par le coche normand. » M. de Boissy, dans cette lettre, s'étend longuement sur l'état de son fils, qui lui inspirait de cruelles inquiétudes : « J'ai une noirceur dans l'âme plus grande que je ne puis vous dire. » Le 20, Balleroy mande qu'une saignée a sauvé le malade.

lettres. Bien des gens pensent que M. d'Aguesseau ne souffrira pas longtemps Lass et son système, et que si Lass a contribué à son retour, comme on croit, ce n'a été que dans la vue de détruire M. d'Argenson, mais non pas de laisser longtemps dans cette place M. d'Aguesseau. On disoit ces jours-ci que le Régent avoit bien ouvert les yeux sur l'état où nous ont mis les conseils de M. Lass.

Il court un compliment de M. le maréchal de Villars à M. des Forts, qui dit que M. de Villars, ayant rencontré M. des Forts au Palais-Royal peu après qu'il a été mis à la tête des finances sous le nom de commissaire général, après avoir causé quelque temps avec lui, lui dit qu'il ne lui faisoit point de compliment sur sa nouvelle place, parce qu'il croyoit que cela ne faisoit pas grand plaisir à un homme comme lui d'être le valet de Lass, et un moment après Lass passa, et il lui dit : « Monsieur, voilà votre maître qui passe ; suivez-le ; que je ne vous retienne pas, je vous prie ! »

BALLEROY.

24 juin.

Il court un bruit sourd que M. le Régent a fait une partie de souper chez M. de Nocé en sa maison de Bercy, et qu'étant là il est monté seul en carrosse pour aller faire une petite visite à la Madeleine [1].

1. Chez M. d'Argenson, à Traisnel.

Enfin, nous nous flattons peut-être, mais nous croyons cette sainte en aussi bonne odeur dans le paradis de ce temps-ci qu'elle y a été. La suite nous instruira.

BALLEROY.

27 juin.

Ce nouvel évènement, madame, dont vous me faites l'honneur de m'écrire d'une manière si gracieuse, a été accompagné de circonstances si honorables pour moi et si obligeantes de la part de M. le Régent, que je ne puis assez me louer du repos que ses bontés me procurent. Je vous remercie, madame, de tout mon cœur de l'intérêt que vous voulez bien y prendre, et je vous prie de compter sur mon zèle et sur mon respect.

MARQUIS D'ARGENSON.

3 juillet.

On ne fut pas surpris d'apprendre que le 1er de ce mois M. Baudry avoit été nommé à la charge de lieutenant général de police et que M. d'Aguesseau le cadet avoit été remercié [1]. Il paroît que le coup a été imprévu pour ce dernier. Ainsi que M. de Trudaine, prévôt des marchands, en la place duquel on a proposé M. de Châteauneuf [2], ci-devant ambas-

1. M. de Baudry, maître des requêtes.
2. Conseiller d'Etat et chef de la Chambre royale de Nantes.

sadeur à la Porte. Chacun fait divers raisonnements sur le sujet de la disgrâce de ces magistrats; mais peu touchent au but.

M. le garde des sceaux, voulant laisser un intervalle entre la vie et la mort, passe une partie de sa semaine à Notre-Dame de Traisnel. Il a choisi sa sépulture dans une chapelle des Théatins de cette ville. Ils lui ont l'obligation de leur avoir procuré assez de fonds pour achever leur église. Comme il a voulu que la fondation qu'il y feroit subsistât, il a donné dès à présent 10 000 écus, à condition qu'ils chanteroient trois grandes messes par an à perpétuité : pour le duc Régent, à la Saint-Philippe; pour lui, à la Saint-René ; et la troisième pour la république de Venise, où il étoit né, le jour de Saint-Marc. Le contrat est signé.

On a eu nouvelles que la ville de Rozoy, près de Sézanne en Brie [1], a été presque entièrement consumée par un incendie le 29 juin. M. l'abbé de Pons [2], chanoine de Sez, a fait remettre à M. le Chancelier d'Aguesseau la traduction entière de M. de Thou en français, avec des remarques. On va mettre cet ouvrage incessamment sous la presse. On imprime présentement la vie de l'abbé Suger, régent de France sous Louis VII. Elle a pour auteur le Père

1. Petite ville, siège d'une élection, à six lieues de Meaux.
2. Jean de Pons (1683 à 1782), d'une famille noble de Champagne, chanoine de Chaumont, oratorien. Il a laissé quelques bons travaux et prit une part active à la lutte des anciens et des modernes.

Gervaise [1] qui a été abbé de la Trappe et qui est à présent retiré aux Camaldules. C'est le même qui nous a donné la vie d'Abeilard en 2 volumes [2].

On ne livre pas encore d'argent à la Banque; on continue seulement d'en faire distribuer au peuple par les commissaires, et il y a toute apparence qu'on n'ouvrira pas encore sitôt. On veut auparavant venir à bout de l'arrangement qu'on s'est proposé, pendant lequel temps la Banque doit recevoir des sommes considérables, qu'elle fait retirer des pays étrangers. On espère que pendant un mois il doit rentrer pour plus de 250 millions d'espèces dans le royaume. Le 1er de ce mois, les actions, qui étoient les jours précédents à 4400 et 4500 livres, montèrent à 4800. On espère que le taux s'élèvera encore, sur le bruit que la Compagnie les prendra à 9000, et qu'alors de 4 on en fera 3, ce qui tiendra lieu de supplément de 9000 pour chacune.

On me dit comme une chose certaine que MM. Pâris ont un ordre de se retirer en province, ce qui est regardé comme un exil [3]. Toutes

1. Armand de Gervaise (1660-1751), carme, puis trappiste en 1695, disciple de l'abbé de Rancé, avec lequel il se brouilla à cause de son caractère trop ardent. Il quitta la maison et finit par être relégué à l'abbaye du Reclus, en Champagne, pour avoir attaqué les Bernardins dans son *Histoire de Cîteaux*. Il a publié un très grand nombre de travaux.

2. Deux vol. in-12, publiés en 1720.

3. Les lettres de cachet sont du 28 juin. Ces quatre frères, fils d'un cabaretier du Dauphiné, firent par leur union et leur intelligence une immense fortune. Ils arrivèrent aux affaires sous le duc de Bourbon.

ces mutations prouvent incontestablement que M. Lass est mieux que jamais dans l'esprit du Régent.

Le président Dodun, qui remplace M. de Courson Barville comme intendant à Bordeaux, lequel quitte sur sa demande, a acheté de M. Le Voyer pour 360 000 livres la charge de maître des requêtes. On assure que M. d'Argenson l'aîné est rappelé de son intendance de Maubeuge.

3 juillet.

Notre neveu n'est plus lieutenant de police : c'est M. Beaudri qui a cette place. M. Trudaine, prévôt des marchands, est aussi remercié et remplacé par M. de Châteauneuf. Les Pâris sont exilés, et le tout, à ce qu'on dit, parce que tous ces gens-là ne sont pas bien persuadés de la bonté du système. J'ai ouï dire dans la famille que M. le Garde des sceaux a demandé le rappel de son fils, intendant à Maubeuge, et on l'approuva fort, ne croyant pas qu'il doive le laisser en prise aux mauvaises intentions de ses ennemis. On dit que M. le Régent, en remerciant M. Trudaine, lui dit qu'il le regardoit comme un des plus honnêtes hommes du royaume, mais qu'il étoit trop éloigné du système pour pouvoir se servir de lui plus longtemps.

BALLEROY.

6 juillet.

M. de Châteauneuf, conseiller d'État, fut élu, le 4, prévôt des marchands à la place de M. Trudaine. On blâme MM. de la Ville de ce qu'ils n'ont pas fait leurs remontrances au sujet du nouveau prévôt, qui, suivant l'usage, auroit dû être Parisien, au lieu que celui-ci est Savoyard.

On ne sait point par quel organe le bruit s'est répandu de la mort du maréchal de Villeroy. Cette nouvelle devint si publique que, chacun voulant être informé, la foule fut si grande que le maréchal fut obligé de laisser les portes ouvertes pour se faire voir. Les harengères de la Halle ne manquèrent pas de faire une députation, qui fut très agréablement reçue. Celle qui porta la parole parla si tendrement et si pathétiquement, que le maréchal et toute sa famille en furent eux-mêmes attendris. M. le duc et M. le marquis de Villeroy les embrassèrent les unes après les autres.

Le 4 au matin, le Parlement fit une députation au sujet de la rareté de l'argent et du défaut de police, faisant entendre que les billets perdoient à la place jusqu'à 40 0/0. Son Altesse Royale prit en bonne part ces remontrances et fit entendre aux députés que l'on remédieroit bientôt à ces inconvénients.

Le 30 juin, il y eut une grande réunion de car-

dinaux, archevêques et évêques, qui signèrent tous un second accommodement, qui n'est pas cependant du goût de la plupart de ces messieurs; mais que ne doit-on pas sacrifier pour la paix et pour empêcher les inconvénients d'une espèce de schisme?

Le maréchal d'Estrées fait travailler avec empressement à ses équipages destinés pour les états de Bretagne. Il prétend y tenir deux tables de cinquante couverts chacune et une de trente pour la pauvre noblesse de cette province. Il a arrêté deux cent cinquante personnes, qui ne seront employées qu'au service des tables.

Le marquis de la Chenaye a obtenu pour son fils âgé de deux ans la survivance de ses charges de grand écuyer tranchant et de cornette blanche, qui peuvent valoir 6000 livres de rentes.

6 juillet.

Le Roi a tué hier deux pigeons, et son médecin étoit présent. Il lui dit que pour lui il ne tuoit que des hommes et le tout avec des médecines. Il proposa qu'il joueroit l'après-midi au lansquenet, mais qu'il vouloit qu'on apportât de l'argent et qu'il ne vouloit pas de billets; il dit que c'étoit l'occupation de quinze commissaires que de les faire couper.

CAUMARTIN DE BOISSY.

8 juillet.

M. d'Argenson avoit soutenu à merveille qu'on lui ait ôté les sceaux; mais il a été infiniment touché de la police.

Le vieux Mailloc [1], que vous aurez certainement vu aux Tuileries avec les nouvellistes, épouse Mademoiselle d'Harcourt l'aînée. Avant que de l'épouser, il lui fait une donation de 20 000 livres de rente, à prendre sur tous ses biens. Je crois que le reste sera léger.

BALLEROY.

13 juillet.

Il court un voyage nouveau, traduit de l'anglois, d'un homme qui a été vingt-huit ans seul dans une île déserte [2]. Je le crois fait à plaisir; mais je doute qu'il en fasse à ceux qui le liront. Jacques Macé a inventé quelques autres ouvrages de cette espèce, mais si plats que c'est pitié.

*[3].

1. Claude Lydie, fille du maréchal d'Harcourt et d'Anne Brulart de Genlis, mariée le 4 juillet à Gabriel de Mailloc, comte de Cléry-Crégny, veuf de Mme de Loury, fort âgé et qui lui avait fait de grands avantages; il avait alors soixante-treize ans et Mlle d'Harcourt vingt-neuf.

2. *Robinson Crusoé* parut en Angleterre en 1719.

3. Les lettres que nous marquons d'astérisques sont écrites par un secrétaire de M. de Boissy; il y donne presque chaque fois des nouvelles de son fils.

17 juillet.

On vient de rendre un arrêt du conseil qui permet aux particuliers de porter leurs billets à la Banque pour être brûlés au moyen de ce qu'on les écrira dans un registre de banque pour les sommes qu'ils y auront portées, ce qui leur donnera un droit qu'ils pourront céder, ainsi que cela se pratique depuis longtemps en Hollande et qu'on appelle compte en banque. Il y en aura pour 300 millions à Paris et autant dans les autres villes du royaume. Dans ce moment, dix heures du matin, mon cordonnier, en m'apportant des souliers, vient de me dire qu'il y a à la Banque plus de désordre qu'à l'ordinaire, qu'on lui a dit qu'il y avoit quinze hommes tués, qu'on avoit mis quatre de ces morts dans une charrette et portés sous les fenêtres du Régent, que la populace avoit suivi en grande foule, qu'on avoit été forcé de fermer les portes du Palais-Royal et de faire venir le guet à cheval pour dissiper cette populace, mais que, le guet ne se trouvant pas le plus fort, il lui a représenté qu'il n'y avoit pas d'argent au Palais-Royal, mais qu'on leur en donneroit à la Banque. Voilà où cela en étoit quand il est parti de son quartier, qui n'est pas bien loin du Palais-Royal. Dieu veuille que cela n'aille pas plus loin !

BALLEROY.

17 juillet.

On nous promet incessamment toutes sortes de bons arrangements. Mais ils ne paraissent pas encore. Il y a eu ce matin quatorze personnes d'étouffées et plus de cinquante blessées à la Banque. M. Lass, allant au Palais-Royal, a été arrêté par la populace dans le temps qu'on y apportoit les corps qui venoient d'être étouffés; il a été obligé de se sauver dans le Palais-Royal à pied; son carrosse a été brisé et ses domestiques bien maltraités.

Les pauvres Bignon sont profondément touchés du malheur du lieutenant aux gardes. On dit que c'est l'aîné qui a embarqué l'affaire par un coup de canne qu'il donna au sergent; le cadet en tua deux de sa main avant d'être porté par terre [1]. On parle plus que jamais du mariage de M. de Vignerot.

On fait approcher 6000 hommes de troupes [2] qu'on va mettre autour de Paris.

BALLEROY.

1. Jérôme Bignon, seigneur de Blangy, conseiller d'Etat, bibliothécaire du Roi après son oncle l'abbé, membre de l'Académie des inscriptions (1698-1743). Paul, seigneur d'Isle-Belle, enseigne au régiment des gardes, mort le 7 juillet. Tous deux fils d'Armand Bignon, avocat général aux aides, puis maître des requêtes, et d'Agnès Haubert de Bruc.

2. On manda les troupes occupées aux travaux du canal de Montargis, et on les campa près de Charenton. On plaça aussi de la cavalerie à Chaillot et à Saint-Denis.

20 juillet.

Le Parlement est toujours à Pontoise, plus incorrigible que jamais [1]. Ils sont tous les jours en fêtes les uns chez les autres. Les présidents tiennent des tables épouvantables; le petit Pelletier a loué l'hôtellerie du *Grand-Cerf*, où il a donné dix-huit appartements à autant de conseillers qu'il nourrit. Le premier président est logé à Saint-Martin, où il y a soir et matin deux tables de vingt-cinq couverts. Ces pauvres messieurs, si l'exil est long, finiront par se ruiner. Avez-vous rien vu de si insolent que la manière dont ils ont enregistré la déclaration qui les envoie à Pontoise? Il semble qu'en l'enregistrant ils l'aient voulu détruire. Cependant ils sont accoutumés à faire tant de sottises que, comme il y avoit tout sujet de croire qu'ils feroient encore pis, l'on n'a pas laissé d'être content à la cour de leur obéissance simulée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Le Parlement a enregistré l'édit qui les transfère à Pontoise avec quelques restrictions. Il y a des gens qui disent que ces messieurs avoient comploté

1. Le Parlement persévérant dans sa résistance à tous les projets de Lass, avait fini par refuser l'enregistrement de l'édit accordant le privilège du commerce à la Compagnie des Indes. Le 21 juillet, le Palais fut occupé, et chaque membre du Parlement reçut militairement l'ordre de transfert à Pontoise. Ils en revinrent au bout de peu de temps, en consentant à enregistrer la bulle *Unigenitus*.

de déclarer le roi majeur, mais que le procureur général, comme bon serviteur de l'Etat, en a averti, et que c'est sur cela qu'on leur a distribué des lettres de cachet à tous. Cela seroit si extraordinaire, que j'ai peine à le croire; mais ce sont de ces bruits qui courent.

BALLEROY.

11 août 1720.

Je croyois si bien partir demain, que je n'ai plus ici ni linge ni habit; mais je suis encore arrêté pour quelques jours, ayant à recevoir le remboursement de M. de Sourche. Il n'est pas raisonnable de partir avec 20 000 livres de billets, dans un temps où l'on craint plus que jamais pour les gros billets. Paris est à présent un pays que tout le monde déteste et d'où tous les honnêtes gens voudroient bien être loin.

M. de Guitaut est ici; il y a trouvé sa belle-mère grosse de trois mois; il parle sur cela fort noblement. Les méchants disent qu'il ne rit que du bout des dents. Il risque d'y perdre les 100 000 livres promises après le grand-père.

BALLEROY.

18 août 1720.

Le Parlement se réjouit fort à Pontoise; il y dépense comme les agioteurs à Paris cet hiver, pendant que la rue Quincampoix fleurissoit.

Rien n'est trop cher pour eux; ils font une chère terrible. Leur punition, au lieu de les corriger, ne fait que les confirmer dans leur entêtement. Ils sont incompréhensibles. Le président de Novion est le seul qui ne tienne pas de table.

La peste dure toujours à Marseille, quoi que l'on en dise. On dit même qu'elle gagne Béziers.

CAUMARTIN DE BOISSY.

22 août.

On dit que M. Lass a proposé de faire fabriquer de la monnaie de billets et que les officiers de la monnaie l'ont refusé, sous prétexte que par la loi de l'Etat cela leur est défendu sous peine de la vie.

M. le Régent a pris depuis peu un appartement au Louvre sous celui du Roi, pour être plus près de lui et pouvoir raisonner plus commodément avec lui sur les affaires de l'Etat, car on commence à lui en parler quelquefois.

Il y a des gens qui disent que le frère du comte de Horn est à Paris avec de mauvaises intentions, non pas sur la personne du Roi, mais enfin sur une personne sacrée; cela n'est pas vraisemblable, car il est bien sûr que, si on l'en soupçonnoit, il seroit bientôt arrêté. On parle toujours d'une guerre : on dit que M. le Régent dit il y a quelques jours à son

lever que, si l'on faisoit la guerre, il savoit où prendre 300 millions pour la soutenir; ainsi nous n'avons rien à craindre.

BALLEROY.

26 août.

Les deux médecins de Montpellier qu'on avoit envoyés à Marseille ont déclaré que c'est la maladie de la peste, et tous les gens qui ont quelque bien sont sortis de la ville.

La comtesse d'Armagnac entra hier en ménage; le prince Charles lui a donné une demoiselle, deux femmes de chambre avec tous visages nouveaux pour le service. Mme la maréchal d'Estrées, après avoir pris congé du Régent, ne va plus en Bretagne : elle a envoyé un courrier pour faire revenir ses femmes et ses bagages avec son carrosse; on n'en dit pas le sujet : les uns disent que le Régent ne le vouloit pas et d'autres que c'est elle-même.

Il y eut hier un grand conseil de finances et la plus belle cour du monde chez le Roi, pour lui souhaiter la bonne fête. Le Régent lui donna la plus belle porcelaine du monde avec sa soucoupe garnie d'or, qui a coûté 8000 livres, et M. le Duc un couteau de chasse garni d'or avec un ceinturon; sa chambre étoit remplie d'orangers dont les oranges étoient confites et les fleurs de sucre, de fruits de toute espèce, qu'il donna aux seigneurs de la cour, et le soir il monta

en carrosse à six heures pour aller au salut à l'Assomption et se promener aux Champs-Elysées.

On a fait partir des médecins et chirurgiens de Paris, de Grenoble et d'ailleurs pour Marseille. Ceux de Montpellier qui demandoient à y aller sont obligés de rester; la maladie a gagné plusieurs villages, et les voleurs volent partout les lieux abandonnés, ce qui fait qu'on y a fait marcher des troupes et envoyé de l'argent et du blé pour ceux qui sont sur les hauteurs et sauvés à la campagne. M. l'évêque de Marseille ne veut point sortir et donne toute son application pour les pauvres et les malades.

Il y a trois ou quatre jours qu'un homme fort bien habillé qu'on dit un commissaire de la marine, passant le soir dans la rue du Bout-du-Monde, rencontra un homme qui lui dit : « Bonsoir, monsieur un tel » (c'est M. Vergier), l'appelant par son nom, et lui tira un coup de pistolet dans la poitrine. Le guet arriva et, ne trouvant que le corps, le fit emporter à la Morgue. On dit qu'il étoit riche de 8 à 9 millions. Il ne fut point volé. C'étoit l'homme du monde le plus agréable, qui a fait de belles chansons du temps de M. de Seignelay [1].

Mme d'Estrées va en Bretagne. Le maréchal de

1. Jacques Vergier, né à Lyon en 1655, poète distingué, auteur de jolis contes. On donne plusieurs causes de ce crime : les uns disent que le Régent voulut se venger de l'auteur de la parodie de *Mithridate*, auquel on attribuait aussi les *Philippiques*; d'autres parlèrent de jalousie, de méprise.

Villars a demandé au Régent la permission d'aller avec son fils en Provence.

*

27 août 1720.

Le président des Maisons épouse Mademoiselle de Ménars, petite-fille du défunt président de Ménars; on lui donne en mariage la terre de Ménars, à laquelle sont attachés le gouvernement et la capitainerie des chasses de Blois, le tout valant 30 000 livres de rente; sur quoi il en rend 12. Il reste encore à M. et à Mme de Conflans, ses père et mère, celles de Conflans et de Neuville, qui sont tout proches de Ménars, et d'autres lieux considérables [1].

BALLEROY.

31 août.

Le Roi signa avant-hier le contrat de mariage de M. le président de Maisons avec Mademoiselle de Ménars, qui seront mariés demain à Saint-Roch, à midi. L'évêque de Marseille n'est pas mort de la peste, comme le bruit en court. Les lettres du 21 portent qu'il va bien et qu'il donne toute son application à remplir le devoir d'un bon pasteur, et qu'il avoit

1. Jean-René de Longueil, marquis des Maisons et de Boissy, président à mortier le 27 juin 1716, à dix-sept ans, mort en 1721. — Marie-Charlotte Charon de Ménars, fille de Jean Charon et de Françoise de La Grange-Trianon, morte le 1er décembre 1721, à quatorze ans.

donné 25 000 livres pour assister les pauvres malades. L'archevêque d'Aix ayant appris que toute la noblesse et les bons bourgeois abandonnaient la ville d'Aix, à cause que la maladie n'étoit qu'à deux lieues et qu'il étoit mort dans le faubourg d'Aix un maître chirurgien et deux garçons après avoir ouvert un cadavre, est revenu. Le maréchal de Villars pousse le Régent pour lui permettre d'aller dans son gouvernement; il lui a dit d'attendre dix à douze jours. Le gouverneur de Bellile mande qu'il y a 2400 hommes qui n'ont pas de pain, destinés pour le Mississipi.

On dit que demain les louis d'or de Noailles seront à 90 livres et les autres à 72 par l'arrêt qui paroîtra. Les billets de banque de 100 livres perdoient hier 14 livres; personne n'en veut prendre.

La nouvelle de la mort du chirurgien d'Aix est fausse. L'intendant l'envoya voir des malades dans un village où il laissa son fils avec un garçon; le fils y mourut pour avoir pris de l'émétique de son chef; le garçon tomba malade quelques jours après chez son maître, qui, craignant la peste, le mit à la porte, et le Parlement l'a condamné à lui payer 200 livres pour sa nourriture. Il est guéri et il n'y a point de maladie à Aix. L'évêque de Marseille mande du 21 qu'il étoit mort et enterré cent vingt personnes en un jour dans une seule paroisse.

On dit qu'il rentre tous les jours de l'or en France.

La peste de Marseille fait tous les jours des progrès et a déjà gagné des villages voisins.

31 août.

On se plaint fort de la ville d'Aix, qui lui a refusé tout secours; les autres villes voisines leur ont envoyé du blé et tout ce qu'elles ont pu.

Le feu étoit au vieux Louvre dès hier matin; on me dit hier au soir qu'il y étoit encore et qu'on ne savoit quand il seroit éteint, tant l'embrasement étoit grand.

BALLEROY.

2 septembre.

La peste de Marseille fait beaucoup de progrès et tue une infinité de gens. Il s'est établi une troupe de trois à trois quatre cents bandits qui pillent toutes les bastides des environs et qui ne manqueront pas de porter la peste plus avant.

On ne découvre rien sur l'assassinat du pauvre Verger. C'est une chose affreuse que la quantité d'assassinats qui se commettent journellement dans la ville. La misère qui règne partout, la facilité que chacun a de porter sur soi tous ses effets, et les fainéants que l'agiotage a produits, sont cause de tout cela.

Nous saurons ce soir ce qui se sera passé ce

matin au Parlement. Tout le monde est persuadé que l'on refusera les lettres patentes sur l'acceptation relative au corps de doctrine.

CAUMARTIN DE BOISSY.

2 septembre.

On a publié ces jours-ci un arrêt dont je crois qu'on vous aura rendu compte. Cependant je vous dirai que par cet arrêt il est dit que tous ceux qui gouvernoient la Banque et la Compagnie des Indes ne s'en mêleront plus : ainsi voilà des Forts déplacé, à la grande satisfaction du public ; MM. d'Ormesson, Landivisio, pour la banque, etc., déplacés ; M. le Régent, protecteur perpétuel de l'une et de l'autre, et Lass, grand rapporteur de toutes les affaires qui se présenteront pour l'une et pour l'autre. On fera incessamment un conseil pour cela, dont on dit aujourd'hui que M. le duc de La Force sera le président, et M. de Silly, du pays d'Auge, le vice-président, pour quoi on lui donnera 30 000 livres de pension. On espère que cela fera reprendre faveur aux actions et peut-être aux billets aussi [1].

En vous écrivant, j'entends crier dans la rue pour 8 millions de rente d'augmentation sur l'hôtel de

1. On est frappé, en étudiant l'organisation de la Compagnie des Indes, telle que la constitua Law, de sa ressemblance avec nos grandes sociétés financières actuelles; il y avait en lui un véritable génie financier, venu malheureusement trop tôt.

ville ; tout le monde y porte son argent ou pour mieux dire ses billets.

C'est aujourd'hui que le Parlement se doit assembler pour enregistrer une espèce de déclaration concernant la Constitution ou la refuser. Il me semble que l'opinion commune est que ce sera la dernière.

L'incendie dont je vous ai parlé n'étoit pas précisément au Louvre, mais à plusieurs petites maisons d'ouvriers qui étoient dans une place proche du Louvre, et la plus grande perte a été un chantier considérable de bois de charpente excellent, qu'on conservoit depuis longtemps pour quand on en aura besoin pour le Louvre.

BALLEROY.

3 septembre.

Par un arrêt public qui a paru avant-hier, le Régent a bien voulu se déclarer protecteur de la Compagnie des Indes et gouverneur perpétuel ; M. Lass est directeur général de la Compagnie et de la Banque ; le nombre de quarante directeurs à 30 000 livres d'appointement est réduit à vingt-quatre à 20 000 livres de gages. Le duc de La Force président du nouveau Conseil de la Compagnie ; M. de Silli, vice-président. On supprime M. Le Pelletier des Forts et les autres commissaires de la Banque. Le Roi a déclaré que les actionnaires de la Compagnie des Indes ne pourront en aucun temps et sous quelque prétexte

que ce soit être taxés pour raison de profits qu'ils ont faits ou pourroient faire à l'avenir dans ladite Compagnie. On a enregistré un édit qui crée pour 4 millions de rentes viagères au denier 25 sur l'hôtel de ville; la Banque ne fait aucun paiement; les billets de 10 livres perdent 4 sur la place pour des espèces, qui sont diminuées; les autres billets, à proportion. Le duc de Lorraine les ayant défendus dans ses États, on a pendu à Nancy un homme pour en avoir un seul. La populace a chanté toutes sortes d'ordures à M. Lass et jeté de la boue et des pierres à son carrosse[1]. Les nouvelles de Marseille sont si mauvaises, qu'on n'ose les écrire. Personne ne veut enterrer les morts; on les jette par-dessus les murs dans les cimetières; on ne trouve pas de chaux pour les consumer. L'évêque de Marseille, qu'on a dit mort, a vendu jusques à sa dernière soutane pour assister lui-même les pauvres malades qui manquent de tout, parce qu'on a défendu à peine de la vie, en Dauphiné, en Languedoc, au Comtat et en Italie, d'avoir aucun commerce avec la Provence, qui ne peut se soutenir toute seule. Les médecins de Montpellier font quarantaine à trois quarts de lieue d'Aix avant de s'en retourner. Ils ont fait leur rapport et trouvé 500 mourants dans l'infirmerie, et une femme avec sa fille dans une maison abandonnée, n'ayant pas seulement de l'eau, qui est très mauvaise. Le maréchal de Vil-

1. Le 1er septembre, la fille de Law, âgée de douze ans, fut insultée dans son carrosse.

lars a demandé deux fois permission au Régent d'aller en Provence; il lui a dit d'attendre dix ou douze jours; il doit lui demander une troisième fois [1].

La maréchale de Boufflers fait ce soir une noce magnifique : sa fille sera mariée avec le marquis d'Alincourt, après souper, à Saint-Paul.

Les galériens de Marseille ont refusé d'enterrer les morts après leur avoir offert la liberté. Le prince de Monaco mande qu'il est dans la plus triste situation du monde, n'ayant commerce avec qui que ce soit.

10 septembre.

Le Roi se porte à merveille, et le Régent a cessé de prendre les eaux de Balaruc. On dit qu'il prend quelques remèdes, ce qui fait qu'il ne coucha pas hier au Louvre. Il envoya M. de La Vrillière à Pontoise samedi retirer la déclaration et les lettres patentes du Roi pour l'affaire de la Constitution, que le Parlement a refusé d'enregistrer sans modification, ce qui fait dire qu'il sera transféré à Poitiers et qu'il n'y aura pas de chambre de vacations. Le Parlement est en vacances, et la plupart sont à Paris. On doit établir à Paris un conseil souverain pour juger des affaires de retraite et autres, ce qui fait

1. Mais il n'avait aucune envie d'y aller.

dire que le Parlement pourroit bien être supprimé pour en établir un comme celui d'Angleterre.

La Banque ne fait encore rien. Les billets de 10 livres perdent 4 livres, ceux de 100, 14 livres, et pour ceux de 1000, on ne donne en argent que 400 livres sur la place. Un officier de la monnoie a dit hier chez le Roi qu'on avoit fabriqué des demi-écus et des quarts d'argent pour des sommes très considérables qu'on doit distribuer au premier jour avec des billets de 40 livres à la Banque et pour les billets de 10 livres dans plusieurs bureaux de Paris, qu'on devoit faire des demi-louis d'or et pour 600 millions de petite monnoie de cuivre.

Le cardinal de Noailles a fait publier samedi un très beau mandement pour faire des prières publiques pendant quatorze jours au sujet des calamités publiques ; elles ont commencé dimanche à Notre-Dame pour finir ce soir et continueront dans les paroisses indiquées au bas du mandement.

Le grand maître de l'ordre de Saint-Lazare mourut hier au soir à Paris [1], et le marquis du Châtelet [2], gouverneur de Vincennes, en jouant à l'ombre.

Les ministres étrangers ont loué des maisons à Cambrai pour le congrès, où toutes les affaires de l'Europe seront réglées pour une paix générale.

1. Le marquis de Dangeau ; le duc de Chartres lui succéda comme grand maître.

2. Son fils lui succéda et fut l'époux de la célèbre et savante amie de Voltaire.

La maladie est toujours dans Marseille. On y a envoyé du blé et de l'argent des provinces et de Paris, 400 000 livres depuis peu. On mande du 21 qu'il étoit mort 500 personnes en un jour dans les rues de Marseille; que les domestiques de l'évêque l'avoient enfermé chez lui pour l'empêcher de sortir; que les personnes de distinction meurent, et que la maladie étoit à Aubagne, près de Toulon.

Mme la duchesse de Valentinois est accouchée d'un fils [1]. La duchesse du Lude donnera demain à dîner à Madame et à la Régente.

*.

20 septembre.

Le Roi fit avant-hier la revue de son régiment auprès de Neuilly, accompagné du Régent et d'une grosse cour. Il partira lundi pour aller à Melun, à Meaux, à Mantes et à Beauvais en quartier d'hiver. Les dragons d'Orléans viennent à Saint-Denis. La princesse de Modène est très mal de la petite vérole. La nouvelle de sa mort ne se confirme point [2]. La duchesse d'Hanovre vient loger au Luxembourg. Les billets de banque perdent 3/4 à la place : on espère que cela ne durera, mais on craint qu'ils ne devien-

1. Louise de Grimaldi, fille aînée d'Antoine, prince de Monaco, mariée, le 20 octobre 1719, à Jacques de Goyon Matignon, comte de Thorigny, substitué à la maison de Grimaldi-Monaco, duc de Valentinois.

2. Elle n'en mourut pas.

nent pis. Le corps des marchands est venu au Palais-Royal représenter au Régent qu'il est ruiné par le compte en banque, réduit au quart, et les billets de banque; que personne n'avoit d'argent. Il les a traité de fripons et d'avoir volé le public, qu'il donneroit de bons ordres, qu'il fera pendre le premier qui manquera.

Les lettres de Marseille du 14 portent que la maladie est cessée entièrement, comme par miracle; les 200 galériens qu'on avoit relâchés pour enterrer les morts avec promesse de leur liberté tuoient les malades au lit et voloient les maisons; il y en a un qui a déclaré sur la roue en avoir tué 122. Les officiers, ayant remis les autres aux fers, choisirent 300 forçats parmi les Turcs, à qui ils promirent leur liberté et 100 livres de récompense. Les officiers à leur tête firent enlever les corps, nettoyer les maisons et les rues, en sorte qu'en trois ou quatre jours Marseille fut tout changé : les fontaines coulent comme ci-devant; le vent du mistral, qui est fort froid, a purifié l'air; les malades sont convalescents, et il est mort très peu de monde. L'évêque se porte bien : il n'a perdu qu'un aumônier avec un de ses domestiques. On compte qu'il est mort plus de 20 000 personnes et que les trois quarts du monde sont sortis de la ville. Le cardinal de Noailles apprit la mort de son frère à trois lieues de Châlons et revint à Conflans : c'est d'une apoplexie [1].

1. Monseigneur de Noailles, frère cadet du cardinal, n'avait pas

20 septembre.

J'ai un Grécourt pour vous. J'attends les mémoires de L'Estoile et les Voyages de Robinson Crusoé que l'on doit m'envoyer de Flandre, car cela est si cher que je n'ai pas voulu l'acheter ici.

Il y a eu ces jours-ci ici bien du tapage au Grand Conseil[1] et votre cousin[2], toujours curieux de bonne besogne, avoit demandé que les lettres patentes sur la Constitution, le Corps de doctrine, etc. (*sic*). Il ne doutoit pas que le crédit qu'il a sur ses compagnons, le contentement général de tout le monde, l'envie d'obéir et la bonté de la chose par elle-même ne lui fissent emporter l'enregistrement double. Il harangua pathétiquement le semestre d'été, le 18 et le 19 ; il leur représenta qu'une compagnie qui avait enregistré le concordat seroit comblée de gloire si elle enregistroit encore ceci. Il y avoit sur cela de belles choses à dire : je ne doute pas qu'il ne les ait toutes dites, mais le malheur voulut qu'il ne persuadât pas. Les uns lui dirent qu'il avoit eu tort de s'attirer pareille besogne, qu'il la devoit éviter, de peur de commettre la compagnie; les autres, que, le Parlement ayant refusé pour de bonnes raisons,

rétracté son appel, ni signé le *Corps de doctrine*. Il mourut à Sarry, château des évêques, aux portes de Châlons-sur-Marne.

1. Ne réussissant pas encore auprès du Parlement, la cour tenta de régler l'affaire de la Constitution avec le Grand Conseil.

2. M. de Verthamon, premier président.

il n'étoit pas disposé à manquer à son devoir, etc. Toutes ces contestations tinrent tout le matin du premier jour. On remit à trois heurs de relevée pour achever d'opiner. A quatre heures, M. de La Vrillière arriva avec des lettres de jussion, dont le fondement étoit que depuis le 14 la compagnie avoit les lettres patentes, que l'on avoit eu tout le temps de les examiner, que le Roi leur ordonnoit d'obéir en les enregistrant. Toute la compagnie unanimement dit que, ne les ayant reçues que ce jour-là même, ce que l'on avoit avancé pour précédent n'étant pas véritable, l'on pouvoit sans désobéissance les rendre. M. de La Vrillière rentra et leur dit qu'il étoit aisé de changer.... dans les lettres; mais qu'au fond le Roi vouloit être obéi, et que ce seroit contraire à ses ordres que de différer.

Après qu'il fut parti, le tapage recommença. Le premier essaya bien des discours fâcheux. Il prit à témoin un des quatre maîtres des requêtes présents de toutes les choses ridicules que l'on lui disoit en manquant de respect aux ordres du Roi et à l'autorité de sa place; qu'il les prioit d'en rendre compte au Régent. Sur cela un conseiller lui dit qu'il ne craignoit pas cela de ces messieurs, qu'ils étoient trop honnêtes gens pour manquer au serment qu'ils avoient fait à leur réception de tenir les délibérations secrètes et de nommer personne sur les avis dont ils avoient été. On se sépara aussi peu avancé que le matin. Depuis, les délibérations ont recommencé soir et

matin. Hier enfin la séance dura jusqu'à quatre heures après midi, et rien ne fut conclu, si ce n'est qu'on refuseroit les lettres patentes.

M. de Richelieu rencontra l'autre jour Lass au Palais-Royal; il lui dit que depuis le système il ne voyoit plus une pistole, que tous les fermiers achetoient du papier pendant qu'ils recevoient l'argent de leurs fermiers; qu'ils seroient incessamment en état d'acheter les fermes et qu'il faudroit qu'il cherchât à gagner sa vie. Lass lui répondit avec une noble fierté qu'il importoit peu au Roi entre les mains de qui fût le bien. Le petit duc réprima sa colère après un premier geste et dit qu'il n'avoit pas envie de retourner à la Bastille.

Le bruit est fort qu'on veut retirer un solitaire de sa retraite, mais qu'il refuse [1]. BOISSY.

... septembre.

Si Mme la marquise de La Cour peut lire mon écriture et s'accommoder des nouvelles que M. le marquis m'a prié de lui mander, elle aura la bonté d'ordonner pour acheter du papier; personne n'a d'argent à Paris ni crédit. *.

24 septembre.

Mon prieuré et mon petit chien sont choses toutes différentes, et grande attention, je vous prie, à ne

1. M. d'Argenson.

point les confondre. Mon prieuré est bien aisé à trouver sur la carte de l'Isle-de-France, attendu qu'il y est écrit en gros caractères romains, qu'on le prendroit pour un véritable archevêché. Et mon clocher? Imaginez-vous qu'en le voyant tout le monde dit : « Quel gros clocher! » C'est un plaisir de les voir dans l'admiration. J'ai vu hier une grande cérémonie : l'enregistrement des lettres patentes touchant la Constitution au Grand Conseil [1]. M. d'Orléans, tous les princes, les ducs, les maréchaux traitèrent la doctrine à fond. La seconde lettre de jussion qu'ils apportèrent permettoit d'opiner à tous ces messieurs qui n'étoient pas aux délibérations précédentes. Vous savez que samedi il n'y avoit que vingt-cinq juges, dont six opinèrent à recevoir et dix-neuf à faire des remontrances. Hier, il y eut trois avis, deux voix pour faire remontrances, seize pour enregistrer en marquant que c'étoit par exprès commandement du Roi, après itératives lettres de jussion, et trente-quatre pour enregistrer purement et simplement. J'ai vu opiner; vous auriez été édifié comme tous ces ducs disoient : purement et simplement. La politique me prend à la gorge.

L'Évêque de Blois.

1. Le Grand Conseil avait refusé le 20, mais le 24 il eut la main forcée, comme on le voit.

28 septembre.

Lundi, le Régent, les princes, les ducs pairs et les maréchaux, en manteau et rabat, firent enregistrer la déclaration du Roi au Grand Conseil pour la Constitution. M. l'abbé de Saint-Albin n'est pas parti pour porter les nouvelles au pape et rapporter l'abbaye de Hautvillers [1]. Le bruit continue à courir que l'abbesse de Chelles sera relevée de ses vœux pour épouser M. le Duc. Les billets de banque perdent toujours; avant-hier, 34 livres d'un billet de 100 livres, et 3 livres 6 sols pour un de 10 livres. On dit qu'il y aura un arrangement au 1er octobre. La plupart des marchands ont fermé leurs boutiques, et ceux qui étoient à la campagne sont venus pour voir le sort qu'auront les actions et les billets de banque.

Les nouvelles de Marseille sont plus mauvaises que jamais. Tout le monde y meurt : en deux heures de temps, quatorze tombereaux ne sont pas suffisants pour emporter les morts ; on compte plus de 1400 personnes en dernier lieu et plus de 20 000 auparavant. On tire sur les chiens qui, affamés, mangent les cadavres, et les corbeaux.

Un homme mande à son ami : « Je suis resté seul de quatorze que nous étions dans notre famille, » et par apostille : « Je suis attaqué; priez Dieu pour

1. Très riche abbaye près d'Épernay, dans la montagne de Reims.

moi. » M. Lass a conseillé au Régent de brûler la ville, les bastides et tous ceux qui sont dedans.

*

2 octobre.

On dit ici que le duc d'Estrées, voulant se divertir, s'en alla chez le prince de Montauban, colonel de Picardie, en ayant largement dîné; la chronique est même que le prince enivra le duc pour le faire jouer, et jouer de malheur; de plus, cela n'est pas beau, tant y a qu'ils se mirent à jouer au lansquenet; ils prirent d'abord des jetons à 100 sols pour faire un compte rond; ils jouèrent depuis sept heures du soir jusqu'au lendemain 5, et le pauvre duc se trouva perdant 3 800 000 livres, que le prince gagnoit. Le prince quitta, disant qu'il ne vouloit pas le ruiner et qu'il s'accommoderoit avec lui; vous avez par exemple un diamant de 100 000 écus, je le prends pour le prix, donnez-le-moi; l'alliance que vous avez au doigt, combien l'estimez-vous? » L'affligé duc répondit : « 10 000 écus. — Je la prends. Votre guinguette de Chaillot pour 40 000 et 4 000 livres de rente dont vous me passerez contrat au denier 50, quand nous serons à Paris. Je vous quitte du reste. C'est bien honnête. » Le duc, plus honteux que le corbeau de la fable, a fait, je crois, le même serment. Ne lisez pas le papier que je vous envoie en public, vu qu'il y a beaucoup de mal de M. d'Argenson. CAUMARTIN DE BOISSY.

9 octobre.

On a publié un édit qui porte en substance qu'il ne sera plus fabriqué d'autres espèces d'or et d'argent que celles qui porteront les nouvelles empreintes ; que l'on portera à la Monnoie 200 livres en espèces avec un billet de banque de 100 livres, et l'on donnera 300 livres en argent. Les billets de 100 livres ne valoient hier que 27, et 2 livres 15 ceux de 10 livres, et insensiblement tous les billets de banque deviendront à rien.

Les nouvelles de Marseille ne sont pas meilleures. La peste de cette ville cause la ruine de celle de Lyon pour son commerce et où l'argent est aussi rare qu'à Paris. On ne laisse pas d'y jouer gros jeu à l'ordinaire. M. le duc d'Estrées a perdu 3 millions et 942 000 livres au pharaon et autres jeux contre le prince de Montauban, qui est accommodé avec lui. Le duc lui a donné un diamant de 100 000 livres, des contrats et de l'argent ; le tout monte à 400 000 livres.

16 octobre.

Les nouvelles sont trop mauvaises pour le monde. Les billets de banque ne valent plus rien. Tous ceux qui en ont sont ruinés. On fait signifier à tous les marchands à qui l'on doit d'en prendre : il est

défendu d'en prendre aux bureaux, greniers et pour les droits du Roi. Tout le monde se retire à la campagne, à cause de la disette d'argent et la cherté des vivres. Il en est de même en Angleterre, où il y a chaque jour des banqueroutes.

Le Roi se porte bien et va souvent à la chasse, ce qui le fortifie beaucoup. Le cardinal de Noailles ne veut plus donner son mandement. On dit que le Régent l'a bien maltraité.

Les billets de 100 livres ne valoient plus hier que 14. Tout est hors de prix : le pain à 11 sols la livre avec une abondance extraordinaire, le papier 6 deniers la feuille, ce qui fait qu'il faut tout manger.

*.

22 octobre.

Je ne sais si vous vous souvenez d'un petit bonhomme menuisier appelé Riaubourt, qui étoit de Mézières et a souvent travaillé pour nous ; il s'est jeté ces jours-ci dans la rivière et s'est bien noyé, après avoir pris à l'angloise la précaution de laisser un petit billet par lequel il marque qu'il va se noyer par le chagrin que ses enfants n'auroient pas de pain. On dit que le Régent a été ces jours passés mécontent de Lass, mais que M. le Duc a raccommodé cela ; il va être décoré d'un cordon bleu par l'acquisition d'une charge de l'ordre.

C'est aujourd'hui le mariage de Mlle Pecouil avec le duc de Brissac. La peste est à Aix, cela passe pour

certain. On dit qu'on a trouvé enfin une manière de la traiter et qu'on guérit à présent la plus grande partie des malades. BALLEROY [1].

30 octobre.

A la fin du dernier opéra, dans l'instant que M. le Duc venoit de sortir, on entendit un coup de pistolet. Tout le monde crut que c'étoit sur lui, et on courut aussitôt. On le trouva en parfaite santé, et on ne vit ni pistolet ni homme qui le portât. On apprit depuis que c'étoit un laquais qui avoit deux pistolets de poche, qui fit confidence à ses plus proches camarades que son maître, qui se retiroit souvent fort tard, l'obligeoit à en porter, et que le pistolet étoit parti tout seul. Le secret a été fort exactement gardé. On dit qu'il y a eu plusieurs manquements de respect à ce prince, ce qui pourroit peut-être bien conduire à lui donner des gardes.

Vous savez que Mlle Pécouil a épousé M. le duc de Brissac; on dit que ce qu'elle avoit sur elle le jour du mariage valoit bien 25 000 écus. Il faut qu'on ait compté les diamants, car on dit que les étoffes sont bien diminuées, ainsi que la viande. Encore à présent, qu'il n'y a plus de billets, a-t-on bien de la peine à payer l'une et l'autre.

BALLEROY.

1. Il était revenu à Paris à cause de ses difficultés pour la créance Oursin.

2 novembre.

Oursin est toujours aux lanterneries; cela ne me fait qu'une seule chose, qui est de me faire rester ici, et que c'est bien assez pour me faire enrager, car je m'ennuie ici comme un chien, et il y fait fort cher.

BALLEROY.

3 novembre.

Quant à M. de Balleroy, c'est un fort bon garçon [1]; mais je vous avouerai que sa tranquillité sur mon état ne laisse pas de m'impatienter: ce qui me fait craindre qu'il ne lui soit resté quelque transport au cerveau. Sachant bien que je n'ai pas de quoi payer un port de lettre, il me propose tranquillement si je ferai la provision de vin pour Balleroy; en vérité, ne faut-il pas être fou? J'en suis réduit à écouler des billets pour vivre. Par exemple, dans huit jours, je devrai 500 livres à mon loueur de carrosse; on n'a de chaque billet que 20 livres pour 100 livres. Il faut donc que je lui donne 2500 livres en billets. J'avoue que cette idée-là me chagrine infiniment.

BALLEROY.

10 novembre.

Il peut y avoir quelque chose à dire à la *Géographie* du chevalier; nous avons cependant examiné

1. On comprend qu'il s'agit de son fils aîné.

ensemble les distances sur la carte, et, à fort peu de chose près, elles paraissent égales de Paris à Blois et à Balleroy; je trouverai certainement par la suite une ligne de communication, mais ce ne pourra être sitôt. Je me sens dévoré de l'envie de visiter mon diocèse, pour bien des raisons pour ce monde-ci et pour l'autre; celles de l'autre ne sont pas douteuses; celles qui regardent cette vie mortelle, c'est que, quand une fois j'aurai visité mon terrain, je me sentirai bien libre dans ma taille, n'ayant ni grande ville ni grandes affaires, un terrain peu étendu et fort uni en quelque sens que vous le preniez. Je pourrai aller impunément demeurer où bon me semblera.

On fit hier le sacre de M. l'abbé de Tavanes, évêque de Châlons [1]. J'y vis M. de Coutances, qui ne sait pas encore quand sera le sien.

On est fort dans la solitude à Paris, et il n'est pas trop sûr que cette solitude finisse avec les vacances par le retour des compagnies. Beaucoup de gens sont à la campagne et y tiennent leurs familles par rapport à la situation des affaires et jusqu'au dénouement. Dieu veuille que, quand il sera arrivé, il n'y ait pas encore plus de personnes dans le régime.

L'Évêque de Blois.

1. Nicolas de Saulx, fils du marquis de Saulx et de Marguerite d'Aguesseau, né le 11 septembre 1690, mort le 10 mars 1759. Aumônier de la reine, évêque de Châlons, puis archevêque de Rouen, cardinal et grand aumônier de France.

... novembre.

M. de Boissy est ici depuis quelques jours au sujet de l'arrêt qui ordonne que chacun reprendra le même nombre d'actions qu'il avoit; ses amis craignent qu'il ne gâte ses affaires par ses inquiétudes, au lieu de se tenir tranquille, comme doit faire tout honnête homme comme lui qui, ayant eu le malheur d'être remboursé, a été en quelque façon obligé de prendre des actions. Je fais ce que je puis pour le calmer sur ce sujet.

BALLEROY.

15 novembre.

Je vous ai mandé l'ordre donné à trois messieurs du Parlement de se rendre à Blois [1]; depuis cela, on croit qu'il n'aura point de suite; des gens même espèrent qu'il reviendra à Paris et que M. Daguesseau gardera les sceaux. La raison qu'on dit de ce changement espéré est que le chagrin de M. le Régent contre le Parlement roule en bonne partie sur son refus de recevoir la Constitution; il offre aujourd'hui de la recevoir avec les restrictions que M. le Cardinal jugera à propos d'y mettre. Ainsi, cela est réduit sur M. le Cardinal, qui de son côté travaille autant qu'il est possible pour réduire ces

1. Les lettres de cachet furent expédiées le 11, et l'architecte Gabriel fut envoyé à Blois pour aménager le château.

restrictions au gré du cardinal de Rohan ou plutôt de la cour; on disoit même que dès hier le cardinal de Noailles avoit remis ses mémoires à cet effet entre les mains du Régent; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y travaille à force.

On dit que Mme Le Riche, depuis qu'elle a un fils conseiller au Parlement de Paris et qui a épousé une Pelletier La Houssaie[1], ne sait plus bonnement ce qu'elle est et ne sauroit trouver d'assez gros jeu pour elle. La fortune lui a été contraire; elle a eu recours aux expédients; le plus honnête qu'elle a trouvé a été de proposer à différentes personnes de leur faire vendre des actions bien cher. On lui a confié; elle les a vendues à bon marché, a joué et a reperdu, et enfin, après plusieurs manœuvres réitérées, elle a pris le parti de disparoître; elle dit qu'elle est dans ses terres à faire de l'argent pour payer; mais il faudra qu'elle en fasse bien gros, car on parle de grandes sommes. Son pauvre mari, qui étoit à Montauban dans ce temps-là, arriva ces jours-ci sur cette bonne nouvelle; on dit qu'il a pris son parti de ne point payer, en ayant bien averti tout le monde; on trouve qu'il a raison.

BALLEROY.

1. Claire, fille de Henri Le Pelletier, seigneur de Saint-Laurent, capitaine aux gardes, frère de M. de La Houssaye, et d'Élisabeth de Guiry, épousa en 1720 Edme Le Riche, seigneur de Chevaigne, conseiller au Parlement.

27 novembre 1720.

Quoiqu'on fasse tout ce qu'on peut pour pacifier l'Église, il y a encore des raisonneurs. J'entendis hier une chanson qui court et sort apparemment d'un de ces messieurs. Je l'ai mal retenue; vous la corrigerez, s'il vous plaît; c'est sur l'air : *Ton humeur, etc.*

Que fait ici ce grand homme,
L'ambassadeur du Sultan?
Il vient en passant par Rome
Nous apporter l'Alcoran.
Hé! Hé! Comment?
Comment? Couet, répond de Noailles,
Et Mainguy du Parlement.

Il paroît un arrêt d'hier qui consterne bien tous les actionnaires. On leur demande de prêter à la Compagnie des Indes à 4 0/0 cinquante écus par action, dont 100 livres en espèces et 50 en papier; sinon on déclare leurs actions confisquées au profit du Roi.

BALLEROY.

4 décembre.

J'espère, ma chère amie, que les dernières nouvelles que je vous ai données de M. de Caumartin vous adouciront un peu la triste nouvelle que je suis obligé de vous annoncer aujourd'hui [1]. Il le souhai-

1. Le marquis de Saint-Ange, mort le 2; c'était le frère aîné de Mme de Balleroy.

et qu'elle s'étoit trompée ; cet aveu met fin à toutes ses procédures.

La première représentation du ballet du Roi a commencé le 31 du mois passé ; on a enlevé chez les émailleurs de Paris tous les tubes de verre qui étoient chez eux, pour en faire les rayons du soleil qui y paroît dans le prologue du Chaos.

Le sieur de La Coste, maître de musique des Filles de l'Opéra, a une lettre de cachet pour se retirer à 50 lieues. Il a choisi la terre de Mme Ponsin.

*

Paris, 3 janvier.

Un M. de Montcal [1], fils, je crois, de celle que Périgny [2] aimoit, s'étant trouvé dans un jeu, disputoit sur un coup ; un agioteur se trouva là et se mêla à la dispute, qui ne s'adressoit pas à lui et dit qu'il aimoit mieux donner les deux pistoles, bien qu'il ne fût pas du jeu, que de l'entendre tant faire de bruit. M. de Montcal, ayant reconnu ce magnifique seigneur pour le fils d'un de ses fermiers qui avoit fait une rapide fortune par le papier, le menaça de coups de bâton ; on se jeta entre eux, et on les sépara. L'agioteur, suivi de cinq bretteurs, guetta le seigneur et le manqua ; il prit mieux ses mesures le lendemain : il l'attaqua en plein midi dans la rue

1. Probablement Montcalm.
2. Nicolas Gagne de Périgny, président au parlement de Dijon.

Dauphine avec ces messieurs : ils arrêtèrent le carrosse et lui portèrent trois coups d'épée par la portière; mais s'étant jeté bas par l'autre, qu'un passant lui ouvrit, ces messieurs prirent la fuite lorsqu'ils le virent venir sur eux l'épée à la main. On en informe. Voilà de quoi faire un beau hochepot.

On donna un ballet chez le roi. Les jeunes danseurs qui sont à visage découvert ont mis force de rouge, hormis le petit Bouflers [1], qui n'en a jamais voulu mettre. Comme sa mère y étoit, les autres mères qui étoient présentes lui parlèrent pour obliger son fils à en mettre; elle dit qu'elle s'en garderoit bien et que les mânes du maréchal s'élèveraient contre elle si elle étoit capable d'élever son fils de la manière si différente de la vertu de la race. Vous pouvez compter que nul homme de son âge ne se concilie plus d'estime. Le maréchal de Villeroy l'a fort loué et infiniment blâmé les autres : il leur a dit que le Roi ne les verroit jamais de leur vie, s'ils prenoient des façons de faire si indignes des hommes. Le prince de Turenne ne fut pas exposé à cette tentation, ayant dansé masqué, mais il leur a dit son sentiment.

On dit que Mgr le Duc vint trouver l'autre

1. Joseph, duc de Boufflers, fils du maréchal et de Charlotte de Gramont, depuis lieutenant général, mort de la petite vérole le 2 juillet 1747, à Gênes, où il commandait l'armée envoyée au secours de la République. Il était mestre de camp de cavalerie en 1720. Sa sœur avait épousé le fils du duc de Villeroy.

jour le maréchal pour lui demander qui c'étoit qui inspiroit de si mauvais sentiments au Roi contre M. Lass. Le maréchal le mena dans la chambre du Roi sur-le-champ, à qui il dit : Mon maître, M. le Duc demande qui vous a dit du mal de M. Lass ; je vous supplie de le lui dire. » Le Roi prit son sérieux et dit : « Tout le monde m'a dit qu'il avoit ruiné et moi et tous les particuliers de mon royaume. Il n'y a personne qui ne m'en ait parlé. Non, monsieur le Duc, et c'est de quoi je m'étonne, puisqu'il n'y a personne qui dût plus tôt m'en avertir. » M. le Duc ne demanda pas son reste.

Lass n'a fait que passer à La Haye au sortir de Bruxelles, accompagné du marquis de Prie, sans lequel il n'auroit pas fait sûr pour lui. Il passa de là en Allemagne ; quelques-uns ont dit que c'étoit pour aller à Munich et y rester, mais la plus commune opinion est qu'il passera par le Tyrol pour gagner Rome. C'est une chose affreuse que le nombre de gens qu'il a dupés en ce pays-ci et partout. Un juif nommé Rodriguez, qui lui a vendu des pierreries, à qui il doit 60 000 livres, s'est mis à sa poursuite pour se faire payer de son dû. Il a enlevé de Paris, dans les derniers jours qu'il y a été, tout ce qui restoit de pierreries chez les marchands, qu'il a épuisés de tout ce qu'ils en avoient ; il faisoit fabriquer du papier à la Banque et ses émissaires le vendoient sur-le-champ à tel prix qu'on le vouloit. Ce qu'il ramassoit d'or, il le faisoit sortir par voitures

pour l'étranger. Ce qu'il ramassoit d'argent et qu'il ne pouvoit faire sortir si promptement, il l'employoit en achats de lettres sur l'étranger ou de pierreries, dont il payoit partie et prenoit crédit pour le reste avec l'intention de ne pas payer. Il est immense ce qu'il doit ici à toutes les marchandes et ouvrières, de tous les métiers. Cependant il a dit en soupant chez M. le marquis de Prie qu'il sortoit de Paris avec l'estime et l'amitié du Régent et de M. le Duc, qu'il laissoit au roi 100 millions, qu'il avoit une infinité de pierreries et 150 millions en espèces d'or à leur véritable valeur.

Pour sa femme [1], qui est ici, on a dit tant de sots discours que je ne puis les croire ni par conséquent les écrire. Il est certain en général qu'elle n'en est que plus fière et plus insolente. L'abbé de Vaubrun montre la bonté de son cœur par sa grande assiduité dans la maison.

Il a été question de choisir des directeurs pour la Compagnie des Indes expirante; l'on a nommé plusieurs qui seroient très bien s'ils s'en vouloient mêler; mais les meilleurs s'en sont excusés. Tous les mouvements que s'est donnés le grand duc de la Force n'ont abouti qu'à lui faire avoir une voix; encore dit-on que c'est celle d'un des valets qu'il avoit apostés. On eut le chagrin d'entendre des voix de gens qui, sans trop se cacher, lâchèrent de très vilaines

1. Catherine Knowel, d'une bonne famille anglaise. Saint-Simon assure qu'elle n'était pas mariée.

paroles contre l'un des premiers pairs de France.

On a donné un arrêt du conseil qui supprime les mandements de MM. de Montpellier, de Senez et de Boulogne, comme injurieux au Saint-Père [1].

Quoique je puisse me contenter de quatre pages de minute, je croirois manquer à mes devoirs, si je ne vous faisois pas une plus longue lettre, sachant que vous les aimez et voulant d'ailleurs réparer le temps perdu.

Je soupai avant-hier encore dans la même maison, où l'incomparable abbé d'Auvergne nous avoua qu'il demandoit Vienne au lieu de Tours, qu'aucune vue d'intérêt ne le conduisoit à cela, mais la proximité de Cluny. A propos de l'abbé, la femme du prince d'Auvergne est accouchée il y a quelques jours d'un jeune prince qui sera fort agissant, car toute l'immense fortune de sa mère se réduit à un prodigieux nombre d'actions, qu'ils ont toujours conservées comme le plus solide de tous les biens. Pour moi, j'en ai deux seulement, et je trouve encore que c'est beaucoup.

Le prince de Turenne a presque été marié en un clin d'œil ; comme l'on regardoit le mariage comme rompu avec Mlle de Turenne (que je crois qui pourroit bien se renouer), Mme de Lambesc proposa sa fille unique, âgée de treize à quatorze ans, à qui elle assuroit tout son bien, en lui donnant en attendant

1. « Aux évêques de France, et contraires à la paix de l'Église et à l'autorité du Roi. »

sa terre de Braisne, qui est très belle et d'un revenu considérable, avec 12 000 livres à prendre de rentes sur la maison de Bouillon. En faveur du mariage et pour terminer le procès pour le retrait avec le duc d'Albret, le comte d'Evreux donnoit la terre de Tancarville, et la marquise de Créquy avoit donné parole de loger dans son appartement d'en bas les deux mariés et de les nourrir avec les femmes de sa fille. On lui demanda si elle avoit parlé à son mari; elle dit que non, que ce n'étoit pas la peine, qu'il la laissoit libre de toutes choses et qu'il n'osoit la contredire sur rien. Son imbécillité rendoit la chose assez probable. M. de Bouillon louoit le comte d'Évreux de son bon cœur, le duc d'Albret commençoit à s'attendrir pour son frère et lui auroit sauté au col s'il l'avoit rencontré en son chemin. Le prince de Turenne se réjouissoit à l'avance d'avoir une femme à lui tout seul. Le comte d'Auvergne, qui est un des plus plaisants petits boute-en-train que l'on connoisse, rioit de tout cela et disoit : « Bon ! voilà mon frère qui va se marier à une princesse de la maison de Lorraine; pour moi, j'épouserai ma cousine; j'irai en Hollande, et l'on me fera stathouder. » A tout cela, le prince d'Auvergne ne trouvoit rien que d'affligeant; un petit prince nouveau et qui ne se trouvoit que des actions très discréditées pour toute ressource, espéroit Tancarville de l'amitié d'un frère avec qui seul de la famille il étoit lié ; il monta dans la chambre de sa femme et ne trouva de ressource

qu'en se faisant promptement servir ce que l'on peut avoir et beaucoup de vin. Mlle de Bouillon, seule incrédule, crevoit de rire et disoit : « Ne connaissez-vous pas Mme de Lambesc? Elle vient d'imaginer tout cela; je gage qu'il n'y a pas un mot de vrai. » M. de Bouillon se mettoit en fureur et disoit qu'il étoit impertinent de recevoir si mal des propositions aussi raisonnables; il en faisoit mille excuses à Mme de Lambesc, qui de son côté disoit que, trouvant l'affaire aussi convenable, elle ne s'arrêteroit pas à tout cela. Le duc d'Albret, qui ne fait pas grand cas de sa sœur, disoit : « Voilà ce que c'est que d'avoir de l'esprit, on pense toujours différemment des autres. »

Mme de Lambesc dit qu'elle alloit mettre toutes choses en règle et leur apporter les preuves de tout ce qu'elle leur avoit dit. Elle trouva la marquise de Créquy dès le soir, à qui elle dit que le mariage étoit arrêté entre sa fille et le prince de Turenne; qu'il n'y avoit de difficultés que pour le logement, mais qu'elle avoit répondu qu'elle voudroit bien leur prêter l'appartement d'en bas, qu'elle n'occupoit point; que la nourriture des jeunes mariés ne la devoit pas embarrasser, qu'ils iroient dîner et souper à l'hôtel de Bouillon; que, s'ils venoient quelquefois chez elle, elle étoit persuadée que cela ne lui feroit que plaisir. La marquise s'en défendit avec politesse; mais elle s'excusa toutefois sur la différence de l'âge et des amusements.

Comme la chose lui tenoit au cœur, résolue à trouver quelques autres arrangements pour le logement, elle alla attendre le comte d'Évreux, qui se retire toujours de bonne heure chez lui ; elle lui sauta au col et lui dit qu'elle vouloit marier sa fille avec son neveu, qu'elle ne le feroit qu'à condition que cela mît la paix dans la famille, qu'elle vouloit qu'il fût à la noce, qu'elle l'avoit bien dit à M. de Bouillon, qu'elle se dépouilloit quoique jeune ; qu'elle donnoit Braisne et les 12 000 livres de rente qu'elle avoit sur la maison de Bouillon. Jusque-là, tout alloit bien ; mais elle fut obligée d'en arriver à la donation en faveur du mariage de la terre pour laquelle il plaidoit avec ses frères ; cet article souffrit difficulté, et elle ne put être levée ; elle eut beau lui sauter au col, lui dire : « Mon cher ami, romprez-vous le mariage de votre frère ? me refuserez-vous, moi qui suis votre cousine par Duras, par La Marck, etc., et qui vous aime de tout mon cœur? Vous voyez comme je me dépouille pour une fille, et vous ne ferez rien pour l'aîné de votre nom? » Il fut irrévocable. Tous ces petits contretemps ont rompu le mariage, joint à ce que la fille, à laquelle elle avoit donné treize ou quatorze ans, n'en a que huit.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 3 janvier 1721.

Je soupois hier au loin avec tout plein de Provençaux et Provençales ; tous conviennent que la peste

continue à Marseille et aux environs, à Aix et aux Martigues. Elle fait plus de ravages qu'elle n'en a fait à Marseille. Il est faux qu'il y en ait eu à Arles, mais il y a temps pour tout. Dieu veuille que nous en soyons quittes !

On vole ici à force. Il y eut trois vols de faits la nuit du jeudi au vendredi dernier. On recommence l'usage des gros bâtons carrés. Un lieutenant-colonel nommé d'El....., parent des du Monceau, fut frappé avec un de ces instruments; le coup en glissant lui abattit le nez et un œil; des Touches Canon dit hier à mon fils qu'il venoit d'en mourir. Je fus ce même jour témoin d'un autre qui se fit dans la rue de la Ferronnerie, sur les deux heures après minuit, revenant du faubourg. Je vis deux hommes qui en dévalisoient un; mais, n'ayant qu'un laquais et point d'armes, je ne jugeai pas à propos d'interrompre leur besogne.

Caumartin de Boissy.

5 janvier.

L'aventure du duc de Louvigny fait beaucoup de bruit. Étant chez le Roi, on lui parla de Mme de Louvigny; il dit qu'elle étoit grosse, à quoi le Roi répondit qu'il voudroit bien que l'enfant vînt posthume : ce qui scandalisa fort le duc, qui s'en alla piqué. Un courtisan dit au Roi : « Sire, savez-vous bien qu'on ne peut rien dire de plus offensant que ce que vous

venez de dire à M. de Louvigny. — Je l'ai fait exprès, » dit le Roi. Et il se mit à jouer au reversi, qui est son jeu favori. Le duc, piqué, alla conter son aventure à sa famille, qui lui dit qu'il falloit à des discours pareils faire le sourd avec son maître. Il retourna donc au château, où il se présenta pour entrer chez le Roi, qui jouoit. Quand il joue, dix ou douze personnes sont nommées pour le regarder jouer, et c'est tout. M. de Louvigny, à la porte, dit à l'huissier de dire au Roi que c'étoit lui. L'huissier répéta trois fois son nom au Roi, qui n'en fit compte, et, pour plus grand déboire, un simple courtisan sans charges ni titres se présenta et entra à la barbe du duc, qui attendoit une réponse à la porte. Voilà le cas que le Roi fait du duc de Louvigny [1].

6 janvier.

M. d'Argenson a écrit à M. le Régent au premier jour de l'an pour lui faire son compliment et lui a envoyé sa lettre par son fils, auquel le Régent a dit qu'il n'étoit pas content d'une lettre, qu'il vouloit une visite et lui a marqué le jour et l'heure. Ils ont été

1. Le duc de Louvigny, fils aîné du duc de Guiche, étant à la Banque, entendit un homme qui dit : « Ce petit La Motte est bien heureux d'avoir une aussi jolie femme que Mme de Lou... » Il n'acheva pas, apercevant au même instant le duc. Celui-ci va trouver un ami de La Motte pour lui dire la nouvelle, en ajoutant que c'était Mme de Louvois. L'ami, un moment effrayé, se remit et déclara qu'il n'avait reçu aucune confidence. Cette aventure mit Louvigny très mal en cour.

enfermés deux heures et demie tête à tête. Cela fait causer bien des gens.

Je viens d'arrêter un nouvelliste dont on m'assure que vous serez contente. BALLEROY.

12 janvier.

MM. Durevest, Bourgeois et Fromaget ont été élargis de la Bastille, après qu'on en a tiré les éclaircissements nécessaires. MM. Pâris, qui sont de retour à Paris, sont chargés de faire la révision des comptes des directeurs de la Banque ; on leur a donné pour adjoint M. Grassin de la Monnoye, homme d'une probité éprouvée. M. Paperel [1], qui avoit été relégué à Saumur depuis la chambre de justice, a été réhabilité par arrêt du Conseil. M. de la Fare, son gendre, à qui la plus grande partie des biens de son beau-père avoit été adjugée, lui donne pour le dédommager une pension viagère de 8 000 livres.

Mme la marquise de Vatan est morte d'une fausse couche [2].

La duchesse de Sully est très incommodée d'une hydropisie.

Le marquis de Coetanfau [3] a fait présent à M. le

1. Trésorier de la maison du Roi.
2. Catherine Le Mairat, fille d'un maître des requêtes, seconde femme de Claude Aubery, marquis de Vatan, prévôt des marchands.
3. Jean de Kerhoent, marquis de Coetanfao, major général de la gendarmerie, gouverneur de Morlaix.

duc de Saint-Simon de 250 marcs de vaisselle, en reconnoissance d'un legs considérable fait à ce duc, qu'il l'a remis généreusement au marquis, persuadé que ç'avoit été l'intention du légataire.

La bulle que le Palais-Royal attendoit avec impatience de Rome pour la grande maîtrise de Saint-Lazare, à laquelle le duc de Chartres est nommé, est arrivée [1].

Paris, 13 janvier.

A propos de la liste des bénéfices, il y a bien des gens fâchés, et ce n'est pas tout à fait sans sujet. Le pauvre abbé de Froullé, dont je ne suis pas idolâtre, me paroît un des plus à plaindre de tous. Le Régent avoit promis un évêché au maréchal de Saxe pour lui, et il n'a pu avoir qu'une petite abbaye de 1800 à 2000 livres [2].

Les Jésuites triomphent : jamais on n'a fait une promotion si fort à leur gré. Cinq dînoient à l'hôtel de Bouillon et convenoient qu'il sembloit que le R. P. Le Tellier fût revenu. Il n'y a pas un des constitutionnaires zélés qui n'ait reçu récompense suffisante pour son travail, plusieurs même au delà.

1. Cette lettre est la première du nouveau « nouvelliste » dont on vient de parler. Nous indiquons les suivantes par un seul astérisque.

2. Claude-Louis de Froulay, fils du comte de Froulay et de Marie-Anne de Mégaudais, chanoine-comte de Lyon, aumônier du Roi en 1715, abbé de Saint-Maur-sur-Loire le 8 janvier 1721, évêque du Mans en 1723.

Les mérites du cardinal de Bissy, que l'on ne peut soupçonner dans la faveur, ont produit au moine Renié une abbaye de 9 à 10 000 livres de rente.

Le pauvre abbé Boisot avait été mis sur la feuille pour Saint-Évreux, par ordre du Régent. Le cardinal de Bissy l'en a fait ôter.

L'abbé de Breteuil, qui prétendoit avoir parole d'un évêché, a été trouver Son Altesse Royale pour l'en faire souvenir; il lui remontra que, s'il n'en avoit pas un, il n'auroit pas seulement de quoi faire raccommoder ses chausses, qui étoient rompues ; son compliment ne lui a rien produit. Il a eu pour réponse que le motif n'étoit pas canonique, que d'ailleurs il avoit tant dépensé pour les baisser qu'il ne devoit plaindre quelques petits frais pour les faire recoudre [1].

L'abbé de Broglie [2] a bien mieux fait; aussi a-t-il réussi : il a apporté un grand mémoire pour quelques fournitures de vin ; tous les articles étoient visés en points. Au bas étoit écrit : « Total, il me faut l'abbaye de Saint-Michel. » Comment résister à tant d'éloquence? Aussi l'a-t-il eue.

Il a trouvé que l'abbé de Breteuil étoit un trop impertinent visage avec le Régent pour en obtenir

1. Charles-Louis Le Tonnelier, fils du marquis de Fontenay et d'Anne de Calonne, abbé de Chaumes, grand maître de la chapelle du Roi, nommé évêque de Rennes en 1723.

2. Charles-Maurice, fils du second maréchal de Broglie et de Marie de Lamoignon, agent général du clergé de 1710 à 1720, mort en 1766.

des grâces; que Dieu n'avoit pas donné ces sortes de talents à tout le monde; qu'il falloit beaucoup d'esprit et une ancienne familiarité avec Son Altesse Royale. Dans le temps de la défense des pierreries, il vint au Palais-Royal avec des bagues à ses dix doigts. Le Régent lui demanda s'il avoit vu l'arrêt de défense. Il lui dit qu'il l'avoit vu, mais qu'il avoit lu les exceptions; que celles qui servoient à l'ornement de l'Église étoient permises et que l'on ne pouvoit nier qu'il en étoit un des principaux ornements.

CAUMARTIN DE BOISSY.

17 janvier.

La marquise de Gié [1], qui a gagné les trésors du Pérou, marie sa fille au troisième frère de son mari. Vous voyez qu'il y a aussi des consciences dans le monde et qui songent à restituer.

Vous me croyez bien fol si vous croyez que je suis garni d'actions. J'en avois encore deux, pour lesquelles je me suis bien gardé de payer une obole. Je les ai vendues 3300 livres pièce en billets. Je les aurois plutôt jetées au feu que de mettre du bon argent en pareille marchandise.

La dévote qui avoit prédit l'embrasement de Rennes a prédit, à ce que l'on dit, celui de Paris pour le 25 de ce mois. BOISSY.

1. Fille de M. de Harteloire, chef d'escadre. Dangeau nous apprend, à la date du 17 février 1705, qu'à la cour on reconnaissait « que jamais femme n'avoit mieux dansé ».

18 janvier.

Le marquis de Laval, neveu de Mme de Roquelaure, est enfin sorti de la Bastille [1]. On a prié le duc de la Force de ne plus venir au conseil des finances.

A la réception du duc de Nevers au Parlement, M. le prince de Conti fut accompagné par soixante personnes de condition.

Le duc d'Antin passe l'hiver dans ses terres.

Madame se porte beaucoup mieux.

La Sorbonne a eu une lettre de cachet pour recevoir dans son assemblée vingt-deux docteurs qu'elle avait chassés.

Le Régent a accordé à l'abbé Bignon six vicaires, qui auront choix chacun de matières différentes : M. Raguet pour la théologie, M. Allary [2] pour l'histoire, M. Danchet pour les belles-lettres : ils auront chacun 1000 livres de pension.

*.

19 janvier.

Je ne sais si je pourrai, en le masquant un peu, vous rendre une réponse de M. de Broglie à M. le Régent aussi bonne qu'on la trouve. Je vais y faire

1. Gui de Laval-Lezay, baron de La Plesse; la duchesse de Roquelaure était sœur de son père.

2. Pierre Alary, prieur de Gournay, sous-précepteur du Roi, membre de l'Académie française en 1723 (1689-1770).

de mon mieux. Ils étoient à table, où l'on parla de Mme de Falaris [1]; le Régent loua sa beauté, mais se plaignit qu'elle étoit trop grande de je ne sais pas bien d'où; M. de Broglie lui répondit : « Monseigneur, il n'y a qu'à la mettre au compte en banque; elle diminuera d'abord des trois quarts, et, si ce n'est pas assez, il y a encore le virement de partie. »

M. le Duc, sachant qu'il y avoit à la Monnoie 1 200 000 livres d'argent comptant, fut pour en prendre 400 000 de son autorité, qu'on lui refusa. Il fut sur-le-champ au Palais-Royal et obligea M. le Régent de lui donner un ordre pour les avoir. Cela a fait grand bruit. M. de la Houssaye en a été si fâché qu'il a demandé à se retirer; on dit qu'il a raison, parce que, quelque peine qu'il se donne, tant qu'il ne sera pas maître des fonds, il ne pourra réussir à rien. Les uns disent que M. le Duc a pris cette somme pour la maison du Roi, les autres pour la Banque, qu'il s'efforce de soutenir tant qu'il peut : il n'y a pas apparence qu'il en vienne à bout, non

1. Fille de M. de Raucourt, valet de chambre de Madame Royale, et de Mlle de la Blache; elle épousa M. Gorge d'Entragues, fils d'un traitant que le Pape créa duc de Phalaris, à cause de sa mère, parente du cardinal de Valençay; peu après son mariage, il fut poursuivi pour escroquerie et s'enfuit en Espagne. Mme de Vauvray reçut sa femme et la mit dans un couvent, d'où la duchesse d'Olonne, sa parente, la fit sortir et la présenta dans le monde. Très galante, ayant plusieurs amants, elle fut choisie pour renverser Mme de Parabère et devint la maîtresse du Régent vers la fin de 1719; elle fut renvoyée au mois de janvier 1721; mais elle reprit faveur plus tard, et c'est dans ses bras que mourut le Régent.

plus que du retour de Lass, dont on détruit tout à fait le système, pour reprendre l'ancien.

20 janvier.

Le jour que M. de Nevers fut reçu au Parlement duc et pair, MM. les princes du sang s'y trouvèrent : M. le Duc et M. le duc de Chartres y parurent avec une suite peu nombreuse, au lieu que le prince de Conti étoit avec un gros de 60 et 80 personnes, officiers et gentilshommes. Lorsque chacun eut pris séance, un particulier s'avança jusqu'au parquet et dit que, étant de la maison de Bourbon, il requéroit qu'on le reconnût en cette qualité, après que Messieurs auroient examiné les pièces et les lettres qui faisoient foi. M. le premier président se contenta de dire que l'on fît retirer cet homme : il résista pendant quelques instants aux huissiers de la chambre, qui le renfermèrent. Une personne de la cour vint le réclamer sur les assurances qu'il donna qu'il était fol.

On continue à s'assembler tous les lundis chez M. le Duc pour travailler au redressement des affaires de la Banque et pour tâcher d'assurer un dividende certain aux actionnaires.

Dans l'accommodement qui a été fait au sujet de l'abbaye de Marmoutiers, dont l'abbé de Clermont a obtenu la coadjutorerie du consentement de M. l'abbé de Lyonne, il a été convenu que l'on uniroit à cette

abbaye plusieurs prieurés possédés par des moines de la même maison, jusqu'à 30 000 livres de rentes, dont une moitié sera unie à la mense abbatiale et l'autre à la mense monacale, de sorte que M. l'abbé de Lyonne aura dès à présent 15 000 livres de rentes au delà de ce qu'il avoit à cette abbaye, qui, quoiqu'une des plus riches du royaume en collation, ne rapportait que 5 à 10 000 livres de plus.

Les bulles de M. le duc de Chartres pour la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare sont plus restreintes que celles de feu M. de Dangeau, qui lui donnaient le titre de grand maître des deux ordres militaires de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, tandis que, dans les bulles de M. le duc de Chartres, il n'y a que le premier; le roi de Sardaigne a l'autre. On a rendu aux Feuillants leur privilège d'officier à la chapelle du roi; ils en avaient été exclus à cause de leur appel.

L'abbé de Verneuil, qui avoit acheté de M. d'Orgeville la charge d'avocat général au Grand Conseil, a disparu depuis huit jours; on suppose que le dérangement des affaires générales aura dû en mettre un dans les siennes, qu'il auroit pu prendre quelque parti extrême.

Il paraît par la dernière lettre de Provence que la peste n'y diminue pas; elle n'a pu encore gagner Toulon, bien qu'une famille entière y ait été enlevée en fort peu de temps.

22 janvier.

Tous les plaisirs de Paris consistent dans l'opéra de *Thésée* et le ballet du Roi, où tout Paris assista : il se représente dans la grande salle des machines; c'étoit Coypel le fils qui avoit fait le sujet de la pièce; elle s'est trouvée si mauvaise, qu'on a été obligée de la changer. On joue après *Don Japhet d'Arménie.* Je vous envoie un petit couplet de La Motte sur Coypel. Il n'y a point de mariage que celui de M. Le Nain, qui a épousé ces jours passés Mlle d'Asfeld [1]. Mlle Dufronchot, fille du fermier général, épouse M. de Saint-Cir, conseiller au Parlement. On lui donne 100 000 écus, dont il y a quelque peu d'argent comptant. Toute la finance reprend son ancienne fortune. On a nommé beaucoup de fermiers généraux, auxquels on fait financer 150 000 écus. Il y en a peu en état de fournir cette somme.

De Sabine [2].

22 janvier.

Les *on-dit* de Paris me fournissent une occasion de vous écrire; ma peine sera bien employée si ma lettre vous amuse.

1. Anne, fille de Benoît Bidal, baron d'Asfeldt, maréchal de camp et d'Anne Pucelle, frère du maréchal, épousa Jean le Nain, baron d'Asfeld, maître des requêtes, intendant en Languedoc.
2. Une des rares correspondantes de Mme de Balleroy.

On crie partout misère; les marchands ne vendent rien, et tout le monde est aussi magnifique que du temps de l'agio; on ne voit pas un écu, et les théâtres sont très pleins. Les embarras de carrosses n'ont pas cessé; Paris, comme vous voyez, est immuable. Les cours des princes sont seules changées; celle de M. le Régent est toujours nombreuse et plus par nécessité que par affection. M. le Duc n'en a point, et tout le monde adore M. le prince de Conti : quelle vicissitude!

Suivez-moi article par article; je vais vous rendre compte de la situation de nos trois princes.

M. le Régent est très triste et était malade hier; il a reçu une lettre il y a huit jours dont je vous dis le contenu tout bas, qui est qu'on lui marquoit qu'il étoit empoisonné et qu'il s'en apercevroit quand il auroit des taches jaunes sur le corps. Ces on-dit-là ont pu passer jusqu'à vous; le fait est qu'il est fort triste.

M. le Duc n'est pas plus gai; tout son or ne le rend pas heureux ; personne ne le visite; on lui tourne le dos pour l'éviter; sa table à souper est de vingt-cinq couverts; il ne s'y trouve personne depuis que Lass est parti; il a envoyé prier par billets; personne n'est venu. Voilà la réponse que lui fait le duc de La Meilleraye : « Je suis bien fâché d'être engagé chez M. le prince de Conti [1], mais son billet ne vaut pas un billet de banque. »

1. Ce prince profitait de l'abandon où on laissait le duc de Bourbon pour recevoir brillamment à l'Isle-Adam.

Enfin, à la réception du duc de Nevers au Parlement, il arriva seul, et le prince de Conti avoit deux cents gentilshommes avec lui. Il est vrai que le procédé des princes est plein de générosité; il y a peu de temps qu'il alla trouver le duc d'Orléans et lui dit : « Monsieur, je viens de chez le Contrôleur général auquel j'ai remis 40 000 livres de rentes des profits des actions qu'on m'a fait prendre malgré moi; cela aidera l'hôtel de ville à payer de petites parties au peuple. De plus, j'ai gagné encore de quoi retirer la terre de Mercœur, qui en vaut 50 000; j'en abandonne le revenu jusqu'à concurrence de la somme qu'elle m'a coûté. » Le Régent lui tourna le dos sans lui répondre. Au dernier voyage qu'il fit à la Marche, il y avoit bien des seigneurs chez lui pour prendre congé de lui. On lui demandoit d'être du voyage, comme on demandoit au Roi à être de Marly. Il répondit : « Messieurs, j'en suis bien fâché; mais la Marche n'est pas si bien meublée que Chantilly : je ne puis donner que quarante lits. — Eh bien, monseigneur, nous nous doublerons si vous le permettez. » Il y alla plus de soixante personnes, dont les ducs de La Feuillade, de La Meilleraie, de Brissac et autres; enfin c'est le héros de Paris.

Le Parlement est fort embarrassé; il attend de jour en jour des lettres de cachet d'espèce nouvelle. Il y a deux conseillers à l'aumône de la pension Saint-Sulpice. Vous savez les nouvelles de Rouen touchant la prophétesse. On dit qu'elle avoit prédit l'embra-

sement de Rennes; elle en prédit un à Paris pour mercredi. Vous savez que toutes les caves sont bouchées à Rouen et qu'on a trouvé, dans la plupart, des sacs de poudre avec des mèches.

Madame Douairière était fort mal hier. Les on-dit ne finissent jamais à Paris.

On dit, par exemple, que Lass, passant à Cologne, a été arrêté par ordre de l'Électeur. Un gentilhomme qui avoit été à Paris avec l'Électeur le reconnut et vint le dire à Son Altesse, qui défendit qu'on lui donnât des chevaux à la poste sans un ordre exprès. Ensuite il l'envoya quérir et lui dit du plus loin qu'il l'aperçut; « Eh! bonjour, monsieur Lass; je ne demande pas comment vous vous portez, mais comment se porte la France. » Il voulut se fâcher; cela l'embarrassa. L'Électeur lui dit que l'Empereur iroit plutôt incognito que M. Lass, et il revint à : « Comment se porte la France? » A la seconde question, Lass répondit que tout y étoit en abondance. « Et les billets, combien valent-ils? » Lass répond : « Tout ce qu'ils ont toujours valu. — Oui, dit l'Électeur; j'en suis bien aise; en voici pour 400 000 livres : je vous prie de me les payer. — Mais vous savez bien, monseigneur, que je n'ai point assez d'argent. — Monsieur, vous ne passerez pas que vous n'y ayez satisfait; vous avez des correspondants ici; prenez et donnez-m'en sur eux. » Il vouloit passer; il fit les billets, et il passa. Il est arrivé ici des négociateurs d'Anvers et de Bruxelles pour tra-

vailler à mettre ordre à nos affaires. Dans le dernier conseil, M. le Duc a montré toute sa bonne volonté pour le peuple; il opina que, pour sauver le royaume de sa ruine totale, il falloit doubler la capitation, rétablir le dixième et ôter le papier du commerce. Il fut hué et alla pleurer chez sa chère mère.

24 janvier.

La princesse épouse du chevalier de Saint-Georges accoucha à Rome, le 31 décembre dernier, d'un fils nommé Jacques-Edouard-Louis-Casimir : il s'est trouvé aux couches de la princesse treize cardinaux, la princesse du Tencin, la princesse de Piombino, avec le sénat romain et plus de deux cents Anglais ; il y a eu plusieurs décharges de canon du château Saint-Ange et quantité d'illuminations.

Le marquis de Laval, détenu depuis deux ans à la Bastille à propos de l'affaire d'Espagne, en est sorti par ordre du Régent pour se retirer en province, à la Plesse au Maine.

MM. de Malezieu père et fils, s'étant présentés le 28 au Palais-Royal pour saluer le Régent, n'ont pas reçu un accueil favorable de ce prince [1].

Il paroît que MM. Pâris auront la caisse commune des recettes générales des finances, comme ci-de-

1. Marais raconte que le Régent dit au fils, qui entra le premier : « Vous êtes bien insolent de venir ici. Sortez, et que je ne vous voie jamais. »

vant, ainsi que les journaux des recettes du royaume qui étoient chez M. Laugeois, un des directeurs de la Compagnie des Indes.

Les comédiens italiens représenteront samedi 25 devant le Roi une comédie nouvelle sous le titre : *les Amours de Diane et d'Endymion* [1] ; cette pièce sera pleine de lazzi. Arlequin y fera le principal rôle.

Le comte de Toulouse a envoyé 20 000 livres à Rennes, qu'il a empruntées pour secourir les pauvres.

Le duc de Luynes s'est retiré depuis la mort de sa femme à Issy, dans la maison qui appartient au séminaire Saint-Sulpice [2].

On croit que l'on pourroit placer la bibliothèque du Roi à la Banque, à cause de la proximité de la rue Vivienne, où les livres sont déposés depuis longtemps.

M. Lass a passé à Augsbourg, ce qui fait croire de plus en plus qu'il prendra la route d'Italie.

Le duc de La Force a été condamné à vendre à bon marché au corps des marchands de Paris toutes les marchandises qu'il faisoit vendre aux Augustins.

1. De Gilbert.
2. La duchesse, fille de Louis, légitimé de Bourbon-Soissons, prince de Neufchâtel, et d'Anne de Montmorency-Luxembourg, mourut le 11, à vingt-quatre ans. Belle et vertueuse, elle était excessivement aimée. Son mari se remaria en 1732 à Marie Brulart, fille du premier président du parlement de Bourgogne et veuve du marquis de Béthune-Charost.

La peste est violente à Aix, mais n'a pas passé le Rhône.

L'abbé de Verneuil, avocat général du Grand Conseil, a fait une banqueroute de 2 millions.

Le Régent a dit qu'il ne donneroit plus d'expectative de conseiller d'État.

Relation de ce qui s'est passé au Conseil de Régence du 26 *janvier* 1721.

M. le Régent, en entrant au conseil, après s'être assis, se leva et dit au Roi : « Sire, il s'agit aujourd'hui d'une affaire très importante, concernant la Compagnie des Indes, et le papier dont M. de la Houssaye va rendre compte à Votre Majesté. » M. le Duc se leva et dit : « Sire, je n'ai entendu parler de cette affaire que ce matin ; j'avois résolu de garder le silence, parce que je craignois que ce que j'ai à dire ne parût d'un homme intéressé. J'ai accordé ma protection à la Compagnie des Indes, autant que j'ai cru qu'il étoit du service de Votre Majesté et du bien de vos sujets. J'ai déposé 1580 actions ; les 80 ne m'appartiennent pas, et je fais présent des autres à la Compagnie, afin d'avoir la liberté d'opiner sans intérêt ; j'ai passé chez moi pour les prendre, et je les aurois apportées ici et jetées au feu en présence de Votre Majesté et du Conseil ; mais, celui qui en est gardien ne s'étant pas trouvé là, je les porterai demain à M. le Régent pour les brûler. »

M. le prince de Conti dit : « Tout le monde sait bien que depuis longtemps je n'ai point d'actions; je n'en ai eu qu'après mon retour d'Espagne; je les ai vendues, et je n'en ai aucun bénéfice que la terre de Mercœur, et j'offre de la remettre. » M. le Duc répliqua : « Des offres vagues ne suffisent pas; il faut des réalités et l'exécution. »

M. de La Houssaye fit ensuite le rapport des comptes de la Compagnie avec le Roi et conclut à ce que la Compagnie des Indes fût déclarée redevable de tous les billets de banque et que ceux qui ne seroient pas couverts par les 1 500 000 livres des espèces retirées par la Compagnie des Indes, elle en devroit l'excédent au Roi, attendu que Sa Majesté s'en charge; que c'étoit une suite naturelle de l'union qui avoit été faite de la Banque à la Compagnie au mois de février 1720, où le Roi avoit donné à la Compagnie le bénéfice et la charge de la Banque. M. le Duc prit la parole et dit que, par la même assemblée, il avoit été réglé qu'on ne feroit plus d'achat d'actions et qu'il ne seroit point fait de billets de banque que par une assemblée générale, qu'il n'y en avoit pas eu; que, s'il avoit été fait des billets de banque et des achats d'actions, c'étoit par ordre de Sa Majesté et par arrêt du Conseil de son propre mouvement, qu'ainsi le Roi en devoit être tenu. — M. le Régent répliqua que M. Lass étoit l'homme de la Compagnie aussi bien que du Roi; que ce qu'il avoit fait, il croyoit être le bien de la Compagnie;

que cela étoit si vrai que l'arrêt qui ordonne l'achat des actions porte que le dividende accroîtra aux autres actionnaires; que c'étoit M. Lass qui avoit fait faire des billets de banque pour cet emploi, afin de faire valoir les actions. M. le Duc répliqua que M. Lass ne pouvoit pas engager la Compagnie, puisqu'il étoit l'homme du Roi comme contrôleur général; qu'il n'y avoit eu d'abord que 1200 millions de billets de banque, qu'il avoit même été dit dans l'assemblée que l'on supprimeroit les billets de 10 livres; que, loin de là, on en avoit fait pour plus de 100 millions des mêmes, et qu'il y avoit dans le public pour plus de 2 700 000 000 de billets; que cela ne pouvoit jamais être regardé comme un fait de la Compagnie.

M. le Régent répliqua que l'excédent de ces billets avoit été fait par des arrêts du conseil rendus sous la cheminée; que même après l'arrêt de mai, lorsque l'on donna des commissaires à la Banque, il se trouva pour 600 000 000 de billets que M. Lass avoit fait faire sans billets, même cachés; qu'il y avoit de quoi lui faire faire son procès, et qu'il avoit été obligé de donner un arrêt après coup pour le sauver et valider les billets.

M. le Duc dit : « Il faut bien qu'il les ait faits par vos ordres; sans cela, vous n'auriez pas couvert un crime capital de cette manière-là, et vous ne l'auriez pas fait sortir du royaume. »

M. le Régent dit : « C'est vous, monsieur, qui lui

avez envoyé des passeports. — Il est vrai, dit M. le Duc ; c'est vous qui me les avez donnés ; je ne vous les ai jamais demandés; vous m'avez chargé de les lui envoyer, et vous avez souhaité qu'il sortît du royaume. Je sais qu'on a voulu me jeter un chat dans les jambes dans le public, et je suis bien aise d'expliquer au Roi comment les choses se sont passées. Je n'ai jamais été d'avis que M. Lass sortît du royaume; j'ai fait même tout ce que j'ai pu pour qu'il y demeurât; mais je me suis toujours opposé à ce qu'on le mît à la Bastille et qu'on lui fît faire son procès comme on le vouloit, parce qu'on ne pouvoit rien faire contre lui, monsieur, qui ne retombât sur vous. Ce fut vous qui me donnâtes les passeports, desquels je ne vous avois jamais parlé, qui me chargeâtes de les lui envoyer; ainsi il ne faut pas m'imputer sa sortie de France. »

M. le Régent dit : « Si je l'ai fait sortir du royaume, c'est qu'on m'a fait entendre que sa présence en France nuiroit au crédit public et empêcheroit les opérations que l'on vouloit faire. »

M. de la Houssaye continua ensuite son rapport, et il passa que la Compagnie seroit débitrice envers le Roi de tous les billets de banque; ensuite il proposa que, comme il y avoit plusieurs particuliers qui avoient mis tous leurs biens sur la foi publique, il n'étoit pas juste que, par les dettes immenses de la Compagnie envers le Roi, ils fussent ruinés, et réciproquement que ceux qui étoient sortis de la Com-

pagnie dans le bon temps, qui avoient converti leurs actions en billets ou qui les avoient achetées à vil prix sur la place, ou employées en rentes perpétuelles ou viagères, actions rentières, ou en comptes de Banque, profitassent des malheurs des actionnaires de bonne foi; qu'ainsi il falloit nommer des commissaires pour liquider tous les papiers et parchemins, et annuler tous ceux qui ne viendroient pas de conversion de biens réels.

M. le Duc dit : « Il y a 80 000 familles au moins dont tous les biens consistent en ces effets ; de quoi vivront-elles pendant cette liquidation ? »

M. de la Houssaye dit que l'on nommeroit tant de commissaires que ce seroit bientôt fait.

M. le Duc dit ensuite que, s'il y avoit des gens à liquider, ce n'étoit pas ceux qui étoient anciens porteurs d'effets publics ; que le discrédit les ruinoit assez, mais qu'il falloit rechercher ceux qui avoient réalisé en or, en argent, en lettres et maisons, ou qui auroient vendu leurs immeubles des prix exorbitants, dont ils avoient arrangé leurs affaires aux dépens de leurs créanciers.

M. de la Houssaye dit qu'on les taxeroit aussi; mais que, par rapport à ceux qui auroient réalisé en argent, c'étoit une chose fâcheuse pour la peine qu'il y auroit à les connoître ; qu'il arrivera cependant un bien de l'arrangement que l'on propose aujourd'hui, parce que le Roi reprenoit un nouveau crédit par la liquidation en absorbant une grande

partie de ses dettes; les réaliseurs en argent le mettroient au jour pour le prêter à Sa Majesté, vu la facilité des billets payables au porteur. M. de la Houssaye continua son discours, et, après qu'il fut fini, il fut arrêté qu'il seroit nommé des commissaires pour liquider des rentes sur le royaume, tant perpétuelles que viagères, etc.

Le Régent répondit qu'il falloit faire un règlement, qui seroit porté au premier Conseil de régence, pour prescrire aux commissaires les règles que l'on devroit tenir pour ces liquidations; après quoi il ne s'en mêleroit en aucune façon, renverroit aux commissaires et ne feroit grâce à personne.

M. le Duc lui dit en se levant : « Monsieur, ce sera fort bien fait; c'est le seul moyen que tout se passe dans les règles. »

On a supprimé quelques paroles qui obligèrent M. le maréchal de Villeroy de dire : « Souvenez-vous, messieurs, je vous prie, que vous parlez devant le Roi votre maître. »

De Maltot.

27 janvier.

Picard, fameux graveur établi depuis plusieurs années en Hollande [1], a mis au jour une estampe

1. Bernard Picard, fils d'Étienne Picard, dit le Romain, vint se fixer avec son père en 1710 à Amsterdam, où il publia un grand nombre d'estampes, dont plusieurs très curieuses sur le système de Law. Mort le 8 mars 1733.

dont le dessin a pour titre : *Monument consacré à la postérité en mémoire de la folie incroyable de la vingtième année du XVIIIe siècle.* La Fortune y paroît sur un char conduit par la Folie. Ce char est tiré par les principales compagnies qui ont donné naissance à ce négoce pernicieux, comme le Mississipi avec une jambe de bois, le Sud avec une jambe bandée et un emplâtre sur l'autre ; les agents de ce commerce font tourner les roues du char, ayant des queues de renard pour marquer leur adresse et leur ruse ; on voit sur les rais les principales compagnies, tantôt hautes, tantôt basses. Le véritable commerce y est renversé avec ses livres et ses marchandises et est presque écrasé sous les roues du char. Une foule innombrable de personnes de tous états et de tous sexes courent après la Fortune pour attraper des actions. Dans les nues se voit un diable faisant des bouteilles (*sic*) de savon qui se mêlent aux billets que distribue la Fortune, à des bonnets de fous qui tombent en partage à plusieurs et à de petits serpents qui marquent les insomnies, l'envie, le désespoir, etc. La Renommée vole devant, répandant cette contagion ; le char conduit ceux qui le suivent à l'une des trois portes que l'on voit, savoir : l'hôpital des fous, des malades et des gueux. La Folie a pour devise deux têtes : l'une, jeune et riante, marque le beau côté des actions ; l'autre, vieille et ridée, avec cette sentence : « Le chagrin suit souvent une belle apparence. »

Le Roi a créé pour M. de Brémont, capitaine au régiment de Chartres et lieutenant du Roi de Ribemont, la charge d'aide-major aux gardes françoises.

Les avocats au Parlement qui ont refusé d'aller à Pontoise ont convenu entre eux de ne point consulter ni plaider avec les avocats du grand Conseil, du Châtelet et autres juridictions qui ont continué de faire leurs fonctions.

On dit que le prince de Conti a donné 40 000 des 100 000 livres de sa pension de prince du sang.

Les livres de la bibliothèque du Roi ont été distribués en six départements : M. Danchet, de l'Académie françoise, a la classe des belles-lettres ; M. Capron, avocat célèbre pour les matières bénéficiales, celles du droit ; l'abbé Allary, l'histoire ; M. Buret, de l'Académie des sciences, la médecine ; M. Andry, médecin, la physique ; l'abbé Raguet, la théologie. Il y aura encore une classe pour les estampes : on ne sait pas encore le titulaire, la santé de M. le Hay le mettant hors d'état d'y satisfaire. Chacun aura 1000 livres d'appointements.

La peste diminue considérablement en Provence.

Les actions sont tombées à 3600 livres en billets de banque, lesquels valent 7 livres pour 100 livres. On apprend dans le moment que les actions viennent d'être supprimées, excepté celles des actionnaires qui pourront prouver qu'elles proviennent des fonds de rentes qui leur ont été remboursées.

27 janvier.

Voici, Dieu merci! le 25 passé sans que cette ville ait été brûlée, malgré tout ce qu'en a pu en prédire la prophétesse de Rennes. Au défaut de cette prédiction, on en débite mille autres plus tristes les unes que les autres. Songes et prédictions sont choses de même espèce à peu près et le paroissent aux hommes suivant l'affection de leur esprit. Ézéchiel étoit un songe-creux, Isaïe un grand prince, petit si vous voulez, mais prince du sang judaïque, Jérémie triste comme un bonnet de nuit. L'un ne voyoit et ne parloit que de roues de feu, de chevaliers, etc. Le second avoit des idées magnifiques. Le dernier ne savoit que se tourmenter. Vous n'en trouverez jamais à qui le bien et le mal se présentent également. Des imaginations ne parlent jamais que par rapport à ce qui échauffe leurs passions. Elles le sont toutes furieusement aujourd'hui.

Tout le peuple veut que Lass soit rentré ici incognito par une porte de derrière de sa maison. Beaucoup même soutiennent l'avoir vu; mais il est hors sens que cela soit vrai, et je suis bien convaincu que nous ne le reverrons jamais ici. Beaucoup de gens croient qu'il veut bien sacrifier une partie de sa fortune pour remettre le Prétendant sur le trône. Je crois qu'ils voient juste. Cet homme a du grand dans la tête. Je ne vois pas le moyen pour lui de

se faire une protection considérable et de se donner un grand appui qu'il ne trouvera pas ailleurs. La haine naturelle des Anglais contre nous ne peut-elle pas faire un mérite de l'état où le système nous a réduits?

M. Le Pelletier de Soucy quitte le conseil de Régence et tous les bureaux. Il garde cependant sa place de doyen du conseil. C'est un fort honnête homme et qui faisoit tout le bon usage qu'il pouvoit de la portion d'esprit que Dieu lui avoit donnée.

Caumartin de Boissy

30 janvier.

La nouvelle de M. d'Argenson ne se confirme pas; j'ai rendez-vous ce matin avec lui. M. son père va souvent au Palais-Royal, et le Palais-Royal va chez lui. Il s'est tenu un conseil extraordinaire où les princes se sont chanté pouille, à l'occasion de Lass. Tout le monde y blâma M. le Duc d'avoir favorisé son évasion; il se laissa blâmer sans mot dire, jusqu'à ce que M. le Régent s'en mêlât. Alors il n'y put plus tenir : il rougit, il pâlit, son œil fermé s'ouvrit, il apostropha le Régent et lui dit : « Quoi! monsieur, n'est-ce pas vous qui m'avez prié de vous prier en public de le laisser partir et de paroître favoriser son départ? ne l'aviez-vous pas résolu avec lui? » Pendant leur dispute, le prince de Conti rioit et, tirant le duc de Chartres par la manche, lui disoit :

« Le cousin donne des démentis à votre père, et vous souffrez cela? » Enfin les cartes se brouillent entre eux, et M. le Duc à son corps défendant a rendu 1800 actions : c'est 30 millions! Que vous dirai-je du prince de Conti? Il est bien sage, on l'aime bien. Il arrive tous les jours des querelles au bal; je soupois il y a huit jours chez M. de Sabran, et la veille son beau-frère, qui étoit abbé l'année passée, avoit reçu fort plaisamment un coup d'épée, à ce qu'il me conte. En se retirant sur les trois heures du matin, il rencontre un homme qui passoit son chemin; il fait arrêter son carrosse et lui demande l'heure; l'autre lui dit : « Trois heures. » Sabran lui répond en d'autres termes : « Le diable vous emporte à quatre! » et fait marcher son cocher; l'autre l'arrête, le fait descendre, lui donne un coup d'épée et s'en va.

CAUMARTIN DE BOISSY.

31 janvier.

Je viens de manger le plus beau, le plus grand et le meilleur brochet que l'on ait jamais mangé. La pièce se représentoit chez le cardinal de Rohan, où l'assemblée étoit aimable et nombreuse. Y auroit-il un homme plus heureux, à ses goûts près, s'il le vouloit? Entouré d'une famille aimable, qui ne songe qu'à lui plaire, comblé de dignités et de richesses, après avoir vu son parti triompher de celui qui valoit le mieux, son ambition ne pourroit-elle être con-

tente? Pourquoi faut-il qu'il traverse dans vingt-cinq jours toute l'Allemagne pour descendre à Rome par les montagnes du Tyrol, arrêté peut-être en chemin par deux ou trois quarantaines qu'on l'obligera de faire ou peut-être par quelque accès de goutte. Quand il y sera arrivé, qu'il y aura fait la plus belle négociation du monde, qu'aura-t-il de plus que ce qu'il a ? La dépense énorme qu'il y va faire l'incommodera peut-être pour le reste de ses jours. Quel point de vue peut-il se proposer?

Je permets à un grand général tant que le sang bat dans ses artères d'aller en répandre jusqu'à la dernière goutte pour le salut et la gloire de la nation. Tout est grand dans ce qu'il fait; la noblesse de l'État, les seigneurs, les princes, tout lui obéit. Il représente un grand souverain dans ce que la souveraineté a de plus éclatant; il défend sa patrie et travaille à son agrandissement. Mais que fait un cardinal ambassadeur à Rome? Il va vivre avec des scélérats et travailler à soumettre les libertés de son pays à l'idole romaine. Si j'étois à sa place, je ne quitterois mon pays que pour aller à un concile renfermer M. de Rome dans ses limites.

Nos plénipotentiaires partent incessamment [1]. M. de Saint-Contest, il y a trois jours, souffrit diminution dans son équipage par un dogue qui étoit fortuitement entré chez lui, combattit corps à corps un

1. Pour le congrès de Cambrai.

des chevaux, à qui il mangea la tête, quoi qu'on fît pour les séparer. Il vint le lendemain chez M. de la Houssaye, où nous dînions, nous conter la mort malheureuse de son Bucéphale.

A propos de combats d'animaux, le maréchal de Villars en conta l'autre jour un fort beau chez le Régent. Le roi Sobieski avoit un aigle et un faucon privés qui avoient longtemps vécu en bonne intelligence. Quelquefois ils faisoient en l'air les plus beaux tours du monde. Un jour, le faucon fut tenté du diable et voulut prendre un air de supériorité sur son maître. Il s'enleva au-dessus, sans faire mine de rien, et, se plaçant sur le dos de l'aigle, il le fit descendre à terre. Le roi des oiseaux ne fit qu'en rire et ne fit semblant de rien; mais une autre fois, le faucon ayant voulu récidiver, il se mit sur ses gardes, s'éleva au-dessus, le saisit dans ses griffes, l'entraîna à terre et lui arracha jusqu'à sa dernière plume. Le faucon, humilié, déplumé, médita sa vengeance en attendant le retour de ses plumes; Dieu les lui ayant renvoyées, il s'exerça pendant assez longtemps à passer par un trou qui étoit à son mur en volant à tire d'ailes; les spectateurs ne comprenoient rien à cet exercice. Un jour, comme l'aigle ne songeoit à rien, il lui donna un grand coup de bec, gagna la muraille et passa par son trou : l'aigle voulut le suivre et se prit dans le trou. Le faucon revint et à son tour pluma son ennemi tout de plus belle.

Si le fait que ces messieurs racontent est vrai, que diront MM. les Cartésiens avec leur opinion de la machine?

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er février.

La duchesse de Sully mourut d'hydropisie le 30 janvier, à quarante-sept ans [1]. Le Régent donna un prieuré de son apanage de 3000 livres de rentes à M. de Beaulieu, parent de Mme de Froiteville, religieuse de Chelles [2].

On écrit d'Orléans, du 26 du mois passé, que l'évêque de cette ville [3], en camail et rochet, précédé de deux huissiers, suivi de ses deux aumôniers, du doyen et de quatre laquais de sa livrée, dont l'un portant un bénitier, alla pour la seconde fois visiter un chanoine de Sainte-Croix nommé le sieur Georges, qui étoit malade à l'extrémité. « Eh bien, monsieur Georges, en l'état où vous êtes présentement, ne voulez-vous pas rentrer dans le giron de l'Église? » Le moribond ne répondant rien, le doyen dit qu'il falloit prendre acte de son consentement tacite, qui devoit être une preuve qu'il acceptoit la Constitu-

1. Armande de Cambout, fille du duc de Coislin et de Marie du Hargouet, mariée en 1689, sans enfants.

2. Mme de Fretteville, celle des religieuses en qui l'abbesse, fille du Régent, avait le plus de confiance.

3. Gaston Fleuriau d'Armenonville, nommé en 1707, mort en 1733.

tion et révoquoit son appel. Un neveu du malade, nommé Pichart, chanoine de Saint-Aignan, dit : « Mon oncle, il s'agit ici de rendre hommage à la vérité, vous y êtes obligé en conscience. » Enfin, le bonhomme parla à haute et intelligible voix et dit que sa conscience ne lui avoit jamais rien reproché au sujet de son appel, et qu'il étoit résolu de mourir dans les mêmes sentiments, espérant que Dieu lui feroit miséricorde.

On compte actuellement près de quarante à quarante-cinq charges de conseillers au Parlement à vendre sur le pied de 450 à 500 000 livres comptant tout au plus.

On assure aujourd'hui que Lass est à Rome.

*

10 février.

La réception du duc de Brissac ayant été remise au 6 de ce mois, M. le Duc y vint avec un très petit cortège, le prince de Conti avec plus de quatre cents personnes, dont beaucoup d'officiers de distinction.

La maréchaussée de Besançon a conduit ici le duc de***, qui a été, à ce que l'on assure, pris parmi une troupe de voleurs de grand chemin qui faisoient beaucoup de désordre en Franche-Comté. On l'a envoyé à la Bastille. On dit qu'il pourra s'en tirer, malgré les apparences, ayant été pris de force et contraint de demeurer avec eux.

M. Le Pelletier de Souvy[1] ne voulant plus s'occuper que de l'affaire de son salut, et pour se retirer dans sa terre, a remercié le Régent de sa place de membre du Conseil de régence. Son Altesse Royale l'a remplacé par son fils, M. des Forts[2].

Le lundi 3, les syndics des marchands, munis d'ordre, se transportèrent aux Grands-Augustins avec un commissaire des archers, sur l'avis qu'ils avoient reçu qu'il y avoit dans plusieurs salles de cette maison un dépôt considérable de toutes sortes de marchandises. En effet, ils en ont trouvé pour des sommes très grosses, que l'on dit monter à près d'un million : on assure que ces marchandises appartiennent à un gros seigneur mississipien qui en avoit fait emplette il y a plus de six mois. Il y a cependant un marchand qui les réclame en son propre et privé nom; mais le seigneur dont on vient de parler sollicite fortement pour ce marchand.

On a eu avis que trois vaisseaux venant de la mer du Sud et appartenant à la Compagnie des Indes doivent arriver au port de Lorient dans le mois d'avril, avec 8 millions en piastres, qui en produiroient près

1. Michel Le Pelletier, seigneur de Souvy, cadet de Le Pelletier de Rosambo, intendant de province, conseiller d'Etat, directeur général des fortifications, mort doyen du Conseil, le 10 novembre 1725, marié à Marie Guérin des Forts, fille d'un conseiller au Parlement.

2. Michel Robert, né en 1675, conseiller au Parlement, maître des requêtes, conseiller d'Etat, contrôleur général en 1726, ministre d'Etat en 1729, mort en 1741, d'où descendent les Le Pelletier de Saint-Fargeau.

de 50 millions sur le pied où sont nos espèces : suivant toutes les apparences, comme la Compagnie est redevable au Roi, cet argent reviendra dans ses coffres.

L'ambassadeur turc s'est embarqué à Béziers sur le canal de Languedoc, qui le conduira à Toulouse et de là à Bordeaux, où il fera quelque séjour ; au delà, il continuera sa route par terre dans le carrosse du Roi ou à cheval.

Le chevalier de Canilly ira le recevoir à Orléans.

M. Courtin, banquier à Paris, a offert de remettre par forme d'avances tous les mois dans les coffres du Roi 8 millions en échange de l'abandon de tous les deniers des recettes provinciales. On dit que cela a été accepté.

Le Roi continue à être enrhumé; mais on n'en est pas inquiet.

La contagion continue à Aix : on calcule que de la population un tiers a péri; un autre tiers est sorti de la ville.

Les vingt-deux docteurs molinistes exclus des assemblées de la Sorbonne y sont rentrés ces jours passés par lettres de cachet.

Le duc de Luynes a été attaqué d'une maladie extraordinaire, causée par le vif chagrin de la mort de sa femme.

On compte jusqu'à quatre-vingts docteurs qui ont renouvelé leur appel.

La cour a envoyé une lettre de cachet à dom

Thierry, qui étoit prieur de l'abbaye de Vienne en Champagne, avec ordre de sortir du royaume; les religieux de cette maison ont été dispersés en diverses maisons de l'ordre, pour avoir renouvelé leur appel depuis la défense faite [1].

*

15 février.

Ponts-Dacherre (?), gendre de M. de Corden (?), attaqua il y a quelques jours de conversation en plein Palais-Royal le grand-duc de Louvigny. Il lui dit : « Monsieur, comment vous portez-vous? Il faut que votre santé soit bien mauvaise; vous acceptez tous les jours des rendez-vous de moi, et vous ne vous y trouvez jamais. Il faut que vous vous portiez mal. Pour finir la chose, il faudra que je vous parle en pleine rue; je suis bien aise de vous le dire devant

1. Dom Thierry Fagnier de Viaixnes était fils d'un secrétaire du roi de Châlons-sur-Marne; élevé chez les Jésuites, il entra en 1677 dans la congrégation de Saint-Vanne et fut ordonné prêtre par Mgr de Noailles après de très fortes études. Il se fit connaître comme prédicateur et ses doctrines le firent enfermer en 1689 à l'abbaye Saint-Michel : il prit parti pour les Jansénistes avec une excessive vigueur, ce qui le fit enfermer pendant dix ans à Vincennes : il ne s'en montra que plus violent ensuite et formula avec une grande hardiesse son appel contre la bulle : il fut remis à Vincennes en 1714 et y resta jusqu'à la mort de Louis XIV. De nouvelles violences le firent exiler de France (mai 1721). Il se retira à Bruxelles, puis en Hollande et mourut à Ryswick le 31 octobre 1735. — Le gazettier a inventé ce prieuré de Vienne. — Voir une excellente étude sur Dom Thierry de Viaixnes, par M. Hérelle, dans la *Revue de Champagne*, tome VII, p. 401.

tous ces messieurs. » Jamais discours n'a été plus marqué ni poltron plus interdit.

Le malheur tombe sur les grands du royaume, car qu'y a-t-il de plus grand que les pairs? Les marchands ont déféré au lieutenant général de police un magasin qui étoit aux Augustins. Il s'y est transporté; il a trouvé pour 10 et 12 millions de marchandises des plus précieuses des Indes qu'il a saisies. On a informé. Il s'est présenté un nommé Dorient, comme propriétaire. L'interrogatoire, joint à de bonnes informations, a démasqué M. le duc de la Force pour le véritable propriétaire. Sur cela, le procureur du Roi a requis le renvoi au Parlement, le lieutenant de police l'a ordonné. On a nommé deux rapporteurs, c'est un privilège des pairs en matière criminelle : MM. Ferrand et de Paris. On a convoqué les pairs pour ce matin. Plusieurs d'entre eux devoient hier au soir donner une requête à ce que leur confrère fût privé de toute fonction de pairie pour sa vie, comme indigne. Le duc a l'insolence de vouloir dire que ces marchandises ne sont pas à lui et qu'il n'a fait que prêter son nom au Régent. Il est bien sûr qu'il dit faux. Il est sûr que, s'il le vouloit, l'affaire auroit été étouffée [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. Saint-Simon et la duchesse d'Orléans ont longuement parlé de cette affaire déplorable, dont on trouve toutes les pièces dans les *Mémoires de la Régence*, tome III. Personne n'était moins estimable que le duc de La Force, qui depuis son abjuration poursuivait avec acharnement les protestants.

16 février.

L'affaire du magasin d'épiceries que le duc de la Force avoit dans les Grands-Augustins, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous dire quelque chose, fait plus de bruit que jamais. Il y a quelques jours que huit gros marchands épiciers le furent trouver et lui proposèrent d'acheter ce qu'il avoit tout ce que cela pouvoit valoir, lui disant qu'eux-mêmes, qui entendoient en débiter, n'étoient pas souvent trop habiles pour n'être pas trompés et perdre par conséquent dans de pareils détails; que sûrement, le faisant faire par des gens point accoutumés à ces sortes de choses, il n'y trouveroit pas son compte. Le duc se défendit quelque temps de rien avoir, mais enfin, persuadé de la bonne foi apparente avec laquelle ces huit marchands lui parloient et plus encore par la crainte de perdre, leur dit : « Je vois bien que vous êtes de bonnes et honnêtes gens qui y allez rondement; je suis bien aise de faire affaire avec vous. Voici un homme à moi qui va vous faire voir les marchandises et vous mener dans mon carrosse où elles sont. » Les marchands répondirent : « Monseigneur, nous sommes huit, et nous avons deux fiacres, dans lesquels nous allons devant, pendant que l'on mettra les chevaux pour celui que vous enverrez. Ils sortirent et s'en allèrent le plus promptement qu'ils purent ôter six des huit qu'ils étoient et substituer à leur place

un commissaire et quelques archers, tous vêtus en manteaux pareils à ceux qu'ils avoient chez le duc. Comme on ne les avoit pas fort examinés, celui que le duc envoya ne s'aperçut pas du changement et les introduisit dans les Grands-Augustins, où étoient les magasins; dès qu'ils y furent, chacun reprit son caractère. Le commissaire jetta son manteau, sous lequel étoit sa robe; les archers firent de même, et l'on verbalisa dans les formes. L'affaire fut portée d'abord devant le lieutenant de police, puis au Châtelet, où le procureur du Roi dit qu'il ne lui étoit pas permis de connoître d'une affaire où un duc et pair de France avoit intérêt, et qu'ainsi il falloit que l'affaire fût portée au Parlement. Le duc de la Force, en étant informé, alla trouver M. le Régent et le pria de lui donner des commissaires du Conseil; tous les ducs en corps s'y sont opposés et dirent qu'un pair ne peut être jugé que par la cour des pairs. Voilà où en est l'affaire, qu'on ne croit pas qu'il y ait une fin heureuse pour M. de La Force, tous les ducs étant déchaînés contre lui.

De Maltot.

16 février.

Il se juge ce matin une grande affaire en la Grande Chambre entre Sailly et son beau-frère Créquy, au sujet du mariage des deux sœurs que Sailly avoit

épousées l'une après l'autre [1]. Comme, par une donation que la seconde avoit faite à Sailly, il emporteroit par là tous les biens de cette branche de la maison de Créquy, le frère veut faire casser le mariage.

On vient de nommer d'Argenson cadet intendant de Touraine à la place de Legendre, qui revient. J'en conclus deux choses : l'une, dont j'étois déjà persuadé, qui est que le garde des sceaux est bien avec le Régent ; la seconde, que l'on ne le destine pas à en faire grand usage, puisque l'on envoie à Tours celui de ses enfants dont on sait qu'il aimeroit le mieux se servir si on le replaçoit.

L'affaire du duc de la Force occupe fort le public. Je vous ai mandé dans un billet fourré dans ma dernière lettre qu'il avoit été décrété et assigné pour être ouï. Landais de Saint-Malo [2] l'a été d'ajournement personnel ; le maître d'hôtel de M. de la Force, nommé Bernard, et son beau-père du Parc, de prise du corps ; l'affaire sera menée vivement ; les confrères sont les premiers à dire qu'il faut qu'il soit libéré ou condamné, qu'il y va de l'honneur du corps. Je crois que c'est aujourd'hui qu'il doit être interrogé debout, sans chapeau et sans épée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

François de Créquy, baron de Froham, avait épousé en 1642 ... de Sailly et s'était remarié en 1653 à Bonne de Créquy-...

...arais l'appelle le chevalier Landais, parce qu'il était décoré ...dre de Saint-Michel.

un commissaire et quelques archers, tous vêtus en manteaux pareils à ceux qu'ils avoient chez le duc. Comme on ne les avoit pas fort examinés, celui que le duc envoya ne s'aperçut pas du changement et les introduisit dans les Grands-Augustins, où étoient les magasins; dès qu'ils y furent, chacun reprit son caractère. Le commissaire jetta son manteau, sous lequel étoit sa robe; les archers firent de même, et l'on verbalisa dans les formes. L'affaire fut portée d'abord devant le lieutenant de police, puis au Châtelet, où le procureur du Roi dit qu'il ne lui étoit pas permis de connoître d'une affaire où un duc et pair de France avoit intérêt, et qu'ainsi il falloit que l'affaire fût portée au Parlement. Le duc de la Force, en étant informé, alla trouver M. le Régent et le pria de lui donner des commissaires du Conseil; tous les ducs en corps s'y sont opposés et dirent qu'un pair ne peut être jugé que par la cour des pairs. Voilà où en est l'affaire, qu'on ne croit pas qu'il y ait une fin heureuse pour M. de La Force, tous les ducs étant déchaînés contre lui.

De Maltot.

16 février.

Il se juge ce matin une grande affaire en la Grande Chambre entre Sailly et son beau-frère Créquy, au sujet du mariage des deux sœurs que Sailly avoit

épousées l'une après l'autre [1]. Comme, par une donation que la seconde avoit faite à Sailly, il emporteroit par là tous les biens de cette branche de la maison de Créquy, le frère veut faire casser le mariage.

On vient de nommer d'Argenson cadet intendant de Touraine à la place de Legendre, qui revient. J'en conclus deux choses : l'une, dont j'étois déjà persuadé, qui est que le garde des sceaux est bien avec le Régent; la seconde, que l'on ne le destine pas à en faire grand usage, puisque l'on envoie à Tours celui de ses enfants dont on sait qu'il aimeroit le mieux se servir si on le replaçoit.

L'affaire du duc de la Force occupe fort le public. Je vous ai mandé dans un billet fourré dans ma dernière lettre qu'il avoit été décrété et assigné pour être ouï. Landais de Saint-Malo [2] l'a été d'ajournement personnel; le maître d'hôtel de M. de la Force, nommé Bernard, et son beau-père du Parc, de prise du corps; l'affaire sera menée vivement; les confrères sont les premiers à dire qu'il faut qu'il soit libéré ou condamné, qu'il y va de l'honneur du corps. Je crois que c'est aujourd'hui qu'il doit être interrogé debout, sans chapeau et sans épée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. François de Créquy, baron de Froham, avait épousé en 1642 Louise de Sailly et s'était remarié en 1653 à Bonne de Créquy-Langles.

2. Marais l'appelle le chevalier Landais, parce qu'il était décoré de l'ordre de Saint-Michel.

18 février.

On a eu des nouvelles de M. Lass; il est arrivé à Venise avec M. son fils, et il y doit passer le carnaval, pendant lequel on préparera à Rome le palais qu'un fameux musicien italien qui étoit ici l'année passée lui a acheté 80 000 écus romains.

On a tenu à Rome, depuis peu, une congrégation du Saint-Office, dans laquelle on a examiné le mandement de monseigneur le cardinal de Noailles sur la constitution *Unigenitus* et l'enregistrement du Parlement de Paris. Mais on n'y a encore pris aucune résolution. On attend, avant de rien décider, l'arrivée du cardinal de Rohan.

Le marquis de Biron, guidon des gendarmes d'Anjou, a été fait enseigne des gendarmes du Dauphiné par la démission du marquis de Nérestang; M. le chevalier d'Aguesseau, le fils du chancelier, a remplacé M. de Biron.

La princesse de Pons vient d'accoucher d'un fils, au grand contentement de la famille[1].

L'ambassadeur turc va arriver le 4. Parmi les présents qu'il doit faire au Roi, il y a un petit harnois de cheval dont les boucles seront d'or enrichi de diamants. *

1. Elisabeth de Roquelaure, fille du maréchal, mariée en 1714 à Charles-Louis de Lorraine, prince de Mortagne, sire de Pons, lieutenant général. Leur fils, titré comte de Marsan, brigadier des armées, mourut avant son père, en 1743, sans hoirs de Marie de Rohan-Soubise.

19 février.

M. de la Force et M. le prince Charles feront aujourd'hui le sujet de votre attention; jamais capucin n'a mieux divisé son sermon.

Hier, sa maison fut investie de sbires pour faire perquisition de son intendant et de son beau-père. Il courut au Palais-Royal. Je crois qu'il fut peu satisfait de la réponse du Régent. Il a toujours demandé à Son Altesse Royale de le tirer du Parlement et de lui donner des commissaires, ou du moins de certifier que tout s'étoit fait par ses ordres. Il n'a réussi dans rien de ce qu'il a entrepris. Point de commissaires, point de certificat qu'il eût eu des ordres de faire venir ces marchandises et de les vendre pour lui. Je crois que le Régent a d'autant moins d'envie de le secourir qu'il avoit cru le forcer à prendre son parti et rendre la cause meilleure en faisant répandre le bruit que c'était pour le compte de Son Altesse Royale. Il faut convenir que, s'il l'a fait dire sous main, il mérite que le prince l'abandonne, comme il fait. Livré à la haine du Parlement, contre lequel il a voulu toujours aigrir les choses, et même à celle de ses confrères qui sont au désespoir qu'il ait si fort avili sa dignité, il ne trouve que des ennemis dans ses juges et nulle protection.

Le peu de gens qui veulent prendre son parti disent que les choses dont on prétend qu'il a fait

magasin sont toutes inutiles à la vie et ne peuvent servir qu'au luxe. Mais cela ne se trouve pas absolument vrai, car dans son magasin il y a beaucoup de drogueries, comme quinine, salsepareille, etc., qui sont venues à un prix excessif depuis la peste de Marseille.

Je crois qu'on l'interrogera demain.

M. de Lauzun, dont vous connaissez la bonté, dit qu'il est de même maison, mais non de même boutique.

M. le Duc dit qu'il n'y a qu'à dégrader sa noblesse et à lui laisser sa qualité de duc, qu'il sera comme quelque autre; on devine de qui il veut parler; mais il y en a plusieurs à qui ce discours ne plaît pas.

Ce discours me conduit trop naturellement à Mme de Saint-Sulpice pour ne pas vous conter son malheur, quoiqu'il ne tombe pas dans la division des points de mon sermon.

La scène étoit chez lui. Le feu a pris au cul de la pauvre diablesse. De savoir de quelle manière, c'est ce que l'on ne connoît pas précisément; elle s'habilloit pour le bal; d'aucuns disent qu'elle se chauffoit à nu le postérieur; d'autres disent que pour badiner le prince lui avoit attaché un pétard au derrière. Quoi qu'il en soit, le feu grégeois n'a jamais eu un effet plus soudain ni plus terrible : panier, jupe, jupon, chemise, tout fut consumé, et les pauvres cuisses ont été si fort mises à la tor-

ture, que l'on ne croit pas qu'elle en puisse revenir[1].

Vous avez deviné les masques de l'histoire du duc; ce sera lui qui recevra le principal fruit de la faveur de la femme; car pour les 50 000 livres du marché fait, la voisine du jardin du Roi en a mangé la plus grande partie. La vérité est qu'elle en a fait bon usage. Je crois toujours qu'elle aura fait des cercles avec une baguette et que, substituant le manche à ballet à Pégase et le sabbat au Parnasse, elle va s'élever par la cheminée. En effet, sans cet art magique, sa parure, sa laideur et ses nouvelles grâces auroient-elles pu lui attirer les embrassements suivis d'effet du plus grand prince du monde?

Venons à M. le prince Charles. Il y a trois jours, il vint chez le duc de Noailles. Il commença la harangue à peu près en ces termes : « Beau-père, je ne sais où j'avois l'esprit lorsque j'ai épousé votre fille. Il faut que la tête m'ait tourné; moi ivrogne, moi chasseur, que voulois-je faire d'une jeune femme? Reprenez-la, beau-père, et vivons en paix. Voilà 800 billets de banque que vous m'avez donnés, il n'en manque pas une obole, gardez-les et votre fille avec;

1. Voir, pour cette triste histoire, Barbier (tome V), Madame (II, 307), Maurepas, Boisjourdain. Maurepas, qui était son conseil et son ami, présente l'accident très convenablement; mais la vérité malheureusement est qu'il fut provoqué dans un souper. Le comte de Senneterre se brûla grièvement en cherchant à éteindre le feu, entretenu par la dureté des baleines du panier. Fille de Ragot de la Coudraye, intendant de Ponchartrain, elle était veuve d'un intendant de la marine ; jeune, riche, elle était très galante.

oublions le passé, vivons en bons amis. » Le duc lui demanda s'il étoit mécontent d'elle, qu'il sauroit bien ranger sa fille à son devoir. Le prince lui répondit qu'il en étoit bien content, mais que l'état de ménage avoit quelque chose de trop arrangé pour lui: que sa femme avoit trop d'esprit pour lui, qu'il ne lui connaissoit d'autre défaut, mais qu'il ne pouvoit s'accoutumer quant à présent à être marié; que par la suite, lorsque sa santé ne lui permettroit plus de boire et de chasser, il la lui redemanderoit peut-être, mais que quant à présent il ne pouvoit pas rester avec elle. Le duc lui demanda deux jours pour délibérer et pour prendre conseil dans sa famille. M. le Grand lui dit qu'il avoit pris seul son conseil, qu'il n'avoit qu'à faire de même, qu'il connaissoit l'éloquence de la maréchale, les discours que le cardinal pouvoit lui tenir sur les devoirs du mariage, mais que tout cela étoit inutile, ayant pris son parti. Il revint le lendemain sans attendre l'expiration du erme des deux jours et ramena sa femme, qui n'a pas voulu rentrer chez son père, mais alla dans un couvent [1].

Sur cela, chacun raisonne à sa mode et soutient l'un ou l'autre; le bruit commun est qu'il y a de la jalousie du chevalier de Lorraine, fils du comte de Brionne. Mais les gens bien instruits disent que le duc, qui lui faisoit la rente de 800 000 livres promise

1. Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, avait épousé, en 1717, Adélaïde de Noailles.

au contrat en attendant l'emploi, a voulu s'acquitter en papier à la veille du décret; que M. le Grand en a été tout aussi piqué que l'on peut l'être; mais, sachant qu'on le pouvoit forcer à recevoir, il n'a rien dit pour lors, résolu dès ce temps à faire ce qu'il vient de faire. Vous me direz que l'on ne peut aujourd'hui forcer personne à recevoir des billets de banque; j'en conviendrai avec vous; mais, si le duc lui refuse, sur quoi aura-t-il recours? La principauté de Charles ne produit rien que des hypothèques bien assurées, et le prince tire toute sa force de sa faiblesse.

Voilà un bon commencement de lettre de fait; quand on devroit en rester là, ce ne seroit pas temps perdu.

21 février. — Admirez la vertu des dames! Mme de Maillebois, qui aimoit le prince Charles, sans désavouer son goût, dit publiquement qu'elle a aimé et aime encore de tout son cœur le prince, mais qu'elle ne croit pas que son honneur lui permette de le voir lorsqu'il donne un pareil scandale au public et qu'elle ne le reverra de sa vie. Il n'y a rien de plus beau que cela, si ce n'est pas un prétexte pour en prendre un nouveau tout à l'heure. Qu'elle soit quinze jours sans en reprendre, nous la déclarerons une héroïne de vertu.

Je ne puis me résoudre à relire ma lettre pour voir si je vous ai mandé deux incidents qui arrivèrent avant-hier dans l'affaire de M. de La Force.

Un commissaire se transporta chez lui à la tête des sbires pour faire perquisition des deux hommes à lui qui avoient été décrétés. M. de la Force se prit de paroles avec le commissaire du Châtelet et lui arracha son ordre. Le soir, il devoit subir interrogatoire devant les deux commissaires du Parlement délégués; il prétendit qu'un pair devoit répondre l'épée au côté. Comme cette prétention parut nouvelle aux commissaires, il n'y eut pas d'interrogatoire. La cour des pairs vient de s'assembler; il n'a été question que du premier fait de rébellion, et celui de l'épée n'a point été abordé. Presque tout d'une voix il a été décrété d'ajournement. L'évêque de Metz a été le seul des pairs qui vouloit joindre cet incident au procès. Le pauvre duc, qui étoit présent lorsque les gens du roi sont entrés, avoit préparé une belle harangue; je ne sais si à l'usage des Anglois il avoit préparé des gants blancs; mais les pairs lui ont dit que, ayant des commissaires, il pouvoit leur dire ce qu'il jugeroit à propos, mais qu'il n'avoit pas de harangue à faire en plein Parlement. Le premier président a dit : « Huissier, ayez soin qu'il sorte de la chambre, » ce qui a été exécuté. Il est sorti, pleurant comme une Madeleine, et le peuple, qui le voyoit accompagné d'un huissier, disoit tout haut qu'on le conduisoit en prison.

CAUMARTIN DE BOISSY.

20 février.

Nous sommes dans une crise d'aventures bien extraordinaires. Le prince Charles, grand écuyer de France et qui a épousé la fille aînée de M. le duc de Noailles, belle, bien faite, et sage, et si jeune qu'il n'y a que six mois qu'on l'a mise dans la maison de son mari, alla dimanche soir faire un compliment au duc de Noailles fort singulier. Il lui dit qu'il le prioit de reprendre sa fille, parce qu'il n'avoit plus de quoi nourrir et entretenir l'équipage d'une femme; et, sur ce que le beau-père lui représenta que le bien qu'il avoit eu d'elle et qui n'est pas encore dissipé étoit plus que suffisant pour subvenir à une bien plus grande dépense, il lui dit que, de quelque manière que ce fût, il ne vouloit plus avoir de femme, et que, s'il ne la reprenoit pas, il la mettroit hors de chez lui et lui permettroit d'aller où bon lui sembleroit; et le lendemain, dès le matin, malgré les pleurs et les prières de cette aimable enfant, il la fit monter en carrosse, et elle alla descendre aux Filles Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain [1], d'où elle écrivit sur-le-champ à sa famille. Si cet exemple autorise les maris à en faire autant, nous verrons bientôt revivre en France le divorce des Romains.

Aujourd'hui le duc de la Force fut au Palais pour

1. Rue du Bac, sur l'emplacement de la rue dite passage Sainte-Marie.

se faire interroger, et, n'ayant pas voulu ôter son épée pour l'être, il ne le fut pas. Il est allé parler au Régent; les gens du Roi y furent aussi; le Régent dit qu'il falloit rechercher les exemples; les chambres s'assemblent pour cela.

J'apprends ce soir que le Parlement vient de donner ajournement personnel au duc de la Force, à cause de la rébellion qu'il fit pour ne point ôter son épée [1].

21 février.

Le 15 de ce mois, le Roi, qui entroit dans sa douzième année, reçut les compliments des princes du sang, des ministres étrangers et des seigneurs de sa cour; on ne représenta pas le ballet, comme on l'avoit fait espérer, parce que le maréchal de Villeroy jugea qu'il faisoit trop froid pour exposer la santé du Roi, qui n'étoit pas encore parfaitement guéri de son rhume; on assure cependant que l'on donnera une ou deux représentations avant la fin du carnaval. Le 14 de ce mois, le Parlement envoya à tous les ducs et pairs une lettre circulaire conçue en ces termes :

« Isabeau, secrétaire de la cour, invite M. le duc de...... à se trouver demain 15 février à huit heures

1. Cette lettre, adressée au baron de Breteuil, à Limoges, — l'auteur le traite de « mon cher élève », — est retournée à Mme de Balleroy.

du matin, à la grande chambre, pour assister à une affaire importante concernant le duc de la Force. »

Le 15, le prince de Conti se rendit à la grande chambre à sept heures et demie et y arriva le premier, avec une suite de soixante gentilhommes ou environ. M. le Duc et le comte de Charolais s'y rendirent ensuite, ainsi que tous les pairs ecclésiastiques et les deux tiers des pairs laïcs. La cause fut plaidée à huis clos, et on fit sortir de la salle tous ceux qui n'y avoient pas séance. Après le plaidoyer, M. le Premier Président prit les avis : il s'y trouva 22 pour décréter le duc de prise de corps, 33 ou 34 pour l'ajourner personnellement et 133 pour l'assigner pour être ouï. Le maréchal de Villars, en donnant son avis, fit un grand éloge des ancêtres et de la noblesse de la maison de la Force, du talent, des mérites et des vertus de ce seigneur; il assura qu'il ne pouvoit ajouter foi aux calomnies qu'on débitoit contre lui, et qu'il n'y avoit rien de plus raisonnable que de suivre l'avis du plus grand nombre, afin de donner les moyens au duc de La Force de se justifier sur les faussetés déposées par les parties saisies. Outre l'assigné pour être ouï, l'arrêt prononce encore un décret de prise de corps contre l'intendant et le valet de chambre du duc.

Le Roi a fait grâce à MM. de Liscoët et de Kerlotin, qui avoient été exempts de l'amnistie[1].

1. Pour la conspiration des gentilshommes bretons.

1er mars.

Ma chère sœur,

J'en viens à votre ami le duc de la Force : il a été célébré d'une grande force. Vous n'aviez, je crois, guère encore vu de remontrances portées tant au nom du Parlement que des princes du sang et des pairs. Le premier président a représenté avec beaucoup d'éloquence et de vigueur (j'aurois dit *force,* mais vous auriez dit : En voilà trop !) que l'affaire étoit de conséquence ; qu'il s'agit de l'intérêt de l'État et d'un des plus importants privilèges des princes du sang et des pairs, qui est que de n'être jugés que par le Parlement. Il est venu au fait et ensuite a fait voir le droit, la possession et le très grand intérêt que l'on a de les maintenir, et que, si M. de la Force y renonçoit, les autres n'y renonceroient pas. Le chancelier a répondu que le Roi, sachant qu'il y avoit différents avis entre les pairs sur la forme dont on devoit les exécuter, avoit voulu les prescrire et pour cela voir un peu de quoi il étoit question, mais qu'il n'étoit pas dit que l'affaire ne seroit pas renvoyée au Parlement. En voilà assez, car, pour peu que je vous en mandasse encore, vous en sauriez autant que moi, qui m'y suis morfondu.

Caumartin de Saint-Ange.

Évêché de Blois, 1er mars.

Il y a les plus belles choses du monde qui se passent à l'occasion de M. le duc de la Force : scission dans les ducs, arrêt du Conseil qui évoque, remontrances du Parlement cette après-dîner. Toutes choses considérables, mais moins touchantes et moins réelles que la satisfaction dont vous jouissez et M. de la Cour et tous tant que vous êtes.

L'Évêque de Blois.

5 mars.

Ma mère me dit il y a quelques jours que vous étiez accouchée fort heureusement d'un enfant qui se porte bien. Quelque peu timide que je sois, je tremble pour l'honneur de mon ami La Cour : je n'ajusterai pas temps de la conception avec la date de ses voyages [1].

On disoit hier que la grillade de la Saint-Sulpice alloit fort mal et qu'il y avoit toute apparence qu'elle n'en reviendroit pas [2]. Voici une chanson sur l'air :

1. C'était une pure plaisanterie, car le mariage de M. de Balleroy avec Mlle de Matignon remontait au 9 juin 1720.

L'évêque, dans la lettre précédente, dit : « Je ne sais si Mme de Balleroy n'auroit pas besoin de s'aider d'une année bissextile pour trouver son concept. Apparemment, cela n'a pas traîné. Je vous en fais mon compliment, ma chère sœur, sans vous embarrasser trop de la chronologie. »

2. Elle guérit; mais une de ses jambes demeura raccourcie. Pendant qu'elle était encore en danger, on lui fit signer un certificat constatant que sa brûlure était purement accidentelle, pour mettre à couvert les princes et Mme de Prie.

Il a battu son petit frère

Le grand portail de Saint-Sulpice
Où l'on a fait tant de service
Est brûlé jusqu'au fondement.
Chacun s'étonne avec justice
Que les Condés pour passe-temps
Ayent détruit un tel édifice.

Il n'y a pas moyen d'écrire en province sans parler de l'affaire des ducs, puisque dans Paris même on ne peut parler d'autre chose : de toute façon, M. de la Force n'a eu que ce qu'il mérite. On prétend que c'est de lui qu'est venu le bel écrit qui a couru dans le public sur ce qui s'étoit passé au conseil de Régence entre le Régent et le duc de la Force. Dès qu'il a su que l'affaire de son magasin commençoit à se remuer, au lieu de prier le Régent de l'en tirer, ce qu'il auroit fait apparemment par bonté pour lui, il a voulu faire le petit vigoureux et dit que, si on le poussoit, il montreroit ses ordres par écrit : à cela le Régent a répondu non seulement qu'il le pouvoit, mais même qu'il le lui conseilloit. Comme les ordres ne disoient rien moins que ce qui se fait, il n'a fait que lui ôter la protection du maître sans lui fournir aucun secours. De là est venu tout ce que vous avez vu au sujet de la procédure qui s'est faite au Châtelet, du renvoi au Parlement, de la convocation des pairs, du décret d'assigné pour être ouï, converti depuis en ajournement personnel, à cause de la rébellion qu'il y fit; de la belle

harangue qu'il voulut faire au Parlement, où on refusa de l'entendre et d'où on le fit sortir honteusement; de la scission des ducs en deux bandes, l'une de 9, y compris le cardinal de Mailly, l'autre d'abord de 18, aujourd'hui de 22, y compris les princes du sang, chez M. de Luxembourg. Les Maillistes avoient donné une requête par laquelle ils avoient demandé l'évocation devant le Roi pour être jugé par les pairs et les commissaires que le Roi voudroit choisir. Comme ils se voient en moindre nombre que les Luxembourgistes, ils jugèrent à propos de faire signer la requête par le cardinal seul au nom de tous les pairs. Sur cela, arrêt du Conseil d'en haut qui évoque l'affaire pour être jugée à son Conseil par les pairs et les commissaires choisis par le Roi.

Cette requête ayant été signifiée au procureur général, il en rendit compte sur-le-champ à la cour, qui convoqua à l'instant les pairs et les princes du sang; les princes surtout la prirent avec une extrême vivacité. La scène se passa vendredi dernier, et les remontrances furent faites le samedi 1er de ce mois. Je viens de demander à M. de Blois, qui m'envoie les suivantes, des nouvelles d'aujourd'hui. Hier, les pairs adhérant au Parlement s'assemblèrent chez M. de Luxembourg pour délibérer s'ils donneroient requête, mémoires, écritures : il fut conclu à ne rien donner, de peur qu'on ne leur fasse accroire qu'ils ont un procès et qu'on se prétende fondé à les juger; ils

ont donc donné une espèce de je ne sais quoi qui n'a que dix lignes, qui tend à dire qu'ils n'ont point de procès ni de contestation, qu'ils n'entendent pas mettre en question leurs droits les plus sacrés et les plus réels, et qu'ils ont une trop grande connaissance de la justice de Son Altesse Royale pour appréhender qu'elle veuille y porter atteinte. L'évêque de Laon, le duc de Sully, le maréchal de Villars et le duc de la Feuillade doivent présenter au Régent cette déclaration, signée de 22 pairs. Vous ne sauriez croire combien ceci attire l'attention et combien le pas paraît délicat à cette heure ou de déférer à ces instances ou d'y résister. Je recommence maintenant à dicter.

M. le Duc, qui est devenu dans cette affaire au moins aussi vif qu'un autre, prit l'autre jour le Chancelier à partie sur l'arrêt d'évocation, qui avoit été donné sans qu'on en eût entendu parler au Conseil de régence. Le Chancelier lui répondit que c'étoit un arrêt de propre mouvement, que ces sortes d'arrêts se donnoient souvent sans que le Roi en fît parler au Conseil. M. le Duc lui répondit fort sec que c'étoit bon tout au plus dans le temps de la majorité, mais que dans une minorité, quand il y avoit un Conseil de Régence, ces matières majeures devoient y être délibérées.

Le prince de Conti, qui a toujours été le plus vif sur cela, prit l'autre jour à partie Saint-Simon sur son assemblée chez le cardinal de Mailly. Saint-

Simon lui répondit avec son petit filet de vinaigre : « Pourquoi ne nous assemblerions-nous pas chez le cardinal, puisque vous vous êtes assemblés tous les jours chez M. de Luxembourg? » Le prince trouva que c'étoit plus tôt fait de répondre par un démenti et de dire que des visites chez un malade étoient fort différentes d'une assemblée en forme. Vous voyez qu'il y a passablement d'aigreur dans tout cela.

J'oubliois un bel évènement d'hier et bien digne d'occuper une place dans les lettres extravagantes que je vous écris.

Il y avoit un tiers parti parmi les ducs, formé par le duc de Rohan tout seul, rougissant comme un coq, ouvrant ses naseaux. Il disoit le diable des Maillistes et des Luxembourgiens, que c'étoit tous des fous, dont aucun n'entendoit ses véritables intérêts, et il avoit toujours refusé d'aller aux assemblées. Son neveu de Melun et le petit Richelieu son voisin excitèrent hier le duc de Sully à le mener pieds et poings liés à l'assemblée de M. de Luxembourg. Ils l'enlevèrent hier entre deux à trois heures de relevée, le campèrent dans le fond du carrosse avec M. de Sully, les petits ducs devant. Durant tout le trajet, ces petits messieurs ne firent que l'opiniâtrer; le vieux duc dormoit comme un verrat et ne faisoit quasi que balbutier. Ils trouvèrent plaisant de lui soutenir qu'il s'étoit enivré tête à tête avec sa femme et le conduisirent ainsi jusqu'à la porte de M. de Luxembourg. Vous jugez de l'état tranquille

dans lequel il y arriva; aussi commença-t-il par injurier l'assemblée et spécialement le maître de la maison. Il lui dit qu'il étoit un plaisant homme pour vouloir conduire les autres, qu'il entendoit vraiment bien l'intérêt de sa maison, qu'il avoit commencé par vendre Danguy, qui est une belle terre en Normandie; que depuis il avoit troqué Ligny, qui est une terre magnifique, contre du papier; qu'il ne lui restoit plus que Marlon, que c'étoit à peu près comme s'il vendoit sa terre de Bretagne pour fonder sa maison sur son château de Bercy. Ses deux petits acolytes demandèrent excuses pour lui et dirent: « Ne voyez-vous pas que c'est un duc très dévot, qui jeûne exactement le carême et se prend de vin au seul repas qu'il fait. » (Il me semble que je les vois tous.) M. de Sully lui dit: « Comme il me semble que nous sommes venus pour parler affaires, il faudroit que M. le duc dît son avis ou le laisse dire aux autres. » Sur cela, M. de Rohan traita fort scientifiquement les privilèges de la pairie depuis le déluge; il en auroit eu pour huit jours au moins à parler, quand M. de Noailles lui dit: « Permettez-moi, monsieur, de retrancher de ce que nous avons à dire aujourd'hui les temps où les rois avec leurs pairs assis au pied d'un grand chêne rendoient la justice à leurs sujets. Il leur a plu depuis de les assembler en un lieu fixe dans leur palais; ils ont réglé le nombre des juges et la forme de procédure. Ces juges depuis ont été augmentés, les pairs l'ont été pareille-

ment ; mais voilà la règle sur laquelle nous vivons depuis tel temps. » Il déduisit sur cela les exemples avec la plus grande précision et la dernière netteté. M. de Rohan demeura statue de sel au commencement du discours de M. de Noailles, lui donna une audience très paisible et s'écria à la fin qu'il souscrivoit à tout et qu'il voyoit bien qu'il étoit un ignorant, reconnaissant à son confrère tout l'esprit, toute la capacité et toute l'érudition imaginables ; qu'il avouoit qu'il avoit eu tort de les croire incapables de gouverner les finances, comme il l'avoit toujours cru ; qu'il ne croyoit pas au monde homme plus capable de gouverner un État; qu'il lui devoit cette justice, qu'il la publieroit partout; qu'il convenoit qu'il n'étoit qu'un vieux radoteur [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

Valenciennes, 6 mars.

Hier passa par ici pour aller en Hollande M. Crozat le pauvre, avec une cassette légère pleine de diamants, à ce qu'on dit, bien escorté par la maréchaussée. Je lui ai continué une escorte depuis ici jusqu'à Bruxelles. Vous voyez que je vous dis le plus secret

1. Les ducs qui s'assemblèrent chez le duc de Mailly étaient ceux qui avaient refusé d'aller au Parlement, à cause du fameux bonnet dont le premier président ne voulait pas les saluer : c'étaient le cardinal, Saint-Simon, La Rochefoucauld et Chaulnes, qui demandaient la cessation de toute procédure contre le duc de la Force, non par intérêt pour lui, mais comme contraire « à la forme de pairie ».

des affaires; n'en parlez pas, car je serois un intendant perdu. Je crois qu'il va emprunter de l'argent sur des diamants du Régent pour en payer des tableaux d'Italie qu'a achetés Son Altesse Royale.

COMTE D'ARGENSON[1].

Paris, 10 mars.

Il court ici la plus jolie estampe que j'aie jamais vue; elle est parfaitement bien gravée; mais l'écrit qui est au-dessus n'est pas d'une orthographe bien parfaite. On y a écrit : « Admiré la Force, etc.. » Le crocheteur gémit sous le poids de sa charge : elle est composée de savon, pains de sucre, bougies, chandelles, thés, cafés, rhubarbes, etc. Chaque paquet différent a son écriteau très lisible. De la Force énigmatique pour remplir l'idée de pairie et de force est un petit Hercule coiffé de la peau du lion de Némée qui déborde par-dessus son chapeau et descend un peu plus bas que le justaucorps; il s'appuie sur ses masses. Ce que je trouve de plus beau, c'est qu'il est botté des Colonnes d'Hercule. Ne sommes-nous pas bien heureux, nous autres gens du monde, d'être au milieu de toutes ces gentillesses, pendant que de vils provinciaux comme vous autres ne savent les fêtes que quand elles sont passées.

1. Dans cette lettre, d'Argenson félicite sa tante de sa nouvelle dignité « de grand'mère ». « Vous avez été bien servie : il me semble que les mois sont justes; qui continueroit ainsi assidument, au bout de huit ans vous auriez douze petits-enfants. »

J'avoue à ma honte que je voudrois bien être en lieu où l'on ignore même ce qui est marqué dans la gazette.

Je vais risquer de vous répéter peut-être une histoire que je vous ai déjà contée; mais aussi, si je vous la laissois ignorer, comment paraîtrois-je à la vallée de Josaphat devant ma chère sœur? Vous savez que, lorsqu'on reçoit un officier de cour souveraine, il faut une information de vie et de mœurs, preuve du catholicisme et par conséquent du baptême ; le sexe est encore nécessaire, mais l'extrait baptistaire le prouve ordinairement. Les bancs de pairs ne sont pas faits comme la chaise papale depuis la papesse Jeanne. Il fallut l'autre jour savoir si M. de Richelieu, que l'on alloit recevoir, avait été baptisé ou non. Les registres de Saint-Paul faisoient uniquement foi de l'ondoiement d'un enfant de M. et Mme de Richelieu; à force de se rappeler ses idées, on se souvint dans la famille qu'il avoit été baptisé dans la chapelle de Versailles; on chercha les registres du cardinal de Coislin, qui marquent qu'un tel jour un enfant de M. de Richelieu avoit été tenu par le Roi sur les fonts, sans marquer le nom de la mère ni le sexe de l'enfant. Comme cela ne parut pas suffisant au procureur général, il a fallu une preuve par témoins; Colline a été un des quatre choisis; quelle douleur pour Charmont de n'avoir été un des trois autres! M. de Chartres et M. le Duc honorèrent la réception de leur présence.

Vous qui êtes physicienne, raisonnez un peu sur les phénomènes qui courent; vous savez apparemment la trinité de soleil qui a paru dans le ciel pendant ces grandes gelées et l'arc-en-ciel sans pluie. Ce fait certain est attesté par mille gens de bonne foi. Bourgueville, qui écrit cette lettre, en a été témoin oculaire.

M. de Joreau, notre parent, qui demeure près de Saumur, m'écrit que le soir du 1er mars, sur les dix heures, il a vu une clarté suffisante pour pouvoir ire, avec infiniment d'exhalaisons voltigeant en l'air comme des dards.

Ce n'est rien que tout cela. Mais, à propos de rien, il s'allume un feu grégeois sous les jupes des dames qui leur brûlent les cuisses, le ventre et ce que vous savez. La pauvre Sainte-Sulpice a été la première à qui ce malheur est arrivé; la pauvre La Carte se faisant faire une fumigation a été presque de même; deux ou trois autres en sont aux abois. C'est une punition divine, comme l'Ancien Testament nous rapporte des plaies d'Égypte. Est-ce une cause naturelle et physique? Pour moi, plus je raisonne sur cela, plus je regarde la chose comme facile à expliquer. Tous les instruments travaillent à la fois, tous sont montés sur le plus haut ton. Les cordes des violons qui se trouvent à l'unisson cassent quelquefois; nous voyons des verres pleins d'eau se rompre lorsque deux voix fort justes chantent auprès. Pourquoi n'expliquerions-nous pas de même ce surprenant phénomène? CAUMARTIN DE BOISSY.

12 mars.

J'oubliois de vous dire que le Roi avoit envoyé hier une déclaration au Parlement par laquelle il renvoie le procès de M. de la Force pour y être instruit et jugé, sauf le Roi à décider par la suite des contestations. Le Parlement enregistra hier la déclaration sans préjudice, etc.

Il y a une bulle du Pape, à ce que l'on dit, par laquelle il gronde ses ouailles du peu de respect qu'ils ont pour ses ordres et qui leur apprend en même temps que c'est à eux à obéir aveuglément et sans raisonner. Je vous avoue que de tous les mystères, quelque peu croyables qu'ils soient, le moins compréhensible est celui de la docilité françoise au joug romain.

CAUMARTIN DE BOISSY.

19 mars.

L'entrée de l'ambassadeur turc l'autre jour fut fort fêtée. Le Roi et tous les princes et princesses furent à la place Royale. Il n'y avoit dans tout cela de magnifique que l'équipage du maréchal d'Estrées : pages, laquais, palefreniers et autres gens de livrée étoient, je crois, plus de cent, magnifiquement vêtus, la plupart avec de belles écharpes et des bas à coin. Il avoit douze chevaux de main, superbement enharnachés, avec des couver-

tures de main de velours rouge et ses armes brodées en or et en argent avec un grand galon large de quatre doigts tout autour. Il ne lui manquoit qu'une chose, c'étoit de pouvoir se tenir à cheval. Il en changea quatre fois dans la route. Lorsqu'il passa sous la fenêtre où j'étois dans la rue Saint-Antoine, il étoit sur un fin coursier de Naples dont les crins séparés sur le col pendoient des deux côtés jusqu'au genou, frisés comme une perruque. Mais l'inquiétude du maudit animal faisoit aller et venir les jambes du malheureux écuyer, qui piquoit incessamment sa monture et se les faisoit, malgré l'assistance du pommeau, passer de l'encolure à la croupe, et, qui pis est, c'est que son bucéphale ruoit si fort sur les passants qu'il en estropia huit ou neuf et tua tout roide une femme grosse dans la rue de la Verrerie. C'est une étrange chose qu'un marin qui veut singer un écuyer [1].

MM. de Curtigny et de Bully [2] allèrent avant-hier chez MM. de Machault et Trudaine et les insultèrent sur l'impudence qu'ils avoient de vouloir juger les affaires de la Compagnie des Indes après s'être si fort déclarés contre, que le public en avoit été indigné contre eux et que le Régent avoit été obligé de les chasser de leurs charges. On les a envoyés à la Bastille; et peu s'en est fallu hier que M. de Vendôme n'y fût aussi envoyé de même, s'étant chargé

1. Le maréchal avait fait toute sa carrière dans la marine depuis 1678.

2. Deux des neuf syndics de la Compagnie des Indes; leur demande les fit mettre à la Bastille.

d'une lettre qu'ils écrivoient au Régent et qu'il accompagna de mauvais propos.

CAUMARTIN DE BOISSY.

21 mars.

Le comte d'Estaingt, après avoir fort bien vécu pendant trente années avec sa femme [1], a pris la subite résolution de se séparer d'avec elle.

La comtesse de Gacé, qui avoit été renfermée il y a quelques années dans un des couvents du faubourg Saint-Antoine et qui avoit trouvé le moyen de s'en sauver à Anvers, a envoyé au Roi une requête par laquelle elle se plaint des mauvais traitements de sa famille et supplie Sa Majesté d'avoir égard aux divers motifs de sa demande.

Le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour choisirent, le 13, le dessin sur lequel on doit broder l'habit du Roi pour le jour de l'arrivée du Turc. Il sera de velours couleur rubis brodé d'or légèrement et garni de boutonnières et boutons de diamants.

On remarque que, dans la visite que l'envoyé de l'Empereur a faite à l'ambassadeur turc, cette Excellence lui avoit rendu des honneurs qu'elle n'a point

1. Marie de Nettancourt, fille du comte de Vaubecourt, lieutenant général, gouverneur de Châlons, et de Claire Guillaume, mariée depuis le 30 avril 1692 au comte d'Estaingt, lieutenant général, gouverneur de Châlons, mort en 1732.

gravité espagnole qu'il estime plus sa pauvreté que la richesse insolente des favoris de Lass[1].

La duchesse de la Ferté arriva mercredi comme tout le monde étoit placé chez le Roi; comme elle trouva que l'on ne se rangeoit pas assez vite pour lui faire place, elle attaqua Mmes de Collande et de Berville. Votre mère ne dit mot et fit bien; la Berville et la duchesse se dirent toutes sortes de gentilesses et pensèrent se prendre aux cheveux.

On dit que l'on redansera le ballet pour le Turc; le Roi dit qu'il ne fera pas comme les petits chiens qui ne veulent pas sauter pour le Grand Turc.

Vous ai-je dit le beau secret qu'il a apporté en ce pays-ci pour mettre Gesvres au-dessus d'un Saucourt?

CAUMARTIN DE BOISSY.

26 mars.

Je vis hier vos amis les Bignon, à qui je fis mon compliment sur le mariage de leur fille avec un Vernouillet. Il y a quelque chose que je voudrois bien vous pouvoir dire à propos de ce mariage, mais que je n'oserois croire. Il faut convenir avec un grand auteur nommé l'Opéra que l'incertitude est un rigoureux tourment. Je suis pour mon fils comme la présidente de Périgny étoit pour sa fille.

1. Buvat, tout au contraire, ne tarit pas sur la magnificence de la réception et la richesse de certains costumes.

Un gentilhomme du duc d'Albret nommé Mornay, à l'aide de trois autres, sépara samedi dernier deux jeunes officiers qui se battoient sur le pont Royal entre six et sept heures du soir. Il les vit battre très longtemps sans oser les séparer, de peur de faire tuer l'un d'eux; lorsqu'ils furent quatre, deux saisirent par derrière les bras de l'un et deux autres de même les bras de l'autre Les combattants n'avoient ni l'un ni l'autre perdu un pouce de terrain; ils s'allongeoient des coups d'épée d'une vitesse que l'œil les pouvoit à peine distinguer; celui que Mornay empoigna étoit capitaine dans le régiment du Roi, l'autre de Picardie; ils pouvoient avoir chacun vingt-quatre à vingt-cinq ans. La querelle étoit venue pour des reproches sur Canilly. Lorsqu'on les eut séparés, celui que Mornay tenoit dit à l'autre qu'il lui avoit cherché querelle mal à propos, puisque ce qu'il reprochoit au régiment étoit arrivé avant qu'il fût entré et qu'il croyoit lui avoir montré qu'il n'étoit pas indigne de son estime. L'officier de Picardie avança vers lui, l'embrassa et lui dit : « Si nous en revenons, nous boirons plus d'une fois ensemble; nous devons nous estimer. » Mornay mena la sien chez un chirurgien, qui lui trouva vingt-sept coups d'épée assez légers, sans ceux qu'ils avoient dans les habits.

Bussy et Cottigny ont voulu figurer et trancher de gens importants. Ne vous souvient-ils pas du comte de Roucy, qui disoit que l'abbé de Grancey étoit

mort du plaisir d'avoir été tué d'un coup de mousquet.

Ce n'est pas la fille du Bellay que Jaillac épouse, mais c'est une personne du même nom que le fils de du Bellay vouloit épouser; la chose qu'elle fait vengera sa maison du bien qu'elle refuse d'y remettre.

Je crois comme vous que les remontrances auroient pu même être mieux écrites, surtout si l'on avoit eu le loisir de les rendre plus courtes; mais on a eu si peu de temps, que le fer est sorti brûlé de la forge. Le Parlement souhaitoit si fort de se rapprocher des ducs, qu'il n'a songé qu'à son objet, sans ménager les termes. Les princes, qui ne le souhaitoient pas moins, n'ont pas été blessés de cela.

CAUMARTIN DE BOISSY.

30 mars.

Ce fut hier l'audience de l'ambassadeur turc : jamais rien n'a été si magnifique. Le Roi étoit vêtu de velours couleur de feu, brodé d'or et surbrodé de toutes les pierreries de la couronne. L'habit étoit magnifique, mais de nouveau genre à mon avis. M. le Duc étoit richement vêtu d'un habit de velours cramoisi garni de diamants, M. de Charolois de velours feu garni de même. Mais le prince de Conti, moins chargé de pierreries, avoit la plus belle housse : c'étoit un justaucorps de velours noir doublé de

velours couleur de feu avec de simples boutonnières de diamants et les boutons de même. Rien au monde ne m'a paru si brillant. C'étoit dommage que l'habit n'étoit pas bien fait. Les cornettes blanches et les dragons d'Orléans et les grenadiers à cheval allèrent le prendre à l'hôtel des ambassadeurs. Le régiment du Roi bordoit la haie depuis l'hôtel jusquà la porte de la Conférence dans l'esplanade; vis-à-vis du pont tournant des Tuileries étoient les gardes du corps et la maison du Roi habillés de neuf, en bataille, formant une avenue pour le passage de l'ambassadeur et de sa suite; dans les Tuileries, en entrant par le pont tournant, les Suisses à droite et les gardes françoises à gauche, à quatre de hauteur, tous fort serrés, ce qui faisoit une belle haie jusqu'auprès de l'escalier du Louvre. Le maréchal d'Estrées et le prince de Lambesc conduisirent l'ambassadeur avec grande livrée.

30 mars.

Quoique le compliment de l'ambassadeur turc à Sa Majesté ne fût pas grand'chose à ma fantaisie, je ne laisse pas, madame, de vous l'envoyer; d'autres ont peut-être pris les devants; comme je ne l'ai que d'hier, je n'ai pu faire plus de diligence. Comme je n'ai pas eu l'envie d'aller ces jours-ci dans la foule horrible qui étoit à l'audience, je ne vous ferai pas de relation, d'autant plus que je n'ai pas encore vu

de gens qui se soient facilement accordés sur l'habit de notre Roi : les uns me l'ont dit de velours bleu, les autres noir et les autres pourpre. Tous disent l'avoir vu cependant. Voyez, madame, quel fonds faire sur les discours des hommes. Beaucoup de gens croient que cette ambassade est pour tout autre chose qu'un simple compliment ; d'autres disent que nous l'avons fait demander parce que l'Empereur en a eu vent et que le grand vizir, qui craint cet homme, a été bien aise de prendre ce prétexte pour l'éloigner pendant quelque temps. Il doit venir passer ici quelques jours vers le 25 de l'autre mois. J'attendrai ce temps pour le voir à mon aise ; puis, si vous voulez, je vous dirai s'il est beau ou laid.

Le maréchal de Villeroy a répondu au Turc : « Le très magnifique et très puissant empereur mon maître est très satisfait des marques d'amitié du très magnifique et très puissant empereur des Ottomans et de son ambassadeur qui vient les apporter. »

L'ambassadeur ne verra pas les princes du sang; il n'a vu le Régent qu'en cette qualité. On le traite précisément ici comme le nôtre à la Porte.

De Maltot.

30 mars.

Notre Saint-Père le Pape est mort. Cela pourra abréger le voyage du cardinal de Rohan. Nous pouvons nous flatter d'un jubilé. Ses jambes s'étoient

séchées, cela l'a expédié en deux fois vingt-quatre heures. Il est mort avec un transport au cerveau. Si pendant ce temps-là on lui avoit donné un point de croyance à décider, auroit-il été infaillible?

Il court un manifeste de M. de la Force; s'il me vient, je vous l'enverrai.

Landivisio étoit celui qui gouvernoit les billets de banque dans les derniers temps et qui n'en faisoit point délivrer des petits pour des gros à ceux mêmes qui avoient des ordres. Bien des gens croyoient que le fripon les vendoit à son profit; je le croirois assez. Je sais que, pour en faire couper un de 1000, il m'en a autrefois coûté 340 livres; on a vérifié qu'il en donnoit tous les jours pour 20 000 à la Guyot, sa maîtresse. Vous voyez que le profit de sa charge étoit considérable. Le pauvre public payoit tout. Voilà ce qu'il y a à gagner lorsqu'on voit pareille canaille en place [1].

Le Régent le sent lui-même un peu tard. Il n'a pas un sol. Sa maison n'est pas payée depuis des temps infinis. L'État lui doit doublement pour les dépenses qu'il a faites en Espagne et ailleurs pour sa pension, etc. Il demande actuellement que tout cela lui soit payé en rentes sur l'Hôtel-de-Ville au denier 25. La Chambre des comptes y fait quelques difficultés.

On doute fort que les plénipotentiaires s'assem-

1. Il était maître des requêtes et ses malversations l'avaient fait mettre depuis quelques semaines à la Bastille.

blent à Cambray; ni l'archevêque, ni M. de Morville ne partent encore; la question est s'ils partiront. On dit que l'Espagne fait revenir les siens.

On dit que les Torys ont trouvé dans les papiers de lord Stanhope [1] des lettres de l'abbé du Bois, qui lui marque qu'il ne doit rien croire de ce qu'il entendra dire de l'armement que l'on fait en France pour le Prétendant; qu'il a trouvé moyen de le faire croire et d'en tirer son profit, puisqu'il en a eu la nomination au chapeau de cardinal. Il y joignoit copie de ses lettres et des réponses du Prétendant. La mort du Pape dérange un peu ces projets; mais, quand il reviendroit au monde pour faire sa promotion, je ne crois pas que l'abbé du Bois pût beaucoup compter sur cela, à moins qu'il ne suivît l'exemple de l'évêque de Marseille sous Alexandre VI.

La position de la pauvre Mme Lass vous fera saigner le cœur, tendre comme vous êtes pour elle; si le Régent ne lui avoit point envoyé ces jours-ci 12 000 livres en espèces, elle n'auroit pas eu de quoi envoyer au marché. Cela est bien à la honte des duchesses de sa suite.

Le jeune Hoguers épouse la Desmares, nièce de Mme de Ségur, qui a en or 400 000 livres [2]. Les uns

1. Mort subitement après avoir parlé trop violemment.

2. M. de Lescure ignorait ce détail en écrivant ses *Maîtresses du Régent*, car il donne pour époux à Mlle Desmares Philippe, fils de Paul Poisson, le célèbre acteur de la Comédie française. Hogguers était un fameux banquier suisse, créature de Desmarets, très intrigant, agent du baron de Gœrtz, et l'un des plus actifs du roi

disent que c'est de ses épargnes, les autres que c'est le Régent qui ne veut plus qu'elle soit à la comédie.

Les monitoires contre M. de la Force vont leur train. Il a nié, comme vous le savez, que les marchandises fussent pour son compte. Le chevalier Landais les avoue. Cela ne le sauve pas de la confiscation ; mais il prétend que cela, joint à l'évasion qu'il a fait faire des principaux témoins qui déposèrent contre lui, mettra son honneur fort à couvert. Il fait même courir des états de ses dettes suivant lesquels il seroit ruiné. Si cela étoit, il seroit bien malheureux.

2 avril 1721.

Il arriva avant-hier à ma porte un billet bien imprimé pour inviter à une cérémonie à Notre-Dame d'un service pour la mort du Saint-Père qui se devoit faire hier. Comme je n'ai jamais ouï parler de prières mortuaires pour celui qui a le passe-partout du paradis, je crus, et crus juste que c'étoit un godan du 1er avril. J'ai deviné la boutique d'où cela venoit. Cela fait pourtant plus de chemin qu'on ne pensoit. Il n'y avoit eu environ que cinquante billets de distribués parmi les amis et connaissances de la maison

Charles XII, dont le Régent suivait les projets par la Desmares, avec laquelle, suivant ses coutumes, il ne rompit jamais tout à fait. Mlle Desmares mourut sans alliance, le 11 septembre 1753, à Saint-Germain-en-Laye.

d'où ils partoient. Il en est arrivé un par hasard en Sorbonne ; hier, au *prima mensis*, on déclara si l'on suivroit l'exemple de Notre-Dame ou si l'on n'en feroit pas un dans la Faculté ; docteurs de raisonner, chacun suivant sa mode ; les constitutionnaires outrés soutenoient un si saint Père au-dessus des prières. Dans le parti contraire, quelques-uns croyoient qu'il ne falloit pas prier pour un hérétique, d'autres qu'il avoit grand besoin qu'on priât Dieu pour lui et que les prières étoient toujours bonnes ; pas un de ces grands personnages n'a imaginé que ce fût un poisson d'avril.

Le cardinal de Noailles ne va pas à Rome : vous en devinez la raison ; le cardinal de Gesvres n'y va pas non plus, à cause de sa santé. Le cardinal de Polignac n'ose y paraître, parce qu'il doit cent mille écus. Le cardinal de Bissy partit lundi, et le cardinal devoit partir aujourd'hui ; mais s'étant avisé de se faire visiter hier, parce qu'il avoit des hémorroïdes épouvantables, on a trouvé qu'il avoit une fistule, et Maréchal lui fit sur-le-champ l'opération. Cela réduit nos cardinaux français à ceux de Rohan et de Bissy.

CAUMARTIN DE BOISSY.

5 avril.

Le convertisseur a perdu jeudi son procès à la Grande Chambre tout d'une voix. L'assemblée y

ètoit belle, nombreuse; force pairs; le public y a battu des mains [1].

Le cardinal de Bissy comptoit emmener comme conclaviste l'abbé de Vauréal, son grand vicaire. Le Régent lui a proposé le convertisseur. Le Cardinal s'en est défendu le plus qu'il a pu. Le Régent s'est servi de termes impératifs et lui a ordonné de l'emmener. Les mauvais plaisants disent qu'il faut qu'il y aille faire faire les pâques à ses prosélytes [2].

Je ne sais si je vous ai mandé une sottise qui nous a fait rire. L'autre jour, Raymond faisoit quelques questions à l'abbé du Bois sur la manière dont il se devoit conduire avec l'ambassadeur turc. Tout d'un coup, l'abbé se mit dans une grande colère, sans savoir pourquoi, et se mit à sacrer. Chirac étoit présent; Raymond se mit à rire et lui dit « : Monsieur le médecin, comment appelez-vous cette maladie? »

Grande querelle entre ledit Raymond et le gentilhomme ordinaire qui est à côté du musulman, nommé M. de La Baume. L'introducteur prétend le devoir mener partout, fût-ce à pisser, et la difficulté s'étoit terminé là; sur la mine, personne ne l'auroit pu disputer à Raymond. Mais la difficulté s'est émise sur l'Opéra, et que M. de La Baume aime la mu-

1. L'abbé de Tencin avait reçu ce surnom depuis qu'il s'était activement employé à la conversion religieuse de Law. Il venait d'être poursuivi par l'abbé de Vayssières pour avoir obtenu à prix d'argent un prieuré; le Parlement l'adjugea à M. de Vayssières.

2. Le cardinal, suivant Marais, l'accepta avec lui, tout en déclarant qu'il ne serait pas son conclaviste. En réalité, l'intrigant abbé allait à Rome pour s'occuper du chapeau de Dubois.

sique, et que cela auroit pu tirer à conséquence en cas d'introduction chez le président. Il a fallu porter l'affaire au Régent, qui a décidé en faveur de Raymond contre l'usage et la possession. Les gentilhommes ordinaires prennent le parti de leurs confrères contre le très extraordinaire introducteur et ne veulent plus aller chez l'ambassadeur, qui est d'autant plus fâché que la figure du descendant des comtes de Toulouse lui paroît plutôt celle d'un vieil eunuque que d'un homme raisonnable [1].

7 avril.

Le cardinal de Mailly, qui se disposoit à suivre M. le cardinal de Bissy, n'a différé son départ pour Rome que sur l'avis pressant de M. Maréchal, premier chirurgien du Roi. M. de Mailly, qui avoit reçu 50 000 livres pour faire ce voyage, les a renvoyées au trésor royal. M. Maréchal lui ayant démontré que la fistule se formoit depuis ce temps-là, Son Excellence s'est mise entre les mains des chirurgiens, qui lui ont fait l'opération [2]. Pour M. le cardinal de Polignac,

1. Ce Raymond, homme d'esprit et lettré, était fils du partisan Raymond surnommé le Diable, très en faveur auprès du Régent. « C'est un marchand mêlé, dit Marais, servant d'espion à Dubois et reçu par les plus notables de la cour. » Il se démit de bonne heure de sa charge, dont il reconnut l'inutilité, épousa la fille du joaillier Rondé et eut une bonne maison, où il reçut beaucoup de monde.

2. On croit que le chirurgien fut gagné à prix d'argent pour hâter l'opération et empêcher le cardinal d'aller à Rome, où notre gouvernement redoutait sa légèreté.

quoique M. le Contrôleur général ait été employé pour l'engager à partir pour Rome, on ne croit pas pour cela qu'il se mette sitôt en route. Comme ce cardinal a abandonné tous ses revenus à ses créanciers, qu'il a contracté des dettes à Rome assez considérables et qu'il ne s'est réservé qu'une pension de 10 000 livres, il a fait connoître à M. le Contrôleur général que, puisque l'on n'étoit pas en état de lui donner plus de 50 000 livres, il lui étoit presque impossible de songer à partir, d'autant qu'il seroit obligé à faire de nouveaux emprunts qui accumuleroient encore ses premières dettes.

Les abbés de Tencin et de Vauréal sont partis pour Rome avec le cardinal de Bissy, qui a pris la route de l'Allemagne; ils seront conclavistes des cardinaux de Bissy et de Rohan.

Des lettres de Toulon portent que le mal contagieux y faisoit beaucoup de progrès et que les médecins et chirurgiens de Marseille y étoient accourus.

Le 30, le sieur Philidor donna au Roi sur la terrasse un concert composé de violons, de hautbois, d'une timbale et surtout d'un petit tambour qui étoit frappé avec tant de justesse par un Suisse, que pendant tout le concert il ne perdit pas une mesure ni une note. Sa Majesté en a été si contente, qu'elle s'en est fait donner un second [1]. •

1. Michel Danican, dit Philidor, basson du Roi et fils d'un flûtiste de Louis XIII, qui lui donna le surnom de Philidor, nom d'un hautbois célèbre de l'époque. Son fils fut un compositeur du plus

Le duc de la Force a fait imprimer un mémoire à trois colonnes qu'il a envoyé à tous les princes du sang et ducs [1].

Deux nobles Vénitiens doivent arriver incessamment ici de la part du sénat pour faire satisfaction au Roi de tout ce qui s'est passé à Venise depuis dix ans contre la famille Ottoboni; on croit qu'ils prendront le caractère d'ambassadeurs extraordinaires.

Le Parlement va décréter contre le libraire qui a fait imprimer le mémoire de M. de la Force.

Le maréchal de Villeroy, fatigué de la manière dont le marquis d'Alincourt vit avec sa femme, a été trouver Mme Daverne. Il a loué sa beauté, le goût de son fils, et lui a dit toutes les gentillesses du monde. La conversation a fini par une grâce qu'il lui a demandée très instamment, d'ordonner à son fils qu'il fît un enfant à sa femme [2]; que, dès qu'il auroit un héritier, il ne lui demanderoit plus rien sur ses droits; que ce seroit l'unique consolation de sa vieillesse [3].

CAUMARTIN DE BOISSY.

grand mérite et un célèbre joueur d'échecs. Sa famille existe encore.

1. En même temps, les sieurs Bernard, secrétaire du duc, Duparc, Orient, Mercier et Landais faisaient paraître chacun leur mémoire. Landais réclamait toute la responsabilité, en démontrant qu'il agissait librement et avec une parfaite loyauté en achetant des marchandises chinoises qu'il déposait chez des correspondants.

2. Camille de Neufville, marquis, puis duc d'Alincourt, marié le 4 septembre 1720 à Joséphine de Boufflers, veuve en 1732.

3. Leur fils aîné ne naquit que le 25 août 1723. Il mourut tout jeune au collège de Clermont. M. d'Alincourt fut le premier amant

10 avril.

Le 1er de ce mois, le syndic de la Faculté de théologie ouvrit l'assemblée par un discours qui fut fort applaudi et qui tendoit principalement à faire ordonner qu'il seroit célébré par les docteurs un service solennel pour le feu pape. On opina, et tous furent de l'avis du sieur syndic, à l'exception seulement de quelques-uns, qui remontrèrent que la chose proposée, étant insolente, devoit être repoussée. Le sieur Delapierre ajouta qu'il auroit été plus expédient et plus sûr de ne pas désobéir au souverain pontife vivant que d'ordonner des prières pour lui après sa mort. Cet avis fut relevé par le syndic et fut cause qu'il demanda acte à la Faculté de la déclaration qu'elle faisoit de n'avoir jamais manqué au respect et à l'obéissance due aux successeurs de saint Pierre, selon les canons.

M. l'abbé Bignon, accompagné de M. Bignon de Blanzy, intendant de Paris, et de M. l'abbé Raguet, se rendirent ces jours-ci chez l'ambassadeur turc pour lui faire visite; comme l'ambassadeur en

de Mme d'Averne, qui l'abandonna pour le Régent. A cause d'elle, il délaissait sa femme, qui fut toujours un modèle de vertu et était excessivement jolie. — Cette lettre se termine assez aigrement. M. de Boissy se plaint des reproches que sa sœur paraît lui avoir adressés au sujet de la négligence de son style, de ce qu'il ne lui explique pas clairement ce qu'elle désire, en accusant son « imbécillité ». Il est affligé aussi de grands embarras d'argent qui amènent la vente de leur maison de famille, « chagrin réel pour nous; mais il faut savoir couper un bras pour sauver le corps. »

rendoit alors une d'amitié à M. le chevalier Sulton, ambassadeur d'Angleterre en cette cour, le fils de Son Excellence turque reçut ces messieurs fort civilement. L'ambassadeur étant rentré, la conversation de lui et de M. l'abbé Bignon roula sur la différence de la musique orientale, celles de France et d'Italie. L'ambassadeur, fort instruit de la sienne, avoua que celle de France le charmoit davantage; et M. l'abbé promit à cet ambassadeur de lui démontrer en deux heures de temps notre façon de noter, qui étoit beaucoup plus facile et plus parfaite que celle des Orientaux. A la fin de cette visite, l'ambassadeur donna à M. l'abbé Bignon une liturgie grecque et deux manuscrits arabes dont M. le marquis de Bonac l'avoit chargé pour la bibliothèque du Roi.

Le baron Hoguer sollicite fortement M. et Mme de Ségur [1] pour obtenir la permission de faire frapper de nouvelles pièces de 3 sols, afin de s'indemniser des sommes considérables qui lui sont dues.

Le 7, le Roi alla pour la première fois dans la plaine de Vincennes tirer à volée; la chasse finie, Sa Majesté remplit la bourse qu'on lui présenta pour tous les gens du vol.

Le Roi, qui avoit accoutumé de donner tous les ans une certaine somme aux Feuillants, les en a privés pour avoir appelé une seconde fois.

On assure que M. de Sourches, grand prévôt de

1. Fille du Régent et de la Desmares.

l'hôtel, a empêché que l'on ne donne de la part de Mme la comtesse d'Armagnac une assignation à M. le prince Charles, ce qui fait augurer un raccommodement prochain.

Le sieur Poisson et le sieur La Torillière, comédiens, ont obtenu de Sa Majesté une pension de 400 écus chacun pour avoir diverti le Roi en différentes représentations.

15 avril.

Le départ de Mme de Modène de ses États vous aura apparemment un peu étonnée.

Son mari est avec elle à Nancy, d'où ils veulent venir ici. M. le Régent défend à la fille de venir à Paris. Madame en est dans une furieuse colère; mais la duchesse d'Orléans en fond en larmes; cependant tout le monde conte que l'on aura bien de la peine à l'empêcher d'y venir.

Un homme de mes amis a vu hier une lettre d'un nommé des Sottinnes, que l'Alberoni avoit fait arrêter pendant qu'il étoit en Espagne. Sur cette lettre, il marquoit à son ami qu'il avoit été assez heureux pour rendre service au Régent et au Roi son maître; que la quadruple alliance étoit prête de manquer et que M. le Régent avoit été mal dans ses affaires; qu'il avoit lié le Régent avec le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne et l'Empereur; que la Hollande et l'Angleterre en seroient les dupes;

que la succession de la France, en cas de mort du Roi, étoit assurée à la branche d'Anjou, et celle d'Espagne au Régent et à sa postérité; qu'enfin cela alloit à mettre le Régent sur le trône incessamment. Cette nouvelle est belle si elle est vraie.

La pauvre Mme de Harouys vient de mourir; elle substitue son bien aux enfants de son frère [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

16 avril.

Sur la nouvelle que M. le duc d'Orléans eut jeudi dernier de l'équipée de M. et Mme de Modène, il dépêcha un courrier à Strasbourg pour ordonner à M. Dubourg de ne les pas laisser passer outre; mais ils étoient déjà passés, et les courriers n'ont pu les joindre qu'à Lunéville. M. le Régent a pris toutes les mesures nécessaires pour les empêcher de passer plus loin; mais on craint que, malgré cela, ils ne viennent ici au moment où l'on s'y attendra le moins [2].

Le mariage du duc de Sully avec la comtesse de Vaux, qui est fait il y a deux ans, fut enfin déclaré

1. Dans cette lettre, il donne à sa sœur des détails sur le mariage de sa fille avec M. de Ségur, « dont la mère a voulu, à cause de la hausse, pour 280 000 livres de vin. Mais, en temps normal, il y en a bien pour 100 000. Tout compté, tout rabattu, cela vaut bien un mariage de Paris... Mon futur gendre est le meilleur petit bonhomme, tout rond, que vous ayez jamais connu de votre vie. » On verra ce qu'il en dira plus tard.

2. Voir nos *Filles du Régent*, tome II.

hier; la princesse de Conti, fille du Roi, la mena le matin à Mme la duchesse du Lude, qui avoit été toujours très éloignée d'y consentir; elle a couché dès hier à l'hôtel de Sully. Ce sont, comme vous savez, deux personnes fort estimées et aimées dans le monde [1].

16 avril.

Les cardinaux étrangers, avant que de se renfermer dans le conclave, ont invité par une lettre fort gracieuse le cardinal de Noailles à s'y trouver; animés en cette occasion du seul désir de la paix, ils ont offert à cette Eminence toutes sortes de sûretés et de saufs-conduits pour prévenir les différents motifs qui pourroient l'inquiéter dans l'entreprise du voyage à Rome. M. de Noailles s'en est excusé et a fait insinuer à M. le Nonce qu'il avoit pris depuis longtemps la résolution de ne plus aller à Rome, ajoutant qu'il auroit l'honneur de faire incessamment réponse à la lettre que MM. les cardinaux lui avoient écrite.

Le marquis de Combourg, fils aîné du marquis de Coetquen, épouse la fille unique du marquis de Nicolay, riche héritière [2]. M. de Ségur, président

1. Marie-Jeanne Guyon, veuve depuis 1705 de Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux et vicomte de Melun, mort le 31 octobre 1736, à l'âge de soixante-trois ans. Le duc de Sully fut le dernier de sa branche. Il avait célébré secrètement ce mariage le 14 février 1719.

2. Fille du premier président de la Cour des Comptes. Elle pas-

au Parlement de Bordeaux, épouse Mlle de Caumartin de Boissy, fille du maître des requêtes [1].

M. de Chamillart [2] et M. des Marets sont fort mal. On n'a pas laissé d'être un peu scandalisé du procédé des Suisses qui étoient placés aux portes des églises des Quinze-Vingts pendant trois jours de Ténèbres : comme il y avoit grande musique dans cette église, ils voulurent exiger de tous ceux qui se présentoient une pièce de 30 sols. A la vérité, les amateurs de la musique ne résistèrent pas ; mais plusieurs gens de pied à qui les Suisses refusèrent imprudemment l'entrée se firent jour et entrèrent l'épée nue dans l'église, sans qu'il soit arrivé d'autre accident que la main d'une Suisse qui a été effleurée pour avoir voulu se jeter dessus.

On dit depuis quelques jours que le prince et la princesse de Modène, qui continuent à vivre dans une parfaite intelligence, ont prié le Roi par une lettre fort respectueuse de vouloir bien leur permettre de se retirer en France. On sait que les deux jeunes époux sont actuellement à Notre-Dame de Lorette, mais on les dit aujourd'hui en Lorraine.

sait alors pour la plus riche héritière de Paris. Jules Malo de Coetquen, marquis de Combourg, était fils du marquis de Coetquen et de Charlotte de Noailles ; sa veuve se remaria en 1732 au duc de Mortemart; leur fille unique épousa d'abord le duc de Rochechouart et ensuite le comte de Lorraine-Brionne, grand écuyer. Le mariage n'eut lieu que le 29 octobre 1721.

1. Fille de M. de Boissy et de Charlotte Bernard, mariée en juin 1721 à Nicolas-Alexandre de Ségur, président au parlement de Bordeaux, morte le 8 novembre 1729.

2. Mort le 15 avril.

On commence à parler d'une réforme dans l'armée de vingt hommes par compagnie d'infanterie et de quinze maîtres par celle de cavalerie.

Le sieur Mustapha-Agha, officier dans les troupes royales, chevalier de Saint-Louis, chef d'une académie de jeu de trois dés, qui se disoit frère ou du moins proche parent d'Achmet Vizir et qui en cette qualité se faisoit donner le Monseigneur et l'Altesse, a reçu ces jours passés une lettre de cachet pour sortir de Paris en vingt-quatre heures et se rendre à Montbéliard , l'ambassadeur turc ayant demandé qu'il fût puni de son imposture. On assure que cet aventurier étoit autrefois cuisinier dans le séminaire de Saint-Magloire, métier qu'il auroit quitté pour entrer dans le service, où il s'est réellement distingué tant en France qu'à Venise [1]. C'est en Italie qu'il s'est avisé pour la première fois de se servir de sa prétendue lettre de consanguinité avec le Grand Seigneur.

Les lettres de Provence annoncent qu'il n'est mort que huit personnes à Tarascon depuis le 23. On espère que la quarantaine, qui vient d'être augmentée de vingt jours, purifiera entièrement cette ville. Il n'y a rien ailleurs qu'à Toulon, où est mort le gouverneur, M. Dupont, qui a servi avec distinction au siège de Pampelune.

1. Sa conduite à l'armée de Flandre lui avait valu la croix de Saint-Louis; le Régent l'avait autorisé à avoir chez lui une académie de jeu de dés.

au Parlement de Bordeaux, épouse Mlle de Caumartin de Boissy, fille du maître des requêtes [1].

M. de Chamillart [2] et M. des Marets sont fort mal. On n'a pas laissé d'être un peu scandalisé du procédé des Suisses qui étoient placés aux portes des églises des Quinze-Vingts pendant trois jours de Ténèbres : comme il y avoit grande musique dans cette église, ils voulurent exiger de tous ceux qui se présentoient une pièce de 30 sols. A la vérité, les amateurs de la musique ne résistèrent pas; mais plusieurs gens de pied à qui les Suisses refusèrent imprudemment l'entrée se firent jour et entrèrent l'épée nue dans l'église, sans qu'il soit arrivé d'autre accident que la main d'une Suisse qui a été effleurée pour avoir voulu se jeter dessus.

On dit depuis quelques jours que le prince et la princesse de Modène, qui continuent à vivre dans une parfaite intelligence, ont prié le Roi par une lettre fort respectueuse de vouloir bien leur permettre de se retirer en France. On sait que les deux jeunes époux sont actuellement à Notre-Dame de Lorette, mais on les dit aujourd'hui en Lorraine.

sait alors pour la plus riche héritière de Paris. Jules Malo de Coetquen, marquis de Combourg, était fils du marquis de Coetquen et de Charlotte de Noailles ; sa veuve se remaria en 1732 au duc de Mortemart; leur fille unique épousa d'abord le duc de Rochechouart et ensuite le comte de Lorraine-Brionne, grand écuyer. Le mariage n'eut lieu que le 29 octobre 1721.

1. Fille de M. de Boissy et de Charlotte Bernard, mariée en juin 1721 à Nicolas-Alexandre de Ségur, président au parlement de Bordeaux, morte le 8 novembre 1729.

2. Mort le 15 avril.

On commence à parler d'une réforme dans l'armée de vingt hommes par compagnie d'infanterie et de quinze maîtres par celle de cavalerie.

Le sieur Mustapha-Agha, officier dans les troupes royales, chevalier de Saint-Louis, chef d'une académie de jeu de trois dés, qui se disoit frère ou du moins proche parent d'Achmet Vizir et qui en cette qualité se faisoit donner le Monseigneur et l'Altesse, a reçu ces jours passés une lettre de cachet pour sortir de Paris en vingt-quatre heures et se rendre à Montbéliard, l'ambassadeur turc ayant demandé qu'il fût puni de son imposture. On assure que cet aventurier étoit autrefois cuisinier dans le séminaire de Saint-Magloire, métier qu'il auroit quitté pour entrer dans le service, où il s'est réellement distingué tant en France qu'à Venise [1]. C'est en Italie qu'il s'est avisé pour la première fois de se servir de sa prétendue lettre de consanguinité avec le Grand Seigneur.

Les lettres de Provence annoncent qu'il n'est mort que huit personnes à Tarascon depuis le 23. On espère que la quarantaine, qui vient d'être augmentée de vingt jours, purifiera entièrement cette ville. Il n'y a rien ailleurs qu'à Toulon, où est mort le gouverneur, M. Dupont, qui a servi avec distinction au siège de Pampelune.

1. Sa conduite à l'armée de Flandre lui avait valu la croix de Saint-Louis; le Régent l'avait autorisé à avoir chez lui une académie de jeu de dés.

Partout où M. Lass passe, il y fait grande figure, joue gros jeu; outre le palais qu'il a acheté à Rome, on assure qu'il est encore en marché pour un hôtel à Venise, pour y passer la belle saison.

Autant les Mississipiens avoient témoigné d'empressement à faire des acquisitions lors de leurs fortunes, autant font-ils paroître aujourd'hui d'envie de revendre leurs fonds.

Samedi saint.

Je trouvai l'autre jour l'impertinente Pleneuf. Vous savez les airs qu'elle se donne. Il semble que la misère ne l'ait rendue que plus impertinente. Elle me demanda des nouvelles de la nièce de Balleroy. Le degré de parenté m'étoit connu, mais l'air d'insolence me déplut; il me semble que l'alliance n'étoit pas assez assortie avec les autres de la maison de Matignon pour être avouée si promptement. Je lui dis que je ne croyois pas que les Douilly fussent si proches des Matignon; elle me dit : « Avez-vous oublié que la maréchale étoit ma belle-sœur? » Je lui dis : « Effectivement, je ne me souvenois plus que le maréchal avoit épousé une Berthelot; je ne songeois qu'aux pères et grand'mères Longueville [1]. »

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. Le maréchal de Gacé avait épousé, le 8 avril 1681, Marie-Élisabeth Berthelot, fille du secrétaire des commandements de la Dauphine et d'Anne Renault de Duchy; l'une de leurs filles

21 avril.

L'ambassadeur turc, qui, depuis sa visite chez le chevalier Sutton, avoit été retenu par une dyssenterie dont il est complètement guéri, ne sortit que le 16 de ce mois, pour venir au Palais-Royal, où il eut une audience particulière du Régent. Il s'y rendit dans un carrosse aux armes du Roi, ayant son interprète sur le devant; quinze Turcs précédoient la marche, et quatre cavaliers du guet, ayant un officier à leur tête, suivoient le carrosse.

Une lettre de Nancy, du 12 de ce mois, porte que l'on a trouvé depuis peu, à une lieue au-dessus de la ville de Pont-à-Mousson, un monument d'antiquité qui paraît digne de considération; on voit ce monument dans une carrière abondante où l'on trouve des pierres fort belles à bâtir. Il est composé d'une pierre unique que l'on croit avoir servi d'un autel à sacrifices dans un camp où quelques légions romaines étoient rassemblées; sur l'une des faces de cette pierre, qui est ornée en haut et en bas de quelques moulures et ornements de sculpture rustique, on voit une inscription en lettres romaines fort lisible; sur une autre face, on voit sculptée la massue d'Hercule, qui est attachée à deux animaux; sur les deux

épousa en 1720 le fils aîné de Mme de Balleroy. M. Berthelot, comte de Saint-Laurent, était le grand-père de la marquise de Prie et l'auteur des barons actuels de Baye, issus de son second fils. Mme de Pleneuf, femme de celui-ci (1681-1758), était une Douilly de Cursay.

autres faces, il n'y a rien du tout; sur la surface du dessus, il y a une concavité de figure ronde; les uns y voient une chose destinée aux libations des anciens sacrifices, les autres le foyer pour le feu des sacrifices.

Le cardinal Alberoni, à qui Messeigneurs les cardinaux avoient écrit de se trouver au conclave, fut reçu du Sacré-Collège, à son arrivée de Suisse, avec tout l'accueil imaginable. S'étant tous assemblés pour y entrer, on tira au sort pour les loger; le premier billet portant son nom, S. E. choisit la première loge, qui est la meilleure.

D'après les dernières nouvelles d'Italie, Mme de Modène est toujours à Vérone.

L'ambassadeur turc a deux carrosses.

26 avril.

Vous êtes bien impertinente de traiter mon lit de bauge. Je suis bien aise de vous dire comment j'étois logé dans l'endroit où j'ai paru si mal à M. d'Argouges. Il faut qu'il soit bien difficile. Ma chambre premièrement est celle où Migneau de l'Isle prenoit son repas; il est vrai que la tapisserie est de deux toiles peintes un peu différentes, mais elles sont toutes deux à fond rouge. Le lit est celui dans lequel feu mon père couchoit, de damas rouge, véritablement un peu vieux. Il ne peut pas nier que je n'eusse un beau couvre-pieds, de l'édredon entre

deux taffetas; mais des Normands ne connoissent pas ces magnificences. Je conviens qu'il n'y a à mon lit qu'un matelas de crin et un lit de plumes, tous deux assez minces, mais la paillasse est fort épaisse. Il ne peut nier qu'il n'y ait six chaises de canne et un fauteuil de maroquin à roulettes que j'avois envoyé chercher chez un grand cardinal. Quand ce ne seroit que cela, ce sera peut-être quelques jours une relique, si jamais on le canonise. Vous voudriez que l'on enfonçât dans un lit comme une accouchée. Pour moi, qui suis accoutumé à une vie plus mâle, je ne me plais jamais quand je suis trop bien couché : et, quand je fais rebattre les matelas à Boissy, je défends toujours que l'on ne touche au mien. Une des raisons pour lesquelles je n'ai jamais voulu me remarier, c'est que je trouverais peut-être une femme qui voudroit un lit mollet.

Le mariage de ma fille est meilleur que je ne puis vous le dire.

J'aime le duc de Sully et suis charmé de la déclaration de son mariage. Il devient infirme; cela lui donnera une compagnie commode et bonne chez lui. Mais je ne puis taire que je ne suis fâché de le voir sans espérance de postérité. Il est triste, quoiqu'il y ait des gens de même nom, que ces établissements passent à de si mauvais sujets.

Caumartin de Boissy.

4 mai.

Le pauvre M. des Marets vient de mourir très mal dans ses affaires. Voilà ce que vous ne croirez peut-être pas aisément et qui est cependant vrai. C'est une perte pour ses amis. Je me mets du nombre. Il m'aimoit, et je l'aimois tendrement. Je le lui disois plus volontiers depuis qu'il étoit hors de place. Il avoit 20 000 livres de pension. On en continue 8 à Maillebois, et on porte à 12 000 celle donnée il y a quelques jours à l'aimable baron de Châteauneuf. Voici comment elle lui fut octroyée. N'ayant pas un écu, comme cela lui est souvent arrivé, quelqu'un à qui il s'en plaignoit lui dit : « Que ne demandes-tu 4000 livres de pension; on vient bien d'en donner autant à la Torillière. » Il alla tout courant faire son petit galimatias pour les demander. Le Régent lui répondit avec bonté qu'il seroit fort aise de lui faire plaisir, mais qu'il ne voyoit point le prétexte pour les lui accorder. Le baron lui répondit qu'il n'avoit pas un sol. Le Régent lui dit : « Je veux bien vous l'accorder, mais cela ne vous rendra guère plus riche, car on les paye peu. » Le baron répliqua que ce seroit toujours une marque de bonté dont il lui seroit obligé. Le pauvre M. des Marets, à qui il alla rendre compte de la grâce qu'on venoit de lui accorder, ne put s'empêcher d'en rire. Si bien traité à propos de rien peu de jours auparavant, vous voyez qu'il n'y avoit pas de moyen de ne pas l'égaler à son

frère. Quant au troisième, qui n'avoit rien, ç'a été une raison de ne lui rien donner.

Il y a eu un grand tapage entre M. Le Blanc et MM. de Broglie et de Puységur, au sujet de la réforme. Tout le monde étoit contre le système de ces derniers. Comme les systèmes ne sont plus à la mode, ces messieurs, pour corroborer leurs affaires, ont donné un mémoire affreux contre M. Le Blanc. Ce qu'ils lui crachoient est retombé sur le nez de Puységur [1]. Les commis qui travailloient sous ses ordres reçurent avant-hier défense de retourner chez lui et injonction d'aller chez M. Le Blanc. Ce qu'ils ont si bien exécuté, qu'il apprit hier sa destitution de gens qui en parloient en attendant l'heure de faire sa cour au Régent, de la bouche de qui la nouvelle lui fut confirmée. Je doute que cette nouvelle fasse grand plaisir au comte d'Évreux, qui pourroit bien perdre en même temps un autre procès qu'il procède contre le duc d'Albret pour le retrait de Tancarville.

On craint beaucoup pour la santé de M. le Duc, qui est d'autant moins bonne qu'il ne fait rien de ce qu'il faut pour l'améliorer.

Demain le Parlement est convoqué en grand comité pour l'affaire de M. de la Force, qui a fait disparaître la plupart des témoins dangereux [2].

1. Il avait le service des routes, qu'on adjoignit au contraire au département de Le Blanc.

2. Le Parlement décida que les diverses requêtes seraient jointes aux instructions du procès par recolement avec description

Le garde des sceaux est depuis huit jours entre la vie et la mort. Mais admirez l'habileté du médecin. Lemery, qui avec Hermand le voit, vint hier l'air tout effaré nous dire que le mieux qui paroissoit dans la santé lui ôtoit toute espérance, que c'étoit une preuve de gangrène puisqu'il ne sentoit plus de douleurs. Je lui demandai comment étoit le pouls; il me dit qu'il étoit fort bon et sans fièvre. Hermand nous confirma les mêmes faits et le même pronostic. Je leur dis que, sans vouloir discuter, il me paraissoit impossible qu'il y ait de la gangrène sans fièvre. Ils me soutinrent le contraire, et aujourd'hui le garde des sceaux se porte beaucoup mieux, et ils conviennent même qu'on peut espérer.

Mme de Feuquières et Mme de Saucourt sont venues remercier le Roi des portraits enrichis de diamants dont Sa Majesté leur fit présent à l'occasion des cérémonies du baptême du comte de la Marche; on estime ce portrait 1000 pistoles [1].

Le 29, le comte de Tavanes vint prendre congé du Roi pour aller tenir les États de Bourgogne en l'absence de M. le Duc, toujours souffrant à Chantilly.

Le cardinal de Noailles alla ces jours passés aux

des marchandises saisies. « Voilà, écrit Marais, l'affaire tournée à l'extraordinaire, et elle ne finira pas de sitôt. »

1. Pauline du Pas de Feuquières, morte en 1742, épousa en 1720 Joachim de Seiglières, marquis de Soyecourt, brigadier. — Thérèse de Mouchy, fils du marquis d'Hocquincourt et de Marie Molé, veuve depuis 1711 d'Antoine du Pas, marquis de Feuquières, lieutenant général, mère de la précédente.

Invalides, où il prêcha en habits pontificaux et donna la confirmation à 400 invalides, dont il y avoit un âgé de quatre-vingt-sept ans.

Le chevalier de Mianes [1] ayant eu de grosses paroles avec M. de Novion, officier, pour une dette d'honneur, l'affaire fut portée devant les maréchaux, où M. de Novion prouva la dette. Les maréchaux ont condamné le chevalier à payer les 2000 livres et à quatre ans de prison.

On va jouer au Théâtre Français *Esther*, de feu Racine.

CAUMARTIN DE BOISSY.

6 mai.

Votre jugement sur le *Conte du Tonneau* est très juste; mais, quoique je convienne du résultat, je vous dirai que nous nous trouverions heureux d'avoir de temps en temps de pareils mauvais livres.

CAUMARTIN DE BOISSY.

.... mai.

Si vous n'étiez pas fort bien informée de tout ce qui se passe, je m'ingèrerois de vous mander que

1. Gouverneur du château de Nantes. Le Régent, qui avait eu besoin de lui pour les affaires de Bretagne, voulut le conserver en liberté. Les maréchaux, blessés de ne pas voir leur décision respectée, résolurent d'aller à deux tous les jours en entretenir le Régent; ils déclarèrent le 18 mai que, n'obtenant pas de réponse et leurs jugements étant inutiles, ils ne siègeraient plus.

le cardinal Paracciani est mort, que le cardinal Spinola est ministre du nouveau pape; que la peste, qui avoit pénétré jusqu'en Languedoc et qui s'étoit fait vivement sentir dans une petite ville du diocèse de Mende, la Canourgue, et y auroit été portée par des marchandises que des muletiers auroient trouvé moyen d'y faire passer, est passée, par les soins qu'on a pris d'ôter la communication et de brûler ce qui pouvoit l'étendre; que MM. Pâris, Sonin et Bernard prêtent 3 millions au Roi sans intérêt pendant trois ans pour assister les pays les plus éprouvés par la perte et la famine. M. de Breteuil, intendant de Limoges, a acheté 300 000 livres la charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit, du premier président de la Cour des Comptes, et la charge passe à M. de la Houssaye pour le décorer du cordon bleu.

DE FRANCIÈRES.

12 mai.

En un seul jour, la mort du garde des sceaux le matin et les articles du mariage de ma nièce à discuter et signer le lendemain, tout cela m'a ôté le temps de vous écrire. L'article du mariage est celui par lequel je commencerai [1].

Jamais affaire ne paroissoit plus aisée à conclure et, pour mieux parler, ne devoit paroître. Jamais

1. Le mariage de Mlle de Boissy avec M. de Ségur.

enfant n'a été plus difficile à décider. Le mariage paroissoit convenable de part et d'autre; toutes les parties le souhaitoient. Nous n'étions occupés que de tout aplanir et de traiter les choses noblement : le médiateur était l'archevêque de Rouen, l'homme du monde le plus conciliant; mais une mauvaise tête brûlée de cousin commun, nommé M. des Aigues, s'étoit fourré dans la négociation et gâtoit tout, quoique rempli des meilleures intentions du monde, mais désirant de se rendre nécessaire; les choses ont été poussées si loin, que, ne me sentant plus assez de fond de patience, je fus obligé de lui dire devant la mère et le fils que, si j'avois encore quelque chose à traiter avec lui, j'aimois mieux de bonne grâce renoncer au mariage. Le Président dit à sa mère [1] qu'il le voyoit bien depuis quelques jours, qu'il la prioit de lui laisser le soin de finir l'affaire avec l'avocat qu'elle avoit choisi pour son conseil et moi, que c'étoit le seul moyen d'en finir. Des Aigues fut remercié; cependant, le soir, il se trouva chez l'avocat, mais la présence du fils lui imposa, et tout fut réglé comme il l'auroit été il y a un mois, si le maudit cousin ne se fût mêlé de rien. Il ne reste plus que d'aller à la campagne faire le mariage et y

1. M. de Ségur était le second fils de Jacques, seigneur de France, capitaine de cavalerie, et de Jeanne de Garcy, qui décida son mari à échanger son épée contre une robe de conseiller au parlement de Bordeaux. Il mourut en 1755. Sa famille était de vieille noblesse de Gascogne, mais nullement parente de celle de Périgord.

rester une huitaine. Mais, pour cela, il faut attendre que les messes du garde des sceaux soient dites.

Venons au garde des sceaux. Je n'ai point vu son testament, que l'on venoit de lire lorsque j'arrivois : mais je vous assure qu'il y a de quoi faire plaider les enfants tout autant qu'il leur plaira. En gros, le cadet est légataire universel et de toutes façons tient le bon bout de son côté. Il dit que, l'aîné ayant de grands avantages par la coutume de Touraine, il a voulu égaler en quelque façon le cadet et l'aîné par le legs universel. Je le crois infiniment plus riche, si l'argent comptant est remis.

CAUMARTIN DE BOISSY.

14 mai.

Les enfants virent hier la nonne (la supérieure de Trainel, maîtresse du garde des sceaux [1]), qui ne sonna mot et ne dira vraisemblablement rien ni à l'aîné, ni à la fille, ni même au cadet, que ce qu'il lui plaira. Le cadet est fort caché; je crois que vous le connoîtrez sur ce pied-là. Le père ne laisse pas cependant de désigner son aîné pour succéder à la charge de l'ordre. Le cadet avant et depuis la mort a fait, sans faire semblant de rien, toutes sortes

1. On publia vers ce temps une estampe sur la mort de M. d'Argenson, où les souvenirs les plus offensants sont très plaisamment groupés : l'allusion la moins accusée est celle concernant l'abbesse. M. d'Argenson est représenté entretenant des religieuses, avec cette simple légende : *Mme du Trainel.*

de démarches auprès du Régent pour l'avoir. Le jour même de la mort, nous allâmes saluer le Régent et lui reporter les sceaux de l'ordre. Il venoit de partir pour dîner à la campagne; nous ne le vîmes que le lendemain. Il reprit les sceaux des mains de l'aîné et parla assez gracieusement sur ses bontés pour les uns et pour les autres. En sortant, nous raisonnâmes beaucoup sur ce qu'il ne les avoit pas rendus sur-le-champ à l'aîné. Le cadet nous dit, pour détourner l'idée de sa manœuvre, qu'il craignoit fort que le Chancelier n'eût fait des démarches pour joindre cette place à la sienne. Peu après, nous sûmes la vérité. Mais tout a été réglé; la charge passe sur la tête de l'aîné et va au cadet [1].

A la dernière représentation du ballet, un officier aux gardes, nommé le chevalier de Fénelon, neveu de feu M. de Cambray, voulant ajamber par-dessus des piquets de fer, s'empala sur un et mourut une heure après.

Un conseiller au Parlement, nommé le Goupillion, fils d'un intendant de frontière, se trouvoit, de

1. Le testament de M. d'Argenson était daté de novembre 1720; il y maintenait l'aîné dans tous ses droits d'aînesse et nommait le cadet son légataire universel, proposant ensuite un partage amiable des immeubles. Il y avait 50 000 livres de legs, dont 15 000 au couvent du Trainel et 500 livres de pension pour une petite fille reçue religieuse par charité. « On soupçonne que c'est une bâtarde, » dit charitablement Marais. Mme de Collandre fut réduite à sa légitime. On ne trouva pas d'argent comptant, et Marais ajoute qu'il y avait plus de 500 000 livres « égarées » entre les mains de l'abbesse. Plus tard, les enfants du garde des sceaux formèrent une plainte en justice contre elle.

70 000 livres de rentes, réduit à presque rien par les actions. Son cocher lui vint demander de l'argent, et, lui ayant parlé un peu durement, le conseiller lui cassa le bras d'un coup de pistolet et, s'enfermant dans sa chambre, se cassa la tête d'un autre.

CAUMARTIN DE BOISSY.

14 mai.

M. d'Argenson, qui fut enterré le 10 à Saint-Nicolas du Chardonneret [1], a fait en mourant un testament dans lequel il a ordonné que son cœur seroit pour les Dames religieuses du Trainel, à qui il lègue 15 000 livres; il lègue encore 7000 livres aux Théatins, 2000 aux Capucins.

Le 7, on arrêta le sieur Guillaume Lass, frère de M. Lass, qui est à Venise, auprès d'Orléans, d'où il fut conduit à la Bastille; on raisonne ici fort différemment du sujet de cette arrestation. Les uns prétendent que la cour n'a pris ce parti que sur l'avis qu'elle a eu qu'il avoit acheté trois terres en Écosse; d'autres disent que c'est en vertu de quelques sentences des conseils; les derniers enfin soutiennent que c'est au sujet d'une requête répandue contre le sieur Guillaume avec le par corps, parce qu'il est étranger non naturalisé.

1. Le convoi fut très scandaleux; les harangères voulurent voir le corps, pour l'insulter librement. Marais dit : « Je ne sais qui aura son âme; il doit y avoir un beau débat dans l'autre monde comme en celui-ci à qui l'emportera. »

On a rétabli la compagnie des six particuliers qui fournissoient au marché de Poissy les avances des deniers que les bouchers de Paris sont obligés de payer comptant pour le prix des bestiaux. Cette compagnie fera le prêt à trois semaines de crédit, au bout desquelles M. le lieutenant de police a ordre de faire arrêter les bouchers qui ne payeroient pas.

Le bruit court que le tabac va être remis en ferme, et l'on assure que l'adjudication en a été faite au sieur Daras, ci-devant directeur de l'ancienne ferme, moyennant 3 120 000 livres pour la première année.

L'affaire du duc de la Force, dont la décision avoit été remise au 7, ne fut point jugée définitivement : il fut seulement ordonné que le duc seroit confronté avec les témoins qui ont déposé tant contre lui que contre ses gens; qu'au préalable les scellés de la salle des Grands-Augustins seroient levés; que les marchandises seroient mises en bonne et sûre garde, et qu'elles seroient vendues aux enchères au profit de qui il appartiendroit.

Le 10, l'ambassadeur turc assista aux intermèdes du ballet du Roi, où Sa Majesté ne dansa pas. Cette Excellence vit représenter dans la salle des machines la comédie de *Don Japhet d'Arménie;* tout le monde sait le malheur arrivé au ballet au chevalier de Fénelon.

30 mai.

Mme de Parabère se retire au Blanc. C'est Mme d'Avesne qui est en faveur [1].

M. de La Vrillière a refusé la survivance de sa charge pour son fils.

M. l'Archevêque de Tours dort toujours. L'abbé Buchet, qui faisoit le *Mercure galant*, est mort.

7 juin.

Le conseil de santé s'assemble tous les lundis chez M. le Chancelier; le Contrôleur général, avec quatre secrétaires d'État en fonctions et deux conseillers d'État, dont M. Amelot, y assistent, et M. Dodart, premier médecin du Roi.

Les États de Bourgogne ont accordé au Roi en don gratuit 750 000 livres en argent et 150 000 en billets de banque.

L'abbé de Polastron a reçu une lettre de cachet portant défense de soutenir sa thèse, où il avoit intro-

1. Marie-Madeleine Coatquen de La Vieuville, fille d'un chevalier d'honneur de la feue reine, créé duc à brevet, et de Mlle de La Chaussée d'Eu, mariée en 1711 à César de Baudéan, comte de Parabère. Sa liaison avec le Régent commença en 1715; il y eut pas mal de hauts et de bas; enfin le congé fut donné en mai 1721, sans que nous en connaissions la cause précise. Mme de Parabère continua sa vie galante et mourut à un âge avancé. On est incertain sur l'origine de la nouvelle maîtresse du Régent: suivant des auteurs contemporains, elle serait fille du marquis de Brézé, ou de M. de Brégis, ou de M. de Beauvan du Rivaut; elle épousa un lieutenant aux gardes, M. Ferrand d'Escossay, lieutenant général.

duit quelques propositions contraires à la Déclaration du Roi sur la Constitution.

L'abbé de Saint-Albin est au séminaire des Bons-Enfants, où il va recevoir le sous-diaconat.

Par le moyen de 520 000 livres que la famille de feu l'abbé de Mornay avoit payées pour les bulles de l'archevêché de Besançon, le prélat qui y sera nommé sera dispensé de payer une seconde fois les bulles qui lui seront délivrées.

On a découvert depuis peu chez un boulanger de la rue Saint-Honoré pour plus de 200 000 livres de nippes et de bijoux que le fils recéloit. Il a pris la fuite; il n'y a pas de doute qu'il ne fût complice de tous les vols qui se sont faits.

10 juin.

On dresse actuellement un théâtre dans la grande galerie du Louvre pour y représenter la même comédie qui fut jouée devant le Roi par les pensionnaires du collège de Louis-le-Grand; elle a plu si fort à Sa Majesté, que les jeunes seigneurs de la cour en apprennent les rôles pour les jouer eux-mêmes.

Depuis quelques jours, il paroît une requête représentée au Conseil par le duc de la Force; elle est signée de M. de Sacy, avocat au Conseil; elle tend à la cassation de l'arrêt du Parlement et de toute la procédure. Les plus grands moyens de cette requête sont fondés sur l'animosité prétendue du Parlement

contre le duc. Les domestiques du duc, arrêtés pour avoir prêté leur ministère au commerce qui fait le sujet de ce procès, ont été mis la semaine dernière au secret.

Versailles, 15 juin.

Versailles a été bien brillant pendant cinq jours. L'ambassadeur turc est venu ici : il y avoit un monde infini qui étoit venu de Paris pour lui et pour voir les eaux ; il y avoit autant de monde dans les jardins que dans les beaux jours du printemps on en voit aux Tuileries, et des carrosses dans les cours et dans l'esplanade comme il y en a à la comédie les jours qu'il y a bien du monde. J'ai vu passer et repasser tout cela de mes fenêtres. L'ambassadeur est un Hercule de très bonne mine et laid et spirituel : il a été enchanté de Versailles et surtout des eaux ; il dit qu'il y a du surnaturel. M. le prince de Conti est venu le jour de la Fête-Dieu et a mené avec lui un fils de l'ambassadeur ou celui du Grand Seigneur, et pour grand chaperon Mme de Polignac et Mme d'O ; ils ont fait un souper à l'hôtel de Conti, où il s'est passé de belles choses avec ces demoiselles de Paris, et on assure que Mme de Polignac a voulu savoir la différence des Turcs et des François. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a rapporté le fils de l'ambassadeur et son médecin à cinq heures du matin ivres morts [1].

1. Voir, dans la *Correspondance de Madame* et les ***Mémoires de Maurepas***, des détails trop crus pour être rapportés ici. On

La couleur à la mode est cette année feuille morte ou café; vous voyez une infinité de jolis taffetas de ces deux couleurs : on porte assez des bulliantes, qui sont, à ce qu'on dit, très jolies : elles coûtent vingt-cinq livres; mais on m'a assuré qu'elles ne durent guère. Les habits sont absolument inutiles, hors aux Tuileries; on va partout en robe de chambre : c'est une mode bien commode.

16 juin.

J'ai été avec M. de Blois à l'hôtel de Sully, où j'ai été reçu à merveille; les nouvelles de la peste ne valent pas le diable; les pestiférés, forcés par la nécessité et manquant de bien des choses, ont forcé les lignes et gagné une petite île du Rhône, qui peut avoir douze à quinze lieues de tour, qui s'appelle la Camargue; il y a eu dix ou douze personnes tuées dans cette action, et il n'y a plus qu'un bras du Rhône entre la peste et le pays que l'on garde. Il y a aussi deux ou trois villages attaqués dans le Gévaudan; on prend toutes les mesures possibles; on en a déjà brûlé un. C'est une cérémonie un peu indécente; on fait dépouiller entièrement tous les habitants et habitantes; on les fait passer tout nus à travers des fumigations; on les fait entrer dans un enclos où ils trouvent des habits et tout ce qui leur

s'étonne seulement que l'on n'ait songé qu'en 1732 à enfermer Mme de Polignac.

est nécessaire. Ils y font la quarantaine, et on brûle entièrement les maisons, les hardes, en un mot tout ce qui se trouve dans un lieu soupçonné [1].

La mode ici est d'avoir peur de M. Cartouche. C'est un chef des voleurs qui furent arrêtés; il se sauva par la cheminée. On prétend que depuis ce temps-là il est sur les toits, d'où il descend toutes les nuits pour voler quelqu'un, et qu'il a fait serment de tuer tous ceux qu'il voleroit. Voilà une belle nouvelle, outre qu'elle n'est peut-être pas vraie [2].

M. de Nesle est désigné pour porter la queue du Roi au sacre; cela donne le cordon bleu.

CHEVALIER DE BALLEROY.

24 juin.

Les Chartreux donnèrent au Roi, quand il les alla voir, une petite ruche de vermeil doré et de cristal au travers de laquelle on voit les mouches à miel travailler.

Un nommé Durand a été arquebusé à Lyon pour être venu de pays infestés sans passeport.

1. On commença alors à craindre fort pour la Bourgogne, et l'évêque de Dijon ordonna des prières publiques.

2. Nous allons voir souvent Cartouche revenir dans ces lettres. Louis-Dominique Cartouche, né à Paris, d'honnêtes artisans, vers 1693, se signala dès l'enfance par le goût du vol; chassé d'un collège, puis de la maison paternelle, il organisa une bande en Normandie, puis l'emmena à Paris, théâtre plus digne de son excessive habileté.

Le marquis de Saulx-Tavanes épouse Mlle Catinat [1].

Le marquis de Charlus-Busset a été mis à la Bastille [2].

Le Parlement continue l'affaire du duc de la Force; il a été confronté avec les crocheteurs.

M. Colbert Saint-Marc, capitaine de vaisseau, épouse Mlle Gouffier [3].

Le duc du Maine ne veut faire les fonctions de ses charges qu'après être rétabli dans son rang.

Il court un bruit fort sourd que M. Le Rebours pourroit bien être contrôleur général [4].

2 juillet.

On a eu nouvelle qu'il y avoit eu un tremblement de terre considérable à Vaujour, duché qui

1. Il y a une erreur évidente. Charles-Henri-Gaspard de Saulx-Tavanes, premier gentilhomme du duc de Bourbon, lieutenant général du Mâconnais, chevalier des Ordres, épousa, le 23 juin 1721, Elisabeth de Mailly du Breuil, fille d'André de Mailly, seigneur du Breuil, receveur général à Tours, et de Françoise des Chiens. — Et Mlle Catinat, fille de M. de Saint-Gratien, conseiller au Parlement, petite-nièce du maréchal, ne se maria qu'en 1724, avec le marquis de Saint-Simon-Courtomer.

2. Louis de Bourbon, comte de Busset et de Châlons, marié en 1719 à Anne Gouffier, mort en 1724.

3. Marie-Charlotte, fille du marquis de Gouffier d'Heilly et de Catherine de Luynes, épousa Charles Colbert, seigneur de Saint-Marc, maître de camp de cavalerie, dont le père était chef d'escadre. Veuve le 2 mars suivant, elle se remaria en 1730 au marquis de Gouffier d'Espagny, son cousin germain.

4. Alexandre Le Rebours, seigneur de Bertrand-Fosse, conseiller au grand conseil en 1687, intendant des finances en 1714. Mort en 1736 sans hoirs.

M. Le Blanc, de 17 ; celle de Mme de Versus, de 38 ; celle de M. de La Faye, de 17. Pour celle de M. André, elle n'est que de 250 000 livres en billets de banque et de 150 actions qu'il déclare lui tenir pour 2 millions.

Le sieur Le Grand, comédien du Roi, doit donner incessamment au public une comédie de sa façon qui aura pour titre *les Voleurs*[1]. Les aventures de Cartouche lui en ont donné l'idée, et le principal acteur sera un héros de même espèce, qui ne recevra dans sa compagnie que des gens qui justifieront par des dépouilles considérables qu'ils sont dignes d'y être.

Comme on attribue à ce Cartouche tout ce qui se passe dans Paris, on dit que c'est lui qui alla il y a quelques jours à l'hôtel d'Auvergne, au bout de la rue de l'Université, faubourg Saint-Germain, dans l'intention de voler les rideaux de l'appartement de M. le Nonce du pape, qui y demeure. Mais Son Excellence, entendant un bruit de ferrement que l'on faisoit à ses fenêtres, tira la sonnette du chevet de son lit pour faire venir ses gens. Le voleur se retira et se sauva par-dessus les murailles du jardin. On dit que ce voleur étoit Cartouche et qu'il a dit en se raillant qu'il n'alloit pas chez le nonce pour le voler, mais pour lui demander une absolution proportionnée à ses crimes.

1. Cette pièce porta définitivement le nom de *Cartouche* et fut représentée pour la première fois le jour de l'exécution de ce malheureux.

On arrêta la nuit du 7 au 8 de ce mois Marie Paradis, l'une des dames de ressources des associés du sieur Cartouche. Cette prise est de conséquence et mettra les magistrats au fait de bien des intrigues.

Sur la représentation qui a été faite au roi d'Angleterre par les médecins de Londres que, pour éviter les suites fâcheuses d'une petite vérole maligne, il conviendroit de se servir du moyen dont les Turcs se servent pour la communiquer à leurs enfants en bas âge, Sa Majesté a donné des ordres au sollicitor général d'examiner s'il étoit permis par les lois de faire une semblable expérience; on sait que, lorsque les Turcs ont découvert un malade dont la petite vérole est d'une bonne espèce, ils prennent le pus d'une des pustules en faisant une ouverture à la veine du bras d'un de leurs enfants, font entrer ce pus, qui ne manque pas de faire entrer dans le sang la fermentation qu'ils cherchent.

L'ambassadeur turc aura aujourd'hui son audience de congé du Roi et ira s'embarquer dans huit jours à Cette. Le chevalier de Nangis le conduira chez lui.

Un grand prince se couche présentement à minuit et ne boit plus qu'une chopine de vin à ses repas [1].

1. Voir Buvat, dans son *Journal de la Régence*, II, 285. On constatera la similitude extrême des deux correspondances.

23 juillet.

M. de Boissy va se faire recevoir dans la charge de conseiller d'État de feu M. de Caumartin, son père, et le Roi lui a accordé les mêmes bureaux.

Mme de Parabère a vendu sa belle maison du village d'Asnières à M. Fourton, banquier, de qui elle l'avoit achetée. Cette dame, déjà touchée par les vives exhortations du curé de son village, vient de céder, dit-on, aux avis salutaires du curé de sa terre de Borart-sur-l'Oise, où elle s'est retirée. Le discours que cet ecclésiastique prononça il y a quelques jours sur le parallèle de la vie de ce monde et de la vie éternelle, joint à la vue du valet de chambre de cette dame qui mourut la semaine dernière en lui versant du café, l'a déterminée à se retirer dans un couvent pour ne plus penser qu'à son salut [1].

Le marquis de Polignac, capitaine réformé à la suite du régiment du Roi, vient d'être cassé pour avoir enlevé à Mantes Mlle de La Roque, fille d'un officier du Régent. Il y a des ordres de la cour de l'arrêter.

Le duc de la Force, depuis son jugement, qui est affiché, paroît avec une livrée plus magnifique

1. Mme de Parabère avait été congédiée définitivement à la fin de mai 1721 ; elle tomba gravement malade, ce qui acheva sa conversion, mais ce qui ne l'empêcha pas de reprendre ensuite une vie trop galante, tout en demeurant cependant dévote : elle montra dans ses derniers moments seulement un sérieux repentir.

qu'il a jamais eue. Ce seigneur a pris la résolution de ne plus assister au conseil de Régence; il se dispose à partir pour ses terres.

Le 18, le Roi, accompagné du maréchal de Villeroy et du duc de Mortemart, alla au jeu de la Sphère, vieille rue du Temple, pour y voir jouer à la paume; la partie était de deux contre trois, les sieurs La Faille et Liebault contre le sieur Perdrix et les deux Bunel; la partie finie, Sa Majesté alla à Bercy, chez M. Pajot d'Onzen-Bray, où il vit des expériences de chimie.

Le 19, le Roi joua pour la première fois à la paume.

L'ambassadeur turc alla le 18 à la bibliothèque du Roi, où il resta jusqu'à sept heures du soir. Il fut principalement charmé du grand nombre de manuscrits arabes qui y sont rassemblés.

2 août.

Le cardinal de Noailles doit faire, le 4, la cérémonie du mariage de M. le marquis de Villars avec Mlle d'Ayen à Conflans, où Son Excellence donnera un grand dîner à toute la famille, après lequel les nouveaux mariés viendront à l'Opéra, pour aller de là souper à l'hôtel de Villars, et ils coucheront dans la chambre de la maréchale.

Le duc de Chartres vient d'acheter de M. Le Pelletier de Souzy sa maison de Ménilmontant; ce

prince en fera agrandir le parc jusqu'à Bagnolet, afin qu'il joigne celui de sa mère; les terres qui sont entre les deux sont vendues au prix de 400 livres l'arpent.

Le cardinal Dubois reçut la calotte des mains du Roi, le 27 de ce mois; ensuite de quoi il détacha sa croix d'archevêque, dont il fit présent à M. l'évêque de Fréjus, qui ne l'accepta que sur la condition d'en distribuer le prix aux pauvres.

On dit que la peste a presque entièrement cessé à Aix; elle est disparue depuis trois jours à Toulon, ou du moins il n'y auroit plus de nouveaux cas.

M. le Duc donna mercredi à Chantilly une fête magnifique à l'ambassadeur turc. Le comte de Toulouse va lui donner le plaisir d'une chasse au cerf près de Fontainebleau.

Le curé de Saint-Paul, appelant, porta, le 28, les sacrements à l'abbé Munier, aumônier de l'évêque de Saintes, qui est constitutionnel. Le malade, avant de recevoir le viatique, protesta qu'il mourroit dans la ferme persuasion que la constitution *Unigenitus* étoit une règle de foi pour tous les véritables catholiques.

La nuit du 30 au 31, Mme d'Avernes [1] donna dans sa maison de Saint-Cloud une fête très brillante,

1. C'est le 10 juin que le Régent avait envoyé « une corbeille » à Mme d'Averne. Le mari ne put se plaindre; il reçut le gouvernement de Navarreins, avec une compagnie aux gardes et le cordon rouge.

que le Régent honora de sa présence. Il y eut feu d'artifice, illuminations et symphonie.

3 août.

Vous avez su sans doute, madame, la maladie du Roi, qui a alarmé tout le monde et n'a pas été sans raison, car elle a été très vive; grâce aux saignées, il est hors de danger. Voici ce qu'en écrit Bourdin ce matin, après dix heures : « Le Roi prit hier la médecine, à huit heures et demie du matin, la fièvre étant fort diminuée et dans son déclin du redoublement; elle étoit composée uniquement d'une once de manne; il en vomit la moitié un quart d'heure après; on activa cette médecine trois quarts d'heure après de 1 grain 1/2 de tartre émétique, et, comme l'opération tardoit à se faire sentir, on en donna encore un grain trois quarts d'heure après, dans deux cuillerées d'eau. Il a vomi quatre fois avec facilité et sans fatigue, et il a été plus de douze fois par en bas. Tout cela est venu doucement sans effort et sans que le pouls se soit élevé; cela a duré jusqu'à huit heures et au delà, par des boissons et du bouillon de poulet dont on a soutenu l'évacuation. Par là, nous n'avons trouvé aucun redoublement jusqu'à trois heures après midi, que le pouls a commencé à se faire sentir plus fréquent et plus serré; mais à peine s'est-il élevé davantage dans le reste de l'après-midi; le malade a été gai et a causé avec

plaisir et enjouement tout le jour, sans même être fatigué de l'opération, de sorte que, quoiqu'il y ait toujours de la fièvre, la diminution et le calme ont été au delà de nos espérances. On l'a fait retirer à neuf heures et demie du soir; depuis ce temps, il a dormi tranquillement toute la nuit; il y a toujours dans le pouls un reste d'ébranlement, mais il approche si fort du naturel qu'on en est étonné. »

Il est surprenant qu'une fièvre continue, accompagnée d'accidents aussi considérables avec de très forts redoublements, cède aussi vite au remède.

J'ajoute à ceci le commencement de la maladie du Roi, ce qui date du vendredi; il fut pris le matin jeudi par un peu de froid qui lui fit demander du feu, mais qui ne l'empêcha pas d'aller à la messe, pendant laquelle son mal augmenta. Le vendredi 6, M. Bourdin demanda que l'on fît venir MM. Silva, du Moulin, Joli et Falconnet le fils et émit l'avis d'une saignée au pied; tous quatre furent de son sentiment; elle fut faite à onze heures et demie du soir, et le mal de tête, qui étoit violent, diminua sensiblement.

De Maltot.

6 août.

Les convives de la fête de Mme d'Avernes étoient le Régent, le grand prieur de Vendôme, le duc de Brancas, le maréchal et la maréchale d'Estrées, Mmes de Flavacourt, de Tilly, du Deffant; MM. de

Biron, de La Fare, de Simiane, de Grancey, de Senneterres, de Lambert, de Milton, de Clermont, de Farges. Mmes de Rohan, la duchesse d'Estrées, la marquise de Louvois ne s'y trouvoient pas, parce qu'elles étoient incommodées [1].

L'ambassadeur turc partit le 3, à six heures du matin. M. de Sainctot lui porta les présents du Roi. Ils consistoient en quatre grands tapis de la Savonnerie de Chaillot, une agrafe de diamants et d'émeraudes pour son sabre, deux grands miroirs dont la glace du plus petit a 80 pouces, deux commodes, deux espèces de bureaux, une bibliothèque avec des glaces et un grand coffre nécessaire, le tout de marqueterie, garni de mufles de lions et autres ornements en bronze doré, un fusil damas garni d'or, deux paires de pistolets semblables, deux grosses pendules, plusieurs montres, tabatières, étuis et autres bijoux d'or et d'argent, d'écaille; une belle pendule pour le fils de Son Excellence, avec une lampe pour lire, deux fusils, deux paires de pistolets et des bijoux d'or et d'argent.

14 août.

Le jour du *Te Deum* de la Métropolitaine, il y eut une contestation dans le chœur de Notre-Dame

1. Cette maison de Saint-Cloud avait appartenu à l'électeur de Bavière; le parc du château fut illuminé splendidement; une foule de carosses remplissaient le bois de Boulogne, pour entendre les échos de cette fête, qui annonçait officiellement l'avènement de la nouvelle maîtresse.

entre M. l'évêque, duc et pair de Laon et les autres ducs et pairs, lequel prétendoit occuper la première place au-dessus d'eux; mais M. le Chancelier le fit consentir à se placer le premier dans les rangs des trente-sept évêques qui s'y trouvoient.

Le maréchal de Villars donna, le 7, un grand souper magnifique à Mme la princesse de Conti. Il y eut une illumination magnifique avec symphonie, et à minuit le peuple fut introduit dans l'intérieur de l'hôtel et dans le jardin, où il y avoit des contredanses. Le maréchal de Villeroy donna aussi une fête le 10 dans l'hôtel de Lesdiguières.

Le 8, les pensionnaires de la Halle, la dame Desmarets à leur tête, eurent l'honneur de présenter au Roi un esturgeon de 8 pieds de long, qu'elles avoient orné de rubans et de fleurs et qui leur revenoit à 950 livres.

Le même jour, les Comédiens François représentèrent le *Bourgeois gentilhomme* gratis. Le soir, toute la façade de leur hôtel fut illuminée avec feu d'artifice. L'Opéra voulut en faire autant le 9, mais il réussit fort mal.

M. de La Motte, de l'Académie françoise, eut l'honneur de complimenter le Roi sur le rétablissement de sa santé le 7 de ce mois, en présence de M. le Régent, qui loua fort ses vers et les instructions qu'il donnoit au Roi.

Le sieur Gilbert, agent de change rue de Montmorency, fut conduit à la Conciergerie pour avoir

payé la veille une lettre de change de 400 louis en or altéré et à remarque étrangère. Il déclara les avoir reçus de deux marchands de Lille [1].

Le cardinal de Mailly, qui est retourné dans son archevêché de Reims, est raccommodé avec son chapitre et les curés de cette ville. On assure que ces derniers consentent à regarder leur appel comme non avenu.

Le Père Quinquet, théatin, vient d'être nommé évêque de Tillopolis *in partibus;* il doit être suppléant du cardinal Dubois, à Cambray [2].

16 août.

Le Roi se porte tout à fait bien. Il va ce matin à Notre-Dame et demain à Sainte-Geneviève. Il y a eu dispute entre la chapelle du Roi et les chanoines de Notre-Dame à qui dira la messe. Le Roi, l'entendant, leur dit : « Eh bien, j'irai à vêpres. »

La joie publique s'est communiquée aux provinces.

On fera trois classes des billets visés : la première ne perdra qu'un sixième, la seconde la moitié, et la troisième perdra tout.

La ferme du tabac a été donnée à 1 300 000 livres, à condition d'augmenter tous les six mois de

1. Lesquels furent amenés le 10 à la Conciergerie.

2. Prédicateur de talent. Cette nouvelle était erronée; l'abbé Marin avait cette coadjutorerie.

200 000 livres. Ils ont donné 300 000 livres de pot-de-vin.

18 août.

Mlle d'Albret, qui devoit se marier avec le fils du duc de Boufflers, a écrit une grande lettre à son père, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, pour lui demander plutôt un couvent qu'un mari. Tout le monde dit qu'il la vouloit marier à M. de Vendôme; mais je puis vous assurer qu'il n'y a pas un mot de vrai et que c'est la fille qui rompt le mariage de son chef. Le jeune Boufflers alors épouse Mlle de Villeroy [1].

Boissy.

22 août.

Le 16, le Roi, accompagné dans un même carrosse du Régent à sa gauche, des ducs de Chartres et de Bourbon, et du comte de Clermont sur le fond de devant, du prince de Conti à la portière gauche, et du maréchal de Villeroy à la droite, alla à la Métropolitaine, où il entendit à la chapelle de la Vierge une messe basse qui fut célébrée par l'abbé Châtelain, chapelain de semaine; M. le Régent, n'ayant pas voulu prononcer sur le différend du chapitre de

1. Mlle d'Albret, fille du duc de Bouillon et de Victoire de La Trémoille, sa première femme, née en 1714, épousa le 27 janvier 1725 le duc de la Trémoille.

Notre-Dame avec les aumôniers et chapelains du Roi, qui prétendent avoir seuls le droit de dire la messe du Roi dans toutes les églises où Sa Majesté se trouve, aima mieux que le Roi entendît la messe hors du chœur que de chagriner les uns et les autres par une décision qui auroit pu tirer à conséquence. Le motet, qui étoit composé par M. de Lalouette, fut chanté par les musiciens de Notre-Dame.

M. l'évêque de Soissons[1] fut reçu le 18 à l'Académie françoise; il fit un beau discours, auquel M. Mallet répondit[2]. Le duc de Noailles donna le soir une fête magnifique, avec illumination, feu d'artifice, symphonie et bal dans son gouvernement de Saint-Germain-en-Laye.

Le montant des effets portés au visa est de 140 millions et quelques centaines de mille francs; les actions rapportées, de 114 000, dont 19 000 à la Compagnie des Indes, qui sera conservée, mais avec d'autres directeurs, qui auront à leur tête MM. Pâris, Crozat, Bernard et autres riches négociants de Saint-Malo. Elle conservera la ferme du tabac. La ferme des suifs est à la folle enchère sur les adjudicataires qui l'avoient prise à 210 000 livres, mais qui n'ont pas eu assez de crédit pour faire leurs avances ni leurs fonds.

1. Jean-Joseph Languet de Gergy, nommé évêque de Soissons en 1715 et archevêque de Sens en 1730.

2. Jean-Roland Mallet, fils, dit-on, d'un menuisier, premier commis au contrôle général, auteur de quelques poésies et d'ouvrages importants d'économie politique, mort en 1736.

Le chevalier de Mianes, gouverneur du château de Nantes, ayant eu il y a quelques mois des paroles vives avec le chevalier de Novion au sujet d'une dette d'honneur, fut condamné par MM. les maréchaux de France à venir en prison dans ce même château jusqu'à l'entier payement de la dette. Mécontent sans doute du jugement, il s'en est plaint en termes peu respectueux. Sur l'avis que ces messieurs en ont eu, ils ont donné des ordres à leurs gardes, et à M. de Menou, commandant d'Arras, d'amener ici le chevalier de Mianes, qui, après leur avoir demandé pardon de son peu de retenue, sera, dit-on, mis aux arrêts dans une citadelle pour quatre années.

29 août.

Le duc d'Orléans fait venir de Rome les tableaux de la feue reine de Suède, qu'il a achetés 90 000 écus romains. Le prince de Conti a donné au Roi 160 perdreaux vivants, qu'on a mis à la Muette.

On ne parle ici que d'un empirique nommé Binache, qui a des secrets admirables [1].

La princesse d'Auvergne a quitté son écuyer mari (*sic*) et vient à Paris dans un couvent [2].

1. Médecin très prôné alors par Voltaire.

2. Marie-Anne d'Aremberg, veuve de Egon de La Tour, dit le prince d'Auvergne, colonel de cavalerie, qui passa en Hollande sous Louis XIV et devint notre ennemi acharné, mort en 1710. Elle se retira à Port-Royal, et, y étant tombée malade l'année sui-

Paris, 3 septembre 1721.

Le 24 août, le Roi assista pour la première fois depuis sa maladie au Conseil de régence, qui, au lieu de durer trois heures, comme de coutume, finit au bout d'une demi-heure.

Le feu qui se tira le jour de sa fête ne réussit pas comme on l'avoit souhaité : la pluie en fut cause; deux ouvriers furent dangeureusement blessés. Les artificiers de Paris en doivent donner un second pour leur compte. Entre les bouquets présentés au Roi, celui du prince de Conti passe pour l'un des plus splendides : il consistoit en 110 perdreaux rouges vivants que ce prince avoit fait porter dans des cages et que le roi a fait lâcher dans le parc de la Muette.

Le 26, le Roi, après avoir entendu le salut à Saint-Louis-en-l'Isle, alla collationner à l'hôtel Lesdiguières chez le maréchal de Villeroy. Le Roi a donné les grandes entrées aux ducs de Boufflers, de Montmorency et au comte Ligny, frère puîné de ce dernier.

Le chevalier de Vauluizé, riche gentilhomme

vante, avant de recevoir les sacrements, elle appela la princesse de Conti, qui était engagée dans le même procès en attendant l'issue du jugement de sa demande en séparation, et lui avoua avoir épousé son écuyer, Mézy, et en avoir deux filles, et un fils qu'elle désirait voir en présence de toute la communauté. Les enfants furent amenés, et, le mariage ainsi déclaré, la princesse se remit, car elle ne mourut qu'en 1736, et on crut que sa maladie n'était qu'une comédie montée pour arriver à ce résultat. La fille unique qu'elle eut du prince épousa un prince de Bavière-Sultzbach.

breton, épouse Mlle de Chausseraye, nièce de la fameuse Mlle de Chausseraye, autrefois fille d'honneur de Madame. Sur des bruits qui ont couru du rappel de M. Lass, Mme Lass a reçu depuis quelques jours la visite d'un grand nombre de personnes qui l'avoient abandonnée.

Samedi, il y eut une magnifique partie d'échecs à Malinot, près de Meudon, maison de campagne de l'envoyé de l'empereur. Ce ministre, le comte de Straffort, le chevalier Sutton, ambassadeur d'Angleterre, M. Landi et plusieurs autres étrangers de considération en étoient spectateurs et parioient les uns pour le comte de Gordon, Ecossais, les autres pour le jésuite qui jouoit contre lui et qui perdit.

6 septembre.

L'abbé de Saint-Albin a obtenu la dispense de se faire prêtre à vingt ans [1].

Marbœuf, mousquetaire, a été tué par le guet.

On reparle du mariage du duc de Chartres avec une infante du Portugal.

On dit que la peste est entrée en Auvergne.

13 septembre.

Il n'y avoit à la fête que M. le Duc a donnée au Roi à Vanves que la duchesse mère et le comte de

1. Il fut ordonné prêtre le 19 septembre, au séminaire des Bons-Enfants.

Clermont. Le Régent ni les autres princes du sang ne s'y trouvèrent pas [1].

Il n'y a plus de peste à Marseille ni à Toulon. Six mille familles de marchands étrangers demandent à venir s'y établir. Elle n'est ni en Auvergne ni en Poitou.

On annonce de Reims que le cardinal de Mailly étoit à l'extrémité [2].

Une compagnie offre au Roi de lui remettre 100 millions en vieilles espèces, pourvu qu'on leur en donne le 10e. On a refusé.

Madame prend le remède de Binache. On parle d'abattre les deux pavillons du collège des Quatre-Nations qui avancent dans la rivière.

1. Il y avait vingt-trois dames; la marquise de Prie étincelait de diamants; il y eut chasse, concert, feu d'artifice.

2. Il mourut ce jour même, dans son abbaye de Saint-Thierry, aux portes de Reims, à soixante-trois ans. Son attaque d'apoplexie fut causée par un violent accès de colère. Il avait emporté de Paris trente-deux lettres d'exil pour des ecclésiastiques de son diocèse. Arrivant à Reims au commencement de septembre, il en expédia seize à des curés de campagne, en gardant les autres pour ses chanoines. Ceux-ci, prévenus, résolurent de ne pas assister aux offices de la Conception et obtinrent des religieux de l'abbaye de Saint-Remy de faire leur service dans le chœur de l'église du monastère. Le matin de ce jour, le cardinal entra dans sa cathédrale, et, quoique surpris de voir les stalles vides, ayant appris qu'on avait sonné comme à l'ordinaire, il alla s'habiller. Il dut célébrer la messe avec le seul chapelain et rentra furieux chez lui ; il assista de même aux vêpres. Le lendemain, il en écrivit au Régent, qui lui fit plaisamment répondre, disant au comte de Mailly : « Votre oncle est fou ; écrivez-lui cela de ma part ; il ne sait ce qu'il veut, il ne veut pas de son chapitre, et il le demande. » Cette réponse impressionna cruellement le cardinal, qui tomba le 9 en apoplexie et le 10 en paralysie.

25 septembre.

Le cardinal de Mailly est mort le 13. Cet archevêché n'a pas encore été donné depuis le refus qu'en a fait l'évêque de Fréjus. On le donne dans le public au cardinal de Polignac et à l'archevêque de Rouen [1].

La grande-duchesse de Toscane mourut, le 17, âgée de soixante-seize ans [2]. Le duc de Richelieu rentre par cette mort en possession de l'hôtel où demeuroit cette princesse dans la Place-Royale et qu'il lui avoit vendu à vie. Le corps de cette dame a été porté avec peu de cérémonie, le 19 au soir, dans le monastère des chanoinesses de Picpus, où il fut enterré dans le cloître au rang de ceux des religieuses en exécution de son testament. Elle lègue 300 000 livres à chacun de ses deux enfants, un beau collier de 250 000 écus à la duchesse d'Orléans; elle nomme la princesse d'Espinoy, sa parente et sa bonne amie, sa légatrice universelle. Elle fait présent de son cabinet de curiosités à M. le Chancelier, comme exécuteur testamentaire. Elle donne 3 000 livres à chacun de ses domestiques et des pensions raisonnables à ses officiers et à ses femmes. Elle avoit 120 000 livres de revenus

1. Le prince de Rohan y fut nommé au mois de mai 1722.

2. Fille de Gaston, Monsieur, née en 1645, mariée en 1661. Elle laissa un fils et une fille mariée à l'Électeur Palatin et les déshérita au profit de Mme d'Espinoy. Elle vivait séparée de son mari, qui existait encore, n'ayant pu se faire aux mœurs d'Italie. Son testament fut cassé.

que lui faisoit la cour, 50 000 sur la ville de Paris pour payement d'une terre qu'elle a cédé au feu roi, 80 000 livres de rentes que lui faisoit son mari et 20 000 de rentes de divers biens. Le Roi a pris, le 21, le deuil en violet pour six semaines.

Le même jour, le cardinal Dubois fut conduit avec les cérémonies ordinaires à la chapelle du Roi, où il reçut la barrette des mains de Sa Majesté en habits rouges. Son Eminence alla remercier le Roi, qui lui donna audience, sans chapeau et sans gants, dans la galerie du palais des Tuileries.

Le Régent signa, le 12, l'arrêt qui place la Bibliothèque du Roi dans l'hôtel de la Banque. L'abbé Bignon et les autres officiers y auront leur logement. Le transport des livres aura lieu aussitôt après que les commis du visa auront fini leur travail.

L'abbé de Saint-Albin, qui fut ordonné, le 20, par l'évêque de Viviers, dit sa première messe le 21 à Saint-Cloud.

Le sieur de Belleguise, grand négociateur de la rue Quincampoix et de l'hôtel de Soissons, de plus entremetteur des négociations illicites du sieur de l'Orangère, commis du trésor royal, et du sieur Frémont, notaire, détenus à la Bastille, s'est éclipsé en apprenant que ce dernier l'avoit chargé.

Les lettres patentes pour la démolition du petit Châtelet ont été enregistrées ces jours passés; l'emplacement a été donné à l'Hôtel-Dieu.

On assure qu'il est mort à Marvejols en huit jours

de temps 900 personnes de la peste : il n'y a plus rien à la Camargue ni à Banessac, par la précaution qu'a prise le curé de faire baraquer les habitants. Il n'y a aucun autre point attaqué [1].

*

26 septembre.

Il est arrivé malheur aux Mémoires de Mlle de Montpensier : Son Altesse Royale a fait arrêter l'imprimeur et brûler ce qu'il y avoit de commencé; nous ne l'aurons que par la Hollande.

COMTE D'ARGENSON.

27 septembre.

Le duc d'Orléans a été saigné et prend les eaux de Balaruc. La peste a paru à Avignon. Il n'y a rien en Rouergue ni en Auvergne. L'abbé de Mérinville a enlevé Mlle de Laigles; ils sont passés en Angleterre pour se marier [2].

1. Cette lettre est évidemment de Buvat : comparer avec sa correspondance.

2. L'abbé de Mérinville (ou de Prunelay, selon Marais), neveu de l'évêque de Chartres, diacre et titulaire d'un canonicat en cette ville, y enleva Mlle de Laigle, qui était dans un couvent; elle était excessivement belle. Tous deux abjurèrent en Angleterre et s'y marièrent publiquement. La marquise de Laigle était dame de Mme la Duchesse. Le jeune ménage revint plus tard en France, donnant à jouer au Luxembourg pour se faire un peu d'argent. Les généalogistes de la famille des Acres de Laigle s'expriment ainsi : « Marie-Madeleine, née en 1700, mariée le 11 mai 1714 à Parfait de Prunelé, chevalier de Saint-Marc, morte en 1762. »

30 septembre.

Un malheur général, qu'on appelle *faute d'argent*, nous réduit tous à un tel point que nous ne savons que devenir. Tous ceux à qui nous devons nous demandent; personne ne nous paye ni ne nous veut faire crédit, et les agioteurs cachent tellement leur argent, que l'on ne voit pas une obole. La peste augmente, quoi qu'on en dise. Elle est en Avignon et en plusieurs lieux d'Auvergne. On craint beaucoup pour Lyon.

J'ai cru marier ma fille bien richement [1]; je trouve que je l'ai donnée à un panier percé, qui depuis deux ans a mangé 214 000 livres de son aveu, sans peut-être ce qu'il nous cache. Ma fille, de son côté, qui l'aime comme une folle, est incapable de le ramener dans rien.

Le duc de Brancas vient de prendre un grand parti. Dieu lui donne une grâce plus permanente que les autres fois! Touché de Dieu de temps en temps, il s'est mis entre les mains des PP. de Sainte-Marthe et La Tour. Une paire de généraux d'ordre n'accompagne pas mal une conversion éclatante. Il confia au cardinal du Bois ce qu'il alloit faire et le chargea d'une lettre pour le Régent, sur promesse qu'il ne la rendroit qu'aujourd'hui après son départ. Son Eminence, soit par fidélité pour son maître, soit

1. Mme de Ségur.

par la persuasion qu'il a eue que le pauvre diable ne soutiendroit pas ce qu'il faisoit, en avertit hier au soir le Régent, qui envoya chercher Brancas pour souper. Avant, il lui remontra qu'il prenoit un parti qu'il ne soutiendroit pas jamais. On se mit à table : le duc fut gaillard à merveille. Le Régent sortit deux fois de table les larmes aux yeux. Ce matin, le duc est sorti dans son carrosse de chez lui, disant à ses gens que M. un tel avoit ordre de leur parler de sa part. C'étoit pour les congédier et les payer. Il se fit descendre à la porte des Tuileries, traversa le jardin et trouva au pont Tournant sa chaise de poste et un valet de chambre dedans. Il lui dit d'une voix faible et plus pâle que la mort qu'il alloit faire un grand voyage. Il n'emmène aucun de ses gens; le P. de La Tour lui en donne trois, dont l'un l'attendoit à peu de distance de là. Il va se retirer à l'abbaye du Bec. Il remet toutes ses pensions et ses juifs [1], et ne garde que 6000 livres de rente sur son bien. Il fait vendre le peu de meubles et de vaisselle qu'il avoit et de bijoux, pour payer quelques petites dettes et pour les récompenses de ses gens. Il vit hier, avant d'aller chez le Régent, sa famille. Les choses du monde les plus tendres furent dites de part et d'autre.

Le duc de la Force a obtenu du Roi des lettres patentes pour évoquer sa cause au Grand Conseil : elles ne sont valables que pour trois ans.

CAUMARTIN DE BOISSY.

1. Les juifs de Metz dont il a été parlé plus haut.

5 octobre.

Le 26, le cardinal Dubois alla à l'audience de M. le Régent dans les carrosses de Son Altesse Royale, précédé de quarante valets de pied de Son Eminence et suivi de cinq carrosses à ses armes. Le Cardinal lui fit un discours dans lequel il déclara qu'il étoit redevable à ce prince de son élévation, en ce que Son Altesse Royale avoit bien voulu le récompenser par cette dignité des soins qu'il avoit pris de son éducation. Le Régent lui a répondu que ses mérites et les services qu'il avoit rendus à l'Etat, lui avoient valu ce rang.

Le 27, Son Éminence alla avec le même cérémonial à l'audience de Mme la duchesse d'Orléans. Il fut reçu à la porte de l'antichambre, dont il n'y avoit qu'un battant ouvert, par la première dame d'honneur de la princesse, qui se leva dès que le cardinal entra dans sa chambre. Son Eminence eut l'honneur de la baiser sur la joue, suivant l'usage; après quoi, s'étant assis dans un fauteuil vis-à-vis d'elle, il lui fit un compliment auquel elle répondit en peu de mots. Après, il fut reconduit comme il étoit venu.

M. de Fréjus a enfin accepté l'archevêché de Reims, qu'il avoit refusé.

Le Roi a accordé un justaucorps à brevet à chacun des deux fils du duc de Saint-Simon.

L'abbé Brumer, chanoine de Presbourg, agent du prince Ragotski, qui avoit été mis à la Bastille pour

sûreté des sommes qu'il avoit touchées pour ce prince, s'est coupé les veines et les artères des deux bras et a été trouvé mort dans sa chambre. On enleva il y a huit jours à l'hôtel de Tréville, rue de Tournon, la charge de deux charrettes et de plusieurs crocheteurs de meubles, papiers et coffres appartenant à cet abbé.

Le duc de Mortemart perdit ces jours passés une partie d'échecs contre le comte de Gordon, Ecossais qui passe pour le plus grand joueur de l'Europe.

Les lettres de Venise portent que M. Lass est parti sans qu'on sache pour où.

On a reconnu qu'on avoit à tort accusé M. de Lorangère de malversation.

10 octobre.

Il n'y a ici de nouvelles que la malheureuse évasion de Cartouche, qui fut repris hier matin, et, pour en conter l'histoire, je vous dirai que la veille, après un long interrogatoire dans lequel, par parenthèse, il répond sans s'embarrasser qu'il n'est point Cartouche, mais bien Jean Bourguignon, fils d'un drapier de Bar-le-Duc, il dit au lieutenant criminel qu'il mourroit de faim si l'on ne vouloit pas le faire bien souper. Le lieutenant dit que cela étoit juste et commanda un bon souper pour M. Cartouche dans le cachot. Il demanda la même grâce pour son camarade : elle lui fut accordée; notez que ce cama-

rade, nommé Manant, voleur du coche de Lyon, n'avoit pas les fers aux mains et aux pieds, comme Cartouche, lequel avoit moins envie de souper que d'observer la situation des lieux. Ce mot est placé à propos; c'est justement ce qu'il observa, et, dès que le souper fut fini, il proposa à son camarade de rompre ses chaînes et de se servir des morceaux pour défaire la terre, ou, si vous aimez mieux, la poterie, la faïence du tuyau pour gagner la fosse et aller où ils pourroient. Cela s'exécuta; dans la fosse, ils trouvèrent, parmi ce que vous devinez, un gros fer qui leur servit à démolir, à gagner une autre fosse voisine et à lever la pierre de dessus : ils se trouvèrent dans une cave d'une fruitière; mais il s'y trouva une maudite chienne avec ses petits, qui se mit à crier comme une diablesse; le fruitier s'éveilla, cria au guet que Cartouche et son camarade étoient après à ouvrir la porte de la boutique dans la rue. Le guet mal à propos passa, entra dans la boutique, prit le sieur Manant : Cartouche se cachoit sous une table, où il fut pris et remis *in pace*. Il ne fait qu'en rire et dit que cela n'est pas étonnant, qu'on lui avoit dit qu'on le jouoit l'après-dîner à la comédie, qu'il avoit envie d'y aller. J'y ai été, moi qui vous parle; la pièce ne vaut pas grand'-chose.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Lille, 12 novembre 1721.

Il y a eu à la porte de Lille avant-hier un beau duel : M. de Fimarcon et de La Roche-Aymon sont venus ensemble de Paris sur la frontière : La Roche-Aymon a été laissé pour mort de trois coups d'épée; on l'a porté sur la terre de l'Empire; on n'en espère pas grand'chose. Fimarcon a eu une blessure légère et a disparu.

COMTE D'ARGENSON.

14 novembre.

Le Roi a écrit de sa main au Pape pour le gratis des bulles de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, donnée à M. de Fréjus, son précepteur.

On porta dimanche chez le Roi les habits de l'infante et la poupée de cette jeune princese, qui revient à 4000 livres.

On fait actuellement une quarantaine de santé dans la ville de Marseille. Lorsqu'elle sera finie, on délivrera des billets de santé parfaite aux habitants qui voudront sortir de la ville.

Le marquis de Brancas doit partir cette semaine pour la Provence. Il a pleins pouvoirs pour punir les officiers qui n'ont pas fait leur devoir.

On a envoyé aux membres du Parlement une circulaire pour les sommer de la part du Roi de se

retrouver tous à Paris huit jours après la rentrée pour délibérer sur une affaire importante.

Trois particuliers travaillent séparément à un projet de tontine composé de cinq classes. Le fonds sera de 300 millions, payables en papier liquide. On doit aussi faire une loterie de 200 millions de mêmes effets; de trois billets, il y en aura deux blancs et un noir.

La Compagnie des Indes va loger à l'hôtel Pomponne, place des Victoires, loué 15 000 livres. Le czar fait faire à Saint-Pétersbourg un magnifique tour à tourner, dont il a fait présent à M. d'Onz-en-Bray.

21 novembre 1721.

Le dimanche 16 de ce mois, vers les deux heures de l'après-midi, le prince d'Elbeuf, le chevalier de Sainctot et M. Remond, introducteur des ambassadeurs, allèrent, avec les deux carrosses de cérémonie du Roi, prendre le duc d'Ossuna, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté et le baron de Laullée, son ambassadeur dans l'hôtel du premier, et les conduisirent au palais des Tuileries, avec toutes les cérémonies accoutumées. Madame, le Régent, la duchesse d'Orléans, le duc de Chartres, Mlle de Monpensier, Mlle de Beaujolois y arrivèrent sur les quatre heures, ainsi que le cardinal du Bois. Les autres princes et princesses, à l'exception de la princesse de Conti,

première douairière, les seigneurs, dames et ministres s'y étoient déjà rendus. La signature du contrat du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier se fit dans le cabinet du Roi, avec les cérémonies d'usage. Après la signature, le Roi alla à la salle de l'Opéra, où Sa Majesté vit la représentation de *Phaéton,* que le Roi donna gratis à toute la cour. L'opéra fini, Sa Majesté retourna au palais des Tuileries, où elle soupa, changea d'habits, se fit friser; elle revint ensuite au Palais-Royal, où elle commença le bal par un menuet avec Mlle de Montpensier. Après avoir dansé avec quelques autres princesses, le Roi se retira vers minuit; alors le grand bal fut ouvert, et les masques qui avoient des billets entrèrent. Il y avoit sept salles de danse, avec une prodigieuse quantité de toutes sortes de rafraîchissements.

Le 14, le Roi fit la revue des voitures et des chevaux qui transportoient les bagages de la princesse, qui partirent lundi. On a tenu un grand conseil sur la destination de plusieurs millions de marchandises qui sont dans Marseille et autres villes de la Provence. On a résolu de les transporter aux îles, où on les exposera sous de grandes halles que l'on doit y construire.

M. Anisson, député du commerce de Lyon, est mort.

Le 15, on mit au carcan un laquais qui avoit dit des paroles outrageantes à son maître, M. Derlac,

capitaine aux gardes suisses, et à madame son épouse. La populace et les laquais s'ameutèrent et attaquèrent les archers, au nombre de cent hommes, qui furent obligés de faire feu : il y eut trois hommes et une femme tués. Cela se passa rue Sainte-Anne.

La Tournelle commença lundi le procès de Cartouche, qui durera plus qu'on ne croyoit, à cause de ses grandes liaisons avec tous les voleurs des provinces.

CAUMARTIN DE BOISSY.

23 novembre.

Le départ de la princesse des Asturies a donné lieu à de grandes réjouissances dimanche dernier. M. le duc d'Orléans donna gratis l'opéra, où le Roi assista, et le soir un grand bal, où le Roi resta pareillement jusqu'à minuit. Il est étonnant à quel point la jeunesse danse mal, tant hommes que femmes. Il n'y eut que le Roi et le duc d'Orléans qui entrèrent en cadence. La comtesse de Bournonville emporta le prix de beauté, Mlle de Charollois celui de la danse, et la marquise de Villeroy celui de la magnificence : c'est une folie que la dépense que l'on fait pour les habillements. Il n'y avoit pas d'habit qui ne coutât au moins 4 ou 5000 livres. Galpin, en un seul jour, vendit pour 80 000 livres d'étoffes; tout a été payé comptant :

les marchands n'ont pas voulu faire de crédit. Il y a eu 5000 marcs de vaisselle portés à la Monnoie pour subvenir à cette ridicule dépense, et beaucoup de femmes ont mis leurs diamants en gage. Le bal n'a pas fourni d'aventures extraordinaires, si ce n'est celle de Mme de Sabran, à laquelle Mirepoix est attaché présentement. On dit qu'un marquis, passant auprès de Sabran, dit à un autre marquis de sa connaissance : « La Sabran est là-bas dans un coin avec Mirepoix qui travaille. » Sur cela, son mari l'alla trouver et lui donna, à ce que dit l'histoire, quatre ou cinq coups de pied dans le ventre. La pauvre battue alla porter ses plaintes au Régent, qui lui dit : « Mon enfant, j'en suis bien faché; mais, que veux-tu? Mirepoix ne paye pas. » Voilà toute la satisfaction qu'elle a eue. Vous savez la querelle que Fimarcon eut il y a dix-huit mois avec La Roche-Aymon, pour laquelle ils avoient gardé prison pendant un an. Dès qu'ils ont eu leur liberté, ils se sont rendus chacun de leur côté à Lille, d'où ils sont sortis un matin pour aller se battre à une demi-lieue de là, sur les terres de l'Empereur. Fimarcon ayant aux premiers coups cassé son épée, La Roche-Aymon ne voulut pas en tirer avantage; il lui dit d'aller chercher une autre épée; ce qu'ayant fait, ils recommencèrent un autre combat, qui est rapporté différemment par les parties. Fimarcon dit que, ayant porté à La Roche-Aymon un coup dont il étoit tombé, il l'avoit cru mort, que sur-le-champ il avoit pris la poste et étoit revenu à Chantilly, où il avoit

conté son affaire à M. le Duc, qui lui avoit conseillé de retourner à Paris et de ne point parler de son aventure. A son arrivée, il alla à l'Opéra, où il conta son affaire à tous ceux qui voulurent l'entendre. Il fut pendant deux jours fier de sa victoire; mais une lettre que La Roche-Aymon a écrite à son oncle a bien changé les choses de face : il dit qu'il espère être bientôt en état de tirer vengeance de l'infâme assassinat que Fimarcon a commis en sa personne; qu'il s'étoit d'abord battu et que, l'épée de Fimarcon s'étant cassée, il l'avoit renvoyé en chercher une autre; que dans le second combat, lui étant arrivé de tomber par terre, Fimarcon n'avoit pas eu la même générosité, et, après l'avoir percé de trois coups d'épée par terre, il l'avoit laissé pour mort. Sur l'éclat de cette affaire, les maréchaux et le Parlement ont fait informer. Fimarcon a disparu; on dit qu'il est allé en Lorraine. Pour La Roche-Aymon, il est dans un village auprès de Lille, où il n'y a que six maisons, dont trois sont à la France et trois à l'Empereur : dans celle qu'il occupe, il y a deux chambres qui ne sont séparées que par une cloison; il loge dans celle qui est sur le territoire de l'Empereur; celle qui appartient à la France est remplie de gardes que les maréchaux de France ont envoyés pour s'assurer du blessé, s'il est assez fou pour sortir de sa chambre [1].

1. M. de Cassagnet, fils de Jacques de Cassagnet-Tilladet-Narbonne, marquis de Fimarcon (1659-1730), lieutenant général, et de

Il est arrivé à Saint-Chamans [1] une des plus ridicules aventures que l'on puisse imaginer : se promenant à Villenau [2] dans un parc, il entendit des gens qui chassoient; il sortit pour voir ce que c'étoit, et il fit rencontre de son vicaire, dont il n'avoit pas lieu d'être content; il voulut lui arracher son fusil; le vicaire se défendit; ils se gourmèrent l'un et l'autre, et dans le feu du combat le vicaire emporta avec ses dents presque le doigt. Saint-Chamans voulut lui appliquer un coup de poing sur le visage. Le jardinier, qui survint aussitôt, tira son maître des mains de ce loup affamé; il y eut des plaintes et des informations respectives : on ne sait pas encore si l'archevêque prendra le parti du prêtre; ce qu'il y a de certain, c'est que cette insolence mérite une punition exemplaire.

L'affaire de Cartouche n'est pas encore jugée; on croit que ce sera pour la semaine prochaine. Il est gardé continuellement, dans la crainte que l'on a que le désespoir ne le fasse attenter à sa vie. On le nourrit fort bien, et même ces jours passés il se creva

Madeleine d'Aubaïs, colonel du régiment Charolais. L'année précédente, Fimarcon était aux Tuileries avec une très jolie fille de l'Opéra, la petite Émilie; on défia La Roche-Aymon, mousquetaire, de l'embrasser; il voulut le tenter; repoussé par un coup de canne, il riposta par un soufflet. Le duel eut lieu, grâce à la connivence du duc de Bourbon, protecteur de Fimarcon.

1. Le comte de Saint-Chamans, officier aux gardes du corps, très intime ami, paraît-il, de la reine d'Espagne, sœur du Régent. Ses filles épousèrent, l'une le fils de Samuel Bernard, l'autre Samuel Bernard lui-même, âgé alors de soixante-dix ans.

2. Villenauxe est un bourg de l'Aube.

tant qu'il eut un vomissement de sang, qui pourra l'emporter tout à fait.

CAUMARTIN DE BOISSY.

23 novembre.

Toutes les marchandises qui sont à Marseille et à Toulon vont être mises à l'air dans les îles d'Hyères, et après quarante jours on les rendra.

Les dames de Paris ont porté à la Monnoye pour 5000 marcs d'argent pour avoir des robes dorées au bal.

Cartouche a été fort malade. Il ne sauroit être encore jugé que dans un mois.

23 novembre 1721.

Le 17 de ce mois, M. le Prévôt des marchands et les Échevins de cette ville allèrent en corps rendre visite à Mlle de Montpensier ; ils la complimentèrent sur son mariage avec le prince des Asturies et lui présentèrent les présents de la ville, qui consistoient en six grandes corbeilles couvertes de voiles de taffetas blancs et remplies de flambeaux de bougies et de confitures sèches.

Une heure après, MM. les ambassadeurs du roi d'Espagne allèrent lui rendre visite.

La duchesse d'Orléans, la princesse de Conti, première douairière, et la duchesse du Maine, ne se

trouvèrent pas dimanche dernier à la signature du contrat, pour cause d'indisposition; mais elles envoyèrent leurs gentilshommes faire leurs excuses.

Le 18, sur les dix heures du matin, Mlle de Montpensier partit pour Madrid dans un des carrosses du roi, escortée par un détachement de dix-huit gardes de Sa Majesté, ayant à leur tête un trompette, commandé par un lieutenant, deux exempts, deux brigadiers. M. le duc d'Orléans étoit à la droite de la princesse, le duc de Chartres à une des portières; la duchesse de Ventadour, la princesse de Soubise, la comtesse de Chiverny étoient aussi dans le même carrosse; dans les carrosses de suite étoient les officiers et les dames de la maison de l'Infante. Lorsque la princesse fut arrivée au Bourg-la-Reine, le duc d'Orléans, son père, se sépara d'elle et revint à Paris dans sa chaise de poste, qui l'attendoit; le duc de Chartres accompagna mademoiselle sa sœur jusqu'à Châtres, présentement nommé Arpajon.

La dot de cette princesse est de 500 000 écus d'or, sans compter les diamants et bijoux et ce qu'on appelle vulgairement le trousseau. Il y a une clause de restitution de tout ce que la princesse apporte en mariage, en cas qu'avec la permission ou dispense du Pape il y eût dans la suite dissolution d'icelui. Cette clause est d'usage.

Le prince de Rohan a remercié M. le Régent des 50 000 écus que Son Altesse Royale avoit offerts pour les frais de voyage. Le Roi lui a donné en échange le

privilège de présenter les ambassadeurs étrangers à l'audience de Sa Majesté, comme les princes de la maison de Lorraine.

Le même jour 18, les comédiens françois donnèrent au public la première représentation de la tragédie d'*Égiste;* mais, comme cette pièce n'a pas réussi, le public ne saura qu'avec peine si M. Seguinot et M. Pralart en sont auteurs séparément et s'ils l'ont fait en société. On dit cependant que, trois jours avant qu'elle fût jouée, M. Pralart avoit fait assigner M. Seguinot pour l'obliger à prendre qualité [1].

Le P. Folart [2], jésuite, professeur de rhétorique au collège de Lyon, veut être en licence avec le grand Corneille et M. Arouet de Voltaire : il a fait un *Œdipe* avec des beautés que l'on dit être neuves.

M. le procureur général se transporta, le 28 au matin, avec un greffier et un médecin, à la tour de Mongommery, pour faire visiter Cartouche, que l'on trouva avec une grosse fièvre : ce criminel est actuellement aux bouillons et à la gelée.

Les fermiers généraux ont emprunté une somme de 1 200 000 livres à M. Samuel Bernard, pour commencer le payement de leurs avances.

*

1. Cette tragédie ne fut pas imprimée. Pralart, qui n'écrivit que cela, était fils d'un libraire de Paris. Séguineau, avocat distingué, n'a également que cette médiocre pièce à son actif. Il mourut par accident en 1722, à quarante-cinq ans.

2. Le P. Melchior de Follard, frère du chevalier si justement apprécié par ses études militaires (1688-1739) ; il professa avec distinction chez les Jésuites, mais il avait aussi un goût prononcé pour le théâtre : il composa *Agrippa*, *Œdipe* et *Thémistocle*.

Votre nouvelliste a soin de vous informer des nouvelles du temps; mais je suis persuadé qu'il ne vous a point encore parlé d'une que j'appris hier, qui est encore cachée et que je vais vous raconter telle qu'on me l'a contée.

Mme de Valgrand, belle-sœur de Mme de Choisy, se heurta ces jours passés contre le carré d'un bureau dans sa chambre : elle ressentit peu de temps après des douleurs extraordinaires dans le côté; on appela les médecins, qui furent présents à l'arrivée d'un enfant d'environ six mois, mort, dont Mme de Valgrand accoucha, après avoir des maux surprenants; les spectateurs ne le furent pas moins d'un évènement aussi extraordinaire. Il fut résolu que l'on enverroit cet enfant à M. Thibaut à l'Hôtel-Dieu, pour en savoir ou deviner la cause. La femme d'un Vaillant qui avoit demeuré chez M. Aubry, et qui demeure à présent chez Mme de Valgrand, fut chargée de cette commission, dont elle s'acquitta tout aussitôt, et présenta cet enfant au sieur Thibaut, qui ne remarqua rien de particulier et dit à la veuve Vaillant que cet enfant étoit en apparence sorti d'une femme qui avoit son mari, et que, lui étant arrivé quelque accident, l'enfant, que l'on pouvoit encore reconnoître pour un garçon, étoit venu mort; qu'il n'y avoit rien en cela qui ne fût arrivé fort souvent. La Vaillant convint de la chose, mais elle dit à M. Thibaut qu'il y avoit une petite bagatelle qui faisoit quelque difficulté et qui rendoit cet accouchement surprenant :

c'étoit soixante-dix ans et plus dont il avoit plu au Seigneur gratifier la bonne Mme de Valgrand, qui venoit d'accoucher malheureusement avant terme de cet enfant. A ce discours, M. Thibaut change de langage et fit tout aussitôt assembler les médecins et plus fameux chirurgiens, qui opinèrent qu'il n'y avoit dans tout ceci rien d'impossible; que l'on en avoit même déjà vu quelques exemples, mais à la vérité assez rares; que cet enfant avoit été conçu dans la fin du temps que Mme de Valgrand étoit en âge d'avoir des enfants; que la nature n'ayant pas secondé ses intentions, celui-ci étoit demeuré mort dans son corps, dans l'état imparfait où on le voyoit, sans rien statuer sur la question de savoir si cet enfant a pu se conserver si longtemps sans se corrompre. La Vaillant laissa l'enfant et s'en retourna rendre compte de la décision de la faculté à sa maîtresse, dont on a eu grand soin de cacher le nom, afin que la chose ne vînt pas à la connoissance de son mari, qui étoit pour lors en Picardie. Mais elle renvoya chercher l'enfant par la même personne et l'a fait ensuite enterrer [1].

1. Louise de Bragelongue, fille de Thomas, premier président du parlement de Metz, et de Marie-Hector de Marle, née en 1649, morte le 30 janvier 1730. Elle épousa Pierre Gruyn, seigneur de Valgrand, mort doyen du Grand Conseil le 23 février 1728; il était fils de Roland Gruyn, seigneur de Valgrand, secrétaire du Roi, et de Anne de Clozier. Leurs deux fils moururent sans alliance, conseillers du Grand Conseil, en 1716 et en 1719.

24 novembre.

Je vis, il y a quatre ou cinq jours, à l'hôtel de Bouillon une des plus jolies créatures que j'aie jamais vue : c'est la fille de Sonning [1], qui a épousé le fils de Mme de Garactot, nommé M. de ou du Faur; on ne sauroit voir une plus aimable femme. La plus belle taille du monde, quoique grosse de quatre mois; des couleurs naturelles plus belles que l'on ne peut vous le dire, de jolies mains, un air de finesse. Malgré tout cela, Mirepoix la quitte pour Mme de Sabran. Il dit pour ses raisons qu'il ne la voyoit pas commodément, qu'il ne pouvoit y entrer que la nuit, etc. Ce fut elle qui avertit le mari que le perfide exploitoit sa femme sur un degré pendant le bal. Le mari vint battre sa femme, et elle peigna (*sic*) l'infidèle.

L'inconstance de Mme d'Averne ramena d'Alincourt à sa femme. Il convint que, si c'étoit la femme d'un autre, il la pourchasseroit; mais sa propriété lui rend la cohabitation impossible. Sa femme et ses deux belles-sœurs ont été les seules en robes au bal du Roi. Le maréchal de Villeroy n'a jamais voulu consentir qu'elles y allassent autrement.

Le prince d'Epinoy a envoyé 15 000 livres à son ami Fimarcon pour passer dans les pays étrangers. Tout le monde loue la noblesse de ce procédé pour

1. André de Sonning, receveur général de la généralité de Paris, de 1692 à 1732.

l'homme qui est le plus déshonoré qui ait jamais été.

Le prince de Rohan, avec qui je dînai hier, ne part que le 10 du mois prochain pour aller en poste rejoindre Mmes de Ventadour et de Soubise [1]. La commission est d'autant plus agréable qu'il n'y avoit jamais eu que des princes de la maison de Lorraine et de Savoie qui eussent été chargés de pareilles fonctions. Le Régent lui a offert de l'argent; il l'a refusé [2]. Il y fait partir 12 de ses gens et 113 chevaux, 20 pages, 24 laquais, 24 palefreniers à cheval, 30 gentilshommes, etc. Je ne sais encore quand le cardinal reviendra; mais il compte que ce sera à peu près vers le jour de l'an.

Caumartin de Boissy.

24 novembre.

Une plume de cygne comme est celle avec laquelle je vous écris coûte trois sols. J'avoue que c'est un peu cher; mais on se paye de l'argent lorsqu'on écrit. Si je pouvois n'aller pas si vite, ce seroit un plaisir de lire mes lettres. Je me servirois volontiers de mon ami Florestan pour vous envoyer des livres lorsque j'en aurai; mais j'ai tout envoyé à Boissy.

Caumartin de Boissy.

1. Il accompagnait Mlle de Montpensier, fiancée au prince des Asturies.

2. Il refusa 50 000 écus.

28 novembre 1721.

Cartouche fut hier roué vif; il est mort bon chrétien et a accusé plus de cent personnes, dont trente et une ont été arrêtées. On rouera, on pendra aujourd'hui cinq ou six de ses complices.

On croit que l'abbé de Rohan sera archevêque de Reims.

Mme de Ventadour logera au Louvre auprès de la jeune reine; son appartement des Tuileries a été donné au cardinal Dubois.

Le duc d'Antin cède le duché d'Épernon à l'aîné de la maison de Gondrin [1].

Le Roi a dit à sa nourrice, en la déclarant première femme de chambre de la reine : « Au moins, Téton, gardez-bien ma femme. »

29 novembre.

On n'a parlé depuis quelques jours que de Cartouche. Jeudi, à neuf heures, il fut conduit en Grève, où une belle roue l'attendoit. On avoit ôté le matin une potence double et quatre autres roues, pour laisser Cartouche maître du champ de bataille. Il étoit allé fier jusqu'au lieu destiné pour la pompe. Il regar-

1. Louis de Pardailhan, petit-fils du duc d'Antin et de Julie d'Uzes, née en 1707, mort en 1743, laissant postérité de Gillonne de Luxembourg. Il ne possédait que la seigneurie du duché d'Épernon, dont le titre n'était porté que par courtoisie.

doit à droite et à gauche de dedans la charrette, ayant l'air assez peu effrayé. Il espéroit apparemment du secours de ses amis. Comme il vit que rien ne venoit à son aide, il se résolut à punir ses amis si pusillanimes. Il déclara qu'il alloit dégoiser. Pour cela, il fut conduit à l'Hôtel de Ville, où le rapporteur et le greffier l'attendoient. Il a été là à dicter, presque sans que l'on eût besoin de l'interroger, jusques à hier deux heures qu'on le mena au gîte qui lui étoit préparé, où il fut expédié, mais avec peu de ponpe, car les curieux s'étoient retirés. Les soldats cependant étoient toujours restés en faction et les sbires, la baïonnette au bout du fusil, les autres l'épée au poing : leur valeur fut inutile; personne ne leur dit mot.

Pendant le temps que Cartouche fut entre les mains de ses juges à l'Hôtel de Ville, il est inconcevable combien il déclara de choses et combien il envoya chercher de gens dans les prisons, dans Bicêtre et à la Salpêtrière et dans d'autres maisons. C'étoit une procession de fiacres chargés de monde.

On en conte tant qu'il y a apparence que l'on charge; deux jours nous éclairciront, et nous saurons s'il est vrai ce que l'on dit, par exemple que le commissionnaire de la Jarrie y fut impliqué : c'est un bruit répandu universellement. Je le crois faux.

M. Minguy, qui a parlé aux commissaires du Parlement, vint hier conter au cardinal ce qu'il en savoit. Il ne lui en dit rien. Cette circonstance est

pas qu'ils le

... de Boissy.

... Cartouche a reçu la punition ... Jeudi dernier, à sept heures du ... à la question avec Madeleine, ... et du Châtelet, soldat aux

doit à droite et à gauche de dedans la charrette, ayant l'air assez peu effrayé. Il espéroit apparemment du secours de ses amis. Comme il vit que rien ne venoit à son aide, il se résolut à punir ses amis si pusillanimes. Il déclara qu'il alloit dégoiser. Pour cela, il fut conduit à l'Hôtel de Ville, où le rapporteur et le greffier l'attendoient. Il a été là à dicter, presque sans que l'on eût besoin de l'interroger, jusques à hier deux heures qu'on le mena au gîte qui lui étoit préparé, où il fut expédié, mais avec peu de ponpe, car les curieux s'étoient retirés. Les soldats cependant étoient toujours restés en faction et les sbires, la baïonnette au bout du fusil, les autres l'épée au poing : leur valeur fut inutile; personne ne leur dit mot.

Pendant le temps que Cartouche fut entre les mains de ses juges à l'Hôtel de Ville, il est inconcevable combien il déclara de choses et combien il envoya chercher de gens dans les prisons, dans Bicêtre et à la Salpêtrière et dans d'autres maisons. C'étoit une procession de fiacres chargés de monde.

On en conte tant qu'il y a apparence que l'on charge; deux jours nous éclairciront, et nous saurons s'il est vrai ce que l'on dit, par exemple que le commissionnaire de la Jarrie y fut impliqué : c'est un bruit répandu universellement. Je le crois faux.

M. Minguy, qui a parlé aux commissaires du Parlement, vint hier conter au cardinal ce qu'il en savoit. Il ne lui en dit rien. Cette circonstance est

trop importante pour qu'elle ne soit pas contée. On dit aussi que le fils d'un homme que vous connoissez et dont le frère alloit souvent jouer au brelan chez vous a été accusé, mais cela est faux. Il y a 192 personnes impliquées dans ces affaires. Mais ce n'est point la clique des voleurs de grand chemin. Ce ne sont que voleurs d'épée, de manteaux, de perruques et de montres, qui tuoient lorsqu'on vouloit se défendre. Il a dit lui-même que ni lui ni sa troupe n'étoient pas assez fermes pour travailler sur les grands chemins. Il se trouve cependant qu'il a assisté à quelques meurtres de mouches, d'archers et de gens qui nuisoient à leur besogne ou qui les trahissoient. Il accompagnoit celui qui transportoit le corps de cette femme dont je crois vous avoir parlé que l'on tira de l'eau auprès de l'hôtel de Bouillon. Un de ses camarades, nommé Madeleine, mourut à la question jeudi dernier, chose qui fait fortement crier contre Arnaud et son confrère, qui étoient présents et qui n'avertirent pas qu'ils le trouvoient mal.

CAUMARTIN DE BOISSY.

3 décembre.

Enfin le malheureux Cartouche a reçu la punition due à ses crimes. Jeudi dernier, à sept heures du matin, il fut appliqué à la question avec Madeleine, l'un de ses complices, et du Châtelet, soldat aux

gardes qui étoit celui qui avoit déclaré le lieu de sa retraite et avoit été cause de sa prise. Madeleine passa le premier; aux premiers pots il fut étouffé. Ce spectacle a fait beaucoup crier contre les chirurgiens et les médecins qui sont appelés pour visiter le criminel et empêcher qu'il n'expire dans les tourments. Ils rapportent pour leur justification un discours qu'ils prétendent que Madeleine tint à la lecture de son arrêt : il ne reste plus, dit-il, qu'à expirer à la question. Dans cette supposition, ils disent qu'il a pu se présenter à la question de façon qu'il ait été suffoqué tout d'abord. Le public ne veut pas écouter leurs raisons et veut les charger de la mort de ce malheureux. Du Châtelet suivit; comme on lui avoit promis sa grâce quand il s'engagea de découvrir Cartouche, et qu'il jasoit tant qu'on vouloit, on lui donna la question très légèrement. Vint après Cartouche, à qui on donna les brodequins, parce qu'il ne pouvoit souffrir celle de l'eau. Il nia toujours d'être Cartouche et d'être coupable des crimes dont on l'accusoit. Il dit qu'il s'appeloit Jean Bourguignon; du moins il me semble que c'est le nom qu'il se donne. Comme il ne voulut rien avouer, il ne fut point ménagé. Il fut après cela remis entre les mains de son confesseur, avec lequel il resta jusqu'à quatre heures qu'il fut conduit à la Grève; quand il fut au pied de l'échafaud, il demanda à parler aux commissaires du Parlement. Il fut conduit pour cet effet dans une des salles

de l'Hôtel de Ville, où il trouva une table, à un des côtés de laquelle étoient les deux conseillers, de l'autre les deux greffiers. Il fut mis au bout de la table, assis dans un fauteuil, entre deux geôliers à ses côtés, son confesseur un peu plus loin. Il dit d'abord à ces messieurs qu'il alloit leur déclarer bien des choses ; sur quoi ils lui représentèrent que par un aveu sincère il auroit pu s'épargner bien des tourments. Il répondit que, quand on l'auroit fait souffrir six fois davantage, on n'auroit rien tiré de lui, et qu'au lieu même de son supplice il auroit gardé le silence, si ce monsieur que voilà, dit-il en montrant son confesseur, ne lui avoit ordonné, pour la décharge de sa conscience, de déclarer ses complices ; après avoir reconnu qu'il s'appeloit Cartouche, il fit l'histoire de son éducation et de sa vie ; il dit que dès la plus tendre enfance il avoit commencé le métier de filou, qu'il avoit volé plus de 500 épées, beaucoup de tabatières et de montres, que son plus grand plaisir étoit d'escamoter des manteaux, des épées et des pistolets aux archers du guet, lorsque, s'en retournant le matin, il les trouvoit endormis dans les rues ; qu'il y avoit de ces manteaux volés de quoi fournir l'hôpital de couvertures ; que jamais par son goût il n'avoit été porté aux meurtres, à moins que les gens qu'il attaquoit ne lui fissent résistance, ou des traîtres ou des mouches ; que de ces derniers il en avoit tué tout autant qu'il en avoit trouvé. Il avoua

d'avoir eu part au vol du coche de Reims qui fut fait il y a quelques années, et à deux ou trois autres meurtres dont il détailla parfaitement jusqu'aux moindres circonstances; il nomma tous ses complices, dont quelques-uns étoient déjà arrêtés : on en envoya enlever d'autres qui se croyaient en sûreté et qui lui furent amenés. Il resta pendant toute la nuit dans l'Hôtel de Ville à entretenir les commissaires; il y eut plus de quarante personnes qui lui furent confrontées, entre autres une fruitière de la halle qui recéloit les effets qu'il avoit volés, et un porte-balle à qui il les distribuoit pour les vendre; la fruitière ne voulut point le reconnoître; mais lui, sans s'étonner, lui détailla plusieurs circonstances de ses recèlements, et lui dit qu'il auroit été fort à souhaiter pour lui de ne l'avoir jamais connue, que sans sa malheureuse facilité pour recéler il ne se verroit pas aujourd'hui dans la triste situation où il est; elle fut de là conduite en prison. Sa maîtresse, qu'il envoya chercher, causa un spectacle qui attendrit extrêmement ceux qui étoient présents: il dit que, bien loin d'avoir eu part à ses malheureuses actions, il s'en étoit toujours caché auprès d'elle avec tout le soin possible; qu'il en avoit eu un enfant, qu'elle lui avoit toujours gardé fidélité et qu'il étoit près de l'épouser, lorsque la vengeance divine l'avoit abandonné à la punition de ses crimes. Après cette explication, elle lui sauta au col, et ils demeurèrent longtemps embrassés sans proférer une seule parole et fondant tous les

beau, qu'ils avoient tous de grands crêpes. Vous voyez que c'étoient les MM. du deuil de Cartouche, qui ont immolé une belle hécatombe pour apaiser les mânes de leur maître.

Il monta à l'échafaud et se mit sur la croix de Saint-André avec un sang-froid admirable. Il devoit expirer sur la roue au cas qu'il n'avouât rien. Mais il étoit convenu qu'il seroit étranglé tout d'abord s'il révéloit ses complices : ce qui fut exécuté. Voilà comme des personnes fort instruites me l'ont conté. Les esprits forts disent que l'espérance d'être sauvé par ses camarades, qui feroient un dernier effort en sa faveur, l'avoit empêché de rien avouer; que, lorsque au pied de l'échafaud il n'avoit vu aucun mouvement, il avoit dit : « Abandonnons ces lâches! » et sur cela il avoit tout découvert; que, bien loin que le repentir fût la cause de son aveu, il étoit mort comme un malheureux, reniant et blasphémant sur la roue. On m'a assuré que ces dernières circonstances sont fausses pour l'intérieur de sa conscience; ce n'est pas à nous d'en juger. Depuis ce jour-là, on n'a pas laissé de faire des exécutions à la Grève : il y en a déjà cinq ou six roués ou pendus, sans ceux qui le seront encore. Jamais on n'a vu de Tournelle si meurtrière.

Le Roi a tenu ces jours passés un discours dont on tire de bons augures : le petit Conflans [1] lui ayant

1. Louis de Conflans, fils aîné du marquis d'Armantières, premier gentilhomme de Monsieur, et de Gabrielle de Jussac, né en

dit qu'il comptoit aller voir exécuter Cartouche, il lui répondit : « Si vous y allez, je ne vous verrai de ma vie! » Vous croyez bien que le petit garçon a eu garde d'y aller.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 3 décembre 1721.

Autant vaudroit vous envoyer l'histoire des larrons que d'entreprendre de vous écrire toutes les exécutions qui se font ici. Je m'imagine que mon neveu vous a instruit de tout cela, car il m'a dit que vous auriez ce matin une gazette bien complète de sa part. Il lui échappera peut-être de vous rendre compte d'un chef-d'œuvre de la médecine. Le nommé Madeleine, condamné avec Cartouche et appliqué en même temps à la question, parut expirer et fut emporté comme mort, au grand scandale d'Arnault, du Tertre et de Vernage, qui l'assistoient; ils en ont pensé être chassés; ils se sont piqués d'honneur et l'ont tant saigné, réchauffé et vidé qu'à force de bons traitements ils le mettront en état d'avoir les os cassés, comme si de rien n'étoit. MM. de la Faculté n'ont pas si bien servi la pauvre petite Mme de Maisons à quatorze ans [1].

1711; il succéda à son père en 1717 et devint maréchal de France en 1768, après avoir très bravement servi.

1. Marie-Charlotte de Menars, fille de Jean Charon, marquis de Menars, et de Françoise de la Grange-Trianon, mariée le 10 septembre 1720 à René de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, président au Parlement. Elle mourut le 1er décembre et son mari épousa en 1728 Mlle Bouyn d'Augervilliers, fille du ministre.

Le badaudage pour voir l'ambassadeur turc est plus grand que vous ne pouvez l'imaginer. On met les places du balcon à 24 livres pièce, celles des loges à 16. Les autres à proportion. Toutes les premières et secondes sont retenues, et tout le monde envoie des valets de chambre pour retenir des places dès onze heures du matin. Les dames vont en foule chez lui. La duchesse d'Humières y alla l'autre jour avec sa fille [1]. Il les gracieusa fort; quelqu'un de la compagnie dit qu'elle avoit la plus belle maison de Paris. Il dit qu'il la vouloit aller voir. Elle lui dit qu'elle lui en feroit les honneurs de son mieux. Sur cela, l'ambassadeur lui dit que la meilleure manière seroit de lui donner à souper : elle accepta. La partie se doit faire après Pâques.

Le duc d'Albret doit aller souper chez lui incessamment; il me proposa d'être de la partie. Si je ne craignois pas que cela fît une histoire, j'en aurois assez envie.

L'abbé du Bois (car on ne s'accoutume pas à le nommer autrement) y alla il y a deux jours. Le musulman lui fit prendre du café et lui offrit des confitures, dont il mangea sans s'en faire prier. Le Turc lui dit : « Comment cela s'accommode-t-il avec votre jeûne? » Le saint prélat lui répondit

1. Anne de Crévant, duchesse d'Humières, fille du maréchal, épousa en 1690 Louis d'Aumont, qui devint duc d'Humières, conformément aux lettres d'érection, lieutenant général; leur fille avait épousé, en 1710, le duc de Guiche.

qu'il étoit midi sonné, qu'il prenoit ce repas pour sa collation.

CAUMARTIN DE BOISSY.

5 décembre 1721.

François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roucy, mourut le 29 du mois passé, âgé de soixante-trois ans. Il déclara avant de mourir à Mme la duchesse de Saint-Simon, à M. le duc et à Mme la duchesse de Lauzun, qu'il vouloit se raccommoder avec M. le duc de Saint-Simon [1]; il recommanda aussi à messieurs ses fils de voir ce seigneur à son retour d'Espagne, et, se sentant sur sa fin, il écrivit à M. le Régent pour le prier de donner son gouvernement de Bapaume à M. le comte de Blainzac, son frère : ce que son Altesse Royale lui a accordé.

Le chevalier de Sutton, ambassadeur d'Angleterre, partit le 26 de ce mois pour Londres. Entre Paris et Saint-Denis, des voleurs ont détaché derrière une des chaises de ce ministre une des valises, dans laquelle étoient la robe de son chapelain avec plusieurs autres hardes. Le même jour, d'autres

1. Après avoir été étroitement liés pendant de longues années, ils s'étaient absolument brouillés. M. de Roucy avait prié Saint-Simon de demander au Régent la compagnie des gardes du corps du duc de Lorges, beau-père de celui-ci. Saint-Simon ayant été très mal reçu par ce prince, à cause des propos tenus sur lui par Roucy, dut l'abandonner et obtint alors la compagnie pour son beau-frère. Roucy l'accusa d'avoir joué une honteuse comédie et brisa avec lui.

voleurs allèrent pour la cinquième fois au séminaire des Missions étrangères et y prirent deux sacs de 1000 livres à MM. Brisacier et Thiberge, avec une somme de 200 livres à un autre particulier.

Cartouche a dénoncé soixante-huit voleurs, dont il y en a quarante arrêtés, qui sont à la Conciergerie et condamnés à la roue ou à la corde. Il envoya chercher le jour de son exécution M. Henin, maître des comptes, pour lui dire qu'il lui avoit volé il y a six ans une bourse de 30 louis et qu'il se croyoit obligé à cet aveu pour qu'il n'ait de soupçon contre personne.

L'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, vacante par le deuil de Mme d'Espinac, a été donnée à Mme de Tavanes[1].

On répète samedi au vieux Louvre le ballet nouveau des *Eléments*, où le Roi dansera une entrée.

Un chirurgien, ayant acheté le corps de Cartouche, l'a bien habillé, lui mit une perruque et du rouge et le montroit pour de l'argent. Il a gagné 7 ou 800 livres en vingt-quatre heures.

Mme d'Averne a quitté sa maison de Saint-Cloud, qu'on lui vouloit louer 6000 livres, et en a pris une à Sèvres à meilleur marché.

Le 1er de ce mois, des voleurs allèrent sur les sept heures du soir au Luxembourg, où ils prirent

1. Marie-Thérèse, fille de Henri de Saulx, vicomte de Tavanes, mestre de camp du régiment d'Orléans, et de Marie de Grimouville. Son frère était premier gentilhomme de M. le Duc.

tout ce qu'ils purent emporter dans l'appartement de M. le marquis de Sabran, chambellan du Régent.

M. de Fimarcon revint le 29 incognito de Lorraine pour demander raison à M. de La Roche-Aymon oncle des bruits qu'il avoit fait courir contre son honneur; mais M. de La Roche-Aymon avoit déclaré dès la veille en plein Opéra à M. le prince de Soubise et à plusieurs autres que la lettre de M. de La Roche-Aymon son neveu étoit remplie de faussetés, et qu'il savoit que M. de Fimarcon s'étoit battu en brave homme, qu'il le publieroit partout et qu'il le prieroit de faire de même.

M. l'abbé de Tavanes, évêque de Châlons, fut reçu, le 4 de ce mois, comte et pair.

L'ambassadeur du Czar doit donner incessamment une fête qui durera trois jours. Elle sera précédée d'une table de soixante couverts pour les seigneurs qui voudront s'y trouver, le lendemain d'une autre table pour les dames, du même nombre, suivie d'un grand bal. Et le troisième jour il y aura plusieurs veaux et moutons rôtis entiers, avec un bœuf farci de lièvres, lapins, perdrix, bécasses et toutes sortes de volailles. On fait monter cette dépense à 20 000 écus.

10 décembre 1721.

Je n'ai jamais vu, ma chère tante, une semaine plus stérile en nouvelles que celle-ci; pas le moindre évènement. La justice n'a point donné quelques jours

de spectacle curieux : les dénonciations de Cartouche et de trois ou quatre autres malheureux qui ont été exécutés avec lui ont donné lieu à bien des emprisonnements dans toutes les villes du royaume; il y a eu entre autres à Lyon un gros monsieur, dont je ne sais pas le nom, qui faisoit la pluie et le beau temps chez Mme l'Intendante. C'étoit un des plus gros et des plus beaux joueurs de la ville. Ce galant homme s'est trouvé compris dans un testament du mort. M. Poulletier, qui reçut ordre de le faire arrêter, craignant une méprise, se contenta de le faire suivre, quoiqu'il ne pût pas s'imaginer qu'il y eût fondement à des soupçons aussi injurieux à la probité d'un homme qu'il voyoit tous les jours chez lui. Enfin, ayant reçu de nouveaux ordres, il a été obligé de le faire arrêter et de l'envoyer à Paris; il est actuellement en chemin.

Les affaires de Fimarcon sont bien changées de face par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelque temps. Il paroissoit qu'il avoit assassiné La Roche-Aymon par terre. Une lettre que son oncle s'étoit pressé de répandre dans le public avoit donné fondement à ces discours sur l'éclat de cette affaire. Un capitaine du régiment de Bourbon, dont Fimarcon est colonel, ne pouvant souffrir que son commandant fût déshonoré, a pris le parti de l'aller trouver à Commercy, où il lui a rendu compte de tous les discours désavantageux qui se tenoient à son occasion : il l'a ramené à Paris.

Le capitaine a été de la part de Fimarcon demander réparation à La Roche-Aymon l'oncle. L'autre n'a point voulu accepter le combat : il a dit qu'il n'avoit répandu ce discours que sur la lettre de son neveu, que c'étoit un misérable avec qui il n'auroit commerce de sa vie, qu'il avoit désavoué la première lettre par une seconde, que, bien loin que Fimarcon l'eût assassiné par terre, il lui avoit donné généreusement la vie ; il lui a offert de répéter la même chose devant les témoins qu'il voudroit choisir. Fimarcon a accepté ce parti et La Roche-Aymon a fait cette déclaration peu honorable pour son neveu sur les degrés de l'Opéra, en présence de MM. de Soubise, Melun, Riom, le duc d'Olonne et autres que le Fimarcon avoit invités. Il est reparti après cela pour gagner la Lorraine, car, quoique son affaire prenne une meilleure tournure pour lui, cependant, comme c'est un duel des plus marqués, les juges pourroient lui faire un mauvais parti.

Les commissaires chargés de la liquidation viennent d'être nommés; on m'a fait l'honneur de me mettre du nombre : le travail sera de durée; on doit nous donner ces jours-ci nos instructions. On a fait à votre parlement de Rouen un honneur qu'il ne partage avec aucun autre parlement du royaume : on a choisi M. Richer d'Aube pour travailler avec nous; il est parent de M. de Nocé et a déjà été pour cette raison placé au conseil du commerce.

Comme vous ne nous avez rien mandé de ce qui

est arrivé à M. de Landivisiau dans votre province et qu'il n'est pas bien que vous l'ignoriez, j'aurai l'honneur de vous en instruire. Sur la nouvelle de la mort de la femme de Lépine d'Anican, ses enfants et son gendre [1], qui est procureur général du parlement de Bretagne, ont craint que leur père n'épousât une créature avec laquelle il vivoit depuis longtemps en concubinage. Ils ont obtenu du parlement un arrêt qui faisoit défense au père de contracter mariage avec une personne aussi indigne. Quand Landivisiau a vu qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté-là, il a voulu jouer à ses frères un tour de son métier. Il a été trouver son père et lui a représenté que c'étoit une chose odieuse que la contrainte que ses enfants vouloient apporter à sa volonté, eux qui devoient à son travail et à ses peines tout le bien qu'ils avoient. Par ce discours, il s'est concilié l'amitié du vieillard; ensuite il lui a remontré que sa mère avoit laissé un portefeuille dans lequel il y avoit des effets dont il étoit plus en état qu'un autre de faire usage par le crédit qu'il avoit à Paris. Son père a consenti qu'il le prît, ce qu'il alla sur-le-champ exécuter, et prit sur-le-champ la poste pour s'en retourner à Paris après une si belle expédition. M. Danican, son frère, ne fut informé de ce qui

1. Noël Danican de Lespine, sieur de Landivisiau, maître de la Chambre des comptes, marié en 1705 à Marie Sanson, avait pour sœur Mme Amelot de Gournay, femme de M. de La Guibourgère, procureur général au Parlement de Bretagne, et pour frère M. Danican, maître des requêtes.

s'étoit passé que dix heures après son départ; il courut après lui et le joignit à Lisieux; là il le fit arrêter, à la clameur de haro. L'autre eut beau réclamer sa qualité de maître des requêtes, il fut obligé à écrire à Coche [1], qui montra la lettre au Régent pour soutenir l'honneur du corps. M. le duc d'Orléans a donné des ordres pour la liberté de sa personne; mais, pour ce qui regarde ses valises et ses bateaux, il a laissé le soin à la justice d'en décider. Dans son voyage, il voulut donner une idée de son crédit, qui ne lui réussit pas : il montra une lettre qu'il écrivoit à Coche, par laquelle il le prioit de faire agréer à M. le Régent qu'il ne se trouvoit pas au conseil de Régence qui devoit décider de nos fortunes, que ses affaires particulières demandoient qu'il restât encore quelque temps en Bretagne.

CAUMARTIN DE BOISSY.

11 décembre 1721.

Ce seroit une grande consolation pour moi de retrouver, lorsque j'irai vous rendre mes devoirs à Balleroy, mon oncle Gabriel avec sa petite taille. A quelles Indes est-il allé? Il me semble que les Normands préfèrent le couchant au levant; s'il a pris la route du nord, je crains bien qu'il n'ait été mangé à la tartare chez les Iroquois; s'il a voulu tâter du Mississipi, je le crois mal dans ses affaires; mais, si

1. Valet de chambre du Régent et concierge du Palais-Royal.

son patron l'a conduit aux Iles, je ne désespère pas de le voir revenir grand seigneur de là-bas, sérieusement. Si vous pouvez me donner son adresse et qu'il fût à Saint-Domingue, mandez-le-moi; je vous promets de lui faire faire fortune s'il le veut. J'y ai un petit ami que le duc d'Albret y a fait aller il y a quinze ans, n'ayant pas un sol : il y a aujourd'hui trente à quarante chevaux dans ses écuries et plus de 50 000 livres de rentes en sucre. La Lande avoit gagné 200 000 livres ; je lui proposois d'en emporter la moitié là-bas ; j'y aurois joint le double, et nous aurions partagé également les profits, et nous aurions gagné des trésors en quatre ou cinq ans, car tous ceux qui y vont en reviennent riches à millions.

Les changements d'écharpe ne m'étonnent pas, surtout des Normands et principalement des femmes. Elles ne sont bonnes la plupart qu'à ce que vous savez. Je passe encore pour vertueuses celles qui ne changent que pour cela; mais celles qui changent pour d'autres de leur sexe sont dans le cas du dernier mépris.

Caumartin de Boissy.

Paris, 14 décembre 1721.

Je reprends la plume pour vous mander une chose qui arriva il y a quelques jours et que je viens d'apprendre tout à l'heure.

Mme du Boulaye, sœur du dernier président de

ce nom, avoit un excellent laquais, qui la servoit à merveille depuis longtemps. La femme de chambre tous les soirs emportoit la clef de la chambre. Le laquais la suivit un jour et se saisit de la clef. Lorsqu'il crut toute la maison dans son premier somme, un bout de bougie à la main, il entra dans la chambre en bonnet de nuit et en chemise. Le bruit qu'il fit la réveilla; le laquais fit une déclaration d'amour à la mode. Elle, aussi brave que feu son bisaïeul, lui dit sans s'étonner qu'elle s'étoit bien aperçue de ses sentiments par la manière dont il la servoit, qu'elle souhaitoit depuis longtemps qu'il s'expliquât, la modestie de son sexe l'empêchant de lui faire la première avance; qu'elle comptoit trop sur sa discrétion pour craindre qu'il manquât au secret, mais qu'elle trouvoit bien extraordinaire qu'il n'eût pas pris une chemise blanche; qu'elle ne pouvoit le recevoir.... sans cela. Il lui dit qu'il alloit en chercher une. Dans l'instant qu'il fut la chercher, elle s'enferma au verrou, appela ses gens et envoya chercher le commissaire, par qui elle l'a fait mettre en justice. N'y a-t-il pas un bien mauvais cœur dans ce procédé?

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 18 décembre 1721.

N'y a-t-il pas bien de l'injustice en vous et un mépris trop grand du métier de vos pères? Vous

écoutez avec plaisir de grands détails sur Cartouche et compagnie. Vous vous dites ennuyée d'une seule lettre qui vous entretient de M. de Landivisiau. J'avoue que son affaire, bien menée, n'auroit abouti tout au plus qu'à la corde. Mais un maître des requêtes pendu ne peut-il pas aller de pair avec un roué. Voilà comme vous êtes, vous autres campagnards et campagnardes. Vous ne faites grâce qu'à l'épée, et la robe passe chez vous pour rien. Je ne vous parlerai plus de mon ancien confrère, s'il ne parvient à la roue. Je vois qu'il lui faut ce grade pour mériter votre attention.

La politique n'est pas bien facile à traiter, surtout lorsque l'on écrit par la poste. Des discours toutefois approbatifs, comme étoient ceux de feu Dangeau sous le règne précédent, ne sont ni de mon style ni de votre goût; des raisonnements plus libres ne conviennent qu'à la conversation. Que voudriez-vous, par exemple, que je vous dise du voyage d'un de mes amis qui est parti le 19 d'auprès du Saint-Père? Je n'ai autre chose à vous mander, si ce n'est qu'il revient par Turin. Rappelez-vous la chanson que fit la maréchale d'Estrées sur son beau-fils l'évêque de Laon. Rien n'est encore mis au net sur l'affaire de Fimarcon et de La Roche-Aymon. Tout l'honneur d'abord a été donné au premier; les lettres du second ont depuis fait changer la face des choses. Le bruit que faisoit l'affaire l'a fait passer à la cour de Lorraine moyennant un secours

de 1500 pistoles du prince d'Epinoy. Un officier de son régiment a été le trouver pour lui dire que tout son régiment ne le verroit jamais avec estime s'il ne se lavoit de cette affaire; qu'il n'étoit pas question d'attendre la guérison de celui contre qui il s'étoit battu; qu'il n'y avoit qu'à revenir à Paris incognito se battre contre l'autre; qu'il lui serviroit de second. Il l'a sermonné. Il s'est caché dans Paris, et il a été trouvé l'autre pour lui proposer le combat. L'oncle ne s'est pas trouvé d'humeur de l'accepter : il a dit que son neveu étoit un misérable. L'officier, jaloux de l'honneur de son colonel et plus friand de la lame que l'oncle[1], lui a dit qu'il falloit ou qu'il soutînt ce qu'il avoit dit et qu'il se battît, ou qu'il vînt dédire son neveu devant témoins : ce qu'il a accepté. Les témoins ont été MM. d'Epinoy, de Soubise et de Richelieu; j'ai oublié le quatrième. C'est sur les degrés de l'Opéra que s'est fait l'éclaircissement, où l'oncle a dit que son neveu étoit un malheureux qu'il ne verroit de sa vie.

On dit que l'oncle est un très brave homme; pour moi, j'en doute, et je crois que, s'il eût été aussi vif pour l'honneur de son neveu que le capitaine pour son colonel, il eût plutôt choisi le combat que de porter aussi légèrement témoignage contre le fils de

1. Le comte de La Roche-Aymon, lieutenant général des armées et de l'artillerie; il refusa de se battre, trouvant la conduite de son neveu très répréhensible et ayant tenu, d'après le récit de Barbier, à donner à M. de Fimarcon une réparation complète par la rétractation des propos répandus par lui, mal renseigné d'abord.

son frère. Je soumets mon jugement à celui de M. de Balleroy. Mais je ne tiendrai point cette affaire bien éclaircie que ces messieurs n'aient fait un second combat, que l'on dit que Fimarcon veut faire dès que l'autre sera remis de ses blessures.

CAUMARTIN DE BOISSY.

19 décembre.

La marquise de Broglio, fille de feu le chancelier Voisin, est fort mal; le curé de Saint-Sulpice, ayant appris sa maladie, lui a été rendre visite [1], apparemment pour lui parler sur sa conscience, comme un bon pasteur; mais le marquis de Broglio, ennemi des constitutionnaires comme de la constitution, étant survenu, s'est trouvé scandalisé de cette visite sans y avoir poussé ; il lui a dit des paroles vives, en le priant de se retirer et de se mêler de ses affaires. M. le curé est allé se plaindre au Régent, qui a accommodé l'affaire.

Le grand maître de Malte a envoyé la croix de l'ordre à M. l'abbé de Vertot, qui travaille à l'histoire de Malte; le chapitre général, assemblé au Temple, lui a donné une commanderie, située dans la plaine de Creteil.

Le 11, on a béni les cloches de Saint-Eustache, dont M. le duc de Chartres a été le parrain avec Mlle de Beaujolais, sa sœur.

1. Elle mourut le 11 janvier 1723.

Le mariage de la princesse d'Auvergne avec le prince de Soulsbac est signé [1].

On donne le lundi 4 le ballet du Roi.

Le prince Charles de Lorraine a rendu au duc de Noailles toute la dot de sa femme, jusqu'aux pierreries [2].

M. Lass est fort bien en cour en Angleterre.

L'archevêque d'Avignon est mort de la peste [3].

21 décembre 1721.

Mme Gruyn, veuve du maître de la chambre aux deniers, a fait opposition au scellé de son époux, tant pour la conservation de ses droits que ceux d'un posthume dont elle s'est déclarée grosse. Le Parlement a nommé vingt-quatre matrones, dont deux accompagnent continuellement Mme Gruyn pendant tout le temps de sa grossesse; il lui sera libre d'en changer tant qu'elle voudra, pourvu de le faire toujours parmi les vingt-quatre [4].

1. Jean-Chrétien de Bavière, comte palatin du Rhin, prince de Sulzbach, épousa, le 15 février 1722, Henriette de La Tour, héritière du marquisat de Berg-op-Zoom, fille du prince d'Auvergne, morte en 1728. Il n'eut d'enfants que de sa seconde femme, Sophie de Hesse-Rhinfelsd.

2. Le 6 décembre eut lieu par acte notarié cette restitution, suite du jugement de séparation.

3. François-Maurice Gonter était archevêque d'Avignon depuis 1705.

4. Catherine Benoise, sœur d'un conseiller au Parlement, née en 1680, morte le 12 janvier 1753; ayant épousé Pierre Gruyn, conseiller d'État et garde du Trésor royal, que la Chesnaye des Bois ne fait mourir que le 26 février 1723. La date de cette lettre

M. de Puységur [1] a été choisi pour donner des leçons d'art militaire au Roi.

Le duc de Montfort [2] a quitté l'épée et s'est retiré au séminaire d'Issy. Le Roi a donné son régiment à M. de Picquigny.

M. Joly de Fleury est entré au séminaire de Saint-Magloire.

Le marquis de Sillery épouse Mlle de Souvré [3].

On parle du mariage du duc de Bourbon et du comte de Charolais avec deux princesses de Modène.

Le cardinal de Rohan est parti le 25 de Rome. L'abbé de Tencin y demeure chargé des affaires du Roi. On dit qu'il aura l'archevêché de Besançon.

Les lettres de grâce accordées par le roi Georges à Lass pour avoir tué le beau Wilson il y a vingt-un ans furent entérinées le 7 de ce mois à la cour du Banc du roi, M. Lass présent selon l'usage.

(Buvat.)

est cependant exacte si on la rapproche de celle du journal de Buvat, tome II, p. 314. Mme Gruyn eut trois enfants : Roland, sieur de La Celle, garde du Trésor royal, mort sans alliance en 1769; Geneviève, mariée en 1724 au marquis de La Vieuville de Saint-Chamand; Nicole, unie en 1724 au comte de Cambis. Elle était cousine de Mme Gruyn de Valgrand, dont on a parlé ci-dessus.

1. Charles de Chastenet, marquis de Puységur, depuis maréchal de France.

2. Paul d'Albert, fils du duc de Montfort et de Marie de Courcillon, né en 1703, colonel d'un régiment de son nom le 6 mars 1719. Il devint archevêque de Sens, cardinal en 1750.

3. Charlotte Le Tellier de Louvois Rebenac, fille du marquis de Souvré et de Catherine du Pas de Fouquières, épousa le 11 juillet 1722 Louis Brûlart, marquis de Sillery, depuis ambassadeur, ministre, etc.

22 décembre 1721.

L'ambassadeur de Moscovie donna hier une grande fête dans sa maison à l'occasion de la paix du Nord; il y a eu feu d'artifice, suivi d'un souper magnifique et d'un bal où tous les masques furent reçus [1].

CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

24 décembre 1721.

Voilà une pièce pas trop nouvelle que je vous envoie. Vous reconnoîtrez aisément le nom en blanc, qui finit en glie ou glio, suivant ce qui convient pour la rime. Sa femme se meurt de faiblesse [2]. Elle s'est expédiée par la vie qu'elle a menée, veilles, vin, eau-de-vie et tout ce que votre prudence vous fera deviner. C'étoit une des belles haines que celle qui a toujours régné entre son mari et elle. Ils s'étoient cependant donné parole l'un à l'autre que celui ou celle qui verroit l'autre en danger excluroit tout prêtre de l'entrée de sa maison. Il a été régulier à cette parole. Il est même arrivé un incident qui dans d'autres temps auroit pu avoir plus de suite qu'aujourd'hui. Le curé, averti du serment réciproque, a voulu se faire ouvrir la chambre de la malade. Le

1. La fête du prince Dolgorouki fut splendide et dura les 21, 22 et 23 décembre. Voir Marais, II, page 284; Barbier, I, p. 178. Elle avait pour but de célébrer la paix avec la Suède.

2. Mlle Veysin, femme du marquis de Broglie.

mari a refusé la porte en disant qu'elle n'étoit pas si mal qu'elle le croyoit et qu'elle le prieroit d'y venir quand elle en auroit besoin. Le curé ayant insisté beaucoup plus, le mari dit qu'il lui alloit parler. Au lieu de revenir rendre réponse, il envoya un M. de Barville, son ami, qui tint des discours peu gracieux et l'envoya paître. Broglie cependant, sachant que le curé s'en plaignoit fort, a obtenu un certificat d'un moine qui marque qu'il l'a confessée et même dans les meilleures dispositions du monde. Il ne la laisse voir à personne ni de sa famille à elle ni de la sienne; les frères et son père, qui étoient brouillés avec lui depuis longtemps, lui ont fait inutilement demander à la voir. Il reste toujours enfermé dans sa chambre dans son chagrin noir, qui est apparemment causé par quelque autre chose que par l'état de sa femme, dont il ne s'est jamais soucié. Les uns disent que c'est par cette belle pièce de poésie, qu'il n'a appris que depuis peu; d'autres disent qu'il faut qu'il y ait à cela quelque chose qui lui soit arrivé dont il ne se vante pas[1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

25 décembre 1721.

La veille de Noël, le prince de Conti entra dans la chambre de sa femme et lui demanda avec qui elle comptoit souper. Elle répondit avec trois dames

1. La copie de la pièce de vers manque.

qu'elle nomma, La Noue et une autre dont j'ai oublié le nom, mais fort sans conséquence. Il lui défendit de souper avec aucun homme. Il alla de son côté à la messe de minuit à Saint-Gervais et alla déjeuner dans sa petite maison. Il rentra à neuf heures chez sa femme, qu'il traita des noms les plus aimables, voulut lui jeter la couverture à bas et qui pis est la tuer; il tira deux fois son épée et l'auroit percée sans les gens. Hier, elle se retira chez Mme la Princesse sur les six heures du soir. Madame sa belle-mère, qui est bien avec elle, alla l'y trouver pour la ramener et lui porter un bel habit qu'elle avoit fait faire pour ses étrennes. La jeune princesse fut inflexible et dit qu'elle avoit couru de trop grands risques pour s'y exposer encore une fois. Elle s'en retourna et revint une seconde fois sur les insistances de son fils. Mais Mme la Princesse ne la lui laissa pas parler et signifia qu'elle ne parleroit à personne jusqu'à ce qu'elle ait fait ses couches. MM. le Duc et de Charolais prennent avec une grande hauteur l'affirmative pour leur sœur. Des femmes de mes amies soupoient hier chez le Régent, qui étoit très gai. Il dit qu'il ne doutoit pas qu'il n'en eût une visite dans la soirée. Sur les onze heures, il vint avec sa mère réclamer sa femme, qui s'étoit enfuie de chez lui. Le Régent demanda si elle étoit allée dans quelque lieu suspect. Il dit qu'elle étoit allée chez Mme la Princesse. Le Régent répondit qu'elle ne pouvoit aller dans une maison moins suspecte, qu'il falloit

lui laisser faire ses couches et qu'après on verroit. Mais il n'est guère probable qu'il la revoie, car sa patience a été trop éprouvée. Il paroît que Mmes de La Roche [1] et La Chapelle [2], par leurs rapports, ont formé l'orage. En vérité, si le tonnerre tomboit sur eux, ce seroit bien fait.

CAUMARTIN DE BOISSY.

27 décembre.

La princesse de Conti la jeune s'est sauvée chez Mme la princesse sa grand'mère. Le prince de Conti est en colère [3].

Le vieux marquis de Castries épouse Mlle de Levy [4].

Thomas, notaire, a fait une banqueroute de 400 000 livres.

On a fait la ponction à Coypel, peintre [5].

1. Dame d'honneur de la mère du prince de Conti, qui, par la scène scandaleuse qu'elle fit à ce sujet à la princesse de Condé, fut exilée à 150 lieues de Paris.

2. M. de La Chapelle, secrétaire du prince de Conti, membre de l'Académie française, montait aussi la tête à son maître.

3. Le prince, rentrant du réveillon après la messe de minuit, eut un accès étrange de jalousie, dans la chambre de sa femme, grosse de sept mois et très honnête, et chercha un galant l'épée à la main. La princesse attendit qu'il fût couché et s'enfuit chez la princesse de Condé, sa mère, au Petit-Luxembourg. Le prince au réveil courut chez madame la Princesse, qui le pria de se retirer, et chez le Régent, qui lui fit un sermon très sec. Voir Marais, II, p. 306; Buvat, II, p. 319.

4. Joseph de La Croix, marquis de Castries, maréchal de camp, chevalier des Ordres, veuf d'Elisabeth de Mortemart, remarié le 12 janvier 1722 à Françoise de Lévis, fille du marquis de Lévis-Charlud, morte en 1728 ; il avait soixante ans et laissa plusieurs enfants de son second mariage.

5. Antoine, le second et le plus célèbre de cette famille de peintres. Il mourut le 8 janvier 1722.

Le prince et la princesse de Modène sont partis de Rome pour aller demeurer à Reggio.

Paris, 9 janvier 1722.

Vous avez appris le mariage du marquis de Castries avec Mlle de Levy. Pour moi, en vérité, je trouve que la tête tourne à tout le monde : à soixante ans penser épouser une fille de dix-huit! Il y a eu cette nuit un grand tapage entre les mousquetaires noirs et le guet dans le faubourg Saint-Antoine. Un jeune Rabodange[1] n'a pas été le moins séditieux. Je quitte M. de Canillac[2], qui dit que c'est un des plus grands étourdis qu'il ait jamais vus dans la Casaque.

M. de Richelieu a rompu avec la personne que vous savez[3]. Il en vouloit à Mme de Fimarcon, à qui il en a fait la... mais inutilement[4]. Elle ne voulut ni recevoir ses lettres ni aller chez une femme qui lui avoit voulu faire voir le duc. Il épouse la fille du duc de Bouillon[5], celle qui n'avoit pas voulu du duc de Boufflers. Cela doit fermer la bouche à

1. Henri-François, marquis de Rabodange, petit-fils du maréchal de La Ferté, mort à Rabodange en Normandie en 1751, à cinquante et un ans.

2. Le marquis de Monboissier-Canillac, l'un des roués du Régent, commandant des mousquetaires noirs.

3. Probablement Mlle de Charolais.

4. Anne de Bauvau, fille du marquis de Montgouge et de Madeleine de Brancas, mariée à Agésilas de Grossolle, marquis de Flamarens, grand louvetier, veuf sans enfants en 1742.

5. Le mariage n'eut pas lieu : Richelieu épousa, en 1734, Sophie de Lorraine, fille du prince de Guise.

ceux qui disoient que c'étoit parce qu'elle ne trouvoit pas que M. de Boufflers étoit d'assez bonne maison. On dit qu'il va ambassadeur à Rome.

Le czar a pris le titre d'empereur des Russes et s'est fait donner le titre de Père de la Patrie et de Pierre le Grand. On avoit dit que la ville de Pétersbourg avoit été détruite par une inondation de la mer, mais ce n'est pas vrai. Son ministre de Vienne a donné une grande fête, où il avoit invité beaucoup de monde. Tous burent la santé de l'empereur véritable[1]. L'ambassadeur après porta la santé du sien. Ils ne voulurent point boire et sortirent tous de table.

A propos d'ambassadeur, celui d'Angleterre a été souffleté par le roi de Portugal.

Il y a quelques jours que Simiane et M. de Nevers, ayant soupé chez le Régent, se picotoient beaucoup devant lui. Il s'alla coucher, croyant que ce n'étoit rien. Après qu'ils se furent retirés, ces messieurs se chantèrent pouille. Le Régent les envoya chercher, leur lava le tête et les raccommoda.

Mme de Simiane a une pension de 10 000 livres, Mme Lass une de 24 000. A tout seigneur tout honneur. Ne vous fait-elle pas une grande pitié? Tout le monde dit que son mari revient. Pour moi, je ne le croirai pas que je ne l'aie vu.

Au dernier ballet du Roi, M. de Saint-Disant[2] pla-

1. C'est-à-dire de l'empereur d'Autriche.

2. Ferrant de Saint-Disant, intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs du roi.

çoit, en l'absence du premier gentilhomme de la Chambre. La tête lui tourna, comme il arrive souvent à celui qui place. Il fit déplacer trois fois M. de Chastillon, lieutenant-colonel du régiment de Champagne; il voulut le déplacer une quatrième, disant que cette place étoit pour M. le duc d'Aumont. M. de Chastillon dit que, s'il venoit, il la lui donneroit. Saint-Disant, sur cela, nomma un autre nom et dit qu'il avoit le droit d'ordonner en l'absence du premier gentilhomme. L'autre répliqua qu'il étoit du régiment de Champagne et qu'il se fichoit de l'autre : cela fit rire tout le monde. Saint-Disant voulut ensuite déplacer Mme de Sabran, qui lui répondit qu'elle étoit aussi du régiment de Champagne.

Le prince de Conti est à l'Isle-Adam, avec nombreuse compagnie; avant de partir, il a cassé la maison de sa femme. Il redemande ses pierreries, disant que, si elle mouroit en couches, il ne vouloit pas que Monseigneur les prît. Il dit encore une infinité de gentillesses. Il veut être présent lorsqu'elle accouchera, de peur qu'on ne lui suppose une fille au lieu d'un garçon et qu'on ne le mette aux enfants trouvés.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 9 janvier 1722.

Quoique M. Roy [1] ait pris qualité comme poète

1. Pierre-Charles Roy, conseiller au Châtelet, de l'Académie des belles-lettres, chevalier de Saint-Michel; il a laissé de nombreux opéras. Né en 1683 à Paris.

ceux qui disoient que c'étoit parce qu'elle ne trouvoit pas que M. de Boufflers étoit d'assez bonne maison. On dit qu'il va ambassadeur à Rome.

Le czar a pris le titre d'empereur des Russes et s'est fait donner le titre de Père de la Patrie et de Pierre le Grand. On avoit dit que la ville de Pétersbourg avoit été détruite par une inondation de la mer, mais ce n'est pas vrai. Son ministre *de Vienne* a donné une grande fête, où il avoit invité beaucoup de monde. Tous burent la santé de l'empereur véritable [1]. L'ambassadeur après porta la santé du sien. Ils ne voulurent point boire et sortirent tous de table.

A propos d'ambassadeur, celui d'Angleterre a été souffleté par le roi de Portugal.

Il y a quelques jours que Simiane et M. de Nevers, ayant soupé chez le Régent, se picotoient beaucoup devant lui. Il s'alla coucher, croyant que ce n'étoit rien. Après qu'ils se furent retirés, ces messieurs se chantèrent pouille. Le Régent les envoya chercher, leur lava le tête et les raccommoda.

Mme de Simiane a une pension de 10 000 livres, Mme Lass une de 24 000. A tout seigneur tout honneur. Ne vous fait-elle pas une grande pitié? Tout le monde dit que son mari revient. Pour moi, je ne le croirai pas que je ne l'aie vu.

Au dernier ballet du Roi, M. de Saint-Disant [2] pla-

1. C'est-à-dire de l'empereur d'Autriche.
2. Ferrant de Saint-Disant, intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs du roi.

çoit, en l'absence du premier gentilhomme de la Chambre. La tête lui tourna, comme il arrive souvent à celui qui place. Il fit déplacer trois fois M. de Chastillon, lieutenant-colonel du régiment de Champagne; il voulut le déplacer une quatrième, disant que cette place étoit pour M. le duc d'Aumont. M. de Chastillon dit que, s'il venoit, il la lui donneroit. Saint-Disant, sur cela, nomma un autre nom et dit qu'il avoit le droit d'ordonner en l'absence du premier gentilhomme. L'autre répliqua qu'il étoit du régiment de Champagne et qu'il se fichoit de l'autre : cela fit rire tout le monde. Saint-Disant voulut ensuite déplacer Mme de Sabran, qui lui répondit qu'elle étoit aussi du régiment de Champagne.

Le prince de Conti est à l'Isle-Adam, avec nombreuse compagnie; avant de partir, il a cassé la maison de sa femme. Il redemande ses pierreries, disant que, si elle mouroit en couches, il ne vouloit pas que Monseigneur les prît. Il dit encore une infinité de gentillesses. Il veut être présent lorsqu'elle accouchera, de peur qu'on ne lui suppose une fille au lieu d'un garçon et qu'on ne le mette aux enfants trouvés.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Paris, 9 janvier 1722.

Quoique M. Roy [1] ait pris qualité comme poète

1. Pierre-Charles Roy, conseiller au Châtelet, de l'Académie des belles-lettres, chevalier de Saint-Michel; il a laissé de nombreux opéras. Né en 1683 à Paris.

privilégié des ballets du Roi, celui des *Éléments*, par lequel il a débuté, n'a pas eu tout le succès que ses amis en attendoient. Il passe pour froid et sans idées neuves. Il n'en est pas de même de la comédie du *Misanthrope*, qui fut représentée le 2 de ce mois sur le théâtre des Italiens et dont M. de l'Isle[1], gentilhomme du Dauphiné, est l'auteur. L'idée plaisante de faire métamorphoser l'âne d'Atenien en Arlequin, pour le faire parler selon les seules lumières de la nature, plut infiniment. L'âne Arlequin y corrige très sérieusement les ridicules raisonnements du philosophe chagrin, et l'auteur a sauvé avec art ce qui pourroit révolter dans le conseil donné par Mercure déguisé en femme à Arlequin pour l'engager à voler sans crainte tous les trésors que les Dieux ont rendus au Misanthrope. Quoique cette pièce soit vide de ces bons mots qui font rire par la surprise, par la morale fine qui les remplace, elle force les spectateurs à admirer même dans le théâtre de l'hôtel de Bourgogne. M. Fuzelier[2], l'un des auteurs du *Mercure*, eut l'honneur de présenter des vers au Roi le premier jour de l'an; mais comme il ne les sait pas lire, quoiqu'il les sache bien faire, le maréchal de Villeroy, qui en étoit prévenu, eut la bonté de les faire lire par M. Roy, qui se

1. Louis de La Drevotière de l'Isle, mort à Paris en 1756, peu connu, à cause de son goût pour la retraite, malgré un vrai talent; il a laissé plusieurs très bonnes comédies.

2. Louis Fuzelier (1672-1752), auteur d'un nombre énorme d'opéras.

trouva fortuitement dans la chambre de Sa Majesté, en lui recommandant de le faire en conscience. Ce fut un spectacle comique pour la cour de voir un poète rendre service à un confrère qu'il n'aime point.

M. de La Motte [1], de l'Académie française, eut aussi l'honneur de lire, le 9, au Roi un compliment qu'il est dans l'usage de lui présenter tous les ans.

La dame de La Frette, qui avoit fait appel au Parlement d'une sentence de police qui la condamnoit à 1000 écus d'amende pour le pharaon, fut déboutée le 31 du mois passé.

Mlle Autier a évité par un protecteur respectable celle qu'elle avoit encourue pour le même cas.

Le duc de Saint-Simon est guéri de la petite vérole [2].

M. le duc d'Aumont a cédé son duché au marquis de Villequier, son fils.

On ne donnera plus le ballet qu'une fois : le Roi n'y prend point de plaisir. *Timon*, comédie italienne, réussit fort [3].

Arouet a eu 500 écus de pension [4] pour le poème de Henri IV.

1. Antoine Houdard de La Motte, fils d'un chapelier de Paris; né en 1674 ; il travailla avec succès pour les Italiens, voulut entrer à la Trappe, dont l'abbé de Rancé le dissuada. Il fut un des maîtres du théâtre lyrique.

2. A Madrid.

3. *Timon le Misanthrope*, de M. de Lisle.

4. Le *Mercure* mentionne 2000 livres. Voltaire reçut ce secours à cause de la situation précaire dans laquelle le mettait le testament de son père, mort à la fin de 1721, fait à l'avantage de son fils aîné.

Les comtes de Saint-Jean de Lion ont obtenu du Pape le privilège de porter une croix d'or à pointes au cou.

M. le Duc a remis 50 000 actions.

Coypel, peintre, est mort d'hydropisie le 7.

M. Martinet, gendre d'Helvétius, est mort [1].

La Compagnie des Indes a eu 6 millions de bénéfices de la vente de ses marchandises.

M. de Fargis ne sera plus des soupers du Palais-Royal [2].

12 janvier 1722.

Si j'avois beaucoup de nouvelles à vous mander, je me sentirois en humeur d'écrire; mais que vous dire d'intéressant?

Que l'inondation de Pétersbourg n'a fait que des dommages, mais nulle destruction; cependant, puisque cela arrive, le czar n'en fera pas apparemment si grande merveille qu'il espéroit.

1. Martinet, originaire d'Orléans, avait pris service dans la marine espagnole ; en juin 1718, le Roi le fit lieutenant général des armées navales.

2. Il y avait eu à la fin de décembre une scène regrettable au Palais-Royal; Mme du Brossay, en soupant avec le Régent, avait raconté très vivement de fâcheux détails de galanterie que l'on peut lire dans Marais, tome II, page 216. M. de Fargis, qui détestait Mme du Brossay parce qu'elle avait brouillé Mme du Deffant avec Mme d'Averne, raconta l'histoire et s'attira le mécontentement fortement exprimé du prince. Mme de Brossay était née Ursule Morin de Pontmartin, mariée en 1714 à Daniel du Moulin, sieur du Brossay, capitaine au régiment Kérouartz. M. de Fargis, gentilhomme de la chambre du Régent, était fils de Delrieux, maître d'hôtel du Roi.

Que le sieur Frémont a la goutte [1].

Que celle de Saint-Herem le fait crier comme un diable [2].

Que le duc d'Albret l'a toujours et ne s'est point habillé depuis deux mois.

Attendez, je vais vous en donner une grande : M. de Bouillon a quitté l'eau-de-vie et ne la remplace qu'avec du frustatoire (*sic*).

CAUMARTIN DE BOISSY.

14 janvier.

La tragédie de *Romulus*, dont M. de La Motte est l'auteur, a été jouée pour la première fois, le 8 de ce mois, avec un succès complet [3].

Le ballet des *Éléments* fut joué le 12 pour la troisième et dernière fois; le Roi n'y dansa pas et ne dansera plus sur le théâtre.

Il est faux que M. Roy ait reçu des lettres de jussion pour entrer à l'Académie françoise.

1. Lieutenant général, arrivé par son seul mérite, étant cadet de Normandie sans fortune; il n'était pas marié et mourut très pieusement et très estimé de tous, au mois de juin.

2. De l'ancienne maison de Montmorin de Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau; il était lié avec M. de Caumartin, car c'est à lui qu'il adressa une lettre imprimée pour prouver sa noblesse en Auvergne, ses alliances avec la maison de La Tour et même de Bourbon, en réponse à la *Vie* du maréchal de Bouillon, où l'abbé Marsollier représentait sa maison comme beaucoup moins importante. Mort également au mois de juin.

3. C'est à l'occasion de cette pièce que M. de La Motte fit jouer pour la première fois une petite comédie avec sa tragédie. Cet usage fut toujours suivi depuis.

M. de Simiane [1] et le prince d'Auvergne eurent ces jours passés quelque contestation dans la chambre de M. le Régent, et, quoique quelques malintentionnés aient fait courir le bruit qu'ils en étoient venus aux mains et que le premier avoit fait appel au second, l'affaire n'a aucune suite jusqu'à présent.

On assure que le Régent doit remettre la feuille des bénéfices au cardinal de Rohan.

Le P. Portail, de l'Oratoire, frère du président, est nommé pour prêcher le carême devant le Roi.

On parle du mariage du président de Maisons, veuf depuis sept semaines, avec Mlle de Tilières [2].

Les consuls de Marseille ont écrit au commencement de l'année une lettre pleine de respect au maréchal de Villars, gouverneur de Provence, en le priant d'accepter une pièce d'étoffe d'or dont ils font présent à la marquise de Villars, sa bru; cette pièce a été faite exprès dans la manufacture de Lyon et revient à 300 livres l'aune.

Le duc de Lauzun veut suivre l'exemple de M. l'abbé de Dangeau et se retire aussi au noviciat des Jésuites; il y a déjà fait préparer sa chambre [3].

MM. Brossard, conseiller au Parlement, Maboul, maître des requêtes, et Arouet, payeur des gages

1. Premier gentilhomme du Régent depuis la mort de son frère en 1718.

2. Il ne se remaria qu'en 1728 avec Mlle d'Angervilliers.

3. Se voyant malade, il se retira au couvent des Petits-Augustins au mois d'octobre, endossant le froc, voulant, prétend Marais, fuir ses héritiers qui l'obsédaient et tout laisser à M. de Biron. Il mourut au mois de juin suivant.

de MM. de la Chambre des comptes, moururent ces jours passés [1].

On assure sérieusement que la peste est sur sa fin en Gévaudan et dans la Camargue.

(Buvat.)

18 janvier 1722.

Je vous dirai que le duc de Chartres est hors de tout danger.

Le 15 au matin. — Je vis hier au soir des gens de mes amis qui m'ont dit qu'ils venoient du Palais-Royal; que le duc de Chartres, quoiqu'il fût hors d'affaires, ne laissoit pas que d'avoir encore une espèce de ressentiment de frisson; qu'il étoit toujours assoupi, et qu'il avoit passé la nuit avec assez de toux, mais que l'on croyoit que ce n'étoit qu'un rhume qui finissoit [2].

M. le Chancelier alla l'autre jour au ballet avec MM. Amelot, d'Ormesson et de La Houssaye. Cela a fait une espèce de nouvelle.

Caumartin de Boissy.

19 janvier.

On assure que l'évêque de Sisteron remplacera l'abbé Fleury dans l'emploi de confesseur du Roi.

1. Le père de Voltaire mourut le 1er janvier.

2. Il paraît que cette grave indisposition provenait d'excès de galanterie du prince avec Marie-Anne Quinault, la célèbre actrice, qui quitta le théâtre cette même année et devait mourir en 1791, à cent ans.

On dit que c'est M. de Manicamp et non le président de Maisons qui doit épouser Mlle de Tillières [1].

On parle d'un mariage du prince Léopold-Clément de Lorraine avec une archiduchesse, fille de l'empereur régnant. Mais ce n'est qu'un bruit de nouvelliste [2].

On ne représentera plus de ballet chez le Roi. Sa Majesté ira dorénavant à l'Opéra.

Une femme mourut il y a dix jours dans la rue du Figuier. On a trouvé vingt-deux lettres de Cartouche sous le scellé, et aucun héritier ne se présente, quoique la succession paraisse bonne.

22 janvier 1722.

Rien n'est plus expressif que votre comparaison. N'a-t-on pas toujours de quoi jouer? Il est vrai que le badinage et les détails de famille fournissent toujours. Mais le badinage est difficile quand on a le cœur navré comme moi.

Il s'est établi une bande de voleurs dans la forêt

1. Roger de Madaillan, comte de Manicamp, brigadier, fils du marquis de Montataire, gendre de Bussy-Rabutin, épousa le 11 mai 1723 Gabrielle Le Veneur, fille du comte de Tillières et de Gabrielle du Gué de Bagnols, veuve au mois de septembre suivant.

2. Ce projet fut conclu, et le prince Clément de Lorraine devait relever la couronne impériale si l'Empereur n'avait pas de fils, aux termes de la Pragmatique Sanction de 1713. Le prince mourut en 1723; mais l'habile négociateur qui avait conduit cette affaire, le président Le Febvre, n'eut pas de peine à faire accepter le frère du défunt, François-Étienne. Le mariage eut lieu seulement le 12 février 1736.

de Bondy. Elle débouche par une pointe de bois qui approche les allées de Pomponne. On y a tué, volé, etc. Il y a longtemps que je m'étonnois que ces messieurs n'eussent pas pris ce poste. Les prévôts de Meaux et de Melun, tous deux excellents en leur espèce, avoient éloigné ces messieurs de ce quartier-là. On les a ôtés tous les deux par le changement qui a été fait dans la maréchaussée. Les voleurs de grand chemin en profitent, et nous y perdons.

Le chancelier a été au ballet du Roi. Cela a été remarqué : je lui en ai fait mon compliment. Si Mme de Périgny revenoit au monde, elle en seroit bien fâchée.

CAUMARTIN DE BOISSY.

23 janvier 1722.

Le comte de Tavanes doit partir ces jours-ci pour Dijon, où l'on a besoin de sa présence à l'occasion d'un mandement de l'évêque de Langres qui défend sous peine d'excommunication le port des armes à tous les ecclésiastiques de la ville, quoique le Parlement ne les eût point exceptés de la garde que ces habitants font présentement à cause du mal contagieux.

Le chapelier de la *Source des bons Castors*, rue de Condé, se donna, le 16, sept coups de couteau, dont il ne mourut pas. On le conduisit au For-

l'Evêque. Le même jour, le fripier de la Belle-Image, étant ivre, fut dépouillé nu dans le cul-de-sac Saint-Thomas du Louvre. Il fut reconduit chez lui par le guet, à qui il rendit compte en riant des honneurs qu'il s'imaginoit avoir reçus, et il mourut une demi-heure après. (Buvat.)

25 janvier 1722.

Tous les médecins disent le duc de Chartres hors d'affaire.

Mlle de Charolais paria l'autre jour 5 livres tournois contre M. le Duc qu'il feroit cette affaire-là à Mme de Couseran. La somme fut consignée; il mena avec lui des témoins tous dignes de foi; il alla chez la dame, qu'il ne connaissoit pas. Les bonnes connaissances se font ainsi. Ils passèrent dans un cabinet et assurent de part et d'autre que les choses se sont bien passées. Les enjeux furent délivrés aux gagnants. Caumartin de Boissy.

26 janvier 1722.

Je crois avoir été assez sage pour ne pas vous avoir écrit par la poste le détail de la petite rixe arrivée il y a quinze ou vingt jours entre deux hommes de bonne maison qui, après s'être piqués après boire devant le Régent, se donnèrent cent coups de canne dans la salle des gardes. On vint réveiller le prince pour lui dire ce qui se passoit et qu'ils

alloient se battre sur la place. Il répondit qu'ils pourroient se blesser avec instruments contondants, mais que les pointus ne seroient pas mis en usage. Il les gronda bien le lendemain et leur fit comprendre le ridicule qu'ils se donnoient. Depuis, ils ne se quittent plus, et dans la vérité on dit que les coups ont été assez également distribués.

CAUMARTIN DE BOISSY.

26 janvier.

Le duc d'Ossuna eut une dernière audience du Roi le 20; Sa Majesté lui fit présent de son portrait enrichi de diamants, où il y a une couronne avec cinq pierres de grand prix, et de deux médailles de la France avec l'Espagne et l'autre divers emblèmes qui y ont rapport.

Le 19, M. de Villequier prit séance au Parlement comme duc d'Aumont pair, mais il n'en portera pas le nom. Il avoit un habit de drap d'or à 200 livres l'aune, dont la comtesse de Guiscard, sa belle-mère, lui avoit fait présent pour cette cérémonie.

Le 20, le marquis de Castries, avec le marquis de Levis, père de sa future épouse, fut introduit dans le cabinet du Roi, qui signa son contrat. On dit que le marquis de Levis sera fait duc de Ventadour [1].

1. Cela n'eut pas lieu; le duché de Ventadour, érigé en 1578, s'éteignit en 1717 avec Louis de Lévis, gouverneur du Limousin, dont la fille unique épousa le prince de Turenne, puis le duc de Rohan.

On doit faire voir à l'Académie des sciences un sous-portier des Cordeliers qui écrit fort lisiblement avec une jambe et un bras de bois.

29 janvier 1722.

M. de Couches, brigadier des armées, fut celui qui apporta le premier au Roi la nouvelle de l'arrivée de l'Infante sur la terre de France; il annonça cette nouvelle le 17 de ce mois. On assure que cette princesse ne marchera qu'incognito, pour éviter des frais aux provinces.

On mande de Bayonne que, dans les visites réciproques que la reine douairière d'Espagne et la princesse d'Orléans se sont rendues, la reine n'avoit jamais voulu s'asseoir dans le fauteuil qui lui avoit été préparé que la princesse n'en eût un semblable. Outre un diamant d'un grand prix dont la reine a fait présent à la princesse, on compte encore un étui garni de diamants, une montre d'or et une tabatière d'or aussi garnies de diamants. Avant la séparation, la reine envoya à la princesse une commode garnie de porcelaines anciennes de la Chine, dont toutes les pièces étaient garnies d'or, avec une épée et une canne garnies de diamants pour le prince des Asturies. On assure que l'Infante est belle et blonde, qu'elle a de belles couleurs et de beaux traits, surtout qu'elle est très gaie.

Le chancelier s'étant trouvé chez le Roi le jour

de la dernière représentation du ballet des *Éléments*, il assista au spectacle et dit que c'étoit le premier qu'il avoit jamais vu de sa vie.

Tout est prêt à l'hôtel des Monnoies pour un grand travail; on assure que depuis huit jours on y a apporté pour dix-huit millions de lingots d'or.

La Compagnie des Indes a un fonds de vingt-cinq millions en caisse.

Les commissaires au Châtelet ont fait une députation à M. le cardinal Dubois pour lui demander excuse d'un manque de politesse d'un de leurs confrères. C'est au sujet de la mort d'une vieille mendiante âgée d'environ quatre-vingts ans, ayant en caisse cinquante mille livres en vieilles espèces et pour environ autant d'autres valeurs. M. le cardinal Dubois ayant envoyé chercher le commissaire qui avoit posé les scellés pour lui en rendre compte, et le commissaire s'étant rendu chez le cardinal, qui étoit pour lors en habit noir et court, lui parla dans des termes peu respectueux et comme à un simple prêtre auquel il n'avoit pas à faire; enfin le commissaire, apercevant la calotte rouge, se jeta à ses pieds pour lui demander excuse.

7 février 1722.

La princesse de Conti est accouchée d'un garçon.

On dit qu'il est venu de Rome un bref qui ordonne

la signature de la Constitution sans aucune explication.

Le roi d'Espagne a donné la Toison d'or au fils aîné du duc de Saint-Simon et la grandesse au second. M. de La Fare a aussi la Toison d'or.

M. Pelletier, doyen du conseil, s'est retiré à Saint-Victor.

Le duc de Chartres a donné 10 000 livres au petit Quinault et 1000 écus de pension sur le canal d'Orléans.

20 février 1722.

Je sors de chez l'un des plus grands princes de l'Église (le cardinal de Rohan), où j'ai pris ma réfection en maigre, parce que j'étois lassé du gras. Je suis sûr que je ne fermerai pas l'œil de la nuit. Mais je me corrigerai d'aller en si bonne maison dès que je n'y suis pas libre. Mme de Bouillon a introduit une austérité sur cela qui m'a fait renoncer à sa maison à perpétuité pour les jours maigres. Le mari voudroit que chacun se nourrît à sa fantaisie; sa femme boude. J'ai soutenu la bouderie assez longtemps; mais je n'y peux plus tenir.

Son fils soupa hier chez moi avec une personne que vous connoissez et que je ne vous nommeroi pas. Elle devient une des plus belles femmes de France; ils meurent d'envie l'un et l'autre; mais le pauvre diable est honteux, et la femme trop jeune

pour faire autant d'avances qu'il conviendroit. Je crois que je dois en conscience mener cette affaire à bien et procurer l'accointance. C'est un métier que j'ai toujours fait avec honneur et au contentement de toutes les parties. J'avoue que, prenant dans ma jeunesse la part du gâteau, cela étoit ce que les esprits faibles trouvoient d'odieux dans le métier; mais c'est la façon de penser des sots. Dieu nous ordonne la charité : n'est-ce pas là un des actes les plus parfaits?

Il arriva l'autre jour au bal du Palais-Royal une aventure au duc de Richelieu. Je ne sais quelle suite elle aura. Voici de quelle façon il la conte : Un marquis de Marigny, que l'on a fait brigadier depuis peu, se trouvoit près de lui; il lui dit : « Comment osez-vous vous présenter devant d'honnêtes gens, malheureux que vous êtes, plus indigne que tout ce qu'il y a de plus indigne au monde? » Le marquis lui répondit qu'apparemment il le prenoit pour un autre. Le duc lui répondit qu'il ne le connoissoit que trop, qu'il se faisoit appeler le marquis de Marigny, qu'il se disoit de la famille des Spinelly d'Italie, qu'il étoit le plus grand fourbe et le plus grand fripon qu'il y eût au monde. Il se démasqua à lui pour lui montrer qui il étoit. Le marquis alla trouver l'exempt et lui dit qu'un masque qui se disoit le duc de Richelieu lui venoit de dire toutes les duretés imaginables; que tout le monde le connoissoit pour un homme de condition et pour un

brave homme qui avoit l'honneur d'être brigadier des armées du Roi ; que, sans le respect qu'il avoit pour le lieu, il se feroit bien justice de toutes les sottises qu'il venoit de lui débiter, mais qu'il le prioit de se souvenir de ce qu'il lui avoit dit, pour que, s'il arrivoit scandale, on ne l'accusât de rien; qu'il le prioit de venir lui parler et lui dire qu'il ne convenoit pas d'insulter un brave officier comme lui. L'exempt comprit qu'il n'y avoit pas d'affaire de sang à craindre de la part de l'Italien. Il l'accompagna cependant, et ils abordèrent ensemble le duc. L'exempt lui dit : « Masque, voilà un officier qui se plaint que vous l'avez maltraité ; il m'a prié de savoir qui vous étiez. » Le duc se montra, lui dit qui il étoit, qu'il n'avoit rien dit à cet homme qu'il ne lui dût dire. Seulement, il répétoit qu'il n'avoit rien à craindre d'un aussi grand poltron. Le marquis a été porter des plaintes aux maréchaux de France; on ne croit pas qu'ils le veuillent écouter. Le duc prétend que c'est un malheureux aventurier, qui s'étoit introduit chez lui peu avant sa prison et qui étoit cause de tous ses malheurs; qu'il s'étoit fourré chez lui de façon qu'il ne pouvoit s'en défaire; que c'étoit à Paris qu'il l'espionnoit; qu'il lui avoit défendu d'y mettre les pieds; qu'il avoit continué à l'espionner, à suivre son carrosse à pied, et qu'il ne pouvoit s'en défaire, quelque vite qu'il fît aller ses chevaux; que cet homme le suivoit au spectacle et arrivoit toujours en même temps que

lui à l'Opéra, à la comédie, à la foire et aux portes des maisons où il alloit.

CAUMARTIN DE BOISSY.

23 février.

L'histoire de M. de Richelieu est toute telle que je vous l'ai contée, bien qu'elle ait été dite de bien des façons. Marigny alla se plaindre à l'exempt de ce que M. de Richelieu masqué l'avoit insulté. L'exempt, qu'un homme qui est digne de foi vit hier, lui dit que ce n'étoit ni au bruit ni sur l'avis de personne autre qu'il étoit venu, mais sur les plaintes que Marigny vint lui faire qu'un masque soi-disant M. de Richelieu l'avoit insulté; que le respect dû au Palais-Royal l'avoit empêché de le frapper, mais que, s'il ne l'empêchoit de continuer, il le frapperoit; qu'il le prioit cependant d'avertir MM. les maréchaux de France, pour empêcher des suites. Les maréchaux, indignés du procédé infâme de ce misérable, n'ont pas laissé de lui donner un garde à sa prière. M. le duc d'Orléans accommoda avant-hier l'affaire, et pour toute satisfaction à Marigny défendit les voies de fait. A proprement parler, c'étoit défendre au duc de donner des coups de bâton à cet honnête homme.

Je crois vous avoir mandé ce qui s'étoit passé au sujet du cardinal de Rohan, qui prit il y a quinze jours la place au conseil de Régence au-dessus du

chancelier, après le comte de Toulouse. Les ducs et M. le Chancelier demandoient que sur cela le Régent donnât un ordre écrit sans tirer à conséquence. L'affaire a été mise en négociation. Depuis, on leur a refusé, estimant que les cardinaux avoient le rang sans brevet. Il est vrai qu'il y avoit ici un brevet pareil qui avoit été expédié autrefois en faveur du cardinal de La Rochefoucauld, mais il fut déchiré et ne parut pas. Cependant les mémoires de Brienne en font mention.

Hier le cardinal du Bois alla y prendre sa place. Le chancelier, les ducs et les maréchaux se sont absentés. Le Régent dit en sortant du conseil que c'étoit autant de pensions de 30 000 livres de gagnées.

Le maréchal de Bezons, qui est sujet à de grands saignements de nez, envoya dire au Régent qu'il ne venoit pas parce qu'il saignoit du nez. Tout le monde en rit beaucoup.

Les ducs sont fort fâchés. On dit que l'orage pourroit bien crever sur quelques-uns. On craint que ce ne soit sur le chancelier, et le bruit se répand fort que l'on pourroit donner les sceaux au cardinal du Bois et le renvoyer à Fresne. Mais des gens bien instruits que je vis hier croient qu'il en sera quitte pour perdre sa place au conseil de Régence et qu'il pourroit bien ne pas l'avoir au Conseil d'État à la majorité. Je l'aime comme une beauté rigoureuse, malgré ses rigueurs; je ne puis m'em-

pêcher d'en être fâché et de le plaindre. Mais, quoique chacun doive soutenir son rang, il avoit fait assez bon marché de bien des choses pour ne pas gâter sa tarte pour un œuf. Je voudrois qu'il se fût fait plus d'amis : quelqu'un le plaindroit.

Il y a quelques jours, on a soupé au Palais-Royal [1]. Mme des Brosses se lâcha : elle dit que Mme de Prie avoit donné la vérole à Livry; Livry à sa femme, Mme de Livry à La Perronie; que c'étoit à La Perronie à guérir toute la bande. Fargis, qui étoit du souper, ami de Livry, prit son parti; la folle s'échauffa; Fargis dit qu'elle devoit mieux traiter ceux qu'elle avoit honorés de sa faveur, comme Livry. Elle s'emporta; Fargis lui dit qu'elle étoit en train de se lâcher sur ceux à qui elle avoit accordé ses bonnes grâces, puisqu'elle le traitoit si mal lui-même. Elle lui dit que, si elle s'étoit servie de lui, c'étoit comme d'un laquais; il répondit que ni laquais ni palefrenier ne voudroit maintenant d'elle. Ils étoient en train et auroient encore bien mieux dit si le Régent n'avoit imposé silence.

Cela revint à Livry, je ne sais par qui. Fargis prétend que ce ne fut pas par lui, qu'il le vint trouver et lui conta l'affaire mot pour mot, lui rendant mille grâces de ce qu'il avoit souffert vexations pour lui, et lui demanda si on lui avoit fait un fidèle rapport. Fargis en convint. Livry fit tapage à sa femme

1. Marais place cette aventure à la fin de décembre 1721.

sur ce qu'elle couchoit avec La Perronie, que l'on ne parloit d'autre chose au Palais-Royal. Il se transporta de là chez la des Brosses, à qui il chanta pouille; elle nia le fait : il cita Fargis. La des Brosses alla crier miséricorde à Mme d'Averne, à qui elle conta sa chance; Mme d'Averne lui promit sa vengeance et qu'elle feroit chasser Fargis des soupers. Fargis avoit tort; Mme des Brosses avoit aggravé. Mme d'Averne avoit renchéri sur tout cela. Elles vinrent toutes deux conter la chose au Régent et se plaindre vivement. Fargis entra un moment après; les femmes répétoient ce qu'elles avoient dit au Régent. Il soutint qu'il n'avoit rien appris à Livry, qui savoit tout, mais qu'il n'avoit dit que telle ou telle chose qu'il répéta. M. le duc d'Orléans dit qu'il ne se souvenoit pas bien de ce qui avoit été dit; que si Fargis avoit ajouté du sien, il devoit être exclu des soupers et de toute société comme calomniateur; que quand même il n'auroit pas redit ce qui s'étoit dit, qu'il étoit las que le public sût tous les jours ce qui s'étoit fait et dit chez lui. Sur cela, il mit Fargis dehors par les épaules. Ses adulateurs et M. de Vendôme à leur tête disent que les dames n'avoient pas dit ce que Fargis avouoit avoir dit à Livry. Le petit grand prieur, qui est un des plus honnêtes hommes du monde, dit qu'il étoit obligé de rendre justice et que les deux dames avoient dit tout ce que Fargis étoit convenu d'avoir dit; que Fargis avoit tort de l'avoir avoué, mais qu'il

étoit incapable de mentir, et que d'ailleurs, de si aimable société et si attaché au Régent, on devoit lui pardonner une faute dont il étoit inconsolable, du caractère dont il le connaissoit. Le Régent s'aperçut que pendant cette conversation la princesse de Rohan, qui y soupoit ce jour-là et qui n'y avoit pas été l'autre fois, pleuroit comme une Madeleine. Il lui demanda ce qu'elle avoit à pleurer et si elle aimoit tant Fargis; elle répondit qu'elle n'aimoit que le Régent, qu'elle trouvoit Mme d'Averne la plus aimable femme du monde, mais qu'elle ne pouvoit s'empêcher de lui dire qu'elle faisoit chasser tous les amis du Régent; qu'elle avoit fait chasser Broglie, Nocé et Lambert; qu'aux premiers jours on la ferait chasser elle-même; que Fargis étoit incapable de faire des calomnies, qu'il avoit eu tort d'avouer à Livry ce qui lui étoit revenu; que d'ailleurs elle auroit été très capable de tomber en pareille faute si son ami, instruit de ce qui avoit été dit sur son chapitre, lui eût demandé ce qui en étoit; qu'elle savoit l'attachement qu'il avoit pour sa personne; que peut-être il étoit allé se pendre; qu'il étoit bien capable de le faire, se croyant privé des bonnes grâces de son maître et de l'honneur.

Les deux dames crièrent comme des aigles que, s'il revenoit au souper, elles n'y mettroient plus les pieds; elles dirent qu'il n'étoit pas juste que les amis du Régent n'y vinssent plus à cause d'elles; qu'elles le chargeroient de faire toute leur dili-

gence pour faire revenir les trois amis exilés.

Le Régent dit à Mme de Rohan qu'elle pouvoit mander à Fargis qu'il l'aimoit toujours, qu'il revînt le lendemain à son lever et qu'il vouloit lui parler. Il y revint le lendemain. Le Régent lui parla avec bonté; il lui dit qu'il lui pardonnoit de tout son cœur l'imprudence qu'il avoit commise en convenant du tout; qu'il ne l'aimeroit pas moins; qu'il lui feroit plus de bien que jamais, mais qu'il falloit bien contenter les dames et ne point d'ici à quelque temps venir souper avec elles; que tout s'accommoderoit après. Mme d'Averne fit la diligence auprès de ces messieurs, qui sont revenus souper comme à l'ordinaire. Nocé a été un peu plus difficile : il a dit qu'il étoit engagé à huit soupers, qu'il a montrés écrits sur une carte. Il a promis après de revenir.

CAUMARTIN DE BOISSY.

28 février.

Il y eut un souper il y a quelques jours où Mme de Léon brilla beaucoup. Elle discuta les plus beaux sentiments et les plus fines maximes de l'amour. Comme son sermon fut long, le Régent en fut impatienté. Il lui dit « : Ma pauvre Léon, te flattes-tu de pouvoir inspirer de l'amour avec les sentiments que tu as? » Elle soutint que, outre les sentiments, elle avoit des beautés cachées, qu'il ne falloit pas parler de ce qu'on ne connoissoit pas. Sur

cela, il la mena dans un cabinet pour s'éclaircir; il voulut voir les pièces. Elle dit qu'on ne pouvoit rien lui refuser. Mme d'Averne entra pendant la visite. La principale beauté étoit celle de la chevelure. Comme la bougie en approchoit de trop près, Mme d'Averne retint le bras et lui dit : « Voudriez-vous brûler une si belle perruque? Vous devriez plutôt en faire un conseiller d'Etat. » On revint se mettre à table; tout le monde applaudit l'avis proposé. Depuis la métamorphose des yeux de Philis en astres, en avez-vous vu une plus belle [1]?

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er mars.

M. d'Armenonville a été mandé hier par le Régent vers la fin du Conseil, et il lui a signifié qu'il étoit garde des sceaux. M. le Chancelier a trouvé chez lui à son retour M. de La Vrillière, qui lui a fait le compliment ordinaire. Il est parti ce matin à portes ouvrantes pour Fresnes, que je lui conseille de vendre s'il remarque que cela lui porte malheur. Demain est l'entrée de l'Infante, que je compte aller voir chez le chapelier de M. le Chevalier.

COMTE D'ARGENSON.

1. Fille du duc de Roquelaure, laide et bossue, enlevée par le prince de Léon, fils du duc de Rohan. Née jumelle, son père dit en la voyant venir au monde : « Mademoiselle, je ne vous attendais pas sitôt! » Leur mère accoucha, en effet, à sept mois, et les enfants étaient attribués au Roi.

1er mars.

Croiriez-vous bien que je suis très fâché de tout ce qui vient d'arriver, quoique je n'eusse peut-être pas de sujet de me louer du malheureux [1]. Mais, en vérité, on ne peut s'empêcher de plaindre ceux qui sont dans sa situation ; j'ai beau être ami de celui qui en profite, je sens plus la douleur de l'un que la joie de l'autre. Ce qu'il y a de pire, c'est que je ne prévois pas de retour à tout cela : l'un est agréable au gouvernement présent et le sera toujours, et plaira à ce qui peut venir après. L'autre étoit devenu plus insupportable que jamais au maître présent et à tout ce qui approche le Roi et que l'on peut croire qui aura le plus de crédit à sa majorité. Ainsi, de quelque côté que je tourne mes idées, je ne vois pas le moindre petit rayon d'espérance pour lui. Je vous conterai un jour sur cela des détails que je crois ne vous avoir jamais écrits. Vous verrez que les gens les plus sensés ne pensent pas toujours sensément. Je n'ai jamais vu un homme avec de l'esprit avoir moins celui du monde et sur toutes choses penser moins sensément. Du vivant du feu Roi, il risque la prison et pour ainsi dire le martyre pour la Constitution que vous et moi ne croyons pas bien merveilleuse et pour ou contre laquelle nous ne risquerions pas jusques à une perte de 100 livres,

1. Le Chancelier.

l'honneur de notre état n'y étant pas attaché. Il se fait chasser après. Il a fait depuis tout pour revenir et surtout pour rester. Il trouve le moyen de perdre l'estime du public, de choquer bien des gens, de ne se concilier personne et se fait chasser pour un procès de rang dans lequel tous les exemples sont contre lui et aucun pour.

Les grands hommes perdent souvent beaucoup pour être vus de trop près et pour vivre quelques années de trop. En 1715, c'étoit un des premiers hommes du monde. Jusqu'à ce qu'il fût revenu de la campagne, ramené par Lass au mois de juin de l'année passée, il n'avoit presque rien perdu de cette réputation que l'exil n'eût pas amplement réparée. Il revient la gâter, se chamarrer de ridicules et gâter une tarte pour un œuf.

Si nos biens et nos fortunes étoient assurés, quel plaisir pour un homme qui n'a pas plus d'ambition que moi de toutes les sottises des hommes pour les mieux mépriser et s'en détacher absolument !

Dimanche au soir. — Je rentre d'une bonne et grande maison. Le maître, qui est au fait de tout ce qui s'est fait, me dit qu'il demande un ordre par écrit; il avoit chicané sur les termes; s'il avoit voulu le recevoir tel qu'on le lui avoit remis, il seroit resté ici en paix; mais il a péri pour n'avoir pas eu des amis assez gens du monde pour savoir qu'il n'étoit pas si mal qu'il pensoit.

Je vis trois femmes qui revenoient de Bercy, où

couche l'Infante aujourd'hui; elles disent qu'il est impossible de voir une si petite créature, tant de grâces dans tout ce qu'elle fait et tant d'esprit. On lui avoit dit que le grand aumônier [1] ressembloit comme deux gouttes d'eau à M. de B.... [2]. Elle l'avoit trouvé si laid, qu'elle s'est mise à pleurer jusqu'à ce qu'on l'eut amené dans sa chambre. Quand le Cardinal vint la voir hier à Chartres, elle baissa le nez et mit les deux mains sur son visage; mais elle écarta les doigts, et, le regardant, elle dit à Mme de Soubise qu'elle étoit une menteuse, qu'il falloit lui donner le fouet et ne lui donner que du pain sec à souper.

CAUMARTIN DE BOISSY.

1er mars 1722.

L'affaire des ducs avec les cardinaux, qu'on croyoit assoupie, ne l'est pas du tout; les derniers s'en sont vengés. M. le duc d'Orléans envoya chercher hier M. d'Armenonville au Conseil, et M. de La Vrillière attendoit le Chancelier chez lui pour lui demander les sceaux, qui ont été donnés à M. d'Armenonville. M. de Morville, son fils, a ordre de venir pour faire les fonctions de secrétaire d'État, et M. de Saint-Contest va à Cambray à sa place. M. le Chancelier a eu ordre, à ce qu'on dit, d'aller à Fresne, et il est

1. Le cardinal de Rohan.
2. L'évêque de Bazas, dit Marais.

parti ce matin. Voilà un beau champ pour la réflexion. La Reine fait demain son entrée : tout Paris sort pour la voir. Je suis du nombre des badauds.

CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

5 mars.

Le Parlement trouva fort mauvais qu'on ne lui ait pas donné part du mariage du Roi avec l'Infante. Le jour de l'entrée, ils avoient fait plaider les avocats soir et matin et n'avoient pas voulu faire de compliment. Mardi, le Roi leur envoya une lettre de cachet : on envoya la lettre dans les chambres; les enquêtes dirent tout d'une voix que, puisque le Roi ordonnoit, il falloit marcher, non pas en grand nombre, comme quand on va chez le Roi, mais simplement deux députés de chaque chambre sans président des enquêtes; qu'il falloit marquer dans le compliment que le Parlement n'y venoit que par ordre. Voici à peu près ce compliment : « Madame, nous apprenons par la lettre du Roi le sujet de votre arrivée en ce pays-ci; ses ordres nous déterminent à vous apporter les respects qui vous sont destinés. Vos premières années sont glorieuses. Vous maintiendrez la paix entre deux grands royaumes. Puissiez-vous conserver longtemps ce précieux caractère! Puisse l'innocence de vos années attirer sur nous les bénédictions du ciel! » Voilà une jolie pe-

tite harangue qui contente tout le monde et paraît bien plus jolie à qui connoît la situation.

CAUMARTIN DE BOISSY.

13 mars 1722.

Il y a eu une grande dispute, le jour du feu de l'hôtel de ville, entre les duchesses d'Orléans et de Brissac et Mmes de Sabran et de Polignac. Les premières, étant arrivées tard, vinrent se placer devant les dernières, qui se piquèrent de cette impolitesse et en vinrent aux paroles. Mme de Sabran, entre autres réponses, dit à Mme de Brissac qu'elle n'étoit point surprise de lui voir un si riche habit, puisque son père étoit un tireur d'or de Lyon [1]. La duchesse de Brissac se trouva mal au dernier ballet du Roi, à l'occasion de Mme de Gontaut qui fut prise par Sa Majesté pour danser avant elle.

Le 5 au matin, il y eut deux incendies à Paris : le premier au Palais-Royal, dans l'appartement de l'évêque de Nantes, premier aumônier du Régent; mais il n'y eut que les meubles d'endommagés; le second au pont aux Choux, à la Chasse Royale, où la maison de l'artificier de l'hôtel de ville sauta en l'air ; un enfant couché dans une chambre près du grenier fut jeté sur le boulevard sans être tué, et un ouvrier eut la tête coupée.

1. Elle était fille de Pecoil, maître des requêtes, dont le père était négociant à Lyon. (Voir lettre de Madame, tome II, page 368.)

Le garde des sceaux a donné la direction de la librairie à l'abbé de Vienne, conseiller au Parlement.

Le 5, on donna la première représentation de l'opéra de *Renaud et Armide*, que le public a regardé comme une amplification de l'*Armide* de Lully. Le public y perdra, car M. l'abbé Pellegrin a juré qu'il ne feroit plus de vers si l'opéra de son frère le chevalier ne réussissoit pas [1].

Paris, 14 mars.

Il y a eu bien des tracasseries de femmes dans les bals des Tuileries, de l'hôtel de ville et du Palais-Royal. On dit que les duchesses ont été battues par les femmes de qualité. Le Régent s'est déclaré pour elles [2]. Il doit y avoir encore une fête au Palais-

1. Simon-Joseph Pellegrin, religieux servite, puis aumônier de vaisseau armé en course. Couronné en 1703 par l'Académie française ; il se fit connaître, parce que l'Académie hésita entre deux pièces de vers du même auteur sous deux noms différents. Cela attira l'attention sur lui, notamment celle de Mme de Maintenon. Établi alors à Paris, il ouvrit une véritable manufacture de poésies, qu'il vendait au plus offrant ; puis il travailla pour le théâtre, ce qui le fit interdire par le cardinal de Noailles. L'abbé Pellegrin était d'ailleurs d'une conduite très régulière et faisait passer à sa famille la plus grande partie de ce qu'il gagnait. Il mourut en 1745, à quatre-vingt-deux ans. L'abbé a composé plusieurs opéras comiques et autres pièces de théâtre, sous le nom de son frère, dit le chevalier.

2. La surprise causée par le choix du Roi de Mme de Gontaut comme danseuse vint de ce que le Roi était censé ne pouvoir danser qu'avec une femme titrée, c'est-à-dire duchesse, tandis qu'en fait toute femme ayant été présentée au roi devenait femme de la cour et dès lors avait droit à toutes les prérogatives, sauf au tabouret et à l'entrée du carrosse dans la cour du Louvre.

Royal et un feu sur l'eau qui coûtera 25 000 écus au duc d'Ossuna.

M. Fagon a le cahier de distribution des revenus et dépenses du Roi.

Samedi 16 mars.

M. le Régent se trouva mal hier, mais on croyoit que ce ne seroit rien.

CAUMARTIN DE BOISSY.

17 mars.

Il vient d'arriver un évènement assez extraordinaire. A l'isle Notre-Dame, il y habitoit une femme de soixante ans qui voyoit peu de gens. Elle avoit des équipages propres. Actuellement, on lui faisoit un carrosse magnifique; elle n'avoit que deux chevaux; quand ils étoient boiteux, elle en envoyoit chercher à l'archevêché; elle avoit de belles livrées, assez de domestiques et un bon ordinaire. Il y a quelques jours que le curé de Saint-Louis, sachant qu'elle étoit malade, vint la trouver pour lui proposer un plat de son métier; elle l'en remercia et lui dit qu'elle n'en avoit pas besoin. Il lui demanda qui étoit son récureur (*sic*); elle lui dit que c'étoit un célestin. Il proposa de l'envoyer chercher. La vieille dit que, si sa maladie avoit de la suite, elle le feroit venir. Pendant ce temps elle passa de cette vie à une meilleure ou à une pire. Ses gens lui firent faire un enterrement hon-

nête; il ne parut point de parents; mais, dès qu'elle fut mise en terre, la femme de chambre dit qu'elle n'étoit pas la marquise du Princé, comme elle se faisoit appeler; qu'elle étoit femme d'un garçon joaillier qu'elle nomma et qu'elle fit venir; que depuis longtemps elle s'étoit séparée de son mari, qui ne savoit pas ce qu'elle étoit devenue; qu'elle étoit sa mère; qu'elle lui avoit recommandé de n'en jamais parler; que si elle ouvroit la bouche, elle la feroit périr; qu'elle l'avoit mariée depuis six ans avec son valet de chambre, qui étoit ci-devant son laquais et qui ne savoit pas qui elle étoit; elle montra le contrat de mariage de sa mère avec le garçon joaillier, son extrait baptistaire sous un autre nom, avec un écrit de sa mère qu'elle avoit et qui expliquoit toutes choses, et son père l'a reconnu.

Je viens encore d'apprendre quelques détails par un de mes laquais qui a dû entrer chez cette dame. Elle avoit un fort beau carrosse et une chaise à porteurs magnifique; quand elle vouloit sortir seule, elle louoit deux porteurs à qui elle faisoit prendre des habits de livrée; elle avoit trois laquais des mieux faits et bien vêtus, justaucorps et vestes d'écarlate, aiguillettes sur la manche, bord de point d'Espagne au chapeau. Elle les entretenoit avec le plus beau linge du monde et les faisoit souvent manger avec elle. Elle vouloit toujours qu'un de ses laquais sût mener le carrosse. Elle n'avoit ni chevaux ni cochers; mais, quand elle vouloit sortir, elle envoyoit chercher des

chevaux chez le cardinal de Noailles; de savoir si c'étoit un écuyer ou le cardinal même qui les lui prêtoit, c'est ce que j'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si c'étoit le cardinal, il n'y auroit nul mal à en penser : cette bonne dame admettoit à sa couche tantôt l'un, tantôt l'autre de ses laquais.

La santé du Régent est infiniment mieux; on le croyoit ce soir hors d'affaire.

Le pauvre commandeur de Caumartin se porte fort mal [1].

CAUMARTIN DE BOISSY.

27 mars 1722.

Le 20 de ce mois, M. l'abbé de Tavanne remercia le Roi de sa place de conseiller d'Église, et le 21 il en prit possession. Ce fut le cardinal de Rohan qui le présenta à Son Altesse. Le même jour, le Roi alla à la Muette, où l'après-midi la duchesse de Ventadour mena l'Infante reine, qui n'y resta qu'une demi-heure. Le 21, le cardinal de Noailles présenta la bulle de jubilé, qui fut publiée le 22.

M. le Régent, à qui il est encore resté quelque oppression de sa dernière maladie, prend du soufre lavé, par l'avis de ses médecins.

Le marquis de Chambonas [2], d'une famille illustre

1. Paul-Victor-Auguste, sieur d'Argouges, frère de Mme de Balleroy. Il ne mourut que le 16 juillet 1725, à Paris.
2. Scipion de la Garde, brigadier des armées, lieutenant du Roi en Languedoc, épousa Claire-Marie, princesse de Ligne.

d'Auvergne, épouse Mlle de Ligne, fille du comte de Mouy. Le Roi leur a fait l'honneur de signer leur contrat. On dit que M. Pâris de Montmartel épouse, le jour de Saint-Joseph, sa nièce, fille de M. Pâris, garde du trésor royal [1].

M. Couturier, qui avoit le détail des ordonnances du trésor, se retire [2].

Le 19, le duc d'Ossuna célébra la fête de saint Joseph à la mode d'Espagne. Il servit à table un vieillard, une femme et un enfant représentant saint Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus et les fait défrayer pendant neuf jours. Le lendemain, il baisa la main à plus de trois cents pauvres, à chacun desquels il donna une pièce de 50 sols.

Le 22 au soir, ce seigneur fit tirer le magnifique feu d'artifice qu'il avoit fait préparer vis-à-vis du balcon de l'Infante reine.

L'abbé Fleury, confesseur du Roi, s'est démis de cette charge, qui sera donnée à un jésuite. De neuf religieux de cet ordre qui ont été proposés d'abord, il n'y a plus que les Pères de Lignières, Balinghem et Robinet [3] qui semblent avoir part à la future élection.

Le 20, le nommé La Serres, l'un des associés de Cartouche, fut pendu. Cochois, archer, mourut à la question. Guillain, arrêté le jour de la Fête-Dieu

1. Il se remaria en 1746 avec Mlle de Béthune.

2. Premier commis du cardinal Dubois. Il conserva ces fonctions, et le Régent travailla avec lui peu d'instants avant sa mort.

3. Ce fut le Père de Lignières qui fut choisi.

dans les Gobelins, fut pendu le 21, et le même jour on arrêta dix-huit nouveaux complices de Cartouche et la femme d'un orfèvre de la rue de l'Arbre-Sec.

Il n'y aura rien de décidé pour le confesseur du Roi. On dit que le cardinal de Noailles a déclaré qu'il ne donneroit de pouvoir à aucun régulier.

Le 26, le Parlement déclara qu'il y avoit abus dans le mariage du sieur Boucher, fils de famille de Paris, quoique majeur, avec une fille adultérine. Le père de la demoiselle et les deux témoins sont décrétés, et le curé de Saint-Germain-le-Vieux est assigné pour être ouï.

Un des fils du fameux Rivel, avocat, a obtenu dispense de Rome pour épouser sa nièce, et pour assurer sa situation il a demandé l'enregistrement de sa dispense à la Grand'Chambre, ce qui a paru nouveau et sans exemple à MM. les gens du Roi.

Le bruit court que M. de Conflans, évêque du Puy, insulté par un gentilhomme, a été forcé de se battre avec lui, et que ce prélat l'a jeté sur le carreau d'un coup d'épée [1].

4 avril 1722.

La question du confesseur fait grand bruit ici; le cardinal de Noailles ne veut pas approuver le con-

1. Le prélat, ancien officier, se battit en effet et tua son adversaire; il adressa aussitôt un exprès au Roi pour obtenir sa grâce, qui fut immédiatement accordée; il s'adressa en même temps à Rome.

fesseur qui a été approuvé par Madame; chacun en parle à sa façon, suivant le parti auquel il incline. Le Pape apparemment donnera une bulle pour donner au grand aumônier de France tout et tel pouvoir qu'il a en Portugal pour le faire évêque de la cour. Tout cela prépare une belle querelle, dans laquelle les amis de l'archevêque prétendent qu'il sera très ferme. Mais l'expérience du passé permet d'en douter.

Le Régent se porte à merveille et est tout à fait hors de danger; il a été plus mal qu'on ne disoit, mais moins qu'on ne l'a cru.

CAUMARTIN DE BOISSY.

Le Bec, lundi saint 1722.

Je suis arrivé ici, ma chère amie, samedi, et j'y ai trouvé le meilleur visage d'hôte du monde, car M. de Brancas m'a paru charmé de m'y voir; il avoit fait sa collation le matin pour m'attendre avec un excellent petit souper, car il a à présent un cuisinier qui sait son métier. C'étoit une petite bisque d'écrevisses, excellente, une vive, et chacun une jolie sole, des écrevisses aux mousserons, et encore quelques petites assiettes, du vin de Bourgogne à 50 sols la bouteille, enfin une petite chère excellente; tout cela sur de la terre grise, et cette chère s'est soutenue avec une collation fort exacte, un jeûne fort régulier, surtout de sa part. J'oubliois de vous

dire la vie de mon hôte. Il a fait carême avec la dernière régularité : il a quelquefois du fort bon poisson, mais c'est pour moi ou pour quelque autre qu'il invite à dîner plutôt que pour lui. Il est tous les jours à cinq heures précises du matin à l'église, en revient à sept, y retourne à neuf, enfin va à tous les exercices des religieux aussi exactement que pas un, et il est d'une édification qui passe toute imagination. Je crois que vous feriez bien de lui écrire un petit mot pour le remercier de m'avoir reçu ; c'est chose qu'il n'a pas encore faite pour ses enfants ni même pour ses meilleurs amis. Je ne crois pas pourtant que vous deviez attendre une réponse de lui, car il rompt tout commerce tant qu'il peut, surtout avec les femmes.

BALLEROY.

4 avril 1722.

Vous me mettez dans des inquiétudes mortelles, ma chère amie ; vous m'avez promis de m'écrire au Bec, où je suis depuis huit jours sans recevoir aucune de vos nouvelles, pas même d'indirectes, et je suis dans une maison où l'on ne songe qu'à la mort et ne parle que d'elle ; tout cela ne laisse pas d'inquiéter pour les personnes qu'on aime comme je vous aime. Dernièrement, M. de Brancas[1], dînant chez lui avec

1. Louis de Brancas, duc de Villars, pair, colonel d'infanterie, né en 1669 ; il épousa en 1680 sa cousine Marie de Brancas-Maubec. Très lancé dans les plaisirs, il se ruina, fit très mauvais ménage

le supérieur, son confesseur et moi, nous portâmes tous votre santé avec des éloges qui ne finissoient point, et qu'entre nous vous ne méritez pas tout à fait, mais je n'étois pas là pour le contredire. Il est excellent à mon égard; tantôt il me reproche devant ces Pères tous les péchés que je suis cause qu'il commet; tantôt c'est d'avoir parlé avec moi d'une coureuse comme telle et finit par dire qu'après tout, quand il auroit dit devant elle ce qu'il a dit et moi aussi, elle ne nous en sauroit pas mauvais gré; tantôt c'est parce que j'ai été cause qu'il a lu l'explication de l'Evangile du jour avec trop peu d'attention, et cela se termine toujours par la promesse que je n'irai jamais de Balleroy à Paris ni de Paris à Balleroy sans passer par Le Bec. Je ne sais si à la fin il

et se sépara de bonne heure, après avoir eu deux fils. Plein d'esprit et de verve, il plaisait beaucoup au Régent et partageait ses débauches. A plusieurs reprises, il avait cependant été pris de scrupules, « mais sans suite », dit Saint-Simon. Il s'adressa à la fin au P. de La Tour, général de l'Oratoire; sans rompre avec sa vie ordinaire, M. de Brancas commença à renoncer à ses débauches, tout en soupant toujours avec le duc d'Orléans. Un soir du mois d'octobre 1726, ayant assisté la veille à un joyeux souper, il disparut, et l'on apprit au bout de quelques jours qu'il s'était retiré à l'abbaye bénédictine du Bec, en Normandie. Le Régent, le regrettant vivement, lui écrivit une lettre pressante pour le rappeler; mais M. de Brancas lui en répondit une « d'abord plaisante, dit Saint-Simon, puis sérieuse, sage et ferme, édifiante et belle, qui ôta toute espérance de retour ». Elle est publiée dans le *Journal de Buvat*, tome II, page 465. M. de Brancas resta au Bec jusqu'au mois d'octobre 1731; il vint alors aux Camaldules de Grosbois, suivant Buvat, à l'Oratoire de Paris, suivant La Chesnaye des Bois, où il mourut le 24 janvier 1739, non sans avoir eu la malheureuse faiblesse de reparaître dans le monde et d'épouser le 24 février 1738 Diane de Clermont-Gallerande, veuve du marquis de Beauvilliers Saint-Aignan; sa première femme était morte le 27 août 1731.

ne m'en demandera pas un serment... Plus on travaille à restreindre notre tendresse, plus elle doit, ce me semble, augmenter. Je souhaite que cela fasse sur vous le même effet que sur moi; vous pouvez compter que je ne passe pas à Paris un quart d'heure inutile.

BALLEROY.

Paris, 6 avril 1722.

Le P. Lignières, jésuite, confesseur de Madame, a été choisi pour confesseur du Roi. Il attend le pouvoir de Conflans, où le cardinal de Noailles est malade depuis quelques jours. M. Mesnier, gentilhomme du pays d'Aunis, ayant eu le malheur d'être arrêté à cause de la conformité de son nom, de sa taille et de son visage avec un brocanteur chargé par les testaments de mort des associés de Cartouche, s'étoit fait connoître et n'attendoit après son entière justification que la conclusion de MM. les gens du Roi pour être élargi, lorsque M. le Procureur général requit pour le Roi qu'il demeurât en prison jusqu'à ce qu'il fût justifié des accusations de duel portées contre lui.

M. de Montauban est parti pour Montpellier, où il est allé porter à Mlle Chéron de Saint-Hilaire les lettres de grâce que le Roi lui a accordées pour avoir tué le sieur Lescache, meurtrier des frères de cette

demoiselle [1]. Le Roi a aussi fait expédier des lettres de rémission à M. l'évêque du Puy, et il n'a plus que la cour de Rome à solliciter pour se relever.

Le Bec, 7 avril.

En vérité, c'est une chose inexprimable que ce que je vois ici : le duc de Brancas vit avec une communauté remplie de saints et qui sont tous empressés à le suivre, parce qu'il les devance tous en ferveur. Toute sa journée est remplie de lectures et d'actes de piété, et j'ai eu part à l'un et à l'autre, au moins de ce qu'il fait le jour. Malgré sa ferveur, qui, je crois, durera, je crois pouvoir assurer qu'en nul cas il ne se feroit bénédictin, ni moi non plus; mais je crois qu'il restera comme il est, et c'est beaucoup.

On dit que le cardinal de Noailles refuse les pouvoirs au P. de Lignières [2]. On parle aussi du P. de La Ferté, jésuite, pour confesseur de la Reine. Le refus du pouvoir fait une grande affaire, à ce qu'on mande au duc de Brancas.

BALLEROY.

1. M. de Saint-Hilaire avait provoqué ce gentilhomme, qui, après avoir abusé de sa sœur aînée, refusait de l'épouser; il fut tué; son frère cadet se battit ensuite et fut blessé; c'est alors que la sœur cadette voulut venger d'un coup toute la famille.

2. Le cardinal lui parlant de la difficulté de sa charge, le Père le reconnut et ajouta qu'avec l'aide de Dieu il espérait réussir. « Il faut l'espérer, lui répondit l'archevêque; cependant je vous en décharge. » L'abbé Chuperel, chapelain à Saint-Roch, fut choisi et plut excessivement au Roi.

Mme son épouse, où il avoit fait porter sa toilette dans le dessein de coucher avec elle, mais cette faveur lui fut retirée : l'histoire médisante rapporte que c'étoit plutôt pour l'enlever, ayant avec lui neuf gentilshommes. De plus, on dit que cette princesse se trouva mal à l'aspect de son mari; mais d'autres confirment qu'il ne la vit pas.

11 avril.

Le Régent a fait donner 24 000 livres à Chirac, son médecin.

A la fin du mois, la cour ira à Versailles jusqu'à l'hiver.

Le prince de Conti a voulu enlever sa femme, puis la mener à l'Isle-Adam; il avoit mis des relais sur le chemin. L'entreprise a été éventée [1].

Mlle de Chelles a refusé l'abbaye de Saint-Antoine; on ne doute pas que Mme de Bourbon, qui est religieuse à Fontevrault, ne la refuse aussi, et qu'elle ne soit acceptée par Mme d'Elbeuf, qui est à Pantemont.

Sandrier [2], receveur général de Flandre, a disparu depuis huit jours.

Le Roi a donné 10 000 livres pour faire une balustrade dans le chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il paroît fort aise d'aller à Versailles.

1. La princesse, au contraire, fit alors signifier au prince sa demande en séparation; le prince introduisit pareille instance.

2. Secrétaire caissier de M. de la Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres; son corps fut retrouvé percé de coups de poignard dans la rivière, près de Marly.

13 avril.

Il n'y a nulle nouvelle ici que l'exil de M. de Nocé : il avoit dit en compagnie à M. le Régent qu'il pouvoit bien d'un abbé Dubois faire un grand archevêque et un cardinal, mais qu'il n'en pourroit jamais faire un homme pour qui les honnêtes gens eussent de la considération. Réflexion faite, il s'en alla à l'instant trouver M. le Régent et lui conta la chose, lui disant qu'il aimoit mieux qu'il l'apprît par lui que par d'autres, qui empoisonneroient peut-être ce discours. M. le Régent lui dit qu'il fût en repos, qu'il n'avoit dit que la vérité ; le cardinal Dubois, en ayant été instruit, vint trouver le Régent et lui dit qu'il s'en alloit à Rome si M. de Nocé restoit à Paris, et aussitôt ordre a été donné à M. de Nocé de sortir de Paris [1].

BALLEROY.

17 avril.

Le 11 de ce mois, veille de la Quasimodo, le Roi se confessa à M. l'abbé Chuperel, chapelain de Sa Majesté. Le Père Lignières, en qualité de con-

1. Nocé fut exilé, avec sa sœur Mme du Tort, en Normandie, puis à Tours. Charles de Nocé, seigneur de Fontenay, premier gentilhomme du Régent, était fils du sous-gouverneur de ce prince et de Marie Le Roi de Gomberville, fille de l'académicien. Il épousa Marguerite de Rambouillet en 1690, dont il était veuf sans enfants en novembre 1714.

fesseur du Roi, continue à se trouver à la prière qui se fait le soir et le matin dans l'oratoire de Sa Majesté.

M. de Breteuil, intendant à Limoges, est nommé plénipotentiaire à la place de M. de Morville, nommé secrétaire d'État de la marine.

M. Colbert, président au parlement de Metz, à l'âge de cent quatre ans, mourut à Metz il y a quelques jours [1].

Le prince de Lixin, grand maître de la maison de Lorraine, partit en poste le 8 avec un médecin et trois chirurgiens, qui vont faire l'opération de la fistule à Son Altesse.

Le dédoublement de l'infanterie est enfin résolu du 7; les régiments sont remis à quinze compagnies, y compris celle des grenadiers; chaque compagnie sera de vingt-cinq hommes, dont il y en aura trois de gratification, en sorte qu'à trente-deux elles seront réputées complètes. La paye du capitaine en pied sera de 75 livres par mois; les officiers réformés de cavalerie sont renvoyés chez eux à moitié de leurs appointements passés.

Le 12, on commença à abattre la nef de Saint-Sulpice pour en élever les piliers, auxquels le cardinal de Bissy et le contrôleur général ont mis la première pierre.

1. Charles Colbert, sieur de Saint-Marc (1619 — 4 avril 1722), lieutenant général au présidial de Reims, conseiller au parlement de Metz en 1662, intendant d'Alsace et président à mortier en 1675. Il légua sa fortune, qui était considérable, à ses cousines de Torcy et de Croissy.

Le sieur Brocard et quelques autres ont été mis à la Bastille, soupçonnés d'avoir contrefait ou falsifié des certificats de liquidation.

On parle de commencer incessamment le canal projeté pour faire passer un bras de la Seine autour de la partie septentrionale de Paris.

20 avril.

Le 14, l'Académie des belles-lettres tint son assemblée publique pour la rentrée de Pâques. M. le cardinal de Polignac y présida; l'abbé Anselme [1] lut une dissertation. M. de Fourmont parla sur la langue chinoise, dont il connaît déjà 24 000 lettres de 45 000 qui la composent. M. Racine tâcha de prouver que la décadence du bon goût provient du trop d'esprit des auteurs. Le 15, l'Académie des sciences fit aussi ses rentrées, et le cardinal de Polignac y présida de même. M. de Cassini parla sur la découverte des longitudes; il donna une idée de ce que l'on entend par là, afin de mettre au fait tous les charlatans d'astronomie, et conclut que les satellites de Jupiter suffiraient seuls pour se conduire sur mer avec connoissance des distances, si les observations y étoient aussi faciles que sur terre. M. Petit [2] lut un

1. Le P. Antoine Anselme, prédicateur estimé (1652-1737), fort apprécié par Mme de Sévigné; il prêcha souvent à la cour et fut nommé abbé de Saint-Sever. Il entra à l'Académie des inscriptions en 1710.

2. Jean-Louis Petit (1689-1745), chirurgien très apprécié, opéra-

long discours sur des opérations chirurgicales, dans lequel il hasarda de dire que les os pouvoient devenir chair. Il décrivit ensuite sa manière de procéder lorsqu'il remit il y a un mois les deux tendons d'Achille au nommé Cauchois, qui se les étoit cassés tous les deux en sautant sur le théâtre de la Foire. M. Geoffroy [1], médecin, finit la séance par un discours sur la supercherie philosophale.

La duchesse du Maine vint, le 15, rendre visite à Madame et au duc d'Orléans.

M. Berthelot de Saint-Laurent a traité de la charge de président de Metz, vacante par la mort de M. Colbert, et a obtenu du Roi les dispenses dont il a eu besoin, n'étant conseiller à ce parlement que depuis deux ans [2].

Le duc d'Ossuna a envoyé ici un million de lettres de change pour y payer les dettes qu'il a contractées pendant son ambassade, et on ne croit pas qu'il revienne.

teur hors ligne dans son temps. Reçu à l'Académie en 1715. Il fonda en 1731 celle de chirurgie.

1. Etienne-François Geoffroy (1672-1731), médecin très savant et non moins savant chimiste et botaniste; reçu à l'Académie en 1698; chargé de cours au Jardin du Roi, il fut en 1728 élu doyen de la Faculté de Paris. Ses descendants ont continué à illustrer leur nom dans la médecine. La famille existe encore à Reims sous le nom de Geoffroy de Villeneuve, nom du petit-fils de l'académicien, qui acheta près de cette ville le château de Chartreuse.

2. Louis-Henri Berthelot, comte de Saint-Laurent et baron de Baye. Comté érigé pour son père au Canada (1676-1749). Une sœur de son père avait épousé M. Ravot d'Ombreval, premier président à Metz. Il était oncle de Mme de Prie.

L'évêque de Châlons a ôté la direction de son séminaire aux Pères de Saint-Lazare, après les avoir interdits, pour lui avoir été rebelles au sujet de la bulle dans la dernière ordination [1].

Le duc de Saint-Simon arriva le 16; il eut l'honneur de saluer le Roi le 17, et le même jour il céda son duché à M. le vidame de Chartres, son fils aîné, qui prend le nom de duc de Ruffec.

Le Roi donna 1500 livres de pension à l'abbé Chuperel qui le confessa le jour de Quasimodo et promit une abbaye.

Le 18, on trouva dans les pieux de la machine de Marly le corps percé de plusieurs coups qu'on dit avoir été reconnu pour celui de Sandrier, receveur général du Hainaut.

Le P. Sébastien, carme, a fait un petit capucin de bois qui imite par ressort toutes les postures pieuses de ces religieux et l'a présenté à l'Infante [2].

Le Roi alla le 18 au Val-de-Grâce voir Mme de Chelles; le même jour, Madame partit pour Saint-Cloud.

Le Roi a donné 1500 livres de gratification à M. Boyer, médecin-major de la marine de Toulon, pour son service pendant la contagion.

1. Ils avaient succédé aux Oratoriens en 1682 ; ils y revinrent promptement et y exercent encore leurs fonctions aujourd'hui.

2. Jean Truchet, né à Lyon en 1657, habile mécanicien; il inventa la machine dite *diable* avec laquelle on transporte les plus gros arbres. Mme de Chelles lui fit exécuter avec succès une machine pour amener l'eau en abondance dans l'abbaye. Mort en 1729.

Le Régent vient aussi d'accorder à Mme de Ségur la permission de porter le nom et les armes d'Orléans.

25 avril.

La princesse de Conti a enfin présenté sa requête au Parlement pour se retirer dans un couvent sans en pouvoir sortir et une provision pour vivre [1].

L'abbé de Saint-Albin sera sacré demain évêque de Laon. M. le Régent lui a permis de porter les armes d'Orléans, ainsi qu'à Mme de Ségur.

Le marquis de Dreux, qui revient de Reims, est d'avis de remettre le sacre après les vendanges.

4 mai 1722.

On parle du mariage du duc de Ruffec avec Mlle de Larochefoucault [2].

Le départ du Roi pour Versailles est remis au mois de juillet, les grosses réparations ne pouvant être terminées avant ce temps-là.

Le sacre est aussi remis au mois d'octobre.

Le 26 du mois passé, on a commencé à plaider au Parlement la cause du grand-duc de Toscane et de la princesse d'Épinoy à l'occasion du testament de la grande-duchesse [3].

1. Elle se retira à Port-Royal, avec 20 000 livres de pension.

2. Il ne se remaria qu'en 1725, avec la fille du duc de Gramont, veuve du prince de Beurnonville.

3. Le grand-duc faisait activement agir son ministre résident, le

Le sieur Pothonis, avocat, est chargé de plaider pour le prince de Conti, et le sieur Begon pour la princesse son épouse dans la cause de leur séparation.

Le 26 au matin, Denoux, procureur au Châtelet, fut mis à la Bastille pour avoir tenu des propos trop libres [1].

8 mai.

Le 29, Mme du Tors, sœur de M. le marquis de Nocé, partit pour se rendre en Normandie, suivant l'ordre verbal de Son Altesse Royale.

Le prince de Chimay épousa le 1er Mlle de Saint-Simon [2].

M. Louis de Pellevé, comte de Flers, mourut le 23 dans sa terre de Normandie. Il sortoit d'une des plus illustres maisons de cette province [3]. La comtesse d'Argenteuil mourut aussi vers ce temps, dans son hôtel à Troyes.

marquis Corsini, pour arriver à la cassation du testament. Le 30 mai, sur les conclusions favorables de Lamoignon, le Parlement confirma le testament.

1. Fils d'un libraire de Châlons. Barbier pensait que cette mesure avait été causée par quelques démonstrations anticonstitutaires, Denoux, dit-il, étant d'une ville fort janséniste, parlant à ce sujet.

2. Fille de l'auteur des *Mémoires* et de Françoise de Durfort; elle épousa le 16 juin Charles d'Alsace-Hénin-Liétard, prince de Chimay, lieutenant général.

3. Louis de Pellevé, comte de Flers, vicomte de Condé, marié depuis 1696 à Madeleine de Gaureault du Mont, fille du capitaine de Meudon, mort le 23 avril. Son fils étant mort sans postérité

à petit. On dit qu'il avoit beaucoup perdu au jeu et étoit assigné devant les maréchaux de France [1].

10 mai.

Votre mère est toujours en bon chemin de guérison... Hequet craint cependant qu'elle n'en demeure pulmonique, mais dit qu'on dure longtemps en cet état. A la vérité elle aura au mois de février prochain quatre-vingts ans, et après tout il faut périr un jour.

BALLEROY.

15 mai.

Il n'y a rien de plus injuste que le soupçon que vous m'avouez par votre dernière lettre. Je vous assure que je n'en reçois pas de vous que je ne lise et relise avec grande attention, car elles font toute ma consolation. M. votre frère aîné [2] fut frappé lundi après midi d'apoplexie et en même temps paralysé sur l'œil gauche, et cela parut déterminé par une saignée au bras qu'il se fit faire de son ordonnance. Le lendemain, son fils lui amena Binache, qui est aujourd'hui le plus à la mode et qui lui donna aussitôt de l'émétique. Depuis il est mieux; mais Binache et

1. M. de Guiscard, lieutenant-colonel de dragons, dont la veuve, Scholastique de Fontaine Villeneuve, mourut en 1762, à cent ans. La Chesnaye des Bois ne sait à quelle branche de la famille le rattacher.
2. Caumartin de Boissy; il mourut le 19 juillet.

Chirac disent qu'à ces sortes de maladies on ne peut répondre de la vie que la guérison ne soit totale... Nous espérons demain lui faire embrasser M. de Blois, chose qui n'est pas aisée.

BALLEROY.

22 mai.

La princesse de Conti doit entrer incessamment à l'abbaye du Port-Royal, faubourg Saint-Jacques, d'après le choix du cardinal de Noailles, arbitre des deux parties. Elle a obtenu une provision de 1500 livres en attendant le jugement du procès.

Le président Boyer et deux conseillers de Dijon ont été exilés.

Malboroug est absolument en enfance.

La duchesse d'Aumont va demander sa séparation d'avec son mari, qui se ruine.

29 mai.

M. de Caumartin est toujours dans le délire.

L'archevêque de Reims fut enfin nommé hier : c'est l'abbé de Rohan.

Il est arrivé ces jours-ci une aventure tragique, les uns disent chez le Breton qui a épousé Mlle de la Vrillière (M. de Plelo); les autres mettent la scène ailleurs. Quelque part où ce soit, le fait est constant. Dans une grande maison, on mettait coucher dans la

même chambre un valet de chambre et deux laquais. Avant-hier matin, on trouva le valet et un des laquais égorgés; on a arrêté l'autre laquais pour avoir des éclaircissements; on dit déjà que le valet était marié et avait quelque jalousie du laquais qui a été tué.

On disoit hier le voyage de Versailles tout à fait rompu [1].

BALLEROY.

2 juin.

On dit que Lass étoit arrêté en Angleterre pour dettes. J'ai ouï dire depuis que cela n'est pas vrai, mais bien que le roi d'Angleterre a envoyé ici un exprès pour dire au Régent que, s'il n'envoyoit incessamment 3 millions à Lass pour arranger ses affaires, il seroit obligé de laisser aller le cours de la justice contre lui, qui le retenoit depuis longtemps.

J'entendis dire hier que M. de Lauzun s'étoit trompé dans son compliment; quand M. Dodun fut nommé contrôleur général, il fut le trouver et lui dit qu'il lui faisoit compliment sur ce qu'il entroit en ancien de service. C'est le compliment qu'on fait ordinairement au premier gentilhomme de la chambre qui sert par année, et j'entendis dire que le compliment pourroit bien n'être qu'un compliment de valet de chambre, qui ne sert que par quartier, et que, si

1. Le Roi s'y rendit le 25 juin.

M. Fagon ou M. de Machaut en avoient voulu, cela seroit déjà fait. On en dit cependant assez de bien.

BALLEROY.

10 juin.

M. de Caumartin n'est pas mort, mais il est abandonné de Magny comme des autres médecins, et nous venons en ce moment d'assister à son extrême-onction. Mme votre mère est un exemple bien réitéré qu'on ne meurt pas toujours après ce sacrement; mais, dans l'état où il est, il n'y a plus d'espérance. Le pauvre homme me paroît regretté de bien peu de gens, et il me semble que je suis de ceux à qui sa perte fait le plus de peine.

BALLEROY.

18 juin.

L'exil de M. de Canillac, un instant démenti, est confirmé, et il a ordre de se tenir où il voudra, pourvu que ce soit à cinquante lieues de Paris.

Mme du Tors, qui, sans être exilée, avoit suivi son frère, M. de Nocé, dans son exil, est de retour d'hier. On dit que M. de Nocé revient aujourd'hui.

On dit que le maréchal de Villars a prévenu l'ordre et s'est retiré dans son château de Villars; s'il en est quitte pour cela, ce sera un petit exil bien doux [1].

1. Noailles fut exilé pour avoir trop paru plaire au Roi, aussi par vengeance du Régent, à cause du parti qu'il prit pour le Chan-

M. de Noailles est parti; le maréchal de Villeroy a en sa place le soin des affaires de Saint-Cyr. L'abbesse de Saint-Cyr a écrit une lettre à M. le maréchal de Villeroy et l'a prié de demander le soin de leurs affaires; on dit qu'il a montré cette lettre au Roi, qui l'a approuvée, et qu'ensuite il l'a portée au Régent, qui a fort approuvé la chose aussi; et que le lendemain au conseil des finances, sachant que plusieurs personnes de ce conseil comptoient demander cette place, il leur dit qu'il l'avoit demandée pour trois raisons : 1° qu'il n'y avoit point d'appointements; 2° que cela lui rappelleroit la mémoire de Louis XIV et de Mme de Maintenon, qu'il aimoit; 3° qu'elle tiendroit moins en ses mains qu'en aucunes autres, lorsqu'il seroit question de la remettre à M. de Noailles.

On dit que le Régent turlupine volontiers le contrôleur général et qu'il l'a baptisé Colloredo, qui est, dit-on, le nom d'un cardinal italien; vous savez comme il se tient extraordinairement droit.

L'autre nuit, il y a eu changement surprenant en M. de Caumartin : nous le trouvâmes le matin avec plus de connaissance qu'il n'en avoit eu depuis longtemps.

BALLEROY.

celier et les ducs dans l'affaire de la puissance des cardinaux au conseil. En même temps, Villars, Huxelles, le duc de Gramont, Canillac et d'autres personnages notables furent exilés.

22 juin 1722.

Le Roi, en arrivant lundi à Versailles, alla descendre à la chapelle, où Sa Majesté fit sa prière, et le lendemain on chanta le *Te Deum*.

Le mariage du marquis d'Oise [1] avec Mlle Andrée est rompu. Celui de M. l'abbé de Coetlogon avec Mlle de Revest va se faire, ainsi que celui du comte de Laval avec Mlle de Saint-Simon, fille du feu capitaine aux gardes [2].

La duchesse de Ventadour a remis au Roi vingt-sept actions et une somme considérable de billets de banque, qu'elle consent de perdre pour conserver ses anciens contrats, quoiqu'elle puisse également prouver l'origine de tous ces effets.

Le 12, on commença la plaidoirie de la séparation du prince de Conti.

Les dames se promènent présentement aux Tuileries en robe longue, et la livrée n'entre pas.

M. de Launay, des galeries du Louvre, a reçu ordre du Roi de faire pour l'Infante la garniture complète d'une toilette en vermeil, qui sera composée de soixante-trois pièces.

1. M. de Villars-Brancas. Nous avons parlé de cet étrange projet de mariage en l'année 1720.

2. Charles, dit le marquis de Coetlogon, épousa Françoise de Veteris, fille de Scipion, sieur de Revest, et de Mlle de Prioulé. — Fille de Titus de Rouvroy-Saint-Simon (branche aînée) et de Claire de Hauterive, mariée le 30 juin à Guy de Montmorency-Laval, maréchal de camp, mort en 1750.

On exécuta la semaine dernière trois hommes, deux femmes et un soldat aux gardes de la compagnie de Cartouche. Ce soldat a dénoncé sept de ses camarades, qu'on est allé arrêter à Versailles le 17 au soir.

6 juillet.

Il n'y a point de nouvelles ; on en attend à tout moment, car tout est en l'air. Tout le monde dit qu'on travaille actuellement aux habits des gardes de M. le cardinal du Bois. On ne doute pas qu'il ne soit fait premier ministre et, à l'exemple de nos premiers ministres cardinaux, qu'on ne lui donne une troisième compagnie de mousquetaires. Le commandement de cette compagnie n'est pas fort recherché, et je crois que nous ne serions pas hors de portée de l'avoir par d'Argenson le cadet, qui est l'ami déclaré du cardinal, puisqu'il lui donne un appartement chez lui à Versailles. Je doute que M. de Matignon approuve cette idée pour l'aîné; je vais le consulter sur cela; mais, en cas qu'il la désapprouve, j'ai bien envie de songer au chevalier. Cela mettroit toujours de l'aisance dans notre famille, et, quoique bien des gens en fassent fi, ce sont toujours pourtant des troupes du Roi, attachées, il est vrai, à un homme pour qui l'on n'a pas grande considération, mais ce sont des troupes du Roi. Raisonnez-en, je vous prie, avec Balleroy, et donnez-moi votre avis. BALLEROY.

8 juillet.

La nuit d'avant-hier, il est arrivé à votre frère un accident qui change bien nos espérances. Ses jambes se sont enflées...... Cet accident lui a fait grand peur ; on en a profité pour lui faire faire son testament, par lequel il fait son fils son légataire universel, et aussi pour le faire confesser, chose à quoi il paroissoit avoir de la répugnance, et aussitôt après on lui a fait recevoir Notre-Seigneur. Magni dit ne pouvoir se prononcer. Réflexion faite, je n'ai pas parlé de l'idée qui m'étoit venue, car je n'aime point cela, même pour le chevalier.

BALLEROY.

16 juillet 1722.

Nous avons eu ici de temps en temps quelques espérances sur ce pauvre M. de Caumartin ; enfin, dans le temps qu'il se croyoit hors d'affaire, il a vu qu'il alloit finir sans ressource. Je crois que, par les nouvelles que vous en aura écrites M. de la Cour à mesure du progrès de la maladie, vous aurez été préparée à ce malheur où votre ressentiment a beaucoup de part au mien. Voilà votre neveu en bon parti et en état de jouir de grands avantages, qui sont ceux du bien s'il sait en profiter. Mais, si vous saviez combien les jeunes gens courent risque de prendre de mauvais conseils quand ils sont chefs

de leur conseil ! On parle pour lui d'une demoiselle Le Maistre qui aura son million pour elle tant à son mariage qu'à la mort de ses parents.

On attend la conclusion du retour parfait de M. du Maine. Il a été à Versailles, mais il n'y a pas couché ni vu le Roi. M. le Duc est toujours l'obstacle; mais le duc de Chartres et le cardinal du Bois poussent à la roue tant qu'ils peuvent, et M. Le Blanc est le courrier extraordinaire de cette négociation.

COMTE D'ARGENSON.

21 juillet.

La duchesse d'Orléans donne à jouer à Versailles quatre fois la semaine, où le Roi se trouve deux fois.

Le feu du ciel est tombé sur le village de Boilly, à quatre lieues d'Auxerre; et les cinquante maisons dont il étoit composé ont été réduites en cendre en moins de deux heures; plusieurs habitants ont été tués ou blessés. Le Roi a envoyé une somme d'argent.

Le duc d'Estrées, en revenant de Versailles il y a quelques jours, fut arrêté par un cartouchien qui lui tint ce discours : « Monsieur, je suis au désespoir; on vient de rouer le meilleur de mes amis; je vous demande la bourse non pour en faire un mauvais usage, mais pour en distribuer l'argent à ses camarades qui sont en prison. » Ce seigneur lui donna quatre louis.

Le 29, la chapelle Saint-Thomas de l'église Notre-

Dame fut souillée par des impies, qui remplirent d'ordures le devant de l'autel et la pierre bénite.

Le 25, les comédiens italiens ouvrirent leur théâtre de la foire Saint-Laurent par une pièce intitulée *le Jeune Vieillard,* dont M. Le Sage est auteur, mais qui n'a pas réussi.

Le commandant de Tarascon s'étant emporté jusqu'aux voies de fait contre Mme la marquise de Claveson, fille du marquis de la Lande, lieutenant général, et contre d'autres dames qui se plaignoient à lui de ce que les sentinelles leur avoient refusé l'entrée de la ville en revenant de promenade, ces dames ont porté plainte à la cour.

Les deux Liards, cent-suisses du Roi et fameux cabaretiers, dénoncés par la bouquetière [1], ont été arrêtés.

Le fils de Cartouche, jeune enfant, complice innocent de quelques-uns des crimes de son père, fut pendu hier sous les bras. Deux autres cartouchiens sont morts le même jour, l'un à la torture, l'autre à la potence [2].

26 juillet 1722.

Notre neveu d'Argenson l'aîné alla il y a deux jours trouver le cardinal du Bois à Versailles, qui lui

1. Comme complices du vol des Gobelins.
2. Buvat dit que c'était le frère de Cartouche, qui n'avait que treize ans. Il devait rester en prison jusqu'à ce qu'il eût l'âge d'aller aux galères, mais il mourut peu d'heures après son supplice.

dit qu'on lui mandoit de Paris qu'il s'ennuyoit de l'intendance et demandoit une ambassade, mais que, comme il savoit qu'il pensoit au contraire, il n'y avoit ajouté aucune foi, qu'il pouvoit l'assurer que l'amitié du Régent pour lui et pour la mémoire de son père augmentoit tous les jours et qu'il le regrettoit à tout moment. Enfin sa petite inquiétude n'a servi qu'à lui attirer des compliments de la part du cardinal et beaucoup d'espérance de l'amitié du Régent. Effectivement, tout le monde dit qu'il fait son intendance à merveille et mieux que bien des gens qui ont l'esprit plus brillant que lui.

BALLEROY.

27 juillet 1722.

Le Régent a déclaré qu'il ne viendroit plus à Paris qu'à des jours indéterminés, pour éviter la foule qui se trouvoit au Palais-Royal tous les jeudis. Son Altesse a dit aussi que le Roi reviendroit passer l'hiver aux Tuileries.

Le comte de Windisgraetz alla ces jours passés rendre visite à M. l'abbé Bignon, qui lui fit voir les choses les plus curieuses de la bibliothèque du Roi, dont ce ministre étranger parut fort satisfait. M. Boivin [1] lui lut aussi quelques pages de l'histoire de cette bibliothèque qu'il a commencée.

1. Jean Boivin de Villeneuve (1663-1726), professeur de grec au Collège de France et l'un des gardes de la bibliothèque du Roi.

On dit que les ducs qui n'ont pas de fonctions au sacre ont été dispensés d'y assister.

M. le bailli de Sèvres a délivré un décret de prise de corps contre M. de Beauregard, capitaine dans Provence, contre lequel M. de Voltaire avoit porté sa plainte; perquisition faite, on a su qu'il étoit allé rejoindre son régiment [1]. Les graveurs d'estampes qui étoient à la Bastille ont été condamnés à une amende honorable et à trois ans de bannissement hors de la banlieue de Paris.

Le Roi a accordé 60 000 livres pour réparer la grand'chambre du Parlement, pour y tenir son lit de justice au retour du sacre.

Le Régent a fait apporter ici de Narbonne le fameux tableau de la résurrection de Lazare.

C'est présentement le duc de Bourbon qui donne les ordres à Versailles pour les sorties et promenades du Roi.

Les chevaliers de Saint-Lazare ont demandé à servir dans les provinces atteintes de la contagion.

Il n'y aura plus de processions de pèlerins aux fêtes de Saint-Jacques des 1er mai et 25 juillet.

Le 23 et le 24, le cabaretier de Cartouche, son serrurier, un archer du Châtelet, un soldat aux

1. Plusieurs années auparavant, cet officier avait causé par sa dénonciation la mise de Voltaire à la Bastille. Cette fois Voltaire, le rencontrant chez le ministre Le Blanc, l'insulta vivement. Beauregard ne dit mot, mais alla attendre notre poète au pont de Sèvres et le bâtonna et cravacha de la belle façon. Voltaire eut beau faire, beau tempêter, ses plaintes n'eurent pas de suite.

gardes et une bouquetière [1] furent roués et pendus. Cette dernière occupa son rapporteur à l'Hôtel-de-Ville pendant dix-huit heures. Elle envoya chercher plus de vingt personnes; il y en a eu d'arrêtées.

Briquebec [2], 1er août.

Je suis, madame, tout à fait sensible à l'honneur de votre souvenir. Vous êtes fort désirée à Briquebec, et nous attendons avec impatience que vous y arriviez. Mais comptez que, s'il vous plaît, ce sera pour y faire un séjour un peu considérable, pour retourner ensemble à Balleroy. Personne, madame, ne vous honore plus parfaitement que moi. Mes compliments, je vous supplie, à M. de la Cour.

MARÉCHAL DE MATIGNON.

5 août.

Il y a six jeunes seigneurs exilés pour débauches infâmes, dont ils ne se cachèrent presque point : les deux frères, fils du duc de Villeroy, le fils de M. de Luxembourg, M. de Meuze, M. de Boufflers et le comte de Roys; ce dernier n'est pas bien jeune [3]. Le

1. Marie-Anne Roger, dite Jeanneton, qui vendait des fleurs à la porte de l'Opéra et du Palais-Royal ; elle était complice dans le vol commis aux Gobelins en 1726. La Rivière, son amant, avait été roué quelques jours auparavant.

2. Briquebec, bourg de Normandie, près de Valognes.

3. M. le duc de Montmorency, fils du duc de Luxembourg, le duc de Retz et le marquis d'Alincourt, fils du duc de Villeroy, le

maréchal de Villeroy a aussi fait retirer sa belle petite-fille, la duchesse de Retz, tant pour ses mauvais déportements que parce qu'elle vouloit mettre à mal sa belle-sœur [1]; enfin, comme vous voyez, on réforme la cour.

BALLEROY.

5 août.

Dans ma dernière lettre, je vous marquai le comte de Roys au nombre des exilés; mais cela n'a pas eu d'exécution, parce que M. de Roys est bien convenu de s'être laissé entraîner dans les bosquets, mais a soutenu n'y avoir fait que se moquer des autres, et même beaucoup de remontrances, ce qui, ayant été constaté, a fait retirer la lettre de cachet.

duc de Boufflers, le fils du maréchal de Villars et le marquis de Rambures, « le plus coupable, » dit Buvat. Ils avaient été pris dans le parc de Versailles sous les fenêtres de l'appartement du Roi, découverts par M. de Fréjus. Voir les détails de cette lamentable affaire dans Marais, Barbier, et la correspondance de Madame. Le Roi ayant insisté pour savoir la cause de ces arrestations, on lui répondit que ces jeunes gens avaient arraché des palissades, d'où leur resta le surnom « d'arracheurs de palissades ». Le duc de Boufflers fut exilé en Picardie; sa femme le suivit, et on lui donna un gouverneur comme à un enfant. — M. de Rambures était fils de la marquise de Fontenielle, dernière de la branche de Rambures, janséniste exaltée.

1. Mme de Retz — les deux frères Villeroy avaient épousé les filles des ducs de Luxembourg et de Boufflers — fut renvoyée de la cour et tomba malade; elle reçut le surnom de Mme de Fiche-le-Moy, nom d'une revendeuse célèbre; sa belle-sœur, celui de la Grande Jeanneton, parce qu'elle dénonça tout le monde, comme la bouquetière ci-devant pendue. Toutes deux, malgré leur jeunesse, avaient la conduite la plus scandaleuse.

On dit que la flotte ottomane n'est plus devant Malte et qu'elle vient dans un de nos ports. On a déjà donné ordre de la bien recevoir.

BALLEROY.

8 août.

Dieu nous gardera, ma chère tante, ce qui nous reste, il faut un peu le présumer; le malheur n'arrive souvent que pour le craindre et s'imaginer qu'on y succombera. Je ne suis pas un de ceux qui ont vu mourir avec moins de peine M. de Caumartin. Je lui ai toujours vu de la tendresse pour ses amis et ses parents et capable de tout faire; mais pas de justesse dans l'esprit le faisait marcher au contraire de ses intentions et a fait prendre à certaines gens qui le regrettent moins pour mauvais cœur, dont je soutiens qu'il n'a jamais été capable; il doit encore être regretté comme n'ayant jamais vécu heureux; toujours des chimères, des projets, point de jour, de l'obscurité à la fin au lieu de gloire, lui avaient porté le chagrin dans le cœur. Il a entièrement oublié la brouillerie de famille en mourant; il a voulu voir tout le monde généralement et les a reçus avec amitié. Son testament est bien la preuve qu'il n'a plus songé qu'à la paix, car il n'y a pas un mot de la guerre qu'il a voulu faire. Nous tâchons de prévoir ce que deviendra son fils; il passe pour être un très riche parti, mais on ne voit pourtant encore

rien s'arranger; il pourroit devoir beaucoup sans beaucoup de miracle. Il prend le toupet ou la chèvre aisément; il n'invente pas une seconde fois la poudre; il est doux, il a envie de bien faire, il est honnête garçon. Il pourroit donner dans le dérangement de son bien et dans beaucoup de ridicules, par la même raison qu'il a dérangé sa santé pour faire le bon compagnon et trancher du robuste. De tout ce mélange vous porterez le jugement qu'il vous plaira sur cette seule espérance de votre nom.

Il est question pour lui de Mlle Le Maistre, qui a 10 000 livres de rentes en mariage; il en restera encore 17 à son père, qui est veuf. On voudroit qu'il assurât une centaine de mille écus dans la défiance d'un remariage. Je suis persuadé que Caumartin peut trouver mieux.

Mon frère fait assez bien son devoir de lieutenant de police et parfaitement sa cour; il sait sur tout cela tout ce qu'on peut savoir.

Je vous assure que Rouillon devient une belle maison. Dans une galerie sur l'aile sera ma bibliothèque, et au bout un cabinet de lecture, force pupitres, sofas, carreaux, maroquins, toutes les nouveautés d'Hollande, et de là la vue d'avenues, potagers, bois, prairies, petits moutons. Cela ne vous charmera-t-il pas quand vous vous trouverez à Paris cet été?

COMTE D'ARGENSON.

10 août.

Le mariage de notre neveu me paraît fort avancé, après bien des variations. D'abord il a été fort question de Mlle Le Maistre avec 400 000 livres. Les approfondissant, nous n'avons pas trouvé notre compte.

C'est aujourd'hui Mlle de Fieubet [1]; on lui donne une terre, 8000 livres de rentes ou 200 000 livres à son choix, et nous optons l'argent et 9000 livres de rentes en maisons à Paris. On dresse le contrat.

BALLEROY.

10 août.

Permettez-moi, madame, quoique absent, que je vous amuse un instant. Vous savez la détention du maréchal de Villeroy par MM. d'Artagnan et de la Fare et douze mousquetaires qui l'ont conduit à Villeroy. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends; si vous le savez, prenez que je n'aie rien dit [2]. Vous avez

1. Élisabeth-Antoinette, fille de Paul de Fieubet, seigneur du Coudray, Neveillon, etc., conseiller du conseil du dedans, et d'Angélique de Fourcy, morts; mariée le 20 août à M. de Boissy, alors maître des requêtes. Son frère était conseiller au Parlement, et sa sœur avait épousé en 1714 Pierre Gilbert des Voisins, conseiller d'État.

2. Il était gouverneur du Roi. Depuis quelque temps, il était mal avec le Régent, auquel il ne voulait pas que le Roi parlât en particulier, et les lettres de cachet qu'il venait d'obtenir contre ses enfants avaient achevé d'indisposer tout le monde contre lui. Mais le peuple de Paris, qui l'aimait beaucoup, s'émut de cette mesure. Il se retira plus tard dans son gouvernement de Lyon, et mourut sans avoir été rappelé à la cour.

entendu parler du Binache, remède à la mode pour tous les maux. Voici des vers de Voltaire, qui en prend et qui s'adresse au maréchal de Villars, qui l'avoit prié d'aller à Vaux; voici son excuse :

Je me flattai de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de plaisance,
Mais Binache a ma confiance :
Je prends, pour guérir de mes maux,
De la tisane à toute outrance,
Et j'ai donné la préférence,
Sur le plus grand des héros,
Au plus grand charlatan de France.
Ce discours vous déplaira fort,
Et je confesse que j'ai tort
De parler du soin de ma vie
A celui qui n'eut d'autre envie
Que de chercher partout la mort;
Mais souffrez que je vous réponde,
Sans m'attirer votre courroux,
Que j'ai plus de raisons que vous
De vouloir rester dans le monde,
Car si quelque coup de canon,
Dans nos beaux jours brillants de gloire,
Vous eût envoyé chez Pluton,
N'auriez-vous pas dans la nuit noire
Beaucoup de consolation,
Lorsque vous sauriez la façon
Dont vous avez traité l'histoire?
Paris vous eût premièrement
Fait un service fort célèbre,
En présence du Parlement,
Et quelque prélat ignorant
Auroit débité hardiment
Une longue oraison funèbre,
Qu'il n'eût pas faite assurément
Pour un vertueux capitaine.

10 août.

Le mariage de notre neveu me paraît fort avancé, après bien des variations. D'abord il a été fort question de Mlle Le Maistre avec 400 000 livres. Les approfondissant, nous n'avons pas trouvé notre compte.

C'est aujourd'hui Mlle de Fieubet [1]; on lui donne une terre, 8000 livres de rentes ou 200 000 livres à son choix, et nous optons l'argent et 9000 livres de rentes en maisons à Paris. On dresse le contrat.

BALLEROY.

10 août.

Permettez-moi, madame, quoique absent, que je vous amuse un instant. Vous savez la détention du maréchal de Villeroy par MM. d'Artagnan et de la Fare et douze mousquetaires qui l'ont conduit à Villeroy. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends; si vous le savez, prenez que je n'aie rien dit [2]. Vous avez

1. Élisabeth-Antoinette, fille de Paul de Fieubet, seigneur du Coudray, Neveillon, etc., conseiller du conseil du dedans, et d'Angélique de Fourcy, morts; mariée le 20 août à M. de Boissy, alors maître des requêtes. Son frère était conseiller au Parlement, et sa sœur avait épousé en 1714 Pierre Gilbert des Voisins, conseiller d'État.

2. Il était gouverneur du Roi. Depuis quelque temps, il était mal avec le Régent, auquel il ne voulait pas que le Roi parlât en particulier, et les lettres de cachet qu'il venait d'obtenir contre ses enfants avaient achevé d'indisposer tout le monde contre lui. Mais le peuple de Paris, qui l'aimait beaucoup, s'émut de cette mesure. Il se retira plus tard dans son gouvernement de Lyon, et mourut sans avoir été rappelé à la cour.

entendu parler du Binache, remède à la mode pour tous les maux. Voici des vers de Voltaire, qui en prend et qui s'adresse au maréchal de Villars, qui l'avoit prié d'aller à Vaux ; voici son excuse :

Je me flattai de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de plaisance,
Mais Binache a ma confiance :
Je prends, pour guérir de mes maux,
De la tisane à toute outrance,
Et j'ai donné la préférence,
Sur le plus grand des héros,
Au plus grand charlatan de France.
Ce discours vous déplaira fort,
Et je confesse que j'ai tort
De parler du soin de ma vie
A celui qui n'eut d'autre envie
Que de chercher partout la mort ;
Mais souffrez que je vous réponde,
Sans m'attirer votre courroux,
Que j'ai plus de raisons que vous
De vouloir rester dans le monde,
Car si quelque coup de canon,
Dans nos beaux jours brillants de gloire,
Vous eût envoyé chez Pluton,
N'auriez-vous pas dans la nuit noire
Beaucoup de consolation,
Lorsque vous sauriez la façon
Dont vous avez traité l'histoire ?
Paris vous eût premièrement
Fait un service fort célèbre,
En présence du Parlement,
Et quelque prélat ignorant
Auroit débité hardiment
Une longue oraison funèbre,
Qu'il n'eût pas faite assurément
Pour un vertueux capitaine.

On vous auroit promptement mis
Dans l'église de Saint-Denis
Entre Duguesclin et Turenne.
Mais si quelque jour, moi chétif,
Je passois dans le noir esquif,
Je n'aurois qu'une vile bière.
Deux prêtres s'en iroient gaiement
Porter ma figure légère
Et la loger mesquinement
Dans un coin de leur cimetière.
Ma nièce pour toute prière
Et mon janséniste de frère
Riroient à mon enterrement,
Et j'aurois l'honneur seulement
Que quelque muse médisante
M'affubleroit pour monument
D'une épitaphe impertinente.
Vous voyez bien par conséquent
Qu'il est bon que je me conserve
Pour être témoin encore longtemps
De tous les exploits éclatants
Que votre destin vous réserve.

LE CHEVALIER DE CHEMAULT [1].

12 août 1722.

Les premiers jours de la couche, Mme de Bouillon alloit à merveille, et tout d'un coup elle est à la mort. Il y a encore une nouvelle plus récente : l'enlèvement du maréchal de Villeroy, qui s'est exécuté avant-hier au soir. On ne sait encore pas beaucoup les circonstances. Mais on l'a vu passer par delà Villeroy dans

1. Louis Betauld, dit marquis de Chemault, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, mort sans alliance en 1737, fils d'un maître des requêtes et de Mlle de Béon-Luxembourg.

un carrosse du Régent, lui quatrième et deux mousquetaires le suivant. Bien des gens croient qu'on va le mener dans une de ses terres.

M. de Canillac se meurt à Blois.

Le chevalier de Caumartin est venu ce matin m'apprendre que c'est aujourd'hui qu'on signe les articles du mariage de notre neveu. Tout cela s'est conduit assez comiquement, dont nous nous sommes assez divertis.

BALLEROY [1].

15 août.

La raison pour laquelle le maréchal de Villeroy a été éloigné est parce qu'il ne s'est pas voulu retirer lorsque le Régent a voulu parler au Roi en particulier, quoique M. le Duc se retirât.

BALLEROY.

17 août.

Sur les avis que la cour a reçus qu'il y avoit beaucoup de désertions dans les troupes, parce que les soldats s'attendoient à une amnistie générale à la cérémonie du sacre et au jour de la majorité,

1. Le 17, il approuve fort ce mariage, qui liait son neveu avec « une famille bien aimable et bien estimable. Mme Gilbert des Voisins, sœur de la future, en est, ce me semble, un grand ornement. Les Choiseul, Petit Bon Dieu, tous cousins germains, y sont fort attachés. C'est Mlle de Fieubet, qui apporte 20 000 livres de rentes et une bonne terre et des maisons à Paris ».

Sa Majesté a ordonné aux intendants de province de ne faire grâce à aucun déserteur, déclarant en même temps qu'elle ne donnera aucune amnistie dans les deux cas où on la faisoit espérer.

On va construire un fort de gazon près de Versailles; deux bataillons du régiment du Roi doivent arriver prochainement pour l'élever et le défendre, et Sa Majesté en fera le siège, afin de prendre par la pratique une idée plus claire d'une attaque de place qu'elle ne l'auroit su par la simple théorie.

Le 10, les comédiens italiens représentèrent à la foire Saint-Laurent deux pièces de M. Le Sage, intitulées *la Force de l'amour* et *la Foire des fées*. Leur réussite fut un peu meilleure que celle du *Jeune Vieillard*.

Le duc de Charost fut nommé le 19 gouverneur du Roi et ce choix a beaucoup satisfait Sa Majesté.

Mlle de Beaujolais épouse l'Infant don Carlos, l'aîné des enfants du second lit du roi d'Espagne et frère de notre Infante reine, qui doit succéder un jour aux États de Parme. La princesse doit partir pour Madrid au mois d'octobre [1].

Le maréchal de Villeroy a reçu ordre de partir pour aller commander dans son gouvernement.

Le marquis de Rambures, qui s'étoit rendu à la Bastille, en est sorti il y a quatre ou cinq jours [2].

1. C'était le secret que le Régent voulait dire au roi hors de la présence de Villeroy. La princesse avait huit ans et l'infant six. Elle mourut en 1734. Voir mes *Filles du Régent*, tome II.

2. Louis-Antoine de La Roche Fontenille, marquis de Rambures

M. d'Alincourt est parti pour Joigny avec sa femme, pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

M. de Meuze est allé à Bellegarde, ayant eu ordre de s'absenter quelque temps sans lettre de cachet.

On vient de placer dans la chapelle de Notre-Dame d'Avignon une vierge en marbre blanc, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, qui est trouvée belle par tous les connaisseurs.

Le prince de Conti, avec sa mère et ses deux fils, alla voir sa femme il y a quelques jours au Port-Royal, où le cardinal de Noailles se trouva.

Les ducs et pairs, comme conseillers d'honneur au Parlement, doivent présenter au Roi une requête pour jouir du droit d'indult comme les autres conseillers.

L'abbé de Jayac, prieur de Floirac, ancien chanoine de Reims, est mort le 9.

21 août.

Le 15, le Roi, qui n'avoit pas encore fait sa première communion, comme on l'avoit dit, communia pour la première fois par les mains du cardinal de Rohan, qui avoit préparé Sa Majesté par un discours éloquent et pathétique [1].

(1696-1755), maréchal de camp, fils d'une demoiselle de Mesmes et de François de La Roche, marquis de Fontenille, dont la mère était l'héritière des Rambures. Il avait épousé Mlle de Saint-Georges Vérac.

1. A Versailles. On avait obtenu à Rome l'approbation du P. de Lignières comme confesseur du Roi.

Le chevalier des Gravelles, qui tua le chevalier de Breteuil le 4 mai 1720 [1], a été condamné à six mois de prison et à un plus ample informé.

L'édition de l'*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux* a été supprimée pour quelques traits échappés à l'examinateur.

21 août.

Le jour de Saint-Louis, le P. Surrian prononça le panégyrique du saint devant MM. de l'Académie françoise par un discours court et éloquent, ensuite duquel M. Danchet fit la lecture de a pièce d'éloquence qui avoit mérité la médaille. M. Le Noble s'en déclara l'auteur.

M. de Morakoski perdit le 24 chez Mme la duchesse d'Orléans 360 louis.

Un filou paria ces jours derniers contre ses camarades de demeurer neuf heures les yeux ouverts et tournés vers le ciel. La scène se passa dans la rue Saint-André-des-Arts. Beaucoup de spectateurs y perdirent leurs tabatières, leurs montres et leurs mouchoirs, ce qui étoit le but de la gageure.

On a fouetté, pendu et roué la semaine dernière plusieurs cartouchiens.

1. Fils de l'introducteur des ambassadeurs. Le comte de Gravelles, lieutenant aux gardes françaises, où Breteuil était capitaine, l'avait insulté sans pouvoir obtenir satisfaction. Il reçut même, à cause de sa poltronnerie, l'ordre de vendre sa charge. Le Régent accorda immédiatement des lettres d'abolition à M. de Gravelles.

Le 23, le cardinal Dubois prêta serment de fidélité entre les mains du Roi en qualité de principal ministre. Son Eminence a déclaré à une personne de qualité, qui lui offroit ses services, qu'elle n'auroit point de gardes et qu'elle espéroit n'en avoir jamais besoin. Voici le précis d'une lettre du Régent au sujet de l'exil du maréchal de Villeroy : Le public ne doit pas soupçonner le zèle et la fidélité du maréchal de Villeroy pour son maître. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions, mais en même temps le gouverneur présumoit trop de la dignité de son emploi. Il affectoit un certain air d'indépendance que l'autorité souveraine et ceux qui en sont dépositaires ne doivent pas tolérer. Il vouloit en quelque sorte s'élever un trône particulier pour s'opposer à la Régence, comme si l'autorité royale pouvoit être divisée. Sans toutes ces indiscrétions qui n'attaquent pas la probité de ce maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du Roi; mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes : il faut savoir mesurer ses démarches et se soumettre à l'esprit d'un gouverneur qui ne se propose que la gloire du Roi et le bonheur de ses sujets.

22 août 1722.

Le Président [1] fut nommé hier contrôleur général

1. M. Dodun, président au Grand Conseil; on le surnomma le *fagot d'épines* et encore *Colloredo*, parce qu'il avait le cou raide et faisait le glorieux.

en la place de M. de La Houssaie; quelques gens disent que c'est lui qui a demandé à se retirer, d'autres que non; on dit aussi que M. Fagon a refusé cette place; bien des gens croient que pour le bien de l'État il convient frapper un grand coup sur le papier. On dit que 25 000 hommes de troupes s'avancent aux environs de Paris pour être plus à portée de travailler au canal qu'on veut faire partant de la Bastille et allant tomber à la porte de la Conférence.

BALLEROY.

2 septembre.

J'ai trouvé à Versailles M. Bignon, qui m'a appris une nouvelle dont il est transporté : c'est que le Roi venoit de lui accorder pour son fils la survivance à la charge de son bibliothécaire dont est actuellement revêtu M. l'abbé Bignon. Ils regardent cela comme un fort bon morceau. Ils en font d'autant plus de cas qu'il est le quatrième de son nom qui le possède.

BALLEROY.

3 septembre 1722.

Le 27, le cardinal Dubois, en qualité de principal ministre, commença de travailler avec le Roi.

Il donna le jour de sa prestation de serment 10 000 livres aux officiers de la chambre du Roi.

Le 28, le feu prit dans la charpente de la croisée de l'église Notre-Dame, par l'imprudence des plombiers, qui y avoient laissé un réchaud de feu ; mais il n'y eut que deux poutres endommagées, et le 30 on chanta le *Te Deum* en action de grâces.

Il y eut dispute entre les musiciens de la chambre et ceux de la chapelle du Roi, qui prétendirent avoir également le droit de composer le motet du sacre de Sa Majesté ; mais les anciens exemples ont décidé en faveur de la chambre.

Le 25 du mois passé, le marquis de Tavanes, le premier gentilhomme de M. le Duc, perdit au pharaon 250 000 livres contre le marquis de Levis [1], et le marquis de Courtanvaux 16 000 contre M. de Mauconseil, officier aux gardes.

On vient de condamner au fouet et aux galères et à la corde trente-cinq cartouchiens.

5 septembre.

Le sacre se fera le 25 ou le 27 octobre. Le maréchal de Villeroy a acheté l'habit magnifique du connétable de Lesdiguières.

Le prince de Montauban épouse Mlle de Mesières,

1. Marais dit le vicomte de Tavanes et la comtesse de Livry. Le perdant venait d'épouser Mlle du Breuil avec 100 000 écus de dot. En examinant la chose, on constata que la dame avait d'abord perdu 500 000 écus et que son gain était si peu net qu'il fut réglé à 20 000 livres comptant, « qui est plus qu'il ne falloit, » ajoute Marais.

à qui sa mère donne 800 000 livres, quoiqu'elle ait trois filles et deux garçons [1].

M. Crozat marie son fils aîné à Mlle Gouffier et lui assure 125 000 livres de rente. Il a envoyé à la mariée pour 200 000 livres de pierreries, 50 000 pour la corbeille et 14 000 de rentes de douaire [2].

Le maréchal de Villeroy est arrivé à Lyon, aux acclamations du peuple.

L'Académie en corps a harangué M. le cardinal du Bois ; l'évêque de Soissons lui a fait un fort bon discours. Les beaux esprits ont fait un bon dîner.

On a taxé ceux qui ont acheté des terres. On a fait deux rôles, l'un des mississipiens, dont le cardinal du Bois s'est chargé, l'autre des gens de condition, qu'il a laissé au Régent.

Le sacre est retardé de quelques jours, à cause de la saison qui oblige de retarder les vendanges.

Le roi d'Espagne ayant demandé au Régent un peintre habile pour peindre la famille royale, Son Altesse a fait choix de M. Rave, de Montpellier, peintre ordinaire du Roi. On doit lui fournir 1000 écus pour son voyage et 10 000 livres de fixe par année, outre le prix de ses tableaux.

M. Coynart, conseiller honoraire de la Grand'-

1. Charles de Rohan, fils cadet du duc de Montbazon et prince de Guéménée, lieutenant général (1693-1766), marié le 13 septembre à Eléonore de Bethisy, fille du marquis de Mesières, lieutenant général, et d'Éléonore d'Ogletorp.

2. Fille du marquis de Boissy et de Mlle de Luynes, « boiteuse ». M. Crozat était colonel et estimé dans l'armée. Sa sœur avait épousé le comte d'Évreux.

Chambre, est mort en sa terre de la Garenne, près de Meulan. Il avoit été du voyage de Constantinople avec MM. Hollier et Nointel en 1669. Ils tirèrent ensemble des certificats de la croyance des grecs schismatiques avec l'Église catholique et sur la réalité dans l'Eucharistie.

Le prince de Carignan vend à plusieurs particuliers le jardin de l'hôtel de Soissons, à raison de 35 livres la toise.

On a arrêté à Reims un homme qui s'étoit caché dans la chaire de l'église de Saint-Remy, dans le dessein de forcer le trésor pendant la nuit.

Le cardinal de Polignac, qui s'étoit retiré dans son abbaye d'Anchin pour se disposer à la prêtrise, vient de dire sa première messe.

18 septembre.

Le 10, le Roi alla marquer son camp pour le siège du fort de Montreuil auprès des étangs de Porchefontaine. Sa Majesté visita ensuite le parc d'artillerie, qui sera commandé par M. de Ressons. La moitié du régiment du Roi défendra le fort, qui sera commandé par M. d'Esclavelles, lieutenant-colonel, et attaqué par le chevalier de Pezé, mestre de camp du régiment. L'attaque commencera le 21.

Le fils de M. Crozat le riche a porté lui-même à Mlle de Bonnivet, sa future, la corbeille des accor-

dailles, pour marquer de son respect et de sa soumission pour elle.

Le visa et la taxe des immeubles sont entièrement finis; les sommes au-dessus de 100 000 livres ne seront pas taxées.

La comédie du *Nouveau Monde* fut jouée pour la première fois le 11; c'est un problème que le nom de l'auteur, mais ce n'en est pas un que la réussite de l'ouvrage. Tous les personnages ont été bien reçus, à la réserve de la Raisin [1], que personne n'a reconnue.

Le Père Daniel est tombé en apoplexie [2].

Le duc de Noailles a permission d'aller où il voudra à 50 lieues de Paris.

Paris est pis qu'un bois : c'est un coupe-gorge; on ne parle que de meurtres, d'assassinats; les filets de Saint-Cloud sont remplis de corps quand on les retire; on vole, on jette à l'eau. Je n'ai pas la mine d'un portefeuille, et tout le monde me conseille de rentrer de bonne heure.

21 septembre.

Le sacre est avancé de quelques jours, et le départ de Sa Majesté fixé au 15 du mois prochain; elle viendra ce jour-là coucher aux Tuileries et continuera le voyage à Dommartin, où elle ira cou-

1. Paroles de l'abbé Pellerin, musique de Quinault.
2. Le savant jésuite ne mourut que le 23 juin 1728.

cher, puis à Nanteuil-le-Haudoin. Après le sacre, Sa Majesté ira faire la Saint-Hubert à Chantilly, où M. le Duc a donné des ordres pour une fête magnifique. Il a été enfin décidé, le 16, que le Roi passeroit l'hiver à Paris.

M. l'évêque de Fréjus, ces jours derniers, en voulant fermer la portière du carrosse du Roi, qui s'étoit ouverte, se prit le doigt et se trouva mal. Le Roi eut peur de cet accident et sauta à terre, mais heureusement Sa Majesté ne se fit aucun mal.

Le duc de Richelieu a acheté le gouvernement de Cognac de M. le comte de Riom. Le gain considérable qu'il a fait au jeu depuis quelques mois a été employé à lui en payer une somme comptant.

L'investissement du fort de Montreuil se fit le 19; le 20, on fit l'ouverture de la tranchée; les gardes du corps et les mousquetaires y portèrent les fascines; les bombes sont de carton, chargées de sable et pesant 6 livres. Le Roi a accordé une pension de 6000 livres à la marquise de Deffant [1]. Gripesoleil, couvreur du Roi, qui retira dernièrement le comte de Charolais du canal de Versailles, où ce prince étoit tombé, a eu 40 louis d'or de récompense et une pension de 50 écus.

Le marquis de Nesle entre depuis quelques jours dans le carrosse du Roi. On assure que les cent gentilshommes du bec à corbin ne se trouveront pas au

1. Grâce aux intrigues de M. d'Avernes; elle était alors la maîtresse de Fargis.

sacre du Roi, non plus que la noblesse de la province de Champagne, qui a été dispensée d'y venir.

Lundi dernier, Mme Lunati gagna 700 louis au lansquenet chez M. le Duc.

Les comédiens françois ont reçu la tragédie de *Mitétis* de M. Danchet et la comédie du *Sot toujours sot*, dont l'abbé de Bruis, connu par celle du *Grondeur*, est auteur.

On dit que celle du *Nouveau Monde* n'est pas de M. Fusilier, et que c'est un jeune homme de Bordeaux qui l'a faite. Quoi qu'il en soit, elle est une grande réussite. L'auteur en est peut-être redevable au jeune Dangeville, qui joue le rôle de l'Amour avec toutes les grâces imaginables.

On mande de Londres qu'un jeune Bordelois qu'on dit fils d'un avocat a fait une épitaphe pour le feu duc de Malboroug, qui a gagné le prix de 500 livres, etc., proposé par sa veuve.

28 septembre.

Le Pape a accordé au Roi un *indult ad vitam* pour nommer à l'archevêché de Besançon et aux bénéfices consistoriaux de la Franche-Comté et de la Flandre.

Deux seigneurs de la cour, s'étant rencontrés dans un mauvais chemin du côté de Fontainebleau, ont mis pied à terre pour vider le procès de leurs cochers, qui en étoient sur le pas; mais des paysans specta-

teurs les ont séparés. Ils ne se sont que légèrement blessés avec leurs couteaux de chasse.

On assure que le Roi dorénavant ne donnera plus aucun bénéfice aux appelants.

Le Roi a donné 10 000 livres à son régiment. M. Serin, des galeries du Louvre, est allé à Chantilly dessiner les décorations de la fête que M. le Duc donnera au Roi à la Toussaint.

Un pompier de Nuremberg est arrivé ici pour faire un défi à M. Dupérier, intendant des pompes de Paris. Ils doivent combattre devant le Roi à coups de pompes; cet Allemand a déjà crevé l'œil à plus de vingt fameux pompiers.

M. Descartes perdit dernièrement à Versailles 600 livres au jeu.

5 octobre 1722.

Le 30, le fort de Montreuil se rendit aux troupes du Roi; après une capitulation honorable, les troupes sortirent par la brèche avec deux pièces de canon, un mortier et deux chariots pour les blessés. M. d'Esclavelles a eu le cordon rouge et 4000 livres de pension. Le départ pour le sacre est remis au 18.

Caperon, l'arracheur de dents, en voulant désosser les gencives de la première présidente Le Camus, lui a coupé deux artères; elle est en très grand danger [1].

1. Charlotte Beaugier, d'une famille noble de Châlons-sur-Marne, fille de M. de Voise et d'Hélène de Laistre, mariée le 14 mai 1714,

Le sieur Dubreuil est entré chez le cardinal du Bois comme premier commis.

Le roi de Danemark a envoyé au cardinal du Bois un attelage de chevaux.

Le Roi a fait faire par le sieur de Saint-Germain, fameux orfèvre, un soleil d'or du poids de 100 marcs pour l'église métropolitaine de Reims.

M. de La Jardille, huissier de l'antichambre du Roi, a vendu sa charge 25 000 livres; elle rapporte 1500 livres et bouche en cour pendant six mois.

M. le Duc a fait venir des sangliers à Chantilly pour donner au Roi le plaisir de la chasse aux toiles; il y aura aussi chasse au loup.

Le bruit court que le cardinal de Tavanes est mort[1].

9 octobre.

Le Roi donna double paye aux troupes de sa maison pendant le voyage à Reims.

Plusieurs maîtres des requêtes sont partis pour aller examiner les procès des prisonniers qui sont dans les prisons des villes où Sa Majesté passera en allant à Reims; ils ont ordre de donner liberté à tous ceux qui n'y sont retenus que pour des affaires civiles et à ne faire aucune grâce aux voleurs ni aux déserteurs.

morte le 2 octobre. Il se remaria dès le 22 décembre à Marie-Anne Le Maître, à laquelle on avait pensé pour M. de Boissy, fille de François, successeur de Persac et de Marie Boucher.

1. Il ne mourut que le 10 mars 1759, à Rouen.

La présidente Le Camus est morte à vingt-sept ans. Elle se nommoit Madeleine-Charlotte Baugier; elle étoit fille unique d'un fermier général de ce nom, mais d'une ancienne famille noble de Châlons. Son mari perd par sa mort près de 50 000 livres de rentes.

Le nonce a enfin obtenu après bien des instances la permission de mettre au-dessus de sa porte : *Hôtel du Nonce du pape.* Les imprimeurs et graveurs d'estampes satiriques sortirent le 2 de la Bastille.

Le sieur Rousseau, poète, qui est présentement à Bruxelles, fait imprimer un nouveau volume de poésie dont on dit beaucoup de bien [1].

On dit que Mme de Chelles et Mlle de Charolais veulent absolument aller à Reims.

12 octobre.

La maison de Rohan-Guéménée vient de prendre la livrée de Rohan-Soubise.

M. de La Faye, secrétaire du cabinet, a fait le prologue de la fête pastorale que M. le Duc donne au roi à Chantilly.

Le comte de Toulouse va passer le temps du sacre à sa terre de la Rivière.

1. Jean-Baptiste Rousseau avait dû quitter la France depuis plusieurs années après une condamnation judiciaire. C'est cette année même qu'il rencontra Voltaire à Bruxelles.

Un nommé Mailleboy, fils d'un perruquier au coin du quai Neuf, s'est sauvé et a fait perdre près d'un million à des particuliers qui avoient emprunté sur des liquidations.

Un banquier de la rue des Prouvaires s'éclipsa mardi; on dit sa banqueroute de 900 000 livres.

Le 4, on arrêta dans sa maison rue de Cléry M. Chantreau, le jeune avocat au conseil, qui prêtoit aussi sur gages.

16 octobre.

Le cardinal du Bois a accepté la place qui lui a été offerte par l'Académie.

La fête que M. le Régent doit donner au Roi dans son château de Villers-Cotterets sera plus magnifique qu'aucune de celles dont on a entendu parler. M. de Francine, directeur de l'Opéra, en est l'auteur. Il y aura une foire de bijoux dont les actrices de l'Opéra seront les marchandes, mais pour les donner et non pour les vendre; tous les assistants, passant en troupes, y seront régalés; on y a déjà fait porter 62 000 bouteilles de vin et des viandes grosses et fines à proportion.

M. Foscarini, l'un des ambassadeurs extraordinaires de Venise que le Roi fit chevalier de l'Ordre pourlui donner le droit de porter à Venise la *Stella d'or*, est le quatrième de sa famille à qui les rois de France ont fait cet honneur; outre lequel Henri IV

donna à son bisaïeul la permission d'écarteler la France plein dans ses armes, parce qu'il fut le premier ambassadeur qui le reconnut pour roi dans le temps que la couronne lui étoit encore disputée par les ligueurs.

Le Roi ne fera pas le voyage de Corbeny[1]. Il y a ordre d'apporter les reliques de saint Marcoul à Reims.

On a commencé, le 17, à envoyer des garnisons chez les taxés non encore soumis.

Le roi, le jour du sacre, fera jeter au peuple 250 médailles d'or et 5000 d'argent.

Le cardinal du Bois a pris auprès de lui l'abbé Houteville, auteur de la *Religion par les faits*.

26 octobre.

Le 20 et le 21, on brûla à la Banque les registres nommés les grands livres et tous les extraits des notaires qui ont servi à la liquidation.

Les comédiens italiens ont représenté une nouvelle comédie : *Arlequin, capitaine au camp de Porchefontaine*. C'est une compilation de deux ou trois scènes de l'ancien théâtre italien, et la scène auroit pu se placer sur le Pont-Neuf encore mieux que près des avenues de Versailles.

1. Bourg à 5 lieues de Reims, où les rois après le sacre allaient toucher les malades des écrouelles. On avait apporté pour Louis XIV à Reims les reliques du patron de ce célèbre prieuré. (Voir notre notice sur ce prieuré, in-8; Paris, Champion, 1878.)

M. Besoigne [1], docteur en Sorbonne, a reçu ordre de la cour de ne pas prendre la qualité de coadjuteur du collège du Plessis et d'en faire les fonctions.

5 novembre.

Le 27, vers les quatre heures après midi, le Roi se rendit à l'église de Reims, et, après avoir entendu vêpres, il fut reçu grand maître de l'ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté ayant quitté son manteau de novice, qui fut donné au cardinal de Rohan, l'archevêque de Reims lui mit au cou le cordon bleu. M. de Breteuil, prévôt de l'ordre, lui attacha le manteau, et le même archevêque lui passa au col le grand collier, que M. Crozat, grand trésorier de l'ordre, lui présenta. Le Roi signa ensuite le serment de l'ordre et la profession de foi. Le duc de Chartres et le comte de Charolais, qui avoient été faits chevaliers de l'ordre de Saint-Michel une heure auparavant par le duc d'Orléans, restèrent au bas du chœur en habit de novice; les ducs d'Orléans et de Bourbon, leurs parrains, les amenèrent au trône du Roi, qui leur donna le collier et le cordon après qu'ils eurent signé le serment et la profession de foi.

Le jour où le Roi alla en cavalcade à Saint-Remy, ce fut le sous-prieur qui complimenta Sa Majesté, le

1. Jérôme Besoigne (1686-1763), ardent appelant et savant théologien.

prieur, comme appelant, ayant reçu ordre de se retirer, ainsi que le prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise et le grand maître du collège de Reims.

Le roi a gracié 6000 criminels. Il y a eu à Dijon un incendie de vingt maisons, causé par une femme ivre. On travaille en ce moment dans la même ville à faire une place magnifique pour y élever la statue équestre de Louis XIV.

On parle de construire à Versailles un théâtre de comédie française et italienne pour désennuyer ceux qui sont obligés de rester à la cour pour leurs affaires.

On parle aussi d'un projet pour joindre le Grand et le Petit Montreuil à Versailles pour en faire une ville.

14 novembre.

Le Roi est retourné hier à Versailles. L'opéra de *Persée* lui a fait grand plaisir ; les machines en sont belles. On dit que les fêtes de Chantilly ont été plus magnifiques que celles de Villers-Cotterets, mais n'ont pas été si galantes.

19 novembre.

On a congédié Mme d'Averne. M. le duc d'Orléans a dit qu'il n'avoit aucun sujet de s'en plaindre, qu'il lui feroit plaisir dans toutes les occasions, mais qu'il ne convenoit plus de donner au Roi à son âge l'exemple d'avoir une maîtresse déclarée. Mlle de

Belle, fille de l'Opéra, qui a la bonne grâce du comte de Charolais, ne reviendra plus ici non plus. Depuis le retour, le duc d'Orléans a toujours mangé avec sa femme [1]. DE MALTOT.

20 novembre.

Le 13 et le 14, M. l'abbé Bignon présida aux rentrées publiques des Académies des inscriptions et des sciences. Dans la première, M. l'abbé Boulart, qui prend la qualité de poète des Bourbons, récita une ode latine sur le sacre du Roi. M. Delamarre fit la lecture d'une dissertation sur les premiers siècles de l'histoire romaine, dont il prouva l'incertitude. Dans celle des sciences, M. de Fontenelle fit l'éloge de feu M. d'Argenson, garde des sceaux, et, après avoir établi les grandes qualités qui forment les grands magistrats, il proposa ce grand homme comme le modèle le plus accompli, et sans oublier sa haute naissance, qu'il prouva avec sagesse et vérité; il employa dans tous ses discours tant d'éloquence que ce morceau passera à la postérité comme un des plus parfaits qui aient passé en notre langue. On lut ensuite un discours de M. Le Bon, horloger de l'Académie, sur une nouvelle pendule qui marquera le mouvement apparent du soleil et le mou-

1. Une grave conversation de Saint-Simon avec le Régent paraît avoir décidé cette rupture officielle. Marais assure cependant que l'année suivante la dame soupa encore quelquefois avec le Régent.

vement moyen, et un mémoire de M. Jussieu sur les plantes peintes dans les marges d'un livre de prières qui servait à Anne de Bretagne.

On doit livrer cette semaine la Banque royale à M. l'abbé Bignon, pour en faire la bibliothèque du Roi.

Tous les chevaliers de Malte ont reçu ordre de se tenir prêts pour la défense de l'île, où les Turcs sont revenus.

L'affaire de la taille proportionnelle n'aura pas lieu.

Un arrêt va ordonner la vente des biens des mississipiens non soumis pour leurs taxes.

Le libraire Cavelier livrera à la fin du mois au public l'*Histoire générale d'Espagne* commencée par M. Dupuis, continuée par M. de Bellegarde, en 5 volumes, dédiée au cardinal Dubois.

Madame se porte mieux.

M. Le Blanc, ministre de la guerre, a été soulagé de sa goutte par la pommade du sieur Percheron.

M. et Mme du Maine sont enfin venus demeurer à Paris.

25 novembre.

Le duc d'Orléans a commencé les remèdes pour ses yeux; mais, comme les médecins y veulent toujours mettre du leur, on craint que les remèdes ne

réussissent pas. On tient actuellement les conseils dans son cabinet.

On dit que la duchesse du Maine veut faire une académie de femmes illustres; que la marquise de Lambert en sera directrice; Mme Dacier et Mme d'Estrades seront académiciennes, Mmes de Locmaria et de Sérent, élèves.

27 novembre.

Les Pères Jésuites du collège Louis-le-Grand présentèrent le 22 au Roi deux petits poèmes héroïques en vers latins qu'ils ont composés pour célébrer le sacre.

Le premier symbole est : *Calix sacris inserviens;* c'est une médaille représentant un autel sur lequel on voit un calice découvert avec un saint Jean baptisant Notre-Seigneur et cette légende : *Tantus in cuncto crescit honor.*

Le second, *Ensis regius;* c'est un médaillon d'où sort une main tenant une épée : *Hostis quisquis paveat.*

Le troisième, *Regalis trabea;* le manteau royal est dans un champ d'azur avec ces paroles : *Panditur omnibus.*

Le quatrième, *Regius annulus;* la médaille représente une table couverte d'un tapis fleurdelisé sous un dais, et au milieu l'anneau du Roi avec ces mots : *Amorem spondet et fidem.*

Le cinquième, *Sceptrum et equitatis symbolum;* c'est le sceptre et la main de justice avec : *Felix concordia.*

Le sixième, *Corona regia;* la couronne royale sur un tapis fleurdelisé et ces mots : *Plus decoris gestamen habet.*

Le septième, *Regale solium;* trône surmonté d'un pavillon royal avec ces mots : *Quam multa oracula fundet.*

Le principal du collège des trésoriers a reçu une lettre de cachet l'excluant de la licence pour avoir rappelé dans un discours les sentiments d'Edmond Richer [1], qui, du temps du cardinal de Richelieu, soutenoit les opinions de Jansénius.

Le Roi a donné à M. de Brégy, frère de Mme d'Averne, la charge d'écuyer ordinaire.

Le chevalier de Bavière a demandé à aller avec son régiment au secours de Malte; mais le duc d'Orléans lui a assuré que le Roi n'y envoyoit pas de troupes.

L'évêque de Nantes, premier aumônier du duc d'Orléans, a fait la cérémonie du baptême de Mlle de Beaujolais, tenue, au nom du roi et de la reine d'Espagne, par le duc et la duchesse d'Orléans, qui l'ont nommée Philippe-Élisabeth.

On assure qu'avec l'an prochain s'ouvrira la

1. Richer, né à Chaource en 1559, mort à Paris en 1650; théogien janséniste, syndic de l'Université; se fit surtout connaître par son ardeur contre les Jésuites.

banque de cent millions, dont les billets seront reçus ou refusés librement.

La caisse des taxes a déjà reçu sept millions des taxés insoumis.

Le 24, à quatre heures du matin, la diligence de Lyon fut arrêtée par six hommes masqués en sortant de Villeneuve; le premier postillon, qui voulut résister, fut tué, et le cocher dangereusement blessé. Les huit personnes du carrosse et le magasin furent fouillés.

4 décembre.

Les comédiens italiens représentèrent le 28 une pièce française, *le Lutin amoureux;* il n'y eut qu'une voix pour la déclarer exécrable [1].

M. de La Péronnie [2] partit le 24 pour aller opérer le duc de Lorraine.

M. de Formont, de l'Académie des inscriptions, a traduit un des manuscrits trouvés l'an dernier enterrés dans un château sur la mer Caspienne et dont le czar avoit envoyé une copie à l'abbé Bignon pour le faire déchiffrer. M. de Formont a trouvé que c'étoit écrit en ancien langage du Thibet et qu'il contient le panégyrique d'un ancien prêtre du pays et un petit traité de l'immortalité de l'âme.

1. L'auteur en demeura inconnu.
2. François Gigot de La Peyronnie (1678-1747), premier chirurgien du Roi, l'un des praticiens les plus célèbres du temps.

7 décembre 1722.

Le jour de sa réception à l'Académie, le cardinal du Bois fit un discours de remerciements avec une éloquence digne de son rang, et M. de Fontenelle, directeur, y répondit avec l'approbation générale.

Le conseil de conscience permit, le 30, au libraire Coignard de mettre en vente le poème de la *Grâce* [1], imprimé depuis deux ans et qui avoit été arrêté par le chancelier Daguesseau.

M. de Réaumur vient de publier un petit traité dans lequel il enseigne l'art de convertir le fer en acier et de faire des ouvrages en fer fondu aussi bien qu'en fer forgé.

Le trésor de l'abbaye de Saint-Lucien, diocèse d'Amiens, a été volé par une troupe de bandits qui, après y avoir volé pour 22 000 livres d'argenterie, y ont mis le feu.

Le jour où Mlle de Beaujolais prit congé de Madame, elle la fit mettre sur son lit et, après l'avoir embrassée, les larmes aux yeux, elle lui mit au bras son portrait enrichi de diamants, en lui recommandant de le garder en se souvenant d'elle.

M. du Verney, du Jardin royal, a été nommé pour donner au Roi des leçons d'anatomie; il va commencer [2].

1. De Louis Racine.
2. Joseph Guichard Duverney (1648-1730), l'un des plus savants anatomistes de son temps.

11 décembre.

Le 4, Madame reçut ses sacrements à Saint-Cloud et mourut le 8. Le sieur Le Blanc, grand audiencier, a offert de payer 7 000 000 pour sa taxe, et on croit qu'il sortira incessamment de la Bastille.

Un fanatique prétendu possesseur de la baguette a offert moyennant récompense de trouver l'argent caché par les mississipiens.

Il paraît un livre, *les Journées amoureuses*, dédié au Roi, par Mme de Gomez. Ce livre réussit.

12 décembre.

Madame est morte avec une constance chrétienne; on ne l'a point ouverte. Le duc d'Orléans est fort affligé [1].

Le prince de Chalais épouse Mme de Cany, qui a trente-sept ans, 30 000 livres de rentes et quatre enfants [2].

Le Roi portera quatre mois et demi le deuil de Madame, qui étoit sa belle-bisaïeule.

1. Charlotte-Élisabeth de Bavière, si connue par sa curieuse correspondance, mère du Régent; revenue malade du sacre, elle montra la plus rare constance.

2. Marie-Françoise, fille du duc de Mortemart et d'Anne Colbert, veuve de Michel Chamillart, marquis de Cany depuis 1716, épousa, le 1er décembre, Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, capitaine des gardes wallonnes en Espagne; le duc de Charost avait voulu l'épouser.

12 décembre, au Bec.

J'ai reçu, mon cher marquis, avec grand plaisir la preuve de votre convalescence dans les lignes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de votre main. Ce commencement me fait espérer qu'elle se perfectionnera assez pour pouvoir vous embrasser ici. Feu M. d'Armagnac avoit eu le même accident que vous et est depuis vingt ans en bonne santé. Il faut pourtant le regarder comme un ennemi domestique qu'il n'est jamais permis de mépriser et qui exige une attention perpétuelle. Regardez-le aussi comme un avertissement pressant de la miséricorde de Dieu et une grâce de distinction qu'il n'accorde pas à tout le monde. Profitez-en dans ses intentions pour vous tourner entièrement vers lui. Voilà ce que mon ancien et sincère attachement pour vous et ma situation moderne me permettent de vous écrire. N'attendez rien de mes exemples; je ne suis capable que d'en donner de mauvais. Nous n'avons tous qu'un seul exemple bien sûr à suivre : c'est Jésus-Christ. Il n'est venu en ce monde que pour le donner, et nous ne sommes que pour le suivre. Il y a longtemps que vous avez commencé; je ne doute pas que la reconnaissance que vous lui devez ne renouvelle votre ardeur. Je recommanderai votre santé aux prières de nos plus saints religieux. Ayez soin, je vous prie, de m'en mander de temps en

temps des nouvelles. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Mes respects à Mme de La Cour. Je ne doute pas que le petit prédicant ne lui donne envie de rire, et ne lui conseille pas de s'en contraindre. Mais, puisque je me suis mis en métier sur la fin de mes jours, à qui m'adresserai-je, si ce n'est à mes meilleurs amis pour montrer des échantillons de ma besogne. Pardonnez l'un et l'autre au garçon de boutique son impertinence et sa vanité.

DUC DE BRANCAS.

14 décembre.

Madame a fait un testament par lequel elle souhaite que son fils supprime la pompe de ses funérailles; on exécute ses intentions.

Comme les marchands de Paris avoient augmenté les draps noirs de près d'une pistole par aune et que les marchands d'étoffe de soie pour le deuil suivoient ces exemples, M. le lieutenant général de police envoya chez eux, le 8, les commissaires des quartiers pour prendre un état des marchandises en magasin, et, le 10, il fit afficher à leurs portes le prix des draps fins à 29 livres l'aune, celui de la seconde sorte à 24, le drap de Bercy à 14, et celui du Raz de Saint-Maur à 14,5ˢ.

Depuis quelques jours, on a mis en vente par souscription l'*Histoire de Paris* des PP. Félibien

et Lobineau. On dit que M. Le Camus, premier président des aides, va se remarier avec Mlle de La Vieuville, qui a 600 000 livres de dot.

19 décembre.

Les spectacles recommencèrent jeudi dernier.

On dit que, dans l'entrevue que Madame a eue à Reims avec sa fille de Lorraine, elle lui a remis une petite valise remplie de bijoux et un petit service d'or qu'on n'a pas trouvé à Saint-Cloud.

Lorsque le cardinal du Bois vint voir l'expérience de l'Allemand, Son Eminence alla descendre à l'église des Invalides, où elle fut reçue avec tous les honneurs militaires. On mit ensuite le feu à la baraque, qui, jetant une grande flamme, fut éteint par l'étranger au signal donné par M. Le Blanc, ministre de la guerre. Un caveau que l'on avoit aussi enflammé fut pareillement éteint. Cependant, quoiqu'on avoue que ce soit un beau secret, on estime que les pompes hollandoises du sieur Despérier sont plus utiles, puisque ce secret n'éteint que les flammes. Le cardinal alla ensuite à l'Académie françoise, où il donna sa voix à l'abbé d'Houteville, ce qui détermina les académiciens en faveur de cet abbé.

La ferme du contrôle des actes a été adjugée 12 000 000 et demi.

On dit qu'en avril le Pont-Neuf sera libre et toutes les boutiques supprimées.

20 décembre.

Le 15, le cardinal du Bois fut élu à l'Académie des sciences. Le fameux boulanger de la rue de la Fromagerie a été condamné à 1000 écus d'amende, sa boutique murée, pour avoir débité du pain à faux poids, quoiqu'il le vende 6 sous la livre.

La princesse de Conti doit faire, le 24, appel à son époux.

M. de Riencourt, avocat, publie deux dissertations très intéressantes sur le culte rendu à Antonin, favori d'Adrien, et sur celui rendu à Comus [1]. Les comédiens italiens préparent *Arlequin au banquet des sept sages* [2], en cinq actes de dix-huit minutes chacun, sans qu'on puisse en rien retrancher. Les beautés que la pièce renferme sont de la nature des piastres, dont on ne considère que le poids, sans s'embarrasser de l'empreinte.

23 décembre 1722.

Il y a eu un différend à l'enterrement de Madame entre Mlle de Charolais, qui menoit le deuil, et la duchesse d'Humières. C'étoit pour que cette dernière fût à côté ou derrière la princesse pendant que l'on

1. Charles de Riencourt, dont le père publia de bons travaux sur l'*Histoire de France*, reçu en 1717 à l'Académie des Inscriptions; ses études n'ont pas été imprimées.
2. Par M. de l'Isle. N'a pas été imprimé.

descendoit le corps dans la cave. M. le Duc et M. le comte de Charolais ont pris la chose très haut, et Mme d'Humières a été obligée de faire des excuses[1].

On parle fortement d'ôter tous les brevets de colonels et d'autres emplois qui ont été donnés depuis la Régence, aussi bien qu'une partie des pensions. On m'a assuré que le Roi reçut il y a quelques jours une lettre qu'il ne lut que le soir en se couchant et qu'il brûla dans le moment ; que M. le Régent, en ayant été informé, fut le lendemain lui demander s'il ne pouvoit pas être son confident dans cette affaire, qu'il affecta de croire en être une de galanterie ; à quoi Sa Majesté ne lui fit pas de réponse et le quitta, et que peu de temps après le cardinal en parla aussi au Roi, qui lui dit simplement en tirant un papier : « Voilà l'enveloppe, » qu'il jeta au feu aussitôt que lue. Je ne vous assure pas que tout cela soit vrai ; mais, bien que notre jeune maître soit le plus secret et le plus discret enfant qui ait jamais été, chacun cherche à le pénétrer, mais inutilement. Il y a plusieurs cabales, comme cela a toujours été dans le temps des minorités ; mais il n'est pas aisé de juger celle qui aura le dessus dans deux mois. Le retour du maréchal de Villeroy et celui du duc de Noailles, dont on ne doute pas dans

1. La duchesse prétendit mettre son carreau pour s'agenouiller au même rang que la princesse. Le maître des cérémonies lui donna raison. La princesse en écrivit une lettre très vive au Régent. Les excuses furent faites légèrement, dit Marais. Mais Mlle de Charolais s'en contenta.

ce temps-là, ne laisseront pas de faire quelque chose de considérable; du moins, j'en entends parler ainsi.

On parle d'une lettre que le maréchal a écrite à M. Dodard, dans laquelle il lui mande qu'il lui est revenu que Sa Majesté grossissoit trop et que cela venoit de ce qu'il la laissoit trop manger. Le Roi a grande envie de courir le cerf et auroit il y a quelque temps demandé un habit pour cela.

25 décembre.

Les gardes de feu Madame passent au service de la duchesse d'Orléans.

C'est M. de Massillon qui est nommé par le Roi pour faire l'oraison funèbre de cette princesse.

Le Roi a ordonné de meubler Marly.

On dit qu'on va travailler à la recherche de la noblesse.

L'opéra italien de Londres doit venir au mois d'août jouer au Palais-Royal les jours de relâche de l'Opéra. Les comédiens auront deux tiers des produits et M. de Francine un tiers.

MM. Geoffroy et de Réaumur ont découvert le secret de l'Allemand. Ce n'étoit pas une poudre comme le débite ce charlatan, mais un globe de fer-blanc rempli de poudre à canon et au bout duquel il met un saucisson qu'il fait passer à force dans un tonneau ordinaire rempli d'eau; il approche ce tonneau du lieu incendié, allume le saucisson et

pousse le tonneau dans le feu, qui, en crevant par l'effet de la poudre, éteint les flammes par l'explosion de l'air et remplit les parois de la maison enflammée d'une eau réduite en vapeur, mais pas suffisante pour éteindre le charbon, qui brûle encore.

26 décembre.

On porte le deuil fort régulièrement. Quelques courtisans ont été relancés parce qu'ils n'avoient pas de pleureuses.

Le Pape va mieux.

On ne craint plus les Turcs à Malte. Il y a cinq cents canons en batterie.

La duchesse d'Humières a été faire des excuses à Mlle de Charolais pour la dispute au convoi de Madame.

Le prince et la princesse de Conti ont reçu par lettre de cachet ordre de suspendre toute poursuite.

28 décembre.

Le duc de Gesvres fut installé le 22 à l'hôtel de ville comme gouverneur de Paris en survivance [1].

1. François-Bernard Potier, marquis, puis duc de Gesvres, fils du duc de Tresmes, marié à Émilie Mascranny, fille d'un maître des requêtes et nièce de Mme de Balleroy; ce mariage ne fut pas heureux, mais trop célèbre par le procès en impuissance intenté au duc, lequel se termina par le désistement de la plai-

Il donna au corps de ville un repas de 10 000 livres, distribua pendant sa marche 3000 livres en louis et autres espèces. Il fit couler quatre fontaines de vin sur la place de l'Hôtel-de-Ville et distribuer au peuple 200 livres.

On amena, le 24, un voleur de grand chemin, escorté de vingt archers. Il est parent de Bras-de-Fer, connu avant Cartouche par ses grands vols et assassinats. On le dit chef des voleurs de la diligence de Lyon.

Paris, 1er janvier 1723.

L'auteur de l'*Oracle de Delphes* a retiré sa pièce[1].

Le jour de Noël, Mlle Amonio quêta en robe de cour, suivie de trois laquais et d'une femme de chambre, dans l'église Saint-Eustache, où elle avoit rendu le pain bénit le matin, porté par douze pauvres qu'elle avoit fait habiller et auxquels elle avoit donné un écu chacun[2].

gnante, morte en 1717. Le dernier représentant mâle de cette maison, Louis-Joachim-Paris Potier, duc de Tresmes, périt en 1792, sans postérité. Les seuls descendants sont les représentants actuels des maisons de Saulx-Tavanes et de Broglie-Révei. Elle n'a rien de commun avec les familles Potier qui peuvent subsister aujourd'hui.

1. Comédie de Moncrif. Cette pièce fut jouée au moment où l'on s'occupait beaucoup des oracles, à cause du traité de Fontenelle. Moncrif la retira au bout de peu de jours, pour prévenir certaines mesures qu'il craignait à cause de quelques passages peu orthodoxes.

2. Son grand-père, taxé à 600 000 livres en 1716, était venu comme garçon apothicaire à la suite de Mazarin.

On vient de placer dans la même église une œuvre d'une menuiserie magnifique, don de M. le Garde des sceaux.

Le Roi a évoqué à son conseil l'affaire du prince et de la princesse de Conti, avec défense au Parlement d'en connoître.

La princesse des Ursins est morte à Rome, le 5 du mois passé, laissant à la princesse épouse du chevalier de Saint-Georges ses pierreries, qui montent au prix de 201 000 livres.

Le 24, un courrier apporte la nouvelle que, malgré ses répugnances, La Peyronie avoit fait avec succès l'opération du duc de Lorraine.

Le Roi a donné une pension de 50 000 livres à Mlle de Charolais.

4 janvier.

On a renouvelé la défense des jeux de hasard, où beaucoup d'officiers perdoient des sommes considérables.

M. Belle [1], peintre de l'Académie, a eu l'honneur de peindre le Roi, dont le portrait servira aux tapisseries des Gobelins pour l'histoire du sacre.

Le sieur Germain, le plus habile orfèvre de Paris [2], qui a fait le magnifique soleil offert par le

1. Alexis Simon la Belle, élève de Troy (1674-1734).
2. Thomas Germain (1673-1748), fils d'un célèbre ciseleur, lui-même architecte, sculpteur et orfèvre, avait étudié en Italie.

Roi à l'église de Reims, a fait voir à Sa Majesté un plateau de soixante pièces d'argenterie qu'il a fait pour le roi de Portugal et qui a fait l'admiration de toute la cour.

La comédie du *Nouveau-Monde* va être imprimée. On a reconnu par l'écriture qu'elle étoit de M. Fuzelier, quoiqu'il l'ait nié dans le *Mercure* de novembre [1].

On dit que le Roi va faire des capitaines généraux qui auroient rang après les maréchaux.

Les Jésuites ont fait signifier à l'université de Reims leurs lettres d'union [2].

M. Fulques d'Oraison [3] épousa il y a quelques jours la fille de M. Robin, premier commis du cardinal Dubois.

On affiche la vente des biens immeubles de Mme Chaumont et de M. Vincent Leblanc, grand audiencier, pour parvenir au payement de leurs taxes [4].

1. Nous avons déjà dit qu'elle était de Pellegrin et de Quinault.

2. Les Jésuites, établis à Reims sous Henri IV, malgré une vive et constante opposition du conseil de ville, avaient entamé contre l'Université un procès en 1617; ils le renouvelèrent en 1722, mais n'eurent pas plus de succès.

3. D'une famille noble du Comtat, pour laquelle le marquisat d'Oraison fut érigé à nouveau en 1719; son dernier représentant est mort en 1876, général de division, à Paris.

4. Le Blanc avait été taxé à 7 millions, qu'il dut payer avant d'être mis en liberté, le 15 janvier 1723. Mme Chaumont était une célèbre agioteuse; on vendit alors sa seigneurie d'Ivry et l'hôtel Pomponne sur la place des Victoires, qu'elle louait 40 000 livres à la Compagnie des Indes.

8 janvier.

Le jour de l'an, le cardinal Dubois donna au Roi un écureuil et une cage qui revient à 10 000 écus.

Deux poètes françois viennent d'entrer dans l'état ecclésiastique : Rousseau a pris les quatre mineurs à Malines, Gacon le petit collet à Paris, ce dernier pour y jouir du prieuré qui lui a été résigné [1].

On dit que le cardinal Dubois achète au prince de Carignan l'hôtel de Soissons, pour y établir un collège.

On a appris des derniers arrivés de la Louisiane que la mine d'argent qu'on y a découverte rapporte.

On vend par affiche la maison du sieur de Saint-Edme, qui tenoit jadis le jeu des danseurs de corde.

15 janvier.

Le 4, on prit le chapeau du Roi dans le cabinet, et on le remplaça par un vieux plein de trous.

Le 8, le cardinal Dubois fut élu membre honoraire et surnuméraire de l'Académie des inscriptions.

18 janvier.

Les médecins ont conseillé au Roi de moins monter à cheval, parce que cet exercice trop fréquent pourrait lui gâter la taille.

1. François Gacon (1667-1725), poète satirique qui n'est que trop connu par ses œuvres; il attaqua les écrivains les plus considérables et recueillit, outre un légitime mépris, quelques mois de prison et des coups de bâton.

Le 19, les comédiens français représentèrent pour la première fois une tragi-comédie tirée de don Quichotte, *Basile et Quitterie*, autrement les noces de Gamache. La curiosité des spectateurs, qui étoient en trop grand nombre, ne leur permit pas de goûter cette pièce jusqu'à la fin. Elle est en trois actes, précédés d'un prologue que l'on doute être du même auteur [1].

On regrette fort que le théâtre va perdre le sieur Baron [2] et Mlles Duclos [3] et Quinault l'aînée, qui ont l'intention de se retirer à Pâques.

Le bruit court que le gouvernement de Mlle de Chartres va être ôté à Mme de Chiverny et donné à Mme de Conflans.

22 janvier 1723.

On a découvert dans le Maine une mine d'argent; une compagnie offre une somme considérable au Roi pour en avoir l'abandon.

M. de Canillac est autorisé à s'approcher jusqu'à cinq lieues de Paris et de Versailles.

Les comédiens italiens représentèrent le 15 pour

1. Gauthier, auteur très peu connu.

2. Michel Baron, dont le père et la mère étaient comédiens; l'un des meilleurs artistes du temps; il avait quitté le théâtre en 1691 et y reparut avec succès en 1720; mort en 1729.

3. Marie Anne de Châteauneuf, dite Duclos, joua les premiers rôles pendant quarante ans à la Comédie-Française; son aïeul, acteur de l'hôtel de Bourgogne, se nommait Duclos. Elle vivait séparée de son mari, le comédien du Chemin.

la première fois la comédie d'*Arlequin au banquet des sept sages* de M. de Lisle; la première eut moins de succès que les *Noces de Gamache;* mais les corrections faites par les auteurs de ces deux pièces commencent à ramener les spectateurs.

Le marquis d'Ambres, qui a perdu au jeu jusqu'à ses meubles, commence à se remettre sur pied; on assure qu'il a gagné depuis peu 2000 louis [1].

25 janvier.

Les troupes vont enfin être payées de tout ce qui leur est dû pour les années 1720 et 1721, en quatre termes d'un mois chacun.

On a découvert une nouvelle compagnie de cartouchiens qui rôde autour de Paris. Le 18, on en arrêta un dans la rue des Deux-Boules, qui, s'étant trompé dans sa façon de demander l'aumône, tira trois louis pour apaiser l'exempt à qui il s'étoit adressé sans le connaître. Il fut arrêté, et on trouva sur lui 179 louis.

29 janvier.

Le duc de Lorraine, complètement rétabli, a fait présent à M. de La Peyronie de 25000 livres, plus

1. Hector de Gelas, marquis d'Ambres et de Vignolles, brigadier des armées après les plus brillants services, lieutenant général dans la Haute Guyenne, marié en 1719 à Mlle de Mesmes, fille du comte d'Avaux.

quelques diamants évalués à pareille somme. La ville de Nancy, voulant donner à son prince des preuves de son attachement, a fait frapper cent médailles dont elle l'a gratifié : d'un côté on voit le portrait du duc et de l'autre les armes de M. de La Peyronie avec ces mots : *Ad restitutam sanitatem*, etc.

Le poète Rousseau est passé à Londres de Bruxelles chez lord Cadogan, qui l'a invité en lui offrant l'argent nécessaire pour l'impression d'un troisième volume qu'il veut mettre au jour. On le dit mêlé de diverses satires très vives contre plusieurs seigneurs.

Le cardinal Dubois a défendu au nom du Roi aucune réquisition au sujet de la dénonciation faite de l'écrit du cardinal de Bissy [1].

La recette des cinq grosses fermes est pour 1722 de 72 millions. On a dépêché plusieurs courriers au chancelier Daguesseau ; on ne sait encore pourquoi.

Le Roi avoit dit à M. de Fontanieu, garde des meubles de la couronne, qu'il ne vouloit plus qu'il y eût deux lits dans sa chambre. Mais il a dit depuis qu'il fît tout à l'ordinaire, de sorte que le duc de Charost y couchera toujours.

Le duc d'Orléans est allé à Port-Royal pour tâcher d'accommoder le prince et la princesse de Conti.

Il y a deux tableaux volés dans le cabinet du duc

1. Le cardinal venait de publier une *Lettre pastorale sur la Constitution*, très libre contre les parlements. Une dénonciation parvint aussitôt au procureur général.

d'Orléans au Palais-Royal, sur quoi Son Altesse a fait défense de laisser entrer certains particuliers que l'on soupçonnoit.

Mme la duchesse d'Orléans a cédé Bagnolet à M. le duc de Chartres.

M. le Garde des sceaux a envoyé à MM. de l'Académie françoise pour leur dire que M. de Morville, son fils, se tiendroit honoré d'être de leur corps. Ainsi l'on est persuadé qu'il aura la place vacante par la mort de l'abbé de Dangeau préférablement à l'abbé d'Olivet, qui y avoit la meilleure part.

M. de La Billarderie aîné, lieutenant aux gardes du corps, épouse Mlle de Nesle la cadette, fille de condition de Picardie.

Le régiment que M. de Langeau achète pour ses fils coûte 70 000 livres; celui de M. de Fénelon, que l'on disoit vendu 40, l'est 80 000 livres.

On dit que le prince de Courtenay fera ses protestations à la majorité du Roi.

12 février.

La nuit du 2 au 3, le duc de Chartres pensa être brûlé dans son appartement de Versailles. Après que ce prince fut couché et ses domestiques retirés, quelque tison roula sur son parquet et y mit le feu, qui en brûla en peu de temps trois carrés. La fumée heureusement réveilla le prince, qui put appeler au secours.

On dit que le duc de Richelieu doit aller en ambassade extraordinaire en Portugal proposer le mariage du duc de Chartres avec l'Infante, et celui de Mlle de Chartres avec l'Infant.

Le Roi, qui se trouva mal dernièrement en entendant la messe et fut même quelque temps sans connaissance, se porte mieux [1].

Le jour du service de Madame à Saint-Denis, l'archevêque d'Albi avoit obtenu un ordre du Roi pour obliger le marquis de Dreux à aller prendre les prélats officiants et assistants dans leur salle et les mener à l'autel. Le marquis, incommodé, se retira pour quelque temps, de sorte que le prince envoya un de ses principaux officiers pour chercher l'archevêque pour commencer la messe, qui ne finit que vers cinq heures.

15 février 1723.

Les Pères Bénédictins de Saint-Germain des Prés vont donner par souscription un recueil complet de tous les historiens de France en vingt-deux volumes in-8°, qui se livreront deux par deux et ne coûteront aux souscripteurs que 8 livres chacun [2]. Le

1. Cet accident arriva le 7.

2. Colbert avait eu la première idée de ce magnifique recueil, que l'Institut continue de nos jours. Dom Bouquet (1685-1754) fut chargé de son exécution, et les deux premiers volumes, prêts en 1729, parurent en 1738. Dans l'intervalle, il avait été transféré de Saint-Germain des Prés à Laon. Daguesseau le fit revenir à Paris.

cardinal du Bois se fait peindre en ce moment par Rigaud [1].

Le Pape a envoyé un bref au duc d'Orléans au sujet de la mort de Madame et pour l'exhorter à continuer ses bons offices pour l'union dans l'Eglise de France.

Le Roi vient de faire trois ducs et pairs : MM. de Lévis, de Biron et La Vallière. On dit le prince de Talmont pénétré de douleur, parce qu'il y comptoit [2].

On écrit de Bayonne que la princesse d'Orléans, en entrant dans l'île des *Faisans*, y a pris le titre d'infante; que, le même jour 24, elle y avoit été reçue par le duc d'Ossuna; que tous les officiers du Roi qui l'accompagnoient lui ont baisé la main ; que le roi d'Espagne a fait présent de son portrait enrichi de diamants aux duchesses de Duras et de Fitz-James; d'une épée d'or garnie de diamants, valant 60 000 livres, au duc de Duras ; d'épées d'or au brigadier des gardes, à l'écuyer et aux six pages; d'un diamant à M. des Granges, à Mme de Saint-Germain, première femme de chambre.

Le 12, on arrêta chez le duc de Richelieu un faiseur de commissions et une femme qui emportoit dans son tablier pour 7 à 8000 livres de vaisselle d'argent.

1. Hyacinthe Rigaud (1659-1743).

2. Les Gontaut avaient été ducs de Biron; les Lévis avaient eu le duché de Ventadour et Mme de La Vallière celui de Vaujour.

20 février.

Le Régent a dit au Roi que depuis qu'il avoit treize ans et un jour il étoit majeur [1], sans que le lit de justice y fasse rien, et qu'il n'y avoit plus de Régence. Sa Majesté a commencé à signer.

26 février 1723.

Le Roi a supprimé le carrosse qui marchoit à sa suite pour MM. les quatre gentilshommes de la manche, à qui Sa Majesté a conservé les appointements.

Le Roi a ordonné qu'à son coucher ce seroit le premier valet de chambre qui recevroit le bougeoir des mains de l'aumônier pour le remettre à qui il plairoit à Sa Majesté.

Le marquis de Courtanvaux prétendoit comme capitaine par intérim des Cent-Suisses avoir droit à recevoir l'ordre dans le cabinet de Sa Majesté. Les capitaines des gardes du corps y ont fait opposition, et le Roi a décidé que le marquis ne recevoit l'ordre que dans la chambre.

L'abbé de Vauréal, maître de l'oratoire du Roi, prétendoit auprès du prie-Dieu du Roi dans la chapelle la place occupée par l'ancien évêque de Fréjus comme précepteur. L'abbé de Breteuil,

1. Le Roi était né le 15 février 1710.

maître de la chapelle de musique, s'y est opposé, et Sa Majesté a décidé en sa faveur.

La nuit du 21 au 22, le comte de Nancé épousa Mlle de Nicolaï, qui lui apporte 300 000 livres, et le comte de Peyre Mlle de Gation [1]. Mlle de Montmorency Fosseuse doit épouser le marquis de Torcy et comte de Rebenac [2].

Le 28 du mois passé, on trouva un homme coupé par morceaux sur le bord de la rivière.

6 mars.

La commission de Garde des sceaux est érigée en charge vérifiée en parlement.

Le Chancelier, le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles ont reçu des lettres de cachet pour demeurer où ils sont [3].

1. Marie de Nicolaï, fille du marquis de Goussainville, président de la cour des comptes, et d'Élisabeth de Lamoignon de Basville, épousa le 3 février Charles de La Chastre, comte de Nançay, tué à la bataille de Parme en 1743. — Jeanne, fille du marquis de Gassion et de Jeanne Fleuriau d'Armenonville, épouse le 12 mars Henri de Moret de Pagas de Grolée, comte de Peyre, mestre de camp de cavalerie.

2. Ces mariages n'eurent pas lieu. Francois Le Tellier, comte de Rebenac, puis marquis de Louvois et de Souvré, épousa le 30 mai Mlle de Brancas, fille du maréchal de Céreste. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, épousa en 1726 Mlle de Coigny; Mlles de Montmorency, filles du marquis de Fosseux et de Madeleine de Poussemothe de L'Etoile, épousèrent, l'une en 1726 le marquis de Montaigne-Bouzols, l'autre en 1722 le marquis de Rousselet de Châteaurenault.

3. On crut nécessaire de renouveler ces exils, à cause de la fin de la Régence.

Le Roi a accordé au marquis de Prie les grandes entrées [1].

On parle de quatorze maréchaux de France pour la prochaine promotion.

MM. Pâris demandent au Roi des commissaires pour examiner leur mémoire.

M. de Fréjus a refusé la feuille des bénéfices, mais il a accepté d'être chef du conseil de conscience.

Le rétablissement de la Compagnie des Indes est décidé; le Roi assure un dividende de 150 livres par action; elles sont au nombre de 45 000.

M. le Duc a donné la jouissance du château d'Ecouen au comte de Charolais et celle de sa maison de Vanves au comte de Clermont.

Les huguenots se sont réunis au nombre de 1500 aux environs de Montauban, où ils ont tenu leur prêche, ce qu'ils se croient permis, parce que le Roi n'a pas rappelé l'Edit de Nantes dans le lit de justice de sa majorité.

M. de Chausiergue de Montpellier a présenté au Roi son livre de l'*Idée d'un roi parfait;* mais comme il ne se soucie guère de plaire qu'à quatre ou cinq personnes de premier ordre, on est dispensé de louer ou de blâmer l'auteur.

1. Erreur : les petites entrées seulement. Ne jouissaient des grandes, outre les personnes revêtues de certaines charges, que MM. de Lauzun, de Chamarande, de Villars, de La Salle, de Charost et d'Antin.

13 mars.

Le 8 de ce mois, entre six et sept heures du soir, l'horizon parut extraordinairement éclairé sous un rideau formé par un nuage en forme d'arc renversé du sud-ouest au nord-ouest.

Ce même jour au soir, le chevalier de La Carte ayant pris querelle avec M. Le Moyne, capitaine au régiment de Provence à Versailles, ils mirent l'épée à la main devant une sentinelle qui les menaça de tirer sur eux, de sorte qu'ils s'éloignèrent de deux cents pas. M. Le Moyne est fils d'un valet de chambre du Roi; il a été grièvement blessé et a reçu tous les sacrements.

Le sieur Fagnani, brocanteur, qui a toutes les planches du fameux graveur Callot, propose au public de les retoucher et d'en publier un recueil de mille pièces.

Le Roi a divisé en trois classes les entrées : des premières, qu'on appelle familières, sont les ducs d'Orléans, les princes du sang, le comte de Toulouse, le cardinal, l'évêque de Fréjus, le maréchal de Berwick, les premiers médecins et chirurgiens; les grandes, données au duc de Lauzun, maréchal de Villars, comte de Bellisle; les premières et petites entrées aux marquis d'Ancenis, d'Alincourt, de Sommery père et fils, d'O.

20 mars.

Le maréchal d'Huxelles tomba hier en apoplexie dans l'église des Feuillants [1].

Le 15, on apporta à la Banque les meubles de Mme Chaumont, du château d'Ivry, dont on va faire la vente, ainsi que ceux de la femme du suisse de M. Lass.

Le bedeau des Quinze-Vingts vient de se pendre pour n'avoir pas retrouvé l'endroit où il avoit mis son argent. On l'a dépendu à temps.

Le cardinal du Bois a nommé l'abbé du Bois pour examiner s'il n'y avoit rien dans le poème de *Henri IV* de M. de Voltaire qui puisse choquer la cour de Rome.

On a découvert à Montpellier une assemblée secrète de trembleurs, dont les quatre prédicants avoient déjà séduit par leurs discours fanatiques un grand nombre de personnes. M. l'Intendant, en ayant été informé, envoya pour les arrêter; on trouva les quatre endoctrineurs revêtus d'aubes blanches avec une écharpe de soie de couleur et sur la tête un bonnet à peu près de la forme d'un turban garni de plumes; ils étoient devant une table garnie de nappes blanches, sur laquelle il y avoit des pains, du vin, de l'eau-de-vie; dix ou douze personnes rangées

1. Mort seulement le 10 avril 1730. (Voir les *Amis de la marquise d'Huxelles*, publié par nous, 1 vol. in-8. Paris, Didot, 1881.)

devant eux, tenant des espèces d'étendards, les écoutoient, et de ce nombre étoient Mme de ..... (Vauchamp?) et sa fille, qu'elle avoit menée pour être mariée, car ces gens-là administrent les sacrements. Ils furent tous conduits en prison avec leurs ajustements. Cet éclat a fait sortir de la ville plus de cent personnes livrées à cette secte, mais dont on sait les noms par un registre trouvé au lieu de l'assemblée.

Le 19, la marquise de Tresnel, fille de M. le ministre Le Blanc, accoucha d'un fils, auquel on donna le nom de prince des Ursins, en vertu d'une substitution faite par le cardinal de ce nom [1].

Langlade, fameux complice de Cartouche, fut exécuté le 18; il reste dans les prisons 119 cartouchiens à juger.

Mlle du Clos quitte le théâtre à Pâques.

22 mars.

Le comte de Toulouse, Mazelles, le petit duc e Boufflers, perdirent ces jours-ci 50 000 livres au billard contre Soubise, Guise, Nesle et d'Aché unis ensemble.

Le principal ministre des finances, que M. le duc d'Orléans appelle Colloredo, a été un peu indisposé. La chronique médisante a un peu déchiré la femme

1. Louise Le Blanc épousa le 24 mai 1717 Constant Jouvenel des Ursins de Harville, marquis de Traisnel; ce fils devint maréchal de camp pour sa conduite à la prise de Minorque.

d'un de nos confrères appelée Mme Renaud, mais il s'est défendu, disant que, tant qu'il n'avoit eu affaire qu'à elle, il s'étoit bien porté, mais que c'étoit la du Trévoux qui lui avoit fait ce présent.

CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

26 mars.

L'Opéra de Londres doit arriver incessamment à Paris pour jouer douze représentations. Les acteurs sont au nombre de cinq : deux femmes, deux castrats et un concordant. Le Roi leur donne à chacun un habit de théâtre neuf et 35 000 livres de gratification. Ils ont la permission de prendre à leur choix douze violons dans l'orchestre et tels acteurs qu'ils voudront choisir dans le chœur et parmi les danseurs. Sa Majesté accorde aussi 23 000 livres de dédommagement à l'Opéra de Paris, dont elle sera remboursée ainsi que des 23 000 livres ci-dessus sur la recette. L'entrée à ce spectacle sera augmentée d'un tiers pour toutes les places; personne ne sera exempt de payer, pas même les seigneurs et dames qui sont à l'année, et le droit des pauvres ne sera pris que du tiers en sus.

Le libraire Le Breton va faire imprimer par souscription la traduction de l'*Histoire générale* de de Thou en 6 volumes in-folio.

Le cardinal de Noailles a donné au P. de Lignières le pouvoir pour confesser le Roi.

Le jour de Pâques, le sieur Campra fit chanter dans l'église du collège des Jésuites le motet par lequel il doit commencer son quartier dans la chapelle du Roi [1].

La cour a envoyé des ordres à M. le duc de Roquelaure pour faire extraordinairement le procès des fanatiques de Montpellier.

On a saisi plusieurs exemplaires d'un livre in-4° intitulé le *Nécrologe de Port-Royal des Champs*. M. de La Mothe a récité la tragédie d'*Inez* au duc d'Orléans, qui en a paru fort content.

3 avril.

Le Roi est tous les jours trois heures avec le cardinal du Bois, M. de Fréjus et le duc d'Orléans, et ne s'y ennuie point.

Mme la Princesse [2] laisse 9 000 000; elle laisse 2000 écus de pension à Mlle de Langeron et 500 écus à chacune de ses filles d'honneur.

Le 25, la duchesse d'Orléans et le duc de Chartres tinrent les nouvelles cloches de l'église de Bagnolet et firent des présents considérables à l'église.

Le 31, cette princesse donna une fête magnifique au duc d'Orléans dans sa maison de Bagnolet. Le

1. André Campra (1660-1744), musicien de grand talent, qui travailla avec succès à l'Opéra.

2. Anne de Bavière, veuve du prince de Condé, morte le 22 février.

même jour, le cardinal du Bois se trouva indisposé de la fièvre.

Mme de Bourbon a accepté l'abbaye Saint-Antoine des Champs [1].

Mme Jorry, qui à son arrivée de Maisons étoit descendue chez M. Cailly, ci-devant commissaire, fut conduite le 31 au soir chez le sieur Pralard, son frère, où elle sera gardée à vue par formalité jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles du sieur Riqueur, valet de chambre de M. Maclot, grand maître des eaux et forêts de Champagne, qui vraisemblablement a commis le crime récent d'empocher les 2000 écus déposés par son maître chez feu M. Jorry [2].

Le 24, les lazaristes des Invalides firent devant le ministre de la guerre, le comte de Bellisle, et d'autres seigneurs l'expérience de la machine allemande propre à éteindre le feu et réussirent encore mieux que les auteurs.

Le jour de Pâques, il y eut un grand incendie au faubourg Saint-Antoine. En démolissant la maison de la boulangerie brûlée, on a trouvé plus de 40 000 livres en vieilles espèces et en argenterie;

1. Marie-Anne-Eléonore-Gabrielle, fille du prince de Condé et de Mlle de Blois, née en 1690, morte le 14 août 1760.

2. Jorry, procureur au Parlement, et sa servante furent assassinés le 27 mars dans leur maison, à Paris. Sa femme, fille de Pralard, libraire au Palais-Royal, était allée à la campagne avec M. Maclot, « son ami, » qui demeurait avec eux, et avait chargé son valet de remettre à Jorry 6000 livres en garde. Ce valet, nommé Ricœur, reconnu coupable du crime, fut arrêté peu de jours après à Beaugé et fut roué le 7 mai.

on les a mises en dépôt chez le curé de Sainte-Marguerite, où elles seront saisies pour le prix de la maison.

Le Roi a donné à la Compagnie des Indes la vente exclusive du café.

On imprime l'*Itinéraire de Bourgogne* du P. Mabillon.

Le roi a fait dire à M. le prince de Conti qu'il lui donnoit encore vingt-cinq jours pour s'accommoder avec sa femme; après quoi il laisseroit agir la justice.

Le duc de Boufflers perdit au billard à Versailles 1000 louis, qui ont été payés le lendemain, contre le prince de Soubise; le marquis de Courtenvaux en perdit 1100.

Le duc d'Orléans a choisi M. Coypel pour faire de nouveaux ouvrages de peinture à Saint-Cloud.

7 avril 1723.

Les nouvelles du grand monde sont fort stériles. Le prince de Montbéliard est mort. M. le duc de Lorraine doit être parti pour aller s'emparer de cette place avec quelques troupes jusques à ce qu'il soit décidé à qui ira cet État. Le duc d'Aumont mourut lundi d'une indigestion. Comme son fils a toutes les charges et dignités, cela ne fera aucun changement. L'affaire des Pâris et des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres continue à s'instruire. Le maréchal de Villars, qui est à la tête de ceux qui

y travaillent, a demandé d'augmentation MM. les comtes de Beauvau et de Boisy. Le Roi partira le 4 juin pour Meudon pour tout le mois. On parle d'une trêve de vingt-cinq jours et d'une alliance entre l'Empereur, la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande pour les faire subsister sans aucun trouble. Voilà tout ce que je sais.

De Maltot.

12 avril 1723.

Le 6, les comédiens français ouvrirent leur théâtre par la représentation d'*Inès de Castro*, tragédie nouvelle sans madrigal, mais pleine de sentiments; nul confident de l'action dans toute la scène, une conduite sage, un dévouement attendrissant : voilà ce qui justifie le succès de cette pièce.

Le même jour, les comédiens italiens représentèrent la *Double Inconstance*, comédie de l'auteur de la *Surprise de l'amour*. Mlle Silvia fit applaudir l'auteur, malgré le mauvais jeu des autres acteurs.

Un particulier a présenté un projet par lequel il prétend porter l'eau de la Seine à toutes les maisons de la ville, de quelque hauteur qu'elles puissent être par rapport au niveau de la rivière. Il ne s'agit que de bâtir deux châteaux d'eau à la Grève et à la Grenouillère et douze tours dans douze quartiers différents, au moyen de quoi les rues seront lavées

et les incendies éteints bien plus facilement. Cela ne coûterait que 8 000 000.

On assure que le Roi ira au mois de juillet à Chambord [1].

20 juin.

Il est arrivé une chose au For-l'Evêque qui fait et fera, je crois, bien du bruit. Un nommé Chevet, qui y étoit par ordre du Roi et en vertu d'un décret des requêtes de l'hôtel au souverain, et qui habitoit une chambre qu'il payoit apparemment mal, le concierge lui envoya dire de venir lui parler. Comme il fut au bas de l'escalier, il trouva deux guichetiers qui voulurent le prendre pour le mettre au cachot ; il s'échappa et remonta jusqu'au troisième, où il trouva une chambre ouverte, dans laquelle il entra. Le concierge envoya les guichetiers pour le prendre, contre lesquels il se défendit si bien avec un mauvais couteau qu'il les chassa de la chambre. Quelque temps après, le même concierge y envoya son fils avec nombre de guichetiers armés de fourches de bois, parmi lesquelles il s'en trouva une de fer. Il trouva moyen de l'accrocher; après quoi il dit que s'il y avoit ordre du Roi pour le mettre au cachot, il n'y avoit qu'à le lui montrer et qu'il obéiroit, mais

1. Mme de Balleroy vint passer deux mois à Paris pour affaires; mais nous apprenons par l'évêque de Blois que ce voyage ne fut ni utile ni agréable (lettre du 6 juillet). Elle accompagna ensuite son mari aux eaux.

que le concierge n'étoit pas en droit de le faire mettre au cachot. On voulut alors le prendre de force, mais il se défendit encore si bien, qu'il les chassa encore de la chambre, après avoir reçu plusieurs blessures, une entre autres dans le ventre, d'un coup de fourche qui le fit tomber à terre; enfin on le laissa en repos, mais tout en sang et fort blessé. Le concierge alla trouver le lieutenant criminel et le procureur du Roi, auxquels il conta l'affaire tout autrement. Ces messieurs se rendirent au For. On dit que dès que le sieur Chevet le sut, il cria par la fenêtre que si l'un d'eux vouloit se donner la peine de monter, il feroit tout ce qu'il lui ordonneroit; mais personne ne daigna lui parler; au contraire, ils envoyèrent vingt archers armés de piques et de mousquets, dont ils lui firent plusieurs coups, l'un desquels lui porta dans le ventre sans pourtant pouvoir l'abattre. Comme on vit qu'on ne pouvoit en venir à bout, on abattit une cloison dans une autre chambre, par laquelle on entra, et on le prit à la fin si blessé qu'il mourut au bas de l'escalier.

De Maltot.

28 juillet.

Impromptu de M. Briant fils sur Mlle de Charolais, qui a mené le deuil au convoi de Madame :

Quel est ce funeste spectacle?
Quelle est la pourpre que je voi?

L'amour en deuil ! Par quel miracle
Mène-t-il ce triste convoi ?
Hélas ! une bizarre loi
D'une aimable et jeune princesse
Du trépas a fait la prêtresse,
Et par un prodige nouveau
La déesse de la jeunesse
Conduit les morts dans ce tombeau.

26 août 1723.

Le cardinal du Bois, qui, comme vous savez, est mort après avoir abjuré [1], c'est-à-dire qu'on dit qu'il s'est confessé, a laissé pour seul héritier son frère; il est enterré à Saint-Honoré. Les cours invitées, son service s'est fait jeudi à Notre-Dame, et vendredi celui du premier président, où un exempt des cent-suisses mourut subitement en pleine église. Son successeur n'est pas nommé : cela roule entre MM. de Pontcarré, premier président de Rouen, le Bret, d'Aix, le lieutenant civil Novion et M. Joli de Fleury [2].

17 septembre.

Le départ de tout le monde pour la campagne rend les nouvelles fort stériles; la place de premier

1. Le cardinal mourut le 10 août; il fut aussitôt remplacé par le comte de Morville, fils du garde des sceaux.

2. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, mourut le 23 août; il laissait deux filles, la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambres. Le président Potier de Novion le remplaça au mois de décembre.

président ne se donnera pas encore de sitôt, non plus que les bénéfices. On a fait un incident à M. de Bouillon sur la qualité de prince par la grâce de Dieu. M. de Maurepas a porté un ordre à M. le curé de Saint-Sulpice de le rayer de ses registres. On devoit envoyer un pareil ordre à Strasbourg. C'est M. le Duc, à l'instigation des ducs et pairs, qui provoque cela. Il y a eu des négociations. On a dit qu'on ne feroit plus rien jusqu'après le mariage du prince de Turenne et qu'ensuite on examineroit.

CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

17 septembre.

Le Roi a permis à Mme de Talhouet de choisir sur les meilleurs effets de son mari 200 000 livres pour prix de sa dot [1].

Le duc d'Orléans a reçu le 9 les plaintes de plus de cent femmes veuves de propriétaires des charges supprimées sur les postes. Son Altesse a promis de leur faire rendre justice.

On affiche des lettres de noblesse pour tous les médecins qui se sont distingués pendant les épidémies de Provence et du Gévaudan.

1. M. de Talhouet, riche Breton d'une autre famille que celle des « bons Talhouet », maître des requêtes, avait été arrêté à cause des friponneries commises pendant le visa des actions; il fut condamné à mort le 27 août, et sa peine fut commuée en celle du bannissement perpétuel. Sa femme était Mlle Bosc, fille du procureur général de la cour des aides.

Le Roi a fait acheter pour sa bibliothèque tous les manuscrits sur l'histoire trouvés après le décès de M. le premier président et de M. l'abbé de Camps [1].

Outre les pensions accordées par l'assemblée du clergé dont on a parlé, elle en a accordé une de 200 livres au P. Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé, définiteur de la province d'Aquitaine, et une pareille somme à un savetier de la paroisse de Saint-Sulpice connu par ses objections dans les conférences publiques de la même paroisse.

M. de Talhouet est parti pour sa prison de l'île Sainte-Marguerite.

L'abbé Clément a eu sa grâce [2]. Son père a accouché vingt ans durant toutes les princesses de l'Europe.

20 septembre.

Le bruit court que le Roi a fait proposer de nouveau à M. Daguesseau de donner sa démission de la charge de chancelier, que Sa Majesté veut rendre amovible; on lui offre 60 000 livres de pension, des lettres d'honneur, et à ses trois fils des charges de

1. Il avait collectionné de nombreux manuscrits et copies de manuscrits sur l'histoire de France qui sont conservés à la Bibliothèque nationale. Il courut de singulières histoires à son sujet : on le disait hermaphrodite.

2. Arrêté avec Talhouet, il avait été également condamné à mort; on l'envoya à Pierre-Encisc. Son père, Julien Clément, jouissait d'une immense réputation; mort en 1729.

président à mortier, avocat général et une compagnie de gendarmerie.

Le 14, le sieur Bataille, relieur, fut conduit à la Bastille après la visite du syndic et des adjoints de la corporation des imprimeurs et libraires, qui trouvèrent chez lui divers ouvrages de Jansénius. Comme c'est pour la troisième fois, on ne doute pas qu'il ne soit sévèrement puni.

Le 15, M. Morosini, ambassadeur de Venise, et la marquise d'Ermont tinrent sur les fonts Mlle Languet, âgée de cinq à six ans, nièce du curé de Saint-Sulpice [1].

Mlle de Seignelay a gagné un procès de 200 000 livres contre ses oncles; elle a 40 000 livres de rentes et va épouser le fils aîné de M. de Luxembourg.

Le duc d'Orléans a fait un beau discours à la Compagnie des Indes en se déclarant son gouverneur.

24 septembre.

On assure que le Roi passera l'hiver aux Tuileries.

Les négociants de Marseille demandent au Roi de

1. Antoinette Languet, fille du comte de Gergy, ambassadeur à Venise, et d'Anne Henry, mariée en 1737 à Louis de Cardovac, marquis d'Havrincourt, ambassadeur en Suède. Jean-Baptiste Languet, curé de Saint-Sulpice, abbé de Bernay, mort en 1750, frère de l'archevêque de Sens.

retarder de quelques jours le privilège du café accordé à la Compagnie des Indes, représentant qu'après les malheurs de la contagion c'est ôter une des ressources du rétablissement de leur ville.

Le 16, M. Marion, prêtre, professeur de philosophie au collège de Navarre, fut assassiné par un de ses fermiers, qui venoit pour la troisième fois lui demander de l'argent. Dans le temps que M. Marion se baissoit pour ouvrir un coffre, le paysan lui donna deux coups de bâton sur la tête, dont il est fort mal. Le paysan fut arrêté.

28 septembre.

L'Infante-Reine, la duchesse de Ventadour, la princesse de Soubise, la duchesse de La Ferté et plusieurs autres dames de la cour de Madame Infante, viennent de se mettre dans la confrérie du Rosaire, à la suite d'une exhortation du P. Mespolier, dominicain.

Mme d'Orléans, abbesse de Chelles, a obtenu pour son abbaye le fonds de 12 000 livres de pension que le Roi faisoit à feu Mme de Villars.

Il vient s'établir au faubourg Saint-Antoine une manufacture de fer fondu, où l'on exécute toutes espèces d'ouvrages de serrurerie aussi parfaits que possible.

Le Roi a accordé au frère [1] du Chancelier le réta-

1. Henri d'Aguesseau, conseiller d'Etat, puis conseiller du commerce.

blissement d'un marché public dans l'étendue de la paroisse de la Ville-l'Évêque.

L'ingénieur Thomas, connu par plusieurs inventions utiles à l'artillerie, étant à souper dans un cabaret à Versailles, faillit être tué de trois coups de fusil que des inconnus lui tirèrent dans la rue.

Nantes, 1er octobre 1723.

Je vous dirai, ma chère sœur, que nous avons fait jusqu'ici un des plus beaux voyages qu'on puisse faire. Je vous écrivis le 16 du mois passé en partant de Paris; nous avons descendu la Loire, M. de Blois, Créquy et moi, augmenté nos fermes de deux mille livres de rente, étant reçus partout comme de véritables ambassadeurs, honorés, admirés, quelque chose que nous dissions, et régalés pompeusement. La vérité est qu'il n'est pas si aisé qu'on croit de dîner et de souper comme cela tous les jours. Je ne seroi pas fâché de me trouver à Châteaufort pour ne boire qu'à ma soif et ne point tant crever. Vous me direz qu'on y fait bonne chère, et j'en conviens; mais on y est plus libre, au lieu qu'en ce pays-ci vous trouvez des MM. et Mmes Descazaux, M. et Mme de Menou, de Sept-Maisons et autres leurs adhérents, qui ne vous laissent pas un moment de repos.

Caumartin de Boissy.

6 octobre.

Le prince de Turenne apprit à quatre lieues de Strasbourg que la princesse Sobieska y étoit arrivée depuis deux jours. Il prit la poste, son cheval s'abattit; il se blessa à la tête, on le saigna, et deux jours après on les maria. Le mariage fut consommé le lendemain. Il eut la petite vérole. La princesse vouloit l'aller voir, malgré son mal. On l'en empêcha et le troisième jour il est mort.

La princesse a la fièvre.

M. de Pontcarré [1], premier président à Rouen, vient d'épouser en quatrièmes noces Mlle de La Margrie, âgée de cinquante-quatre ans et riche de 30 000 livres de rentes.

M. Danican, frère de M. Landivisiau, a acheté 450 000 livres le marquisat d'Annebaut.

Le Roi a envoyé une lettre de cachet à l'assemblée de Prima Mensis de Sorbonne, ordonnant de continuer M. de Romigny dans son syndicat.

Le Roi a choisi le sieur du Buisson, baigneur, pour avoir l'inspection des bains de Sa Majesté, auxquels on fait travailler en ce moment, et le bruit court que l'on va faire une charge de baigneur en sa faveur.

Il y a eu une espèce de rébellion au collège des

1. Fils du duc de Bouillon. La princesse, fille d'une Neubourg, avait refusé les plus grandes alliances.

Jésuites de La Flèche par les pensionnaires, qui ont voulu défendre un de leurs camarades qui, pour se sauver du fouet, s'arma de deux pistolets, dont il manqua son régent et tua un grenadier appelé pour le saisir.

Le 15 du mois passé, il y eut à Madrid un orage pendant lequel la pluie tomba si fort qu'elle forma un torrent qui emporta plusieurs maisons du faubourg Sainte-Barbe. Mais la plus grande désolation fut dans la maison du comte Donati, occupée par le duc de La Mirandole, qui régaloit ces jours-là plusieurs personnes de distinction. L'eau ayant emporté un petit mur de la ville qui fermoit le jardin de cette maison, les appartements, qui sont beaucoup plus bas, furent remplis d'eau. La duchesse de La Mirandole, qui s'étoit sauvée dans la chapelle, avec don Tibère Caraffa et une femme de chambre, furent noyés sans qu'on pût leur porter secours, et le marquis de Castel Rodrigo fut emporté par le torrent à trois lieues de la ville, où l'on retrouva son corps le lendemain.

Lundi, au Bec, 18 octobre 1723.

Me voici à mon charmant Bec de vendredi au soir. En y arrivant, le duc de Brancas m'apprit que notre ami le P. du Hamel étoit dans ce pays et, ayant appris ma venue, étoit allé dans le voisinage pour attendre le temps que j'y serois; effectivement, nous

sommes arrivés tous deux à la même heure. La vie qui nous menace est trop douce et trop heureuse pour la varier. Le duc est toujours le même, c'est-à-dire gai et content et toujours charmé de plus en plus du genre de vie qu'il mène.

BALLEROY.

19 octobre.

J'aurois eu l'honneur de vous répondre plus tôt, ma chère tante, si la maladie à la mode ne m'avoit pas attrapée, dont je suis entièrement rétablie. La police nous est restée, et M. d'Argenson est encore plus accablé d'affaires que lorsque vous étiez à Paris. La nouvelle de votre retour en cette ville en hiver me fait un grand plaisir. Si je ne suis pas épouvantable, je profiterai le plus qu'il me sera possible du temps que nous y serez pour vous assurer, ma chère tante, que personne ne vous est plus que moi, avec un profond respect, votre très humble servante.

D'ARGENSON (NÉE LARCHER).

29 octobre.

On dit que le cardinal de Noailles est assez mal [1], et on parle déjà de sa place pour M. de Cambray. La duchesse d'Aumont est morte de la petite vérole [2] et n'a laissé à son fils que ce qu'elle n'a pu

1. Il ne mourut qu'en 1729.
2. Olympe de Brouilly, fille du marquis de Piennes, mariée

lui ôter. M. de Lauzun se défend tant qu'il peut contre la mort, malgré quatre-vingt-douze ans qu'il a ; il s'est fait porter aux Petits-Augustins, où il veut être enterré en habit de religion. Il dit ces jours passés à sa femme qu'il ne se soucioit pas de mourir, puisqu'il la laissoit assez vieille et laide pour ne pas lui donner de successeur [1].

Voilà finir comme on a vécu ; c'est bien fait de ne pas changer de caractère. Le grand duc a été à l'extrémité aussi bien que Madame Royale, dont on comptoit fort être en deuil cet hiver, au grand contentement de ceux qui, comme moi, n'ont pas le moyen d'avoir d'habits au prix où sont toutes les denrées. Pour épargner un peu, je me suis mis à tout faire au lait, moyennant quoi je vis pour huit sols par jour.

DE MALTOT.

2 novembre 1723.

Un arrêt du conseil d'en haut rapporte toutes les informations et pièces du procès intenté il y a deux ans au duc de la Force par le corps des épiciers de la ville de Paris.

en 1690 à Louis, duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, veuve le 6 avril 1723. Elle avait été excessivement gourmande, mais pas galante. Son fils avait succédé à la charge de son père, qui vivait amiablement séparé de sa femme; il était d'une humeur tout à fait extraordinaire.

1. Il mourut le 19 novembre: il avait épousé en 1695 une fille du maréchal-duc de Lorges.

M. l'abbé Bignon, que le sort avoit nommé directeur de l'Académie françoise pour le dernier trimestre, s'est excusé de répondre aux discours de réception des académiciens nouvellement élus. M. l'évêque de Fréjus, chancelier en exercice, a déclaré que ses occupations auprès du Roi ne lui permettoient pas de s'y soustraire pour des discours d'éloquence, de sorte que ce seroit à l'abbé Dubois; mais il a représenté que les statuts ne l'obligeoient que quand le directeur et le chancelier ne le pouvoient pour cause de maladie. La réception est donc retardée.

Le Roi a donné les 9000 livres de pension rendues par l'abbé Dubois aux trois jeunes d'Espagnac, fils de la sœur du cardinal.

Les comédiens françois préparent trois comédies pour l'hiver prochain : *le Philosophe amoureux*, de M. des Touches [1]; *le Faux sincère*, de M. de Freny [2], et *l'Impatient*, de M. de Boissy [3]. L'auteur des deux pièces en prose et en vers qui gagnèrent le prix de l'Académie à la Saint-Louis dernière est M. de Leviselet, gentilhomme de Tarascon.

Le cardinal de Noailles est en parfaite convalescence.

1. Philippine Néricault des Touches, de l'Académie françoise en 1723, mort en 1754.

2. Charles Rivière du Fresny, mort en 1734, ayant composé un très grand nombre de pièces; connu aussi pour son talent remarquable pour les jardins.

3. Louis de Boissy (1694-1758), auteur également d'un grand nombre de pièces; un des rédacteurs du *Mercure*.

3 novembre.

M. Biberon, receveur général des bois et domaines de la généralité de Paris, a acheté 300 000 livres la charge de secrétaire du cabinet et des commandements du duc d'Orléans qu'avoit l'abbé de Thesu[1].

Il y aura au Palais-Royal jeu public tous les jours.

M. l'abbé Dubois, chanoine de Cambray, s'est retiré dans la maison de Saint-Charles, qui appartient aux Frères de la Doctrine chrétienne de la même ville, pour y demeurer en qualité de pensionnaire.

On travaille aux préparatifs de la fête que l'ambassadeur du Portugal doit donner pour la naissance d'un enfant dans sa maison du faubourg Saint-Antoine. Il y a vingt-six mille pots à feu commandés, un feu d'artifice proportionné, et on construit une salle dans le jardin.

Le régiment de la Calotte a fait faire une oraison funèbre de son général décédé. On dit beaucoup de bien de cette pièce, qui n'est composée que de traits d'imagination pris de côté et d'autre dans les œuvres de M. de Fontenelle et dans le *Traité de la religion* de l'abbé d'Hauteville[2].

1. Mort en 1730, laissant sa fortune à M. Daguesseau de Fresne.

2. « Parmi les polissons de ce pays, dit Barbier en mars 1722, on a fait un régiment de la Calotte dont on a mis tous ceux qui auroient besoin d'une calotte et qui ont la tête légère; sur ce prétexte on donne des brevets à ceux qu'on initie, et cela en vers fort piquants. » Ces pièces ont paru en deux volumes in-12 (Bâle, 1725).

17 novembre.

M. de Montmorin, évêque d'Aire, mourut le 7. Il avoit été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique et a eu quatre ou cinq fils, dont l'un fut nommé son coadjuteur et fut sacré dimanche dernier pour succéder à son père [1].

On assure que le Roi a augmenté l'apanage de M. le duc d'Orléans du comté de Blois et du duché de Vendôme. Le duc de Noailles [2] fut présenté le 15 au Roi par M. le duc d'Orléans. On parle du rappel du Chancelier et du maréchal de Villeroy.

23 novembre.

Les comédiens françois sont allés pour la première fois à Versailles représenter devant le Roi la comédie d'*Inès de Castro*.

Le curé de Saint-Cyr a présenté à l'Académie des sciences une pendule qui suit exactement le mouvement journalier du soleil par le moyen d'une simple roue et qui a été approuvée.

1. Gaspard de Montmorin, seigneur de La Chassagne, cornette au régiment Colonel Général; veuf en 1701 de Louise de Bigny, entra dans les ordres et devint évêque d'Aire le 12 juillet 1710. Gilbert, son troisième fils, nommé coadjuteur en 1722, devint évêque de Langres en 1734, pair; mort en 1770.

2. Le duc de Noailles fut amené au Palais-Royal par le duc de Gramont; il voulut se mettre à genoux, mais le duc d'Orléans le releva et l'embrassa à plusieurs reprises en lui disant : *Pax vivis, requies defunctis.*

M. de Voltaire est hors de danger [1].

Il ne s'est trouvé que quarante-deux personnes au repas que le président de Novion a donné pour la rentrée du Parlement; on croit qu'il aura la première présidence.

30 novembre.

M. Daguesseau, avocat général, fit la harangue de la rentrée du Parlement. Son discours a mérité l'applaudissement général, et les éloges qu'il fit de feu M. le Premier, de feu M. des Haguais, avocat général, et de M. Fessart, fameux avocat, ont été regardés comme des modèles de la véritable éloquence.

Le 23, l'ambassadeur du Portugal donna une grande fête où la plupart des jeunes seigneurs invités parurent en habits de drap d'or. Mlle de Charolais ouvrit le bal.

Le général des Chartreux avoit envoyé un bref pour exiler dix-neuf religieux refusant l'acceptation; mais la cour a ordonné de surseoir et leurs raisons doivent être examinées par le garde des sceaux.

M. de Bercy, gendre de M. Desmarets, a été rappelé.

Le libraire Colombet a eu ordre de suspendre l'impression de son petit almanach, à cause des changements qui doivent être prochainement faits.

1. Il avait eu la petite vérole pendant son séjour à Maisons.

Un particulier dont on ne dit pas le nom, ayant obligé sa femme de sortir de chez lui par ses mauvais traitements et voyant qu'on le poursuivoit en justice pour la représenter, de concert avec deux parents de cette femme, il représenta un jeune homme déguisé, qui fut reconnu devant les juges par les deux parents subornés. La femme a reparu au bout de six ans, et quoique morte depuis six mois, on a recherché le jeune homme, et, ayant su qu'il vivoit depuis trois ans avec une de nos plus célèbres actrices, on le lui a demandé. Elle a répondu qu'il étoit mort de la petite vérole.

3 décembre 1723.

Voici, madame, un évènement auquel vous ne vous attendiez pas, non plus que nous. Le duc d'Orléans mourut hier subitement, à sept heures du soir, sans avoir seulement une minute de connaissance. M. le Duc en fut dans le moment porter la nouvelle au Roi et lui demanda en même temps d'être premier ministre, ce que Sa Majesté lui accorda; il en prêta aussitôt le serment; tout cela fut fait avant que M. le duc de Chartres, qui étoit à Paris, fût averti de la mort de son père, dont le corps a été porté ce matin à Saint-Cloud. Cette mort va apparemment apporter bien des changements, qu'un peu de temps nous apprendra. Personne ne doute que M. de Novion ne soit premier président,

personne à portée de cette place n'étant mieux que lui avec M. le Duc. M. le Premier mourut aussi avant-hier [1]. On parle fort de M. de Nangis à sa place. M. de Beringhen en fut refusé tout net hier au matin. On met aussi M. de Lassay sur les rangs pour la même charge. On a parlé pendant quelques jours de faire six ducs, savoir MM. de Médavy, de Beauvau, d'Alègre, de Talmont, de Prie et de Saint-Florentin, ce dernier en faveur d'un mariage avec une Mlle Place, fille naturelle du prince de Galles. Cela paraît écarté depuis quatre jours, et il n'y a pas apparence que la mort du duc d'Orléans fasse revenir ce dessein-là, si ce n'est en faveur de Mme de Prie, pour laquelle il n'y aura plus rien de trop bon et de trop grand. Tout cela achève de rompre le cou au pauvre M. Le Blanc, pour lequel on reprenoit quelque espérance. Le Roi donna mardi les entrées familières au prince de Dombes, au comte d'Eu, de la manière du monde la plus gracieuse qui faisoit espérer quelque chose de plus dans la suite. Ce changement-ci ne leur est pas favorable. On m'assure qu'il n'a tenu qu'à M. d'Aiguillon d'être contrôleur général et qu'il n'a refusé que parce qu'il a prouvé qu'il ne pouvoit tenir longtemps, et qu'après pareil emploi il n'y en auroit plus pour lui. DE MALTOT.

1. M. le marquis de Beringhen, premier écuyer du Roi, laissant une médiocre réputation et enlevé jeune par excès de débauches. Son fils lui succéda et M. de Nangis fut chevalier d'honneur de la Reine.

4 décembre.

Une compagnie a proposé de voiturer Paris plus commodément qu'il ne l'est par les fiacres, qui seront, dit-on, abolis. Ils doivent établir cinq cents carrosses uniformes garnis de glaces et attelés de bons chevaux. Les cinq cents cochers seront habillés de rouge, avec une marque qui les fera reconnaître lorsqu'ils seront insolents. Ces carrosses ne resteront pas sur les places pour ne pas embarrasser les passages, mais dans des remises choisies aux endroits les plus commodes de Paris.

On vient d'afficher une ordonnance du Roi supprimant tous les jeux de hasard, même dans les maisons royales.

Le 27 du mois dernier, le cours de la Reine fut planté en trois heures de temps.

5 décembre.

M. de Nouvion fut déclaré hier premier président.

M. du Maine est allé voir M. le Duc pour lui faire compliment de son nouvel emploi. Il ne le trouva pas. Dès que M. le Duc en fut informé, il alla rendre visite à M. le duc du Maine, à qui il demanda son amitié, le priant d'oublier le passé d'aussi bonne foi qu'il le faisoit, l'assurant qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui avoit été fait contre lui.

M. le Duc, dans sa visite au duc de Chartres, lui déclara qu'il ne feroit jamais rien comme premier ministre sans le consulter. M. le duc de Chartres ne répondit pas un mot.

La duchesse d'Orléans restera à la cour.

On assure que le duc d'Orléans laisse 6 400 000 livres de dettes. Il devoit envoyer demain un courrier pour faire revenir le duc de Villeroy.

Le comte de Toulouse vient de déclarer son mariage avec Mme de Gondrin, dont on dit qu'il a deux enfants [1].

J'apprends que M. de Nouvion a demandé du temps pour accepter.

De Maltot

Vous faites de la prose sans le savoir, ma chère sœur; actuellement vous êtes marraine : vous renoncez à Satan et à ses pompes pour Mlle de Ségur. Je me suis fié à la renommée de vous porter la nouvelle de vendredi. Depuis cet évènement, il n'y a rien de nouveau que la déclaration du mariage du comte de Toulouse avec Mme de Gondrin, qui salua hier le Roi en cette qualité.

1. Il était marié secrètement depuis dix mois; mais il le cachait, à cause de sa sœur, femme du Régent. Celui-ci mort, il déclara aussitôt son union avec Marie-Sophie-Victoire de Noailles, veuve de M. de Gondrin, de sorte, comme le remarque Marais, que ce prince, fils de Mme de Montespan, se trouva épouser la veuve du petit-fils de la même. Le duc de Penthièvre naquit en 1725.

Vous voyez que M. le comte de Toulouse est mieux avec la maison de Gondrin que le Roi son père.

D'ARGOUGE [1].

6 décembre.

Vous savez à présent, ma chère tante, la mort de M. le duc d'Orléans. L'affaire fut bientôt décidée pour M. le Duc, car, dès que le Régent fut expiré, il monta chez le Roi, lui offrit ses services et prêta le serment. M. de La Vrillière se trouva là heureusement tout porté pour expédier le brevet. M. le duc de Chartres, qui étoit allé à Paris sur les quatre heures et n'en revint que sur les dix heures, trouva tout fait. Il se jeta aux pieds du Roi. On ne sait pas encore si on lui conservera la même maison qu'avoit son père. On ne sait encore que dire au sujet de M. d'Argenson. Le lendemain matin, M. le Duc, avec les quatre secrétaires d'Etat, alla porter les scellés sur les papiers du duc d'Orléans. On a envoyé des courriers partout. On croit que le Chancelier et le duc de Villeroy vont revenir. Pour M. Le Blanc, il paraît plus éloigné que jamais. M. le Duc a offert la première présidence à M. de Novion; mais, comme on ne veut pas lui permettre de garder sa charge pour son petit-fils, on croit qu'il n'acceptera pas [2]. Le mariage du comte de

1. Seul frère survivant alors de Mme de Balleroy; il ne mourut qu'en 1725.

2. Il dut en effet céder sa charge de président à mortier à M. de

Toulouse est enfin déclaré et la nouvelle princesse salua hier le Roi en cette qualité et reçut tous les honneurs. On dit que la duchesse d'Orléans n'en est pas trop contente.

CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

7 décembre.

Le duc d'Orléans travailla le matin avec le Roi : il prit son chocolat à l'ordinaire; à trois heures, il travailla avec M. de La Vrillière et M. de Maurepas; à quatre heures, M. de Chartres, qui partoit pour Paris, vint lui demander ses ordres; il dit qu'il n'iroit pas de la semaine, parce qu'il étoit un peu enrhumé. M. de Chartres part; M. Couturier arrive, qui travailla jusqu'à six heures qu'il resta seul. A six heures et demie, un rouge [1] entre pour accommoder son feu et moucher ses bougies. Il avoit la tête pendant sur l'épaule. Le rouge marcha sur la pointe du pied, croyant qu'il dormoit; il vit qu'il avoit la bouche de travers : il le secoua, il appela du secours. Tout le monde entra; on ne trouva aucun chirurgien, ni du Roi ni des siens; il fut saigné par un du grand commun; le sang vint bien; la veine fermée, il mourut; deux heures après, il étoit à Saint-Cloud; on ne le déshabilla pas [2].

Blancménil, qui devait la garder pour le fils de M. de Novion, fiancé à sa fille.

1. Un valet à la livrée rouge.

2. Inutile de faire remarquer avec quelle discrétion exagérée

7 décembre.

Le 27, M. le duc d'Antin alla à l'Académie de peinture, et il distribua trois médailles d'or, six d'argent et des ordonnances de pension pour l'académie de Rome aux jeunes élèves qui paraissent avoir le plus de talent. Cette distribution n'avoit pas été faite depuis quatorze ans.

Les dames de la Cour ont pris depuis quelque temps une mode d'Espagne fort utile pour le froid : elles portent des mantilles qui leur couvrent la gorge et les épaules et qui leur siéent infiniment.

On a rendu à l'ambassadeur de Portugal la tabatière d'or qui lui avoit été prise le jour de son bal. La princesse de Pons n'a pas retrouvé sa montre de mille écus.

On a porté au Val-de-Grâce le cœur du duc d'Orléans.

M. Couturier s'est retiré; M. Pâris du Vernay le remplace.

L'abbé Thésu avoit vendu quinze jours avant la mort du duc d'Orléans sa charge de secrétaire des commandements 150 000 écus.

11 décembre.

Le 30, le feu prit au beau château de Maisons; l'appartement de la reine a été très endommagé, et la perte se monte à 50 000 livres.

est racontée la mort du duc d'Orléans. On sait que ces lettres étaient confiées à la poste.

Le 2, le duc d'Orléans ayant dîné, contre sa coutume travailla une heure avec M. Couturier; vers les six heures, il rentra dans son cabinet et défendit à M. Desnots, son premier valet de chambre, de lui annoncer aucune personne, à la réserve de la duchesse de Rohan et de Mlle de Falaris. La dernière de ces dames, étant entrée dans le cabinet de Son Altesse, l'entretint quelque temps sans que ce prince lui fît aucune réponse. Mais, se réveillant comme en sursaut, il lui dit qu'il ne dormoit pas; il retomba dans son fauteuil, la tête abattue sur l'épaule. Mlle de Falaris cria au secours dans l'antichambre, et pendant ce temps ce prince glissa de son fauteuil sur le parquet. On vint à lui, on le déshabilla, pendant qu'on cherchoit un chirurgien; on n'en put trouver qu'avec peine. Il fut saigné à trois reprises, et la valeur de six palettes qu'on lui tira ne put ramener ni la connaissance ni la parole.

Le duc de Chartres, qui étoit à l'Opéra, reçut à huit heures le premier courrier, qui lui annonça l'attaque; il monta en chaise et, étant arrivé près de Chaillot, reçut la fâcheuse nouvelle de la mort. Il alla se jeter aux pieds du Roi, qui le releva; mais la douleur l'empêcha de prononcer aucune parole.

14 décembre.

Le mariage de Mlle de Blancménil, qui n'a que huit ans, est assuré avec M. de Courance, petit-fils

de M. le premier président de Nouvion, à qui M. de Blancménil doit dans dix ans céder la charge de président de son grand-père [1]. Vous me demanderez ce que fera alors M. de Blancménil; on prétend que M. de Nouvion sera las alors d'être premier président.

M. de Nouvion n'a pas encore prêté le serment; on ne sait à qui il en a. On l'attendoit hier matin chez le Roi pour cela. Lassé d'attendre, on envoya à Paris savoir ce qu'il étoit devenu. Il répondit qu'il n'avoit que quatre chevaux, dont il y en avoit un boiteux, de sorte qu'il dépend maintenant de son maréchal de lui prêter serment.

Le joyeux avènement est suspendu. Le droit de contrôle est supprimé pour Paris seulement. On a établi à la place une imposition sur le papier timbré. La première feuille d'un acte coûtera 50 s., la seconde 40 s., la troisième 30 s. et les autres 20 s.

Le comte de Toulouse présenta, le 6, son épouse au Roi, qui l'embrassa et lui fit bon accueil. Le 8, jour de la Vierge, ils allèrent ensemble rendre visite au cardinal de Noailles, et ils le font actuellement à tout le reste de la cour.

La célébration du mariage est du 22; elle fut faite dans la chapelle de l'archevêché par M. le car-

1. Ce mariage n'eut pas lieu. M. de Courance, depuis marquis de Novion et président au Parlement en 1731, épousa en 1739 Anne Langlois de La Fortelle, fille d'un président à la chambre des comptes, et Mlle de Blancménil épousa, en 1733, César de La Luzerne, comte de Beuzeville, maréchal de camp.

dinal de Noailles, dont les deux aumôniers servirent de témoins à la marquise de Gondrin ; le prince eut le marquis d'O et le sieur du Jardin, son premier valet de chambre.

Le 5, on établit une garde de cinquante hommes des gardes aux environs du monastère de Port-Royal. On la relève toutes les vingt-quatre heures.

21 décembre.

Le 13 on leva la garde mise au Port-Royal [1].

Le même jour, M. de Novion prêta serment à Versailles.

M. Le Lièvre de La Grange, qui s'étoit marié à la fille de feu la comtesse de Montluc, sa sœur, est mort au bout de la neuvaine de son mariage.

Sa belle terre de La Grange et les autres biens de la famille Le Lièvre passent au comte de Vertus et à sa sœur la princesse de Courtenay.

On assure que le duc de Bourbon viendra tous les jeudis à l'hôtel de Condé pour donner audience, à l'exemple des ducs d'Orléans.

M. Le Couturier n'a pas quitté sa place de commis des finances. Les comédiens italiens sont à présent aux appointements du Roi sur le même pied que les comédiens français.

1. A cause de la princesse de Conti, pour laquelle on craignait une tentative d'enlèvement.

24 décembre.

La maison du duc d'Orléans n'est pas encore réglée; elle augmente tous les jours. On parle aujourd'hui de huit chambellans, seize gentilshommes. M. de Beauvau a refusé d'être l'un des premiers; ce n'est pas Beauvau du Rivau, mais Beauvau d'Espense. L'Infante a la fièvre : on craint la rougeole, peut-être pis depuis ce matin. Je viens de voir M. Mareschal qui en sort; mais elle n'a jamais souffert qu'il la vît avec de la bougie.

Le Roi n'a pas encore travaillé seul avec M. le Duc; M. de Fréjus y a toujours été en tiers. Dieu sait combien sa cour est grossie!

DE MALTOT.

25 décembre.

M. de La Grange n'est pas mort, mais on l'avoit cru pendant quelques heures [1]. Le 20, M. de La Jonchère [2] fut jugé provisionnellement sur ses comptes

1. Armand-Joseph Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourrilie; il se remaria le 27 novembre 1723 à Madeleine de Cassan d'Auriac et mourut le 2 juillet 1727, laissant postérité. Il avait pour sœurs Marguerite, femme de Henri d'Escoubleau, comte de Montluc; Anne, mariée en 1673 à Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goello.

2. Trésorier de l'extraordinaire des guerres; il avait été arrêté le 24 mai 1723 pour malversations financières. Comme il était mal dans ses affaires, on reparla de l'assassinat de son caissier; il fut finalement acquitté le 18 juin 1725.

par la commission de l'arsenal. Il fut débouté de la demande de 11 000 000 qu'il avoit formée contre le Roi et condamné à payer à Sa Majesté en deniers comptants ou quittances valables 3 860 000 livres.

Le Roi a donné au nouveau duc d'Orléans une maison à peu près semblable à celle du comte d'Angoulême sous Louis XIV. Il y a un premier gentilhomme, chevalier de Conflans, un premier écuyer, comte de Clermont d'O, un capitaine des gardes, M. de Clermont Gallerande, un premier maître d'hôtel, M. de Court, et deux maîtres, un secrétaire des commandements, un premier médecin, M. Chirac, quatre autres médecins et quatre chirurgiens, deux chambellans, douze gentilshommes ordinaires, deux pages de la chambre, les huissiers ordinaires du feu duc conservés. Le comte d'Argenson demeure chancelier de l'apanage. Le Roi conserve à ce prince les trois régiments d'Orléans et les deux de Chartres, mais pas les compagnies de gendarmes. On ne traitera le duc d'Orléans ni d'Altesse royale ni d'Altesse sérénissime, mais seulement de Monseigneur.

La contestation d'entre les princes du sang et les ducs pairs à l'occasion de la préséance dans les cérémonies publiques a été terminée : lorsqu'ils se trouveront ensemble au Parlement, ils s'assoiront sur une même ligne, avec cette différence que les princes auront des coussins de velours, et qu'entre eux et les ducs il y aura un espace de deux places.

4 janvier 1724.

M. de Tavanes, évêque de Châlons, a été élu, dit-on, député du clergé à la prochaine assemblée des Etats de Bourgogne, dont son frère aîné est lieutenant général.

Le projet proposé pour la suppression des fiacres n'aura pas lieu ; mais, pour les retenir dans le devoir, on établira un bureau sur chaque place, où l'on viendra demander les carrosses, qui ne marcheront qu'à leur tour, et il leur sera défendu de se tenir ailleurs que sur les places indiquées.

Le sieur Nicolas, qui travailloit à la Banque à Versailles, sollicite l'approbation d'un projet dont il est l'auteur et suivant lequel le Roi, réduisant tout d'un coup les espèces à leur ancienne valeur, feroit délivrer à la Monnoie des billets qui tiendroient lieu de la perte que l'on auroit faite, et ce papier seroit donné en payement avec moitié de nouvelles espèces et perdroit 1 pour 100 de sa valeur à chaque fois qu'il changeroit de main.

La messe de minuit à Saint-Roch fut troublée par une querelle entre un mousquetaire et un officier. Le premier, averti par l'autre de cesser des propos licencieux qu'il tenoit en ce lieu saint, lui donna un soufflet, dont l'officier par pitié ne chercha pas à se venger.

On a posé depuis quelques jours quatre senti-

nelles dans le parterre de la Comédie française pour maintenir la jeunesse dans le respect qu'elle doit au public.

4 janvier.

Balleroy m'ayant conseillé dernièrement que je ferois bien de revenir prendre au conseil une place honorable et qui commence à être assez avancée, j'ai suivi le conseil avec tant de promptitude que j'ai remercié et remis l'Intendance à M. le Duc il y a huit jours. Son Altesse Royale a combattu quelque temps ma résolution, puis cédé. Il y a eu des tracasseries entées les unes sur les autres. J'ai gagné mon procès sur chacune; l'autorité a éclaté assez noblement où il a fallu. Le feu duc nous aimoit et nous soutenoit; enfin je me suis raccommodé avec le tracassier, et dans le temps du fort de notre amitié qui étoit devenue très solide, un honnête intervalle passé, j'ai dit adieu à la dignité provinciale. Dieu merci! Dieu merci!

Vous n'êtes pas la seule à trouver à votre intendant la langue bien déliée, et outre cela vous entendrez dire qu'il travaille comme un diable. C'est lui qui liquidait 800 parties en un jour à la Banque, et on crioit dans la rue Quincampoix : A vendre de bonnes liquidations à la Daube [1].

L'Infante a la petite vérole.

1. Il rentra au conseil comme conseiller d'Etat.

Vous avez un M. de Belle-Isle qui est furieusement menacé et malgré tout son esprit terriblement poursuivi pour les domaines échangés, et ce sera bientôt affaire faite. Mais ils parlent de le défaire de sa charge de mestre de camp général des dragons, de dégradation de noblesse, de bagatelles comme cela. Il est certain qu'il est le roi de la fête et que, quand on aura démêlé les métaux, M. Le Blanc pourra bien revenir ici avec la pension de ministre [1].

COMTE D'ARGENSON.

8 janvier.

M. d'Argenson a quitté son intendance et n'en a pas mieux fait; le cadet a eu cette année la plus rude épreuve que la constance humaine puisse soutenir. Jamais une situation plus brillante que celle où il s'est vu pendant six semaines, et en un instant il passa dans un état bien différent; après tout, l'âge et l'étoffe donnent des ressources. Je suis ici jusqu'aux jours gras. Je regagne Blois pour le commencement du carême. A Pâques, je recommencerai un cours de visites dont je n'ai fait qu'un tiers l'année passée, et je voudrois bien dans l'été finir les

1. Bellisle tomba, au mois de juillet 1723, entraîné dans l'affaire de La Jonchère; décrété d'ajournement peu après, on ne tarda pas à constater les vols commis au sujet de l'échange de Belle-Isle. Il fut mis à la Bastille avec Le Blanc au mois de mars 1724. On les en fit sortir le 10 mai pour les exiler à Carcassonne et à Lisieux. Mais M. de Bellisle ne demeura pas longtemps en disgrâce; il fut nommé lieutenant général en 1731.

deux tiers qui me restent; après quoi, le poids de l'épiscopat se trouvera considérablement moins lourd. D'ailleurs, l'année prochaine, il y a une assemblée générale du clergé, dont je serai apparemment. Ainsi je remettrais trop loin la visite de mon diocèse, si je ne la terminais à présent.

A dater du 20 septembre, je suis à votre service pour vous voir à Paris, à Saint-Ange ou à Blois; vous y verrez un presbytère où l'on peut fort bien recevoir décemment et dignement sa famille. J'en parle moins que le chevalier a fait de Châteaufort; mais, entre nous, je ne suis pas beaucoup plus raisonnable que lui sur ce que j'en pense.

L'Évêque de Blois [1].

9 janvier 1724.

La Chambre des comptes, où M. de Belle-Isle poursuivoit l'enregistrement de son échange, vient de rendre un arrêt annulant ledit échange. Tout cela ne va pas traiter favorablement M. de Belle-Isle.

Le voyage de Marly est rompu.

L'Infante-Reine est en parfaite santé.

La nuit d'hier, le duc de Montmorency, fils aîné du duc de Luxembourg, a épousé Mlle de Seignelay, âgée de douze ans, qui lui apporte 135 000 livres de rente en terres.

1. Mme de Balleroy était à Paris et son frère lui en exprime sa vive satisfaction ; elle demeurait rue Saint-Avoye.

M. de Beauvais, notaire, qui a porté à signer au Roi le contrat, mourut subitement en sortant de l'appartement de Sa Majesté [1].

11 janvier.

Le Roi a fait depuis peu une nouvelle distribution des appartements de Versailles : celui du feu duc d'Orléans, à M. le Duc, qui n'a pas pris la surintendance comme on avoit dit; celui de M. de Clermont, capitaine des suisses de Son Altessse Royale, à M. de Buin; celui du marquis de La Fare, au maréchal d'Uxelles; du marquis de Simiane, au duc de Sully; de M. Coche, à M. Chirac; du marquis de Nocé, au marquis de Nangis; du marquis d'Estampes, au premier écuyer, non encore nommé; du marquis de Ségur, au maréchal de Nesle; de M. de Cressy, au maréchal de Matignon; de M. de Cessac, au duc d'Aumont; de M. de Cours, au duc de La Feuillade; de M. de Villefranche, au marquis de Beauvau; du comte de Belle-Isle, au duc de La Vallière; du duc de Bourbon, au prince de Dombe et au comte d'Eu; du marquis de Nangis, à M. Umbreau; du marquis de Sabran, au marquis d'Alègre; de M. Desmarets, à M. Bontemps; de M. Bontemps, à M. Desmarets; du duc de Tresmes, au duc de La Rocheguyon.

Le 30, le maréchal de Villars entra pour la première fois au conseil royal des finances et obtint

1. Le cachet de cette lettre porte deux lions passant.

pour Marseille la restitution du commerce du café pour le Levant.

Le Roi a donné 500 000 livres en plusieurs échéances pour rebâtir l'église de l'abbaye de Poissy.

18 janvier.

On a repoussé le projet du sieur Nicolas.

Une demoiselle dont l'éducation a été soignée par Mme de Hautefort s'est portée pour héritière du duc et de la duchesse de Choiseul. Dans ce but, elle a fait assigner le duc de Levis à venir voir déclarer son état certain et à faire un nouveau partage des biens de cette maison, dont il jouit depuis quelques années. Cette cause sera plaidée devant les chambres assemblées [1].

On assure que la maison de Bouillon sollicite à Rome des dispenses pour le mariage du comte d'Auvergne avec sa belle-sœur la princesse de Turenne.

On a arrêté près de Verdun sept voleurs d'une bande de seize; ils s'étoient retranchés dans un

1. Augustine-Françoise, fille de César-Auguste, duc de Choiseul, comte de Plessis-Praslin, lieutenant général, et de Gabrielle de la Vallière, née le 8 octobre 1697. Elle fut élevée hors de sa famille par Mme de Hautefort, amie de sa mère, sous le nom de Mlle de Saint-Cyr. Devenue majeure, elle attaqua en justice son oncle le duc de la Vallière, qui, les trois autres enfants de M. de Choiseul étant morts, prétendait à la succession de sa sœur. Elle commença son procès le 30 juin 1723 et gagna définitivement par arrêt du Parlement du 18 juillet 1726. Elle mourut deux ans après sans alliance et n'ayant pas fait de testament; sa fortune passa au marquis de la Vallière, le duc son frère y ayant renoncé.

petit château, dont la maréchaussée du pays ne les a pu tirer; on a été obligé de les faire attaquer par un détachement de quarante gendarmes, dont quatre ont été blessés et le brigadier tué.

Le bruit court qu'on va faire une maison à Mademoiselle, sœur du duc d'Orléans.

On a soutenu ces jours-ci dans les écoles de médecine une thèse fameuse contre la pratique de l'inoculation de la petite vérole.

Le *Journal des savants* interrompu depuis sept mois vient de reprendre.

Le Roi a permis à Mlle de La Chaise de reparoître à la Comédie-Française.

21 janvier 1724.

Nicolas a été mis à la Bastille pour éteindre entièrement le bruit du retour du papier.

M. de Jonsac est dans une grande dévotion depuis un voyage à la Trappe. Il y a trouvé une lettre d'un précepteur à lui qui y est mort en odeur de sainteté et qui lui y prédisoit l'avenir. De plus, il lui disoit que cette lettre lui seroit remise au bout de sept mois, et M. de Jonsac est précisément arrivé à cette date, de sorte qu'il a pris cela pour une grâce et qu'il est sur le point de se jeter à la Trappe, si sa femme, veuve de son côté, fait vœu de continence [1].

1. Louis Bouchard d'Esparbez de Lussan, lieutenant général en Saintonge, mort en 1751. Il avait épousé une sœur du président Hénault, femme d'esprit, très jolie, morte en 1727.

M. de Novion ne se porte pas bien : on diroit que la tête lui tourne depuis qu'il est premier président; il en a été d'une joie inconcevable, et, n'ayant presque point dormi depuis, la tête en est altérée.

On brûle et on roue à force à la Grève quelques restes de cartouchiens.

M. de Francine a ouvert la caisse de l'Opéra et y a pris 20 000 livres pour son usage sans permission. On travaille à lui enlever l'administration de l'Opéra.

22 janvier 1724.

Le conseil du Roi a confirmé l'échange de Vernon et de Gisors contre Belle-Isle, à certaines conditions de restitution de revenus excédants.

Le duc de Bourbon a refusé les appointements de la charge de premier ministre.

Il y a plusieurs lettres de cachet contre divers particuliers, officiers et autres, dont quelques-uns causèrent les mutineries arrivées au parterre de la Comédie-Françoise; d'autres ameutoient les jeux de pharaon. MM. Menck et de Sainte-Foy sont de ce nombre.

Le 19, on arrêta une vingtaine de personnes réunies pour jouer au pharaon dans la chambre de quelques dames arrêtées pour ce jeu. Le sieur Le Leu, procureur au Châtelet, arrêté parmi eux, se sauva, grâce à la robe qu'il avoit laissée au greffe.

Le Roi a donné 20 000 livres aux Théatins pour achever leur église.

8 février.

On arrêta le 24 le sieur Champignolles, procureur au Parlement, pour avoir parlé indiscrètement.

La pension de 600 livres qu'avoit le feu sieur Boyer[1], peintre du Roi, est donnée à M. Chavannes, paysagiste aux Gobelins.

Le 26, le comte d'Argenson fut nommé conseiller d'Etat.

Les comédiens françois jouèrent ce jour-là l'*Impatient*, comédie de M. de Boissy. La pièce eût mieux réussi si elle n'avoit eu que trois actes.

Le 2, le Roi créa sept maréchaux : MM. de Broglie, de Roquelaure, de Médavy, du Bourg, d'Alègre, de la Feuillade, de Gramont[2], et quarante-cinq chevaliers des ordres.

1. Michel Boyer, de l'Académie de peinture, mort le 16 janvier.

2. Victor de Broglie, marquis de Brézolles, colonel d'un régiment en 1654, fit toutes les campagnes de Louis XIV; brigadier en 1675, mort le 4 août 1727, à quatre-vingts ans. — Antoine, duc de Roquelaure, capitaine de cavalerie en 1668, servit constamment aussi; en 1711, il repoussa les Anglais débarqués sur les côtes du Languedoc et favorisa un soulèvement des Cévennes. — Jacques Rouxel, comte de Médavy et de Grancey, cadet dans les gardes en 1673; il servit sans discontinuité pendant cinquante-deux ans; il se distingua particulièrement en Italie et fit lever en 1708 le siège de Toulon; mort le 6 novembre 1725. — Léonor du Maine, comte du Bourg, page en 1671; il servit dans les campagnes d'Allemagne et commanda en Alsace. — Yves, marquis d'Alègre, maréchal de camp en 1693 après avoir été blessé à Steinkerque et à Fleurus; il servit principalement en Flandre; gouverneur de Metz. — Louis, vicomte d'Aubusson, duc de Roannais, comte de La Feuillade, gouverneur du Dauphiné; servit presque toujours en Italie et en Dauphiné; mort le 29 janvier 1725. — Antoine, duc de

On a trouvé dans les minutes de feu M. Balaris, notaire, un acte par lequel Jean Lass déclare avoir acquis l'hôtel de Nevers, maintenant de la Banque, des deniers du Roi, et pour Sa Majesté. Ainsi la vente qui en devoit être faite au projet des créanciers de Lass n'aura pas lieu, et cet hôtel reste affecté à la Bibliothèque du Roi.

L'affaire de Mlle de Choiseul contre le duc de la Vallière pour constater son état se plaide cette semaine.

Le duc d'Orléans a donné au comte d'Argenson, chancelier de son apanage, le grand appartement du cardinal du Bois, au Palais-Royal.

12 février 1724.

Ceux qui n'ont pas été faits maréchaux de France se flattent d'une nouvelle promotion, dans laquelle ils espèrent être compris. Le nombre des mécontents est comme il doit être, infiniment grand; mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que beaucoup de ceux qui se plaignent aujourd'hui d'avoir été exclus n'auroient jamais osé il y a un mois se proposer d'avoir cet honneur. On voit depuis deux jours deux lettres de M. de Montpellier, écrites l'une à M. le Duc, l'autre à M. l'intendant du Languedoc, dont la fermeté et la force font connaître un évêque véritablement français. CAUMARTIN DE SAINT-ANGE.

Gramont, colonel général des gardes françaises, membre du conseil de Régence; il se distingua brillamment à Ramillies et à Malplaquet; mort le 16 septembre 1725.

12 février 1724.

Le 4, on célébra à Saint-Denis le service pour le repos de l'âme du duc d'Orléans. Son fils y assista, avec le comte de Clermont et le prince de Conti. Les cours supérieures y furent invitées, avec l'Université, le Châtelet et l'Election. Le Parlement n'entra dans le chœur qu'à midi et demi, après avoir verbalisé sur le refus de M. le marquis de Dreux d'aller l'avertir dans la salle d'assemblée. L'évêque d'Angers a prononcé l'oraison funèbre, ayant pour texte le verset 22 du chapitre xxx du livre de Job.

L'évêque célébrant étoit l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Verdun, Mende, Rieux et Châlons.

Le 5, les comédiens italiens ont joué le *Prince travesti* de M. de Marivaux; les deux premiers actes sont excellents et l'auteur a promis de corriger le troisième.

Une société respectable va donner au public une troisième histoire romaine très amusante en vingt-quatre volumes in-4°, restituant les lacunes des auteurs originaux lus jusqu'à présent sur cette matière. Un particulier compose un livre pour prouver que les philosophes antérieurs à Jésus-Christ étaient de l'ordre des Carmes.

Les Jésuites de Louis-le-Grand demandent que leurs écoliers jouissent du même privilège que ceux des collèges de l'Université.

Les actions de la Compagnie des Indes sont à 2500 livres et les bons de liquidation à 22 livres.

On a créé sur les recettes générales 4 000 000 de nouvelles rentes viagères, qui achèveront d'absorber le papier sur la place.

On annonce une nouvelle promotion de chevaliers des Ordres. L'évêque de Fréjus, qui a refusé le cordon, le demande pour l'archevêque de Lyon.

M. Poncy, doyen des chirurgiens, est mort à cent neuf ans.

22 février 1724.

Le 16, M. le prévôt de Paris, avec le lieutenant général de police, le lieutenant criminel et le chevalier du guet, se rendit à la Grande Chambre pour instruire la Cour, suivant l'usage, de ce qui concerne la police et le prix des denrées du Carême. Le lieutenant général de police fit un discours qui fut fort applaudi et à la fin duquel il pria la Cour d'interposer son autorité pour réprimer les exactions des bouchers de Paris. Le Roi, pour commencer à les punir, a établi quatre étaux dans divers quartiers, où l'entrepreneur fournira la viande à sept sous la livre. On assure que l'on a reçu offre d'une compagnie pour débiter après Pâques la viande à un prix raisonnable.

La dernière tempête dans la Manche y a fait périr soixante navires, dont neuf de la Compagnie

des Indes chargés de tabac et de café. Le jeu de la garde-robe du Roi est défendu, et aussi dans l'hôtel des Quatre-Nations, où se fait le négoce du papier. On y a mis une garde.

On accorde une loterie à la Compagnie des Indes. Les billets seront d'un dixième d'action; le fonds de 10 000 actions; les lots se payeront en argent; la loterie sera tirée tous les trois mois; chaque billet non gagnant sera remis dans la boîte jusqu'à ce qu'il gagne, et, si au bout de dix ans il n'avoit encore rien eu, il rapportera 25 livres de rentes viagères. Le bénéfice est le dividende des 10 000 actions que la Compagnie n'aura pas à payer.

23 avril.

M. le Duc a pensé mourir : il a été saigné trois fois en deux jours; je ne sais même s'il est hors de danger [1].

On annonce un arrêt mettant le Roi en possession de tous les biens acquis depuis 1719, sauf aux acquéreurs à prouver s'ils ont acquis de leurs deniers propres.

DE MALTOT.

30 novembre.

On a appris que la fameuse abbaye de Longpont en Valois a été fort endommagée par le feu, qui

1. Mort seulement le 17 avril 1740.

s'y étoit communiqué d'un four à chaux voisin. que le presbytère de la paroisse de Corsy avoit été consumé, ainsi que la sacristie de l'église de Chelles, voisine de l'abbaye.

APPENDICE

Nous n'avons pu retrouver aucune lettre de Mme de Balleroy; il n'en existe ni à Balleroy, ni au château des Ormes, qui appartient encore à la famille d'Argenson, et où le propriétaire actuel, notre ancien collègue au Conseil d'État, a bien voulu faire les plus minutieuses recherches. Nous n'avons pas été plus heureux pour découvrir un portrait de l'aimable marquise. Plusieurs toiles contemporaines existent à Balleroy; plus d'une est assez gracieuse pour permettre d'y voir la reproduction des traits de Mme de Balleroy, mais aucune indication ne permet une supposition quelque peu sérieuse.

Nous réunissons ici quelques pièces qui n'ont pas trouvé place dans ces deux volumes. D'abord une lettre oubliée de l'année 1715.

I

4 novembre 1715.

Le Régent a donné à M. de Canillac les marais à dessécher de Dunkerque; cela est de conséquence.

Il a donné à M. le duc de Brancas les Juifs de Metz, que l'on dit valoir 25 000 livres de rente ; une cornette de chevau-légers à M. du Pont-Château par la mort de M. Bason ; a remis les chevaliers de Malte dans le droit de prétendre aux abbayes. Le clergé avait censuré le livre de la *Vérité ;* mais M. le duc d'Orléans leur ayant demandé par l'abbé de Broisse qu'ils différassent de le faire, attendu les mesures qu'il prenoit pour accommoder cette affaire de la constitution, ils n'ont pas laissé de le faire, ce qui l'a fort fâché ; il lui a défendu d'en publier la censure et a dit surtout que, si un imprimeur l'imprimoit, il le ferait pendre : ce qui fait que le clergé, dont il a rompu l'assemblée, s'est séparé jeudi dernier, à une heure du soir, en se chantant tous pouille les uns les autres, et s'en retourne à leurs diocèses. — Poisson est rentré à la Comédie de vendredi, ce qui y mène un concours considérable [1]. Vous devriez savoir mieux que moi ce qu'un Jésuite de Rouen a prêché le jour de saint Urbain que le Régent étoit un prince sans religion, qu'il y avoit quatorze ans qu'il n'avoit été à confesse et encore pis : ce qui fit que plusieurs auditeurs s'en allèrent sur-le-champ s'en plaindre au procureur général. Le lendemain, à la porte de l'église on mit une affiche que, si l'on ne faisoit justice, le peuple courroit sus aux

1. Philippe Poisson (1682-1743), fils d'un acteur célèbre de la Comédie-Française et petit-fils d'un savant mathématicien ; il prit sa retraite en 1711 avec son père et rentra au théâtre de 1715 à 1722. Il a laissé quelques comédies en vers.

Jésuites, comme contre des perturbateurs du repos public. M. le duc d'Orléans a demandé à M. le cardinal à cette Toussaint des confesseurs ; il en a nommé trois, et il a choisi le curé de sa paroisse, qui étoit un des trois, à qui il a été à confesse, et a fait ses dévotions. Il a continué au Père Le Tellier 7000 livres de pension qu'il avoit. Le Parlement ne rentrera qu'en décembre.

Il y a quelques huguenots qui se révoltent en Cévennes. Le duc d'Ormond, qui a été ici, est retourné en Angleterre par Le Havre, et l'on prétend qu'il est descendu dans la province du Nord, où on l'attend, ce qui fait croire que les affaires du roi Georges ne vont pas bien. On dit le roi Jacques parti de Lorraine [1] ; on dit aussi qu'ils sont 15 000 hommes en Ecosse toujours assemblés, et qu'ils ont mandé au milord Ster que, s'il ne les alloit joindre, ils brûleroient toutes les terres.

M. le Premier [2] a gagné son procès contre M. le Grand, que tous les équipages de la petite écurie lui appartenoient et que sa charge n'étoit pas dépendante du grand écuyer. Vous voyez que voici une petite gazette. Les fourriers du Roi auroient voulu marquer des logis pour les officiers du Roi autour du Louvre, ce qui avoit fait fort peur à ceux qu'on délogeoit ; mais M. le Régent, l'ayant su, a dit qu'il

1. Le chevalier de Saint-Georges était alors à Urbino, où ses ennemis cherchaient à le faire assassiner.
2. Le premier écuyer.

ne vouloit pas qu'on le fît, d'autant plus qu'on l'avoit fait contre son ordre, ne voulant pas qu'on incommodât des bourgeois de Paris. — On dit que le Roi vient le 15 aux Tuileries. Madame s'est donné un capitaine des gardes. Mme de Berry s'est aussi donné une compagnie : le chevalier de Roye, capitaine, avec 12 000 livres, un lieutenant ; elle a donné l'enseigne au chevalier de Courtommer avec 1000 écus, logé, comme au lieutenant, et cinquante gardes.

CHEVALIER DE GIRARDIN [1].

II

Le château de Saint-Ange était situé sur le territoire de Villacerf (Seine-et-Marne). Cette localité porta d'abord le nom de « Châteauneuf de Challeau, » jusqu'au mois de septembre 1627. La seigneurie en appartenait à la famille Le Charron, qui l'avait acquise des héritiers de la duchesse d'Etampes ; mais, depuis un demi-siècle, les bâtiments tombaient en ruine. François Le Charron obtint, en 1627, de remplacer le nom de Challeau par celui de sa seigneurie de Saint-Ange (canton de Lorrez-le-Bocage), releva le château, y joignit un parc clos de murs de

1. Nous ne trouvons aucun renseignement sur ce chevalier de Girardin. Il eut, paraît-il, une aventure qui lui valut un exil, car le 13 juillet il écrivait que, grâce à M. de Boissy, il avait pu revenir, sans rien devoir à Dangeau, que le Régent l'avait très bien reçu et qu'il faisait « furieusement sa cour ».

cent arpents et en fit une résidence magnifique ; le toit communiquait de plain-pied avec la septième et dernière terrasse du parc, contre lequel le château était adossé. Son fils, premier maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche, s'étant ruiné, le domaine fut saisi par ses créanciers et vendu, en 1669, pour 117 500 livres à M. Quentin de Richebourg, qui le laissa à M. de Caumartin, son gendre, déjà seigneur de Villemor, Villecerf, Montarlot, Ville-Saint-Jacques, de la baronnie de Dormelles et du comté de Moret, par engagement depuis 1696.

III

Un heureux hasard nous a fait retrouver qui était ce féroce « Oursin » dont Mme de Balleroy se plaint si vivement au milieu de ses embarras financiers. Jean Oursin devait être le fils d'un chandelier de Caen nommé Michel. Né en 1664, Jean Oursin entra de bonne heure dans les affaires et y réussit. En 1705, nous le retrouvons secrétaire du Roi et seigneur d'Orry-la-Ville, puis receveur général à Caen de 1707 à 1742. Ses opérations ne furent pas toujours irréprochables, car la chambre de justice le taxa, le 2 janvier 1717, à 2 600 000 livres, et c'est cette amende qui le rendit peut-être aussi acharné contre M. de Balleroy. Il mourut à Paris en 1740 et fut enseveli à Saint-Eustache, laissant une nombreuse postérité, riche et bien posée. L'un de ses

fils lui succéda comme receveur général; l'autre devint maître d'hôtel ordinaire du Roi; ses filles épousèrent le comte de Ricouart d'Hérouville, M. de Pommereu, intendant à Alençon, M. de Chauvelin, intendant de Picardie, et le comte de Grouches de Chopy.

IV

Lettre de M. de Balleroy au sujet du mariage de Mlle Méliand (1718).

« Vous donnez peu de biens à votre fils, dit le « Régent au garde des sceaux en signant au con- « trat. — Monseigneur, il s'en falloit beaucoup que « j'en eusse autant en me mariant. Cependant j'ai la « plus grande charge du royaume. Quand on sert « bien ses princes, on ne manque de rien. » M. le Régent fit un signe d'approbation et signa. Cela me vient d'assez bon endroit que j'y ajoute foi.

V

Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, né le 16 avril 1696, après avoir, comme son frère, passé par le Parlement et la maîtrise des requêtes avant la mort de son père, fut pourvu de la lieutenance générale de police à Paris (1720). Intendant de Touraine en 1721, son père lui abandonna la chancellerie

de l'ordre de Saint-Louis le 18 mai 1721, et il reprit le 26 avril 1722 la lieutenance de police; conseiller d'Etat en 1724, de l'Académie des sciences en 1726.

Intendant de Paris en 1740, secrétaire d'Etat de la guerre à la fin de l'année 1742, il y demeura longtemps et rendit les plus sérieux services. Protecteur des lettres, ami de Voltaire et des encyclopédistes, il tomba en 1752 avec le garde des sceaux de Machault, ayant encouru la haine particulière de Mme de Pompadour. Exilé aux Ormes, il y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1764. Il avait épousé le 24 mai 1719 Mlle Larcher, fille posthume et très riche d'un conseiller au parlement de Paris et de Mlle Hubert de Buc; de ce mariage descend le marquis d'Argenson actuel, qui possède toujours la magnifique tour des Ormes.

Marc-Pierre était d'une humeur bien différente de ses frères; il soignait également sa tante et avoit plus de verve et d'entrain. Surnommé « la chèvre » par ses camarades de classe, il avait connu intimement au collège Voltaire, fils, comme nous l'avons dit, du notaire de Caumartin. Sceptique, ami du plaisir, il était au courant des nouvelles du monde, des aventures un peu gaillardes, que Mme de Balleroy aimait particulièrement, ce qui lui faisait pardonner à son diable de neveu ses allures un peu trop « libertines ».

Plus tard, les deux frères se brouillèrent furieusement. L'entrée du marquis comme chef du conseil

du Régent froissa excessivement le comte d'Argenson, qui ne cessa depuis ce jour, avec l'appui de la duchesse d'Orléans, de l'en faire destituer. Il faut lire dans les Mémoires de d'Argenson les manœuvres vraiment indignes de son frère : un moment, en mai 1749, il parut à la veille d'être sacrifié, mais il résista cependant et ne quitta que l'année suivante, sur l'ordre formel du Roi, qui exigea qu'il ne cumulât aucune fonction avec celle de membre du conseil. La réconciliation eut lieu à l'avènement du comte d'Argenson au ministère de la guerre. « La Bruyère a dit, écrit le marquis, celui que Voltaire avait surnommé « la bête », que, le jour où un homme est nommé ministre, il se trouve tant de gens de ses parents qui ne l'étoient pas auparavant. Je me suis trouvé comme cela avec mon frère : nous étions brouillés; il m'a fait quelques avances, et je m'y suis rendu facile; sa place de ministre de la guerre lui donnoit beaucoup plus d'éclat et de raison que ci-devant; ce qui résulte de blâme en ceci est absolument commun entre nous deux. »

René-Louis de Voyer, comte, puis marquis d'Argenson, fils aîné du garde des sceaux (1694-1757), fut reçu conseiller au parlement de Paris à vingt ans, maître des requêtes en 1718, conseiller d'État en 1720; il succéda à son père comme chancelier de l'ordre de Saint-Louis. Le 15 janvier 1720, il fut pourvu de l'intendance du Hainaut, qu'il quitta au bout de peu de mois pour rentrer au conseil. Esprit

cultivé, très travailleur, il fut nommé, le 24 septembre 1723, chancelier chef du conseil et des finances du Régent, charge qu'il conserva près du fils du prince jusqu'à son entrée au conseil royal, le 24 mai 1744. M. d'Argenson devint ministre des affaires étrangères de novembre 1744 à janvier 1747. Il se consola de son inaction en composant divers ouvrages qui furent publiés par le marquis de Paulmy, son fils. Il épousa le 25 novembre 1718 Marie-Madeleine Méliand, fille de l'intendant de Flandres et de Mlle le Bret. Très attaché à sa tante, d'Argenson lui témoigna toujours une infatigable complaisance : il lui écrivait tout ce qu'il savait et était son commissionnaire ordinaire. Tant qu'il fut directeur de la librairie, il lui fit adresser une gazette rédigée par son principal commis ; c'est lui, grâce à cette situation, qui envoyait à la marquise les livres défendus, les pamphlets, les chansons. Ses lettres sont soignées et il s'y montre d'un esprit plus alerte que dans les travaux qu'il a laissés. Nous lui devons des *Mémoires* excessivement curieux, publiés récemment par la Société de l'histoire de France.

VI

Nous donnons ci-après quelques nouvelles à la main relatives à l'année 1724, qui complètent la correspondance que nous publions pour cette même année ;

nous les avons tirées d'un recueil manuscrit inédit qui a passé l'an dernier dans une vente de la maison Gabriel Charavey et qui a été enlevée à l'étranger.

12 janvier 1724.

Le Roi, qui n'est point tombé de cheval, comme le bruit s'en étoit répandu, continue à prendre le divertissement de la chasse. Le matin, Sa Majesté tire aux canards des fenêtres du château, et l'après-midi elle courre le cerf et le sanglier. Sa Majesté dîne avec les seigneurs et soupe avec les dames, après avoir travaillé deux heures avec M. le Duc.

Le 9, à quatre heures après midi, M. le duc d'Orléans arriva à Châlons, la princesse y arriva une demi-heure après. Le soir, après souper, M. l'Évêque leur donna la bénédiction nuptiale, et ils ont dû partir, le 11, pour l'abbaye de Chelles.

Les actions sont à 1672 livres.

8 mars.

Les actions à 2400 livres.

18 mars.

On a arrêté le jardinier de M. de La Jonchère et la jardinière, leur fils et deux de leurs neveux, soldats aux gardes, accusés du meurtre du sieur Sandrier, receveur des finances de Flandres, qui fut assassiné il y a deux ans et demi.

Les actions à 2500 livres.

29 mars.

Le lieutenant de police mit les scellés chez M. du Chevron et chez M. de La Bar, son lieutenant, et sa femme fut arrêtée pour l'affaire du sieur de La Jonchère.

5 avril.

On mena jeudi à la Bastille l'abbé Langlet, bibliothécaire du duc d'Orléans.

Les actions à 2000 livres.

6 avril.

Le bruit court qu'une sage-femme de Saint-Germain-en-Laye est condamnée à être brûlée vive, pour avoir donné une médecine à une petite fille grosse qui en est morte.

Mme de Prie a établi un concert italien deux fois la semaine, sous la protection de Son Altesse Sérénissime; il s'y trouve déjà soixante et une personnes de distinction, qui donnent chacune 400 livres par an aux musiciens.

Les actions à 2280 livres.

12 avril.

On assure que le Roi a assigné les fonds pour faire bâtir une église dans le parc aux Cerfs à Versailles, et qu'on en fera une seconde paroisse.

22 avril.

Le marquis de Saillant a perdu une gageure de deux minutes à Chantilly. Il avoit parié de faire l'aller et le revenir de la grande route de la forêt en sept minutes.

Les actions à 1660 livres.

9 mai.

Les sieurs Moet et Senuce ont acheté 25 000 livres la bibliothèque de feu M. de La Martillière, maître des requêtes, pour la revendre; elle se compose de livres rares et bien choisis.

17 mai.

M. de Charmoy, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, connu sous le nom de milord Colifichet, mourut la semaine dernière de la petite vérole.

Les États de Bourgogne, assemblés à Dijon, ont approuvé le projet de l'érection d'un évêché à Dijon.

26 juillet.

Après avoir fait des recherches très exactes dans différentes caisses, on a enfin découvert le fabricant d'un grand nombre de louis d'or altérés, que Sa Majesté a fait retirer à ses frais.

On va imprimer par souscription l'histoire militaire du feu Roi, rédigée par M. de Quincy, lieute-

nant général d'artillerie, revue pour le style par un jésuite de réputation. Les libraires ont mis dans le prospectus une clause qui n'a jamais été d'usage et pour laquelle on ne croit pas qu'ils soient autorisés.

La suppression des secrétaires du Roi se fait sans choix, et les cent derniers seront remboursés sans qu'aucun d'eux ait pu se faire conserver par faveur; on leur accorde deux années pour traiter de nouveau des charges qui viendront à vaquer et pour s'y faire recevoir sans frais. Les secrétaires du Roi des petites chancelleries perdent la noblesse au premier degré, et il faudra désormais trois degrés pour l'acquérir, mais ils jouiront du privilège des officiers communs de la maison du Roi.

Les actions sont à 1745 livres.

2 août.

Le 29, le duc de Melun, courant à cheval dans une route étroite de la forêt de Chantilly, fut rencontré par le cerf de la chasse, qu'il ne put éviter, qui le perça de deux coups d'andouiller, dont on ne pense pas qu'il puisse guérir.

Comme, dans le nombre des cent secrétaires supprimés, il s'en trouve vingt-deux nobles ou fils de secrétaires, qui demandent à être conservés, on a fait remonter la suppression à vingt-deux au-dessus, pour avoir toujours la diminution de cent privilégiés.

Les actions sont à 1815 livres.

9 août.

Les secrétaires du Roi sur lesquels tombe la suppression, à cause de la clause qui est favorable aux nobles, ont élu pour leur syndic M. Lancelot, leur confrère, membre de l'Académie des belles-lettres, pour discuter les titres de ceux qui prétendoient jouir de la clause favorable en vertu d'une noblesse douteuse.

Le 5 au matin, on amena à la Conciergerie un abbé qui a été condamné à Beauvais à avoir le poing coupé et à être brûlé, pour avoir commis plusieurs sacrilèges; il n'étoit pas prêtre et se disoit évêque anglois réfugié en France pour cause de la religion.

12 août.

Sur les interrogatoires que Mlle de Choiseul a fait subir pour constater son état, on a recouvré le registre de M. Le Duc, accoucheur. Il renferme les circonstances de la naissance de cette demoiselle, qui y est reconnue par l'année, le jour et le moment de l'accouchement de sa mère, avec la note de la somme qui fut alors donnée au sieur Le Duc. Ledit sieur Le Duc fait mention que Mlle de Choiseul a été baptisée par ses soins à Saint-Étienne du Mont, où elle reçut le nom de sa mère, Éléonore-Julie; outre cela, il spécifie le nom de sa nourrice avec trois marques de poudre à canon que cette demoiselle a

sous le jarret, ce qu'elle ignoroit jusqu'à ce que d'après cela elle l'a constaté.

16 août.

Depuis la découverte du registre du sieur Le Duc, accoucheur, l'avocat de M. le duc de La Vallière a demandé remise de la cause; il prétend qu'on ne peut ajouter foi à de pareils registres. Cependant Mlle de Choiseul a quitté son dernier nom de baptême pour reprendre celui de Charlotte-Julie, porté par l'extrait de baptême à elle délivré.

26 août.

Le 20, le Roi, allant à la chasse dans le parc de Versailles, trouva au bout de la pièce du Dragon un phaéton magnifique, attelé de huit chevaux d'Espagne; on y peut tenir huit. C'est un dessin mixte de la berline et du phaéton, inventé par M. le comte de Caylus, et fait par les ordres du grand écuyer. Les branches qui soutiennent l'impériale, ornées au-dessus de bronze doré, sont des palmes liées de distance en distance d'une sculpture légère et d'une magnifique dorure; le corps du phaéton est décoré de peintures superbes représentant des chasses de cerf, ours et sanglier. Le Roi, après avoir tourné à cheval autour, parut très satisfait et ordonna que ce phaéton le suivît à la chasse.

Étant parti le lendemain à huit heures du matin pour Fontainebleau, le Roi dîna en chemin en la belle calèche, et l'on a fabriqué une machine où se trouve une table de huit couverts sans qu'on soit obligé d'en sortir.

Quelques personnes ayant été empoisonnées par de la morue chez un aubergiste de la rue de l'Hirondelle, ce poisson est défendu pour quelque temps.

14 octobre.

M. du Fresny, auteur de plusieurs pièces de théâtre et d'autres ouvrages d'esprit, mourut le 6, dans sa soixante-seizième année. Il avoit laissé son portefeuille à M. Thélusson, banquier; mais l'ecclésiastique de Saint-Jean qui a pris soin de lui au lit de mort, l'a forcé de retirer ses papiers et de les jeter au feu.

On nomma, le 6, les soixante agents de charge qui doivent faire les négociations de la nouvelle place.

M. Pujos, célèbre accoucheur, a été choisi pour la duchesse d'Orléans.

21 octobre.

Le Pape a donné à l'abbé de Tencin, archevêque d'Embrun, le corps entier de sainte Victoire, enveloppé d'une tunique de satin cramoisi et enfermé dans une caisse de cèdre ornée de bronze doré.

Un Allemand présenta ces jours derniers au Roi un canot fait en forme de bourlet, de peau de cerf bien cousue et remplie d'air, avec lequel on peut aller sur l'eau plus vite qu'un coureur anglais ne va sur terre [1].

1. Nous ajouterons ces deux mentions, tirées du même manuscrit et qui concernent l'incident de Mlle de Choiseul mentionné plus haut :

16 juin 1725.

« Le 19 va commencer à huis clos le procès sur l'incident de Mlle de Choiseul, sur le procès-verbal que l'abbé Pucelle a donné de l'état du registre de l'accoucheur Le Duc, qui porte qu'il y a plusieurs blancs et quelques feuillets déchirés, d'où l'on croit que le duc de La Vallière tirera induction de faux. »

2 juillet.

« Le Parlement a jugé la cause de Mlle de Saint-Cyr; la sentence des requêtes a été confirmée, et le duc de La Vallière n'a pas été autorisé à avoir communication des nouveaux articles du registre. »

FIN DU TOME DEUXIÈME

